

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

## Autour des Archives de la vie ordinaire

*Les écrits personnels  
et le retour de l'individu  
dans l'histoire*

Mia cari Valentina

T'ai  
que tu es mal et que cela ne va  
cela me fait bien de la peine, mais  
c'est bientôt fini tout cela, et tu es  
le soleil et tu ce que tu voudra.  
car Moro t'a écrit si je ne me  
tu vois on peut quand même à toi  
attendre le 1<sup>er</sup> pour venir, pour  
prêt. Et maintenant tu peux déjà  
toutes tes affaires, mon dieu, dis  
vite quand on sait qu'après on  
de celui qu'on aime, tout qui  
qui compte pour toi et pour me

La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Jacques BUJARD, président, Office cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

M<sup>me</sup> Natacha AUBERT, rédactrice, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, avenue de la Gare 24, 2000 Neuchâtel.

M<sup>mes</sup> Chantal LAFONTANT, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Lionel BARTOLINI, Thierry CHRIST-CHERVET, Jean COURVOISIER, Philippe HENRY, Marc-Antoine KAESER, Jean-Daniel MOREROD, Rémy SCHEURER, Laurent TISSOT.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M. Thomas PERRET.

*Adresse postale:*

N. AUBERT, ch. des Bolets 3, 2013 Colombier.

Prrière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Service abonnements:*

M<sup>me</sup> Pauline DE MONTMOLLIN, rue Matthias-Hipp 7, 2000 Neuchâtel.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.–

Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés à la Bibliothèque publique et universitaire, 3, place Numa-Droz, case postale, 2001 Neuchâtel, au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros thématiques sont vendus au prix de Fr. 20.– ou 25.– selon le nombre de pages. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

*Site Internet de la revue:*

[www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)

Les auteurs des articles sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans les textes qu'ils signent, ainsi que des opinions qu'ils y expriment. Ces dernières ne reflètent pas nécessairement celle du comité de rédaction de la revue.

*Illustration de la couverture:* Fonds André Vuille. (AVO)

DERNIERS NUMÉROS THÉMATIQUES  
PARUS DANS LA REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

- 2008, 1-2: **Fermes et domaines des Montagnes neuchâtelaises et de l'Arc jurassien du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle: architecture, usages et droit** – Colloque SHAN, 2007
- 2006, 4: **Le Club 44, une source pour l'histoire**
- 2006, 1-2: **L'Art nouveau dans le canton de Neuchâtel**
- 2005, 1-2: **La collégiale de Valangin, 1505-2005**
- 2004, 1-2: **Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel** – Bilan et perspectives – Colloque SHAN, 2003
- 2003, 3-4: **Fragments de patrimoine neuchâtelois**
- 2003, 1: **Deux décennies d'archéologie neuchâteloise**
- 2002, 3-4: **Des chartes de franchises à la nouvelle Constitution: une histoire des institutions neuchâtelaises**
- 2002, 1-2: **Quand la Suisse s'expose. Les expositions nationales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles** – Colloque SHAN, 2001
- 2001, 1-2: **Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1999
- 2000, 1-2: Pierre Caspard, **Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**
- 1999, 1: **Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1997
- 1998, 3: **Révolution neuchâteloise, 1848-1998**
- 1998, 2: **L'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds** (épuisé)
- 1997, 2: **Musée de l'Areuse, Boudry, 1872-1884-1997**
- 1996, 4: **Écrits au quotidien (XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1995
- 1996, 3: **Coffrane 1296-1996**
- 1996, 2: **Valangin**
- 1995, 4: **Le cinéma neuchâtelois au fil du temps** (épuisé)
- 1994, 3: **L'école neuchâteloise au XIX<sup>e</sup> siècle** – Colloque SHAN, 1993

	Pages
1. Philippe HENRY, <i>Les écrits personnels, l'individu et l'histoire</i> . . . . .	5
2. Frédéric INDERWILDI, <i>L'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire (AVO): portrait de famille</i> . . . . .	13
3. Jacqueline ROSSIER, <i>Nature et intérêt des fonds conservés aux Archives de la vie ordinaire</i> . . . . .	17
4. Anouk FAHRNI, <i>De la chaire au pupitre. Une page de la vie de Jaques Henriod (1918-1933)</i> . . . . .	33
5. Jean PRÉTÔT, <i>Deux exemples de récits neuchâtelois de vies « ordinaires » au XX<sup>e</sup> siècle</i> . . . . .	53
6. Joël JORNOD, <i>Louis Turban (1874-1951) et son monde: esquisse du réseau d'un diariste chaux-de-fonnier</i> . . . . .	65
7. Fiona FLEISCHNER, <i>La polyvalence professionnelle d'un paysan-vigneron de Peseux à travers ses écrits personnels (1781-1828)</i> . . . . .	87
8. Céline VON BERGEN, <i>Souvenirs de 1914 à 1918: le journal de Willy Russ</i>	105
9. Zélie SCHALLER, <i>Epistolarité familiale: la correspondance d'Auguste Viatte avec ses parents (1918-1927)</i> . . . . .	121
10. Jean COURVOISIER, <i>Le journal du Chaux-de-fonnier Ulysse Dubois 1830-1845</i> . . . . .	141
11. <i>Notes de lecture.</i> Frédéric S. EIGELDINGER . . . . .	163

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

MUSÉE  
NEUCHÂTELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

2009

IMPRIMERIES CENTRALES NEUCHÂTEL S.A. – CH-2001 NEUCHÂTEL

Tous droits réservés

REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

MUSÉE NEUCHÂTELOIS

# **Autour des Archives de la vie ordinaire**

*Les écrits personnels  
et le retour de l'individu  
dans l'histoire*

---

2009

146<sup>e</sup> année

N° 1-2

## LES ÉCRITS PERSONNELS, L'INDIVIDU ET L'HISTOIRE

Les niais s'imaginent que les grosses dimensions des phénomènes sociaux sont une excellente occasion de pénétrer plus avant dans l'âme humaine; ils devraient au contraire comprendre que c'est en descendant en profondeur dans une individualité qu'ils auraient chance de comprendre ces phénomènes.

Marcel Proust<sup>1</sup>

Il y a six ans, dans le courant de l'année 2003, une poignée d'historiens et d'amateurs d'histoire neuchâtelois emmenés par Jacqueline Rossier et Jean-Pierre Jelmini fondaient l'*Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire* (on abrégera: AVO). En quelques mois, cette institution privée agissant à l'échelle cantonale définissait son mode de fonctionnement et posait les règles du dépôt des fonds d'archives, puis se dotait d'un lieu de conservation et d'un réseau de soutien. Elle commençait, avec un succès croissant, la récolte documentaire qui est sa raison d'être et réussissait même à se constituer un petit budget de fonctionnement permettant notamment une modeste rétribution d'une conservatrice. En 2008, les AVO fêtaient leur cinquième anniversaire; en 2009, elles sont plus vivantes que jamais. Dans un contexte neuchâtelois peu propice à la mise sur pied et à la survie de ce genre d'entreprise (manque de moyens financiers, densité du tissu associatif culturel), sans le soutien direct de pouvoirs publics méfiants, il s'agit d'un exploit, dont il nous a semblé qu'il pouvait faire l'objet d'un numéro spécial de la *Revue historique neuchâteloise*.

C'est la deuxième fois que notre revue s'intéresse à la «vie ordinaire» par le biais d'un numéro thématique. En 1996 en effet, le *Musée neuchâtelois* consacrait une centaine de pages aux *Ecrits au quotidien (XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)*<sup>2</sup>. Il s'agissait des actes d'un colloque organisé en décembre 1995 par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel sur les journaux personnels et les livres de raison, type de documents dont on connaît la relative abondance en terre neuchâteloise<sup>3</sup>. A cette occasion, le vœu était émis d'une sauvegarde et d'une valorisation scientifique des écrits

<sup>1</sup> *A la Recherche du Temps perdu*, tome II, *Le Côté de Guermantes*, Paris, Gallimard (Pléiade), 1988, p. 626 (écrit vers 1920).

<sup>2</sup> N° 4, octobre-décembre 1996.

<sup>3</sup> Sur ces écrits, voir les travaux de Jean-Pierre JELMINI, en particulier *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime. Plaidoyer pur une étude des mentalités à partir des écrits personnels*, Hauterive, 1994 (Cahiers de l'Institut Neuchâtelois, N° 25).

personnels, en particulier populaires, témoins d'une « vie ordinaire » – selon une expression chère à Jean-Pierre Jelmini<sup>4</sup> – souvent mal connue ou méprisée<sup>5</sup>. La création des AVO est un élément de réponse prometteur à cet appel.

\*

\* \*

Mais qu'on se rassure, l'autocongratulation ne sera pas la tonalité dominante du présent numéro et la promotion des AVO la seule fin. L'intérêt de l'opération est plus grand qu'on ne pourrait le penser au premier abord. Car, de par la nature des documents réunis aux AVO, soit principalement des « écrits personnels », la signification fondamentale de l'existence de cette institution dépasse largement le cadre neuchâtelois.

Pour comprendre la réussite de cette création, il faut en effet la mettre en connexion avec un aspect de l'évolution générale de l'historiographie à la fin du XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle. On assiste alors, du moins chez les historiens « savants », à une révision de la conception du rôle de l'individu dans l'histoire, ou même de la définition de l'individu acteur de l'histoire, après une phase d'éclipse ou de marginalisation<sup>6</sup>. Cette reconsidération se traduit par un renouveau de la biographie et de ce qu'on a baptisé une « microhistoire » attentive, en profondeur et dans un cadre social et géographique très restreint, à l'individuel, au quotidien des pratiques sociales et des mentalités. Le mouvement va à la rencontre des attentes, dans le public, des amateurs d'histoire fascinés par les aventures ou les trajectoires personnelles, celles des « grands hommes » bien sûr, comme toujours, mais aussi et surtout de plus en plus de ceux qu'ils peuvent prendre comme modèles ou dont ils se sentent proches et avec lesquels ils peuvent facilement s'identifier, en particulier leurs ancêtres ou leurs prédécesseurs, avec lesquels se tissent des liens affectifs. Ces « petites existences », dont le souvenir diffus hante encore souvent les consciences familiales, jouent en effet un rôle important dans la constitution d'une véritable mémoire collective, nostalgique et identitaire, que la modernité semble rendre de plus en plus nécessaire. Le fractionnement de cette mémoire collective en mémoires de groupes (paysans, ouvriers (horlogers), femmes, immigrés, familles...) joue un rôle essentiel dans le puissant phénomène contemporain de réappropriation mémorielle<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> Cf. le titre qui précède.

<sup>5</sup> Philippe HENRY, « Écrits au quotidien. Journaux personnels et livres de raison (XVIII<sup>e</sup>-début du XIX<sup>e</sup> siècle) », *Musée neuchâtelois*, 1996, 4, pp. 197-199.

<sup>6</sup> Voir à ce sujet Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI, « Introduction », dans *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Actes du Colloque de Neuchâtel, 27-28 mai 2005, organisé par l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel et les Archives de la vie ordinaire, Neuchâtel, 2006, pp. 11-15.

<sup>7</sup> Les manifestations locales de ce phénomène sont légion, par exemple la publication de récits de vie et de souvenirs; voir, à titre d'exemple, les publications des Éditions Alphil, à Neuchâtel.



Ainsi la mise sur pied des AVO, création qui n'est de loin pas la seule du genre<sup>8</sup> et qui répond à une véritable demande sociale, n'est qu'un avatar local d'une conversion historiographique plus ample.

Cette espèce de « retour de l'individu »<sup>9</sup>, dès les années 1980, cette réhabilitation du biographique dans une définition élargie (il ne s'agit donc plus seulement des politiciens, des militaires, des scientifiques ou des artistes), constituent une réaction à son rejet par une conception d'une histoire à prétention scientifique, typique du cœur du XX<sup>e</sup> siècle. Ce discrédit reposait d'abord, sous l'influence dominante (au moins dans le contexte francophone) du courant fondateur de l'École des Annales, sur la négation du rôle de l'individu dans l'histoire. Celle-ci, spécialement dans une vision marxiste et plus tard structuraliste, était vue comme le résultat de grandes forces, de grands courants principalement économiques et sociaux, phénomènes en général inconscients qui dépassent largement l'insignifiance des existences individuelles, dont le genre biographique ne rend compte que sur le mode subjectif et superficiel et qui du reste sont trompeuses car elles masquent le jeu essentiel de ces grands courants. Dans cette perspective imprégnée d'une sociologie fonctionnant dans des logiques collectives, il n'y a d'histoire sérieuse ou « scientifique » que globalisante et quantifiée. Car, seconde condamnation, le sens critique de l'historien de l'individuel, trop proche de son sujet, s'émousse; il finit par ne voir la vie de son objet d'étude, souvent idéalisé, encensé, que comme la réalisation d'un destin, d'une vocation prédéterminée évidente qui donne son sens à cette existence; il s'agit d'une reconstruction a posteriori en fonction d'un aboutissement, pleine de « présupposés », donc au pire d'une pure *illusion*<sup>10</sup>.

Pour autant l'approche individualisante ne disparaît pas complètement, au moment du lancement de ces anathèmes, dans la mesure où la biographie peut exercer une fonction emblématique, par exemple d'une catégorie sociale, donc détenir une valeur qui dépasse l'individuel; c'est dans ce sens qu'elle sera utilisée par les tenants mêmes de l'École des Annales, comme Lucien Febvre, pour alimenter l'histoire des mentalités. En fait ce sont là

<sup>8</sup> On peut mentionner notamment, en Suisse romande, les *Archives de la Vie Privée* (Genève); *Mémoires d'ici. Centre de recherches et de documentation du Jura bernois* (Saint-Imier); *Histoires d'ici. Association pour la collecte et la mise en valeur de la mémoire fribourgeoise: patrimoine narratif vivant, récits de vie écrits, illustrés et oraux*, qui vient de naître; ou, pour le Tessin, l'*Associazione Archivi Riuniti delle Donne Ticino*. A l'étranger, de nombreuses entreprises apparentées existent, toutes mises sur pied ces dernières années, comme les précédentes.

<sup>9</sup> Voir sur ce thème la magistrale démonstration de François DOSSE, *Le Pari biographique. Ecrire une vie*, Paris, 2005.

<sup>10</sup> Cf., du côté des sociologues, la sévère et célèbre condamnation de Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 1986, pp. 69-72.

les racines du renouveau contemporain de la biographie et de l'usage des écrits personnels, ou encore de l'intérêt actuel pour les gens « ordinaires », dont la capacité de représentativité sociale est forte. Cette capacité est encore renforcée si l'on peut accumuler des biographies socialement orientées, dans une démarche prosopographique (série de biographies). Les protagonistes de l'histoire des mentalités, au stade de la « nouvelle histoire » des années 1970-1980, utiliseront de plus en plus des écrits personnels, des « ego-documents » permettant d'étudier au premier chef les sentiments ou les sensibilités : journaux intimes ou personnels, journaux de voyage, récits de vie, souvenirs, correspondances privées, etc. Outre l'histoire culturelle, l'histoire sociale également, sous l'influence de l'essor de l'utilisation des « récits de vie » par les sociologues eux-mêmes, réhabilitera bientôt l'approche individualisante, dans le but de dépasser le singulier par l'accumulation des témoignages.

La réconciliation entre histoire, biographie et écriture de soi doit beaucoup à la mise en doute des visions globalisantes, désincarnées, des grandes explications par les forces collectives ou les courants de fond, dans un retour « au qualitatif et au singulier »<sup>11</sup>, en une nouvelle pesée du rôle de l'individu conçu non seulement comme produit dépassé des grandes forces de l'évolution de l'humanité, mais comme un acteur ou un moteur possible de cette évolution. Ce retournement se fait en un moment de flottement, de doute, dans l'historiographie au moins française ; après l'affaiblissement des grandes certitudes des Annales, les historiens, de plus en plus sceptiques devant les explications globales, se cherchent des voies nouvelles ; on parle à la fin du XX<sup>e</sup> siècle d'« histoire en miette », de la « crise de l'histoire ». Parallèle significatif du reste, on assiste aussi alors au retour de l'événement – donc du temps court, longtemps considéré comme une apparence, simple produit des courants de fond –, du politique, du national dans le territoire de l'historien, d'où les aspirations à un niveau « scientifique » de connaissance les avaient chassés. Les histoires de vies sont maintenant enrichies par le prodigieux élargissement historiographique séculaire ; elles se construisent sur la base d'une méthodologie qui doit être rigoureuse et d'un usage critique des sources ; elles sont conscientes du danger de leurs possibles dérives empathiques (soit l'excessive proximité auteur-sujet, voire la fusion entre la personnalité du biographe et celle du biographié) ; elles ne se veulent pas définitives mais « problématisées » par des questions et des hypothèses. Dans ces conditions, ayant retrouvé de l'honorabilité, elles

<sup>11</sup> François DOSSE, *op. cit.*, p. 14.

ont été peu à peu réintégrées dans les préoccupations des historiens universitaires, qui se sont massivement investis dans des opérations de nature biographique.

\*

\* \*

Dans la mesure où la plupart des documents réunis aux AVO relèvent de l'écriture de soi ou de l'écriture sur soi, la mise sur pied de cette entreprise s'insère parfaitement dans le contexte grossièrement esquissé ci-dessus. Car par ailleurs, on l'a compris, cette « revanche de l'individuel »<sup>12</sup> s'exprime dans une nouvelle définition de l'individu digne de l'intérêt des historiens, avec la promotion des personnages secondaires ou même microscopiques, mais dont l'existence révélée, certes sans grandes conséquences, peut être néanmoins pleine de sens et d'enseignements. C'est en somme un effet de la méfiance « réactionnaire » des Annales envers les grands hommes, auxquels il ne fallait pas prêter grand-chose.

L'appellation *Archives de la vie « ordinaire »* pourrait donc s'interpréter dans ce sens. Elle rappelle une autre phrase de Proust, aussi intéressante que notre épigraphe et, datant également de 1920 environ, quelque peu prophétique : « Les historiens, s'ils n'ont pas eu tort de renoncer à expliquer les actes des peuples par la volonté des rois, doivent la remplacer par la psychologie des individus, de l'individu médiocre. »<sup>13</sup> Ce dernier adjectif est à comprendre comme une référence à la « moyenne », à la *mediocritas* latine. Il s'agirait donc de la vie des « gens ordinaires »<sup>14</sup>, catégorie (socio-économique ?) dont une définition exacte manque à l'évidence complètement, et se heurterait du reste à de gros problèmes – c'est le principal inconvénient du terme. Mais l'adjectif, souvent mal compris, fait aussi référence à la « vie quotidienne », celle de la banalité présumée de tous les jours, ou, comme le dit élégamment François Dosse, au « monde individuel des soucis ordinaires »<sup>15</sup>. Ainsi les gens « extraordinaires » ont aussi une « vie ordinaire »...

L'usage de cette épithète est donc en l'occurrence équivoque (sans même qu'on pense à son acception dépréciative). Mais cette ambiguïté ne fait pas problème dans la mesure où – on va le voir – les AVO réunissent essentiellement des documents, soit des écrits, doublement « ordinaires » :

<sup>12</sup> Félix TORRES, « Du champ des Annales à la biographie : réflexion sur le retour d'un genre », dans *Problèmes et méthodes de la biographie*, Actes du colloque tenu à la Sorbonne les 3 et 4 mai 1985..., Paris, 1985, pp. 141-148.

<sup>13</sup> *A la Recherche du Temps perdu*, tome II, *Le Côté de Guermantes*, Paris, Gallimard (Pléiade), 1988, p. 700.

<sup>14</sup> C'est bien dans ce sens que l'entendait Jean-Pierre JELMINI, *op. cit.*, p. 7, parlant du « tout-venant de la matière historique », de « l'homme du peuple », de la « piétaille de figurants anonymes », du « fantassin de l'histoire ».

<sup>15</sup> *Op. cit.*, p. 331.

ils se rapportent aux choses de la vie quotidienne ou aux «soucis» des gens «du peuple», disons issus de la petite bourgeoisie, de la paysannerie ou du personnel de fabrique, mais sans absolu exclusif puisqu'on y trouve aussi une documentation relative au quotidien d'une bourgeoisie aisée.

\*

\* \*

Ce numéro de la *Revue historique neuchâteloise* se structure en trois parties. Il veut tout d'abord donner une claire idée de la vocation des AVO, à travers les présentations de Frédéric Inderwildi, président du comité de l'association, et de Jacqueline Rossier, conservatrice.

Nous avons ensuite réuni quelques études portant sur des documents tirés des fonds des AVO, évidemment tous inédits; ce sont en fait les premières exploitations «scientifiques», qui s'appuient sur des travaux académiques. Anouk Fahrni a analysé une partie d'une très volumineuse correspondance familiale neuchâteloise du premier XX<sup>e</sup> siècle, ensemble qui a fait l'objet d'un des tout premiers dépôts aux AVO; Jean Prétôt se penche sur deux courtes autobiographies ou récits de vie populaires de la même époque; Joël Jornod étudie le journal d'un obscur Chaux-de-Fonnier, dans lequel, sans aucun apprêt, il consigne le déroulement de son quotidien. Ces trois articles donneront une image concrète et représentative d'un aspect essentiel des documents conservés aux AVO et des possibilités de leur exploitation.

Suivent, en forme d'élargissement, c'est-à-dire sur la base de documents externes aux AVO, trois autres études fondées sur des journaux personnels et des correspondances. Fiona Fleischner analyse quelques aspects des écrits personnels d'un vigneron-paysan-commerçant de Peseux au début du XIX<sup>e</sup> siècle; Céline von Bergen exploite le journal d'un industriel neuchâtelois pendant la Première Guerre mondiale; Zélie Schaller étudie la correspondance d'un intellectuel jurassien de haut vol, Auguste Viatte, avec ses parents. Enfin un historien chevronné, Jean Courvoisier, se penche sur le journal d'un Chaux-de-Fonnier de la fin de l'Ancien Régime, Ulysse Dubois.

Le soussigné a été particulièrement heureux de pouvoir compter, pour six des sept articles d'analyse documentaire, sur la plume d'étudiants ou d'ex-étudiants en histoire, fraîchement diplômés, qui font ici leurs premières armes et sont partis de travaux de séminaire et surtout de mémoires de licence soutenus ou en cours d'élaboration. Cette disponibilité est une excellente illustration du succès auprès des jeunes historiens

en herbe d'une démarche utilisant principalement des égo-documents. La séduction des «écritures du moi» a sans doute opéré. Nous espérons que les lecteurs seront à leur tour convaincus.

Que tous ceux qui ont œuvré à la préparation de ce numéro soient remerciés, ainsi que la *Revue historique neuchâteloise* pour son accueil.

Philippe HENRY  
Professeur honoraire  
Membre du Comité des AVO

Adresse de l'auteur: Philippe Henry, Institut d'histoire de l'Université, espace Louis-Agassiz 1, 2000 Neuchâtel.

# ***L'ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION DES ARCHIVES DE LA VIE ORDINAIRE (AVO): PORTRAIT DE FAMILLE***

## **Genèse**

C'est à l'initiative de sa future conservatrice, Jacqueline Rossier, rejointe dans ses réflexions initiales par Jean-Pierre Jelmini et Maryse Schmidt-Surdez, que l'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire a vu officiellement le jour le 11 février 2003, lors de l'assemblée générale constitutive. Les AVO se sont donné pour but de promouvoir la récolte, la conservation et la mise en valeur de documents privés reflétant soit la vie quotidienne, matérielle ou morale, soit l'environnement local de personnes ou de familles que l'origine ou l'existence rattachent au pays de Neuchâtel. Installées dans un local mis à disposition par la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN), les AVO ont bénéficié d'un crédit d'installation de l'Etat de Neuchâtel et d'un soutien financier important de la part de la Loterie romande. Depuis cinq ans, et avec succès, l'association poursuit son indispensable mission de sauvegarde d'un pan essentiel du patrimoine historique neuchâtelois.

Conservés et classés dans des locaux adéquats par un personnel qualifié, les documents réunis constituent progressivement un fonds scientifique remarquable mis à la disposition des historiens<sup>1</sup>.

## **L'Association: structure, collaborations et réseaux**

Pour réaliser ses projets, l'Association s'appuie sur un comité dans lequel siègent d'office le conservateur et un délégué de la BPUN. Ce comité se préoccupe, entre autres, de l'administration des biens de l'Association, de son financement, de son développement et de son rayonnement. L'organe suprême reste l'assemblée générale qui se tient chaque année dans les locaux de l'Université.

Dès leur naissance, les AVO ont bénéficié d'une excellente collaboration avec deux institutions neuchâteloises. D'abord la BPUN, siège de l'association. Puis l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, dont l'un des anciens professeurs est membre du comité et avec lequel les AVO se sont notamment associées pour l'organisation, en mai 2005, d'un colloque

<sup>1</sup> La disponibilité des collections dépend des clauses qui lient les déposants à l'association.

consacré aux correspondances familiales en Suisse romande. Deux séminaires académiques mis sur pied à l'Institut d'histoire sur des thèmes qui ont pu trouver une assise dans les fonds des AVO ont renforcé les liens déjà étroits entre l'Institut et l'Association. Ces collaborations prouvent le bien-fondé de l'existence d'une telle entité et contribuent à la faire connaître. Pour élargir son rayonnement et lui conférer une visibilité accrue, l'Association a créé un site internet en 2008<sup>2</sup>.

En dépit de sa jeunesse et de la modestie de ses moyens, l'Association s'est fait connaître au-delà des frontières cantonales. Elle le doit notamment aux conférences données par Jean-Pierre Jelmini et Jacqueline Rossier. Les AVO entretiennent également des relations avec des institutions ou des associations helvétiques ou européennes poursuivant des buts analogues. Dans le souci de faire partager au public les expériences de chercheurs ou d'écrivains, les AVO organisent des conférences. En 2006, Philippe Lejeune, grand spécialiste de l'autobiographie en France, est venu à Neuchâtel pour un exposé intitulé « Comment l'intimité est-elle venue au journal ? » L'année suivante, les journalistes Antoine et Madeleine Bosshardt-Wahli ont parlé d'une correspondance de guerre (1914-1918) miraculeusement conservée dans leur maison de Vézelay. En 2008, l'historienne neuchâteloise Ariane Brunko-Méautis, a présenté le journal de son arrière-grand-père Jules Samuel Jéquier, pasteur à Fleurier, journal dont elle a tiré un livre. Enfin une spécialiste française de l'épistolarité, Mireille Bossis, a récemment donné une conférence sur ce thème.

Des interventions sur les ondes de la Radio suisse romande, dans des reportages télévisés ou dans diverses expositions<sup>3</sup>, une présence à la Foire du livre du Locle ou à la Journée nationale des archives, ont permis d'attirer l'attention sur les AVO et sur leur mission – et par là même d'enrichir leurs fonds.

### **Des archives neuchâteloises**

L'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire se propose donc de donner la parole aux hommes et aux femmes qui ont été et qui sont encore les artisans apparemment insignifiants de l'histoire. Comme le souligne Jacqueline Rossier « les gens pensent souvent à tort que leurs souvenirs n'ont pas d'intérêt. [Ces souvenirs] contribuent pourtant à préserver la mémoire collective »<sup>4</sup>. Restituer l'existence des « muets de

<sup>2</sup> L'adresse du site: <http://www.archivesdelavieordinaire.ch>.

<sup>3</sup> *Des Neuchâtelois et des Neuchâteloises venus d'ailleurs*, exposition réalisée dans le cadre de *Neuchâtoï*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2004.

<sup>4</sup> *L'Express - L'Impartial*, mercredi 12 novembre 2008, p. 5.

l'histoire» est une nécessité; leur donner la parole ne peut se faire qu'au travers d'une documentation souvent oubliée et dont la sauvegarde n'a jusqu'à ce jour été systématiquement prise en charge par aucune instance publique de conservation, mais a dépendu de la seule conscience familiale ou de l'éventuel intérêt personnel de certains archivistes pour ces témoignages. L'objectif des AVO est donc non seulement de découvrir et d'identifier les documents personnels qui existent encore dans les familles, mais aussi d'en assurer la survie par une conservation adéquate, puis de contribuer à leur mise en valeur.

Les AVO recueillent tous les documents de la main des témoins de la «vie ordinaire»: correspondances, lettres, journaux intimes, livres de raison, agendas annotés, factures, comptabilités, récits de voyages, notes de lecture, etc. A ce type d'écrits peuvent s'ajouter d'autres documents (des photographies par exemple), pour autant qu'ils présentent un lien évident avec le contenu d'un fonds manuscrit. Ces fonds sont de nature et de provenance très diverses, et leur histoire n'est pas toujours aisée à reconstituer. C'est pourquoi le parcours des documents s'inscrit dans un processus conforme aux statuts de l'Association: après examen, les dons ou dépôts font l'objet de conventions adaptées à chaque cas et signées par les deux parties contractantes.

Qui a pris soin de conserver des archives familiales? Pour quelles raisons? A ces questions légitimes, il est rare de pouvoir répondre avec certitude. Entre les papiers officiels mis de côté pour des raisons juridiques ou administratives et le billet de commission anodin, la documentation est souvent riche de lettres, de carnets de voyage, de récits de vie ou de comptes. Tous servent l'histoire et permettent de mieux saisir des portions de vie.

Il faut souhaiter que l'Association puisse poursuivre ses activités dans les meilleures conditions. Ses fonds, à n'en pas douter, vont continuer à s'accroître. Ils pourront, comme ils ont déjà commencé à le faire, livrer leur secret à des chercheurs attentifs et passionnés.

Frédéric INDERWILDI  
Président du Comité  
de l'Association pour la conservation  
des Archives de la vie ordinaire



## NATURE ET INTÉRÊT DES FONDS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE LA VIE ORDINAIRE

Les fonds recueillis à ce jour par les *Archives de la vie ordinaire* (AVO) sont de taille, de nature et de provenance fort diverses. Pour en faire apprécier l'intérêt, nous avons choisi de les présenter par genres et, pour l'exemple, d'en mentionner les plus représentatifs. Il faut toutefois relever qu'un même fonds englobe souvent plusieurs genres différents. Les lecteurs qui le souhaitent pourront consulter l'inventaire détaillé des fonds qui sera disponible dans le courant de l'année 2009 sur le site internet des AVO<sup>1</sup>.

### Typologie

#### *Les papiers officiels*

Les documents le plus régulièrement conservés dans les familles sont ceux qu'on garde à titre de preuve, pour des raisons juridiques ou administratives, c'est-à-dire les papiers officiels tels que les actes d'état civil, les actes notariés, les titres de propriété... Dans certains milieux, on a conservé les documents professionnels de l'un des membres: ses notes de lecture ou les pièces documentant sa participation à une vie associative. Ce type de témoignages n'a d'intérêt pour les AVO que s'il accompagne d'autres documents avec lesquels il entre en résonance.

#### *Les «garde-mémoire»*

Les AVO possèdent plusieurs fonds comprenant des séries d'agendas. Tenues avec minutie par un père, une mère, un ancêtre parfois inconnu, ces notes, en apparence anodines, livrent de précieuses informations sur l'emploi du temps, les activités saisonnières, l'humeur, l'état de santé, la météo. Un fonds déposé en 2007 en compte notamment trente-six, tous de même format (9,5 × 15 cm), couvrant les années 1887 à 1923. Les sujets qui y sont abordés succinctement chaque jour ont ensuite servi à la rédaction de «cahiers», auxquels l'auteur fait allusion ci-dessous:

*Vendredi 16 juin. Travaillé à mes cahiers jusqu'à 11h. puis été acheter enveloppes, papier et 3 cahiers. Il y a toujours des gens, des femmes surtout qui ont l'air de Vaudoises et qui causent, causent, sans arrêt – j'ai attendu 1/4 d'heure, au moins. Enfin un employé est sorti de l'autre pièce et m'a servi à mon gré. Reposé de 2 à 3h. Le*

<sup>1</sup> [www.archivesdelavieordinaire.ch](http://www.archivesdelavieordinaire.ch)

*temps était nébuleux. Je suis resté à flâner sur le quai, au bord de l'eau, très belle en ce moment. Vers 8h. Marguerite est venue vers moi, je lui ai encore remis 4 gros paquets dans un portefeuille-documents sur le perron pour sa mère – et pour elle un joli cartonnage, genre Empire où elle pourra mettre un tas de petits objets que je lui donne ces derniers jours – il y avait entre autres, un cahier que j'avais presque rempli à son intention, d'articles très variés et la plupart très intéressants. Il était dans une grande enveloppe à son nom et je croyais qu'elle l'avait<sup>2</sup>.*

### *Les récits de voyage*

Personnels ou destinés à la famille de l'auteur, se présentant généralement sous forme de cahiers ou de carnets, ils donnent l'occasion, par exemple, de suivre avec force détails, une jeune fille en voyage à Stuttgart<sup>3</sup> (fig. 1), un jeune théologien durant son année d'études en Allemagne<sup>4</sup> ou encore un étudiant en médecine, conservant, dans le traditionnel carnet en moleskine noir, la trace de ses voyages, de ses vacances et de ses états d'âme :

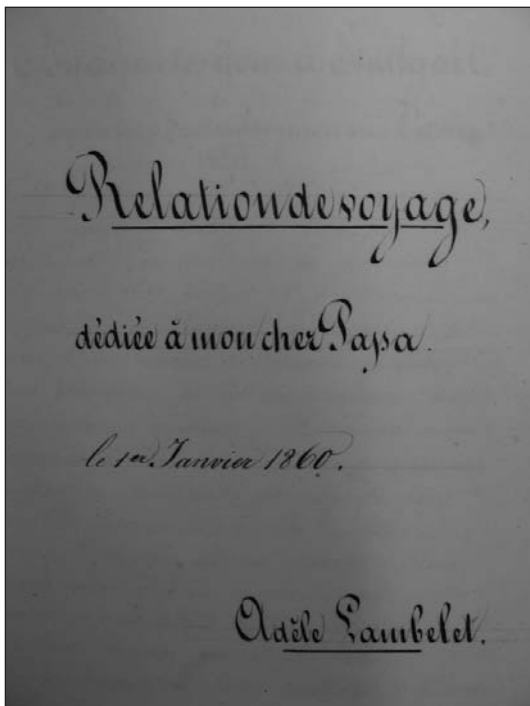


Fig. 1. « Voyage et séjour à Stuttgart depuis le 24 septembre jusqu'au 4 octobre 1859 » Adèle Lambelet, 1860. Fonds Rychner.

*Bâle, jeudi 26 janvier 1926.  
Il y a deux semaines que je quittais Neuchâtel, enflammé par le dernier sourire de G., ce sourire d'adieu qui doit me rester et me dire beaucoup de choses. Hier, je lui écrivais un projet de lettre. J'ai l'habitude de ne jamais envoyer le même jour où je l'écris. C'était une lettre enflammée. Je lui disais les choses les plus douces et les plus suaves alors que j'étais en contemplation devant son portrait. Mais le soir même (...) à pénétrer tant soit peu mes sentiments, je vois que je m'étais passablement suggestionné<sup>5</sup>.*

<sup>2</sup> AVO, Notes de David Art, 16 juin 1922. Fonds Henri Wille-Art.

<sup>3</sup> AVO, Journal de voyage d'Adèle Lambelet, Les Verrières. Fonds Rychner.

<sup>4</sup> AVO, Journal de voyage et de dépenses de Charles-Daniel Junod. Fonds Charles-Daniel Junod.

<sup>5</sup> AVO, Fonds provisoirement intitulé N.N.

Nous mentionnerons encore deux exemples originaux de souvenirs de « voyages » confiés aux AVO. L'un comprend une série de douze cahiers et deux albums cartonnés de grand format, enrichis de dessins à l'encre de Chine et relatant avec minutie les excursions dans le Jura et dans les Alpes, d'un graveur français devenu viticulteur à Colombier (fig. 2)<sup>6</sup>. L'autre compte quarante-trois carnets, plutôt des « calepins », aux informations succinctes, rédigées entre 1968 et 1999; un tel ensemble permet de se faire une idée assez exacte des destinations que privilégiait un couple de retraités dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

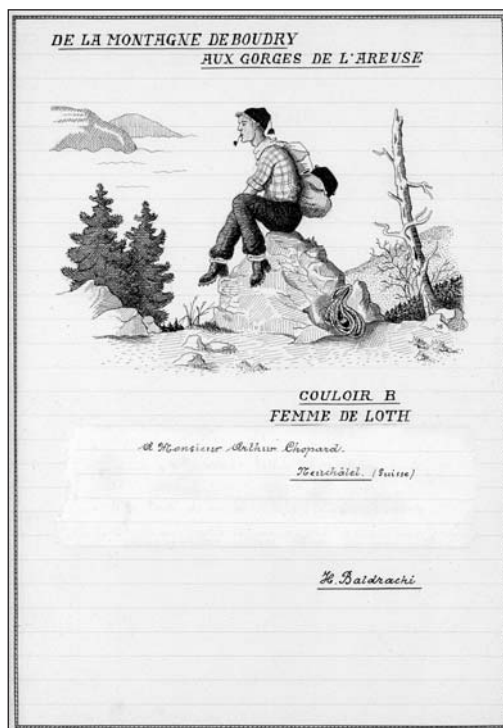


Fig. 2. Cahier N° 7 (non daté). « De la Montagne de Boudry aux Gorges de l'Areuse. » Fonds Henri Baldrachi.

### *Les comptes*

Certaines familles ont conservé scrupuleusement ces traces de vies «brutes» que constituent les actes de vente (biens mobiliers et immobiliers), les factures (« mise en ménage » d'un jeune couple dans les années 1930, par exemple), les inventaires de mariage (fig. 3), les livres et les cahiers de comptes, tenus au fil des jours, en particulier par les maîtresses de maison. Replacés dans leur contexte, ces documents fournissent de précieuses informations sur le pouvoir d'achat et sur le soin que mettaient leurs propriétaires à gérer l'argent.

### *Les souvenirs scolaires*

Plusieurs fonds comprennent des cahiers d'écoliers, des livrets scolaires, des attestations et des certificats. Ils ont probablement été conservés pour des raisons sentimentales en tant que souvenirs d'enfance et de jeunesse.

<sup>6</sup> AVO, Fonds Henri Baldrachi.

<sup>7</sup> AVO, Fonds Emilie Guinand.

Les plus anciens datent du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, les plus récents des années 1960<sup>9</sup>. Riches en informations sur les programmes scolaires, ces cahiers de dictée, d'arithmétique, de dessin, d'histoire ou d'instruction religieuse constituent également des témoignages intéressants quant aux principes moraux de leur époque.

#### *Les récits de vie*

Les AVO reçoivent régulièrement, sous forme de copies, des textes intitulés «Mémoires», «Traces de vie», «Souvenirs»... Il s'agit de récits destinés en priorité aux enfants et surtout aux petits-enfants du scripteur dont l'intention est souvent double. En évoquant ses souvenirs d'enfance, il tient, d'une part, à dire où et dans quelles circonstances il a passé sa jeunesse et, d'autre part, à faire découvrir ses propres parents à ceux qui ne les ont pas connus. L'introduction d'un récit qui se situe à La Chaux-de-Fonds dans les années 1930 est claire :

*Toi, cher membre de ma famille, qui aura la patience de consulter, sinon même de lire en entier, mes souvenirs relatifs à la vie d'être qui sont tendres à mon cœur, sache bien que je n'ai aucunement la prétention de jouer à l'écrivain, mais seulement celle de témoigner du passé familial (...)*<sup>10</sup>

Des descriptions précises, parfois même des croquis, accompagnent et situent le récit dans l'espace et dans le temps tandis qu'en filigrane se dessine le contexte social et historique dans lequel s'est déroulée la jeunesse de l'auteur (fig. 4).

<sup>8</sup> AVO, Fonds Pierre-Henri Béguin et Fonds Rychner.

<sup>9</sup> AVO, Fonds Albert et Berthe-Hélène Balmer.

<sup>10</sup> AVO, Maurice GIRARDIN, *Souvenirs, souvenirs ou la nostalgie est toujours ce qu'elle était...* Les Geneveys-sur-Coffrane, 2003. Cf. article de Jean Prétôt ci-après p. 53.

*Je, soussigné, reconnait l'inventaire suivant des objets apportés en mariage par mon épouse Pauline Rossulet.*

1. Un lit avec feuillade à ressort et matelas.	330 00
2. Une pendule à grande sonnerie.	150 00
3. Une montre de poche en argent.	30 00
4. Une montre sautoir en or.	110
5. Argent prêté à mes parents à intérêt au 4 1/2	400
6. Argent prêté à la Caisse d'épargne	57 59
7. 7 chaises en noyer	38 53
8. Une table à nuit et une table à ouvrage	45
9. Une petite table en sapin	3
10. Une selle en cuivre et une suspension en étain	28 50
11. 6 couteaux et 6 fourchettes et 6 cuillères en argent	20
12. 12 petits couteaux et 12 petits couteaux.	10
13. Une garde-robe en sapin	15
14. Un lit, un long coussin et 2 oreillers	50
15. Une robe de chambre d'indienne bleue et un bonnet blanc	28

Fig. 3. Inventaire de mariage, avril 1866. Fonds Daniel-François Colomb.

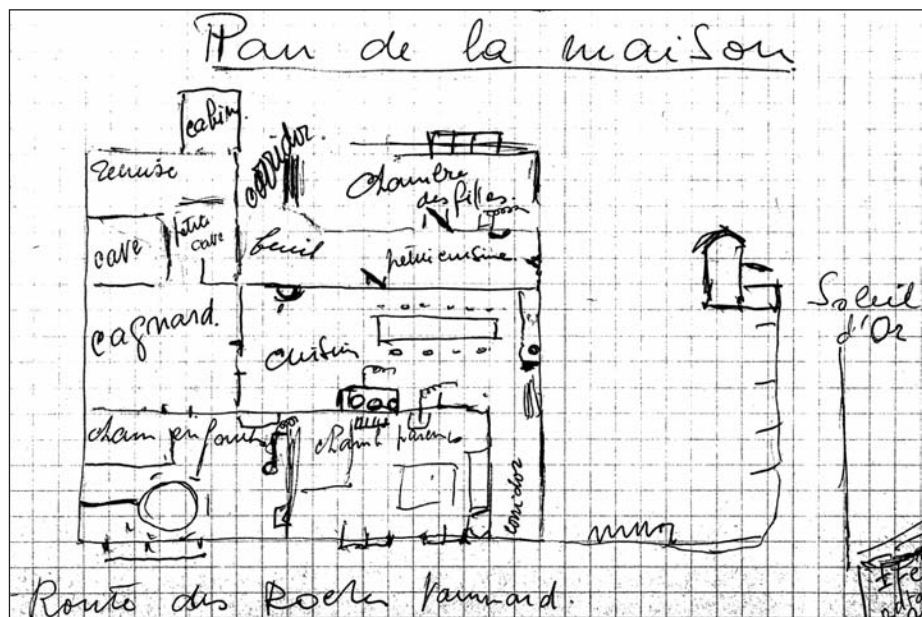


Fig. 4. « La Porte ouverte », souvenirs d'enfance rédigés entre 1975 et 2000. Fonds Emilie Tissot-Suter.

Il arrive aussi qu'à la faveur d'occasions particulières telles que des ateliers d'écriture ou des concours, certaines personnes se prennent au jeu de l'écriture, se replongeant avec une certaine délectation dans leur passé et qu'elles confient une copie de leurs textes aux AVO :

*A l'angle de la rue, ouvrant en quelque sorte mon univers sur la grande scène de mes premières années, se trouvait le cinéma « Eden » et son bistrot attenant. Je ne savais pas que « Eden » voulait dire Paradis et pourtant la fascination qu'il exerçait sur moi était magique et quasi paradisiaque. (...) Mes parents exploitaient une petite boulangerie qui jouxtait le cinéma, dans la même maison. Mon père aussi aimait assister au spectacle. Il confectionnait des petits ramequins qu'il vendait à l'entracte de la séance du soir<sup>11</sup>.*

Pour d'autres, la rédaction de souvenirs d'enfance agit parfois comme une sorte de thérapie, libérant des souffrances longtemps contenues :

*Chaque samedi et dimanche après-midi, nous sortions ensemble boire un café à Neuchâtel dans des endroits qui, à l'époque, n'étaient fréquentés que par des étrangers. On se retrouvaient [sic] entre nous. Les Suisses, à ce moment-là nous évitaient, nous n'étions que de la main d'œuvre, rien d'autre. Nous avions nos locaux. Si on cherchait*

<sup>11</sup> AVO, Denise AESCHLIMANN, *Mon quartier, le quartier de mon enfance*, Neuchâtel, 2000. Cf. article de Jean Prétôt.

*une chambre ou un appartement, dans tous les journaux il était écrit: «Appartement libre, Italiens exclus!». C'était une souffrance physique et morale. Nous n'étions bons que pour le travail mais pour le reste, nous n'étions pas acceptés*<sup>12</sup>.

### *Les livres de raison et les journaux personnels*

Quelques fonds des AVO comprennent des «livres de raison», ces carnets dans lesquels «l'auteur mêle aux remarques de pure gestion de sa demeure et de ses affaires quotidiennes des considérations plus personnelles qui paraissent, à première lecture, ressortir davantage au genre du journal, plus ou moins intime selon les personnes, les lieux et les époques»<sup>13</sup>, ainsi que des journaux qu'il faut appeler personnels plutôt qu'intimes. A titre d'exemple, signalons que les cent trente-neuf cahiers tenus par une demoiselle neuchâteloise entre 1921 et 1968 ne livrent guère d'informations sur ce qu'on entend aujourd'hui par «intimité». Les événements consignés au jour le jour parlent de la météo, des maladies de la famille, des travaux du jardin, des visites faites ou reçues<sup>14</sup>.

### *Les correspondances*

Les AVO possèdent plusieurs fonds incluant des correspondances de nature diverse. Nous évoquerons ici principalement les lettres adressées par des enfants à leurs parents, ainsi que les «lettres d'amour».

«C'est l'éloignement qui produit la lettre.»<sup>15</sup> Cette assertion de Mireille Bossis

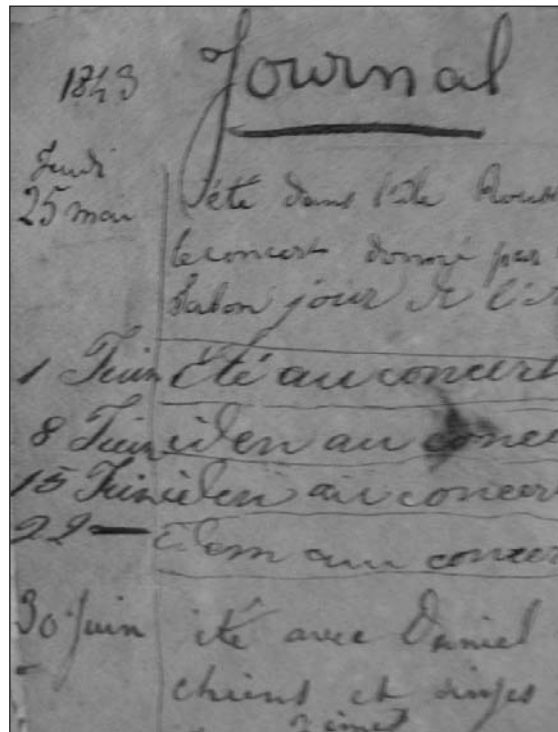


Fig. 5. Journal de Jean-Daniel Art, 1849. Fonds Wille-Art.

<sup>12</sup> AVO, Anna DALLE VEDOVE CELLERINI, *Dolori e gioie di una vita*, Bôle, 2004, (trad. J. Rossier).

<sup>13</sup> Jean-Pierre JELMINI, *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime*, Hauterive, 1994, p. 42.

<sup>14</sup> AVO, Fonds Henriod. Cf. ci-après Anouk Fahrni, p. 33.

<sup>15</sup> Mireille BOSSIS, «Une correspondance paysanne en Normandie», dans Anne-Marie SOHN (dir.), *La correspondance: un document pour l'Histoire*, Rouen, 2002, p. 86.

se vérifie aisément dans de nombreuses correspondances confiées aux AVO. Conservées sous forme de lettres originales avec leurs enveloppes estampillées ou sous forme de copies de lettres manuscrites voire dactylographiées, elles sont, à quelques exceptions près, unilatérales; les réponses ayant à jamais disparu. Les lettres proviennent en général de fils ou de filles établis à l'étranger pour une longue période. Nous citerons ici trois exemples. Le premier, celui de deux frères d'une famille horlogère de La Chaux-de-Fonds, installés de 1865 à 1897 à Sagua-la-Grande à Cuba, qui rapportent très fidèlement et très précisément leurs activités commerciales à leurs parents :

*Nous commençons à manquer de montres, faites-nous le plaisir d'activer nos petites commissions. Dans le courant de mai, nous vous enverrons cinq mille francs, tu sais que nous que avons prêté 1<sup>1</sup>/<sub>4</sub>, le paiement doit se faire le 14 mai. Aloys M. a été un peu malade; sa femme qui est un correspondant de première nous a dit que les montres que son mari fait pour nous sont un peu en retard, pousse-le au dos. Elle nous offre aussi de petites montres en argent. Dites-lui si elles sont savonnettes à cylindre 13 ou 14 lignes, que je ne sais pas si cela se vendra, cependant, j'en recevrai avec le prochain envoi 3 avec plaisir, comme essai<sup>16</sup>.*

Le deuxième exemple est celui d'une jeune Neuchâteloise qui rejoint son mari en Algérie où celui-ci occupe un poste de comptable dans une grande entreprise viticole. Elle tient sa mère au courant de l'installation du couple en terre nord-africaine :

*Tu voudrais savoir mes impressions, ma petite mami? Eh bien, je crois que je mène à peu près la vie normale de la généralité des femmes, faire le ménage de son mari, et ceci me paraît tout naturel. Quant au pays, il m'éprouve un peu, les premiers jours surtout, disons les quinze premiers jours ont été pénibles, je te l'avoue, je ne me rendais pas bien compte de ce que j'avais, mais c'était la chaleur évidemment. Tu n'aurais pas reconnu ta fille, ma pauvre mami, celle qui aimait bien astiquer les «fonds» n'en avait plus le courage et puis: ce qu'il faisait chaud près de ce potager! Avec cela qu'il ne tire pas bien (cheminée trop courte) mais on va l'arranger<sup>17</sup>.*

Le troisième exemple est celui de ce jeune Chaux-de-Fonnier, étudiant en chimie à Zurich d'où il écrit très régulièrement à sa mère. Le 13 janvier 1942, il relate ceci :

*Vers la fin de l'après-midi, nous nous trouvions dans une pinte de la station d'où le train devait nous emporter, il y avait là beaucoup de monde, presque tous des skieurs (...) d'un coin de la pièce où il y avait une radio partaient quelques notes pas trop*

<sup>16</sup> AVO, Lettre à son père de Charles Wille, Sagua-la-Grande, 30 janvier 1866. Fonds Henri Wille-Art.

<sup>17</sup> La jeune institutrice Rose Guye vient d'épouser Max Kübler. Le couple habite à Saint-Robert, près de Blida en Algérie. AVO, Lettre datée du 3 septembre 1922. Fonds Rose Kübler-Guye.

*désagréables, parce que pas trop fortes; marchandise importée d'Allemagne, parce que Beromünster n'offrait rien à ces heures-là, mais comme il était 16h30, la musique a cessé et une voix nous annonce: «Nun Nachrichten des Drahtlosen Dienst» la réaction fut immédiate, de toutes les tables s'élevèrent des protestations et 4 personnes dont moi-même, bondirent sur l'appareil pour fermer le caquet de l'individu en question.*

Dans la suite de cette même lettre, il fait remarquer qu'à Zurich, contrairement à La Chaux-de-Fonds, presque personne ne croit encore à une possible défaite allemande:

*Personne ne s'intéresse et commente les faits, comme chez vous, il m'a juste été dit plusieurs fois: «Dites donc, je crois que ça ne va pas tant bien que cela pour les Boches en Russie.»<sup>18</sup>.*

### *Les correspondances amoureuses*

Elles sont bien représentées dans les fonds des AVO mais, elles aussi, le sont «à sens unique». On observera que ce sont, en général, les femmes qui ont conservé les lettres écrites par leur(s) amoureux. Quelles que soient leur origine sociale ou leur époque, les lettres d'amour témoignent toutes de l'intemporalité et de l'universalité du sentiment amoureux. Seuls le style, l'orthographe et la manière diffèrent entre la déclaration d'un jeune facteur de Serrières, amoureux d'une lingère italienne travaillant aux Cadolles dans les années 1950, et celle d'un jeune pasteur fleurisan avouant sa flamme à une étudiante lausannoise en sciences sociales:

*Bien chère Valentine, c'est avec regret que je ne t'ai pas vu venir hier soir. Est-ce moi qui avait du retard, pourtant à 9h30, je me trouvais à la Place Pury en ville. J'espère bien que tu ne m'en veux pas, et qu'il y a eu un malentendu de ta part. Cela peut arriver, à tout le monde, même aux jolies filles. (...) Tu ne t'imagines pas, ce que je ressens en te voyant. J'ai comme qui dirait: «le coup de foudre», pour qui: mais pour toi, ma douce et si belle Valentine<sup>19</sup>.*

*Genève, le 1<sup>er</sup> juin 1916. Chère Mademoiselle, Il y a longtemps que je résiste à l'envie de vous écrire. Jusqu'à présent, j'ai craint de vous être désagréable en le faisant. A vrai dire, je le crains encore mais mon désir profond l'emporte, pardonnez-moi. Je pense qu'il vaut mieux être franc et simple autant que possible, tant pis si je suis ridicule ou naïf. Je vous avoue que le jour où je vous ai vue, une petite flamme en moi s'est allumée. Dès lors, elle s'est accrue et confirmée, c'est pourquoi je viens vous demander bien humblement la permission de correspondre avec vous. Dites-moi en toute sincérité, je vous prie, ce que vous en pensez. J'aimerais ne pas vous offenser, ni*

<sup>18</sup> AVO, Fonds Philippe Gander.

<sup>19</sup> AVO, Lettre non datée mais faisant partie d'un ensemble de lettres écrites entre novembre 1956 et juillet 1957. Fonds André Vuille.



*vous mettre dans un cruel embarras, mais que voulez-vous, quand on aime, on est un peu en dehors du bon sens, en dehors de soi, et l'on mérite quelque indulgence. Vous en avez beaucoup, je suis sûr, vous m'en corderez un peu*<sup>20</sup>.

### *Un fonds de famille exemplaire*

Alors que nous faisons remarquer ci-dessus que la plupart des correspondances sont amputées de la moitié de leur substance, un fonds particulièrement important, le Fonds Henriod, comprend plusieurs milliers de lettres échangées entre tous les membres d'une même famille. La correspondance amoureuse rédigée presque quotidiennement de 1916 à 1918, entre le fils et sa future épouse, constitue un témoignage exceptionnel sur les sentiments réciproques des deux jeunes gens, mais aussi et surtout sur les liens familiaux et sociaux, sur les conventions qui régissent leur vie d'amoureux. Cette correspondance a fait l'objet d'une première approche<sup>21</sup> et donné lieu à une création inédite: une lecture-spectacle intitulée *Une petite flamme en moi s'est allumée...*, qui a fait revivre les prémices de cet amour naissant<sup>22</sup>. De la volumineuse correspondance familiale échangée entre les membres de cette famille pendant plus de soixante ans, une période de quinze ans a été mise en valeur et analysée dans un mémoire de licence<sup>23</sup>. Des centaines de lettres attendent encore que des chercheurs se penchent sur elles.

### *Un cas très particulier*

Avant même que l'association ne soit créée, nous avons été contactés par les enfants de Pierre-Henri Béguin soucieux de préserver le travail de toute une vie, effectué par leur père. Ce mécanicien de précision de formation s'était découvert une véritable vocation d'archiviste, déterminé à laisser, sous les formes les plus diverses, des traces de son entourage le plus proche, de sa famille élargie ainsi que de celle de son épouse. Le fonds est d'une ampleur exceptionnelle. Il comprend non seulement le récit au quotidien de toutes les activités de l'auteur, activités étayées de «pièces justificatives»: factures, étiquettes, billets de train ou de spectacle..., mais

<sup>20</sup> AVO, Fonds Henriod. Sur Henriod, cf. Anouk Fahrni, p. 33.

<sup>21</sup> Séminaire d'histoire suisse, 2005-2006, *Histoire et épistolarité: étude de cas helvétiques (Neuchâtel, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s.)*, travail de Florence ZEHNDER et Michaël BLOCH, *Le couple et les relations amoureuses: le Fonds Henriod*, non publié.

<sup>22</sup> Lecture-spectacle organisée par les AVO, avec les comédiens Isabelle Meyer et Philippe Vuilleumier, Neuchâtel, 1<sup>er</sup> décembre 2008 et 12 janvier 2009.

<sup>23</sup> Anouk FAHRNY, *De la chaire au pupitre, une page de la vie de Jaques Henriod, 1918-1933*, mémoire de licence en lettres, Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, 2008 (voir, plus loin dans ce numéro, l'article d'Anouk Fahrni).

également d'innombrables «papiers de famille» rassemblés au fil des ans avec une intention bien précise que l'auteur expose dans une lettre à l'un de ses cousins, le 19 septembre 1986 :

*Jusqu'à ce jour, je n'ai pas fait de recherche proprement dite concernant notre famille. Après le décès de tante Marthe, au moment de trier ses affaires, j'ai été consterné de constater que papiers et photos de famille passaient au sac à ordures et me suis empressé de sauver ce qui pouvait encore l'être. Ceci m'a donné l'idée de récupérer tout ce que je trouvais concernant la famille et d'en faire un classement rapide et provisoire, provisoire qui dure toujours. Quelques membres de la famille, la plupart aujourd'hui décédés, à qui j'avais parlé de ma décision de conserver tout ce qui concerne la famille se sont empressés de me confier des photos et des documents, heureux de savoir qu'ils ne seraient pas détruits. Evidemment, mes dossiers pourraient servir de base à une histoire de la famille, mais je ne me sens pas capable de l'écrire<sup>24</sup>.*

En outre, Pierre-Henri Béguin a conservé et souvent annoté d'innombrables coupures de presse relatives à la vie politique et culturelle de sa région, récolté des informations sur les maisons et les habitants de son village d'origine. Il s'est également fait son propre biographe, parlant de lui à la troisième personne jusqu'aux instants ultimes précédant son décès. Des fragments de correspondances, des agendas, des albums de photographies, des albums de souvenirs, des cahiers d'écoliers ainsi que des médailles, des papiers officiels accompagnent le fonds.

Le lecteur aura compris que toutes, ou presque toutes les catégories que nous avons décrites se trouvent dans ce dernier fonds qu'on serait tenté de qualifier de «fonds total».

## Conservation et mise en valeur

### *Une longue histoire*

«Les familles bourgeoises ou aristocratiques conscientes de leurs valeurs et de leurs traditions, sont plus prédisposées à conserver les preuves de la pérennité de leur statut. Elles disposent généralement de maisons qui se prêtent à la conservation de leurs biens. Par conséquent, les archives familiales peuvent y être facilement gardées. Les 'papiers de famille' se transmettent comme les bijoux, ils constituent un patrimoine à léguer de façon quasi rituelle.»<sup>25</sup> En revanche, «la parole des muets de l'histoire», selon une expression chère à Mireille Bossis<sup>26</sup>, connaît des destins plus

<sup>24</sup> AVO, Fonds Pierre-Henri Béguin.

<sup>25</sup> Caroline CHOTART-LIORET, *La socialité familiale en province: une correspondance privée entre 1870 et 1920*, thèse de troisième cycle, Université Paris V, 1983.

<sup>26</sup> Mireille BOSSIS, *Ursin et Ernestine. La parole des muets de l'Histoire*, Paris, 1998.

précaires. Faute de place dans des appartements parfois exigus ou faute d'intérêt pour des documents en apparence sans importance, beaucoup de personnes suppriment elles-mêmes toutes traces de leur existence. Si elles ne l'ont pas fait de leur vivant, leurs descendants s'en chargent souvent avec le même état d'esprit.

Cependant, par piété familiale, par goût pour le passé ou pour des raisons que nous ignorons, certains ne se résignent pas à se défaire complètement de souvenirs qu'ils souhaitent sauver de l'oubli. Une association telle que les AVO leur offre donc la possibilité de «soulager leur conscience» quand, à leur tour, ils sont contraints de s'en séparer non sans avoir consulté préalablement leur entourage.

Au moment du dépôt d'un fonds aux AVO et dans la mesure des informations dont il dispose, le dépositaire est prié d'y adjoindre une notice permettant d'identifier les personnes auxquelles ont appartenu les documents légués. Mais il arrive assez fréquemment que le dépositaire ignore qui, avant lui, a pris soin de les conserver. Pourquoi et à quel devoir de loyauté cette personne a-t-elle elle-même répondu? Quelle «mission» pieuse a fait d'elle la dépositaire de ces témoignages? A-t-elle été désignée par sa famille pour en sauvegarder la mémoire ou s'est-elle autoproclamée archiviste de la famille? Comment deviner pourquoi telle enveloppe jaunie portant la mention «Mise en ménage» et renfermant quelques factures a été préservée? Qui a noué un ruban de couleur autour d'une liasse de lettres, enserré dans des cartons à chaussures d'innombrables agendas et des centaines de lettres conservées dans leur enveloppe? Qui a fait relier des cahiers contenant les lettres recopiées d'un fils ou d'un frère émigré à l'autre bout du monde? Ainsi, l'archive garde toute une part de ses secrets.

### *Du carton à chaussures à la boîte d'archives*

Dès lors qu'elles n'ont pas été détruites, brûlées ou jetées, les archives qui parviennent jusqu'aux AVO résultent souvent d'un ou de plusieurs tris préalables; il est rare cependant qu'elles aient déjà fait l'objet d'un inventaire. Certaines ont longtemps séjourné dans des lieux inappropriés – caves, galetas, chambres hautes – et ont été conservées de manière négligée: cartons à chaussures abritant des correspondances familiales; boîtes de chocolat renfermant des récits de voyage, voire des actes notariés; caissettes en fer blanc contenant des agendas ou des journaux personnels; cartons de bananes remplis de classeurs fédéraux; sacs en plastique au contenu fort hétéroclite... Commence alors le travail d'archivage proprement dit.

*De la conservation  
au travail scientifique*

Les AVO s'étant donné pour mission de diffuser et de mettre leurs fonds à la disposition des chercheurs, les archives sont inventoriées en conformité avec la norme archivistique internationale dont l'objectif est « d'assurer la rédaction de descriptions compatibles et pertinentes, de faciliter la recherche et l'échange d'informations, de permettre l'utilisation de données d'autorités communes et de rendre possible l'intégration de descriptions provenant de différents lieux de conservation dans un système d'information unifié »<sup>27</sup>. Conservés dans des boîtes d'archives ad hoc, décrits selon les principes énumérés ci-dessus, les fonds des AVO peuvent être consultés sur rendez-vous, pour autant qu'ils ne soient pas soumis à des réserves définies par le dépositaire.

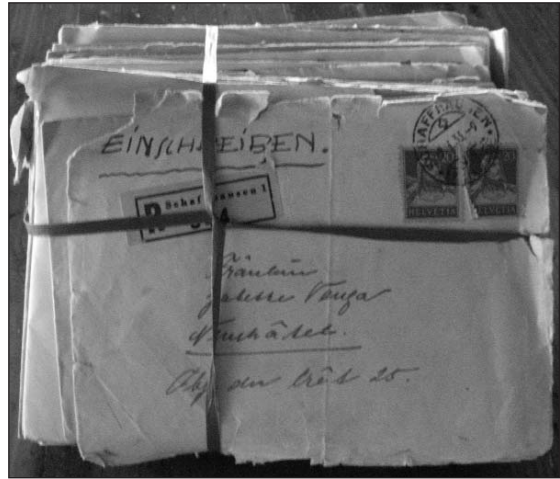


Fig. 6. Fonds G. Bossonet-Hausser-Vouga.



Fig. 7. Fonds André Vuille.

*Liens avec l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel*

Dès la création de l'association (en 2003) et grâce à la présence au sein du comité des AVO du professeur Philippe Henry, les fonds recueillis ont été présentés aux étudiants de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, qui, à deux reprises, ont visité les dépôts d'archives. Parallèlement,

<sup>27</sup> CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, ISAD (G), *Norme générale et internationale de description archivistique*, Ottawa, 2000. Introduction 1.5. p. 7.

le professeur Henry a consacré deux séminaires traitant, l'un des correspondances familiales<sup>28</sup>, l'autre de la biographie<sup>29</sup>, exploitant notamment les fonds des AVO. Grâce à cette collaboration, plusieurs étudiants ont eut l'occasion de travailler à partir de documents originaux<sup>30</sup>, ou d'y trouver le sujet de leur mémoire de licence<sup>31</sup>.

Le mémoire en cours de Joël Jornod<sup>32</sup> est tout particulièrement révélateur de l'apport des AVO à l'histoire neuchâteloise, puisqu'un manuscrit broché, rédigé par un certain Louis Turban, portant l'inscription «1911 – *Souvenirs*», acheté chez un brocanteur dans les années 1970 par un amateur et confié aux AVO en 2006, offre la possibilité de reconstituer la biographie d'un inconnu grâce à la multitude d'informations que recèle son manuscrit. Les notes de Louis Turban redonnent vie à leur auteur tout en permettant, entre autres, d'entrer de plain-pied dans l'histoire des mentalités de La Chaux-de-Fonds, dans la vie culturelle et les loisirs de cette ville, dans son histoire économique et politique.

Relevons encore qu'en mai 2005 déjà, l'Institut d'histoire et les AVO ont organisé conjointement un colloque à la faculté des lettres intitulé «La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux», dont les actes ont été publiés<sup>33</sup>.

Enfin, il faut aussi mentionner que les AVO entretiennent des contacts réguliers avec des associations suisses et européennes poursuivant des buts similaires.

## De la genèse aux perspectives d'avenir

### *Hier*

Dès 1999, au moment des premières démarches en vue de créer une structure neuchâteloise susceptible d'accueillir des «ego-documents», il a été décidé qu'un tel organisme ne devait en aucun cas dépendre uniquement des

<sup>28</sup> *Histoire et épistolarité: études de cas helvétiques (Neuchâtel XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s.)*, Institut d'histoire, Neuchâtel, 2005-2006.

<sup>29</sup> *L'individu et l'histoire. Théories et pratique de la biographie*, Institut d'histoire, Neuchâtel, 2006-2007.

<sup>30</sup> Annabelle BAERTSCHI et Grégory ROCHAT, *Histoire et épistolarité: études de cas helvétiques (Neuchâtel XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s.)*. *Le couple et les relations amoureuses. Le Fonds Junod*. Florence ZEHNDER et Michaël BLOCH, ... *Le Fonds Henriod*. Amina JOUBLI et Sabrina SCARCELLA, *L'individu et l'histoire. Théories et pratique de la biographie. Exemples de vies ordinaires: Fonds Sandoz-Besson, Louis et Marguerite Siron et Anna Dalle Vedove Cellerini* et Yoan VEYA et Jean PRÉTÔT, ... *Fonds E. Tissot-Suter, N. Grossenbacher, M. Girardin et D. Aeschlimann*.

<sup>31</sup> Anouk FAHRNY, *De la chaire au pupitre, ...*

<sup>32</sup> Voir plus loin dans ce numéro la contribution de Joël Jornod.

<sup>33</sup> Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*. Neuchâtel, 2006.

personnes s'intéressant aux écrits personnels; il s'agissait en l'occurrence de la soussignée qui en avait lancé l'idée et qui fut très rapidement rejointe par Jean-Pierre Jelmini et Maryse Schmidt-Surdez. Afin de garantir la pérennité des fonds que ces historiens se proposaient de sauvegarder et éviter tout risque de «privatisation», une telle structure devait être rattachée à une institution publique. Rapidement, des contacts ont été établis avec le responsable des Affaires culturelles de l'Etat de Neuchâtel ainsi qu'avec les directeurs des bibliothèques publiques, qu'il n'a pas été difficile de convaincre de la nécessité de préserver un patrimoine jusqu'ici négligé. Forte de cette caution morale, l'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire (AVO) s'est constituée en février 2003. Une petite aide financière de l'Etat a couvert les frais d'installation tandis que la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel mettait des locaux à disposition dans son annexe de la rue Pierre-à-Mazel à Neuchâtel et que la Loterie romande octroyait un soutien permettant de franchir les premières étapes de cette aventure.

### *Aujourd'hui*

Bien qu'effectuant avant tout un travail de l'ombre, les AVO ne sont plus des inconnues dans le paysage neuchâtelois et il n'a pas fallu longtemps pour que les principaux buts que s'était fixés l'association soient atteints. Après l'intérêt d'emblée manifesté par les milieux scientifiques déjà cités, un public plus large connaît désormais, lui aussi, notre existence grâce à nos interventions dans les médias, aux conférences données ici et là, mais aussi et surtout grâce aux expositions collectives<sup>34</sup> ou individuelle<sup>35</sup>.

Les pages qui précèdent auront prouvé, si nécessaire, que la création des AVO répondait à un réel besoin. Le travail de sauvegarde, de conservation et de mise à disposition des fonds pour des travaux scientifiques, réalisé par nos soins quasi bénévoles, comble un manque institutionnel certain. Récemment, au cours de l'inauguration de l'exposition *Vos souvenirs sont notre mémoire*, le directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, Michel Schlup, a reconnu que les AVO font un travail qui devrait incomber à des bibliothèques. Or, celles-ci manquent de moyens financiers...

<sup>34</sup> *Des Neuchâtelois et des Neuchâteloises venus d'ailleurs*, exposition réalisée dans le cadre de *Neuchâtoï*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2004. *Journée nationale des archives*, 17 novembre 2007, exposition aux Galeries de l'histoire, Neuchâtel, 2007.

<sup>35</sup> *Vos souvenirs sont notre mémoire*, exposition à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, du 14 novembre 2008 au 30 avril 2009.

*Et demain?*

L'intérêt croissant des historiens et du public pour les Archives de la vie ordinaire parviendra-t-il à faire en sorte que les institutions publiques bénéficient un jour de subventions permettant d'intégrer dans leurs fonds ceux des AVO? Le canton de Neuchâtel a eu la sagesse de créer il y a plus de trente ans les Archives pour demain et le Département audio-visuel (DAV, Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds), qui ont largement prouvé le bien-fondé de leur existence; à quand la création d'un Département des Archives de la vie ordinaire?

Jacqueline ROSSIER

Adresse de l'auteur: Jacqueline Rossier, Au Village, 2058 Le Pâquier.

## DE LA CHAIRE AU PUPITRE. UNE PAGE DE LA VIE DE JAKUES HENRIOD (1918-1933)

*Etudier une lettre, c'est étudier la représentation mentale d'une catégorie sociale, car la lettre, émanation par excellence d'un rituel social, est l'outil privilégié de transmission des valeurs, incessante affirmation de règles de vie qui forment dès la petite enfance une mentalité.*

*A qui écrit-on? On serait tenté de dire à tout le monde. Tout le monde écrit et on s'écrit en permanence. Anticipant les nouvelles, propageant les rumeurs, la lettre est l'élément fondamental de l'information et de la communication dans les sociétés d'autrefois.<sup>1</sup>*

Né à Fleurier le 8 août 1887, Jaques<sup>2</sup> Henriod laisse derrière lui un fonds substantiel de lettres: pas moins de 2500 documents de sa plume, couvrant les années 1905 à 1966. Ces lettres sont adressées pour la plupart à des membres de sa famille proche. Conservées dans des cartons à chaus-sures, elles ont longtemps reposé dans la maison familiale, puis ont été prises en charge par la fille du signataire, Marie-Marguerite, et son mari Robert Duckert<sup>3</sup>, pour être répertoriées et confiées par la suite aux Archives de la vie ordinaire, en 2003. Jusqu'à il y a peu, elles n'avaient fait l'objet d'aucune étude systématique, mis à part un travail de séminaire à l'Université de Neuchâtel, portant sur une petite partie du fonds: 149 lettres échangées entre Jaques Henriod et sa future femme Elisabeth Veyrassat (de 1916 à 1918)<sup>4</sup>. Un cousin de Jaques, Henri-Louis Henriod, a par ailleurs réalisé une généalogie de la famille<sup>5</sup>, travail dans lequel on trouve une esquisse de la biographie, à plusieurs égards singulière, de Jaques, pasteur puis professeur; cette transition « professionnelle »<sup>6</sup> a d'emblée suscité

<sup>1</sup> Marie-Claire GRASSI, *L'art de la lettre au temps de la Nouvelle Héloïse et du romantisme*, Genève, 1994, p. 23.

<sup>2</sup> C'est bien ainsi que s'orthographe son prénom.

<sup>3</sup> Marie-Marguerite et Robert Duckert ont en outre beaucoup apporté à notre étude: témoignages, photographies, renseignements.

<sup>4</sup> Séminaire d'histoire suisse du professeur Philippe Henry, 2006-2007, *Histoire et épistolarité: étude de cas helvétiques*, travail de Florence ZEHNDER et Michaël BLOCH, *Le couple et les relations amoureuses: le Fonds Henriod*.

<sup>5</sup> Henri-Louis HENRIOD, *Les familles Henriod originaires de Couvet, bourgeois de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1964.

<sup>6</sup> «Le terme de métier appliqué au pastorat surprend: une convention respectable suggère le mot de vocation. L'activité du pasteur correspond certes à un appel intime, mais l'invitation divine mène à une forme particulière d'existence.» (Jean RILLIET, *Le pasteur et son métier*, Paris, 1961, p. 13).



notre curiosité. Nous avons choisi de faire d'une partie de ce bel ensemble documentaire le sujet de notre mémoire de licence<sup>7</sup>. L'analyse systématique touche la période qui va de 1918, dernière année de pastorat de Jaques Henriod, à 1933, époque où il enseigne en poste fixe à l'École de Commerce de Neuchâtel.

Jaques est le fils de Gustave Henriod (1849-1929) et de Marie Jequier (1860-1960). Il fait ses études de théologie à Neuchâtel, où il est bellettrien. Bachelier de la Faculté indépendante, il est consacré en 1914, puis soutient une thèse de doctorat sur Vinet (non publiée), tout en se soignant de la tuberculose au sanatorium de Leysin. Il est évangéliste durant une année à Collioure, dans les Pyrénées-Orientales, puis, pendant une autre à Genève, il est secrétaire de l'Association chrétienne d'étudiants, durant la

Colombier, le 24.4.  
1900

Ma chère Magotte  
Tante Marie te salue bien  
Aurais-tu la bonté de nous  
dire les noms et prénoms  
des pensionnaires Hollanda  
ses dans ta prochaine lettre  
Tu est sans doute étonnée  
que nous commensions com  
me cela. Je vais tout l'expli  
quer: Mercredi nous sommes  
partes pour Colombier pour  
passer nos vacances de Pâques

Fig. 1. Lettre de Jaques à sa sœur Marguerite, Colombier, 24 avril 1900.

Begnins, le jeudi au Pays  
avril 1930

Chère petite Maman  
chères sœurs

Cher grand merci pour ta carte. J'ai pensé  
(après) en voyant ta carte que tu allais un  
peu mieux. Si tu penses que j'ai annulé mon  
bon pour un déjeuné, tu n'es qu'une crapaudesse  
j'annule cette prétention. Nous sommes donc  
à Begnins; le temps n'est pas très beau. J'ai seule  
ment accompagné mes amis à Rostignay le 1<sup>er</sup>  
après-midi (mardi) en auto; nous avons en vain  
cherché des nouvelles sur l'emplacement d'un  
château (des vices de Biolley) dont il ne reste  
plus qu'une pierre: l'emplacement d'une petite  
terrasse maintenant labourée à un champ.  
Rome s'est aussitôt élancée (à Begnins) sur un  
balançoire au verger. Françoise s'est mise à  
sa recherche et l'une venue de petites amies avec  
lesquelles elle a organisé une comédie dans  
l'escalier. Quel bal! Elisabeth s'est venue  
vous chercher, avec Marie-Marguerite s'il peut  
être et nous reparties pour Lausanne  
à 4 h. En fait de cigarettes j'ai croisé lui assis  
ou un tout petit point blanc sur la genève  
Je tape sur ta machine de Wilm avec acharne  
ment pour avancer mon timon de 1930

Fig. 2. Lettre de Jaques à sa mère et ses sœurs, Begnins, avril 1930.

On notera l'évolution de l'écriture de Jaques. A gauche, il a 12 ans et sa graphie apparaît clairement conditionnée par les pratiques scolaires. A droite, à 42 ans, il s'est visiblement forgé un style, très lisible, constant dans les années retenues.

<sup>7</sup> *Le destin de Jaques Henriod lettre par lettre: du pasteur au professeur 1918-1933*, mémoire de licence (sous la direction du professeur Philippe Henry), Neuchâtel, Institut d'histoire, 2008.

Première Guerre mondiale, en remplacement de son cousin Henri-Louis, mobilisé. Il devient ensuite pasteur suppléant aux Eplatures à La Chaux-de-Fonds et enfin pasteur à Begnins, dans le canton de Vaud; ce sera son dernier ministère.

Il rencontre Elisabeth Veyrassat en 1916, date du début de la correspondance évoquée précédemment. Le mariage a lieu le 31 mai 1918, et de cette union vont naître trois filles: Françoise (1919-2003), Rose (1924-1936) et Marie-Marguerite, née en 1926. De fin 1919 à 1923, Jaques tient aux côtés de sa femme le Foyer évangélique de Neuchâtel. Il reprend ensuite des études de lettres à Neuchâtel et obtient sa licence en 1925, à 38 ans. Dès lors, il enseigne à l'Ecole supérieure de Commerce, d'abord en tant que remplaçant, puis comme professeur de français, jusqu'en 1952. Tout au long de sa carrière, il prête sa plume à divers périodiques tels que *La Semaine littéraire*; il est l'auteur d'un roman historique, *Le crime du cuvier*, paru en 1943, qui relate l'affaire ayant conduit à la dernière exécution capitale neuchâteloise en 1834<sup>8</sup>.

La famille Henriod est notable par sa tradition pastorale: après Louis-Constant I Henriod (1789-1834), qui exerça son ministère aux Planchettes puis à Valangin pendant vingt ans (1814-1834), son unique fils, Louis-Constant II Henriod (1814-1874), grand-père de Jaques, fut diacre au Locle puis également pasteur à Valangin pendant vingt ans (1845-1865)<sup>9</sup>. La tradition se poursuit avec le second fils de Louis-Constant II, Gustave, le père de Jaques.

Famille pieuse, dans laquelle, sans doute l'atavisme était pesant. Jaques s'est-il senti tenu, plus ou moins consciemment, de suivre la voie de son père et de ses aïeux? Etait-il «conditionné» par leurs convictions? Une lettre-clé, adressée à son père, apporte quelques éléments de réponse à cette question:

*Mon cher papa,*

*En répondant à ta lettre du 25 septembre il faut d'abord que je te dise combien je te suis reconnaissant de m'avoir toujours permis d'exprimer librement mes idées, même celles qui te peinaient. Je persiste à croire (malgré certaines apparences contraires) que j'ai été et que je suis fortement influencé par toi et que j'ai ainsi reçu par influences des choses qui me seraient restées étrangères, inassimilables, par autorité.*

*Ainsi, alors que pour plusieurs le ton d'infailibilité avec lequel on leur a parlé religion les a fermés à Jésus-Christ, rien dans ce que j'ai reçu de mes parents ne m'a fermé à Jésus-Christ. Et cela c'est, me semble-t-il, le plus grand trésor que des parents puissent confier à leur enfant. Je peux dire avec toi: «en J. C. je reconnais sans aucune*

<sup>8</sup> Jaques HENRIOD, *Le crime du cuvier*, Genève, 1943.

<sup>9</sup> Auteur de diverses publications théologiques.

*contrainte extérieure, l'idéal de la vie humaine se réalisant, un idéal qui dépasse tout ce que j'aurais pu concevoir ou formuler moi-même et qui répond pourtant à ce que j'entrevois dans mes meilleurs moments» (...).*

*J'aime sentir que jusqu'ici il y a un tronc commun entre tes convictions et les miennes et que c'est seulement ici que ma petite branche change de direction. Je ne me sens en effet pas le droit d'ajouter «Je te crois sur parole». Il me semble (je puis me tromper) que je lui ferais de la peine. Oui je le crois sur parole quand il nous dit que le bien finira par triompher sur le mal. Il me semble que toute sa vie nous le dit et qu'elle nous aide à le dire quand même nous ne le savons ni ne le voyons. Affirmer cela dépasse nos sens et notre science mais nous aimons affirmer cela avec Jésus, à sa suite.*

*Mais à côté de ces choses il y a toutes sortes de points où, sans compter que je ne peux pas bien distinguer entre les pensées de Jésus et les idées du temps, l'attitude de Jésus me reste obscure (son attitude à l'égard du mariage, de la famille, etc) tandis que sa méthode me paraît claire (...).*

*Je me sens poussé par une sorte d'obligation intérieure à essayer de faire comme lui; il me semble que je dois me diriger non d'après ce que le Christ a dit dans d'autres circonstances et dans un autre temps mais d'après la méthode du Christ, c'est à dire en écoutant les voix intérieures, les lumières que Dieu donne à chaque homme (...).*

*Au fond tout ce que j'ai dit revient à dire: si je prêche, si les hommes prêchent il faudrait qu'ils prêchent non le Dieu des choses mortes, des livres imprimés ou des hommes passés, mais plutôt la petite, toute petite partie de Dieu qui vit en eux (...)<sup>10</sup>.*

Cette lettre éclaire la position de Jaques non seulement par rapport à son père, mais aussi par rapport au dogme et au pastorat. Il en ressort que le père, en tant qu'homme d'église, devait être tolérant. Jaques semble avoir toujours été libre de posséder sa propre vision de la vocation et ses convictions personnelles. Sur ce thème, père et fils correspondent en toute franchise, à cœur ouvert. Jaques ne paraît pas conditionné par son géniteur, il revendique clairement ses idées, ce qui trahit une forte personnalité et une vision déterminée.

## Pasteur

Le séjour à Collioure ne dure qu'une petite année (1913-1914). Dans une de ses lettres, Jaques sait qu'il ne va pas y rester très longtemps et fait une première allusion à la fragilité de sa santé:

*Pour ce qui est de Collioure, j'ai de plus en plus l'impression que je n'y resterai pas; il n'y a pas à dire, il faudrait un pasteur marié et moins fragile<sup>11</sup>.*

<sup>10</sup> AVO, Fonds Henriod (nous laissons dorénavant tomber cette référence qui concerne toutes les lettres citées), lettre de Jaques à son père, Begnins, 16 octobre 1918 (complément I).

<sup>11</sup> Lettre de Jaques à sa sœur Madeleine, Collioure, 12 janvier 1914.

Après son passage d'un an aux Eplatures, il s'installe en 1918, avec sa femme, à Begnins, près de Nyon, comme pasteur, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1919. Dès le début, Jaques exprime ses doutes :

*Il me semble que depuis mon retour et déjà avant du reste j'emploie tout mon temps pour moi et pas pour l'Eglise. Je suis de nouveau dans une phase de dégoût du pastorat, c'est à dire dans une phase où je ne vois pas mon utilité. Mais tant pis, en tout cas je tiendrai bon jusqu'en automne (...) <sup>12</sup>.*

Cet extrait sous-entend que cette «phase de dégoût» n'est pas la première. Le jeune homme est surtout déçu du fait qu'il n'arrive pas à exercer son métier comme il le souhaiterait :

*Je me suis toujours demandé si je faisais bien d'être pasteur. Dans le sermon que je vous ai lu il y a les raisons qui me maintenaient dans le pastorat, malgré tout. Ici, j'ai compris que ce qu'on désirait d'un pasteur c'était justement pas ce qui me paraissait l'important <sup>13</sup>.*

La vision du métier de pasteur que se fait Jaques ne correspond vraisemblablement pas à l'attente de ses ouailles. Il aimerait pouvoir leur donner ce qu'il a à offrir et leur faire part de ses réflexions personnelles, non de ce que ses auditeurs souhaitent l'entendre dire. Par la suite, plusieurs faits l'encouragent à démissionner de son poste, notamment après avoir eu vent de critiques de certains paroissiens à son égard :

*Dès que nous fûmes partis, cette pauvre dame Jaccard se met à colporter ici et là son impression que j'étais un hérétique (...). En outre, Madame Langer de son côté invita toutes sortes de dames à un thé; je me trompe en disant «toutes sortes» elle invita en somme les fortes bourses de l'Eglise, pensant probablement que c'étaient elles qui pouvaient le mieux avoir un mot à dire (...). Bref, chose curieuse, il y avait à ce thé «destiné à faire mon procès» plusieurs dames de l'autre partie de l'Eglise (...). Je me suis rappelé aussi que, avant de venir à Begnins, je m'étais dit que ce serait mon dernier essai de pastorat, que si ça ratait je tâcherais de faire autrement la volonté de Dieu. J'ai déjà eu, depuis que je suis ici, deux alertes, une au mois de décembre, après une entrevue avec Mr Langer où il m'avait dit que ce n'était pas du tout ça qu'il fallait. (...) une maintenant; on verra s'il en viendra une troisième cet automne. Mais si cette 3<sup>e</sup> vient, elle aura plus de chances d'être surmontée que s'il n'y avait pas eu les 2 premières. (...) J'ai donc demandé à Mr Rivier s'il croyait que je pouvais rester (sans trop gâcher les choses) jusqu'en automne. Il a sauté en l'air et dit qu'il ne s'agissait pas de ça (...) <sup>14</sup>.*

<sup>12</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, mai 1918.

<sup>13</sup> Brouillon, de Jaques à M. Bron (pasteur qui va le remplacer après sa démission), Begnins, 14 mars 1919.

<sup>14</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, 18 juillet 1918.

Des paroissiens mécontents commencent à se liguer contre Jaques, dont les faits et gestes et le mode de vie sont observés, à remettre en question sa façon de prêcher. Les membres de la commission synodale ne semblent pas vouloir réagir et intervenir en sa faveur. Pire, ils ne font aucune tentative pour le retenir et ne font rien pour l'encourager lorsqu'une autre paroisse fait appel à ses services, bien au contraire. Le poids de la charge, les attentes des fidèles, les exigences d'une constante disponibilité sont éprouvantes pour le jeune homme<sup>15</sup>. Mais ce qui va particulièrement déplaire à certains paroissiens, c'est sa décision de faire jouer *L'Avare* aux catéchumènes et ce dans l'église même! A une paroissienne scandalisée qui lui écrit que, pour des raisons de conscience, elle ne pourra assister à la représentation, Jaques explique les raisons de ce choix :

*Y a-t-il un défaut plus répandu que l'avarice? Elle prend toutes ses formes: cupidité, rapacité, méfiance, peur, etc. Et comme elle n'est qu'une déformation et une exagération de notre légitime et universel instinct de conservation, on peut supposer sans injure que l'avarice est en germe chez tout le monde. Voilà pourquoi je crois en la grande valeur de cette comédie de Molière. (qui contient des rudesses et des exagérations sans doute, comme toute œuvre de génie) mais qui frappe fort et juste<sup>16</sup>.*

Et, écrivant à ses parents :

*Ils me demandèrent de leur choisir une pièce et de les aider dans la préparation. Vous pensez avec quelle joie j'ai accepté! J'aimerais tant, avant de partir de Begnins, avoir fait quelque chose qui réponde un peu, même de loin, à l'idéal de ce que j'avais entrevu comme pasteur des jeunes<sup>17</sup>!*

*Nous avons proposé, nous, d'organiser des soirées qui auraient double but. Le produit matériel serait pour une bonne œuvre, par exemple l'asile des jeunes filles qui a énormément besoin qu'on l'aide. Mais le vrai but de ces préparations c'est de réunir des jeunes gens (...), leur montrer que «ceux de la religion» peuvent être gais; peu à peu on prend confiance les uns dans les autres; en outre, ils font quelque chose, au lieu d'écouter quelque chose. On crée des amitiés, on crée un «esprit de groupe» je veux dire un bon esprit de groupe. Et si au lieu d'être dans une fadaise ou une de ces éternelles vaudoiseries qui ne vont pas bien profond, on étudie une pièce comme l'avare, on peut espérer qu'il en restera quelque chose (...). Pour ma part, j'ai la conviction que l'avare vaut bien des sermons<sup>18</sup>.*

<sup>15</sup> «Le pastorat du XX<sup>e</sup> siècle exige (...) de grandes qualités. La piété ne supplée ni à l'absence des connaissances, ni à celle du tact. Le pasteur doit aujourd'hui tout connaître, tout comprendre, les problèmes sociaux les plus délicats (...)» Jean RILLIET, *op. cit.*, pp. 26-27.

<sup>16</sup> Brouillon, de Jaques à M<sup>me</sup> Walter-Renaud, Begnins, février 1919.

<sup>17</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, janvier 1919.

<sup>18</sup> Brouillon, de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, janvier 1919.

On notera la modernité de ce pasteur qui n'hésite pas à innover dans sa façon de communiquer, de faire vivre la morale par ses catéchumènes – et ainsi à déstabiliser une grande majorité de paroissiens traditionalistes ou rétrogrades.

La déception de Jaques Henriod se lit dans sa lettre de démission à la commission synodale :

*(...) Il faut voir loyalement que « mon christianisme » (comme on dit) est jugé incomplet, voire même insuffisant par plusieurs, à qui ma prédication inspire des inquiétudes; il en résulte un malaise vague qu'il faut mettre au clair et dissiper, dans la mesure où c'est possible.*

*C'est pourquoi, malgré mon attachement à l'œuvre entreprise et malgré les espoirs que j'avais et qui sont sans doute ceux de plus d'un jeune pasteur, je viens vous prier de transmettre à l'Eglise et d'accepter ma démission pour le 1<sup>er</sup> octobre 1919.*

*Espérant que cette décision sera pour le bien de cette Eglise et de ce pays, je garde la conviction que, tout en ayant sur quelques points d'autres idées, d'autres méthodes et peut-être d'autres sentiments sur des choses qui me paraissent secondaires et qui vous paraissent centrales...*

*Malgré donc ces différences, je garde la conviction que dans la prochaine tâche qui me sera confiée, je travaillerai au même but que vous tous, qui est l'établissement du royaume de Dieu sur la Terre et au-delà: Dieu Tout en Tous par Christ<sup>19</sup>.*

Son acte témoigne à tout le moins d'un caractère affirmé<sup>20</sup>; d'autres à sa place se seraient pliés à la volonté de l'assemblée. S'il ne convient pas à tout le monde, le jeune homme laisse cependant derrière lui un souvenir positif et part en d'assez bons termes avec les membres de la commission et de la paroisse<sup>21</sup>.

Quelques mois plus tard, la paroisse vaudoise de L'Isle fait appel à ses services. Il hésite :

*C'est drôle, depuis hier dimanche matin je ne sais pas pourquoi je penche pour oui (Entre parenthèses, il paraît que toute la com[mission] synodale est contre). J'écris à Mr Bron [son remplaçant à Begnins] pour qu'il me donne encore un peu de temps, je lui propose un échange pour dimanche prochain, pour que les gens de l'Isle me connaissent autrement que par lui. Je pourrai ainsi faire connaissance de quelques membres de l'Isle et savoir un peu ensuite s'ils regrettent ou non de m'avoir appelé.<sup>22</sup>*

<sup>19</sup> Brouillon, de Jaques au pasteur Terrisse, Begnins, 30 octobre 1918.

<sup>20</sup> « Le choix du pastorat suppose l'appel divin retentissant dans l'intimité de la conscience. Partir sur la base de ses goûts, de son sérieux et d'une conviction sincère ne suffit pas. Vinet avertit l'adolescent poussé par des parents auxquels le saint ministère apparaît comme un port moral à l'abri des orages. Qu'il s'examine avec sévérité, qu'il essaie de voir clair en lui-même: mieux vaut pour lui rebrousser chemin s'il découvre s'être trompé. » (Jean RILLIET, *op. cit.*, p. 25).

<sup>21</sup> Compte rendu de la réunion, Jaques, Begnins, 2 novembre 1918.

<sup>22</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, 12 mai 1919 (complément II).

*La commission s. est paraît-il très embarrassée par ma nomination. Je crois qu'elle ne sait comment faire pour me dire de refuser. J'ai vu les gens de l'Isle ils sont rud[emen]t braves mais justement à cause de cela je n'aimerais pas les décevoir par un ministère comme ils n'en ont pas l'habitude. Si les hésitations de la c. s. me sont exprimées franch[emen]t il est évident que je me retirerai<sup>23</sup>.*

Et il finit par renoncer au poste, mettant ainsi un terme à son bref parcours de pasteur. Il est intéressant de noter que le collègue censé le remplacer partage apparemment pleinement sa vision des choses...<sup>24</sup>

### **Doutes personnels ou confessionnels?**

Jaques Henriod renonce-t-il à son métier parce qu'il doute de ses convictions personnelles ou remet-il en question ses compétences de pasteur? Sur ce point, une lettre contient un passage intéressant:

*Il [M. Rivier, de la commission synodale] croyait que je quittais le pastorat pour quitter Begnins et me voyait assez bien prendre un poste ailleurs dans l'Eglise libre, pensant que la situation était intenable pour moi à Begnins. Je lui ai dit qu'il n'était rien, que je ne quitte pas le pastorat pour quitter Begnins mais que je quitte Begnins pour quitter le pastorat (...). Je quitte le pastorat pour ne plus avoir à faire avec ces malentendus du langage religieux mais non parce que mes préoccupations profondes changent<sup>25</sup>.*

Ailleurs il revient sur l'événement et sur ses convictions personnelles:

*Ce que je désirais comme pasteur, c'était de dire tout simplement la vérité telle qu'elle m'apparaissait, peu à peu j'ai pu comprendre qu'on désirait que j'arrivasse à dire une certaine vérité déjà toute faite et forgée, à laquelle il faut être parvenu pour se dire chrétien, vérité plateforme. J'exagère. J'eus quelques temps après un entretien avec Mr Langer, qui m'ayant entendu prêcher sur « Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu » persistait dans son impression que je ne disais pas les choses comme il aurait fallu les dire, et que je n'étais donc pas pasteur comme il aurait fallu l'être.*

<sup>23</sup> Carte postale de Jaques à sa mère, de Lausanne, 20 mai 1919 (complément II).

<sup>24</sup> « Hier nous avons eu la visite de Mr Bron, un type épatant (...) il dit carrément les choses (...). Il a commencé par me demander pourquoi je partais (...) et après un moment de conversation me demande comment je fais mon instruction religieuse. Je lui dis que je suis moins préoccupé d'apprendre aux enfants des notions qu'ils oublieront dans un ou deux ans que de tâcher de leur donner quelques impressions, aussi profondes que possible et qui pourront être le point de départ de recherches personnelles (...). Il faudrait surtout faire avec les catéchumènes des choses qui leur donneraient le goût de la vie généreuse (...).

J'ai expliqué tout ça à Mr Bron. Il m'a dit: mais c'est un point de vue qui peut très bien se soutenir. Montrez moi quelques-uns de vos sermons. Je lui en ai lu plusieurs. Il disait: mais je suis tout à fait d'accord avec vous! (...) et concluait: Mais alors il n'y a pas de raison pour que je vienne ici puisque ce serait pour faire exactement ce que vous faites (...)» (lettre de Jaques à sa mère, Begnins, 5 février 1919 (complément II)).

<sup>25</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, 29 mars 1919.

*Une autre toute petite chose m'avait montré à quel point nous différons. Mr Langer avait eu la grande bonté de me procurer des pommes. Je lui dis que j'irais les chercher moi-même à la gare du tram, avec un petit char. M. L. me le déconseilla en disant à peu près ceci: si on se met trop au niveau des gens (...) on risque dans ce pays de perdre son prestige, on n'en impose plus, on perd son autorité.*

*Vous savez, cher Monsieur, quelles sont mes convictions sur l'autorité et voyez d'emblée à quel individu le pauvre M. L. s'adressait. Cet exemple a l'air petit mais il montre cependant lui aussi que, pour Mr Langer, un pasteur, c'est un pasteur, tandis que pour moi un pasteur devrait être un homme au milieu des hommes (...). Et c'est aussi pour cette raison qu'un pasteur doit avoir le droit de se tromper quelque fois d[an]s ce qu'il dit et dans ce qu'il fait (...)»<sup>26</sup>.*

La différence de perception du rang social du pasteur est frappante, reflet de l'inadéquation entre les conceptions personnelles du jeune homme et les attentes de l'Eglise et de la société.

Jaques se tourne alors vers l'enseignement, vu comme une sorte de prolongement du pastorat, sans en avoir ni l'apparence ni les contraintes. Tout au long de son parcours de pasteur, il s'était d'ailleurs beaucoup occupé des jeunes, avec enthousiasme.

*Merci pour l'annonce de 2 places à la bibliothèque de Neuchâtel. J'y renonce à cause de l'air trop renfermé. Mais c'était intéressant d'y penser un instant. Mais surtout j'aimerais me trouver quelque chose où je puisse être pasteur quand même, sans en avoir l'air, le titre, etc. C'est pourquoi je tâcherai de me cramponner à mon idée d'enseignement»<sup>27</sup>.*

Dans son cas, l'enseignement, par bien des côtés proche du pastorat, semble donc être une très bonne alternative. Il pensait du reste depuis un certain temps à cette possibilité, par exemple en février 1918 déjà, dans une lettre à un ami enseignant:

*Les détails que vous me donnez sur votre occupation actuelle ne me rasent point, au contraire, et (si ce n'était lâche de ma part) je vous envierais fort d'être dans l'enseignement. J'ai souvent des regrets de ne pas être simple instituteur»<sup>28</sup>.*

## **Le Foyer évangélique**

Cette volonté incite Jaques et Elisabeth à reprendre le Foyer évangélique de Neuchâtel: «Reçu de Mr Junod le cahier des charges du Foyer je crois que nous accepterons mais je ne peux quitter Begnins que le

<sup>26</sup> Brouillon, de Jaques à M. Bron, Begnins, 14 mars 1919.

<sup>27</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, 10 janvier 1919 (complément II).

<sup>28</sup> Brouillon, de Jaques à un ami, Begnins, 12 février 1918.



1<sup>er</sup> octobre.»<sup>29</sup> Jaques connaît cependant à nouveau des problèmes de santé, qui l'avaient déjà handicapé dans ses activités de pasteur. Le couple est alors troublé d'avoir accepté ce poste :

*Je suis extrêmement embarrassé à l'égard du comité du Foyer; surtout du fait que mes meubles y sont (...).*

*Il y a bien des questions qui se posent: Faut-il chercher un remplaçant pour une année? est-ce possible? le comité accepterait-il? ou bien faut-il lâcher tout (...).*

*En tout cas nous ne nous en faisons pas! Nous sentons que quoi qu'il arrive Dieu est là (...)*<sup>30</sup>.

Avant même d'entrer en fonction Jaques se voit contraint, sur les conseils du médecin, d'aller prendre le bon air alpin à Gryon, dans la pension de famille Broyon. Elisabeth doit alors assumer seule la prise en charge du foyer, avec un courage que son mari salue. Le Foyer évangélique est une institution qui accueille entre quinze et vingt jeunes garçons, la plupart du temps des fils de pasteurs ou de missionnaires issus de milieux modestes. Ils y ont la possibilité de faire des études pas trop onéreuses, tout en étant nourris et logés. Dans le but de recueillir des dons pour soutenir le foyer, Jaques enverra à diverses personnes des lettres dans lesquelles il décrit l'institution :

*Le nombre de bonnes œuvres auxquelles vous vous intéressez est inimaginable; aucune d'elles n'a de peine à démontrer sa valeur (...). Mais voici une petite entreprise qui n'a l'air de rien: elle n'est pas située dans un pays étranger où rampent les serpents, mais à Neuchâtel, la pauvre! elle ne recèle pas de mystères sorciers et ne prétend pas couvrir des génies, c'est une maison comme les autres, un peu plus bruyante peut-être, puisqu'elle abrite seize jeunes gens.*

*Les uns se préparent à être missionnaires, ou pasteurs, d'autres ont leurs parents en Afrique, d'autres sont fils de pasteurs et comme tout le monde s'accorde à dire que les traitements pastoraux sont insuffisants, tout le monde comprendra que nous sommes heureux de parer (d'une façon indirecte et insuffisante, il est vrai! mais le peu n'est pas l'ennemi de beaucoup) à cette situation déplorable, en permettant à quelques pasteurs de faire étudier leurs fils dans des conditions pas trop onéreuses.*

*Le «Foyer évangélique» leur fournit, avec le logement, une nourriture saine, simple et abondante (...). D'autre part, l'ambition du gérant et de sa femme tend à faire régner dans la maison un bon esprit où puissent se développer (...), le sens moral et religieux, le sens du beau en même temps que l'intelligence de ce qui est humain, toutes choses que Jésus-Christ et son évangile peuvent épanouir en nous jusqu'à leur donner toute leur valeur (...)*<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Lettre de Jaques à ses parents, Begnins, 26 juillet 1919 (complément II).

<sup>30</sup> Lettre de Jaques à ses parents et sœurs, Begnins, 7 octobre 1919 (complément II).

<sup>31</sup> Brouillon, Neuchâtel, 1920.

Il publie également une lettre de demande d'aide et s'adresse à ce sujet au célèbre pasteur Paul Pettavel de La Chaux-de-Fonds. S'occupant principalement de la jeunesse, ce dernier, très dynamique, avait amené dans cette ville un sport nouveau qui connaissait déjà beaucoup de succès en Angleterre: le football. Pettavel avait aussi publié dès 1918 *La Feuille du Dimanche*, journal gratuit relatant notamment des faits d'actualité religieuse, mais mal vu des athées et des conservateurs<sup>32</sup>. A Jaques qui veut y publier sa requête, Pettavel répond:

*Je voudrais assurément publier votre lettre «plaquée» et convaincante dans la «Feuille du Dimanche»; seulement en auriez vous un bénéfice quelconque? (...) s'il n'y avait que ça; mais il y aurait que ça ne rapporterait rien, la Feuille étant tenue en vétuste suspicion par les argentiers de tout ordre et de toutes grandeurs. Alors? Alors ne vaudrait-il pas mieux l'insérer, votre lettre, dans le «Messager paroissial» qui va dans tous les ménages et chez tous les généreux, et qui s'y introduit avec toute l'autorité d'un organe officiel, dont l'appel est un ultimatum, dont la demande est une instance dont l'affirmation est un dogme!... pan! Voilà un mot qui va vous retourner dans votre lit et vous donner une colique (...). Dites-moi si vous voulez que «je» passe votre article à notre bon collègue Louis Perregaux, rédacteur de notre «Messager» afin que la paroisse entière soit mandée de votre appel<sup>33</sup>?*

Les lettres de Jaques montrent que la responsabilité d'une telle institution n'est pas de tout repos. Ainsi, au début de l'année 1921, plusieurs pensionnaires vont quitter le foyer car leurs parents trouvent qu'il y règne un manque flagrant de discipline. Certains pensent qu'il y a trop de bruit et que l'esprit général n'est pas celui qui devrait régner dans un Foyer évangélique. Par une lettre que Jaques reçoit d'un des garçons, nous comprenons mieux à quel genre de problèmes il doit faire face:

*Souvent je vous avais dit ainsi qu'à Madame Henriod la mauvaise influence de Gilbert Beley. Cette influence n'a fait qu'augmenter. Influence puissante cachée, travaillant chez les jeunes. Je puis affirmer que s'il y en a plusieurs qui partent à présent la cause en est à cette indiscipline qu'a provoqué la mauvaise influence de Gilbert Beley. J'estime aussi que s'il y a quelqu'un qui devrait être mis hors du Foyer est Beley et qu'il est anormal qu'un jeune homme qui n'est ni fils de pasteur ni futur pasteur ou instituteur soit dans une certaine mesure la cause qui fasse partir des fils de pasteur et des futurs missionnaires. La place de Beley n'est plus au Foyer s'il y reste il risque d'avoir de nouveau une influence néfaste sur les nouveaux et ainsi tout l'esprit de la pension sera gâté. (...) Les souvenirs que je garde de Jaques sont les moments de causerie avec vers, je regrette de n'avoir pas plus profité de vos connaissances, de votre intérêt. J'espère beaucoup que ces lignes ne seront pas une rupture dans nos relations<sup>34</sup>.*

<sup>32</sup> *L'Impartial*, 23 novembre 2007, p. 8.

<sup>33</sup> Lettre de Paul Pettavel à Jaques, La Chaux-de-Fonds, 8 janvier 1921.

<sup>34</sup> Lettre d'Etienne Perret-Gentil à Jaques, Neuchâtel, 14 février 1921.

La réponse que Jaques adresse à son ancien résident explique pourquoi les choses en sont arrivées là :

*Je persiste à croire que dans tout ceci toute la faute revient à moi c'est pourquoi si je devais encore avoir une rechute grave, je donnerais immédiatement ma démission. (...) Quand je suis malade, ma femme fait tout ce qu'elle peut, mais on ne peut ni être partout, ni faire l'impossible.*

*Aussi, j'ai un peu de peine à comprendre que quelques-uns choisissent justement le moment où je me remets pour s'en aller<sup>35</sup>.*

Jaques est très préoccupé par l'atmosphère qui règne au sein de l'institution et contrarié par sa maladie qui contraint Elisabeth à assumer seule des tâches qui la dépassent. Ne tolérant plus que sa santé puisse davantage affecter le bon fonctionnement de la pension, il décide alors qu'à la prochaine rechute, le couple renoncerait à poursuivre dans cette voie et ce, pour le bien du foyer. Deux ans plus tard, cela ne manque pas de se produire, et le président du Comité du Foyer reçoit cette lettre :

*Une rechute survenue ces jours passés mais qui s'annonçait depuis une quinzaine sans que nous puissions y croire m'oblige à prendre la grave décision de renoncer à la direction du Foyer, le conseil m'en est donné par le docteur. Si mon état n'empire pas mais au contraire s'améliore, nous espérons madame Henriod et moi accomplir notre tâche de façon passable, cet hiver, et même jusqu'à la fin de l'année scolaire mais nous vous prions de ne plus compter sur nous à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1923. Cette décision me pèse d'autant plus que je me suis fortement attaché à quelques-uns de nos jeunes, nous tâcherons que ceux avec qui nous passerons cette dernière année n'aient pas trop à souffrir du fait de ma mauvaise santé<sup>36</sup>.*

### **Etudiant, puis enseignant**

Tout en étant encore en fonction au Foyer évangélique, Jaques garde en tête son désir de devenir enseignant. Il se renseigne auprès de la faculté des lettres de l'Université pour connaître les conditions dans lesquelles il pourrait obtenir une licence de lettres classiques<sup>37</sup>, qu'il va effectivement entreprendre. Sa correspondance parle alors de ses études :

<sup>35</sup> Brouillon, de Jaques à Etienne Perret-Gentil, Neuchâtel, 15 février 1921. Cf. sa lettre au président du Comité de Foyer, Charles-Daniel Junod : « Monsieur Perret-Gentil pasteur, m'écrit une lettre assez cruelle, me semble-t-il, comme s'il ne voulait pas se rendre compte que je viens d'être malade deux mois et que pendant ce temps ma femme a de nouveau fait tout ce qu'elle a pu... (...) Au sujet de l'ordre, quand je suis debout je vais souvent dans les chambres des plus jeunes voir où ils en sont et ce qu'ils font, et l'ordre s'en suit. Quand je suis malade, ma femme ne peut pas être partout et l'expérience de ces dernières semaines m'oblige à constater que si je devais avoir une rechute grave, il faudrait que je vous envoie immédiatement ma démission (...). Mr Perret-Gentil m'écrit encore que l'esprit général n'est plus celui d'un Foyer évangélique. J'enregistre le blâme, mais je demande encore six mois de confiance – et de santé, pour que l'esprit change, avec le secours de Dieu. »

<sup>36</sup> Brouillon, de Jaques à Charles-Daniel Junod, Neuchâtel, 1923.

<sup>37</sup> Copie de lettre, de Jaques au Doyen Arnold Reymond, Neuchâtel, 17 octobre 1921.

*Ensuite retour à la Bibliothèque où j'ai attaqué de nouveau Thucydide. Nicias dit aux Athéniens: N'écoutez pas ces blancs-becs qui sont trop jeunes pour commander. L'antagonisme entre jeunes et vieux se marquait déjà dans les discours en 420 avant J. C.*

*(...) Je m'en vais me carapatter en bas les escaliers pour glisser cette lettre avant 9h à la Boîte et je reviendrai me coucher pour bâcher au lit. Je me réjouis déjà du moment où je me glisserai dans l'horizontale position et lirai le Banquet de Platon et Alcibiade de Plutarque<sup>38</sup>.*

Dans ses missives, il fait régulièrement l'inventaire commenté de ses lectures d'examens:

*Je lis un nombre incalculable de livres de Thibaudet « le liseur de romans » « la vie de Barrès » Flaubert. Barrès est vraiment pénible à lire. J'ai une peine à comprendre ce que Thibaudet veut dire au juste! et ce qui me navre, c'est que je ne retiens pas grand'chose. Enfin je prends des notes et j'espère toujours avoir le temps de les relire avant l'examen. (...)*

*Je déteste de plus en plus Barrès, pourvu que cela ne m'amène pas à déposer candidement mes deux pieds dans le plat à l'examen.*

*L'autre soir après un ou deux Giraudoux je me demandais si je ne devenais pas fou. Tout le temps des allusions, allégories qui pleuvent sur le lecteur sans avertir<sup>39</sup>.*

Parallèlement à ses études, Jaques doit subvenir aux besoins d'Elisabeth et de leurs deux filles, Françoise née en 1919, et Rose en 1924. Il le fait en donnant des leçons particulières, très nombreuses, et quelques heures d'enseignement:

*Ces dernières années j'ai fait, à Neuchâtel, des études de lettres classiques au cours desquelles j'ai été appelé à donner quelques heures de français pendant 3 mois à l'École de commerce de Neuchâtel, au printemps 1923<sup>40</sup>.*

*Je lui dis que je vais bien maintenant et que j'ai pu fournir l'effort intellectuel des études tout en donnant des leçons particulières<sup>41</sup>.*

C'est ainsi qu'à force de travail, Jaques parvient au succès; il a 38 ans:

*Ma chère Maman. Voilà l'examen passé et, sans que j'aie encore de certitude officielle, je peux dire que c'est allé; le doyen de la Faculté me l'a dit dans le corridor tout de suite après mon dernier examen. Quel soulagement! (...) Cette licence qui me paraissait immense d'importance est immédiatement devenue toute petite maintenant qu'elle est réussie<sup>42</sup>.*

<sup>38</sup> Lettre de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 20 février 1924.

<sup>39</sup> Lettre de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, août 1925.

<sup>40</sup> Brouillon de Jaques à M. Gunning directeur de l'Institut Monnier à Pont-Céard sur Versoix (GE), Neuchâtel, 17 mars 1926.

<sup>41</sup> Lettre de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 26 mars 1926.

<sup>42</sup> Carte postale de Jaques à sa mère, Neuchâtel, 21 octobre 1925.

Il peut enfin postuler dans divers établissements scolaires, mais peine à obtenir un poste fixe. Durant presque six ans, il propose ses services à différentes écoles. Dans un cas précis, c'est le directeur de l'Institut Monnier qui prend directement contact avec lui. Jaques Henriod lui répond le jour même par un curriculum vitae détaillé :

*En réponse à votre lettre du 17 mars voici quelques indications sur mes études et mes titres*

*Né le 8 août 1887 à Fleurier, canton de Neuchâtel, j'ai fait mes études primaires et secondaires à Fleurier puis au gymnase cantonal de Neuchâtel (section littéraire) 3 ans, puis à la Faculté indépendante de théologie à Neuchâtel 3 ans; à Paris un an (1910-1911). Ensuite des examens, une thèse sur Vinet (non imprimée), des suffragances et remplacements à Dombresson, les Eplatures, Fleurier, Collioure (Pyrénées orientales); 2 ans de pastorat à Begnins, et auparavant deux ans à Genève comme secrétaire de l'association chrétienne d'étudiants. Ces dernières années j'ai fait, à Neuchâtel, des études de lettres classiques au cours desquelles j'ai été appelé à donner quelques heures de français pendant 3 mois à l'Ecole de commerce de Neuchâtel, au printemps 1923.*

*Je tiens à votre disposition les titres suivants :*

*un baccalauréat en lettres Neuchâtel, 12 juillet 1909*

*« « en théologie « 6 octobre 1913*

*une licence en lettres classiques « 24 octobre 1925*

*et je prépare en ce moment un certificat d'aptitudes pédagogiques pour le 22 avril 1926*

*Vous pouvez demander des renseignements sur moi à Monsieur Pierre Bovet que j'ai eu comme professeur au gymnase (Mr Pierre Bovet directeur de l'Institut Rousseau à Genève)*

*à monsieur A. Thiébaud, professeur en théologie Evole Neuchâtel*

*à monsieur Lombard recteur de l'université de Neuchâtel et professeur de littérature moderne*

*à monsieur Arthur Piaget professeur de littérature du moyen-âge et archiviste de l'Etat à Neuchâtel*

*à mademoiselle Nancy Olivier Directrice de l'Ecole Vinet à Lausanne, qui était à Genève au moment où j'y fus secrétaire de l'association d'étudiants (...).*

*Je dois vous informer qu'étant marié (depuis 1918) et père de deux fillettes je ne pourrais ni loger ni prendre mes repas dans l'internat*

*Auriez-vous la bonté, au cas où vous retiendriez mon nom, de m'indiquer quels seraient les honoraires; combien d'heures par semaine il y aurait à donner, à des élèves de quel âge et de quelle sorte et combien de vacances vous donnez à l'année (...)<sup>43</sup>.*

Cette démarche est restée sans suite, ce qui l'oblige à poursuivre ses recherches du côté du canton de Vaud, sans plus de succès, comme le montre la lettre suivante :

<sup>43</sup> Brouillon de Jaques à M. Grunning, directeur de l'Institut Monnier à Pont-Céard sur Versoix (GE), Neuchâtel, 17 mars 1926.

*Je comprends très bien qu'un Canton favorise ses licenciés à lui avant tous les autres et voilà pourquoi, l'automne passé, quand j'avais eu l'honneur de m'approcher de vous, ce fut pour demander qu'on m'inscrivît seulement en queue de la liste des licenciés vaudois, vous m'aviez alors assuré, avec une grande bienveillance, que vous ne feriez aucune différence entre les candidats des différents cantons suisses pourvu qu'ils fussent en possession des titres requis par la loi et, à cette occasion, vous m'aviez parlé du certificat d'aptitudes pédagogiques ou d'un titre équivalent (...).*

*Or je viens d'apprendre par monsieur le président de la commission scolaire de Nyon que ma candidature à un poste de latin grec et histoire mis au concours dernièrement, n'avait pas été admise par le Département.*

*Il doit donc y avoir dans ma préparation une lacune que j'ignore ou bien est-ce ma qualité de neuchâtelois qui m'écarte des postes mis au concours dans un canton voisin.*

*A cet égard mon indignité ne serait-elle pas diminuée par le fait que j'ai épousé une vaudoise (de Lausanne), que ma grand'mère maternelle était vaudoise (de Bullet) et qu'à Rolle même notre parenté avec la famille Bernex et une part à un immeuble de famille nous créent des liens<sup>44</sup>?*

Jaques obtient par contre des heures de remplacement à l'Ecole de commerce de Neuchâtel, qui s'ajoutent à ses leçons particulières: «(...) j'ai 16 leçons par semaine, peut-être bientôt 21 à moins que ce ne soit 33. Tu vois que ça barde.»<sup>45</sup>

«L'Ecole de commerce vient de me confier 10 heures. Si elles sont payées comme les précédentes, c'est à dire 4f80 (...).»<sup>46</sup>

Malgré tout, Elisabeth commence à s'impatienter de cette précarité. De son côté, Jaques voit les choses plus sereinement. Il décline même une offre de remplacement au poste de directeur des écoles à Aigle:

*Je ne puis ni ne dois accepter le poste que vous me proposez assuré que je suis de ne pouvoir jouer le rôle d'un directeur de la façon qui conviendrait. Autant je me sens attiré par l'enseignement, pour lequel je me crois quelques dispositions, autant je suis incapable de rendre de réels services comme directeur d'une école. Voilà pourquoi je dois dire «non» franchement (...)<sup>47</sup>.*

Ce qui ne manque pas d'étonner sa femme, à laquelle il explique:

*Veuille ne pas appeler les 10h de l'Ec. de commerce une «attache si petite». Je suis encore privilégié (...). En acceptant un poste de directeur c'est pour le coup que j'aurais été coulé pr le canton où je l'aurais rempli. J'aurais bcp préféré alors le pastorat, s'il faut vraiment prendre un métier pour lequel je ne me sens pas fait<sup>48</sup>.*

<sup>44</sup> Brouillon de Jaques à M. Besançon, chef du département de l'instruction publique à Lausanne, Neuchâtel, 20 juillet 1926.

<sup>45</sup> Carte postale de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 10 septembre 1926.

<sup>46</sup> Lettre de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 14 septembre 1926.

<sup>47</sup> Brouillon, de Jaques à M. Besançon, Les Rasses, 23 août 1926.

<sup>48</sup> Carte postale de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 16 septembre 1926.

La famille Henriod ne doit pas être des plus à l'aise. C'est pourquoi Jaques fait son possible pour glaner des heures ici et là, ce dont il parle d'ailleurs avec entrain et humour: «Samedi prochain de 10-12h je devrai remplacer un professeur absent pour une leçon de lecture et une de conversation, à l'école de commerce. C'est toujours autant de gagné sur l'ennemi.»<sup>49</sup>

«Je suis chargé de deux cours du soir, un pour gens de langue étrangère, l'autre pour gens de langue française. C'est bien heureux! Voilà 2 soirs par semaine d'occupés, 2 heures chacun.»<sup>50</sup>

Enfin, le nombre de ces heures augmente d'année en année. Jaques apparaît toujours aussi positif et reconnaissant, bien qu'il n'ait pas encore trouvé de poste fixe. A la fin de l'année 1926 et en 1927, il semble avoir suffisamment de travail et paraît même surchargé de besogne entre ses heures de suppléance la journée et de cours particuliers le soir et le week-end. Dans une lettre destinée à sa femme, il fait d'ailleurs les comptes:

*L'Ecole de commerce vient de me confier 10 heures. Si elles sont payées comme les précédentes, c'est à dire 4f80 cela ferait*

<i>Ec. com</i>	<i>10h</i>	<i>48.-</i>	[par semaine]
<i>J. Bouchat</i>	<i>3h</i>	<i>12.-</i>	
<i>Perrenoud</i>	<i>5h</i>	<i>12,50</i>	
<i>Couvée</i>	<i>10h</i>	<i>30.-</i>	
<i>M<sup>lle</sup> Strebel</i>	<i>2h</i>	<i>7.-</i>	

*30 heures 109.5 sauf erreur soit par mois 438.- soit à l'année 5256.- mais il faut décompter tous les imprévus et les vacances. Mais enfin la vie se révèle possible, pas vrai? Je suis enchanté d'avoir toutes ces heures et il ne faut pas me plaindre pour ce qui me comble d'aise<sup>51</sup>.*

Ses proches s'inquiètent apparemment de ses horaires chargés, mais il semble s'en accommoder avec son élan habituel: «Pardonnez-moi de venir vous tarabuster un dimanche mais je suis ces temps quelque peu noyé de leçons et c'est seulement le dimanche que j'émerge.»<sup>52</sup>

«Vous avez la bonté de me demander ce que je fais. 46 heures de leçons beaucoup trop, mais que faire, pas moyen de faire autrement pour le moment. Donc je m'abrutis d'une marche lente mais sûre. 24 leçons me rendraient peut-être intelligent mais 46... Quand je suis trop vanné le soir, je vais me reposer au Cinéma, c'est souverain.»<sup>53</sup>

<sup>49</sup> Carte postale de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 24 septembre 1926.

<sup>50</sup> Carte postale de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 29 septembre 1926.

<sup>51</sup> Lettre de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 14 septembre 1926.

<sup>52</sup> Brouillon de Jaques à Paul Graber, Neuchâtel, 7 décembre 1927.

<sup>53</sup> Brouillon sur enveloppe, de Jaques à Elisabeth Matthey-Doret, Neuchâtel, 5 mars 1929.

«Je suis heureux pour le moment des élèves que j'ai et je me vante d'avoir donné la semaine passée cinquante quatre heures. C'est mon record.»<sup>54</sup>

Par la suite, il postule en vain à Aubonne pour un poste de latin et français. Vraisemblablement, il souhaite, sans succès, un emploi qui permette à Elisabeth d'être dans son canton d'origine et ainsi plus proche de sa mère:

*Ma chère toi,*

*Tu es bien brave de prendre la déception d'Aubonne si gentiment et j'en suis intensément soulagé. Je t'admire, étant donné ton patriotisme vaudois intense, et cela m'encouragera bien dans mon travail de sentir que tu te fais à Neuchâtel et que tu songes à bien t'y installer<sup>55</sup>.*

Dans le cadre de ses cours particuliers, Jaques a l'occasion d'enseigner l'histoire, tâche dont il s'acquitte comme pour le reste avec entrain, sauf quant à l'histoire politique.

*Depuis lundi j'aurai deux leçons d'histoire à donner à une jeune Hollandaise (...) J'en suis bien content. Cela m'intéressera beaucoup de voir comment je pourrais envisager l'histoire de la Renaissance à la Révolution. Nous allons commencer par les grands voyageurs; ensuite les grandes inventions. Ensuite, il faudra bien: l'hist. politique<sup>56</sup>.*

A Paul Hunziker, de la Fédération des associations de parents d'élèves des lycées à Paris, qui lui demande des renseignements généraux sur les écoles publiques en Suisse, Jaques répond et dénonce quelques pratiques qui, selon lui, seraient discriminantes dans les procédures de nominations à des postes d'enseignants:

*Voilà, Monsieur, les quelques renseignements que j'ai pu obtenir (...). Si j'avais répondu dans le sens de mon tempérament (anarchiste non révolutionnaire) vous auriez trouvé dans cette lettre beaucoup de folies, c'est-à-dire plus d'une vérité.*

*Par exemple, à la question 5): Quelles sont les qualités que l'on estime le plus: la valeur intellectuelle ou l'aptitude pédagogique? j'aurais été tenté de répondre: ... la toilette.*

*En effet, dans les nominations faites par les commissions scolaires, l'apparence joue un grand rôle; ainsi, une institutrice a été nommée parce qu'elle était bien habillée. Les passions politiques jouent aussi un rôle, et quel rôle, dans les nominations<sup>57</sup>.*

<sup>54</sup> Carte postale de Jaques à sa belle-mère Sophie Veyrassat-Krafft, Neuchâtel, 30 septembre 1929.

<sup>55</sup> Lettre de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, octobre 1927.

<sup>56</sup> Carte postale de Jaques à Elisabeth, Neuchâtel, 12 octobre 1928.

<sup>57</sup> Brouillon à la machine à écrire, de Jaques à Paul Hunziker, Neuchâtel, décembre 1929.



A force de ténacité et de persévérance, Jaques parvient enfin, en 1931, six ans après sa licence ès Lettres, à obtenir la stabilité tant attendue, une nomination :

*Monsieur,*

*Considérant les services que vous avez rendus à notre établissement depuis 1923, en qualité de professeur surnuméraire, la Commission de l'Ecole Supérieure de Commerce, dans sa séance du 7 juillet, vous a nommé par voie d'appel et sous réserve des ratifications d'usage au poste de professeur de français. Nous nous permettons de vous faire remarquer que les professeurs de français peuvent être appelés à enseigner également l'histoire, l'économie politique et la géographie.*

*Ce poste comprend 30 heures de leçons hebdomadaires, avec traitement initial de Frs. 7500.— et une haute-paie de Frs. 2400.—, servie en douze annuités égales, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année où le titulaire commence sa quatrième année de services.*

*Votre entrée en fonctions est fixée au 15 septembre 1931.*

*Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.*

*Au Nom de la Commission de l'Ecole Supérieure de Commerce :*

*Le Secrétaire, Le Vice-Président<sup>58</sup>.*

Jaques s'empresse alors d'informer sa famille, en exprimant, comme souvent, sa reconnaissance.

*En somme le sentiment qui me tenait à mon départ de Neuchâtel, vendredi matin, c'était une immense reconnaissance envers D. et envers tant de gens qui me témoignaient leur amitié; les voisins qui me félicitaient. Mr Tschumi hier soir et même Mr Perrin qui est candidat à un poste, m'ont dit que ça leur faisait plaisir<sup>59</sup>.*

Une page nouvelle s'ouvre alors pour notre épistolier, dont le parcours est singulier à bien des égards. Son existence prendra dès lors davantage de stabilité sur le plan professionnel: Jaques Henriod professera jusqu'en 1952 à l'Ecole supérieure de Commerce de Neuchâtel.

\*

\* \*

Les documents consultés dans ce travail prennent, tour à tour, diverses formes: fréquemment destinés à la parentèle, destinataire collectif, ils le sont bien souvent à un seul allocataire, forgeant, à terme, une mémoire collective et familiale. Ils sont aussi un recueil de dialogues, de communions et d'échanges de toutes sortes, tant d'idéaux que d'affections, et visent bien souvent à rompre l'éloignement. Le rédacteur s'y interroge

<sup>58</sup> Lettre de la commission de l'Ecole supérieure de Commerce, Neuchâtel, 10 juillet 1931.

<sup>59</sup> Carte postale de Jaques à sa mère et ses sœurs, Mimizan-Plage, dans les Landes, 11 juillet 1931.

et se dévoile, signe d'intimité et de confiance; il juge le monde dans lequel il évolue ainsi que la façon qu'il a de s'y mouvoir. Auteur d'une écrasante majorité des missives conservées dans ce fonds, il se trouve au centre de notre commentaire et nous révèle, par ses mots et à travers ses yeux, le monde «ordinaire» tel qu'il le perçoit et le vit.

Anouk FAHRNI

Adresse de l'auteur: Anouk Fahrni, route des Gouttes-d'Or 14, 2000 Neuchâtel.

## DEUX EXEMPLES DE RÉCITS NEUCHÂTELOIS DE VIES « ORDINAIRES » AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Le genre «autobiographique» connaît, depuis quelques années, un succès populaire incontestable. Après avoir été l'apanage d'écrivains professionnels, le genre s'est étendu aux célébrités (artistiques, politiques ou sportives), au point d'être devenu une mode. Aujourd'hui, quelles sont encore les personnalités qui n'ont pas publié leur «autobiographie», ou qui ne se retrouvent objet d'une «biographie»?

A côté des autobiographies de célébrités demeurent celles de gens simples, «ordinaires», dont les souvenirs forment la principale richesse. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les deux récits de vies «ordinaires» neuchâtelois concernés par cet article: celui de Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs ou la nostalgie est toujours ce qu'elle était...*<sup>1</sup> (2003), et celui de Denise Aeschlimann intitulé *Chronique de rue*<sup>2</sup> (2001 ou 2002). Avant d'examiner leur contenu et donc leur valeur sur le plan historique, il convient de mieux définir le type d'écrits auxquels ils appartiennent.

### **Le récit de vie: un genre protéiforme**

Toute étude s'intéressant de près ou de loin aux écrits «sur la vie» relève leur grande diversité. En compilant les types retenus par Claude Abastado<sup>3</sup> et Philippe Lejeune<sup>4</sup>, pas moins de dix catégories peuvent prétendre au titre de «récit de vie», parmi lesquelles les autobiographies, les confidences épistolaires, les journaux intimes, les autoportraits, les mémoires, les chroniques, les biographies ou encore les essais. Si toutes ces catégories se rapportent bien au genre qui nous intéresse, relevons tout de même qu'elles sont le plus souvent médiatisées et donc «valorisées» aux yeux du public. En est-il de même pour nos récits de vies «ordinaires»? Et d'ailleurs, que signifie cet épithète qui peut les «dévaloriser» d'entrée de jeu au sein de cet ensemble typologique?

Tout comme le qualificatif «populaire», «ordinaire» est un terme ambigu, difficile à définir, qui devient réducteur et même péjoratif si on ne l'explique qu'en l'opposant à son contraire. Ainsi, à quoi se réfère

<sup>1</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs ou la nostalgie est toujours ce qu'elle était...*, rédigés d'une traite en août 2003.

<sup>2</sup> AVO, Fonds Denise Aeschlimann, *Chronique de rue*, déposé en 2003 ou 2004.

<sup>3</sup> Claude ABASTADO, «Raconte! Raconte... les récits de vies comme objet sémiotique», *Revue des Sciences humaines* 191, 1983, pp. 5-21.

<sup>4</sup> Philippe LEJEUNE, *Je est un autre*, Paris, 1980.

l'expression « ordinaire » dans la notion de « récit de vie ordinaire »? Au « récit »? A « la vie »? Si un auteur s'attache à raconter sa propre vie, ou un moment de celle-ci, c'est par définition qu'il ne considère pas sa vie comme « ordinaire »... Et que dire des existences qui ne feront jamais l'objet d'une quelconque écriture? On le voit, cette notion, accolée à celle de « vie », pose de nombreux problèmes.

En revanche, elle s'avère déjà plus pertinente si on l'attache à l'auteur du récit. « Ordinaires », nos auteurs le sont dans la mesure où ils ne peuvent pas être considérés comme des « célébrités », des « personnalités » connues du grand public. Ils sont donc bien ces « hommes et femmes 'ordinaires', qui ont été et qui sont les artisans apparemment insignifiants de l'histoire »<sup>5</sup>, auxquels l'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire (AVO) se propose de « donner la parole ».

Au sein de la diversité du genre, nos récits occupent une place bien particulière, à mi-chemin entre « l'autobiographie » définie par Philippe Lejeune<sup>6</sup> et le « recueil de souvenirs » que Jean-Pierre Jelmini distingue des autobiographies : « Pour éviter toute confusion, distinguons d'emblée de la catégorie « mémoires et autobiographies » les recueils intitulés « Souvenirs » qui ne sont souvent qu'un ensemble de faits rapportés sans intention biographique à proprement parler, mais qui n'en sont pas pour autant vides de sens et de renseignements. »<sup>7</sup>

Nos récits, par leur caractère « épisodique », entrent dans cette catégorie. Mais comme tous les genres littéraires, le recueil de souvenirs prend des formes fort différentes en fonction des auteurs et nos deux écrits peuvent en témoigner.

### Des sources hétéroclites...

En raison des contrastes qu'elle met en valeur, la lecture des premières lignes des récits vaut mieux qu'un long discours. Voici l'introduction de Maurice Girardin :

*Toi, cher membre de ma famille, qui aura la patience de consulter, sinon même de lire en entier, mes souvenirs relatifs à la vie d'êtres qui sont tendres à mon cœur, sache bien que je n'ai aucunement la prétention de jouer à l'écrivain, mais seulement celle de témoigner du passé familial (...)*<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> [www.archivesdelavieordinaire.ch/avo](http://www.archivesdelavieordinaire.ch/avo), page d'accueil.

<sup>6</sup> « Récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité », Philippe LEJEUNE, *Le Pacte autobiographique*, Paris, 1975, p. 14.

<sup>7</sup> Jean-Pierre JELMINI, « Les histoires de vie : le point de vue d'un historien », dans Pierre CENTLIVRES (dir.), *Histoires de vie. Approche pluridisciplinaire*, Neuchâtel et Paris, 1987, p. 78.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 1.

Et celle de Denise Aeschlimann :

*A La Chaux-de-Fonds, une rue, non quelques maisons, quelques boutiques, quelques artisans, un tram, une tranche de rue au début des années 40. C'est là que se situent ces images de vie que je raconte ici en laissant vagabonder ma mémoire. C'est dans cet espace, son fief, qu'évoluait la petite fille de moins de 10 ans que j'étais. Pour en capter l'ambiance je vais parcourir ce pan de rue de boutique en échoppe et retrouver chemin faisant les souvenirs, les images, les odeurs... une atmosphère qui fera revivre une photo jaunie<sup>9</sup>.*

On assiste, d'entrée de jeu, à une opposition de styles. A l'écriture simple et claire de Maurice Girardin répond le style soutenu et anaphorique de Denise Aeschlimann. La cause d'une telle divergence peut se trouver dans le public cible du récit ; le texte de Denise Aeschlimann, sorte d'« essai littéraire », a été réalisé dans l'intention de participer à un concours (autour du sujet « souvenirs »), ce qui peut expliquer le recours à ce style d'écriture<sup>10</sup>. Un concours, avec son thème imposé et ses règles strictes, conditionne toujours celui ou celle qui y participe. En précisant qu'il n'a pas « la prétention de jouer à l'écrivain », Maurice Girardin se libère en revanche de tout conditionnement ; plus loin, il ajoute également que les « souvenirs » qu'il va raconter sont « à l'attention de [ses] petits-enfants »<sup>11</sup>.

Ces lignes sont précieuses dans la mesure où elles montrent comment les auteurs vont « ressusciter » leur passé. Procédé obligatoire dans la production d'un récit de vie, la résurrection du passé peut se faire de plusieurs manières, comme l'indiquent Luc Collès et Jean-Louis Dufays : « Pour faire resurgir ce passé, nous pouvons conduire notre mémoire à une recherche systématique, en la forçant à recenser les différents lieux que nous avons habités, comme la maison familiale, l'école, etc... »<sup>12</sup> Sur ce point, nos auteurs sont assez inégaux.

En parlant de « souvenirs relatifs à la vie d'êtres qui sont tendres à [son] cœur », Maurice Girardin nous apprend bien qu'il laissera « parler » les autres, mais il ne nous livre pas d'entrée de jeu sa technique pour faire resurgir ses souvenirs ; ce n'est que bien plus tard, en plein cœur de son récit, qu'il évoquera tour à tour les différents lieux qu'il a occupés. Denise Aeschlimann, en revanche, est beaucoup moins avare en informations. En livrant une date, elle fait bien plus que recenser des lieux ou des objets : elle inscrit son récit dans le temps, et va même jusqu'à lui donner un cadre précis : « A La Chaux-de-Fonds. »

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>10</sup> Madame Aeschlimann nous a cependant confié qu'elle écrivait beaucoup et souvent dans ce style.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>12</sup> Luc COLLÈS, Jean-Louis DUFAYS, *Le Récit de vie. Vade-mecum du professeur de français*, Bruxelles, 1989, p. 67.

Dernière grande différence entre les deux récits : leur volume. Contenu dans un cahier dactylographié de 39 pages, *Souvenirs, souvenirs ou la nostalgie est toujours ce qu'elle était...*<sup>13</sup> se divise en six chapitres bien distincts : « Pourquoi ce récit ? » présente les motivations de l'auteur et sert de balise pour la suite de l'écrit ; « Toi mon père, Momo ! », relate de manière plus ou moins chronologique la vie de son père ; « Toi, ma chère maman » présente les grandes étapes qui ont marqué la vie de sa mère ; « Pérégrinations de Cosette et Coco au travers de rues chaudes-fonnières ! » est une description réaliste du quartier sud du Grand Temple à La Chaux-de-Fonds dans les années 1930-1940 ; « La Kullmann smala » consiste en une série de portraits de tantes et oncles maternels ; enfin « Hommage à Germana », l'épouse du narrateur, clôt le récit.

Le texte de Denise Aeschlimann est nettement plus court ; en six pages dactylographiées seulement, *Chronique de rue* se compose de douze rubriques intitulées « Cinéma », « Boulangerie », « Laiterie-fromagerie », « Société de consommation », « Cordonnier », « Couvreur », « Menuisier », « Matelassier », « Droguerie », « Charbonnier », « L'été » et « L'hiver », auxquelles viennent s'ajouter une introduction et une conclusion.

Formellement, ces deux récits n'ont pas grand-chose en commun, mais ils s'attachent à décrire des rues et des quartiers de la Chaux-de-Fonds au début des années 1940, et représentent de ce fait des témoignages précieux pour la connaissance historique<sup>14</sup>.

### ... autour d'un même lieu

Les rues chaudes-fonnières occupent une place capitale dans les récits. Maurice Girardin leur consacre un chapitre-clé qu'il intitule « Pérégrinations de Cosette et Coco au travers de rues chaudes-fonnières »<sup>15</sup> et Denise Aeschlimann en fait le décor de sa *Chronique de rue*. Deux raisons peuvent être invoquées pour expliquer le phénomène.

La première a trait à la période retenue par nos auteurs : l'enfance. Comme le relève Luc Collès et Jean-Louis Dufays : « la nécessité d'un choix s'impose rapidement au narrateur. De son existence passée, il ne retiendra que des moments-clés (...) généralement, c'est l'enfance qui est privilégiée. »<sup>16</sup>

<sup>13</sup> Maurice Girardin nous a confié avoir intitulé son récit en hommage à l'autobiographie de Simone SIGNORET, *La Nostalgie n'est plus ce qu'elle était*, Paris, 1976.

<sup>14</sup> Cet article s'inspire d'un travail présenté dans le Séminaire d'histoire suisse du professeur Philippe Henry, 2006-2007, *L'individu et l'histoire. Théories et pratiques de la biographie – exemples suisses*, par Jean PRÉTÔT et Yoann VEYA, *Exemples de récits de vies « ordinaires »* conservés aux AVO.

<sup>15</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, pp. 19-29.

<sup>16</sup> *Op. cit.*, p. 66.

Au moment où ont lieu les événements qu'ils narrent (années 1940), nos auteurs sont effectivement de jeunes enfants, puisqu'ils naissent en 1934 (M<sup>me</sup> Aeschlimann) et 1936 (M. Girardin). La Chaux-de-Fonds étant la ville de leur enfance, son omniprésence au sein des récits est donc naturelle.

La seconde raison concerne plus directement les moyens mis en œuvre pour faire «resurgir» le passé. Nous l'avons déjà vu : évoquer des lieux en rapport avec l'enfance permet de «ressusciter» des scènes vécues avec d'autres personnes. Les descriptions de rues, récurrentes dans nos récits, témoignent de cet état de fait.

Une lecture en parallèle permet encore une fois de relever quelques contrastes intéressants en rapport cette fois-ci avec les descriptions. Voici tout d'abord comment Maurice Girardin décrit une rue, «La Rue des Champs» :

*Nous emménageâmes rue des Champs 19 dans les années quarante, quarante et un, nos grands-parents étant domiciliés au 17 de cette même rue. En ce temps-là, ces deux immeubles contigus étaient vraiment «plantés» au milieu de champs, justifiant ainsi le nom donné à cette «artère». Aujourd'hui, ils sont entourés de fabriques et de locatifs<sup>17</sup>!*

Et voici la description d'une menuiserie par Denise Aeschlimann :

*Pour décrire la menuiserie à la lignée des boutiques, il me faut parler des odeurs, du bruit. Le bois fraîchement scié sentait bon et la sciure toute fine jonchant le sol que je prenais dans ma main gardait l'odeur du bois. J'aimais marcher dans cette épaisseur moelleuse<sup>18</sup>.*

Si les objets décrits par nos auteurs sont différents, ces extraits sont néanmoins représentatifs de la manière dont ils abordent la description. Maurice Girardin, par exemple, préfère donner deux dates («quarante, quarante et un») plutôt qu'une; ce souci de précision relative est une constante dans son écrit. L'explication qu'il donne à propos de la signification de la rue est exemplaire; par moment, le récit est didactique. Puis sa dernière ligne témoigne de sa volonté d'établir çà et là des rapports entre passé et présent. Finalement, cet extrait montre que les rues sont toujours le point de départ de ses descriptions. A travers elles, il évoque ses anciens logements qui libèrent ses plus vieux souvenirs: son récit est entièrement articulé autour des différents lieux que sa famille a occupés.

Ce changement d'habitats revêt une grande importance sur le plan aussi bien historique que littéraire. En effet, le trajet de Maurice Girardin de la «vieille ville» à la Rue des Granges, «qui aurait été 'idéale' (...) pour être

<sup>17</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 19.

<sup>18</sup> AVO, Fonds Denise Aeschlimann, *Chronique de rue*, p. 4.

inséré[e] dans le contexte d'un roman populaire»<sup>19</sup>, n'est pas sans rappeler *L'Assommoir* de Zola, roman structuré justement par la succession rythmée des logis de l'héroïne et à propos duquel Jean-Pierre Leduc-Adine dira que «l'espace informe la société»<sup>20</sup>. Et c'est précisément dans cette société évoquée par la description des espaces que se trouve l'intérêt historique du récit de Maurice Girardin.

Denise Aeschlimann choisit une autre orientation. Pour décrire la menuiserie, «il [lui] faut parler des odeurs, du bruit». Cette mention pourrait passer pour un détail si elle n'était pas récurrente dans son récit: le souvenir d'une odeur ou d'un bruit lui permet de décrire avec précision aussi bien des métiers que des saisons. Ce procédé, qui rappelle la madeleine de Proust<sup>21</sup>, permet au lecteur de se plonger dans ce passé de manière beaucoup plus intense que ne l'aurait permis une description traditionnelle: «Mon père aimait aussi assister au spectacle. Il confectionnait des petits ramequins qu'il vendait à l'entracte de la séance du soir. *Leur odeur arrivait jusqu'à ma chambre, sise deux étages au-dessus et ravivait les images du film que j'avais vu peu de temps avant.*»<sup>22</sup>

A côté des descriptions «sensitives» (ou «sensorielles»), Denise Aeschlimann recourt souvent à des interrogations volontairement «infantiles»: «C'est avec lui que mon père refaisait le monde. Ils me rassuraient à bavarder et à rire pendant que perplexe j'observais les peaux d'animaux suspendues à un clou. *Et si ces bêtes reprenaient vie tout à coup?*»<sup>23</sup>; «Il riait de ma constance et je demeurais perplexe en le regardant, *comment pouvait-il être tellement plus âgé que moi puisqu'il était né le même jour?*»<sup>24</sup>

De telles expressions ne sont pas anodines. Elles accentuent l'authenticité des propos de Denise Aeschlimann qui semble ainsi garder son «âme d'enfant» et peuvent être considérées selon nous comme des «effets de réel», détails «significatifs» mis au jour par Roland Barthes<sup>25</sup>.

Ces procédés apportent sans conteste une grande richesse aux descriptions de notre auteure. Cependant, on est en droit de se demander s'ils ne ruinent pas l'intérêt «historique» du récit par leur côté très «subjectif». Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de rappeler le cadre strict lié aux conditions de production de cet écrit. Son statut de «texte participant à un concours» explique en grande partie pourquoi Denise

<sup>19</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 26.

<sup>20</sup> Jean-Pierre LEDUC-ADINE, *L'Assommoir d'Emile Zola*, Paris, 1997, pp. 119-120.

<sup>21</sup> Mais «à l'envers»... puisque M<sup>me</sup> Aeschlimann parvient à ressortir des «goûts» du passé simplement en se souvenant.

<sup>22</sup> AVO, Fonds Denise Aeschlimann, *Chronique de rue*, p. 2 (nous soulignons).

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 3 (nous soulignons).

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 4 (nous soulignons).

<sup>25</sup> Roland BARTHES, «L'effet de réel», dans *Littérature et réalité*, Paris, 1982, p. 89.



Aeschlimann a pu privilégier la forme au détriment du fond. Ensuite, il convient de rappeler que l'auteure décrit toujours à travers les yeux de la «petite fille de moins de 10 ans [qu'elle était]»<sup>26</sup>, ce qui peut expliquer pourquoi elle ne fournit aucun renseignement lié au contexte social ou politique de son temps.

Pour évoquer leur enfance à La Chaux-de-Fonds, nos auteurs recourent donc à des procédés de description singuliers qui influencent considérablement l'intérêt des récits pour la connaissance historique. Sur ce point, *Chronique de rue* peine à soutenir la comparaison avec la richesse du récit de Maurice Girardin. Le texte de Denise Aeschlimann offre néanmoins quelques belles descriptions de pratiques (métiers) aujourd'hui révolues, comme celles du matelassier :

*Plus loin il y avait un matelassier-tapissier. En été il éventrait ses matelas sur le trottoir. Il disparaissait derrière sa montagne de crin et on entendait que le cliquetis de sa cardé qui allait et venait. Il avait beaucoup de travail car chaque famille tenait à faire aérer ses matelas en été. Il y avait là comme un rituel et ma famille n'y échappait pas*<sup>27</sup>.

Son portrait de la droguerie est également riche en renseignements :

*Au bout de la rue se trouvait la droguerie. Que de senteurs, que de merveilles contenait cette boutique essentiellement féminine. Que de tiroirs dans lesquels se cachaient des herbes, des poudres des savons de toutes formes et de toutes couleurs. (...) Il y avait des demoiselles en blouses blanches qui remplissaient des petites fioles desquelles s'échappaient des relents de musc, de violette que je respirais avec volupté. (...) Ma mère achetait des petits sachets remplis d'un bouquet de poudre odorante destinés à parfumer le linge dans les armoires*<sup>28</sup>.

Ces quelques lignes prouvent que *Chronique de rue* a une vraie valeur informative, commune finalement à n'importe quel récit de vie, «fragment» de la «Grande Histoire». Limité à six pages de souvenirs «littérisés» autour d'«une tranche de rue au début des années 1940», le texte peine cependant à nous livrer des informations susceptibles d'accroître substantiellement ou de remettre en cause la connaissance historique.

*Souvenirs, souvenirs...*, en revanche, est une mine d'informations sur le milieu horloger chaux-de-fonnier et les conditions de vie d'une famille ouvrière dans les années 1940. La richesse du témoignage s'explique par la présence d'une multitude d'anecdotes concernant les «combines» et la débrouillardise des chômeurs pour permettre la survie de leur foyer durant

<sup>26</sup> AVO, Fonds Denise Aeschlimann, *Chronique de rue*, p. 1.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 5.

les années de guerre. Mais le récit se fait surtout le témoin des difficultés liées aux conditions d'hygiène et à la précarité des soins prodigués à cette époque. Ces volets d'histoire locale, encore méconnus, méritent d'être abordés.

### Des difficultés de subsistance et des moyens d'y pallier

Quand sonnent les cloches de la mobilisation générale «de midi à midi quarante»<sup>29</sup>, ce vendredi 1<sup>er</sup> septembre 1939, Maurice Girardin se souvient :

*J'avais trois ans et demi. Tenant la main de mon «papa militaire», Cosette étant dans les bras de maman, nous nous rendîmes dans la cour de l'école d'art, proche de notre domicile, et je vis alors de nombreux soldats, des femmes en pleurs et quelques chevaux éternés par la foule (...)*<sup>30</sup>.

En Suisse, le rationnement progressif des biens de consommation débute dès septembre 1939<sup>31</sup>. Voici comment le vit notre auteur :

*En cette période de guerre, le pain était noir et, de plus, devait être vendu «rassis» afin que l'on [n']en consomme pas en trop grande quantité. Parfois, la gentille boulangère signalait à papa «ce soir, Dédé sortira du pain frais, envoie nous un de tes gosses». Alors, la nuit tombée, un des gosses, couvert d'une pèlerine noire allait recevoir un bon pain encore tiède, le cachait sous le dit manteau, et courrait, triomphant, l'apporter à notre domicile. Et ce pain était d'autant meilleur que l'on avait échappé à un éventuel contrôle de gendarmerie»*<sup>32</sup>.

Cet épisode est intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, il exprime les difficultés de l'approvisionnement et la dureté des conditions en période de rationnement. En plus de montrer la solidarité qui existait entre voisins de quartier, il atteste surtout de la sévérité des contrôles de police et la crainte de se faire arrêter. Cette peur, bien réelle, montre que la Confédération «sévit» contre le marché noir et la corruption dès le début du rationnement. Des commissions spéciales seront même créées spécialement pour l'occasion, comme le relève l'historien Hans-Ulrich Jost : «Les commissions pénales mandatées par la Confédération – une sorte de nouvelle instance judiciaire – s'efforceront de sévir. Jusqu'en 1943, elles découvriront 65 000 infractions à la loi sur l'économie de guerre.»<sup>33</sup>

<sup>29</sup> *La Chaux-de-Fonds: documents nouveaux*, La Chaux-de-Fonds, 1944, p. 61.

<sup>30</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 19.

<sup>31</sup> Hans-Ulrich JOST, «Menace et repliement 1914-1945» dans *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, 2004, p. 750.

<sup>32</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 22.

<sup>33</sup> *Op. cit.*, p. 752.

S'il est mieux organisé en milieu urbain qu'à la campagne, le rationnement n'empêche pas certaines familles chauds-de-fonnières de souffrir de la faim. Pour y pallier, les citadins se mettent à l'élevage: «Auprès de notre maison fleurissaient les poulaillers individuels où l'on admirait, outre poules, dindons et lapins, quelques brebis (...).»<sup>34</sup> L'exemple des «sérés» témoigne aussi de ce besoin d'accroître au maximum ses propres moyens de consommation:

*Nos parents récupéraient la crème du lait chaud dans des petits sacs blancs qu'ils pendouillaient sur les crochets des volets de la fenêtre; après quelques jours, nous avions du «séré» que l'on dégustait en guise de dessert les jours, quand même rares, où nos trois repas étaient composés «du pain pi du café»<sup>35</sup>.*

L'introduction du plan Wahlen a joué un rôle primordial dans l'approvisionnement de la population durant la guerre. Grâce aux mesures planificatrices de la Confédération, les surfaces cultivées passent «de 180 000 à 350 000 ha»<sup>36</sup>. A ce sujet, Maurice Girardin ne tarit pas d'éloges:

*Un économiste à l'esprit pratique, sinon même génial, donna son nom au «plan Wahlen» qui consistait, en ces temps de restrictions, à transformer en potager tout bout de terre, y compris d'ailleurs pas mal de terrains de «foot». Nombre de nos compatriotes se découvrirent alors des talents de jardiniers qu'ils méconnaissaient jusque-là. Papa fit partie de ceux-ci et nous bénéficiâmes alors de quelques carottes ou salades à «bon prix» pour accompagner les rares repas hebdomadaires où la viande était de mise<sup>37</sup>.*

Grâce à ces nombreux détails, le récit offre un bel aperçu des difficultés que pouvaient rencontrer les couches populaires chauds-de-fonnières en matière d'approvisionnement durant la Seconde Guerre mondiale. Si on le compare à d'autres témoignages recueillis en Suisse romande<sup>38</sup>, on peut remarquer cependant que la situation à la Chaux-de-Fonds n'avait rien d'exceptionnelle. Finalement, le texte ne fait que souligner la solidarité qui régnait en période de rationnement et le succès du plan Wahlen. Mais il arrive parfois que Maurice Girardin aborde des thèmes beaucoup moins «glorieux». Ses passages relatifs aux conditions d'hygiène, à l'assistance publique et aux soins de l'époque constituent des documents historiques rares.

<sup>34</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 20.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>36</sup> *Op. cit.*, p. 750.

<sup>37</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 20.

<sup>38</sup> Comme ceux qui ont été recueillis par Fabienne REGARD et Laurent NEURY pour leur ouvrage *Mémoire d'une Suisse en guerre. La vie ... malgré tout*, Yens sur Morges, 2002, pp. 40-49.

## L'hygiène sanitaire à La Chaux-de-Fonds en période hivernale

*Pour nous rendre aux toilettes, il fallait traverser la chambre à coucher des parents à la suite de laquelle se trouvait ce que nous nommions pompeusement « la véranda », sa paroi extérieure étant composée d'un léger panneau de bois et d'un vitrage. Dès lors, la protection contre le froid était fort restreinte, si bien qu'en saison hivernale, dès « moins dix degrés », l'eau des toilettes gelait, malgré les lampes à pétrole déposées pour donner un peu de chaleur à cet indispensable petit coin<sup>39</sup>.*

Généralement tue au profit de sujets plus « gratifiants », l'hygiène sanitaire est introduite ici sans complexe par notre auteur. Cet épisode souligne le « réalisme » de l'écrit : Maurice Girardin ne choisit pas seulement ce qui lui rappelle de bons souvenirs. Mais il ne s'arrête pas là. Comme dans la plupart de ses descriptions, il doit y apporter quelques précisions :

*Ces jours de gel posaient problème, car, comme tout un chacun, nous avions des besoins dits naturels. Aussi, pour satisfaire les « petits », à savoir les « pipis », nous avions recours au « pot de chambre » encore de mode à l'époque. Mais, pour ce qui est des « grosses commissions », nous devions être accueillis par des voisins mieux lotis que nous au niveau sanitaire<sup>40</sup>.*

Le témoignage montre que les conditions d'hygiène pouvaient différer au sein de la classe ouvrière (« des voisins mieux lotis ») et il suffit de connaître un peu le climat chaux-de-fonnier pour se rendre compte que cet épisode apparemment anecdotique devait être un souci quotidien. Sensible aux problèmes de son temps, Maurice Girardin profite aussi de son récit pour dénoncer les manquements de l'assistance publique.

## La précarité des soins et l'assistance publique dans les années 1940

A la fin du chapitre qu'il consacre à ses différents logements, Maurice Girardin relate l'épisode douloureux qui a vu sa sœur hospitalisée pour une scarlatine et qui l'a confronté aux problèmes posés par le système de santé et l'assistance publique de l'époque.

Dans le canton de Neuchâtel, l'assistance publique moderne a pris naissance en 1881 par une transformation essentielle de l'organisation communale et par l'introduction de la loi du 23 mars 1889<sup>41</sup>. Elle a pour particularité « de protéger, par le lieu de domicile sans égard à l'origine, (...) les enfants pauvres, les orphelins, les abandonnés, ceux qui pour des

<sup>39</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 26.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>41</sup> *La Chaux-de-Fonds: documents nouveaux*, La Chaux-de-Fonds, 1944, p. 105. La loi en question porte le titre de « Loi sur l'assistance publique et la protection de l'enfance malheureuse ».

raisons d'âge, de maladie ou d'infirmité ne peuvent pas travailler»<sup>42</sup>. Lorsque le Code civil suisse est adopté par les Chambres fédérales le 10 décembre 1907, le Conseil d'Etat, par une loi d'introduction du 22 mars 1910, met les lois cantonales en harmonie avec le nouveau code, imposant une modification de l'assistance publique. Lourdemment mise à contribution durant les années 1914-1918, celle-ci permet alors de répondre aux besoins d'une population privée de travail. Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, «c'est la ruée dans [les] services complètement désorganisés par la mobilisation générale»<sup>43</sup>. Très vite, les dépenses enflent; on doit poser des priorités: «il faut faire face au plus pressé, organiser la distribution des secours aux familles des militaires.»<sup>44</sup> La question des secours paraît résolue avec l'introduction des caisses de compensation en février 1940.

Dans son récit, Maurice Girardin atteste tout d'abord des difficultés que rencontraient les familles pour s'offrir des soins:

*C'est un autre de leurs confrères, le docteur Mönsch, qui a diagnostiqué la scarlatine que je t'ai généreusement refilée, ainsi d'ailleurs qu'à d'autres enfants du quartier. Le dit médecin a fait venir d'urgence une ambulance qui nous a conduits à l'hôpital, accompagnés de nos parents. Une revêche réceptionniste s'opposait à notre entrée tant qu'un dépôt financier ne puisse être versé, car comme beaucoup d'autres, nous n'étions pas assurés contre les risques de maladie»<sup>45</sup>.*

Le texte montre aussi que le problème de l'assistance publique n'est toujours pas résolu au sortir de la Seconde Guerre mondiale:

*Papa s'est alors rendu de suite à l'assistance publique où il dut expliquer notre cas, non pas en privé dans un bureau, mais devant d'autres très curieux demandeurs d'aide.*

*Il reçut le bon souhait et nous fûmes alors admis dans le pavillon des « contagieux » durant six semaines. Si papa dût quémander l'aumône d'un bon d'entrée presque publiquement, personne n'a été témoin qu'il a remboursé cette avance, puis la facture de l'hôpital, par de nombreuses retenues sur sa paie»<sup>46</sup>!*

Le témoignage montre enfin comment se passaient les visites aux enfants en quarantaine:

*Nos parents avaient le droit de visite le dimanche, mais n'osaient pas pénétrer dans nos chambres. Dès lors, pour se parler, les enfants étaient « pendus » à la fenêtre et les parents perchés sur le talus qui y faisait face. Les pères se faisaient alors « la courte échelle » pour s'approcher de nos visages avides de bisous; les mamans, moins sportives, durent attendre la fin de la « quarantaine » pour enfin pouvoir cajoler leurs rejetons»<sup>47</sup>.*

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>45</sup> AVO, Fonds Maurice Girardin, *Souvenirs, souvenirs...*, p. 28 (nous soulignons).

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 29.

### Conclusion : un exercice délicat

Au terme de cette brève étude, un constat s'impose : broser un portrait historique à partir de recueils de souvenirs est une tâche difficile. Car si notre analyse a montré que nos récits de vies « ordinaires » contiennent des renseignements indéniablement intéressants, elle a surtout mis en évidence leur importante disparité, comme le relève Jean-Pierre Jelmini : « (...) leur force et leur impact potentiel réside uniquement dans la qualité du rédacteur, dans l'intention qu'il poursuit et dans l'aptitude qu'il possède à exiger de lui-même le maintien de la ligne qu'il s'est fixée. Dans ces recueils, le pire côtoie fréquemment le meilleur et c'est à l'utilisateur éventuel à faire son choix parmi la masse et la variété des sujets en procédant à une pesée d'intérêt à la fois critique et intuitive des informations proposées. »<sup>48</sup>

Cette « pesée d'intérêt critique » est primordiale dans l'interprétation d'un recueil de souvenirs, puisqu'il est pratiquement impossible de vérifier l'authenticité des faits rapportés. En établissant au début du texte le fameux « pacte autobiographique »<sup>49</sup>, l'auteur ne s'engage pas seulement à dire toute la vérité : il force surtout le lecteur à le croire sur parole.

Difficile pour l'historien de se satisfaire de cette déclaration d'intention, principalement dans le cadre de souvenirs écrits au soir de la vie. Les problèmes que nos auteurs affrontent tiennent en effet en grande partie au travail de la mémoire, comme l'indiquent Luc Collès et Jean-Louis Dufays : « La réinterprétation déjà manipule à sa guise le réel. Nous l'avons vu : les conduites passées sont réévaluées en fonction du présent. Certaines se voient frappées de déchéance parce qu'incompatibles avec le nouvel ordre de valeurs de l'auteur. D'autres sont ressuscitées parce qu'en sympathie avec sa situation actuelle. Par ailleurs, des oublis peuvent être dus aux mécanismes physiques de la mémoire (...). »<sup>50</sup>

Pour vérifier ces informations, l'historien peut recourir à différents moyens ; en plus de la traque des répétitions et des constantes du texte, il peut aussi s'entretenir avec des contemporains de l'auteur ou encore « observer minutieusement l'environnement du narrateur »<sup>51</sup>. Le lecteur, en revanche, n'aura que faire de ces vérifications. Sa lecture en sera-t-elle appauvrie ? Rien n'est moins sûr.

Jean PRÉTÔT

Adresse de l'auteur : Jean Prétôt, Impasse des Cerisiers 5, 2824 Vicques.

<sup>48</sup> Jean-Pierre JELMINI, *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime*, Hauterive, 1994, p. 66.

<sup>49</sup> Philippe LEJEUNE, *Le Pacte autobiographique*, Paris, 1975, pp. 23-24.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>51</sup> Nicolas QUELOZ, « L'approche biographique en sociologie : essai d'illustration et de synthèse », dans Pierre CENTLIVRES (dir.), *Histoires de vie. Approche pluridisciplinaire*, Neuchâtel et Paris, 1987, p. 61.

## LOUIS TURBAN (1874-1951) ET SON MONDE: ESQUISSE DU RÉSEAU D'UN DIARISTE CHAUX-DE-FONNIER<sup>1</sup>

Il a suffi de quelques semaines pour que s'opère, en chaîne, un ensemble de résurrections, de réanimations latérales. Comme par provignement, un massif encore obscur d'êtres disparus (...) se recompose; grâce à lui, des fantômes réapparaissent alors qu'ils n'avaient aucune chance de sortir de l'oubli.<sup>2</sup>

Collé sur la couverture cartonnée, un petit rectangle de papier beige indique sobrement: «-1911- *Souvenirs* ». Les motifs marine et bleu ciel sont griffés par endroits. A gauche, vers le milieu, une tache brunâtre les salit. La tranche commence à se déchirer vers le bas, et découvre la toile noire de la reliure. Une ficelle la traverse de part en part: elle attache quelques centaines de pages jaunies, couvertes d'une écriture serrée (fig. 1).

Le journal tenu par Louis Turban de 1911 à sa mort en 1951 nous parle de la vie ordinaire de ce graveur doreur de La Chaux-de-Fonds. Les entrées – le mot désigne « ce qui est écrit sous une même date »<sup>3</sup> – donnent une bonne image des loisirs de l'époque: le samedi et le dimanche, l'horloger aime se promener dans la nature avec son épouse Jeanne, ou jouer aux cartes avec des amis dans un café. De brèves notations livrent également des renseignements sur d'autres sujets, comme le travail, la religion ou la santé de l'auteur.

Une caractéristique du document a tout particulièrement retenu notre attention: au fil de la lecture, on rencontre des patronymes par centaines. Cette multitude de contacts invite à s'intéresser au « réseau » de Louis Turban. Ce concept, très utilisé dans la recherche actuelle<sup>4</sup>, varie beaucoup selon les travaux consultés. Nous en avons choisi une définition très large, à savoir l'ensemble des relations, rares ou fréquentes, qu'un individu entretient avec autrui. Evidemment, reconstituer exactement ce que fut son milieu social – dans cette contribution, les expressions *réseau*, *milieu* et *espace social*

<sup>1</sup> Cet article est le fruit de recherches en cours dans le cadre d'un mémoire de licence (Institut d'histoire, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel), mené sous la direction du Professeur Philippe Henry. Il s'agit de réaliser une biographie de Louis Turban.

<sup>2</sup> Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu 1798-1876*, Paris, 1998, p. 15.

<sup>3</sup> Philippe LEJEUNE et Catherine BOGAERT, *Le journal intime. Histoire et anthologie*, Paris, 2006, p. 23.

<sup>4</sup> Claire LEMERCIER, «Analyse de réseaux et histoire», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-2, avril-juin 2005, p. 88.

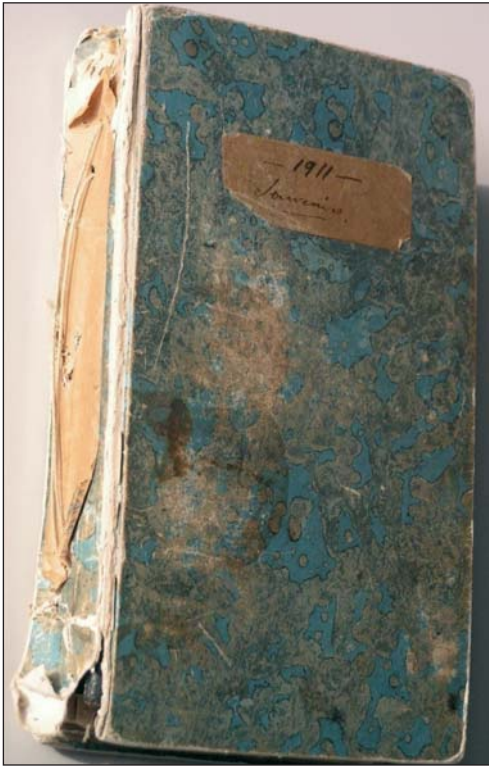


Fig. 1. Les motifs marine et bleu ciel sont griffés par endroits... Source : AVO, Louis Turban, 1911. *Souvenirs*.

leur propriétaire, ou restent cachés une éternité dans des greniers poussiéreux. Le hasard a décidé de l'épargner. Même si Louis Turban a probablement un peu forcé le destin : en général, les diaristes tiennent à leur confident de papier, leur démarche reposant « sur une volonté consciente ou inconsciente de se prolonger au-delà de la mort »<sup>5</sup>. A-t-il fait promettre à sa femme Jeanne, qui lui a survécu douze ans, de garder le journal pour la postérité ? Nous n'en savons rien. Toujours est-il que le précieux document reposait sur un rayon d'une librairie d'ouvrages anciens de Neuchâtel, aujourd'hui fermée, lorsqu'Alain Glauser l'acheta. Ce médecin-dentiste féru de récits à caractère autobiographique l'a conservé près de vingt ans, durant lesquels il en a retranscrit la moitié et a effectué quelques recherches (contacts avec des connaissances de Turban, recueil d'avis de décès de membres de sa famille...). En 2006, il en a fait don aux Archives de la vie ordinaire (AVO).

<sup>5</sup> Jean-Pierre JELMINI, *Pour une histoire de la vie ordinaire dans le Pays de Neuchâtel sous l'Ancien Régime. Plaidoyer pour une étude des mentalités à partir des écrits personnels*, Hauterive, 1994, p. 54.

sont strictement équivalentes – est un pari impossible. Notre but est simplement d'en esquisser une « topologie », en nous posant les questions suivantes : quels sont les grands types de liens qui unissent notre homme ordinaire à ses semblables ? qui sont ceux qu'il côtoie ? que nous apprennent ces personnes sur Turban d'une part, sur la vie quotidienne de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle à La Chaux-de-Fonds de l'autre ? Nous tenterons de répondre en nous basant sur les renseignements fragmentaires du journal.

### Les *Souvenirs* de Louis Turban

L'épais cahier a le charme suranné des vieux objets. Pourtant, sa conservation n'allait pas de soi : beaucoup d'ego-documents sont liquidés à la mort de



Rescapé du passé, le manuscrit nous parle de son auteur, un horloger sans histoires. Né le 19 octobre 1874 à La Chaux-de-Fonds, Louis Achille Turban travaillait chez lui, comme doreur et graveur. Sa femme Jeanne Louise née Beaubertier – ils se marièrent en 1900 et n'eurent pas d'enfants<sup>6</sup> – fut un temps coiffeuse: jusqu'à la vente des infrastructures («Machine à sécher, machine à schampoing les tuyaux des fers la chaise»<sup>7</sup>) en 1919, elle accueillait ses clientes à domicile. Ensuite, il semble qu'elle ait secondé son mari à l'atelier: le pronom «on» est utilisé dans les passages du journal qui concernent l'ouvrage. Le 30 avril 1928, Louis Turban acquiert deux immeubles: «Le matin je signe l'acte de vente des maisons Nord 153-155 *et paie*». Dès lors, il cumule les tâches liées à son métier et celles qui incombent à son nouveau statut de propriétaire: encaisser les termes et payer les charges, trouver des locataires pour occuper les appartements vacants, veiller à la maintenance... L'investissement dans les deux bâtiments, à coup sûr conséquent, suggère une certaine aisance financière. Le fait que deux ans plus tôt, le 30 mars 1926, notre horloger achète une voiture à Montbéliard (fief du constructeur Peugeot) corrobore l'hypothèse: apparue en 1900 à La Chaux-de-Fonds, «l'automobile ne se démocratise vraiment que dans les années cinquante et soixante»<sup>8</sup>. Sa profession prestigieuse et, dans le monde de l'horlogerie, élitair<sup>9</sup> de graveur, le fait que son épouse travaille et l'absence d'enfants à charge expliquent sans doute l'abondance de ses moyens.

Au milieu de la dernière page des *Souvenirs*, quelques lettres bien droites tranchent avec les ultimes mots du diariste, d'une écriture penchée: «Le 6 Juillet 1951 mort de mon cher mari Louis Thurban<sup>10</sup> dans sa 77<sup>ième</sup> année». Quatre ans plus tard, Jeanne indiquera encore le décès «dans sa 84<sup>ième</sup> année» d'Eugène Hartmann, un proche du couple, le 8 juin 1955. Ainsi s'achève le cahier, grâce auquel on peut se représenter confusément un Chaux-de-Fonnier ordinaire et les êtres qu'il mentionne au fil du texte. Image trouble, esquisse à grands traits, car «écrire la vie reste un horizon inaccessible»<sup>11</sup>. Mais aussi – surtout – parce que, comme tout document, notre source est fragmentaire.

<sup>6</sup> Archives du Contrôle des habitants de La Chaux-de-Fonds (ci-après: ACH), fiche de Louis Achille Turban.

<sup>7</sup> Archives de la vie ordinaire (ci-après: AVO), Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrée du vendredi 16 mai 1919.

<sup>8</sup> Raoul COP, *Histoire de La Chaux-de-Fonds*, Le Locle, 2006, p. 318.

<sup>9</sup> Marc PERRENOUD, «L'évolution industrielle de 1914 à nos jours», dans Jean-Marc BARRELET (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel. De 1815 à nos jours*, Hauterive, 1993, p. 151.

<sup>10</sup> Le diariste utilise lui-même cette graphie à une reprise, lorsqu'il évoque un certain «L. Thurban», qui semble être son père. Voir plus bas.

<sup>11</sup> François DOSSE, *Le pari biographique. Ecrire une vie*, Paris, 2005, p. 7.

Elle débute en effet à la date du dimanche 3 septembre 1911 – de manière relativement abrupte: «Allés à la Sagne avec chez M Landry diné chez Mr Hauser pour 1 franc». Ce sont donc presque trente-sept années de la vie antérieure de Louis Turban qui nous échappent. Quant au contenu, le journal privilégie les loisirs de l’auteur:

*Dimanche 15 septembre 1946 « Beau temps on va avec le car Block par Fribourg le Sépay Champéry départ de ChdeFds 6 1/2 matin on est les 8 personnes avec le chauffeur M Schurch Mme Miserey et le fiancé. Superbe voyage avec beau temps. Dinons à Champéry à l’hotel Suisse. Très bon diner arrosé de bon fendant ensuite on va prendre le téléphérique pour voir tous les sommets: Merveilleux superbe promenade course extra. Rentrons par Lausanne où on boit un verre de bière en compagnie collègues d’auto et rentrons à ChdeFds à 10 heures du soir on a fait 1 1/2 H depuis Lausanne. »*

Excursions en car, en train ou en voiture dans le canton et au-delà, promenades et pique-niques autour de La Chaux-de-Fonds, repas bien arrosés entre amis: voilà ce que rapportent la majorité des rubriques, le plus souvent rédigées le samedi ou le dimanche.

Il est important d’évoquer le moment d’écriture des notes. La date, en effet, permet de définir le cahier de Turban: «Le premier geste du diariste est de la noter en tête de ce qu’il va écrire (...). Un journal sans date, à la limite, n’est plus qu’un simple carnet. (...) Une entrée de journal, c’est ce qui a été écrit à tel moment, dans l’ignorance absolue de l’avenir»<sup>12</sup>, sans être pour autant un reflet exact de la réalité. Car le document qui nous occupe est orienté. Il est bon de rappeler l’évidence, car «le chercheur qui exhume un journal, une correspondance particulière peut céder à l’ivresse d’avoir mis au jour une «vraie» source, une source qui ne ment pas, comme si les ego-documents étaient les dépositaires fidèles, éternels et authentiques d’un passé vécu; authentiques boîtes noires»<sup>13</sup>. Ainsi, il semble que notre horloger écrivait avant tout pour *se souvenir* – le substantif, au pluriel, orne la couverture – des beaux moments. Il faut donc se méfier de l’effet de source, qui pourrait induire à surestimer la dimension heureuse de sa vie. Certes, l’auteur fait parfois allusion aux malheurs de son temps (crises des années vingt et trente, guerres mondiales), évoque la mort ou les trajectoires tragiques d’amis ou de connaissances, et aborde l’un ou l’autre de ses propres tracas. Mais ces éléments négatifs occupent peu de place, en fin de compte.

<sup>12</sup> Philippe LEJEUNE et Catherine BOGAERT, *Le journal intime...*, p. 23.

<sup>13</sup> Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Dominique TAURISSON (dir.), *Les ego-documents à l’heure de l’électronique. Nouvelles approches des espaces et réseaux relationnels*, Montpellier, 2003, p. 15.

La part belle accordée aux loisirs a pour corollaire une certaine pauvreté des renseignements sur le travail. Bien souvent, Turban se limite à signaler qu'il est surchargé, ou au contraire qu'il manque d'ouvrage. Toutefois, on peut prétendre à une meilleure connaissance de son métier dès lors que l'on rassemble toutes les notations du document qui y ont trait, et qu'on les complète par une solide connaissance du contexte historique – plus bas, on évoquera par exemple quelques-unes de ses relations de travail. En procédant de la même manière pour d'autres thématiques comme la religion, la sensibilité politique ou les goûts culturels, il devient possible d'esquisser par petites touches un portrait plus complet de notre homme. On n'aura pas la place de le faire dans cet article: quitte à être très schématique, on se limitera à relever qu'il est un protestant relativement peu fervent, qu'il n'apprécie pas outre mesure les socialistes et qu'il aime aller au cinéma.

Face au papier, Turban se livre peu. Cette discrétion dans l'expression des sentiments le place dans la droite ligne des diaristes et épistoliers neuchâtelois d'Ancien Régime. Comme nombre de ses prédécesseurs, il ajoute au récit d'événements vécus des remarques plus terre à terre<sup>14</sup>:

*Dimanche 4 octobre 1936 «La fête à Jeanne. Je lui ai acheté 1 barometre f 21»*  
*Mardi 4 octobre 1949 «Il fait beau temps on part à 12H28 pour Morteau à la foire. On achète des remèdes 1 béret et un pantalon f26 Suisse Bretelles 2,75 Suisse Elixir Guillé 1.60»*

Dépenses diverses, mais aussi menus détaillés, nombre d'heures de marche lors des balades dominicales, personnes rencontrées... Sa comptabilité répertorie aussi bien les espèces sonnantes et trébuchantes que les petits plaisirs de la vie:

*4 juin 1940 «Il fait très beau temps et on part le matin à 8h<sup>1</sup>/<sub>2</sub> pour le Châtelot à pied. Rendez-vous devant le bois du Petit Château MM Biéri MM Wuilleumier Nous deux et M Brodbeck qui est déjà parti avant. Départ de ChdeFds 8h<sup>3</sup>/<sub>4</sub> arrivés au Chatelot 11h<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. Ca fait 2h<sup>3</sup>/<sub>4</sub> on dîne au café chez Steiner truite haricots rôti de veau pme de terre vin fendant et rouge 4.50 ensuite on joue aux cartes dehors jusqu'à près de 5 heures et on se met en branle pour remonter la côte et on revient par le même chemin. On a mis environ 3h<sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 4 heures avec les arrêts repos»*

Pour caractériser le journal de Louis Turban, on préférera donc l'adjectif «personnel» à «intime». On oserait même, si elle n'était si longue et maladroite, l'expression «journal-livre de raison» (raison vient de *ratio*, qui signifie «compte» en latin<sup>15</sup>) pour tenir compte de la nature hybride du document.

<sup>14</sup> Jean-Pierre JELMINI, *Pour une histoire de la vie ordinaire...*, pp. 54 et 42.

<sup>15</sup> Philippe LEJEUNE et Catherine BOGAERT, *Le journal intime...*, p. 40.

## L'atome social et son milieu

Dans les quelques centaines de pages du cahier, l'extraordinaire n'affleure presque jamais. Mais c'est précisément cela qui le rend précieux : les entrées répétitives témoignent de « l'atonie des existences ordinaires », thématique chère à Alain Corbin. Partant du constat que l'histoire du peuple « se fonde sur l'étude d'une gamme restreinte d'individus au destin exceptionnel » – soit, « par le seul fait de prendre la plume, [ceux-ci] se sont extirpés du milieu qu'ils évoquent [pour] porter témoignage ou se constituer en exemples », soit ils nous sont connus par des enquêtes « à la suite d'une catastrophe, d'une émeute ou d'un crime »<sup>16</sup> –, le brillant historien des sensibilités opte pour une approche osée et inédite. Dans les archives de l'Orne, son pays natal, il choisit un nom au hasard dans l'état civil de la commune d'Origny-le-Butin. Le sort désigne Louis-François Pinagot, sabotier pauvre et analphabète du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est ce qu'il appelle un « atome social » : « un individu sur lequel seuls nous renseignent des documents qui n'ont pas été suscités par des curiosités et des procédures d'enquête visant particulièrement sa personne »<sup>17</sup>, quelqu'un ayant sombré dans l'oubli. Pour reconstituer sa vie, l'historien part à la recherche de traces, de données, afin de « décrire tout ce qui a gravité, à coup sûr, autour » de Pinagot.

Notre démarche s'inspire de celle de Corbin : nous nous intéressons à un atome social, en tâchant de nous mettre à son niveau, d'épouser son regard. Certes, les moyens mis en œuvre divergent : nous nous appuyons sur un écrit autographe du personnage étudié. Le journal est cependant très éloigné des témoignages pétris d'héroïsme dont l'historien conteste la faculté à nous parler des « engloutis »<sup>18</sup> : il livre des tranches de vie, saisies au jour le jour. Grâce à cette source, nous pouvons retenir l'esprit de la biographie de *Pinagot*, tout en évitant les impasses de cette « tentative-limite »<sup>19</sup>. Pour Dominique Kalifa en effet, l'ouvrage nous apprend ce que le personnage « ne savait pas, ou au contraire, ce qu'il ne pouvait ignorer. Mais rien de ses passions, de ses sentiments ou de ses sens ne peut jamais transparaître, et il faut s'en tenir ici aux conjectures »<sup>20</sup>. Cette réalisation s'apparente donc plus « à une monographie informée d'une petite région rurale, la Basse-Frêne »<sup>21</sup>, qu'à la biographie d'un sabotier indigent.

<sup>16</sup> Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot...*, pp. 7-8.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>19</sup> François DOSSE, *Le pari biographique...*, p. 328.

<sup>20</sup> Dominique KALIFA, « L'historien et l'atome social », *Critique*, 632-633, janvier-février 2000, p. 35.

<sup>21</sup> François DOSSE, *Le pari biographique...*, p. 330.

Loin de nous égarer dans notre recherche sur la vie ordinaire, les *Souvenirs* sont une mine de renseignements indispensables pour faire connaissance avec Turban et ses pairs. Turban *et* ses pairs : il faut revenir ici sur la notion d'atome social. La métaphore suggère un homme simple intégré à son milieu, en interaction avec lui de la même manière que l'atome se combine avec d'autres atomes pour former des molécules, de la matière. Elle décrit à merveille notre sociable horloger : son cahier fourmillé de patronymes, grâce auxquels on peut reconstituer, en partie, son monde.

### Essai de topologie du milieu social de Louis Turban

Parmi les centaines de personnes évoquées par Turban, beaucoup restent prisonnières du passé. Rencontre au hasard d'une excursion, apéritif au bistrot avec un inconnu, brin de causette avec le parent d'une connaissance en visite à La Chaux-de-Fonds... Autant d'occasions qui n'engendrent qu'une ou deux remarques lacunaires dans le journal : impossible de connaître beaucoup plus que le nom de ces êtres qui naviguent à la périphérie du milieu du diariste. D'autres, grâce à leurs liens plus ou moins forts avec lui, sont moins énigmatiques. Ce sont des amis, des membres de sa famille, des relations de voisinage ou de travail. Grâce aux indices glanés patiemment au fil de la lecture, ils émergent lentement de l'ombre.

Pour faire plus ample connaissance avec l'un ou l'autre de ces hommes et femmes ordinaires, il faut cartographier cette nébuleuse de vies. Le geste est simplificateur, c'est vrai, mais il permet d'organiser cette réalité foisonnante, et ainsi de mieux la comprendre. Dans cet exercice, nous nous baserons sur la topologie établie par Sylvie Mouysset, qui s'est attachée à restituer les réseaux d'auteurs de livres de raison. Celle-ci les représente sous forme de cercles emboîtés, afin d'envisager tous les rapports du scripteur, des plus réguliers (regroupés dans le premier cercle en partant du centre représentant *ego*) aux plus rares (classés dans le cercle le plus vaste). Pour analyser ces ensembles, elle introduit une distinction entre l'*entourage* du sujet et son *environnement*. La première notion, empruntée aux travaux de démographie actuels, caractérise ceux qui «appartiennent au monde quotidien d'*ego*, avec lequel celui-ci entretient des relations plus ou moins étroites»<sup>22</sup>. Ce sont ses proches parents, ses alliés et ses amis. Le second concept permet de prendre en compte les autres «types de relations

<sup>22</sup> Sylvie MOUYSSET, «Livres de raison et construction des réseaux sociaux : l'exemple du Sud-Ouest de la France à l'époque moderne», dans Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Dominique TAURISSON (dir.), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique...*, p. 262.

[qui] marquent encore l'horizon connu d'*ego*. L'environnement est en quelque sorte ici l'extérieur de l'entourage – on aimerait pouvoir inventer le terme d'*extourage* »<sup>23</sup>.

### *L'entourage*

Le premier cercle de l'espace social de Turban, celui de la maisonnée, se résume à Jeanne. Paradoxalement, le journal nous apprend peu de choses sur la personne la plus proche de l'auteur, car si elle apparaît à chaque page, c'est presque toujours de manière discrète, voire implicite. Ainsi en est-il toutes les fois que son mari l'inclut dans le pronom sujet « on », pour parler de ses activités :

*Dimanche 14 août 1938 « on va au ciné Métro, et le soir on va faire un tour, on rencontre l'Hermance et on va au halle de la Gare voir les gens arriver. »*

Parfois, elle a droit à une évocation plus généreuse, en particulier lorsque la maladie ou la peine s'en mêle :

*Samedi 14 décembre 1918 « Jeanne vient malade le Vendredi le samedi elle tient le lit. ca commence par un rhume de cerveau. C'est la grippe. On demande le docteur Humbert le mercredi – elle tient le lit depuis samedi. 12 jours au lit. »*

*2 juillet 1915 « Vendredi soir, Je fais un échec avec Paul Delachaux, Jeanne vient en pleurant, nous dit que le père a ses coliques épathiques. »*

La santé est un des thèmes récurrents des *Souvenirs* : les ennuis du couple, du simple rhume aux affections graves, y sont détaillés. Dans le premier extrait, la mise en évidence du mal suggère une réelle inquiétude : en décembre 1918, la grippe espagnole fait des ravages. Mais, soit que Jeanne ait été atteinte d'une souche plus clémente du virus, soit qu'elle lui ait mieux résisté que beaucoup, elle se remet. Quant à son père M. Beaubertier, dont les malheurs l'attristent, il décédera le 5 juillet 1915 au matin.

Les parents justement (au sens large, soit les géniteurs, les frères et sœurs et les alliés), forment avec les amis le deuxième cercle du réseau, celui des proches. La famille du diariste est originaire de Saint-Imier – lui-même est agrégé à La Chaux-de-Fonds, sa ville natale, en 1917<sup>24</sup>. Il semble que son père Jean-Louis ait longtemps vécu dans le canton de Berne<sup>25</sup>. En effet,

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 266.

<sup>24</sup> ACH, fiche de Louis Achille Turban.

<sup>25</sup> Nous n'avons pas trouvé de fiche à son nom dans les ACH. Ce qui ne signifie pas forcément qu'il n'en existe pas : nous avons limité nos recherches aux documents numérisés, c'est-à-dire ceux établis dès 1913. Avant cette date, les données concernant les habitants étaient inscrites pêle-mêle dans des cahiers annuels, dans le désordre alphabétique. Le dépouillement aurait été très coûteux en temps, pour un maigre résultat, incertain.

son épouse Laure Amstutz y mit au monde deux filles: Alice en 1865 à Sonvilier, et Gritha trois ans plus tard à Saint-Imier<sup>26</sup>. On peut donc imaginer qu'il s'est établi dans la métropole horlogère entre 1868 et 1874, date de naissance de Louis Turban, d'un autre lit – Jean-Louis s'est remarié durant cette même période avec Elisabeth Bühler<sup>27</sup>; on sait aussi qu'il a fini ses jours à Bienne:

*Dimanche 18 juillet 1915 «Le soir fait un tour et en rentrant Mm Benoit nous annonce la mort de notre père c'est Jeanneret qui a voulu venir chez nous et on n'était pas là*

*mort du pere Jean-Louis<sup>28</sup> à 2 1/2 h après midi.»*

*Lundi matin 19 juillet «allés à Bienne avec A Jeanneret voir le père mort. Rentré le soir à 10 heures.»*

*Mercredi 21 juillet «enterrement de notre père à 2h après midi Rentrés le soir à 10 heures. Très peu de travail ces temps.»*

Aucune trace d'émotion dans ces quelques lignes... Cela ne signifie évidemment pas que le deuil fut facile à porter: la fonction du journal, qu'on a qualifié de personnel et non d'intime, n'était pas de recueillir ces traces. Turban a seulement pris acte de l'événement tragique, sans éprouver le besoin de s'épancher. Reste qu'il ne devait pas souvent voir son père: jusque-là, il avait seulement évoqué le 2 février 1913 un certain «L. Thurban», juste après la mention d'un trajet à Bienne – le diariste se serait limité à l'initiale d'un des prénoms de Jean-Louis, à moins qu'il ne s'agisse d'un autre membre de sa famille habitant la ville. Quant à sa mère Elisabeth, emportée le 12 mars 1882 par une phtisie pulmonaire à l'âge de 31 ans<sup>29</sup>, elle apparaît dans cette entrée du 22 juin 1930: «On part le matin à 8 1/2 avec Cachelin et sa bonne amie on va par Berne Thoune Sygriswyl on dine à Sygriswyl devant la maison où ma mère a habité».

On peut se faire une meilleure idée des demi-sœurs de Louis, Alice et Gritha. Restées toutes deux célibataires, elles ont habité ensemble au moins depuis 1901<sup>30</sup>, à La Chaux-de-Fonds la plupart du temps – en 1920, elles déménagent à Gorgier, avant de revenir à leur point de départ quatre mois plus tard. Cette proximité leur permet de voir Turban de temps à autre. Une situation difficile va resserrer les liens familiaux: en 1930, Gritha est internée en hôpital psychiatrique.

<sup>26</sup> ACH, fiches d'Alice Julie Adrienne et de Gritha Clotilde Turban.

<sup>27</sup> ACH, fiche de Louis Achille Turban.

<sup>28</sup> Les mots soulignés ici sont encadrés dans le manuscrit.

<sup>29</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel, état civil de La Chaux-de-Fonds, registre des décès, année 1882, p. 72.

<sup>30</sup> ACH, fiches d'Alice Julie Adrienne et de Gritha Clotilde Turban. Dans la rubrique «Domicile – Mutations», le premier visa date du 7 août 1901.

*Samedi 11 janvier « Temps de vent et froid – il neige. Après-midi on va chez Aline – Gritha ne va pas il faut l'interner. Le soir on va chez Affolter. »*

*Dimanche 12 janvier « Temps de neige. Le matin je vais à 11<sup>1/2</sup> chez Alice demander la réponse du docteur. »*

*Jeudi 16 janvier « On conduit Gritha à Perreux à 1 heure de l'après-midi. »*

Moins de quinze jours plus tard, Aline déménage à Villeret. Elle n'y reste que trois mois: va-t-elle trouver du réconfort auprès de membres de sa famille, ou chez des amis? Les *Souvenirs* ne font pas allusion à cet épisode. En mai, elle revient à La Chaux-de-Fonds. Tout au long de leur épreuve, les deux sœurs sont soutenues par Louis et Jeanne:

*Dimanche 9 mars « Matin j'arrange la machine Auto et après midi 1<sup>re</sup> sortie en auto – On va les deux jusqu'à Cornaux et on revient à Perreux faire une visite à Gritha. Retour à 7 heures. »*

*Samedi 12 avril « après midi on va à Perreux à 1<sup>1/2</sup> avec Alice voir Gritha Retour à 6 heures. »*

*Dimanche 11 mai « Jeanne va vers Alice à la rue de la Chapelle. »*

Lorsque Gritha sort de l'hôpital début juin, elle emménage chez sa sœur. Celle-ci décède le 28 juin 1934, et la laisse seule. Dès octobre 1935, Louis Turban lui loue un de ses appartements, au 3<sup>e</sup> étage de la rue du Nord 155<sup>31</sup>. Peut-être, connaissant sa fragilité, veut-il être plus proche d'elle? Près de trois ans plus tard, elle « résille son bail »<sup>32</sup>. Elle meurt dans son nouveau logement le 8 mars 1945:

*Jeudi 8 mars « Jeudi matin vers 9 heures la police me téléphone que Gritha s'est asphyxiée au gaz. J'y vais et la police est là et a ouvert de force. Le pasteur Siron est là Gritha l'avait convoqué pour ce matin. Hélas la pauvre Gritha était étendue dans sa cuisine sur une couverture et 2 oreillers pour sa tête la bouche grande ouverte. Asphyxiée au gaz 8 Mars 1945. »*

*Samedi 10 mars « Incinération au crématoire de Gritha à 1 heure (...) Bien triste cette pauvre Gritha de quitter ce monde ainsi le temps était au soleil mais des chemins épouvantables la neige tombée qqes jours avant fond sur les chaussées. »*

« Bien triste » en effet, cette fin brutale qui a tout l'air d'un suicide. C'est d'ailleurs l'une des rares fois où le journal garde la trace d'une émotion. Mais à peine lâchés, les deux mots sont en quelque sorte étouffés par un bref descriptif de la météo du jour. Comme si le scripteur se repentait d'avoir baissé la garde un instant, d'avoir laissé la douleur lui soutirer l'aveu d'un sentiment, qu'une retenue toute neuchâteloise lui interdisait de livrer. De ce retournement surgit une forme de poésie: le soleil de

<sup>31</sup> ACH, fiche de Gritha Clotilde Turban.

<sup>32</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrée du 25 octobre 1937.



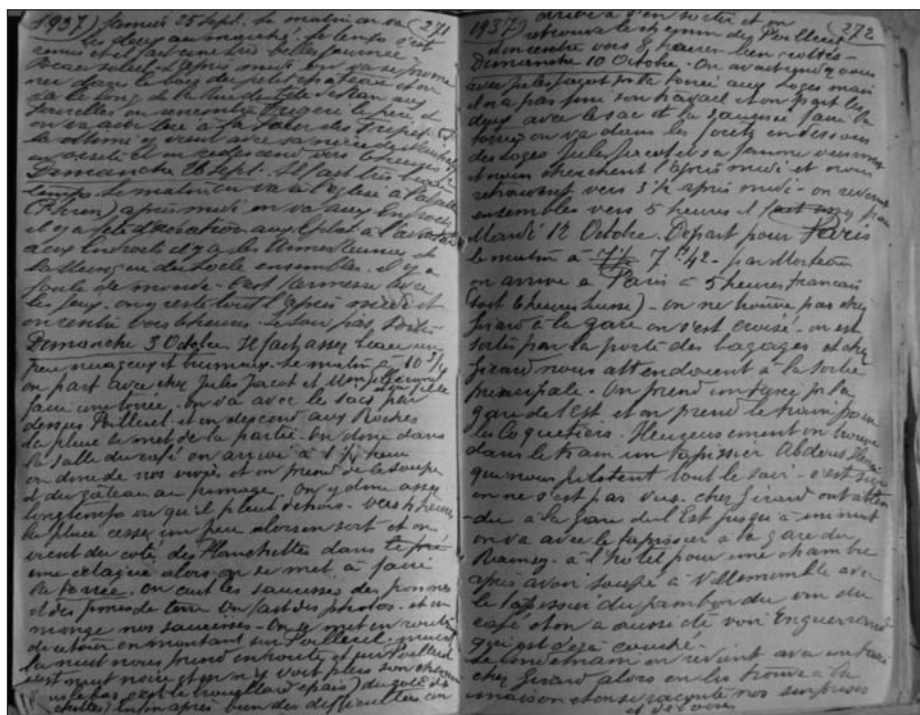


Fig. 2. Septembre-octobre 1937. Source: AVO Louis Turban, 1911. *Souvenirs*.

printemps tranche avec le tragique de la situation, que les chemins gâtés par les dernières neiges s'empressent de rappeler. L'interprétation est excessive, assurément: l'auteur n'a très probablement pas voulu cet effet littéraire. Mais peut-être faut-il parfois laisser le charme des documents opérer, quitte à abandonner, un instant seulement, un peu de rigueur méthodologique...

Dans leurs difficultés, Gritha et Alice ont pu compter sur Turban qui, s'il exprime rarement ses émotions, semble concerné par la souffrance des siens. A plusieurs reprises, Louis se dévoue également pour ses amis, lorsqu'ils sont dans le besoin. En 1920 et 1921, il prend par exemple soin d'un certain Fritz, de Sonvilier, hospitalisé à Berne. Il lui rend quelques visites, et s'occupe de transmettre des nouvelles à sa famille. Puis, à la demande du malade, il prend en charge son transfert à La Chaux-de-Fonds: il le ramène en train depuis la ville fédérale, puis trouve une voiture pour le trajet jusqu'à l'hôpital<sup>33</sup>. On pourrait multiplier ce genre

<sup>33</sup> *Ibid.*, entrées des 3, 21, 25, 26 août 1920 et 8 février 1921.

d'anecdotes, mais le procédé conférerait à notre homme ordinaire une allure de bon samaritain qui ne lui sied guère. Le simple fait que lui-même bénéficia à plusieurs reprises de l'aide de son réseau suffit à prouver qu'il n'agit pas en philanthrope désintéressé.

Les relations évoquées précédemment ont pour cadre des situations de crise. Il en résulte les pratiques sociales d'entraide, de solidarité mises en évidence. Mais bien souvent, le contexte des amitiés de Turban est plus détendu. C'est le cas de la joyeuse bande du chalet de Pouillerel: dès 1941, durant les week-ends, Louis et Jeanne retrouvent régulièrement les propriétaires Georges et Elvira Perret et d'autres bons vivants sur les pâturages des hauts de La Chaux-de-Fonds, pour des parties de campagne.

*Dimanche 28 septembre 1941 «On va diner le matin au chalet On cuit les saucisses dans la torrée il y a MMme Miéville et leur petite fille dans la poussette MM Perret une amie à Mme Miéville (coiffeuse) Mme Bangerter Chez Blanc du Locle et nous deux on a beaucoup ri ces femmes étaient saoules on dine tous ensemble on a bien ri. Pas chez Biéri ils sont partis en voyage On rit bien et on joue a la galine puis aux cartes on soupe et on redescend vers 9<sup>1/2</sup> H.»*

*Samedi 6 octobre 1945 «L'après midi on va au chalet mais on ne fait pas la torrée. Il fait trop frais et il a plu c'est mouillé. On joue au damier et on fait un roi on soupe. Le Charles Thomen vient seul il nous apporte le lapin au chalet on soupe avec des saucisses et on redescend vers 9 heures.»*

Plusieurs noms figurent dans ces citations. En fait, seuls les Turban, «chez» Charles Thomen de la Sagne – en Suisse romande, la locution antéposée à un nom de personne signifiait «la famille, la parenté de»<sup>34</sup> – et Charles Perrin et son épouse fréquentaient assidûment le chalet des Perret. Ils étaient probablement liés entre eux par un contrat. C'est en tout cas ce que suggère la démission donnée par les Perrin, suite à une dispute dont on reparlera. On peut penser que le supposé document réglait des questions financières: les utilisateurs réguliers devaient certainement s'acquitter d'une somme auprès des propriétaires. Monsieur et Madame Blanc du Locle et le couple Biéri, qui venaient souvent jouer aux cartes chez Louis et Jeanne, les rejoignaient à l'occasion, accompagnés parfois d'autres visiteurs.

On imagine aisément l'heureux vacarme de ces agapes: discussions animées, plaisanteries et éclats de rires, histoires et ragots autour de quelques bouteilles... Il arrivait en effet que les après-midi soient bien arrosées: tout le monde redescendait le soir en ville «un peu gris», voire «noir» ou

<sup>34</sup> William PIERREHUMBERT, s.v. «Chez», dans *Dictionnaire du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926.

franchement «quine»<sup>35</sup> – ce régionalisme populaire est en usage dans le canton de Neuchâtel et le Jura bernois<sup>36</sup>. Et la nourriture ne manquait guère : chacun apportait ses saucisses pour la torrée, un peu de soupe au pois ou «des tripes toutes prêtes»<sup>37</sup>. Parfois, c'est Elvira Perret qui cuisine – les frais sont alors partagés –, ou celui qui invite pour fêter un événement.

*Samedi 20 novembre 1948 «Après midi on monte au chalet porter 1 gigot de mouton pour le dîner anniversaire que nous offrons au chalet on avait du reste mangé à la Sagne chez le Charles une fois et chez le fils une fois aussi tous les Sagnards sont là les deux petits aussi on dine à être gonflés le dimanche donc le samedi on boit qqes verres et on descend vers 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub> un peu gris.»*

Les bons comptes font les bons amis... Les compagnons du «chalet Perret»<sup>38</sup> semblent suivre le dicton à la lettre : en conviant Charles Thomen et les siens au dîner, Turban cherche aussi à leur rendre la pareille. Les temps sont durs, et il faut rester prudent : par exemple, le rationnement de produits comme «le sucre, le lait, le pain, la farine, les matières grasses, le riz et le charbon»<sup>39</sup> subsiste jusqu'en 1948.

Lors de leurs rencontres, les amis «tapent souvent le carton» : les parties de belotte et surtout de «yass» – le diariste emploie souvent le synonyme «stöck», courant en Romandie<sup>40</sup> – s'enchaînent. Ce jeu d'origine hollandaise, «introduit dans notre pays par des soldats du service étranger», est devenu au XIX<sup>e</sup> siècle «le jeu de cartes le plus populaire en Suisse, avec plus de cinquante variantes (chibre, pandour, etc.)»<sup>41</sup>. Parmi elles, Turban mentionne à plusieurs reprises le «roi», appelé aussi «schaffhouse» ou «schaffhouser» : deux partenaires font équipe «et doivent arriver à un total de 1000 points pendant que le troisième ou «roi» en doit faire 350»<sup>42</sup>. La bande pratiquait aussi parfois les dames, plus souvent la «galine», qui consiste à placer sur des bouchons une pièce de monnaie ou quelque autre objet. «Le joueur qui l'abat s'empare de l'enjeu si celui-ci ne tombe pas à plus d'un empan du bouchon.»<sup>43</sup>

Jeux, sorties dans la campagne – les Turban affectionnaient aussi bien les après-midi au chalet que les promenades dans la région –, repas

<sup>35</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrées des 20 novembre 1948, 10 mai 1942 et 28 octobre 1944 par exemple.

<sup>36</sup> William PIERREHUMBERT, s.v. «Quine», dans *Dictionnaire du parler neuchâtelois...*

<sup>37</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrée du 5 octobre 1941.

<sup>38</sup> L'expression est empruntée à Turban, qui l'utilise très souvent.

<sup>39</sup> Raoul COP, *Histoire de La Chaux-de-Fonds...*, p. 286.

<sup>40</sup> William PIERREHUMBERT, s.v. «Steuc», dans *Dictionnaire du parler neuchâtelois...*

<sup>41</sup> Peter F. KOPP, s.v. «Jeux de cartes», dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (version électronique : <http://www.hls-dhs-dss.ch>), page consultée le 21 novembre 2008.

<sup>42</sup> William PIERREHUMBERT, s.v. «Schaffhouse», dans *Dictionnaire du parler neuchâtelois...*

<sup>43</sup> William PIERREHUMBERT, s.v. «Galine», *ibid.*

alcoolisés: autant d'activités qui s'inscrivent dans la gamme restreinte des loisirs traditionnels. L'apparition du cinéma à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à La Chaux-de-Fonds avait contribué à diversifier l'offre<sup>44</sup>: le diariste parle de l'*Apollo*, du *Scala*, du *Palace*, et du *Capitole* notamment, salles qu'il fréquente.

A lire le récit des parties de plaisir de Pouillerel, on aurait presque l'impression d'avoir affaire à une petite communauté tranquille, soudée par une amitié inaltérable, idéale. La réalité, on s'en doute, n'était pas aussi rose. Des disputes n'ont pas manqué d'éclater:

*Dimanche 26 septembre 1943 « On va au chalet l'après midi il faisait très vilain temps. Il neigeait un peu quand on montait au chalet mais ça nous fait prendre l'air chez Perret et chez Perrin sont là on joue à la belotte. C'est ce dimanche que la bringue a lieu avec Georges Perret et le Jean Pierre sur le canapé Perrin et sa femme piquent la monture on redescend vers 8 heures. »*

Après ce différend impliquant leur fils Jean Pierre, les Perrin prennent leurs distances: le 2 octobre, Charles « envoie sa démission du chalet ». Six ans plus tard, la « monture » – colère, en vieux neuchâtelois<sup>45</sup> – ne s'est toujours pas calmée: « Les Perrin viennent foutre leur nez et nous saluent meme pas. »<sup>46</sup> C'est la première et dernière fois que le couple apparaît dans le journal depuis les événements de 1943.

On pourrait encore évoquer les nombreux autres amis de Turban: M. Scheidegger et sa fille Julie, qui l'accompagnent souvent dans ses « ballades »<sup>47</sup> du week-end, ou Paul Delachaux, avec qui il joue régulièrement aux échecs et parfois au billard dans l'un ou l'autre des cafés de la ville. Ou encore « la Jeannette Fasnacht », qui vient de temps en temps passer la veillée chez Louis et son épouse.

### *L'environnement*

« Au-delà des liens quotidiens et 'familiers', les rencontres sont nombreuses et fertiles. »<sup>48</sup> Au sein de l'environnement, Sylvie Mouysset opère une distinction entre les liens permanents et occasionnels. La première catégorie regroupe toutes les personnes qui ont des contacts plus ou moins réguliers avec l'auteur, sans qu'ils appartiennent à son monde quotidien.

<sup>44</sup> Jean-Marc BARRELET et Jacques RAMSEYER, *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère 1848-1914*, La Chaux-de-Fonds, 1990, p. 196.

<sup>45</sup> William PIERREHUMBERT, s.v. « Monture », dans *Dictionnaire du parler neuchâtelois...*

<sup>46</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrée du 6 août 1949.

<sup>47</sup> C'est la graphie utilisée par le diariste tout au long du cahier.

<sup>48</sup> Sylvie MOUYSSET, « Livres de raison et construction des réseaux sociaux... », p. 266.

Ce sont ses relations de travail, de voisinage, mais aussi ses « marchands et fournisseurs, créanciers et débiteurs ». La seconde regroupe « les relations ponctuelles ou encore aléatoires, dictées par un événement et/ou un lieu précis qui n'ont pas forcément d'incidence réelle sur le destin de l'auteur : entrée de grands personnages dans la ville, rencontres fortuites et sans lendemain, relations d'un événement non vécu (...), passage et logement de troupes, etc. »<sup>49</sup>

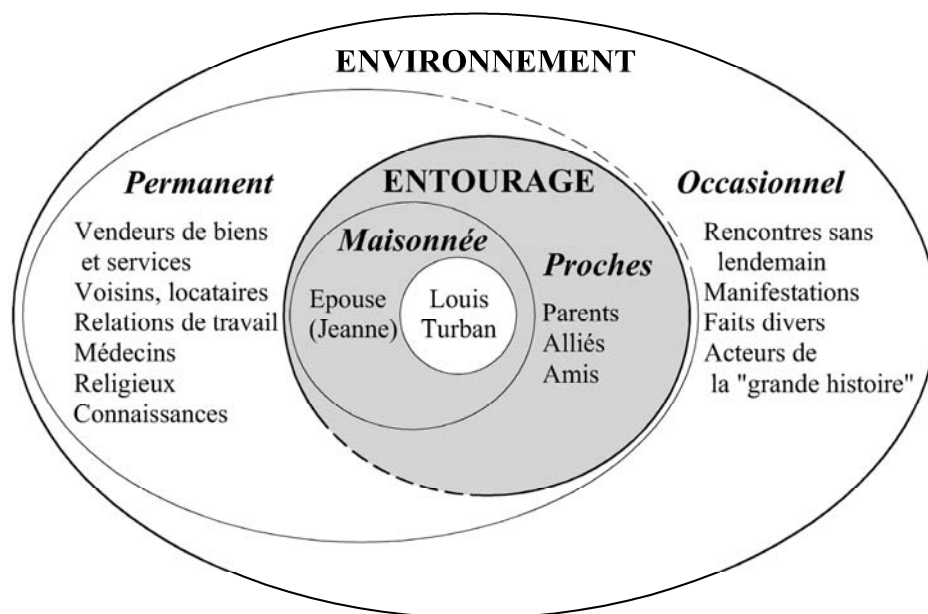


Fig. 3. Topologie du réseau de Louis Turban.<sup>50</sup>

Pour qu'elle soit applicable à notre horloger, la notion d'environnement permanent, établie par l'historienne à partir de l'étude de livres de raison de l'époque moderne, doit être quelque peu redéfinie. Si le journal indique le montant de certains achats, il ne livre guère de listes de créanciers et de débiteurs. Par contre, les personnes dont le diariste loue les services sont scrupuleusement répertoriées. On sait par exemple que M. Vuille l'aidait au jardin à la toute fin de sa vie, que le peintre Leuthold s'est souvent occupé de rénover les appartements du Nord 153 et 155<sup>51</sup>, ou encore que

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>50</sup> Illustration librement inspirée d'un schéma de Sylvie MOUYSSSET, « Livres de raison et construction des réseaux sociaux... », p. 264.

<sup>51</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrées des 7 et 14 mai 1950, 4 novembre 1947 et 26 juillet 1949 par exemple.

le notaire Ramseyer a rédigé l'acte de vente de son matériel de dorage en 1949<sup>52</sup>. Certains commerçants auprès desquels les Turban avaient leurs habitudes nous sont aussi connus :

*Vendredi 24 décembre 1943 «Le matin Jeanne va au marché moi j'ai le rhume je sors l'après midi et on va chez Lysak acheter mon spencer f33,45 et on va au magasin Jeanprêtre jusqu'à 6 heures.»*

Parfois le diariste mentionne le décès d'un voisin, ou signale qu'il est monté chez tel ou tel «de la maison» pour jouer aux cartes. Lorsqu'il devient propriétaire en 1928, il fait de temps à autre allusion à ses nouvelles tâches: le 26 août 1939, il fait signer le bail à M. Jaquet, nouvel occupant du second de la rue du Nord 153. Il doit aussi trouver des locataires: un mercredi de la fin janvier 1944, «tout un tas de monde vient pour le logement à l'Emilie» Moser, qui sera finalement «remis à M Barbezat pour fin Février»<sup>53</sup>.

En examinant de près les passages qui concernent l'activité d'horloger de Turban, on peut également se faire une petite idée de son milieu professionnel. Il a travaillé jusqu'à la fin de sa vie à domicile, et ceci malgré les mutations à l'œuvre dans l'industrie phare du canton durant les années trente: «L'emploi accru des machines dans la fabrication des ébauches, la féminisation de la main-d'œuvre, et les efforts en vue d'atteindre l'interchangeabilité des pièces ont modifié les structures de la production.» Le métier de graveur, par exemple, ne nourrit alors «plus qu'une poignée d'individus»<sup>54</sup>. Dans ces conditions, la diversification des sources de revenus opérée par l'achat des immeubles s'est révélée utile: les loyers procurent à Turban des recettes bienvenues lorsque la conjoncture baisse. Quand les commandes affluent, au contraire, il doit faire appel à des aides:

*Dimanche 30 novembre 1919 «Tous ces temps beaucoup d'ouvrage La Joséphine est chez nous pour travailler.»*

*Mardi 8 mai 1945 «On a l'Hermance en journée ainsi que le lendemain Mercredi.»*

Les pièces terminées, il les livre à ses employeurs, dont on connaît parfois le nom. Il dore des pièces pour Courvoisier, «avance de l'ouvrage à Reinbold qui presse», «travaille des boîtes à Jacot Paratte», Dimier,

<sup>52</sup> *Ibid.*, entrées des 6 et 7 avril 1949.

<sup>53</sup> *Ibid.*, entrée du 29 janvier 1944.

<sup>54</sup> Marc PERRENOUD, «L'évolution industrielle de 1914 à nos jours», p. 151.

Schmoll de Corgémont ou Cervine. Il va «chez Volter chercher des lunettes a graver genre tapisserie», ou finit «les boites à Schwartz 246 boites [et] les livre le soir à 5 heures»<sup>55</sup>.

Liens professionnels, de voisinage, vendeurs de biens et services... Pour rendre compte convenablement de l'environnement permanent de notre atome social, ces catégories mises en évidence par Mouysset ne suffisent pas. Il faut aussi évoquer le personnel soignant et religieux, dont il est souvent question. Turban décrit par le menu ses ennuis de santé. Le docteur Fernand Humbert, par exemple, l'a suivi pour une sciatique et une appendicite. En 1942, ses soins (pose de compresses puis d'une sonde) n'ont pas suffi à soigner les problèmes urinaires de son patient<sup>56</sup>. Celui-ci doit entrer à la clinique Montbrillant le 4 juillet, où il se fait opérer par le docteur Wolf. Après un séjour de deux mois et demi, il peut retourner chez lui : «Heureusement le traitement a réussi. Grâce à Dieu je suis le 20 Sept jour du jeune à la maison.»<sup>57</sup> Par la suite, des douleurs récurrentes aux reins l'amènent à consulter les docteurs Witz et Bosshart<sup>58</sup>.

Turban assiste plus ou moins régulièrement au culte du Grand Temple ou du petit temple de l'Abeille. Il se contente alors de relever laconiquement le nom du pasteur en chaire, comme ce 29 novembre 1936 : «Le matin on va à l'église au petit temple (pasteur Barrelet)». Par conséquent, on n'apprend rien sur MM. Ecklin, Haldimann, Perrenoud ou Frey, les ministres qu'il cite. Le «*Sermon sur l'argent*»<sup>59</sup> de M. Perregaux semble l'avoir particulièrement impressionné, puisque pour une fois il livre une information supplémentaire. De temps en temps, d'autres ecclésiastiques font une brève apparition, comme dans cette rubrique du 23 juillet 1946 : le couple sort et va «se reposer au jardin de la gare», où il «cause avec Wolf le rabin sur un banc». Il s'agit de Jules Wolff, premier à occuper cette charge à La Chaux-de-Fonds<sup>60</sup>. Le lundi de Pâques 1941, les Turban rencontrent un curé, M. Couzy, à la Maison-Monsieur au bord du Doubs, lieu de rencontre très prisé des citoyens<sup>61</sup>. Bien que de confession protestante, Louis est allé à quelques reprises à l'église catholique chrétienne, à la rue de la Chapelle, où le prêtre officie<sup>62</sup>.

<sup>55</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrées des 24 octobre 1915, 16 juin 1918, 9 avril 1917, 2 janvier 1941, 8 mars 1930 et 29 mars 1940.

<sup>56</sup> *Ibid.*, entrées des 18 octobre 1939, 26 novembre 1941 et 14 juin 1942.

<sup>57</sup> *Ibid.*, entrée du 29 septembre 1942.

<sup>58</sup> *Ibid.*, entrées des 7, 20 et 21 janvier 1951.

<sup>59</sup> *Ibid.*, entrée du 5 mai 1946.

<sup>60</sup> De 1888 à 1948, avant de mourir en 1955.

<sup>61</sup> Jean-Marc BARRELET et Jacques RAMSEYER, *La Chaux-de-Fonds ou le défi...*, p. 199.

<sup>62</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrée des 31 mars 1946 et 4 janvier 1948 notamment.

La source fourmille de ce genre de personnes n'ayant qu'un lien tenu avec le scripteur. On a regroupé dans la sous-catégorie un peu fourre-tout des « connaissances » les relations trop distantes pour être qualifiées d'amies, et qui n'entrent pas dans les types mis en évidence plus haut. Ainsi, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Lerch sont des proches des Hartmann, eux-mêmes intimes des Turban: ceux-ci les ont côtoyées à quelques reprises, sans que des contacts plus étroits se nouent. On peut en dire autant d'Alex Roth et sa femme, qu'ils rencontrent lors d'une excursion en car à Chasseral et une fois ou l'autre chez Rieder<sup>63</sup>, un café qu'ils fréquentent. De plus, de très nombreux noms n'apparaissent qu'à l'occasion du décès de l'individu: la fille Chollet périt de la grippe le 3 novembre 1918, César Richard est enterré « dans sa 60<sup>me</sup> année » le lundi 10 mars 1947, « Rodolphe Riesen des Roches de Moron » est incinéré le 10 juillet de la même année... Malgré leur unique mention, on peut considérer que ces personnages appartiennent à l'environnement permanent de notre atome social: si celui-ci a jugé important de signaler leur mort, c'est qu'ils font un peu partie de son histoire personnelle.

Les rencontres sans lendemain, elles, font partie de l'environnement occasionnel de Louis Turban. Bien souvent, elles donnent lieu à ce type de remarque:

*Samedi 11 octobre 1947 « Le matin je vais au marché l'après midi on fait un tour de Pod et on va chez Tschudin boire un thé sur la galerie on fait connaissance avec MMme Arthur Calame (...) racleur de parquets il nous cause de ses voyages sur mer. »*

*Samedi 15 septembre 1917 « Le soir on fait un tour et on va à la grande fontaine au concert, on rentre avec Grossin fils et sa femme lesquels on a fait connaissance à la grande fontaine. On les invite à prendre une goutte chez nous en rentrant. »*

La multitude des cafés de la ville<sup>64</sup>, ses rues et la nature environnante sont des lieux privilégiés pour établir ce genre de contacts éphémères.

C'est aussi le cas des diverses manifestations dont profite le couple. Louis et Jeanne aiment la musique: ils ont apprécié dans la grande salle de la maison du peuple le « pianiste Datyner un chdeFonnier » accompagné de la fanfare des Armes-Réunies, sont allés à la Boule d'or pour le « concert Blondel », ont écouté Gognat jouer de l'accordéon au café Coulet<sup>65</sup>... Notre horloger, qui à ses heures perdues peint des scènes champêtres, fréquente aussi les expositions: il signale entre beaucoup d'autres celles de M<sup>me</sup> Brossini de Polenza à la Poste et de M. Perrin au Salon d'art<sup>66</sup>. De

<sup>63</sup> *Ibid.*, entrées des 13 et 24 juillet 1949.

<sup>64</sup> Jean-Marc BARRELET et Jacques RAMSEYER, *La Chaux-de-Fonds ou le défi...*, p. 170.

<sup>65</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrées des 30 novembre 1947, 1<sup>er</sup> janvier 1939 et 8 octobre 1919.

<sup>66</sup> *Ibid.*, entrées des 24 février 1918 et 16 février 1919.



temps à autre, les Turban s'adonnent à des distractions plus déconcertantes : une fois, ils ont assisté à la séance de magnétisme d'un certain Humbert au Petit Cercle, un café de tempérance où ils ont leurs habitudes ; une autre, ils sont « Allés voir le Géant Bobbs au café de la place »<sup>67</sup>.

Ils n'ont pas non plus manqué le spectacle impressionnant des premiers meetings d'aviation des Eplatures, organisés dès 1912. A en croire ces lignes, les vols de l'époque n'étaient pas sans risques :

*Dimanche 18 avril 1914 « Aviation aux Eplatures de Montmain allés voir au bord de la forêt avec chez Vogel. Montmain fait seulement un vol et casse son gouvernail il doit atterrir de suite. »*

*Dimanche 20 octobre 1912 « le 15 octobre très beau Cobioni l'aviateur et [le nom manque] se tuent en aéroplane vers le parc des Sports à 9h du matin. Mauvais temps. »*

Il est assez significatif que Turban rapporte l'accident d'Henri Cobioni – il était accompagné par le malheureux journaliste Auguste Bippert<sup>68</sup>. L'événement, en effet, frappe l'opinion. Il alimente quotidiennement et abondamment les colonnes de *L'Impartial* durant les deux semaines qui suivent : récit détaillé du drame, enquête sur ses causes, couverture des enterrements des deux victimes... Le journal est allé jusqu'à lancer une souscription en faveur de la veuve et des deux jeunes enfants de Cobioni, qui eut beaucoup de succès<sup>69</sup>. Turban a pris note d'autres faits divers tragiques, dont il fut parfois le témoin. Ce fut le cas le 21 juillet 1947, au Saut du Doubs : « il y a un jeune (...) des Scouts côté Français qui voulant photographié s'est hasardé de l'autre coté de la barrière et a dégringolé dans la chute du Doubs pauvre jeune de 20 ans on ne l'a pas encore retrouvé ». La nouvelle macabre d'un incendie à La Gréville, lieu-dit au nord de La Chaux-de-Fonds, l'a suffisamment marqué pour qu'il lui consacre quelques mots : une « fille de 20 ans et le frère de 35 ans sont brulés vifs et ne peuvent se sauver à temps, parce qu'ils sont montés dans leur chambre on retrouve que des petits restes calcinés »<sup>70</sup>.

De temps à autre, ce sont les événements ou les acteurs de la « grande histoire » qui font irruption dans le quotidien de notre horloger<sup>71</sup>. La

<sup>67</sup> *Ibid.*, entrées des 18 mars 1917 et 3 juillet 1915.

<sup>68</sup> Jean-Marc BARRELET et Jacques RAMSEYER, *La Chaux-de-Fonds ou le défi...*, p. 198.

<sup>69</sup> Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Salle de lecture, *L'Impartial*, éditions du 15 au 19, du 21 au 26 et du 28 octobre 1912.

<sup>70</sup> AVO, Louis TURBAN, 1911. *Souvenirs*, entrée du 11 novembre 1921.

<sup>71</sup> Jacques REVEL, « Présentation », dans Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La microanalyse à l'expérience*, Paris, 1996, pp. 10-11. Difficile pour nous d'adhérer à ce qui sous-tend l'expression « grande histoire », à savoir qu'il existerait à côté de la grande une petite histoire sans importance, celle des individus ordinaires par exemple. Cette conception a été remise en cause dès les années septante par les micro-historiens et les tenants de l'*Alltagsgeschichte* notamment, qui s'efforcent de prendre en compte « l'expérience des acteurs sociaux ».

Première Guerre mondiale fait une apparition discrète dans cette rubrique du jeudi 27 mai 1915: «départ des Italiens pr la guerre, allé voir à la gare, et rentré de suite une foule de monde à la gare.» Quant aux personnages occupant le devant de la scène politique de l'époque, ils sont présents en la personne de Joseph Joffre notamment: le 11 janvier 1920, Turban essaie d'apercevoir le maréchal en visite à La Chaux-de-Fonds. Sans succès: «Je vais voir à la gare. Rien vu trop de monde.»

Tous ces contacts ponctuels, souvent noués et défaits par le hasard, dictés «par un événement et/ou un lieu précis», se situent aux confins de l'espace social de Louis Turban. Certes, ils «n'ont pas forcément d'incidence réelle»<sup>72</sup> sur son destin. Mais ils sont intéressants pour eux-mêmes – tel ou tel fragment de vie nous apparaît un instant –, et aussi en ce qu'ils révèlent quelques facettes du monde où évolue le diariste.

## Conclusion

La topologie esquissée dans cet article est un outil heuristique, qui vise à mieux comprendre le milieu de l'individu considéré. Par conséquent, elle ne doit pas être rigidifiée: le contour des cercles tracés n'est pas toujours net, surtout lorsque les concepts utilisés sont difficiles à définir précisément. Ainsi est-il parfois peu aisé de faire la différence entre les amis du sujet et ses connaissances. Le nombre d'occurrences du nom et les indices relevés ne permettent pas toujours de trancher, comme le montre ce cas: «Rentré à la maison Mr Freund est là qui nous dit au revoir il part pr l'amérique». C'est la seule fois où il est question de cet homme, le 20 mai 1915. S'agit-il d'un proche, que Turban n'a pas eu le loisir de citer durant les premières années du journal, ou d'une vague relation? Pas toujours commode, non plus, de distinguer une connaissance d'une rencontre sans lendemain. De plus, les milieux sociaux sont par définition mouvants<sup>73</sup>; un proche peut, à la suite d'une brouille – on l'a vu avec les Perrin lorsqu'ils rompent avec leurs amis du chalet – ou par quelque autre circonstance, prendre de la distance: «les agencements décidés ou fortuits ne sont jamais définitifs, ils évoluent avec la vie de leur auteur, celle de son entourage et plus largement de son environnement.»<sup>74</sup>

<sup>72</sup> Sylvie MOUYSSET, «Livres de raison et construction des réseaux sociaux...», p. 267.

<sup>73</sup> Cette conception, qui est celle de Sylvie Mouysset notamment, ne fait pas l'unanimité chez les spécialistes. Voir Jean BOUTIER, «Sources, objets, outils. Quelques remarques pour éviter de conclure», dans Pierre-Yves BEAUREPAIRE et Dominique TAURISSON (dir.), *Les ego-documents à l'heure de l'électronique...*, pp. 539-540.

<sup>74</sup> Sylvie MOUYSSET, «Livres de raison et construction des réseaux sociaux...», p. 263.

Une description du réseau de Louis Turban, homme « ordinaire » de La Chaux-de-Fonds, revêt nous semble-t-il trois avantages. D'abord, elle envisage tous les types de liens de l'atome avec son milieu social, grâce aux concepts d'entourage et d'environnement permanent et occasionnel. Ceux-ci permettent en effet de classer la multitude des noms présents dans les *Souvenirs*, qu'une description exclusive des catégories considérées comme affectivement les plus proches de l'auteur (la famille, les amis) aurait purement et simplement laissés de côté.

Parmi les existences esquissées, il en est de fort meurtries qui incitent à s'intéresser à la souffrance dans le contexte troublé de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Aux crises des années vingt et trente, qui touchent de plein fouet l'industrie des Montagnes neuchâteloises, aux retombées des deux guerres mondiales, s'ajoutent ces drames personnels. L'accident de Cobioni l'aviateur et les autres faits divers, les troubles psychiques et le probable suicide de Gritha, la mort d'êtres chers à l'auteur ne sont jamais rapportés avec pathos. Mais, et c'est à notre avis le deuxième mérite de la topologie de Mouysset, prendre en compte ces événements et la peine qu'ils suggèrent atténue l'effet de source du journal, qui pourrait induire en erreur. Car le cahier de Turban est d'abord un recueil de bons souvenirs: les balades en ville ou dans la nature avec Jeanne, les après-midi ensoleillées et arrosées avec la bande du « chalet Perret », les discussions avec un ami proche ou une lointaine connaissance, les rencontres sans lendemain dans un café et les excursions en car, en train ou en voiture occupent la plus grande partie des entrées.

Enfin l'attention accordée à l'espace social du diariste permet de dépasser le niveau de l'individu, en rattachant sa trajectoire personnelle à celles d'autres hommes sans histoire(s). D'une part, en s'intéressant aux gens que Turban fréquente, on en a appris sur lui. Il a en effet fallu recréer les contextes de ses relations: les unes furent familiales ou amicales, certaines purement utilitaires, d'autres eurent pour cadre le travail ou le voisinage... D'autre part, ces bribes d'informations sur des vies ordinaires valent pour elles-mêmes: on a fait des rencontres, très brèves il est vrai, avec d'autres atomes sociaux du passé. Ce n'est plus seulement un horloger qu'on a sous les yeux, mais tout un petit monde qui travaille, souffre et s'amuse.

Observer plus attentivement le milieu de Turban permettrait de répondre en partie aux questions suivantes: de quel groupe social cet homme ordinaire nous parle-t-il? sa biographie ne nous renseignera-t-elle que sur lui et ses proches? une telle étude ne nous informera-t-elle pas aussi sur les graveurs, les doreurs, plus généralement les horlogers ou les

Chaux-de-Fonniers du premier XX<sup>e</sup> siècle? Les pistes ouvertes dans cet article amènent à penser que la représentativité de Louis Turban s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'éloigne des cercles centraux de sa topologie.

Joël JORNOD

Adresse de l'auteur: Joël Jornod, rue des Bosses 1b, 2400 Le Locle.

## LA POLYVALENCE PROFESSIONNELLE D'UN PAYSAN-VIGNERON DE PESEUX À TRAVERS SES ÉCRITS PERSONNELS (1781-1828)<sup>1</sup>

En 1990 ont été découverts deux documents manuscrits ayant appartenu à David Roulet-Py, un paysan-vigneron de Peseux. Le premier est son livre de raison, le second un cahier contenant des copies de ses lettres. Leur

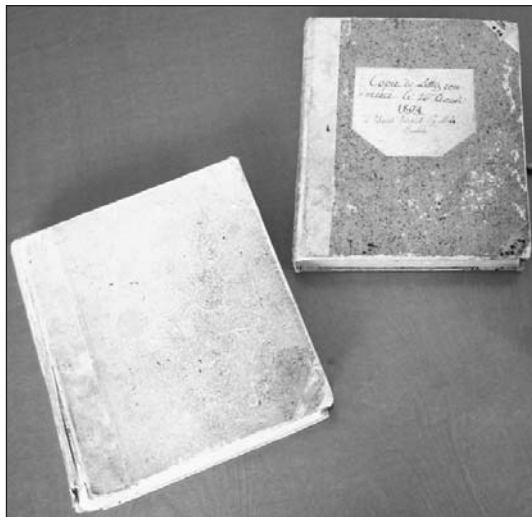


Fig. 1. Livre de raison et cahier de copies de lettres de David Roulet-Py, AVN, Fonds Schmidt-Roulet.

rédaction se situe dans un contexte rural neuchâtelois, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. La nature de ces écrits ne sort pas de l'ordinaire; en effet, des études multiples ont déjà relevé la tendance, à cette époque, dans les populations essentiellement rurales, neuchâteloises ou jurassiennes, à tenir des livres de raison ou des journaux, dans lesquels les scripteurs relatent leur quotidien ou consignent diverses annotations qui en constituent le témoignage<sup>2</sup>.

Dans notre mémoire de licence sur les écrits personnels

de Roulet-Py, nous nous étions fixé pour but de décrire son quotidien. Celui-ci s'est révélé très étroitement lié au domaine du travail, ce qui a soulevé le thème central de la polyvalence professionnelle. Les occupations de David Roulet-Py se répartissent en effet principalement entre les secteurs agricole et commercial. Cette interaction entre paysannerie et négoce n'est pas rare sous l'Ancien Régime, ainsi que l'a démontré Anne Radeff dans sa thèse<sup>3</sup>. Nous nous proposons ici d'aborder cette thématique

<sup>1</sup> Cet article est tiré d'un mémoire de licence en lettres (Institut d'histoire, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel), mené sous la direction du professeur Philippe HENRY et soutenu en 2008 sous le titre *David Roulet-Py, un paysan-vigneron de Peseux, d'après ses écrits personnels (1781-1828)*, 113 p. Les documents se trouvent aux Archives de la Ville de Neuchâtel (AVN).

<sup>2</sup> Philippe HENRY, «Ecrits au quotidien. Journaux personnels et livres de raison (XVIII<sup>e</sup>-début du XIX<sup>e</sup> siècle)», *Musée neuchâtelois*, 1996, 4, pp. 197-200.

<sup>3</sup> Anne RADEFF, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime (Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie)*, Lausanne, 1996.

en retraçant le quotidien de David Roulet-Py. Après une brève définition de chacune de ses activités journalistiques, la lecture croisée du livre de raison et des copies de lettres nous permettra d'illustrer l'interaction entre les secteurs professionnels concernés et d'en analyser les enjeux<sup>4</sup>.

## Les sources

Le livre de raison va de 1781 à 1828 et comprend quelque 300 pages rédigées. Le second cahier a été intitulé par le scripteur lui-même «Copies de lettres commencé le 26 août 1804. A David Roulet-Py allié Bonhôte». Les lettres, au nombre de 949, vont jusqu'en 1820. Les deux documents ont été réalisés dans un but utilitaire, se rapportant essentiellement au domaine professionnel.

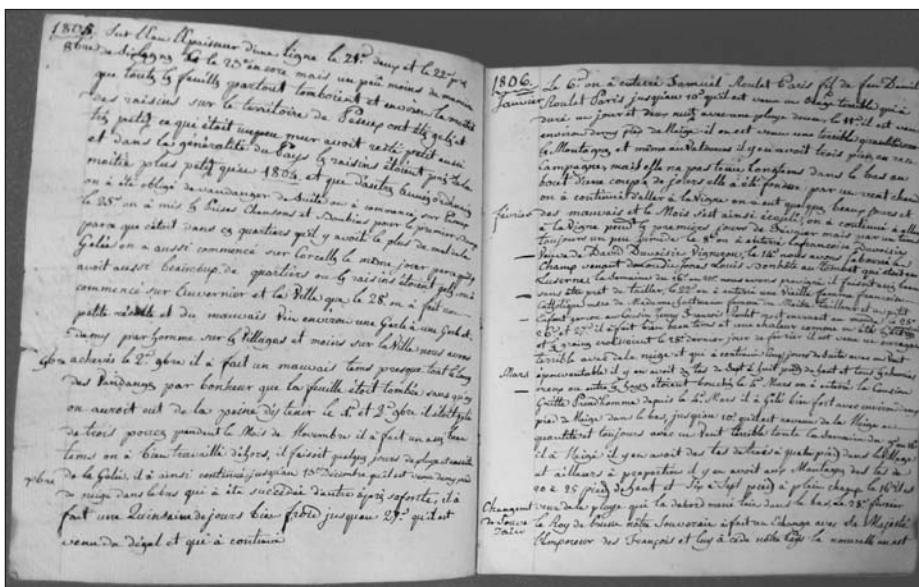


Fig. 2. Livre de raison de David Roulet-Py, AVN, Fonds Schmidt-Roulet.

Le livre de raison se présente sous la forme d'une énumération des diverses activités agricoles et viticoles accomplies quotidiennement par le scripteur. A ces informations sont mêlées des observations climatiques en relation avec l'exploitation de la terre. On y trouve aussi des considérations

<sup>4</sup> Pour conserver l'authenticité des sources, toutes les transcriptions ont été rédigées avec l'orthographe d'origine. Une ponctuation a toutefois été ajoutée, uniquement lorsque la compréhension de la citation en dépendait.

sur la vie publique de Peseux et de la région neuchâtoise, consistant principalement en une nécrologie de la commune. Parfois, le scripteur se laisse aller à narrer divers événements concernant la politique du moment, sur le plan régional ou européen. Ces passages, purement descriptifs, ne font pas l'objet d'un avis personnel du rédacteur.

Le second cahier, regroupant les copies de lettres, est également axé sur le domaine professionnel. Toutefois son contenu et sa nature diffèrent du premier. Le courrier dont il y est question relève en effet majoritairement des activités commerciales du scripteur. Les lettres sont destinées principalement à des débiteurs et à des mauvais payeurs, parfois à des notaires. Comme elles sont rédigées dans un but bien précis, il en résulte en général une grande concision : elles peuvent ainsi se limiter à trois ou quatre lignes et dépassent rarement une page du cahier.

Il s'agit de copies de lettres destinées à être conservées, et non de brouillons. Seules les lettres expédiées sont là, non les lettres reçues. Chaque missive est datée au jour près et comporte en en-tête le nom du destinataire et son lieu de résidence. Nous pouvons partir du principe que les dates inscrites correspondent au jour de leur envoi ; parfois le scripteur mentionne en effet la date d'envoi d'un précédent courrier, ce qui permet de vérifier ce postulat. Aucune régularité ne semble prévaloir dans la fréquence d'expédition des lettres. David Roulet-Py prend la plume lorsque ses affaires le requièrent.

Ces deux documents concernent donc principalement la vie professionnelle du scripteur ; mais sur deux plans différents. Le livre de raison ne contient en effet aucune information relative au commerce, thème prédominant dans le cahier de copies de lettres. De manière générale, les deux cahiers n'abordent que très peu la vie privée du scripteur. Seules une cinquantaine de lettres envoyées par Roulet-Py à quatre de ses enfants parlent de sa famille, surtout de l'éducation des enfants ; cette correspondance naît essentiellement du séjour de trois d'entre eux en change linguistique. Ces lettres ont déjà fait l'objet d'une étude<sup>5</sup>, et nous n'y reviendrons pas ici.

## Le scripteur

En 1769<sup>6</sup>, David Roulet-Py naît à Peseux, une commune du littoral neuchâtois. De son union en 1789 avec Marie-Magdelaine Bonhôte, il a en tout treize enfants, dont deux décèdent avant leur première année

<sup>5</sup> Jean-Pierre JELMINI, «La correspondance familiale d'un riche paysan-vigneron neuchâtois (1804-1820)», dans Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, 2006, pp. 267-286.

<sup>6</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Fonds Roulet, fiches des registres paroissiaux.

d'existence. La date de son propre décès reste quant à elle incertaine. Toutefois, le 4 janvier 1830, ses fils Clovis et Frédéric «prêtent le serment de communiens en place de leur père, démissionnaire pour raison de santé»<sup>7</sup>. On peut donc émettre l'hypothèse que Roulet-Py décède dans les années qui suivent.

David Roulet-Py est un agriculteur, viticulteur et éleveur, qui pratique également le commerce. Son domaine foncier se répartit entre les régions de plaine, de moyenne et de haute altitude. Les terres de «la montagne», c'est-à-dire des régions du Val-de-Ruz et de la Tourne, fournissent les herbes fourragères destinées à nourrir son bétail. Les parcelles de plaine, réparties parmi les terres arables de la commune de Peseux, sont consacrées d'une part à la monoculture de la vigne, d'autre part à un système d'assolement permettant principalement la production de céréales, de pommes de terre et de légumineuses fourragères. Il possède plusieurs fermes dont certaines, dans le haut de la principauté, sont mises en location. Lors de la création de la première Chambre d'assurance contre l'incendie, en 1810, David Roulet-Py déclare sept maisons et deux granges<sup>8</sup>. Ses biens fonciers et immobiliers témoignent donc de son niveau de vie relativement aisé. Celui-ci est toutefois étroitement lié à sa production agricole, un facteur que Roulet-Py est loin de négliger. Quelques-unes de ses lectures témoignent en effet d'une volonté de s'informer des nouvelles recherches agronomiques, dans le but notamment d'augmenter les rendements. Il est abonné à *La Bibliothèque physico-économique*, un mensuel parisien, et lit des revues annuelles, telles que *L'Almanach champenois*. Il dénicher également dans *La Bibliothèque universelle*, un journal «couru des membres de la Société Agricole»<sup>9</sup>, un article scientifique sur la culture de la pomme de terre, dont il fait la synthèse en cinq pages dans son livre de raison<sup>10</sup>. Ces lectures ont sans aucun doute une influence sur les pratiques agricoles de David Roulet-Py. Son livre de raison témoigne en effet de divers essais menés dans le but d'introduire de nouvelles cultures, essentiellement fourragères. Roulet-Py fait également venir de Paris des échantillons de graines et de pommes de terre.

En dehors de ses occupations professionnelles, il investit un peu de son temps dans quelques activités publiques, comme celle de «boursier de la Chambre des Pauvres» de Peseux<sup>11</sup>. L'existence de cette institution est attestée par James Paris dans son article sur la commune de

<sup>7</sup> AEN, Fonds documentaire «Roulet», fiches des registres des naissances, Grand Compactus, tr. 1535.

<sup>8</sup> David Roulet-Py, livre de raison, juin 1810.

<sup>9</sup> David Roulet-Py, livre de raison, janvier 1824.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 12 septembre 1805.



Peseux<sup>12</sup>. Son fonctionnement repose sur l'émission de titres obligataires dont le taux d'intérêt est placé à quatre pour-cent. Les revenus de ces placements sont ensuite distribués aux plus nécessiteux de la commune, sous la vigilance du pasteur et des membres de la Chambre<sup>13</sup>. En tant que boursier, Roulet-Py est donc chargé d'envoyer des rappels aux débiteurs en retard dans le paiement des intérêts. Il occupe par ailleurs la fonction de justicier et celle de tuteur des « enfants de feu François Louis Roulet, frère de Félix Roulet »<sup>14</sup>, dont il gère les biens immobiliers. Puis, vers la fin de sa vie, il est membre de la première Commission scolaire de Peseux, fondée en 1825<sup>15</sup>.

Les sources nous apprennent également l'appartenance de David Roulet-Py à la franc-maçonnerie. Il a été, selon toute vraisemblance, initié à la Loge des Vrais Frères Unis du Locle, avant de fonder celle de la Bonne Harmonie à Neuchâtel en 1791, avec huit de ses « frères » du Bas<sup>16</sup>. Les lettres destinées à ces frères n'abordent toutefois jamais le thème de la franc-maçonnerie de manière directe, excepté lorsque David Roulet-Py décide de quitter la loge, en octobre 1817. Les raisons de sa démission ne sont pas explicites. Il semble cependant que l'une d'elles soit le poids trop lourd des charges administratives qui lui ont été attribuées par la confrérie, dont celle d'exécuteur testamentaire du « frère Ballay ». Pour cette raison, Roulet-Py envoie un courrier au notaire Charles Auguste Jeanneret du Locle, lui demandant de le « faire remplacer comme exécuteur testamentaire de Ballay ». Il ajoute que « si toutefois on ne peut [le] remplacer sans qu'[il] demande à sortir de la confrérie, [il le] prie d'en demander [sa] sortie en [son] nom »<sup>17</sup>. Cette demande, maintes fois renouvelée, n'est apparemment pas prise à la légère par la confrérie. En 1820, celle-ci n'a toujours pas confirmé la démission de Roulet-Py, qui reste pourtant sûr de son choix, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée à l'un de ses anciens « frères » : « (...) il y a trois ans que je demande à sortir de la Confrérie sans pouvoir l'obtenir (...) si vous avés eut des assemblées pend[an]t ce laps de tems, je ne pouvois ni ne devois y assister (...) »<sup>18</sup>.

De manière générale, les sources ne permettent pas une bonne connaissance de la personnalité de Roulet-Py. Son livre de raison surtout, mais aussi la majorité de ses lettres, sont dénués de tout épanchement

<sup>12</sup> James PARIS, « La commune de Peseux », *Musée Neuchâtelois*, 1902, pp. 273-283; 1903, pp. 35-47, 69-89, 107-122.

<sup>13</sup> *Ibid.*, 1903, pp. 112-113.

<sup>14</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 15 janvier 1818.

<sup>15</sup> James PARIS, *op. cit.*, 1903, p. 115.

<sup>16</sup> Michel CUGNET, *Deux siècles et demi de franc-maçonnerie en Suisse et dans le Pays de Neuchâtel*, La Chaux-de-Fonds, 1991, p. 135.

<sup>17</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 27 octobre 1817.

<sup>18</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 1<sup>er</sup> mars 1820.

sentimental, de toute considération personnelle. Nous pouvons toutefois retenir de ses écrits qu'il possède un esprit curieux, très intéressé par tout ce qui touche au domaine agricole d'une part, mais aussi par la politique de son époque. Abonné à *La Gazette de Lausanne* et lecteur du *Journal de Paris*, il se tient informé tout particulièrement de la politique de Napoléon Bonaparte, personnage auquel il voue une certaine admiration ainsi qu'en témoignent plusieurs extraits de journaux recopiés dans son livre de raison. Cette ferveur napoléonienne le pousse même jusqu'à entreprendre des démarches, en février 1813, pour offrir un de ses chevaux de trait « à S. M. l'Empereur des François Roy d'Italie pour mettre à la disposition de Son Altesse Sérénissime (...) bien aimé Prince [Berthier] afin de contribuer à la (...) Campagne qui s'organise pour le nord »<sup>19</sup>. Enfin, les principales valeurs de Roulet-Py semblent être le travail et de « bien profiter du tems »<sup>20</sup>, message qu'il rappelle régulièrement dans les lettres adressées à ses enfants.

### **Commerce et transactions financières**

Le cahier de copies de lettres de Roulet-Py témoigne des nombreuses affaires commerciales qu'il gère au quotidien. Sur les 950 missives, plus de la moitié ont été rédigées dans un but commercial. Il s'agit le plus souvent de rappels de paiements, parfois d'accusés de réception, qui témoignent par conséquent surtout des transactions effectuées avec des mauvais payeurs et ne sont donc pas représentatives de l'ensemble de ses affaires commerciales. Etant donné que Roulet-Py envoie fréquemment trois ou quatre rappels à un même débiteur, le nombre de ces lettres ne peut correspondre à celui des transactions réellement opérées. Toutefois, la proportion que les rappels occupent dans les sources témoigne de l'importance de la place que prend le commerce dans la vie professionnelle de Roulet-Py. Le vin et le bétail représentent la majorité de ses ventes. Plusieurs autres produits issus de son domaine agricole font également l'objet de négoce, mais à une échelle moindre, étant avant tout destinés à l'autoconsommation.

#### *Le commerce du vin*

Les annotations contenues dans le livre de raison témoignent de l'intérêt tout particulier que David Roulet-Py porte tant à la viticulture qu'à la production de vin. Il mentionne systématiquement chaque travail effectué dans ses parchets au fil des saisons ainsi que ses observations quant

<sup>19</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 19 février 1813.

<sup>20</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 13 mars 1818.

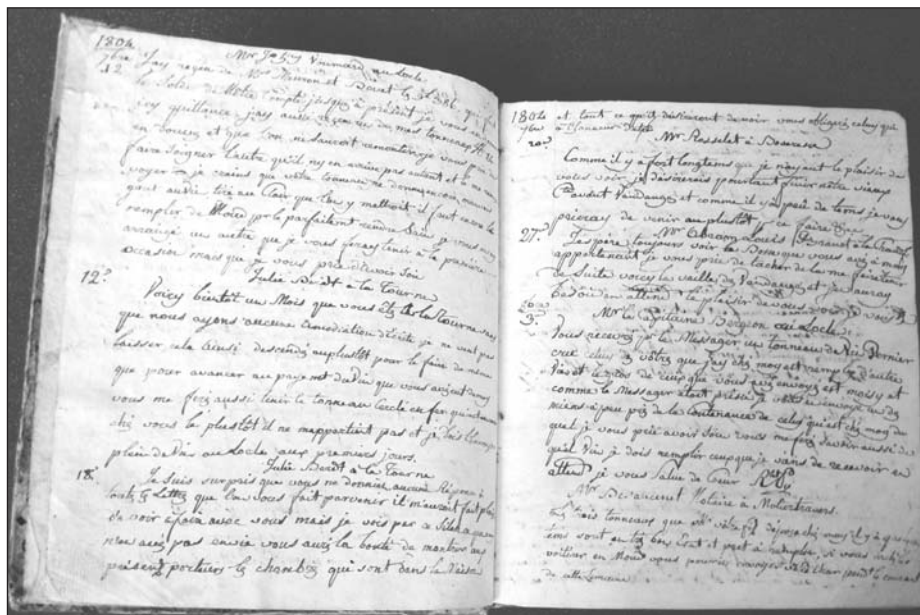


Fig. 3. Cahier de copies de lettres de David Roulet-Py, AVN, Fonds Schmidt-Roulet.

à la croissance de la vigne. Il relève également, lors de chaque vendange, le volume de raisin récolté, sa qualité et celle du vin. Il lui arrive également d'inscrire le prix de vente du vin, fixé annuellement par les autorités de la principauté :

*Le 24<sup>e</sup> [octobre] on à commencé de Vandanger sur la Ville (...) on à eut d'assés belles Vandanges, on à fait une abondante récolte, partout jusqu'à 3 à 4 gerles par homme (...) et si les raisins n'avoient pas gelé on auroit fait un tiers de plus, et cependant le vin à été passable, il n'a pas senty la gelée. On à achevé de Vandanger le 4<sup>e</sup> [novembre], la Vante s'est faite six Crutser et un quart le pot<sup>21</sup>.*

L'attention ainsi portée à la production annuelle de vin atteste de son importance sur le plan financier. Le vin rouge et blanc ainsi que le moût constituent en effet un fonds de commerce essentiel pour David Roulet-Py, ce dont témoigne environ le tiers de son courrier commercial. Il fournit de simples particuliers, des aubergistes et cabaretiens, parfois des négociants. Ce réseau commercial, réparti de manière égale entre le bas et le haut de la principauté, reste limité à la région neuchâteloise. Les quantités vendues

<sup>21</sup> David Roulet-Py, livre de raison, octobre-novembre 1785. Un ouvrier de vigne ou homme = 352,25 m<sup>2</sup> (William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926, p. 402).

peuvent varier considérablement. En septembre 1811, Roulet-Py informe Louis Clerc Motta de Môtiers qu'il peut lui laisser «une bosse<sup>22</sup> et plus» de vin de 1807<sup>23</sup>. La commande de «59 pots [112 litres] (...) au prix de cinq batz et demy le pot» que passa Pernod de Couvet<sup>24</sup>, représente, quant à elle, le plus petit volume mentionné dans les lettres. Le transport et la vente se font pratiquement toujours en tonneaux. Une lettre atteste toutefois de la mise en bouteilles<sup>25</sup>, une pratique allant croissant dès le XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui ne se généralisera qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Le verre permet notamment une meilleure conservation du vin<sup>26</sup>, ainsi qu'en témoigne la lettre du 23 octobre 1805, mentionnant la vente en bouteilles de «blanc de 1798», ce qui représente la plus longue durée de conservation de vin mentionnée dans le courrier de Roulet-Py.

La vente directe à des particuliers n'est pas l'unique moyen mis en œuvre par Roulet-Py pour écouler sa production de vin. Il est en effet propriétaire de pintes, lui permettant d'en «débiter la majeure partie»<sup>27</sup>. En janvier 1809, il cherche à remettre à un tenancier sa pinte située à La Tourne. Il demande donc au capitaine Bergeon, résidant au Locle, de bien vouloir «le faire insérer dans la feuille d'avis des Montagnes», pensant «qu'il se trouveroit plus d'amateurs dans le haut»<sup>28</sup>. L'établissement étant situé au bord d'une route alors en construction, Roulet-Py veut profiter de la période de chantier pour le remettre en exploitation. Il suppose en effet qu'il y aura «beaucoup d'ouvriers pendant une couple d'années qui auront recours aux auberges à proximité»<sup>29</sup>.

Deux autres pintes sont mentionnées à partir de 1817. La première se situe à Neuchâtel, probablement à la rue des Moulins<sup>30</sup>, la seconde à La Chaux-de-Fonds. Elles sont également remises à des tenanciers et les échanges de courrier que Roulet-Py entretient avec eux témoignent de la vigilance avec laquelle il supervise la gestion de ses établissements. Il accompagne notamment les livraisons de vin d'ordres précis quant au prix auquel il doit être débité :

<sup>22</sup> «Grand tonneau servant à contenir et transporter le vin et le moût et tenant plus de 900 litres, soit 480 'pots' de Neuchâtel» (William PIERREHUMBERT, p. 67). Un pot de Neuchâtel vaut 1,90425 litres (PIERREHUMBERT, p. 452).

<sup>23</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 14 septembre 1811.

<sup>24</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 26 mars 1807.

<sup>25</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 23 octobre 1805.

<sup>26</sup> SCHEURER Rémy, dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 2, *De la Réforme à 1815*, Neuchâtel, 1991, p. 182.

<sup>27</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 7 novembre 1819.

<sup>28</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 19 janvier 1809.

<sup>29</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 19 janvier 1809.

<sup>30</sup> Dans une lettre datée du 6 octobre 1817, David Roulet-Py demande à l'un de ses débiteurs de le retrouver «à Neuchâtel (...) à dix heures précises du matin à [sa] Pinte à la Rue des Moulins».

*Mr Frédérick Humbert à la Chaudefonds*

*Vous recevrés par Mr Guyot (...) deux tonneaux remplis de vin. (...) à débiter à huit batz le pot, que vous aurés la complaisance de notter à six batz trois Crutzers (...) après vôtre bénéfice (...)*<sup>31</sup>.

La pinte se trouvant dans le haut de la principauté est gérée en collaboration avec Guillaume Humbert-Droz, un habitant de La Chaux-de-Fonds. Lorsqu'en novembre 1819, il s'agit de trouver une nouvelle personne propre à tenir l'établissement, Roulet-Py, ne connaissant pas suffisamment les gens du Haut, s'en remet entièrement à Humbert-Droz : «s'il vous convient il doit me convenir.»<sup>32</sup> Sa seule préoccupation étant «que le débit [de vin] soit plus fort» qu'il ne l'a été jusqu'alors<sup>33</sup>. Par ailleurs, un échange de courrier régulier avec Humbert-Droz permet à Roulet-Py de rester informé de la gestion de sa pinte, tout en lui évitant d'avoir à se rendre sur place :

*Mr l'ancien Guillaume Humbert Droz à la Chaudefonds*

*Je profite de l'occasion (...) pour vous demander l'état de la Pinte, à quel point et comment elle va à présent qu'il y a du vin qui n'est pas pesant (...) je vous prie de m'honorer d'une réponce de suite sur le contenu de la présente en attend[an]t agréés les salutations de vôtre tout dévoué*<sup>34</sup>.

Malgré les nombreuses recommandations de Roulet-Py à ses tenanciers, le rythme d'écoulement du vin dans ses pintes ne le satisfait guère. En septembre 1818, il informe son tenancier neuchâtelois, Louis Petitpierre, qu'il est «décidé à suspendre le vendage de vin la (...) trouvant que le débit de la Pinte n'est pas assés considérable». Il note en effet que «pend[an]t le courant d'une année» il ne s'y est «pas débité un petit tonneau de vin nouveau» et il ne veut donc pas «en payer la location pour ne la pas retirer»<sup>35</sup>. La pinte ne ferme toutefois pas et, en février 1819, Roulet-Py envoie de nouvelles recommandations à son tenancier, lui demandant notamment de «mettre [le vin] à huit batz le pot»<sup>36</sup>.

*Le commerce du bétail*

Le livre de raison de David Roulet-Py contient très peu d'annotations au sujet du bétail. La taille de son cheptel reste donc totalement inconnue. Le nombre de copies de lettres en mentionnant le commerce témoigne

<sup>31</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 24 août 1819.

<sup>32</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 7 novembre 1819.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 11 septembre 1819.

<sup>35</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 21 septembre 1818.

<sup>36</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 6 février 1819.

toutefois de son importance dans les activités commerciales de notre paysan-vigneron, qui se rend régulièrement dans les foires de la principauté, autant pour des achats que pour des ventes. Il vend des bœufs aux bouchers de la région, après les avoir nourris de sa production fourragère. Le bénéfice qu'il en retire représente ainsi une importante source de revenu. En décembre 1812, par exemple, il rappelle au boucher neuchâtelois Georges Binder, son principal acheteur, qu'il doit encore lui remettre les «trente Louis restant sur les quatre bœufs» qu'il lui a vendus «à la foire de Vallangin du mois de septembre dernier»<sup>37</sup>. Le prix du bétail représentant une somme considérable, Roulet-Py doit souvent attendre d'avoir été payé avant de se rendre à une foire pour acheter de nouvelles bêtes:

*Monsieur Georges Binder à Neuchâtel*

*Etant obligé d'acheter des bœufs à la foire de Coffrane qui est après demain, je vous prierais de remettre les quinze Louis restants sur les derniers bœufs que je vous ay vendus à mon fils*<sup>38</sup>.

En 1817, Roulet-Py fait l'acquisition d'un animal des plus étonnants, qui n'a pas eu le sort habituellement réservé au bétail. Il s'agit d'un «veau-mouton» que lui a vendu un boucher de Couvet. Il entreprend rapidement de tirer profit de ce «jeune Bœuf dont la majeure partie du corps est couvert de laine»<sup>39</sup>. Une lettre adressée à un habitant de Schüpfen témoigne de son projet d'exposer son «veau-mouton» dans la région bernoise «pendant une semaine». Affirmant avoir «fait payer Cinq bats par personne pour le faire voir» à Neuchâtel, Roulet-Py se «propose de demander le même prix» du côté de Schüpfen<sup>40</sup>. Il cherche ensuite à vendre son veau à des naturalistes susceptibles d'être intéressés par son aspect laineux. Par l'intermédiaire de Monsieur Dagon, un négociant neuchâtelois, il entre notamment en contact avec le directeur du Jardin des Plantes de Paris. Dans une lettre adressée à «Mr Louis Décoffay, fleuriste de S. M. le Roy de France, à St-Clou», Roulet-Py informe son destinataire qu'il «possède un animal dont Mr le Directeur du Jardin des Plantes en a et le signalement, et le dessin». Il le prie de bien vouloir demander au directeur «si effectivement il veut en faire l'acquisition»<sup>41</sup>. Dans les quelques lettres concernant son «veau-mouton», Roulet-Py insiste beaucoup sur le fait que sa «bête est très rare» et qu'il reçoit

<sup>37</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 5 décembre 1812.

<sup>38</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 26 avril 1813.

<sup>39</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 30 janvier 1820.

<sup>40</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 20 août 1817.

<sup>41</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 21 septembre 1820.

«presque tous les jours des amateurs» intéressés à en faire l'acquisition<sup>42</sup>. En novembre 1819, il refuse notamment «Mille écus d'un Etranger qui faisoit voir des Bêtes curieuses à la foire du mois de Juillet dernier de Neuchâtel»<sup>43</sup>. Nous pouvons imaginer que ces précisions sont données dans le but de tirer le meilleur prix possible de la vente de l'animal. Roulet-Py précise d'ailleurs, en parlant des acheteurs potentiels, qu'il «faut choisir celui qui en donnera le plus»<sup>44</sup>. Les sources ne nous informent pas du sort final de ce veau. Toutefois, selon Paul-Albert Roulet, qui publia un article au sujet de cet animal en 1931 dans *Le Véritable Messager boiteux de Neuchâtel*<sup>45</sup>, il aurait finalement été vendu à un boucher.

### *Le commerce d'autres produits*

Bien que le vin et le bétail représentent la majorité des ventes mentionnées dans les sources, celles-ci témoignent encore de la circulation de plusieurs autres produits vendus ou achetés par Roulet-Py. Il s'agit principalement de pommes de terre, de semences de céréales et de fruits, qu'il vend de manière sporadique. Ces produits étant destinés avant tout à l'autoconsommation, ils ne constituent qu'une source de revenu accessoire. Le fromage par contre n'est pas produit par Roulet-Py et comme «dans un ménage comme le [sien] on en à toujours besoin»<sup>46</sup>, il en achète régulièrement, notamment chez David Abeker des Verrières. Le «bon extrait d'absinthe»<sup>47</sup> de Frédéric Borel de Couvet fait également partie de ses achats, mais occasionnellement, étant donné qu'il lui arrive d'en produire et d'en vendre lui-même. Relevons enfin les seize livres de beurre que Roulet-Py réclame comme une partie du paiement de la location de son cheval<sup>48</sup>, ainsi que les deux livres de café reçues contre pas moins de 2800 litres de vin<sup>49</sup>. Ces deux transactions constituent par ailleurs l'un des rares témoignages de sa pratique du troc.

Les lettres mentionnant le commerce de fruits, certes peu nombreuses, sont cependant d'un intérêt particulier. Trois d'entre elles évoquent en effet la présence de l'épouse de David Roulet-Py, qui n'apparaît nulle part ailleurs

<sup>42</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 30 janvier 1820.

<sup>43</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 24 novembre 1819.

<sup>44</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 23 février 1820.

<sup>45</sup> Paul-Albert ROULET, «Le veau-mouton de David Roulet-Py (1817-1820)», *Le Véritable Messager boiteux de Neuchâtel*, 1931, pp. 77-80.

<sup>46</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 20 juillet 1815.

<sup>47</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 2 décembre 1808.

<sup>48</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 21 juillet 1810.

<sup>49</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 26 mai 1814.

dans les sources. Dans une de ces missives, adressée à Tissot Bergeon du Locle, nous pouvons notamment constater que Marie Magdelaine a décidé du prix de vente avec l'acheteur: «Vous recevrez par le Messager du Locle le Tonneau que vous luy aviez remis, rempli de fruit que vous étiez convenu avec ma femme de même que du prix de 9 les pommes et 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> les poires.»<sup>50</sup>

Une copie de lettre concernant la vente de poires, rédigée de l'écriture habituelle de David Roulet-Py mais dont les accords sont au féminin, laisse entendre que la version originale a été écrite par une femme:

*De tout le fruit que vous me demandés il ne me reste que des martin sec et de la Louisbonne par le grand écoulement qu'il à eut dès aussi tôt qu'il à été cueilly, je suis bien fâchée que je ne l'aye pas sut plutôt, agrées les Salutations de vôtre dévouée*<sup>51</sup>.

Les quelques lettres évoquant ainsi l'implication de l'épouse de David Roulet-Py occupent une proportion trop faible dans les sources pour supposer que la vente des fruits est une tâche qui lui soit réservée. Elles démontrent toutefois que le commerce familial n'est pas uniquement l'affaire de l'homme et que son épouse peut également y prendre une part active.

### *Les prêts monétaires*

Les ventes effectuées par David Roulet-Py constituent son principal revenu. La fortune ainsi amassée sert en partie à l'entretien de son domaine, à divers travaux de réparation, comme la réfection des toitures de granges<sup>52</sup> par exemple, ou le raccommodage des harnais<sup>53</sup>. Il doit également en utiliser une partie pour payer ses domestiques et ouvriers agricoles. Chaque été par exemple, il engage régulièrement des faucheurs supplémentaires pour les fenaisons, qu'il paie «19 bats par faux un pot de vin et un pot d'eau de vie sur le tout»<sup>54</sup>. L'argent qui n'est pas destiné à ces différents usages est investi dans des prêts à des particuliers, dont le taux d'intérêt s'élève à quatre ou à cinq pour-cent<sup>55</sup>. Ceux-ci étaient versés soit mensuellement ou annuellement, soit en une fois à une date fixée lors de la conclusion du marché:

<sup>50</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 6 octobre 1806.

<sup>51</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 8 octobre 1806.

<sup>52</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 6 août 1818.

<sup>53</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 18 juillet 1805.

<sup>54</sup> David Roulet-Py, livre de raison, juillet 1788.

<sup>55</sup> David Roulet-Py, copies de lettres du 6 décembre 1816 et du 30 juin 1820.



*Lors que je vous prêtay la somme que me devés vous me promites comme il est stipulé sur le Billet, de le rendre dans un an à C[omp]ter de la dâte de la Cédule et comme ce tems est écoulé je vous prieray de m'en faire tenir le montant de suite, j'ay à le placer ailleurs. En attend[an]t prompte réponce je vous salue<sup>56</sup>.*

Environ le tiers des rappels de paiements émis par Roulet-Py concerne cette activité de prêteur. Celle-ci constitue donc une bonne source de revenu, pour autant que les débiteurs en versent régulièrement les intérêts, ainsi qu'il le rappelle à l'un d'entre eux, en retard dans ses paiements :

*Mr Jean Frédéric Droz à Serroue*

*(...) je vous prieray de venir incessamment acquitter les Interrets qui sont échus sur le Billet que me devés (...) c'est de l'argent mal placé que celui que l'on en retire les Interrets comme vous les payés<sup>57</sup>.*

Roulet-Py doit donc être vigilant quant à la solvabilité des personnes qui lui demandent de l'argent. Lors de la grave disette de 1816-1817, provoquée par une série de mauvaises conditions climatiques entraînant de très maigres récoltes<sup>58</sup>, il se trouve soudainement face à un grand nombre de débiteurs non solvables. Il relève en effet durant ces années que «c'est la misère à peu près partout» et que «les denrées de première nécessité sont à un prix extraordinaire». Par conséquent, le pays est «surchargé de pauvres»<sup>59</sup>. Ayant plus tendance à investir son argent qu'à le thésauriser, Roulet-Py est dans une situation difficile, sans réserves et sans rentrées financières. Il est par conséquent lui-même obligé d'effectuer un emprunt chez un banquier de Neuchâtel et de lui demander par la suite une prolongation du délai de remboursement, le temps de se faire régler par ses propres débiteurs ou de demander un nouveau crédit à un tiers, afin de solder le premier :

*Mr Antoine Fornachon Banquier à N[euchâ]tel*

*Supposant pouvoir faire faire une rentrée d'argent pour acquitter ma dette envers vous Mr, m'étant adressé à des débiteurs que je croyois en argent, mon espoir ayant été trompé, je seray obligé d'emprunter p[ou]r ce faire. La campagne étant dans ces mauvaises années dépourvue d'argent, si vous pouvés vous passer de cette somme qu'élques tems, je vous en payeray la jouissance. Faites moy le plaisir de me donner une réponce pour ma gouverne<sup>60</sup>.*

<sup>56</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 17 septembre 1817.

<sup>57</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 6 octobre 1817.

<sup>58</sup> Maurice FAVRE, «Le Journal d'Abram-Louis Pétremand et la disette de 1816-1817», *Musée Neuchâtelois*, 1997, 3-4, pp. 261-268.

<sup>59</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 20 janvier 1817.

<sup>60</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 16 mai 1818.

Il est très rare que des lettres mentionnent des emprunts contractés par David Roulet-Py. Il semble donc que les années de disette aient eu des conséquences sur ses revenus, non seulement à cause de l'impossibilité pour ses débiteurs de rembourser leurs dettes, mais également parce que ses cultures ont souffert des mauvaises conditions climatiques, comme ce fut le cas pour les autres paysans et vigneron. Lors des vendanges de 1816, il relève qu'il n'y a eu «que quelques grappes à prendre», qui ont donné «du très mauvais jus»<sup>61</sup>. Cette situation n'est toutefois pas aussi grave pour Roulet-Py que pour les paysans les plus pauvres et elle ne dure pas. En octobre 1819 il mentionne en effet des vendanges «superbes» et une récolte «très abondante, quatre gerles et plus [par ouvrier] dans le général et du vin d'une excellente qualité»<sup>62</sup>.

### *Problèmes liés aux paiements*

Les problèmes financiers évoqués précédemment confirment la nécessité pour David Roulet-Py de s'assurer des rentrées financières régulières, étant donné qu'il ne constitue pas d'épargne. Ses transactions commerciales reposant sur un système de crédit, cela implique de sa part l'envoi fréquent de rappels de paiements, ainsi que l'atteste son courrier. Il n'est en effet pas rare que Roulet-Py envoie quatre ou cinq lettres à un même débiteur avant que celui-ci ne rembourse sa dette. L'argent est ensuite remis au créancier en main propre, soit par l'intermédiaire d'un domestique qui se rend directement à son domicile, soit par le débiteur en personne. Les foires jouent ici un rôle important. Dans ces lieux de grands rassemblements, David Roulet-Py profite de rencontrer ses débiteurs. Ainsi les échéances de paiements coïncident fréquemment avec les jours de foires. Les rendez-vous que Roulet-Py y fixe avec ses débiteurs lui sont d'un intérêt particulier. Il compte en effet souvent sur l'argent reçu en remboursement pour acheter du bétail :

#### *Mr David Henry Tissot à Fontaines*

*Vous m'aviez dit il y à quelques tems que vous me pourriez donner un à c[omp]te ou solder le montant du Vin que vous avés eut de moy. Je vous prieray si cela se peut de le m'apporter ou faire tenir demain à la foire de Coffrane, ou je veux acheter des Bœufs et ce seroit un arg[en]t que je n'auroit pas besoin d'y porter, si vous vouliez avoir la Complaisance de me faire savoir en réponce ce que vous pouvés me remettre*<sup>63</sup>.

<sup>61</sup> David Roulet-Py, livre de raison, octobre-novembre 1816.

<sup>62</sup> David Roulet-Py, livre de raison, octobre 1819.

<sup>63</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 27 avril 1806.

Malheureusement, de nombreuses lettres témoignent d'un manque récurrent de parole de la part de ses débiteurs, avec pour conséquence un déplacement inutile pour notre paysan-vigneron :

*Mr Abram Henry Cuhe au Paquier*

*Je ne scay si à la foire passée de Neuchâtel vous avés cru regarder àprès moy, mais je n'eut pas le plaisir de vous y voir, comme c'étoit ce jour la que vous aviés pris pour me payer le solde du vin que vous avés eut de moy, j'espère que nous finirons cela lundy prochain à la foire de Coffrane, en attend[an]t agréés les salutations [signature]<sup>64</sup>.*

Dans ce cas, il reprend la plume afin d'envoyer un nouveau rappel. Cette démarche peut cependant s'avérer insuffisante. Dans certains cas, Roulet-Py préférera donc exiger que le débiteur se fasse simplement cautionner par un tiers. Si le retard se prolonge trop, il peut ainsi se tourner vers la caution pour obtenir le paiement exigé :

*Monsieur François Louis Courvoisier à l'Ecrena Rière la Brévine*

*Jay appris que le Sieur Digel Boulanger qui est votre Locataire étoit allé chés luy, et comme le terme qu'il m'avoit demandé sous votre Cautionnement pour le payement du vin qu'il à eut de moy est expiré, je suppose Monsieur en recevoir le payement de suite qui se monte comme suit à la somme de 87 [batz] 5 [crutzers]<sup>65</sup>.*

Des procédures judiciaires peuvent également être entreprises dans les cas d'un retard prolongé d'un paiement. C'est ainsi qu'après le dixième rappel envoyé à « Frédéric Stouki », aubergiste à Saint-Sulpice, exigeant le solde dû pour le vin qu'il lui a vendu une année auparavant, Roulet-Py somme son débiteur de lui faire parvenir « dans la huitaine (...), sinon le payement (...), au moins une caution à satisfaction » sans quoi il se verrait « obligé de [lui] notifier la délivrance de taxe »<sup>66</sup>. Celle-ci prévoit la saisie des biens mobiliers du débiteur par le créancier, sous la supervision de deux justiciers et d'un huissier, suite à l'ordonnance du juge<sup>67</sup>. Roulet-Py n'a semble-t-il jamais dû aller jusqu'à faire passer l'affaire devant la justice, la simple menace de le faire suffisant à convaincre le débiteur de se plier à ses exigences. Les quelques situations similaires dont témoigne son courrier attestent des difficultés qu'il peut rencontrer face à ses débiteurs et de la nécessité d'envoyer régulièrement de nombreux rappels de paiements. Dans ceux-ci, il demande en général à être payé en espèces. Quelques lettres témoignent toutefois de transactions réglées au moyen d'effets de commerce :

<sup>64</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 25 avril 1811.

<sup>65</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 21 juillet 1810.

<sup>66</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 13 mai 1813.

<sup>67</sup> Jacques François BOYVE, *Instruction succincte et familière d'un maire à un jeune home de sa mairie, qui désiroit la charge de Justicier, dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, 1762, p. 83.

*Monsieur André Klein à Courtelary*

*Je supposais avoir le plaisir de vous revoir sous peu après votre départ comme vous le m'aviez fait espérer en me disant que vous me donneriez à retirer sur quelqu'un à Neuchâtel qui vous devoit, pour avancer au paiement de ce que vous me redevés (...)»<sup>68</sup>.*

Ce type d'initiative vient toujours du débiteur. Roulet-Py s'en accommode tout à fait, mais il prend tout de même la peine de vérifier que le signataire de la traite soit solvable, avant de l'accepter :

*Mr Henry Vuillaumenet au petit Savagnier*

*Monsieur Wuillemier Négotiant à Fontaines m'ayant remis une obligation contre vous, remboursable à la St-George 23<sup>e</sup> du courant, je vous prie de me faire savoir en réponce si je puis conter dessus p[ou]r la ditte époque, si non je la luy rendray d'après le convenant d'acceptation. En attend[an]t prompte réponce je vous salue»<sup>69</sup>.*

Les échanges, pouvant ainsi se faire sans monnaie, sont considérablement facilités. Plusieurs transactions peuvent alors être exécutées par la transmission du même titre de paiement. Elles sont ensuite réglées lorsque le signataire du titre en question s'acquitte de sa dette.

## Conclusion

Après ce survol de son quotidien, essentiellement centré sur ses activités professionnelles, David Roulet-Py nous apparaît comme un paysan-vigneron très polyvalent. De l'agriculture il tire ce dont il a besoin pour nourrir sa famille. La viticulture quant à elle est destinée à la commercialisation du vin. Le négoce pratiqué par Roulet-Py s'étend donc au-delà de la simple vente d'un éventuel surplus de production. En effet, il cultive la terre à la fois pour se nourrir et pour vendre. Ainsi, il gère le commerce du vin dès le premier stade, celui de la production de la matière première, à la transformation en produit fini, puis au stade ultime de la distribution. Celle-ci s'effectue de deux moyens différents ; d'une part au travers d'un réseau commercial constitué essentiellement de particuliers et d'aubergistes, d'autre part grâce à l'acquisition de pintes, que Roulet-Py approvisionne de sa propre production. Il effectue donc ainsi un véritable investissement financier permettant d'écouler une plus grande quantité de vin et éventuellement d'en tirer un meilleur profit. En réinvestissant l'argent gagné par le commerce dans des prêts monétaires, David Roulet-Py fait preuve d'un véritable sens des affaires. Ses activités quotidiennes touchent donc différents

<sup>68</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 16 mai 1812.

<sup>69</sup> David Roulet-Py, copie de lettre du 3 avril 1806.

secteurs professionnels, du primaire au tertiaire; il met en œuvre le plus de moyens possibles afin d'accroître sa fortune et préfère ainsi investir que de thésauriser.

Son quotidien n'est donc pas centré sur une activité principale. Si l'agriculture est celle qui lui permet de vivre, son niveau de vie élevé est dû à l'interaction entre ses différentes professions. C'est en effet grâce aux ventes et aux prêts qu'il peut augmenter son capital et ainsi se procurer des biens de consommation qu'il ne produit pas, comme le fromage, ou investir à nouveau, dans l'achat de bétail par exemple, qui sera ensuite revendu.

Cette étude monographique, qui ne se base que sur un cas précis, permet de bien analyser, très concrètement, la polyvalence professionnelle des paysans de l'Ancien Régime – ou de certains d'entre eux –, et leur implication dans l'économie de marché, décrites par Anne Radeff<sup>70</sup>. Par ailleurs, elle nous permet de relever la dépendance parfois très forte, à cette époque, entre les activités émanant des secteurs primaire et tertiaire. Une comparaison avec d'autres sources similaires permettrait de rendre compte de l'ampleur que représente une telle dépendance au niveau régional.

Fiona FLEISCHNER

Adresse de l'auteur: Fiona Fleischner, avenue de la Gare 37, 2000 Neuchâtel.

<sup>70</sup> Anne RADEFF, *op. cit.*, pp. 249 et 423-424.

## ***SOUVENIRS DE 1914 À 1918:* LE JOURNAL DE WILLY RUSS**



Willy Russ par Ferdinand Hodler<sup>1</sup> (MAH)

En débutant la rédaction de ses *Souvenirs de 1914 à 1918*, Willy Russ était sans doute loin d'imaginer l'ampleur qu'ils allaient prendre. L'édition de 1924<sup>2</sup> n'est qu'un condensé du manuscrit, aujourd'hui introuvable. Nous ignorons totalement les modalités de cette réduction, ce qui est évidemment regrettable. Le manuscrit original comptait au total quelque 3000 pages au contenu très varié<sup>3</sup>.

Ces *Souvenirs*, publiés à compte d'auteur dans un tirage confidentiel, restent une source méconnue du public. Ils présentent pourtant un intérêt certain pour l'historien. Comme la plupart

des égo-documents<sup>4</sup>, ils ne contiennent pas qu'une série d'informations brutes, mais ouvrent sur une étude des formes de vie et des mentalités locales durant la Première Guerre mondiale. Ils sont le reflet de l'histoire mondiale, nationale et neuchâteloise, aux plans politique, économique et culturel. Plus particulièrement, ils mettent en avant la situation de l'entreprise Suchard à Neuchâtel. L'auteur, membre du conseil d'administration de cette chocolaterie, n'est autre que le fils du patron de l'époque, Carl Russ-Suchard; il est donc fort bien informé. Par contre, on n'apprend

<sup>1</sup> Jean-Bernard VUILLÈME et Eric GENTIL, *Suchard. La fin des pères*, Hauterive, 1993. Remerciements aux Editions Attinger qui ont mis à disposition leur matériel.

<sup>2</sup> Willy RUSS, *Souvenirs de 1914 à 1918*, [Neuchâtel, chez l'auteur], 1924, 453 p., Imprimerie R. Suter, Berne (dorénavant: *Souvenirs*): il s'agit d'un tirage très limité. Il est très difficile aujourd'hui de trouver cette publication; un exemplaire est consultable à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel; quelques autres sont en mains de descendants de Willy Russ et de la famille Suchard. Pour cet article, lequel s'inspire d'un mémoire de licence en cours à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel sous la direction du professeur Philippe HENRY, nous avons pu travailler sur la transcription numérique du texte faite par Marie Ellenberger-Leuba, qui en préparait une réédition et dont le décès tristement prématuré en 2007 a différé la réalisation.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>4</sup> Philippe HENRY, «Ecrits au quotidien. Journaux personnels et livres de raison (XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)», *Musée neuchâtelois*, 1996, pp. 197-200.

quasiment rien de son travail au sein de l'entreprise. En fait, ce que l'on découvre du diariste touche à ses occupations, sa famille, ses loisirs et son réseau social.

Puisque les *Souvenirs* sont un journal « personnel », c'est de l'auteur que l'on devrait en apprendre le plus en les lisant. Or ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas d'un journal « intime », puisque Russ n'aborde pas de sujets véritablement privés et ne donne que rarement son opinion. Alors pourquoi avoir tenu un tel journal ? Qu'entend-on au reste par « journal personnel » ? En quoi se différencie-t-il des autres types d'écrits personnels ? Autant de questions auxquelles cet article tentera de répondre, en plus de celle-ci, qui tiendra le premier rang : que contiennent les *Souvenirs* et en quoi sont-ils une source intéressante pour l'historien contemporain ?

Après une brève esquisse de la biographie de l'auteur, nous analyserons la structure du texte, ses formes et sa tonalité, ainsi que le statut des *Souvenirs*, dans une réflexion sur le journal personnel et la justification de cette dénomination. Enfin, nous nous attarderons sur le contenu même du journal, en exposant quelques lignes directrices et quelques grands thèmes qui y sont abordés. Ce survol, incomplet, permettra néanmoins de mettre en évidence la richesse des *Souvenirs* et leur « potentiel historique ».

### **Willy Russ (1877-1959), industriel et mécène neuchâtelois**

Willy Russ est né le 5 septembre 1877 à Neuchâtel. Il est le fils de Carl Russ (1858-1925) et d'Eugénie Suchard<sup>5</sup>. Cette dernière est la fille de Philippe Suchard, fondateur de l'entreprise chocolatière du même nom. Après des études commerciales et un séjour à l'étranger, Willy Russ rejoint l'entreprise familiale à l'âge de 20 ans. Il épouse cinq ans plus tard, en 1902, Emily Isabelle Young qui lui donnera deux enfants, Muriel et Carl Geoffrey.

A ses débuts chez Suchard, Russ n'est que simple chocolatier. Mais il gravit peu à peu les échelons de la hiérarchie, jusqu'à entrer au conseil d'administration de l'entreprise, conseil qu'il présidera dès 1925<sup>6</sup>. Au moment de la rédaction des *Souvenirs*, il en fait déjà partie et c'est son père Carl Russ qui en a la présidence. 1925 est aussi l'année de son second mariage : après avoir divorcé en 1924, il épouse Maria Anna Scholten, qui lui donnera une fille. C'est d'ailleurs à celle-ci que sont dédiés les *Souvenirs*.

<sup>5</sup> Nicole QUELLET-SOGUEL, « La Collection Willy Russ-Young (1877-1959) : Hodler et les figuratifs 'classiques' », dans *Die Kunst zu sammeln, Schweizer Kunstsammlungen seit 1848*, Zürich, 1998, p. 369.

<sup>6</sup> *Ibid.*

Son accession à la tête de l'entreprise marque un tournant dans sa carrière. Alors criblé de dettes, il vend ses actions Suchard à un groupe chocolatier belge<sup>7</sup>. Cette transaction aura de lourdes conséquences pour l'entreprise et l'industriel neuchâtelois. La première s'endette fortement (elle ne pourra récupérer ses actions que partiellement en 1932) et le second se voit intenter un procès en 1936 à l'issue duquel il verse plusieurs milliers de francs de dommages et intérêts à Suchard; il démissionne la même année<sup>8</sup>.

Après avoir mis un terme à sa carrière industrielle, Russ se consacre entièrement à sa grande passion, les arts – la peinture en particulier. Il collectionne tôt, dès 1900 environ, et découvre le peintre Ferdinand Hodler. Une véritable admiration naît alors pour cet artiste dont il commence à réunir les œuvres. Sa collection s'étend à d'autres artistes suisses et étrangers, si bien qu'au fil des ans elle constitue «un vaste panorama d'art neuchâtelois, suisse et français des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles»<sup>9</sup>. Ses multiples toiles en font un homme régulièrement sollicité lors d'expositions. Il prête ainsi régulièrement à divers musées suisses, en particulier au Musée des beaux-arts de Neuchâtel. La suite de son parcours professionnel le conduit d'ailleurs à la tête de cet établissement de 1941 à 1950, dont il aura par la suite le titre de directeur honoraire jusqu'à son décès en 1959<sup>10</sup>. Ce qui reste de sa collection (ses déboires financiers l'ayant obligé à se séparer de plusieurs œuvres) est alors peu à peu redistribué à des institutions privées et publiques<sup>11</sup>.

Willy Russ n'était pas qu'un industriel médiocre et un collectionneur avisé. Il avait d'autres occupations que l'on découvre grâce aux *Souvenirs*.

### Les *Souvenirs* en tant que journal personnel

Commencer à tenir un journal personnel n'est pas un acte anodin. Il résulte souvent d'un événement particulier, comme une rencontre, un mariage, un nouvel emploi, etc.<sup>12</sup> Dans le cas des *Souvenirs*, l'élément déclencheur de la rédaction est quelque peu différent. A la simple lecture du titre, on peut penser que la Première Guerre mondiale est cet événement déclencheur. Il n'y aurait là rien d'étonnant. Pourtant, en parcourant la préface, on comprend qu'il ne s'agit que d'une raison indirecte:

<sup>7</sup> Claire-Aline NUSSBAUM et Laurent TISSOT (dir.), *Suchard. Entreprise familiale de chocolat, 1826-1938. Naissance d'une multinationale suisse*, Neuchâtel, 2005, p. 206.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>9</sup> Nicole QUELLET-SOGUEL, «La Collection Willy Russ...», p. 369.

<sup>10</sup> Claire-Aline NUSSBAUM et Laurent TISSOT (dir.), *Suchard. Entreprise familiale...*, p. 369.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 375.

<sup>12</sup> Malik ALLAM, *Journaux intimes. Une sociologie de l'écriture personnelle*, Paris, 1996, p. 119.



*Au commencement de la Grande Guerre, votre grand-père, mon père bien-aimé, m'a demandé de tenir un journal relatant en détail et jour par jour, les événements les plus saillants, non seulement de la guerre elle-même, mais aussi de la vie de notre famille et de la Maison Suchard*<sup>13</sup>.

Ainsi, si Russ prend la plume, c'est sur la demande de son père Carl. Cela signifie, et ce n'est pas banal, qu'il n'écrit pas pour lui-même, mais pour quelqu'un d'autre. Une telle motivation est rare dans le cadre des écrits personnels, comme le souligne Annie Oliver: selon elle, le journal n'a *a priori* pas de destinataire (ou alors ce destinataire est fictif ou intra-textuel)<sup>14</sup>. Mais dans la mesure où les *Souvenirs* ont un destinataire, peut-on toujours les étiqueter comme journal personnel? Oui, si l'on considère qu'il est tenu *par* une seule et unique personne<sup>15</sup>. Et Willy Russ s'est visiblement pris au jeu de l'écrit quotidien, puisqu'il donne plus d'informations que ce qui lui est demandé. En effet, Carl voulait que soient inscrits «les événements les plus saillants, non seulement de la guerre elle-même, mais aussi de la vie de notre famille et de la Maison Suchard»<sup>16</sup>. Or les *Souvenirs* contiennent bien plus que cela, puisque le diariste y parle de ses loisirs, de ses vacances, de la météo, etc. Donc, tout en respectant la volonté de son père, l'auteur profite de l'espace d'expression que lui offre ce journal pour parler de ses propres activités. Le texte s'apparente à un journal de bord où les remarques sont inscrites de manière directe, comme une énumération de faits.

Russ et son père n'ont pas été les deux seuls lecteurs du journal, en tout cas de la version du journal publiée en 1924. Celle-ci diffère en effet de la version manuscrite: la réduction évoquée ci-dessus impliquait des choix. C'est l'auteur lui-même qui s'autoédite. Il s'explique brièvement sur ce travail de sélection:

*J'ai laissé de côté les communiqués officiels de la guerre et me suis borné à citer les événements les plus marquants. Par contre, j'ai pensé que tout ce qui avait trait à la famille et à la Maison Suchard méritait d'être conservé*<sup>17</sup>.

Les six ans séparant la fin du journal de sa publication ont aussi permis de faire un bilan de cette période de guerre. Et sans doute cela a-t-il influencé rétrospectivement l'auteur dans le choix des éléments retenus. Le

<sup>13</sup> *Souvenirs...*, p. 7.

<sup>14</sup> Annie OLIVER, *Le biographique*, Paris, Hatier, 2001, p. 45.

<sup>15</sup> Dans la mesure où la version manuscrite est aujourd'hui introuvable, il n'est pas possible de certifier que Willy Russ ait été seul à tenir ce journal, mais il n'y a aucune raison de remettre cela en question.

<sup>16</sup> *Souvenirs...*, p. 7.

<sup>17</sup> *Ibid.*

témoignage de Russ en ressort potentiellement biaisé; c'en est une particularité, voire une faiblesse essentielle. Par ailleurs il faut souligner que ce travail s'est fait du vivant même du père, décédé en 1925.

Une publication a pour but premier de diffuser une œuvre afin qu'elle soit lue par un grand nombre de personnes. Or, Russ n'édite pas son journal pour cette raison; il ne souhaite pas une diffusion à grande échelle, mais une lecture par les seuls membres les plus proches de sa famille. Il est difficile de savoir quelles sont exactement ces personnes et combien d'exemplaires ont été imprimés en 1924. Ce que la préface nous apprend, c'est que ses enfants en ont reçu chacun un et que l'auteur leur transmet cet héritage « que vous-mêmes, mes chers enfants, vos descendants peut-être, liraient un jour avec intérêt et profit »<sup>18</sup>.

### Structure du texte

Les *Souvenirs* sont divisés en cinq parties, chacune représentant une année, complète ou non, de 1914 à 1918. A sa conclusion, la version manuscrite comptait plus de 3000 pages. L'édition en compte 449. Même si l'on tient compte du fait qu'un texte imprimé occupe, souvent, moins de place qu'un texte manuscrit, la différence entre les versions manuscrite et imprimée est considérable.

La fréquence des remarques est très régulière, puisque l'auteur rédige presque quotidiennement. Les omissions ne dépassent guère plus de trois jours. Il est facile de suivre la chronologie, très explicite: « Samedi 9 janvier »<sup>19</sup>, « Mercredi 28 avril »<sup>20</sup> « Dimanche 3 septembre »<sup>21</sup>, etc. Autant la fréquence des notes est-elle régulière, autant leur longueur est variable. Cela va de la simple phrase: « Une compagnie de cyclistes, forte de 90 hommes, vient visiter la fabrique »<sup>22</sup>, à une pluralité de paragraphes:

*Mardi 2 février [1915].*

*Le Département fédéral du Commerce nous ayant donné l'ordre de lui faire parvenir régulièrement le relevé de nos stocks à chaque fin de mois, nous nous exécutons.*

*La France et l'Angleterre autorisent à nouveau l'exportation de cacao bruts. Malgré cela il ne nous a pas encore été possible de recevoir les nombreuses parties que nous avons en France, soit un total de 1,587,280 kilos. Les demandes d'autorisation doivent passer par tant de mains différentes qu'elles se perdent en route ou sont tout simplement ignorées.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 64.

*Bonne lettre de mes parents. Ils sont toujours à Boppard. Le 27 janvier, anniversaire de l'Empereur, ils étaient invités à Coblenz chez S. Exc. M. de Rheinbaben, gouverneur de la province rhénane. Le soir, grand dîner, 1500 invités, programme musical très artistique, chœurs, déclamations, discours de S. Exc. et du général von Plëtz, commandant du VIII<sup>me</sup> corps d'armée. Ils en ont remporté un magnifique souvenir, dit papa.*

*Des sous-marins allemands ont coulé hier plusieurs navires marchands anglais, inaugurant ainsi une nouvelle méthode de guerre maritime contre la marine marchande anglaise, méthode préconisée par l'amiral von Tirpitz, en réponse aux efforts de l'Angleterre d'affamer l'Allemagne<sup>23</sup>.*

On voit que l'auteur ne se perd pas en conjectures: il va droit au but, informe de manière directe et objective. Rares sont les traces d'émotion ou les critiques. En fait, il ne se livre pas: il se contente de relever une série de faits plus ou moins liés à sa vie personnelle et sans connexion entre eux, comme dans l'exemple suivant:

*Lundi 23 avril [1917].*

*Nous rentrons de Berne à 9.05 heures. 11<sup>me</sup> anniversaire de Carlo. Le «petit homme» est bien fêté. Il nous fait plaisir, malgré son caractère quelque peu difficile; le fond est heureusement excellent. Il y a 9 ans aujourd'hui que mon beau-père est décédé.*

*La situation de la Suisse s'aggrave rapidement. Tout augmente de façon terrible, les paysans manquent de fourrage pour nourrir le bétail. Où allons-nous?*

*La fabrique de Lœrrach abrite actuellement 200 malades.*

*Le Département d'économie publique nous informe par dépêche qu'à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain les autorisations générales d'exportation vers l'Entente seront suspendues. Comme prévu, il ne nous restera bientôt plus que la Suisse<sup>24</sup>.*

Dans cet extrait, Russ aborde quatre thèmes: l'anniversaire de son fils Carlo<sup>25</sup>, la situation économique en Suisse, l'usine Suchard implantée en Allemagne et enfin une annonce du Département de l'économie publique. Le ton y est sans fioritures, neutre (tout au plus perçoit-on quelque sentiment dans l'appellation affectueuse de «petit homme» donnée à son fils); le scripteur passe d'un sujet à l'autre sans les relier ni les commenter. Tout le journal se présente sous cette forme. On peut noter un ordre de priorité dans les sujets évoqués, pour autant qu'il y en ait plusieurs. Ainsi, les remarques concernant la famille et les amis sont formulées les premières et les événements en lien avec la guerre (les entrées en guerre des pays, par exemple) se situent en fin d'énumération. Entre ces deux pôles, l'ordre des thèmes abordés (météo, loisirs, travail, etc.) est moins rigoureux.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>25</sup> Il s'agit d'un diminutif, le vrai prénom étant Carl Geoffrey.

Russ ne fait pas que rédiger des notes. Il lui arrive de reproduire des articles de journaux, des communiqués officiels émanant principalement du Conseil fédéral, des lettres et des télégrammes. Si les lettres ont été écrites en allemand, il les reproduit telles quelles. Il n'explique pas dans quel but il insère ces extraits, mais leur présence est toujours implicitement justifiée: ils servent à exemplifier ou même à se substituer au propos de l'auteur. En un sens, ils amènent un certain crédit au discours du diariste, puisqu'il s'agit de *documents* « officiels ». Ces insertions se font la plupart du temps sans commentaire. Un exemple de cette sécheresse:

*Mardi 16 février [1915].*

*On communique officiellement de Berne ce qui suit:*

*L'enquête ouverte au sujet de l'avion qui, à Beurnevésin et Cœuve, a survolé le territoire suisse et sur lequel les troupes suisses ont ouvert le feu, a démontré qu'il s'agissait d'un aéroplane allemand. Le Conseil fédéral a chargé son représentant à Berlin de formuler auprès du gouvernement allemand une réclamation contre cette violation de la neutralité et de demander des excuses<sup>26</sup>.*

Pourquoi donc cette citation? Pour la même raison qui pousse l'auteur à prendre la plume pendant cinq années: respecter le souhait de son père en mettant sur papier, notamment, « les événements [jugés] les plus saillants (...) de la guerre ».<sup>27</sup>

### **Le contenu des *Souvenirs*: survol**

Les *Souvenirs* constituent une source richissime par la multiplicité des sujets abordés. Il n'est pas possible ici d'en dresser une liste exhaustive; on se contentera de quelques lignes directrices, d'un passage en revue des sujets récurrents représentatifs de l'œuvre dans son ensemble et qui constituent un « potentiel historique » sur différents niveaux. Tout d'abord celui de l'histoire mondiale, européenne en particulier: la situation conjoncturelle et politique des pays avoisinants en guerre. Ensuite, celui de l'histoire suisse, un des plus riches puisqu'il s'agit à la fois de politique, de conjoncture économique, de culture, de mentalités, de modes de vie et de météo. On retrouve ces thématiques au niveau de l'histoire neuchâteloise. Enfin, un tel journal est évidemment une source riche de renseignements de nature individuelle: les loisirs, la famille, les amis de Russ; ou encore, même s'il ne parle quasiment pas de son activité professionnelle, l'entreprise familiale et ses déboires entre 1914 et 1918.

<sup>26</sup> *Souvenirs...*, p. 70.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 7.

L'existence des *Souvenirs*, nous l'avons vu, découle indirectement de la Première Guerre mondiale; Russ cesse d'écrire lorsque la guerre prend fin et conclut avec ces mots :

*Mardi 12 novembre [1918].*

*De Berlin, officiel: La conférence des secrétaires d'Etat a pris connaissance des conditions de l'armistice et les a acceptées. Des instructions ont été données dans ce sens aux parlementaires.*

*C'est virtuellement la fin de la guerre<sup>28</sup>!*

La Grande Guerre est le fil rouge du journal. Russ suit le déroulement général des opérations: déclarations de guerre («Déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche»<sup>29</sup>); déplacements du front: («Au nord de Verdun, la bataille continue avec acharnement. Les Allemands annoncent la prise du Fort de Vaux, survenue avant-hier»<sup>30</sup>); fin des hostilités: («On dit que l'armistice a été signé entre l'Autriche et l'Italie et que les hostilités doivent cesser aujourd'hui»<sup>31</sup>). Ces notes sont relativement peu nombreuses et en général brèves, comme dans ces exemples. Elles sont généralement correctes. Ou presque: il peut arriver que Russ note un événement sous une date, alors que celui-ci est survenu le jour précédent. C'est le cas, par exemple, avec la déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche citée ci-dessus: il la note le 24 mai 1915, alors qu'elle a eu lieu le 23 mai. Ce décalage tient à la nature de sa source d'information, la presse.

Les *Souvenirs* ne parlent pas beaucoup de la guerre elle-même, mais bien plus des conséquences qui en découlent pour les Etats, belligérants ou neutres. Le coût de la vie augmente partout en Europe et les produits alimentaires de base atteignent des sommets. A titre d'exemple, le pain coûte, en Suisse, 64 centimes le kilo en avril 1918. Il est alors un des plus chers d'Europe, comme le montre cette liste de prix dressée par Russ lui-même: «Le pain est actuellement de 37 cts. par kilo en Allemagne, Autriche 40 cts., Hongrie 42 cts., France 60 cts., Angleterre 40,55 cts., Italie 57.50 cts., (...) Danemark 26.60 cts., Espagne 36 cts., Hollande 59.60 cts»<sup>32</sup>. Le diariste ne cite pas sa source. C'est probablement l'un de ses contacts de l'entreprise Suchard (agents ou voyageurs), présents à l'étranger, comme le suggère cet extrait:

<sup>28</sup> *Souvenirs...*, p. 449.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 445.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 387.

*Mardi 14 mai [1918].*

*Notre agent de Bruxelles, M. Wassermann, nous écrit (...) que la situation en Belgique en général et à Bruxelles en particulier devient intenable. Les vivres les plus nécessaires sont à un prix tel, que l'alimentation devient un problème aussi coûteux que difficile. Pommes de terre: 3.50 frs. le kilo, viande 28 à 30 frs. le kilo; le beurre, si l'on en trouve, 38 frs., les œufs 1.15 fr. la pièce, le lait 1.80 frs. le litre avec 30 à 40% d'eau. Tous les autres produits à l'avenant; une petite bobine de fil de coton, valeur normale 10 à 15 cts.: 12.50 frs.<sup>33</sup>!*

En Suisse, la situation n'est pas aussi catastrophique, même si les prix ont fortement augmenté. Dans une statistique de juillet 1918, l'Union suisse des Sociétés de Consommation présente même les pourcentages d'augmentation: «Lait et produits lactés 73,3%. Graisses comestibles et huiles 282,6%. Céréales 102,4%. Fruits 284%. Viande 151%. Œufs 290%. Pommes de terre 71,4%. Sucre et miel 199,7%. Divers 96,5%. Total des vivres 122,1%»<sup>34</sup>.

Qu'ont fait les autorités pour tenter d'enrayer la montée des prix? Elles ont tout d'abord fixé des prix plafonds, vite dépassés. Le Conseil fédéral a publié ensuite en février 1917 un arrêté stipulant qu'il «est interdit dorénavant de consommer de la viande les mardi et vendredi. Interdit de vendre ou de délivrer de la crème. Il ne pourra être servi plus de 15 grammes de sucre par portion dans les hôtels, restaurants, confiseries, etc. La fabrication de pâtes alimentaires aux œufs est interdite»<sup>35</sup>. Enfin, elles mettent en place un système de cartes de rationnement pour le pain: les citoyens ont droit quotidiennement à 250 grammes par tête<sup>36</sup>.

L'inflation n'est pas le seul sujet qui retienne l'attention de Russ. Il mentionne ainsi, à diverses reprises, le survol du territoire suisse par des avions français ou allemands. La ville de La Chaux-de-Fonds a même été bombardée en octobre 1915:

*Hier après-midi, vers 3 heures un avion étranger, qui venait de France et qui volait à plus de 1500 mètres, a jeté trois bombes sur la Chaux-de-Fonds. Plusieurs personnes ont été blessées. On croit que c'était un aviateur allemand<sup>37</sup>.*

Le gouvernement allemand s'excuse auprès de la Suisse. Mais quelques mois plus tard, Porrentruy, à son tour, subit des dégâts. Les autorités

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 395.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 414.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 321.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 134.

politiques publient alors un communiqué (reproduit par Russ) pour annoncer qu'elles ont demandé des réparations :

*Le Conseil fédéral a chargé la Légation de Suisse à Berlin de protester énergiquement contre cette nouvelle violation de la neutralité, réclamant des satisfactions rapides et complètes, ainsi que la punition des aviateurs et une indemnité pour les dommages matériels.*<sup>38</sup>

La politique étrangère et les relations diplomatiques avec les pays belligérants sont traitées de manière approfondie par W. Russ, dans le sens où il ne se contente pas de mentionner les décisions du Conseil fédéral, mais reproduit les communiqués officiels en question. Les *Souvenirs* permettent de voir, au jour le jour, comment les autorités fédérales procèdent. Ils donnent aussi un aperçu de l'aide humanitaire de la Suisse en cette période de guerre. Il est notamment fait mention de ventes et de concerts organisés en faveur des Croix-Rouge anglaise et italienne, ou, à partir de mai 1916 et régulièrement, des arrivées de prisonniers blessés, français, belges ou allemands internés pour être soignés. A chacun de leur passage dans les gares, la population vient en masse les soutenir et les saluer :

*Grandes manifestations de sympathie de la gare à la place Pury, noire de monde. A chaque station du Régional, la population des villages environnants est massée, acclamant les pauvres soldats et les couvrant de fleurs et de cadeaux*<sup>39</sup>.

L'actualité suisse occupe une grande partie des *Souvenirs*, et pas seulement quand elle est liée à la guerre. Des événements, neuchâtelois en particulier, sont régulièrement abordés par le diariste, relevant notamment de la politique ou de la vie culturelle. Le domaine politique touche aussi bien aux votations qu'aux élections communales, cantonales ou fédérales. Les résultats sont toujours donnés de manière précise. Pour les élections, il y a toujours les noms des élus ou le nombre de sièges occupés par chaque parti : « Les élections au Conseil national se sont terminées hier. Ont été nommés définitivement, outre MM. Naine et Bonhôte : Mosimann, Leuba, Otto de Dardel, Henri Calame et Graber »<sup>40</sup>. En cas de votation, le nombre de voix exact est indiqué : « L'impôt fédéral direct a été repoussé hier par 312,143 voix contre 280,195 voix. »<sup>41</sup>

Sur le plan culturel, Neuchâtel est restée une ville étonnamment animée durant la Grande Guerre. Russ mentionne de nombreux concerts, expositions et soirées de bienfaisance, tout au long de son journal. Par exemple,

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 402.

il ne mentionne «pas moins de 133 conférences ou manifestations artistiques de toutes sortes»<sup>42</sup> sur une période de cinq mois (l'hiver de 1916 à 1917). Après avoir assisté à certaines de ces soirées, il prend la peine de noter précisément le nom des orateurs et des artistes, ainsi que des morceaux interprétés lors d'un concert :

*Dernier concert d'abonnement avec le concours du ténor R. Jung. Programme: Sérénade de Brahms pour orchestre; bien longue. Arioso de Haendel, Air de Don Ottavio (Don Juan) de Mozart, pour chant avec orchestre. Idylle de Siegfried, la Walkyrie «Chant d'amour» et l'ouverture d'Obéron de Weber. Dans le Chant d'amour Jung fut admirable; il dut le bisser*<sup>43</sup>.

Les notes relatives à la grippe espagnole sont nombreuses, si bien qu'on peut en suivre l'évolution; première mention :

*Le 16me régiment d'infanterie valaisan, qui se trouve actuellement à Fribourg, a 300 malades. (...) A la caserne de Colombier, il y a 200 malades, et tous les samaritains de la contrée ont été mobilisés. 4 soldats sont morts à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, et plusieurs sont gravement atteints à l'Hôpital des Cadolles, en ville*<sup>44</sup>.

Après une première vague, les effets de la maladie stagnent (voire diminuent, selon les villes), puis reprennent fortement. Touchant majoritairement l'armée, elle frappe aussi la population civile. Russ compte d'ailleurs des proches ou des connaissances parmi les victimes: «Maurice Lambert, garçon plein d'avenir, (...) Charles de Perregaux à Paris, (...) le Dr Eugène de Rutté.»<sup>45</sup>

Ces trois hommes, comme la majorité des connaissances et amis de Russ, appartenaient à la même catégorie de la société. Et le cercle de ces relations était vaste: les multiples activités auxquelles il participe lui permettent de rencontrer une foule de personnalités et d'artistes neuchâtelois, suisses et étrangers. Par exemple, il comptait parmi ses amis les peintres neuchâtelois Charles L'Eplattenier, Louis de Meuron, Théophile Robert. Il fréquentait aussi Ferdinand Hodler, son peintre favori; une pièce annexe du «Minaret» de Serrières<sup>46</sup> était d'ailleurs entièrement consacrée à ses œuvres. Cette pièce servait aussi ponctuellement de salle de concerts, au cours desquels se produisaient des proches; des auditeurs étaient conviés :

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 281.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 411.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 442.

<sup>46</sup> La maison où W. Russ habite avec son épouse et ses enfants tire son nom du minaret qui la couvre. On sait que Philippe Suchard avait fait construire cette maison après un voyage en Orient.



*Samedi, grande soirée musicale à la galerie; une quinzaine de personnes sont invitées. Bonne musique, sonates de Beethoven, de Saint-Saëns, Brahms etc., jouées par Emmie, Mme Rychner et M. Rosdol*<sup>47</sup>.

De manière générale, Russ ne fait que citer les noms de ses proches, il ne les présente pas. C'est évidemment aussi frustrant que facile à comprendre, mais réduit l'intérêt historique des *Souvenirs*, centrés sur leur auteur plus que sur les personnes qui constituent son réseau de relations sociales. Tout un travail d'identification est donc nécessaire.

La situation est différente en ce qui touche à la famille. Russ accorde une place importante à ses parents, ses enfants ou son épouse, qu'il mentionne à l'occasion des anniversaires, des voyages, des loisirs... Peu éclairantes en elles-mêmes sur la personnalité des membres de la famille Russ-Suchard, les notes de ce type permettent de connaître un peu mieux l'auteur. On apprend ainsi son goût pour les promenades (même s'il y va aussi régulièrement seul) et les vacances. Il part plusieurs fois par année, toujours accompagné de sa femme. Ensemble, ils vont à Saint-Moritz en hiver. En été, les destinations varient: Interlaken, Villars, Thoune ou encore Chaumont où Russ achète en août 1918 un chalet<sup>48</sup>, son lieu de résidence principal restant Serrières. Toutefois, il n'est pas exclu qu'il s'y soit installé durablement entre 1918 et 1924, car c'est à Chaumont qu'il rédige la préface de l'édition du journal en 1924<sup>49</sup>.

Propriétaire d'une maison et d'une résidence secondaire, consacrant beaucoup de temps à ses loisirs, Russ mène une vie aisée. Mais autant son journal nous fait-il partager sa vie privée, autant nous apprend-il peu de choses sur sa vie professionnelle. Au terme de la lecture des *Souvenirs*, le lecteur ne peut qu'affirmer qu'il fait partie du conseil d'administration de l'entreprise Suchard, mais guère plus. En quoi consiste exactement son travail au sein de l'entreprise? Que fait-il lors de ses journées de travail? Quel est son pourcentage de parts dans la société? Autant de questions auxquelles les *Souvenirs* n'apportent pas de réponse.

Si l'industriel n'évoque pas son travail, il n'hésite pas à parler de la vie de l'entreprise Suchard. De quelle manière? Tout d'abord, en notant les inventaires des matières premières pour tous les mois et par usine (il y a la maison mère à Serrières et quatre usines à l'étranger: Allemagne, France, Autriche et Espagne). Occasionnellement, il fait de même avec les effectifs des employés: total, nombre des mobilisés, nombre des prisonniers, des

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 424.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 8.

blessés, des tués. Enfin, il relève la situation et les problèmes rencontrés par chaque succursale, notamment au niveau de l'approvisionnement en cacao: les frontières sont souvent fermées et les exportations interdites, ce qui rend la fabrication problématique.

A l'aide de ces trois types de données, il est possible de suivre, d'une part, l'évolution du ravitaillement et de la production pour toutes les fabriques et, d'autre part, la manière dont elles ont fait face à la guerre. Par exemple, la production en Allemagne diminue fortement, à cause du manque de main-d'œuvre et des problèmes d'importation. Aussi, une partie de la fabrique cesse-t-elle de produire du chocolat pour se convertir dans le séchage de légumes:

*Bis dahin suchten wir die älteren Leute durch alle möglichen Arbeiten weiter zu beschäftigen, wie dies schon in den Vormonaten der Fall gewesen war, erstens durch Bestellung des Feldes und Eintun der Kartoffeln und Gemüse, und dann durch Obst dörren für die hiesige Stadt und andere Gemeinden, die sich an uns gewandt haben. (...)*

*Die Fabrikation ist nun wieder in geordnetem Gang und wir verarbeiten von den erhaltenen Schokoladen gerade soviel täglich, als zur Aufrechterhaltung des regelmässigen Betriebes erforderlich ist. Das Einwickeln geschieht nur in einem Saal, in Saal II (...)<sup>50</sup>.*

Même si l'usine d'Allemagne et quelques mois plus tard celle d'Autriche doivent fermer leurs portes, ce n'est pas dans ces deux pays que l'entreprise Suchard a connu le plus de difficultés. Celles-ci sont venues de la France. Une véritable campagne contre l'entreprise Suchard et Carl Russ s'est en particulier développée: les journaux reprochaient au père de Willy sa nationalité allemande et qualifiaient Suchard d'industrie germanique. Willy Russ suit toutes ces accusations de près. Il reproduit même des lettres reçues par un membre de Suchard à Genève, Pétignat: «Monsieur Pétignat, envoyez 3 caisses de cent kilos pour le compte de votre maison à ce cochon de Guillaume, votre parent et ami, salutations Wilhelm II.»<sup>51</sup> La situation ne se calmera qu'avec la démission de Carl de la tête du conseil d'administration, le 27 juin 1916:

*Mon père donne sa démission; il est immédiatement remplacé à la présidence par M. Eugène Bonhôte, et le tour est joué. Rien n'est effectivement changé dans les rouages de la maison. Espérons que MM. les Français seront satisfaits de cette grande victoire<sup>52</sup>!*

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 207.

Un dernier thème récurrent des *Souvenirs* est la météorologie: temps et parfois températures sont indiqués par le diariste, mais brièvement: «Bise terriblement froide»<sup>53</sup>, «Même temps qu'hier: couvert le matin, soleil l'après-midi»<sup>54</sup>... De plus, ces indications n'apparaissent jamais comme notes seules sous une date, alors que chacun des autres thèmes présentés (la guerre, la vie en Suisse, l'auteur et Suchard) peuvent faire l'objet d'un unique paragraphe. Ces données, traditionnelles dans beaucoup de journaux personnels, sont comme une touche personnelle de l'auteur, dans la mesure où ce type d'informations n'était pas demandé par Carl. Quel est alors, pour Willy Russ, leur intérêt? Cela sert parfois à justifier ses promenades et ses activités en plein air, comme dans cet extrait: «Le temps, encore admirable aujourd'hui, malgré une forte chute du baromètre, nous engage à faire la course classique de la Bernina jusqu'à l'Alpe Grüm.»<sup>55</sup>

## Conclusion

Nous pourrions continuer. Car Russ ne fait pas que citer des événements importants. Au contraire, et cela enrichit son journal, il note parfois des petits riens, des incidents ou des anecdotes, comme un pneu crevé ou une banale journée au Minaret. Son ton neutre lui permet d'accoler sans hiatus des thèmes extrêmement différents: un événement d'ampleur nationale ou mondiale, puis une petite anecdote familiale. Ces «petits riens» ne sont pas pour autant négligeables. Ils nous rapprochent de l'auteur, nous font (re)vivre sa vie, dans des moments quotidiens et banals.

L'exposition, côte à côte, des maux de la guerre et de la richesse d'une famille bourgeoise privilégiée, qui ne semble pas souffrir de la crise mondiale, qui court les restaurants, part en vacances, va au cinéma, à des concerts, visite des expositions, est un autre paradoxe des *Souvenirs*. La famille Russ n'est pourtant pas insensible aux misères de la guerre. Elle participe à des soirées de bienfaisance, pour la Croix-Rouge notamment. Et d'une manière générale, Willy Russ s'intéresse à ce qui touche de près ou de loin à la guerre et en particulier son influence en Suisse et à Neuchâtel surtout. Les sujets politiques et conjoncturels suisses sont très présents tout au long du journal. On ressent les difficultés rencontrées par le pays durant ces quatre interminables années de guerre. De même, l'évolution de l'entreprise familiale Suchard peut être suivie en détail.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 263.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 261.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 262.

Comme le diariste l'explique dans sa préface, il a lui-même sélectionné le type d'informations données, ce qui explique la présence plus ou moins répétitive des sujets. La question reste ouverte de l'incidence du passage du manuscrit à l'imprimé. Mais la version imprimée, malgré des amputations incommensurables, est d'une grande richesse, qui reste à exploiter. Histoire mondiale, histoire nationale et locale, histoire des mentalités, histoire des loisirs, ou encore histoire de l'entreprise chocolatière Suchard: autant d'aspects du contenu des *Souvenirs* dignes de retenir l'attention des historiens.

Céline VON BERGEN

Adresse de l'auteur: Céline von Bergen, Les Quatre Tilleuls 14, 2063 Vilars (NE).

## ÉPISTOLARITÉ FAMILIALE: LA CORRESPONDANCE D'AUGUSTE VIATTE AVEC SES PARENTS (1918-1927)<sup>1</sup>

«La découverte d'une lettre incite toujours à raconter: l'histoire même de sa découverte, l'histoire de ceux qui ont écrit, l'histoire des événements qu'elle évoque. L'attrait tient dans le suspens, dans le déchiffrement des énigmes. La lettre invite à en savoir plus, à entrer dans la correspondance, à s'en imprégner, à pénétrer le secret des êtres et des familles.»<sup>2</sup> Même élan d'enthousiasme à l'égard des échanges épistolaires de la famille Viatte!

Né à Porrentruy, Auguste Viatte (1901-1993) embrasse une carrière internationale exceptionnelle. Homme de lettres en prise sur son temps, il parcourt le monde et devient un fervent défenseur de la culture française hors de France<sup>3</sup>. Lorsque le jeune homme amorce ses études de lettres à l'Université de Fribourg, en novembre 1918<sup>4</sup>, une correspondance assidue et affective, éducative et intellectuelle, s'établit entre le jeune étudiant et ses parents, le médecin-chirurgien Germain Viatte (1864-1927) et la Bâloise Marie Joos (1873-1957). Les échanges perdureront et ne souffriront aucunement du temps et des distances.

De Paris où il entreprend une thèse d'Etat en Sorbonne dès 1922 et de New York où il débute, en 1925, sa carrière professorale (Hunter College), Auguste Viatte ne cesse de faire part de ses moindres faits et gestes et de ses observations en tous genres. Soucieux de dispenser une éducation humaine et chrétienne, ses parents lui inculquent de solides principes d'hygiène et de santé ainsi que des valeurs morales. Le médecin, cultivé et fin lettré, fournit à son fils une pléthore de conseils pour ses travaux universitaires et le dirige auprès de personnes de renom. Marie et Germain Viatte suivent Auguste au plus près dans ses habitudes journalières, dans ses démarches «amoureuses» et ses études. Mais sans ingérence excessive. Tous deux font preuve d'une grande ouverture d'esprit. Ils guident leur fils, simplement. Le courrier se transforme ainsi en conseils pratiques, mais également en une sorte de cénacle, tantôt littéraire, tantôt politique.

<sup>1</sup> Cet article est tiré d'un mémoire de licence en lettres (Institut d'histoire, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel), mené sous la direction du professeur Philippe HENRY et soutenu en 2008 sous le titre *La correspondance d'Auguste Viatte avec ses parents (1907-1927)*, 136 p.

<sup>2</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995, p. 19.

<sup>3</sup> Archives de la République et Canton du Jura (ci-après: ARCJ), 118 J, «Notice biographique», dans *Fonds Auguste Viatte. Instrument de recherche*, pp. 1-2.

<sup>4</sup> ARCJ, 120 J 29 (Fribourg, 15 novembre 1918).

Auguste Viatte devient vite un intellectuel engagé. A Paris, «la ville de l'Intelligence» comme il la surnomme<sup>5</sup>, le doctorant s'investit au sein des *Equipes sociales*, mouvement qui met sur pied conférences et promenades destinées aux jeunes ouvriers<sup>6</sup>. L'homme de foi à la fibre sociale voue un grand intérêt à la question politique qui anime, dans les années vingt, les débats des milieux intellectuels catholiques qu'il fréquente. Au cœur des convictions idéologiques d'Auguste Viatte, la France catholique, unie, forte et indivisible, dont il n'aura de cesse de défendre les intérêts et la culture.

Le parcours du Jurassien, qui acquiert la nationalité française en 1932 et qui, la même année, épouse Marie-Louise Claro (fille de Charles Claro, avocat à la cour de Paris), peut être amplement retracé grâce aux innombrables documents légués en 1994 aux Archives cantonales de l'Office du patrimoine historique de la République et Canton du Jura par leurs enfants Bernadette, Jean-Claude et Germain Viatte. Le *Fonds Auguste Viatte* recèle la correspondance familiale du littérateur avec ses parents, son épouse, ses enfants, son frère et sa belle-famille<sup>7</sup>. Dans le *Fonds Germain Viatte* sont rassemblés les lettres de Germain à son épouse Marie, les réponses de cette dernière, le courrier de leurs enfants Auguste et Gérard, celui adressé par Germain à ses parents et celui reçu par ses frères et sœurs<sup>8</sup>.

Le corpus étudié ici comprend les lettres échangées entre Auguste Viatte et ses parents durant les années 1918-1927. Y sont incluses quelques lettres antérieures à cette période ainsi que d'autres datées de 1928, année de la soutenance de la thèse d'Etat en Sorbonne du jeune homme. Après le décès de son père en 1927, Auguste continuera à écrire régulièrement à sa mère. Au total, il s'agit de 1534 lettres, signées en nombre sensiblement équivalent par les parents d'une part, le jeune homme de l'autre. De chaque côté, le courrier a été précieusement conservé et classé. Germain a par ailleurs enjoint son fils à cette attention au courrier: «Soigne également bien toute ta correspondance afin que tu retrouves aisément tout ici à ton retour.»<sup>9</sup> Aussi, rares sont les missives égarées.

Au travers de ces nombreuses liasses de lettres d'une fine écriture, l'univers de l'épistolarité de la famille Viatte au début du XX<sup>e</sup> siècle s'ouvre. Les fonctions de ces missives qui s'échangent à une cadence effrénée et circulent de maison en maison sont dévoilées, la construction des lettres apparaît. L'affection des correspondants s'exprime, les gestes épistolaires sont rapportés. Dans ce maillage familial, les messages sont destinés à un ou

<sup>5</sup> ARCJ, 120 J 34 (Paris, 1<sup>er</sup> mai 1928).

<sup>6</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 11 mars 1922).

<sup>7</sup> ARCJ, 118 J, «Table des matières», dans *Fonds Auguste Viatte. Instrument de recherche*, pp. IV-V.

<sup>8</sup> ARCJ, 120 J, «Plan de classement», dans *Fonds Germain Viatte. Instrument de recherche*, p. 2.

<sup>9</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 20 mai 1926).

plusieurs allocutaires. Circulent des lettres rédigées de manière collective et/ou accompagnées de toutes sortes d'objets. Au fil des échanges, la correspondance de la famille Viatte s'orchestre et délivre son sens. Sont ainsi mises en évidence les «pratiques (...) qui portent l'écriture» des correspondances familiales à un moment donné<sup>10</sup> de même que l'étroitesse des liens qu'Auguste Viatte entretient avec ses parents.

### Rythme et fréquence des échanges<sup>11</sup>

Les lettres de la famille Viatte sont envoyées à un rythme expéditif et à fréquence régulière, mais variable selon les périodes. De 1907 à 1918, Auguste vit chez ses parents. Ce n'est donc qu'occasionnellement que le jeune homme adresse une lettre ou une carte postale à ses parents.

#### *7 décembre 1918 – 7 novembre 1921: Fribourg*

Le 7 décembre 1918, Auguste Viatte envoie sa première lettre de Fribourg<sup>12</sup>, où il étudie jusqu'en novembre 1921<sup>13</sup>. Il écrit presque chaque jour à ses parents: «Je crois décidément que je prends l'habitude de vous écrire une lettre tous les jours; mais j'ai tant et de si importantes choses à vous dire qu'il faut bien que je prenne la plume.»<sup>14</sup> De leur côté, Germain et Marie Viatte écrivent quotidiennement, ou presque, à leur fils<sup>15</sup>. La correspondance repose sur un échange quasi égal.

Dès 1920, Auguste relate ses faits et gestes à intervalle régulier de deux jours. L'habitude de s'écrire à un rythme soutenu s'est installée d'elle-même<sup>16</sup>. La lettre se fait attendre impatientement. Si elle accuse du retard, l'inquiétude envahit la maisonnée<sup>17</sup>. Ces échanges témoignent d'une sorte de contrat réciproque. Les correspondants ont conclu un accord davantage informel que formel, comme le démontrent ces quelques lignes de Marie qui précise les «modalités d'application» de la «convention»:

<sup>10</sup> Roger CHARTIER, «Préface», dans Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 12.

<sup>11</sup> Philippe HENRY, «'Une correspondance qu'il m'est si doux d'entretenir...' Bourgeoisie et épistolarité familiale: Ferdinand Du Pasquier et sa mère (1818-1833)», dans Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (éd.), *La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, 2006, p. 296.

<sup>12</sup> ARCJ, 120 J 29 (Fribourg, 7 décembre 1918).

<sup>13</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 7 novembre 1921).

<sup>14</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 22 mai 1919).

<sup>15</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 24 juin 1920).

<sup>16</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 22 mai 1919).

<sup>17</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 décembre 1919).

*Si tu crois que le temps pourrait te manquer pour nous écrire tous les deux jours, nous voulons bien volontiers en faire le sacrifice pour te faire gagner du temps pour ta thèse, une lettre prend au moins une demie heure et je crains que tu ne sois obligé de trop travailler après pour rattraper le temps consacré à la lettre. 2 lettres par semaine nous suffiront si cela peut te rendre service, moi je continuerai de t'écrire chaque jour comme jusqu'à présent*<sup>18</sup>.

Un «pacte épistolaire»<sup>19</sup> semble avoir été scellé. «En famille la régularité importe plus que le contenu ou la longueur de la lettre», selon Caroline Chotard-Lioret<sup>20</sup>. Pourtant, pour Auguste, l'étendue de la missive se révèle tout autant primordiale; le jeune homme se plaint si cette dernière est trop courte<sup>21</sup>.

### *10 janvier 1922 – 28 juin 1925: Paris*

Une fois son fils à Paris, Marie Viatte tente de modifier l'accord<sup>22</sup>. Mais le doctorant rechigne et pose ses conditions: «Mon premier mot est pour vous signifier que j'entends recevoir ma lettre tous les jours, au moins aussi longtemps que j'aurai de la fièvre et que je n'aurai pas pu me mettre entièrement à l'ouvrage.»<sup>23</sup> Marie Viatte continue à écrire à son fils presque quotidiennement, puis, dès octobre 1922, tous les deux jours environ; elle prend congé le dimanche<sup>24</sup>. L'étudiant écrit tous les deux à trois jours<sup>25</sup>. Les clauses du contrat sont quelque peu modifiées lorsque le jeune homme est très occupé<sup>26</sup> ou lors d'un voyage; il éprouve le besoin de s'en excuser<sup>27</sup>.

### *8 septembre 1925 – 20 juin 1927: New York*

Lorsque Auguste Viatte débarque aux Etats-Unis, le «pacte» est redéfini<sup>28</sup>. Les missives s'échangent une à deux fois par semaine environ<sup>29</sup>. Les heures de départ du courrier dictent, en grande partie, la cadence des

<sup>18</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 mai 1921).

<sup>19</sup> Roger CHARTIER, «Préface», dans Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 12.

<sup>20</sup> Caroline CHOTARD-LIORET, «Correspondre en 1900, le plus public des actes privés, ou la manière de gérer un réseau de parenté», *Ethnologie française*, 15, 1985, p. 65.

<sup>21</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 20 février 1919).

<sup>22</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 17 janvier 1922).

<sup>23</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 19 janvier 1922).

<sup>24</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 octobre 1922).

<sup>25</sup> ARCJ, 120 J 32; ARCJ, 120 J 33.

<sup>26</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 22 novembre 1922).

<sup>27</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 29 juin 1922).

<sup>28</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 septembre 1925).

<sup>29</sup> ARCJ, 118 J 206; ARCJ, 120 J 33; ARCJ, 120 J 34.



envois<sup>30</sup>. La mesure est scandée surtout par une certaine «dépendance réciproque»<sup>31</sup>, attestant de liens familiaux étroits. Au fil des échanges, toujours réguliers, les modalités de l'accord se précisent.

### Pluralité des scripteurs

Les échanges épistolaires de la famille Viatte se présentent comme des partitions à plusieurs voix, se déclinant sous des formes variées.

#### *Une lettre – plusieurs scripteurs*<sup>32</sup>

Lorsque Auguste, enfant, écrit à sa grand-mère à Bâle, Marie Viatte ajoute une note<sup>33</sup>. Quand, de la cité rhénane, l'adolescent fait part à son père des «nouvelles intéressantes» de la guerre, son frère envoie ses «bons baisers», tandis que Marie fait part «des angoisses continues» de la famille<sup>34</sup>. C'est Auguste qui s'attelle en premier lieu à la rédaction, comme s'il était le porte-parole de la famille. Marie et Gérard juxtaposent leur discours à celui d'Auguste. A Fribourg, Paris et New York, Auguste reçoit des lettres de la main de sa mère et de son frère, de ses parents, ou de tous trois. Participe aussi aux échanges, si elle se trouve de passage à Porrentruy, la grand-mère de Bâle<sup>35</sup>. Parfois, la plume se passe et se repasse de manière non apprêtée, comme ci-après :

*Papa t'écrira très prochainement pour répondre à tes questions. Je passe la plume à Gérard qui a quelque chose à te dire.*

(...)

*Bon baisers de Gérard*

*Il ne me reste plus qu'à te dire de rester toujours bien sage, de bien prier et de te bien porter.*

*Au revoir, mon bien cher Auguste, je t'embrasse de tout mon cœur.*

*Ta maman*<sup>36</sup>.

<sup>30</sup> ARCJ, 120 J 33 (New York, 8 septembre 1925). ARCJ, 120 J 33 (New York, 16 octobre 1925).

<sup>31</sup> Roger CHARTIER et Jean HEBRARD «Entre public et privé: la correspondance, une écriture ordinaire», dans Roger CHARTIER (dir.), *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1991, p. 451.

<sup>32</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, «Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle», dans Mireille BOSSIS (dir.), *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Paris, 1994, p. 134.

<sup>33</sup> ARCJ, 120 J 29 (Porrentruy, 7 juillet 1910).

<sup>34</sup> ARCJ, 120 J 29 (Bâle, 6 août 1914).

<sup>35</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 24 décembre 1924).

<sup>36</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 5 janvier 1919).

Aucune règle ne préside à cette association d'écriture. Celle-ci s'opère spontanément, ou presque: «Tu vois mon cher Auguste, que c'est moi qui achève la lettre de maman, car Mme Monnin vient d'arriver lui faire visite et si tu veux avoir ta lettre, il faut bien que je l'achève.»<sup>37</sup> Parfois cependant, il est de coutume d'écrire en duo ou en trio. A l'anniversaire d'Auguste (27 juin) par exemple, Marie et Germain Viatte (quelquefois Gérard) adressent à l'unisson leurs meilleurs vœux à leur enfant<sup>38</sup>.

### *Une correspondance – plusieurs duos*

La collaboration des scripteurs n'est pas le fait seulement d'une lettre polyphonique. Elle se rapporte aussi à l'orchestration de la correspondance de manière globale. Tour à tour, Germain et Marie Viatte écrivent à leur fils<sup>39</sup>. Au cours de la période estudiantine d'Auguste à Fribourg et à Paris, Marie Viatte aura recours à la plume plus souvent que son époux qui a un emploi du temps chargé<sup>40</sup>. Mais, dès la fin de l'année 1924, le médecin écrira plus fréquemment.

Autre partenariat établi, celui d'Auguste et de Gérard, au moment où tous deux étudient dans la capitale française (dès le 22 octobre 1923)<sup>41</sup>. Les deux frères, dès le début de 1924, n'habiteront plus ensemble, mais continueront à mêler leurs voix dans leurs missives à leurs parents<sup>42</sup>. Début et fin de lettre sont répartis entre les scripteurs: à tour de rôle, l'un commence la lettre, l'autre la termine. Même formule, de manière générale, dans l'association de Germain et Marie au cours de la même période<sup>43</sup>. Puis, il est conclu que, lorsque Auguste et Gérard se trouvent davantage éloignés l'un de l'autre à Paris (dès la rentrée universitaire 1924<sup>44</sup>), Germain écrit à l'aîné, tandis que son épouse s'entretient avec le second<sup>45</sup>. Marie ne cesse pas pour autant d'envoyer une missive de temps à autre à Auguste. Dès que celui-ci se trouve à New York, elle lui écrit à nouveau plus souvent. Lors des derniers moments de la vie de Germain, elle ajoute au texte de son époux quelques lignes sur la santé de celui-ci, s'il n'en a dit mot ou ne s'en alerte pas, se faisant ainsi la voix des douleurs et des pleurs du médecin<sup>46</sup>.

<sup>37</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 janvier 1920).

<sup>38</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 25 juin 1919); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 26 juin 1920); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 26 juin 1922); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 25 juin 1923).

<sup>39</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 10 février 1919).

<sup>40</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 20 février 1920).

<sup>41</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 30 novembre 1923).

<sup>42</sup> ARCJ, 120 J 33 (Paris, 29 janvier 1924).

<sup>43</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 novembre 1923).

<sup>44</sup> ARCJ, 120 J 33 (Paris, 5 novembre 1924).

<sup>45</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 1<sup>er</sup> décembre 1924).

<sup>46</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 7 mars 1927); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 11 avril 1927); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 juin 1927).

*Une voix – plusieurs sons*

Que ce soit Marie ou Germain Viatte qui écrive à Auguste, la lettre n'en demeure pas moins la voix de la famille. Les déclarations d'embrassade se formulent à la première personne du pluriel: «Nous t'embrassons de cœur. Ton Papa.»<sup>47</sup> En tous les cas, les autres membres de la famille se joignent à la clôture de la lettre, participant aux salutations: «Je te souhaite toujours bonne santé et je t'embrasse de tout mon cœur. Bien des choses de papa et de Gérard. Ta maman.»<sup>48</sup>

Quand l'un des deux parents ne dispose guère de temps pour prendre la plume, il laisse le soin à son conjoint d'écrire en son nom à Auguste. Cette «délégation d'écriture»<sup>49</sup> est plus particulièrement le fait de Germain qui sollicite son épouse pour transmettre son message. Marie s'exécute, par exemple, en ces termes: «Papa vient me dire de t'écrire»<sup>50</sup>, «papa me charge d'insister auprès de toi»<sup>51</sup>, «Papa te signale (...)»<sup>52</sup>.

*Une voix – un besoin*

Lorsque Auguste étudie à Fribourg, la collaboration épistolaire des parents répond aux besoins de leur fils. En principe, le père aborde ce qui a trait à la thèse, alors que la mère se préoccupe des soucis quotidiens du jeune homme<sup>53</sup>.

**Pluralité des destinataires**<sup>54</sup>*Une lettre – plusieurs destinataires*<sup>55</sup>

Polyphonie, mais aussi résonance multiple. De Fribourg, les lettres d'Auguste s'adressent à ses parents et à son frère. L'étudiant débute de coutume ses lettres ainsi: «Bien chers papa, maman et Gérard (...)»<sup>56</sup>. Après le décès du père, la liste des destinataires se trouve modifiée – la première place revient aux interlocuteurs féminins<sup>57</sup>. Les missives de Paris

<sup>47</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 13 février 1919).

<sup>48</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 17 février 1919).

<sup>49</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, «Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle», p. 134.

<sup>50</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 19 mai 1921).

<sup>51</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 mars 1922).

<sup>52</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 28 mars 1922).

<sup>53</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 mars 1924).

<sup>54</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, «Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle», pp. 134-140.

<sup>55</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, «Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle», p. 139.

<sup>56</sup> ARCJ, 120 J 34 (New York, 19 mars 1926).

<sup>57</sup> ARCJ, 120 J 34 (Paris, 28 juillet 1927).

et de New York sont destinées également à sa tante Claire et à son oncle Louis Viatte ainsi qu'à sa cousine Marie<sup>58</sup>. C'est à travers les salutations finales et non dans la formule d'interpellation qu'Auguste joint la famille élargie à son audience<sup>59</sup> – usage courant des scripteurs de lettres familiales ou pratique de l'homme de lettres?

### *Transmission des lettres*<sup>60</sup>

Les lettres d'Auguste sont adressées à sa famille, à Porrentruy, et diffusées au voisinage :

*J'ai eu dernièrement une petite invitation chez moi, il y avait entres autres Mme Monnin qui m'avait depuis longtemps exprimer le désir d'entendre la lecture d'une de tes lettres papa m'en a choisi 3 pour la circonstance, entre autre celle du bonhomme penché sur l'arbre, tu peux penser ce qu'on a eu du plaisir*<sup>61</sup>.

Elles sont transmises ensuite à Gérard, à Paris. Il est possible qu'elles transitent davantage encore, de manière à permettre la réunion familiale : « Voici l'adresse de papa à Vichy (...). Mais tu nous adresseras tes lettres à Porrentruy, comme jusqu'à présent, moi je les enverrai à papa et ce dernier à Gérard. »<sup>62</sup>

Par ces « lectures successives et multiples », la lettre joue un rôle social<sup>63</sup>, « le dialogue se transforme en une vaste conversation »<sup>64</sup>. La missive tient lieu de rituel<sup>65</sup>. Elle réunit la parentèle.

### *Une lettre – un destinataire*

Sans explication aucune, les lettres de Marie Viatte ne doivent être lues que par Auguste<sup>66</sup>. En revanche, les missives de ce dernier adressées à un destinataire unique sont rares<sup>67</sup>. Aucune lettre détachée, qui aurait été glissée dans une même enveloppe, portant une date identique et vouée à un seul destinataire, n'a été retrouvée<sup>68</sup>. Rien ne laisse supposer des soustractions.

<sup>58</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 décembre 1925).

<sup>59</sup> ARCJ, 120 J 34 (New York, 1<sup>er</sup> octobre 1926).

<sup>60</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, « Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 13.

<sup>61</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 1<sup>er</sup> février 1926).

<sup>62</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 27 avril 1927).

<sup>63</sup> Daniel-Odon HUREL, *Correspondance et sociabilité*, Rouen, 1994, p. 126.

<sup>64</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, « Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 133.

<sup>65</sup> Geneviève HAROCHE-BOUZINAC, *L'épistolaire*, Paris, 1995, p. 35.

<sup>66</sup> ARCJ, 118 J 206 (Bâle, 14 décembre 1918); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 24 février 1919).

<sup>67</sup> ARCJ, 120 J 29 (Fribourg, 7 décembre 1918); ARCJ, 120 J 29 (Fribourg, 8 décembre 1918).

<sup>68</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, « Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 134.

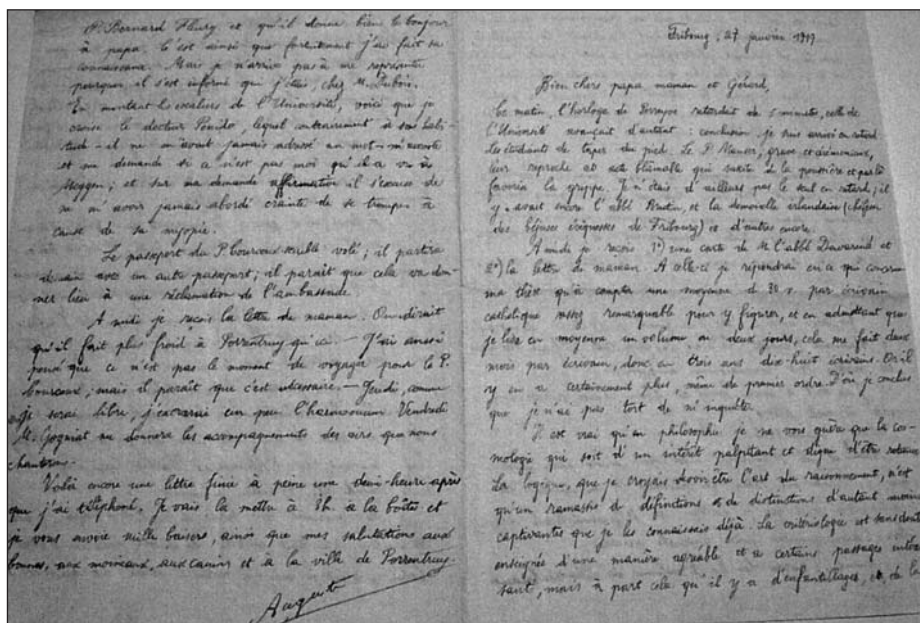


Fig. 1. Lettre d'Auguste Viatte à sa famille. Source: ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 27 janvier 1919).

### *Un paragraphe – un destinataire*

Il arrive qu'un paragraphe, message précis, soit destiné à une seule personne. Est utilisé alors le prénom de l'allocutaire<sup>69</sup>. Si le correspondant visé n'est pas mentionné, il est de toute évidence désigné par la teneur des propos. Auguste, en parlant de l'élaboration de sa thèse par exemple, a implicitement recours exclusif à son père, employant le pronom « tu » : « N'aurait-il pu se faire que les événements ne l' [Lamennais] instruisent et qu'il ne jouât encore un grand rôle religieux? Comme tu le vois, j'hésite. »<sup>70</sup> Une exception, cependant : « Enfin il [Georges Goyau] me suggère un titre qui me paraît bon; qu'en dites-vous: Les origines ésotériques du romantisme – Illuminisme, théosophie? »<sup>71</sup> Ainsi, les textes sont parsemés des pronoms « tu » et « vous » : le destinataire est unique ou collectif<sup>72</sup>. La correspondance du jeune homme demeure néanmoins adressée à la famille dans son ensemble.

<sup>69</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 23 novembre 1923).

<sup>70</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 7 juin 1920).

<sup>71</sup> ARCJ, 120 J 33 (Paris, 8 décembre 1924).

<sup>72</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, « Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 138.

*Un auteur – un destinataire*

Les lettres d'Auguste sont destinées à sa famille, mais à lui-même également: l'épistolier converse avec lui-même. Les observations de l'homme en devenir lui sont réservées, indique Germain qui collige précieusement les lettres de son fils<sup>73</sup>.

**Echanges matériels**<sup>74</sup>

La famille Viatte joint à ses lettres toutes sortes d'objets, de manière spontanée ou suite à une demande. Dans les enveloppes se cachent notamment des coupures de presse. Celles-ci n'ont de loin pas été toutes conservées, mais leur annexion est mentionnée. De l'argent, sous forme de billets<sup>75</sup> ou de chèques<sup>76</sup>, est envoyé. Gérard envoie régulièrement à Auguste la revue *L'étoile Noëliste* (qui porte le sous-titre *Revue hebdomadaire illustrée pour la jeunesse*<sup>77</sup>)<sup>78</sup>, tandis qu'il reçoit de son frère des caricatures de ses professeurs<sup>79</sup>. C'est principalement Auguste qui glisse des annexes dans ses enveloppes. Il transmet les programmes ou billets des représentations théâtrales auxquelles il a assisté<sup>80</sup>, son horaire de cours<sup>81</sup>, le plan de sa chambre<sup>82</sup>, son programme de voyage<sup>83</sup>, ses «dramas et poésies»<sup>84</sup>, le brouillon d'une lettre adressée à Monseigneur Courcoux qui le recommande à la famille d'une jeune Française<sup>85</sup>. Il échange avec sa mère des cahiers de musique<sup>86</sup> et avec son père les manuscrits de ses travaux<sup>87</sup> ainsi que des œuvres littéraires<sup>88</sup>. Il fait parvenir les comptes rendus de sa thèse de Fribourg parus dans les différents journaux<sup>89</sup>.

<sup>73</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 22 juin 1923). Cf. «Fonctions et usages de la lettre».

<sup>74</sup> Dunvel EVEN, «Les L'Éplattenier de Valangin (1816-1836)», dans Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (éd.), *La Correspondance familiale...*, p. 252.

<sup>75</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 18 janvier 1919).

<sup>76</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 22 mars 1922).

<sup>77</sup> [http://livres.epuises.com/frameDyn.asp?url:/catalogue\\_p/liste\\_livre\\_categorie.asp?table=revues\\_et\\_journaux](http://livres.epuises.com/frameDyn.asp?url:/catalogue_p/liste_livre_categorie.asp?table=revues_et_journaux).

<sup>78</sup> Exemples: ARCJ, 118 J 206 (Bâle, 9 décembre 1918); ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 9 janvier 1919).

<sup>79</sup> Exemple: ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 30 janvier 1919).

<sup>80</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 15 juin 1919).

<sup>81</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 2 novembre 1919); ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 30 avril 1920).

<sup>82</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 29 avril 1919).

<sup>83</sup> ARCJ, 120 J 33 (New York, 11 décembre 1925).

<sup>84</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 22 janvier 1920).

<sup>85</sup> ARCJ, 120 J 34 (New York, 23 mai 1927).

<sup>86</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 novembre 1919).

<sup>87</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 26 janvier 1919); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 2 novembre 1925).

<sup>88</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 20 novembre 1920).

<sup>89</sup> Exemple: ARCJ, 120 J 32 (Paris, 2 février 1922).

Ainsi, une correspondance familiale ne se résume pas uniquement à la distribution de lettres. L'échange épistolaire fait circuler une foule d'objets. Autant de biens précieux qui témoignent de « la cohésion familiale »<sup>90</sup>.

### Expression de l'affection<sup>91</sup>

Les sentiments généreux de la famille Viatte ne s'expriment pas seulement au travers de l'échange de biens, mais aussi en mots. Les marques d'affection transparaissent surtout au travers des formules d'*incipit* et d'adieu. Dans le corps principal de la lettre, elles apparaissent au gré des états d'âme.

De manière générale, Marie et Germain s'adressent ainsi à leur fils : « Mon bien cher Auguste »<sup>92</sup>, et terminent par : « Je t'embrasse de tout mon cœur, Ton Papa », ou « Inutile de te dire combien nous nous réjouissons tous de te revoir, bien des choses de toute la famille, je t'embrasse de tout mon cœur. Maman »<sup>93</sup>. Les parents redoublent de tendresse dans plusieurs de leurs missives : « Mon bien aimé Auguste (...) Au revoir donc, mon chéri, je t'embrasse bien fort. Ton Papa. »<sup>94</sup> Ou encore : « J'ai tant de travail que je clos ici ma lettre, en te serrant sur mon cœur. Ton Papa »<sup>95</sup>, « Mille bonnes choses affectueuses de la part de papa et de Gérard. – Mes plus tendres baisers, ta maman »<sup>96</sup>. D'habitude, Auguste débute ses lettres par « Bien chers papa, maman et Gérard » et les clôt par « Papa, maman, Gérard, je vous embrasse de tout mon cœur. Auguste »<sup>97</sup>. Il lui arrive de répéter l'expression : « Saluez bien tout le monde de ma part, aussi bien chez grand'maman que chez nous. Et que je vous embrasse encore une fois, Papa, maman, et Gérard. »<sup>98</sup> Sa formule d'adieu ne varie guère. A cette exception près : « Espérons que je vais bientôt pouvoir en finir avec ce semestre (...) et vous embrasser en naturel au lieu de vous embrasser sur le papier, comme je le fais, en attendant mieux, à tous les trois. Auguste. »<sup>99</sup>

Dans l'inquiétude et le souci, les scripteurs marquent leur affection de façon plus prononcée. Dans les moments difficiles, Germain interpelle Auguste et Gérard, en usant de termes filiaux : « mon fils »<sup>100</sup>, « mon grand »<sup>101</sup> ou

<sup>90</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 171.

<sup>91</sup> Dunvel EVEN, « Les L'Eplattenier de Valangin (1816-1836) », ..., p. 252.

<sup>92</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 décembre 1918); ARCJ, 118 J 206 (Bâle, 21 décembre 1918).

<sup>93</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 décembre 1918); ARCJ, 118 J 206 (Bâle, 21 décembre 1918).

<sup>94</sup> ARCJ, 118 J 206 (15 décembre 1918).

<sup>95</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 20 décembre 1918).

<sup>96</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 22 mars 1919).

<sup>97</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 9 janvier 1919).

<sup>98</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 3 janvier 1919).

<sup>99</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 30 juillet 1919).

<sup>100</sup> ARCJ, 118 J 206 (Soleure, 12 octobre 1917).

<sup>101</sup> ARCJ, 118 J 206 (Soleure, 20 octobre 1917).

« mes chers enfants »<sup>102</sup>. Lorsque Auguste est plus éloigné encore, Germain<sup>103</sup>, son épouse également<sup>104</sup>, emploient le vocatif « enfant » – une manière sans doute de rappeler la nature du lien qui les unit au-delà des frontières et des épreuves; Marie se tourne plus près encore de son fils à New York de la façon suivante: « mon tout cher petit. »<sup>105</sup> Ces apostrophes jaillissent dans les formules d'adieu qui paraissent moins figées que celles d'introduction et davantage enclines à l'expression de l'affection. Comme si, au moment de conclure et de se séparer, il fallait renouveler son attachement.

Pendant, au fil de la lettre également, spontanément, il arrive à Marie de témoigner son affection pour son fils: « Une de mes premières pensées le matin en me réveillant c'est toi! »<sup>106</sup>. Germain exprime aussi son amour paternel: « Nous ne pouvons rien faire de plus sinon t'aimer et prier pour toi. »<sup>107</sup> Mais ce n'est que ponctuellement, dans les moments heureux et dans les épreuves<sup>108</sup>, que les membres de la famille manifestent leur tendresse dans le corps de la lettre.

A travers leurs marques d'affection parentale et filiale, les Viatte font preuve d'un attachement sincère et intense. Les manifestations d'affection traduisent l'intimité<sup>109</sup>. Intimité qui transparait dans chacune des formules finales des lettres d'Auguste et de ses parents.

### Fonctions et usages de la lettre<sup>110</sup>

Si la lettre familiale se révèle être une voie pour rappeler son attachement indéfectible à ses proches, elle remplit d'autres fonctions encore, aussi précises que diverses, selon les différents scripteurs. Que représente donc la lettre pour chacun d'eux?

En 1914, la lettre permet à Auguste et Germain d'échanger « les nouvelles de la guerre »<sup>111</sup> les plus fraîches possibles. Pour l'adolescent, la lettre fait office de « petit résumé des événements qui se sont passés à Bâle » destiné à son père<sup>112</sup>. Au-delà de cette narration, la lettre, en cette période

<sup>102</sup> ARCJ, 118 J 206 (Vichy, 23 mai 1927).

<sup>103</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 8 février 1926).

<sup>104</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 13 décembre 1926).

<sup>105</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 septembre 1925).

<sup>106</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 20 mai 1919).

<sup>107</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 décembre 1918).

<sup>108</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 25 juin 1919); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 2 mai 1923). ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 30 juillet 1919).

<sup>109</sup> Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Paris, 1998, p. 45.

<sup>110</sup> Simone DE REYFF, « François-Pierre de Reynold (1709-1759) », dans Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (éd.), *La Correspondance familiale...*, Neuchâtel, 2006, p. 102.

<sup>111</sup> ARCJ, 120 J 29 (Bâle, 9 août 1914).

<sup>112</sup> ARCJ, 120 J 29 (Bâle, 14 avril 1915).



de guerre, est une preuve de vie: «Le fil ténu des mots ne doit pas être rompu: tant que dure le dialogue, la vie est là, chaque lettre reçue éloignant pour un moment l'anxiété par le simulacre des présences qu'elle crée»<sup>113</sup>. Ainsi, Auguste, qui «prie bien Dieu pour que (...) [son père] ne soi(...) [t] pas tué», demande à ce dernier: «J'espère que tu continueras à nous écrire»<sup>114</sup>. Signe de vie aussi s'avère le premier message d'Auguste parti pour New York<sup>115</sup>.

De Fribourg, le jeune homme écrit souvent à ses parents, tant il a de choses à leur raconter<sup>116</sup>. Il perçoit son courrier comme «le journal de (...) [ses] faits et gestes»<sup>117</sup> et attend que sa famille considère le sien propre de la même manière:

*(...) quand moi je dépense les timbres-poste à vous écrire souvent et que je m'efforce de serrer mon écriture pour que vous ayiez davantage à lire je voudrais bien que la réciproque fût vraie aussi. Est-ce que vous croyez que je ne m'ennuie pas de vous et que sans cette correspondance continue je tiendrais à Fribourg? Tout y est bien intéressant et on est gentil pour moi on ne peut plus, mais malgré cela je ne pourrais rester sans converser avec vous à toute heure*<sup>118</sup>.

Pour Auguste qui «aime bien avoir des nouvelles de la maison»<sup>119</sup>, les lettres de Porrentruy ne constituent rien moins qu'un remède contre l'ennui. L'étudiant conçoit aussi les missives comme un moyen de dialoguer. «C'est comme une causerie»<sup>120</sup> que le téléphone ne saurait remplacer: «Il y a dans cette lettre des choses que vous savez déjà; mais enfin le téléphone ne doit pas me faire oublier l'écriture, et d'autre part je suis toujours content quand je reçois une lettre de vous.»<sup>121</sup> Les messages sont «un substitut de l'oral»<sup>122</sup>: «Que de bavardages! 4 pages pour 2 jours! Enfin j'aime autant vous écrire souvent, ça me donnera l'illusion de vous parler.»<sup>123</sup> Pour Marie également, la rédaction d'une lettre revient à un «bavardage» ou à une «causette»<sup>124</sup>. La lettre peut être synonyme de

<sup>113</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 62.

<sup>114</sup> ARCJ, 120 J 29 (Bâle, 9 août 1914).

<sup>115</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 14 septembre 1925).

<sup>116</sup> ARCJ, 120 J 29 (Fribourg, 20 décembre 1918).

<sup>117</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 9 janvier 1919).

<sup>118</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 20 février 1919).

<sup>119</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 9 janvier 1919).

<sup>120</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 8 février 1919).

<sup>121</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 23 janvier 1919).

<sup>122</sup> Jean-Blaise GRIZE, «Le dialogue par correspondance», dans *La lettre. Approches sémiotiques. Les Actes du Vie Colloque Interdisciplinaire*, [A. J. GREIMAS, J.-B. GRIZE, R. FIEGUTH et al.], Fribourg Suisse, 1988, p. 9.

<sup>123</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 19 janvier 1919).

<sup>124</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 15 juin 1919); ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 9 mars 1922).

«préparation ou (...) continuation d'un dialogue face-à-face»<sup>125</sup> ; c'est le cas pour Marie à qui il arrive d'établir, selon les termes de Marie-Claire Grassi, «un mode de discours fictionnel»<sup>126</sup> : «Voici 4 heures, l'heure du goûter, je t'invite à venir prendre une tasse de café au lait avec nous.»<sup>127</sup> La lettre, pour Germain, offre également la possibilité de combler l'absence<sup>128</sup>. Ainsi, l'épistolier tente d'«abolir [distances et absences] pour continuer de faire vivre des relations sociales de la vie quotidienne non plus par la parole mais par l'écrit»<sup>129</sup>. La missive, appelée «relation» par Auguste<sup>130</sup> et «lettre de l'absent» par sa mère<sup>131</sup>, favorise le maintien des liens familiaux.

Pour les Viatte, la lettre est aussi une relation précieuse avec soi-même. Marie l'envisage comme un devoir d'introspection : «Faisons donc notre examen de conscience puisqu'il faut que je te dise chaque jour toutes mes pensées, mes paroles et mes actions.»<sup>132</sup> Et de concéder, cependant : «Je voudrais pouvoir te dire tout ce que nous ressentons quand nous voyons ton nom imprimé dans ces différentes revues, mais malheureusement ma plume n'est pas capable d'exprimer les sentiments de nos cœurs.»<sup>133</sup> Auguste partage le sentiment de sa mère ; ses «affaires de cœur» creusent à plus forte raison l'abîme entre les correspondants : «Je voudrais aussi vous en parler avant de faire quoi que ce soit. Ce n'est pas à distance que l'on arrange de pareilles choses.»<sup>134</sup> En conséquence, ni téléphone ni écriture ne satisfont Auguste : «Les lettres, vraiment, ne suffisent pas», déplore le jeune homme<sup>135</sup>. Pour Germain non plus, la lettre ne convient pas à toute conversation ; sa santé déclinant, il souhaite s'entretenir de vive voix avec son fils<sup>136</sup>. Si une lettre ne permet guère de converser sur des sujets intimes, elle peut, en revanche, «servir de points de repère et (...) rappeler les événements (...) [d'une] vie»<sup>137</sup>, indique Germain. Le médecin invite son fils à procéder à l'exercice de retour sur soi que pratique déjà son épouse :

<sup>125</sup> Catalin MAMALI, «Correspondre et dialogue virtuel du niveau individuel au niveau sociétal», dans Mireille BOSSIS (dir.), *La lettre à la croisée de l'individuel...*, 1994, p. 184.

<sup>126</sup> Marie-Claire GRASSI, *Lire l'épistolaire*, Paris, 1998, p. 6.

<sup>127</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 10 février 1922).

<sup>128</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 17 mai 1922).

<sup>129</sup> Bruno DELMAS, «Correspondre : esquisse d'une typologie des formes individuelles et collectives de la communication écrite», dans Pierre ALBERT (dir.), *Correspondre jadis et naguère. Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (120<sup>e</sup>, Aix-en-Provence, 23-25 octobre 1995)*, Section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, 1997, p. 14.

<sup>130</sup> ARCJ, 120 J 33 (à bord, 2 septembre 1925).

<sup>131</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 30 novembre 1925).

<sup>132</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 22 janvier 1920).

<sup>133</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 février 1923).

<sup>134</sup> ARCJ, 120 J 34 (New York, 19 mai 1927).

<sup>135</sup> ARCJ, 120 J 34 (New York, 20 mai 1927).

<sup>136</sup> ARCJ, 118 J 206 (Vichy, 23 mai 1927).

<sup>137</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 22 juin 1923).

*Je suis bien aise d'en [des renseignements] avoir de tes entrevues avec les autres écrivains que tu fréquentes: cela te servira de notes et de souvenir que tu pourras consulter plus tard et même de journal, puisque tu écris souvent, ne crains pas de nous donner avec les détails réels, tes jugements et tes vues*<sup>138</sup>.

Auguste retient le conseil et accorde une grande importance à ses missives: «Gardez cette lettre, je n'ai pas eu le temps de noter tout cela pour moi avec autant de détails et je serai peut-être bien aise un jour de pouvoir les retrouver.»<sup>139</sup> Ses lettres prennent ainsi la valeur de mémoire, de «patrimoine»<sup>140</sup>, et constituent un moyen privilégié pour une analyse de soi. Elles s'apparentent à un journal intime: «Ces lettres quotidiennes sont, d'abord, un livre de bord», constate Colette Becker<sup>141</sup>, ou, selon Louis Le Guillou, «un monologue personnel»<sup>142</sup>.

La correspondance de la famille Viatte demeure néanmoins une conversation à plusieurs voix. L'échange épistolaire contribue notamment au bon fonctionnement de la vie familiale.

Marie s'emploie à écrire à son fils une «lettre de conseils et de recommandation» comparable, par son contenu et son usage, à un billet ou à un pense-bête: «Mets là dans ton portefeuille afin que tu puisses la consulter, de temps en temps.»<sup>143</sup> Recommandations, mais demandes également. Marie prie son fils, lorsqu'il se trouve outre-Atlantique, de bien vouloir lui communiquer le bulletin météorologique new-yorkais: «J'aimerais bien que dans tes lettres tu nous dises toujours le temps que vous avez là-bas, car nous sommes sûre de l'avoir aussi ici quelques jours après.»<sup>144</sup> Certains passages des lettres d'Auguste feront ainsi office de «chronique météo»<sup>145</sup>. Ou de «chronique santé»: par le biais de sa correspondance, la famille Viatte s'informe de la santé de ses membres. Chacun fait acte de son état du moment: fièvre, maux et symptômes, les scripteurs établissent leur diagnostic<sup>146</sup>. D'où la fonction pour certaines lettres d'«ordonnance médicale»: «Papa préfère l'Antifebrine 0,25 contre la fièvre, mais si tu n'en trouve pas l'aspirine peut aller. Pour la nourriture il faut te mettre à la diète.»<sup>147</sup> Quant

<sup>138</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 16 novembre 1923).

<sup>139</sup> ARCJ, 120 J 33 (Paris, 24 novembre 1924).

<sup>140</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 66.

<sup>141</sup> Colette BECKER, «En guise de journal 'intime'», dans Pierre-Jean DUFIEF, *Les écritures de l'intime. La correspondance et le journal. Actes du colloque de Brest (23-25 octobre 1997)*, Paris, 2000, p. 115.

<sup>142</sup> Louis LE GUILLOU, «Epistolarité et histoire littéraire», dans Mireille BOSSIS (éd.), *L'Epistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, 1990, p. 101.

<sup>143</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 17 mai 1926).

<sup>144</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 3 septembre 1925).

<sup>145</sup> Exemple: ARCJ, 120 J 34 (New York, 5 mars 1926).

<sup>146</sup> Exemple: ARCJ, 120 J 33 (Paris, 19 janvier 1925).

<sup>147</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 19 décembre 1922).

aux lettres écrites en voyage, elles tiennent du «reportage», Auguste livrant ses «intéressantes observations de toute nature» à ses proches<sup>148</sup>.

La carte postale, elle, est le moyen d'envoyer ses baisers d'un lieu de passage<sup>149</sup> ou d'enrichir la collection des enfants<sup>150</sup>. C'est également le moyen privilégié de donner des nouvelles rapidement: «Bien chère maman, Me voilà bien arrivé, après un bon voyage.»<sup>151</sup> Ou encore de remplacer la lettre, le dimanche<sup>152</sup>. Les correspondants se servent du télégramme pour raisons «urgentes» – relatives à la santé<sup>153</sup>, à une arrivée imminente<sup>154</sup> ou encore à un avis pressant<sup>155</sup> et pour les bonnes nouvelles (les brillantes mentions obtenues par Auguste lors de la soutenance de ses thèses<sup>156</sup>).

### Structure de la lettre

A telle fonction, telle structure. Certaines lettres reçoivent une organisation particulière, répondant au rôle qu'on leur attribue. D'autres, plus nombreuses, ne respectent aucun schème. Les lettres de Marie, pour la plupart, n'obéissent à aucune logique propre. La mère de famille écrit au courant de la plume et tente de s'en justifier: «Tu vois je mélange tout, mais je t'écris comme je pense.»<sup>157</sup> Les toutes premières missives d'Auguste ne sont pas plus structurées<sup>158</sup>. Seules les lettres de ses parents écrites en duo sont divisées en longues parties attribuées aux scripteurs<sup>159</sup>.

A mesure que la correspondance s'étoffe et que la rédaction se met en place, Auguste adopte, pour un certain temps, la forme du journal intime, indiquant «heure par heure quel est l'emploi de (...) [son] temps» pour être «quitte de ne rien oublier»<sup>160</sup>. Marie construit ses missives comme une chronique hebdomadaire de type journalistique, lorsque son fils se trouve à New York, pour la même raison qu'Auguste: «Je préfère écrire tous les jours un peu, je risque moins d'oublier ce que j'ai à te dire.»<sup>161</sup> D'autres motifs encore poussent les correspondants à rédiger leur message,

<sup>148</sup> ARCJ, 120 J 33 (Stockholm, 4 juin 1924).

<sup>149</sup> ARCJ, 120 J 29 (Bâle, 8 novembre 1906).

<sup>150</sup> ARCJ, 118 J 206 (Pas-de-Calais, 9 août 1912).

<sup>151</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 28 avril 1919).

<sup>152</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 22 mars 1924).

<sup>153</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 7 décembre 1920).

<sup>154</sup> ARCJ, 120 J 34 (Lisbonne, 20 juin 1927).

<sup>155</sup> ARCJ, 120 J 33 (Paris, 28 juin 1925).

<sup>156</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 7 novembre 1921); ARCJ, 120 J 34 (Paris, 28 mai 1928).

<sup>157</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 20 octobre 1922).

<sup>158</sup> Exemples: ARCJ, 120 J 29 (Fribourg, 8 décembre 1918); ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 8 février 1919).

<sup>159</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 16 novembre 1923).

<sup>160</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 9 janvier 1919).

<sup>161</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 21 septembre 1925).

par bribes, au jour le jour. En période de maladie, les scripteurs procèdent à l'ordonnancement de leur missive sous la forme du bulletin de santé, comme dans cette lettre d'Auguste, rythmée par le thermomètre :

*D'abord ma température: hier soir 37.1 ce matin 36.4.  
 Ensuite, hier soir le salut a été très réussi. L'harmonium commence à me plaire. (...)  
 Quant à ma fièvre, je ne sens rien de maladif – un léger mal de tête aujourd'hui;  
 mais je crois que cela vient plutôt d'avoir trop travaillé ces jours-ci. (...)  
 Ce soir. 37.1.  
 Dimanche matin 36.7<sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 L'après-midi, François Chagué, le P. Sanson et moi nous sommes allés promener  
 au pont de la Glane (...)<sup>162</sup>.*

Les lettres de Marie qui relatent les souffrances de son époux suivent le fil des jours, en un examen clinique quotidien :

*Jeudi, 9 juin. – Le docteur n'est pas venu hier soir, mais ce matin papa a exprimé le désir de te voir rentrer directement de Lisbonne par le plus court chemin. Depuis 2 ou 3 jours déjà le ventre devient gonflé, papa croit que c'est de l'eau (ascite) ce qui serait un signe de la cirrhose du foie. (...)*

*Vendredi, 10 juin. – Le docteur n'est pas venu. Papa a été peut-être un peu fatigué par des visites ce qui l'a empêché de dormir dans la journée de hier, vers le soir les douleurs ont un peu augmenté (...) c'est pourquoi après le souper je lui ai fait une compresse chaude sur le ventre ce qui lui a fait du bien, il mesurait 37<sup>163</sup>.*

En voyage aussi, Auguste tend à construire ses lettres à la façon d'un journal, ou plutôt d'un carnet de bord<sup>164</sup>. Mais, ordinairement, il écrit « au fur et à mesure que cela (...) [lui] vient dans la tête »<sup>165</sup>. Au fil du temps et des échanges cependant, l'étudiant semble composer, consciemment peut-être, plusieurs de ses lettres d'après une structure narrative définie. Parfois, il communique en premier lieu son bilan de santé, puis répond aux questions posées par ses parents, avant de faire part de l'usage de son temps, explicitement (« J'en viens à l'emploi de mon temps »<sup>166</sup>). D'autres lettres sont ainsi charpentées : emploi des jours passés, recherches pour sa thèse et avancée de cette dernière, rapport de discussions avec son entourage parisien<sup>167</sup>. D'autres encore se terminent par un paragraphe qui relève de l'agenda :

<sup>162</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 8 février 1919).

<sup>163</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 8 juin 1927).

<sup>164</sup> ARCJ, 120 J 34 (En mer, 9 juin 1927).

<sup>165</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 11 mars 1919).

<sup>166</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 28 janvier 1922); ARCJ, 120 J 32 (Paris, 31 janvier 1922).

<sup>167</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 5 décembre 1922).

*Hier soir j'ai vu Bernoville qui fut charmant et qui m'invita pour dimanche à une réunion des collaborateurs des Lettres. D'autre part j'ai reçu une invitation de Dimier pour mardi soir: demain je vais à l'Opéra, samedi nous avons réunion des Equipes rue de Reully, ce soir je dois aller à une soirée donnée par les jeunes gens de St Eustache (...)*<sup>168</sup>.

Auguste procède ainsi avant que son père ne lui prescrive de faire part des événements de sa vie. La lettre lui permet de faire le bilan. Comme le souligne Jean-Pierre Albert, «il ne faut (...) pas négliger la part de la correspondance dans la constitution d'un rapport réflexif à soi-même et d'une identité»<sup>169</sup>. En témoignent les questions qu'Auguste se pose à lui-même<sup>170</sup>. Absorbé dans ses réflexions, le jeune homme agence inconsciemment sa lettre, tentant de mettre de l'ordre dans son esprit, à l'inverse de sa mère qui se dévoile, consciemment, de façon impulsive et non ordonnée. Dans des circonstances particulières (maladie, voyage), tous deux organisent leur missive en un exposé suivi, plus accessible. Les Viatte s'attachent à se raconter dans les moindres détails, dans leur souci de ne pas relâcher les liens familiaux.

### Cadre d'écriture<sup>171</sup>

S'apparentant à un rituel, l'écriture d'une lettre se trouve fréquemment mise en scène par l'épistolier, dans une abondance de «références spatiales et scéniques»<sup>172</sup>. Ces représentations, selon Cécile Dauphin, «expriment le rapport au monde d'un groupe social donné, dans un contexte particulier»<sup>173</sup>. Auguste et Marie, particulièrement, ne cessent de se montrer à la tâche. Quelles sont les conditions dans lesquelles les protagonistes rédigent leurs lettres<sup>174</sup>? Comment et pourquoi afficher «son propre geste d'écriture»<sup>175</sup>?

Marie écrit dans les heures avoisinant les repas<sup>176</sup>. D'ordinaire, elle rédige ses lettres sur la table de la salle à manger<sup>177</sup>. Quelques exceptions néanmoins: le samedi, où «on fait la salle à manger à fond», elle s'en va au salon<sup>178</sup>

<sup>168</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 6 mars 1923).

<sup>169</sup> Jean-Pierre ALBERT, «Ecritures domestiques», dans Daniel FABRE (dir.), *Ecritures ordinaires*, Paris, 1993, p. 64.

<sup>170</sup> Exemple: ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 4 février 1919).

<sup>171</sup> Cécile DAUPHIN, «Pour une histoire de la correspondance familiale», dans *Romantisme*, «J'ai toujours aimé les correspondances», 90, 1995, p. 97.

<sup>172</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 101.

<sup>173</sup> Cécile DAUPHIN, «Pour une histoire de la correspondance familiale», p. 97.

<sup>174</sup> Roger CHARTIER, «Préface», dans *Ces bonnes lettres...*, p. 12.

<sup>175</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, «Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle», p. 128.

<sup>176</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 4 mars 1920).

<sup>177</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 14 janvier 1920).

<sup>178</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 31 janvier 1920).

et, par beau temps, s'assied au soleil sur le balcon<sup>179</sup> ; malade, elle écrit de son lit (s'excusant de devoir écrire au crayon de papier)<sup>180</sup> – Germain fera de même lors des derniers moments de sa vie<sup>181</sup>. La maîtresse de maison se montre lorsqu'elle ne se trouve pas dans le cadre habituel qui prévaut à l'écriture de ses lettres, de manière à avertir son interlocuteur que « ce déplacement à l'intérieur de la maison va de pair avec des dispositions psychologiques particulières »<sup>182</sup>. Dans la hâte également, Marie et son fils décrivent les conditions de l'écriture. En pareil cas, ils précisent l'heure. Auguste indique qu'il doit terminer sa lettre avant de partir en cours<sup>183</sup>, tandis que sa mère met fin à la sienne alors qu'approche « l'heure de [la] poster (...) au train »<sup>184</sup> ou de passer à table<sup>185</sup>. Ainsi s'exprime, de façon indirecte, la nécessité de mettre fin à la missive en forme d'excuse.

Auguste se met en scène en toutes circonstances (habituelles comme exceptionnelles). Il rédige partout – dans sa chambre<sup>186</sup>, au jardin du Luxembourg<sup>187</sup>. Dès que le jeune homme dispose d'un moment de libre, il écrit : à la Bibliothèque nationale à Paris en attendant ses documents<sup>188</sup> ou au Ministère des affaires étrangères<sup>189</sup>, à peine embarqué sur le transatlantique<sup>190</sup>, entre deux cours à New York<sup>191</sup>... Auguste se montre, de manière délibérée ou involontaire, assidu à l'écriture. Apparaît surtout le grand besoin du jeune homme de faire part à sa famille de ce qui lui arrive, de ses observations. Décrire la situation dans laquelle il rédige se révèle être possiblement une façon d'atténuer la séparation. De son côté, Germain évoque les circonstances dans lesquelles il écrit pour combler l'absence de son fils<sup>192</sup>. Représentation du cadre d'écriture et sentiment de séparation apparaissent étroitement liés.

Les échanges épistolaires de la famille Viatte se présentent comme un dialogue inaltérable. La séparation et l'absence, sentiments récurrents, sont tantôt estompées (au travers de procédés détournés), tantôt dévoilées. A chaque nouveau départ d'Auguste, lui et ses parents ne manquent pas

<sup>179</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 17 juin 1920).

<sup>180</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 18 novembre 1920).

<sup>181</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 6 juin 1927).

<sup>182</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, *Ces bonnes lettres...*, p. 120.

<sup>183</sup> ARCJ, 120 J 30 (Fribourg, 1<sup>er</sup> février 1919).

<sup>184</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 12 mars 1919).

<sup>185</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 7 juillet 1919).

<sup>186</sup> ARCJ, 120 J 31 (Fribourg, 30 avril 1920).

<sup>187</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 21 mai 1922).

<sup>188</sup> ARCJ, 120 J 32 (Paris, 2 décembre 1922).

<sup>189</sup> ARCJ, 120 J 33 (Paris, 19 décembre 1924).

<sup>190</sup> ARCJ, 120 J 33 (à bord, 2 septembre 1925).

<sup>191</sup> ARCJ, 120 J 34 (New York, 4 octobre 1926).

<sup>192</sup> ARCJ, 118 J 206 (Porrentruy, 17 mai 1922).

d'examiner les conditions d'acheminement de leur courrier, afin que celui-ci soit transmis au plus vite, pour permettre la réunion et la symbiose familiales. Les lettres prennent des formes adaptées à leurs différents usages, à leur éventuelle rédaction à plusieurs et à leur «visée collective»<sup>193</sup>. Elles s'adressent à la parentèle ainsi qu'à leur(s) auteur(s), pour une mémoire familiale et pour une mémoire individuelle. Les épistoliers ne cessent de se raconter, de méditer et de se livrer à l'introspection – exercice qui paraît être un devoir (la religion catholique les y convie sans doute), sinon un trait familial. Leurs missives prennent la valeur d'examen de conscience. Elles revêtent d'autres fonctions encore. Surtout, elles forment un point de rencontre, un lieu de discussions et d'échanges – échanges de vues et d'affection notamment. Mais elles ne remplacent pas le face-à-face. Dans ce réseau familial, regards extérieurs et intérieurs se confondent, signe de grande intimité: la lettre d'Auguste est autant dialogue, matière à faire lire à l'entourage, qu'*a parte*. Auguste se confie ouvertement à ses parents – il en ressent le besoin. Son journal intime, couvrant les deux premières années de son séjour parisien, n'est par ailleurs qu'un écho de ses lettres, et ne saurait révéler quelque secret soustrait aux regards de l'autorité parentale. Les objets qui circulent sont aussi l'indice d'un attachement naturel et spontané entre le jeune homme et ses parents. Chez les Viatte, les échanges ne sont pas seulement «d'ordre informatif et matériel», au contraire de ce qui ressort d'autres correspondances familiales<sup>194</sup>. Une profonde affection filiale et parentale est transmise par la lettre.

Zélie SCHALLER

Adresse de l'auteur: Zélie Schaller, Tschärnerstrasse 47, 3007 Bern.

<sup>193</sup> Cécile DAUPHIN, Pierrette LEBRUN-PEZERAT, Danièle POUBLAN, «Une correspondance familiale au XIX<sup>e</sup> siècle», p. 140.

<sup>194</sup> Caroline CHOTARD-LIORET, «Correspondre en 1900, le plus public des actes privés, ou la manière de gérer un réseau de parenté», p. 63.



## LE JOURNAL DU CHAUX-DE-FONNIER ULYSSE DUBOIS 1830-1845

Il importe de situer l'auteur du Journal dans la société chaux-de-fonnière, où les relations étaient entretenues par des visites, des rencontres et la vie des sociétés. Le père d'Ulysse Dubois, Pierre-Frédéric, un notable originaire du Locle et de La Chaux-de-Fonds, avait épousé aux Planchettes, le 9 mai 1798, Marianne Matthey, de l'Etang. Membre de la Cour de Justice au lieu de son domicile, il devint «moderne maître bourgeois» de Valangin le 30 janvier 1801. Etant un des députés envoyés au maréchal Berthier, en 1807-1808, il prit une part active à cette mission délicate. Président de la Société des orgues de La Chaux-de-Fonds, Pierre-Frédéric procéda à la remise de l'instrument à la commune, en 1818. Il mourut le 21 janvier 1825, à 59 ans. «Le conseil de commune a autorisé sa veuve et son fils de faire poser une pierre sur sa fosse, de la grandeur qu'ils jugeront convenable, et sans rétribution, en considération des services qu'il a rendu à la Commune.»<sup>1</sup>

Ulysse Dubois, né le 13 février 1803, vécut en pension aux Planchettes une dizaine d'années plus tard. A 21 ans, il devint juge suppléant et, le 24 août 1827, «justicier» de la Cour de Justice de La Chaux-de-Fonds. Trois ans après, il paria avec Julien Humbert que, «si à la fin de 1834 il n'étoit point marié, il devrait payer six bouteilles de vin de Champagne qui seroient bues entre ceux qui étoient présents». Dans le cas contraire, Humbert payerait les bouteilles. Une convention fut signée en bonne et due forme! En définitive, c'est le 27 mai 1837 qu'Ulysse épousa Françoise Robert-Nicoud, née le 5 octobre 1816. Le Journal la mentionne dès juin 1836, lorsque sa mère vint habiter la maison Dubois. Visiblement par crainte d'un charivari, à cause de la différence d'âge, le mariage fut béni au Locle par le pasteur de La Chaux-de-Fonds. Pendant le dîner à Valangin, des jeunes gens lancèrent des pétards<sup>2</sup>. Deux filles assurèrent une descendance: Laure-Elise, née le 20 novembre 1838, filleule d'Oscar et de Laure Jacot, puis Julie, née le 5 janvier 1842, filleule de Louis Challandes, maire de La Chaux-de-Fonds et de son épouse<sup>3</sup>.

N. B. L'auteur du Journal orthographiait son nom: Du Bois. – Par commodité nous avons choisi: Dubois. – La ponctuation a été adaptée à l'usage actuel. – Les références renvoient aux dates du Journal, et point aux pages des cahiers. – Quelques fonds cités sont déposés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel.

<sup>1</sup> Archives de la Bourgeoisie de Valangin, reg. 22, pp. 2-3, 1801; reg. 24, p. 152, 23 février 1808. – J. J. Brandt fils, notaire, vol. 5, p. 546, 29 août 1818. – *Musée neuchâtelois*, 1879, pp. 201 et 204: «Une ambassade du Val-de-Ruz chez le prince Berthier». – Etat Civil, EC 3642, p. 76, N° 10, 24 janvier 1825.

<sup>2</sup> Journal, 30 janvier 1831; 4 avril 1830; 10, 12 juin, 7 juillet 1836. – Voir aussi Jean COURVOISIER, «Mariages et menaces de charivari en 1807 et en 1838», *Musée neuchâtelois*, 1986, pp. 138-142. – Arnold ROBERT, *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent*, 1894, p. 78.

<sup>3</sup> Journal, 20 novembre, 8 décembre 1838; 5 janvier, 2 février 1842.

La profession de Dubois apparaît dans quelques brefs passages du Journal. Ainsi, le 9 janvier 1830, l'artisan va au Crêt du Lode «rectifier une erreur d'émail vendu»; le 29, il «passe au feu». En avril, il reçoit et paye «deux caisses émail de Genève». L'année suivante, il «passe au feu», puis le 19 août il «pile 4 1/2 livres émail après midi»; le 24, Léo Lesquereux vient observer son ami «achever de passer au feu». Précision importante en 1832, Dubois «passe au feu quelques cadrans». Décision surprenante, le 18 octobre, il écrit: «Je me suis occupé avec Brutus Courvoisier à prendre note des différents objets concernant mon établissement que je lui remets». Au matin du 8 novembre, Dubois donne «à Brutus Courvoisier le restant de son attirail d'émailleur»; le 18, il «passe au feu» pour la dernière fois. Une semaine après, le notaire Oscar Jacot rédige l'acte de remise de l'atelier. Afin que tout se passe bien, en décembre encore, le vendeur aide «Brutus à émailler». Sans doute avait-il repris de son père la profession<sup>4</sup> qu'il abandonna en 1832.

Comme membre de la Cour de Justice et de diverses commissions, Dubois était très occupé: il devient curateur d'une veuve, procède à l'inventaire de Perret et C<sup>ie</sup>, ou pose des scellés. Le 9 mai 1831, il assiste à l'abrégé de la Chambre de charité, au comité d'horlogerie et à la commission des incendies. Dans le domaine politique, jugé trop conservateur par Auguste Bille, Dubois fait place à un député plus libéral dans la députation de La Chaux-de-Fonds à une assemblée des communes du ressort de Valangin<sup>5</sup> (février 1831). Néanmoins, dès le premier tour, Dubois est ensuite élu au Corps législatif de la principauté, le 30 juin. Souffrant de «crises nerveuses», il ne pouvait pas se rendre à toutes les séances; en octobre, il demanda d'être libéré de ses fonctions. Le commissaire royal, Adolphe de Pfuel, le renvoya au Conseil d'Etat. Après l'avoir entendu, le président Chambrier n'insista pas pour retenir celui qui souffrait de la «maladie des nerfs». Quant aux autres problèmes de santé, le député se fait arracher des dents, puis une racine. Quelques mois avant son mariage, Gustave Irlet lui «enlève une petite loupe à la lèvre, mais qui s'est reformée de suite». Tous les maux sont mentionnés, même les rhumes! Après un dîner «chez M<sup>r</sup> Montandon avec M<sup>r</sup> de Castella», il consulta ce médecin fixé à Neuchâtel, puis il constata: «Je lui dois des honoraires»<sup>6</sup>!

<sup>4</sup> Journal, 9 et 29 janvier, 5 et 6 avril 1830; 21 janvier, 12 février, 19 et 24 août 1831; 2 mars, 18 octobre, 8, 14 et 21 novembre, 14 décembre 1832. – Alfred CHAPUIS, *Histoire de la pendulerie neuchâteloise*, p. 462, en note: Dubois, Pierre-Frédéric, cité de 1792 à 1799, livre des cadrans de pendules.

<sup>5</sup> Journal, 16 juillet 1830; 29 mars, 1<sup>er</sup>, 5 et 9 mai 1831. – Arthur PIAGET, *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, t. 3, 1919, p. 162.

<sup>6</sup> Journal, 30 juin, 24-29 septembre, 5, 10-12 octobre, 11, 16, 17 novembre 1831; 20 septembre 1832; 24 décembre 1836; 13 juin 1837; 9 novembre 1844. – J. F. P. de Castella fut médecin de l'Hôpital Pourtalès de 1811 à 1855.

A partir de 1832, le Chaux-de-Fonnier est le correspondant local de la Caisse d'épargne de Neuchâtel, puis devient membre de la direction six ans plus tard<sup>7</sup>. Ancien d'Eglise, il ne manque pas de signaler qu'il tenait la coupe de communion au culte. Il obtient son congé en septembre 1837, sans que cela affecte son zèle. Ulysse fait ainsi des tournées pour solliciter des souscriptions en faveur de la création d'un second poste pastoral<sup>8</sup>. En mars 1835, le mémoraliste « assista tout le jour à l'expertise et au verbal de l'incendie de la maison de ville, comme membre de la Chambre d'assurance ». En mai de l'année suivante, il se rend à l'assemblée de cette Chambre. Lors d'une absence momentanée, Oscar Jacot est remplacé par son ami Ulysse dans la fonction de secrétaire de l'Assemblée générale de la commune. En juin, les deux messieurs travaillent aux archives du lieu, toute la journée. Une autre fois Ulysse, seul, va pendant trois heures, chez le pasteur Piquet, afin de copier les données du « registre des naissances des natifs de 1817, pour les rôles militaires »<sup>9</sup>.

Ces activités valent à Dubois d'être nommé lieutenant civil de La Chaux-de-Fonds par le Conseil d'Etat; il est installé dans sa charge le 27 juillet 1837, après avoir prêté serment. Ce jour-là, Louis Challandes, maire de 1823 à 1844-1845, répondit à son nouveau lieutenant qui avait adressé quelques mots à la Cour de Justice. Le dimanche suivant, un cortège amena Dubois au temple, pour occuper la place qui lui était officiellement réservée. Dès lors, il présida la Cour en l'absence du maire, auquel il rendait compte de ses actes. Ainsi reçoit-il la déclaration d'une fille-mère « sur le petit lit », ou bien il préside l'assemblée générale de la commune. Une contestation désagréable l'attend après un refus d'accorder un passeport à des personnes habitant hors de la juridiction. On le nomme président de la *Société* qui avait ses locaux dans la maison de ville. Ulysse est au mieux avec le maire qui s'absentait assez souvent, par exemple pour une cure de bains, en famille. C'est pour cette raison, sans doute, que Louis Challandes offrit à son lieutenant un sucrier d'argent en guise d'étrenne pour 1838, douze cuillères à crème l'année suivante, enfin en 1841, une théière, du rhum et de la moutarde<sup>10</sup>.

Parmi les activités occasionnelles de Dubois, il faut noter l'aide au « receveur Matthey qui avoit à débrouiller certains articles du rentier » (sorte d'ancêtre du registre foncier). Il est « commissaire de la commune à l'examen

<sup>7</sup> Journal, 10 décembre 1831. – Philippe GODET, *La Caisse d'Epargne de Neuchâtel, 1812-1912*, 1912, pp. 316, 328.

<sup>8</sup> Journal, 9 juillet 1837; 28 décembre 1834; 14 octobre 1833.

<sup>9</sup> Journal, 12 et 13 mars 1835; 26 mai 1836; 3 mai, 4 juin 1835; 2 mars 1836.

<sup>10</sup> Journal, 24, 26, 27 juin, 2 juillet 1837; 25 juillet, 19 octobre 1837; 4 mars, 21 avril 1838 (société); 7 août, 1<sup>er</sup> janvier 1838 (le maire); 1<sup>er</sup> janvier 1839; 2 janvier 1841.



Pierre-Frédérique Dubois



Marianne Dubois

des candidats à la place de lecteur public» (le crieur), fait l'inventaire de registres notariaux et des papiers des greffes, puis il se rend avec le maire à la dédicace du nouvel hôtel de ville du Locle. Nous regrettons que soit resté introuvable jusqu'ici le «portrait du guerrotipe», exécuté aux Éplatures par les frères Dubois, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 1842. Peut-être le daguerréotype s'est-il effacé avec le temps. Du moins disposons-nous des portraits de ses parents, finement dessinés de profil par le miniaturiste Jean-Jacques Müller, au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ulysse Dubois se rendit à Neuchâtel avec son épouse et Oscar Jacot pour l'arrivée du Roi et de la Reine de Prusse – avec les majuscules indispensables, figurant dans tout le manuscrit. Plus de sept pages sont consacrées à cette mémorable visite royale<sup>11</sup>.

En 1843, le lieutenant civil relève que «la Cour de Justice est allée après midi chez M. le Maire pour l'engager à ne pas postuler la chatellenie de Boudry qui est vacante». Louis Challandes resta à son poste, mais ce n'était que partie remise. L'année suivante, après le culte célébrant la fête du roi, et lors du dîner servi à la maison de ville, le maire annonça «sa prochaine retraite, en répondant à la santé qui lui avoit été portée». Cette déclaration attristante provoqua «des larmes qui couloient de presque tous les yeux». En novembre 1844, Challandes reçut de la Cour de Berlin le brevet de

<sup>11</sup> Journal, 11 novembre 1839; 27 janvier, 1<sup>er</sup> juin 1840; 1<sup>er</sup> octobre 1841; 1<sup>er</sup>, 2, 24-28 septembre 1842.

trésorier général de la principauté. Il resta toutefois en place à La Chaux-de-Fonds comme commissaire, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire<sup>12</sup>. Dès la fin de janvier 1845, on murmura le nom du successeur. En février, celui-ci se révéla être le baron Frédéric de Chambrier, que Dubois accompagna chez divers notables du lieu. Le nouveau maire, installé le 4 mars, offrit un grand dîner aux notables, à l'hôtel de ville. Cinq jours plus tard, Chambrier, la Cour de Justice et le Conseil de commune se rendirent en cortège au temple. Notons que le maire se déplaça beaucoup entre La Chaux-de-Fonds et Cormondèche où il s'occupait, entre autres, des vendanges. Ainsi, offrit-il une «boîte de raisin à son lieutenant»<sup>13</sup>.

Notre mémorialiste écrit 13 février 1844, «jour où j'ai accompli ma 41<sup>me</sup> année, Françoise m'a acheté un manteau Mackintosh, et les frères Perret m'ont fait cadeau d'une jolie calotte». Avec quelques messieurs, il va tirer au pistolet. En septembre, il renouvelle «l'abonnement au *Constitutionnel Neuchâtelois*» (une sorte d'organe officiel). Une toque de velours offerte par son épouse marque la 42<sup>e</sup> année. Ensuite, Dubois est invité aux promotions «comme ancien membre de la Chambre d'éducation»<sup>14</sup>. Du 12 au 15 juin 1845, le mémorialiste descendit avec sa famille à l'hôtel des Alpes, à Neuchâtel, et fit visite au président du Conseil d'Etat, Frédéric de Chambrier (1785-1856). Maire et lieutenant de La Chaux-de-Fonds allèrent dîner le 13 juin, avec leur épouse, chez le président Chambrier où se trouvait aussi le maire de Valangin, encore un Chambrier. Le 14, la famille Dubois se rendit à l'Île de Saint-Pierre. Dimanche 15, après le culte au Temple du Haut (la Collégiale), Dubois reçut à l'hôtel des Alpes la visite du maire Chambrier, puis il dîna avec «M<sup>r</sup> Challandes». A 20 heures 1/2 toute la famille atteignit la maison<sup>15</sup>. En octobre, Ulysse Dubois prend le courrier pour Neuchâtel, où il fait des courses, puis va «coucher à Cormondèche chez M<sup>r</sup> le Président du Conseil d'Etat». Le matin du 23, après avoir vu le pressoir, les encavages et le prieuré de son hôte, le lieutenant fait un tour dans les vignes de Sombacour, des Boubins et des Repaires. L'après-midi il se rend à Colombier pour une visite à la sœur de Françoise, alliée Rosat. Enfin, parti à 9 heures 1/2 de Cormondèche avec la famille Chambrier, qui lui présente des vignes aux Parcs, à Neuchâtel, Dubois arrive chez lui le 24 octobre à 16 heures 1/2<sup>16</sup>.

<sup>12</sup> Journal, 17 juin 1843; 15 octobre, 28, 30 novembre, 4, 5, 6, 10 décembre 1844.

<sup>13</sup> Journal, 28 janvier, 4, 10, 13 février, 4 mars, 16 octobre, 1<sup>er</sup> novembre 1845.

<sup>14</sup> Journal, 13 février, 30 août, 23 septembre 1844; 13 février, 11 juillet 1845.

<sup>15</sup> 12-15 juin 1845. Alexandre de Chambrier (1788-1861), frère du président, était maire de Valangin.

<sup>16</sup> 22-24 octobre 1845.

Ulysse Dubois, qui avait de la suite dans les idées, expose en 1847 que «cédant aux sollicitations des membres de la Cour de Justice et d'un certain nombre de personnes de la localité», il pria le Conseil d'Etat de faire parvenir au roi un placet. C'était la demande d'être pourvu de l'office du maire de La Chaux-de-Fonds, devenu vacant par la retraite du baron de Chambrier. La réponse de Berlin fut positive. Dubois, nommé maire le 26 avril, fut installé le 11 mai 1847<sup>17</sup>.

Après la Révolution de 1848, les autorités républicaines confièrent à l'ancien maire la présidence de la Commission de rachat des cens et des dîmes, à la Chaux-de-Fonds. Dubois reçut les registres nécessaires à l'accomplissement du travail. Une entête de lettre, datée 1853, apprend l'existence d'un «*Bureau d'affaires / U. Du Bois et O. Jacot / Rue de la Promenade, 59 / Chaux-de-Fonds ... Notariat, Gestion de biens meubles et immeubles, Comptabilité, Ecritures ... objets saisis*»<sup>19</sup>. Quant à Oscar Jacot, né en 1808, notaire de son état, il passa des actes en 1832 à 1857. Il était devenu lieutenant civil le 8 juin 1847, donc le bras droit de son ami, et se trouvait aussi être parrain d'Elise Dubois. Il présida une société de tir nommée «Compagnie des mousquetaires du prix du Roi»<sup>20</sup>, ce qui était significatif. L'association avec Ulysse Dubois n'a guère duré, puisque celui-ci mourut d'une maladie du cœur le 27 mars 1854. Quelle aurait été sa réaction deux ans plus tard, lors du soulèvement royaliste? – impossible de l'imaginer.

## Le journal

Actuellement, le journal d'Ulysse Dubois comprend seize cahiers, un par année, de 1830 à 1845. En existait-il d'autres? – au moins un, offrant le récit des événements du 28 février 1848, transcrit par Arnold ROBERT dans *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent* (1894, p. 78). Chaque cahier de cinquante à soixante pages est formé de feuilles pliées en deux; l'une d'elles tient lieu de couverture. Les dimensions varient légèrement de 41 sur 33 centimètres ou de 42,7 sur 34,2 centimètres. Les feuilles ont le filigrane E B à un angle et une crosse à l'opposé; elles sortent donc de la fabrique de papier d'Erhard Borel, à Serrières. Le titre du premier cahier

<sup>17</sup> Manuel du Conseil d'Etat, vol. 212, p. 639, 8 mars 1847. – Série Militaire, dossier 35. – Arnold ROBERT, *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent*, 1894, p. 78.

<sup>18</sup> Fonds Louis Colomb, dossier 4/III, 21, 23 juin 1849. Les électeurs de La Chaux-de-Fonds avaient, dix ans plus tôt, refusé le projet de rachat proposé. – Journal, 27 août, 3 septembre, 20 novembre 1843.

<sup>19</sup> Fonds Louis Colomb, dossier 10/I, lettre du 9 décembre 1853.

<sup>20</sup> Registre matricule des notaires, vol. 3, p. 243, 22 octobre 1832. Arnold ROBERT, dans *La Chaux-de-Fonds, son passé, son présent*, 1894, pp. 79-80.

est «Journal pendant l'année 1830»; en haut à droite, la fille aînée d'Ulysse a écrit «E. Mentha Du Bois». Le texte paraît être une mise au point de notes prises au jour le jour. Il n'y a presque pas de ratures, de surcharges ou de textes en marge, et peu de problèmes de déchiffrement. Les imparfaits s'écrivent encore en -oient au lieu de -aient. L'auteur donne les noms de famille des très nombreuses personnes qu'il fréquentait. Voici un exemple: les lignes concernant le 20 août 1830: «Je suis allé au Conseil un instant le matin. J'ai passé au feu. Maman est allée en soirée chez le cousin Montandon. J'y ai goûté et veillé. Il y avait M<sup>d</sup> Cuche et M<sup>lle</sup> Fallet, M<sup>d</sup> Sandoz Montandon, M<sup>d</sup> la M. B. [maître bourgeois] Jacot, Jules Schaffer et sa maman. Le grand tirage des Eplatures a commencé ce matin. Le tems a été couvert et assez frais.»

Dans les *Nouvelles Etrences Neuchâteloises pour 1926*, Gustave Borel-Girard avait consacré neuf pages aux «Notes extraites du journal du lieutenant Dubois de La Chaux-de-Fonds (1831)». Il nous a paru nécessaire d'analyser le contenu de tous les cahiers.

## La maison

Il est possible de localiser le domicile, en dehors du centre. Dubois dit en effet avoir fait «diverses commissions au village». Les registres de l'Etablissement Cantonal d'Assurance Immobilière situent la maison à environ cinq cents mètres au nord-est du Grand Temple, à la rue, puis boulevard de la Citadelle, devenu rue de Bel-Air (au N° 22). Sur des caves voûtées, la maison avait deux étages sur rez-de-chaussée, en 1846; elle mesurait environ 12,3 sur 10,8 mètres. Cet immeuble fut sensiblement amélioré en 1852 et modifié plus tard, notamment par l'adjonction d'une tour, en 1877, par Jules-Henri Mentha-Dubois. Une annexe en pierre de 6,3 sur 8,4 mètres abritait une «lessiverie», une forge et des caves. Dans le jardin adjacent, Madame Dubois et une servante firent un «carreau», en 1844, parmi d'autres plantés de légumes. Un soir de 1832, Dubois avait «travaillé à ranger le jardin pour y poser des caisses destinées à recevoir six ruches d'abeilles appartenant à M<sup>r</sup> le Pasteur Jeanneret». Il y eut transport des vieilles ruches au Valanvron en 1845<sup>21</sup>. De nombreuses mentions font état de travaux à une citerne – pour l'alimentation en eau.

<sup>21</sup> Journal, 11 décembre 1832; 10 avril 1845 (jardin) – ECAI, La Chaux-de-Fonds, registre 45, fol. 67, N°s 249, 250, 1302; registre 69 N° 605; registre 70, N°s 2430, 2748. – Voir aussi Charles THOMANN, *L'histoire de La Chaux-de-Fonds inscrit dans ses rues*, 1965, p. 36. – Journal, 10 avril 1844, 21 avril 1842; 6 avril 1832; 26 août 1845.

## Les églises, les cultes

L'examen complet des cahiers révèle qu'Ulysse Dubois était très attaché à l'Eglise réformée, et aux pasteurs de La Chaux-de-Fonds. Cet «ancien d'Eglise» se rend au culte du matin et du soir, prend la Sainte-Cène et explique comment on accède aux deux extrémités de la table de communion. Il tient lui-même les coupes (deux vont être renouvelées) et des sachets où sont recueillies les offrandes, le soir. Dans un tronc, après un service du matin, on trouva 10 louis et 14 batz. Pour le dimanche du Jeûne, le 20 septembre 1835, Dubois donne un long résumé du sermon du pasteur Jules-Félix Jeanneret qui a développé le texte du prophète Jonas: «Encore 40 jours et Ninive sera renversé». «Cet éloquent et admirable discours», remarquable par sa franchise, dura «deux heures moins sept minutes»! L'après-midi, la prédication du pasteur Edouard Piquet, sur Matthieu XXVI/6-12, dura une heure cinq. Entre les deux services, le paroissien prit un bouillon, puis alla à la veillée chez le pasteur Jeanneret<sup>22</sup>.

Lors de son installation, le pasteur de langue allemande prêcha sur le psaume XXVII/4; ensuite, il prêta serment d'obéissance au roi entre les mains du maire. En 1840, le jour du Jeûne, Dubois se rendit à 7 heures au service en allemand, et à 9 heures 1/2 au culte français. Durant 1 heure 55, le pasteur Jeanneret dénonça la mort de l'esprit religieux et proposa de renoncer à l'incrédulité. L'après-midi, le sermon du pasteur Piquet eut «beaucoup d'analogie avec celui de M<sup>r</sup> Jeanneret». L'année suivante, le 19 décembre, le mémorialiste veilla «à l'école du Reymond qui étoit réunie pour chanter des cantiques». En 1842, Dubois trouva le temps de compter dans le temple 29 hommes sur la galerie, 30 dans le bas, 6 écoliers et 165 femmes, en tout 231 fidèles. Un an plus tard, les sachets produisirent 1080 livres, dont 900 furent remises à la Chambre de Charité. Sans doute parce que c'était hors de l'ordinaire, le lundi 1<sup>er</sup> janvier 1845, le chœur d'Eglise se produisit. L'intérêt porté à l'édifice engage Dubois à se rendre «sur le balcon du clocher avec la famille Perret et [sa] maman». Un souci tangible pour la protection de l'édifice paraît, quand la commune décida de construire une citerne de 18 pieds de côté près du temple. A la fin d'un culte de Noël, tous les assistants sortirent à l'annonce d'un début d'incendie ... à la Grognerie [actuelle rue du Progrès]: «de la suie enflammée étoit tombée sur le toit et quelques

<sup>22</sup> Journal, 28 août 1831; 24 février 1833; 23 mars, 18 mai, 12 décembre 1834; 4, 19 janvier, 20 septembre 1835. – Pour une synthèse du sujet, voir Edouard URECH, *Histoire de l'Eglise de La Chaux-de-Fonds*, quatre livres, 1955-1964.



clavins [bardeaux] s'allumèrent.»<sup>23</sup> Outre cet incident, le texte mentionne de nombreuses réactions aux incendies, survenus dans la principauté et dans le Jura bernois.

Quelques informations concernent l'Eglise catholique: ainsi dimanche 26 juin 1834 «a commencé la célébration du culte catholique, dans une chapelle préparée dans une salle du bâtiment d'éducation». Un mois plus tard, le nouveau curé «M<sup>r</sup> Bellet, de Porrentruy» fut assermenté [comme les pasteurs] par le maire, assisté d'un greffier. Le président du comité catholique, le médecin Gouvernon, invita Dubois à la consécration de la chapelle nouvellement bâtie. Le 25 septembre 1841, des pétards annoncèrent la venue de l'évêque. Celui-ci officia le lendemain, dès 7 heures du matin, «consacra le temple par des onctions et des ablutions aux murailles intérieures et extérieures». A la sortie de l'office, un magnifique dîner fut organisé; on porta des «santés» notamment au roi et à l'évêque; le soir il y eut un feu d'artifice. En 1845, l'«assemblée de la générale Communauté» approuva le mémoire d'une commission qui concluait à «s'opposer à la fondation d'une école catholique à la Chdefonds». Dubois explique comment Ambroise Valle fut reçu dans l'Eglise protestante, après avoir abjuré le catholicisme (en 1844)<sup>24</sup>.

### Les pasteurs

A plusieurs reprises nous avons mentionné le pasteur Jules-Félix Jeanneret. Précédemment à La Chaux-du-Milieu, il fut installé à La Chaux-de-Fonds le 14 août 1831 et prêcha sur l'épître aux Thessaloniciens (I, chapitre V/12-13). Il fut présenté par le doyen de la Vénérable Classe (Compagnie des Pasteurs). Pour le vote qui suivit, en l'absence de l'intéressé, députés, membres du Conseil de commune et du Consistoire se prononcèrent individuellement. Après eux, les communiers de La Chaux-de-Fonds levèrent tous la main, pour accepter d'accueillir le pasteur proposé. Ensuite, le doyen fit prêter serment à son confrère «d'être fidèle ministre de Jésus Christ»; pour sa part, le maire mit l'élu «en possession du temporel de cette Eglise». Dubois emplit une page et demie de détails sur le déroulement de la cérémonie, suivie d'un dîner. Le lendemain, le Conseil de commune et des délégués de la Compagnie des pasteurs s'entretenirent sur l'établissement d'un second pasteur au village<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> Journal, 22 avril 1839; 20 septembre 1840; 19 décembre 1841; 9 janvier 1842; 10 janvier 1843; 1<sup>er</sup> janvier 1844; 19 août 1832; 4 janvier 1835; 25 décembre 1838. Charles THOMANN, *L'histoire...*, p. 68.

<sup>24</sup> Journal, 29 juin, 27 juillet 1834; 26 septembre 1841; 15 février, 2 mars 1845; 26 mai 1844.

<sup>25</sup> Journal, 14 et 15 août 1831.

D'excellentes relations s'établirent entre J.-F. Jeanneret et Dubois. Celui-ci plaça dans son jardin six ruches d'abeilles de l'ecclésiastique. L'année suivante, il démolit une de ces ruches «et joi[gnit] les mouches à une autre». Ajoutons encore que le paroissien boucha «un tonnelet de beurre à M<sup>r</sup> le Pasteur», et accompagna celui-ci «dams sa tournée de cueillette d'émines de moisson aux environs du Grand Quartier»; après cela, il l'accueillit à dîner, à goûter et à veiller. En octobre 1833, nouveau coup de main pour «boucher du vin rouge»<sup>26</sup>. Dubois devint le parrain de Louis Ulysse, fils du pasteur, la marraine étant Laure Jacot. En septembre 1835, le mémorialiste conduit sa mère et le pasteur Jeanneret au Chanet (Neuchâtel), utilisant un char jusqu'à Boudevilliers, puis continuant à pied par Bussy. Trois jours plus tard, allant rechercher mère et pasteur, il ne manque pas de noter les temps de parcours<sup>27</sup>.

Indisposé depuis plusieurs jours, le pasteur est purgé. Un soir, Dubois le trouve si mal qu'il va chercher le docteur Gouvernon. A fin octobre 1835, le malade bénéficie d'une «sensible amélioration». Son paroissien passe une partie de la journée à lui faire la lecture. C'est seulement le 7 février suivant que le pasteur Jeanneret put donner le catéchisme. «C'était la 1<sup>re</sup> fois qu'il montoit en chaire depuis le Jeûne». Par la suite, l'ecclésiastique fut chargé, par la Vénérable Classe, d'installer dans leurs paroisses deux de ses confrères, un au Locle, l'autre aux Planchettes. Il fêta le vingt-et-unième anniversaire de son mariage en avril 1844, puis célébra celui de sa fille Charlotte avec un pasteur, l'année suivante. Les époux Dubois furent évidemment invités au dîner, réunissant trente-huit adultes et cinq enfants. Notons au passage qu'en décembre 1845, Ulysse Dubois accueillit trois personnes «pour arranger un arbre de Noël». C'est la première attestation d'une coutume dès lors établie dans le canton de Neuchâtel<sup>28</sup>.

### Vêtements, nourriture et boissons

Dans le Journal se trouve une matière suffisante pour établir des rubriques. En voici quelques exemples. Pour se vêtir, il est nécessaire de recourir à des professionnels. Ainsi, en 1833, Dubois note: «Nous avons eu un tailleur en journée avec sa femme (Virgile Jacot)». Quelques jours après: «J'ai fait le matin emplette de drap pour habits», puis «notre tailleur a achevé son ouvrage». Quatre ans plus tard: «Nous avons eu les

<sup>26</sup> Journal, 6 avril 1832; 17 mai, 22 juillet, 16 septembre, 7 octobre 1833.

<sup>27</sup> Journal, 20 août 1834; 21, 24 septembre 1835.

<sup>28</sup> Journal, 3, 31 octobre 1835; 7 février 1836; 15 et 25 février, 7 avril 1844; 29 octobre, 19 décembre 1845. – *Noël dans les Cantons romands*, 1980, p. 107 (à compléter).

tailleuses ces trois jours passés». En septembre 1838, «les tailleuses ont achevé leur ouvrage». Ensuite, «F[rançoi]se a eu ses deux tailleuses» et, «Mad. Humbert a cousu chez nous»<sup>29</sup>.

Quant à la nourriture, il est surtout question des extras et de la viande de porc. Ulysse Dubois mange des tripes chez un cousin, et des huîtres chez Oscar Jacot après une séance de la Justice. Epouse et belle-mère achètent un cochon qu'elles se partagent. «Chez M<sup>r</sup> Montandon sont venus chercher notre viande pour la mettre à la cheminée» [où elle sera fumée]. Noter la tournure fréquente «chez M<sup>r</sup> Montandon», alors que nous disons: les Montandon sont venus. Pour son anniversaire en 1840, Françoise offre à son mari «un bouquet, des oranges et biscomes». Elle va plus tard chez l'ami Jacot pour «aider à faire boucherie». Quant à Ulysse Dubois, il achète un cochon pesant 241 livres, à 11 creuzer la livre, de moitié avec Christen, puis fait des saucisses à l'aide de sa mère et de sa belle-mère<sup>30</sup>. Une fois, il écrit: «j'ai eu pour manger des gâteaux au fromage», et aussi «nous avons cédé notre froment à Martin Fritz, moyennant l'échange contre du pain, poids pour poids». Chez le pasteur Piquet, pour le souper, il y a eu «des graines et des alises». Avec Oscar Jacot et le médecin Gouvernon «venus veiller chez nous, on a fait un petit pique nique à l'occasion de l'anniversaire de notre mariage»<sup>31</sup>.

Le 10 août 1842, «il y avoit du raisin au marché; on le vendoit un batz la grappe». Quinze jours plus tard, Dubois soupe au Cercle «où Ami Gabus m'a invité à manger des cailles». Souvent invité, Ulysse prend un verre de vin et «une tranche de salé» chez Jacot, plus tard des grives au Cercle. Il fait sa provision de pommes de terre et, enfin, achète avec Julien Dubois un porc pesant 212 livres, d'où on tire des saucisses. Une autre fois encore, il soupe au Cercle où Oscar Jacot l'a invité à «manger des petits oiseaux», dont il ne précise pas le nom<sup>32</sup>.

Il est souvent question d'une cave bien remplie et renouvelée – c'est le moins que l'on puisse dire. «J'ai acheté le matin [du 29 octobre 1832] du voyageur de la maison Bernouilly et fils, de moitié avec M<sup>r</sup> le Pasteur Jeanneret, 50 à 60 pots de vin blanc de Marquisat de l'an 1753, pris à Bâle, ancienne mesure, le tonneau à renvoyer ou à rendre». La commande arrive le 14 novembre. Le vin du pays n'est pas oublié: «J'ai envoyé

<sup>29</sup> Journal, 30 septembre, 6, 10, 17 octobre 1833; 13 septembre 1838; 4 mai 1840; 5 novembre 1844.

<sup>30</sup> Journal, 20 octobre 1831; 14 novembre 1837; 28 novembre, 7 décembre 1839; 13 février, 17 et 18 décembre 1840.

<sup>31</sup> Journal, 24 mars, 7 et 12 novembre 1835; 28 mai 1840.

<sup>32</sup> Journal, 10 et 27 août 1842; 8 juillet, 7 et 20 octobre, 22, 23 novembre 1843; 2 novembre 1844. Le Cercle se réunissait dans la maison de ville.

L.227.3 à M<sup>r</sup> de Sandoz Rollin pour paiement de tout le vin». Deux mois après, il reçoit 58 pots de rouge du même Henri-Alphonse de Sandoz-Rollin, ancien conseiller d'Etat, châtelain de Beauregard, dominant un important vignoble. Deux ans après: «J'ai reçu 2 tonneaux vin blanc [18]35 de M<sup>r</sup> Sandoz Rollin». En mai, «j'ai mis en bouteille du 34 d'Yvorne chez Oscar Jacot» l'indéfectible ami<sup>33</sup>. L'année suivante, le mémorialiste paie à «M<sup>rs</sup> Sandoz et Cugnier 22 1/2 pots moût à 3 1/2 batz le pot», boisson reçue l'avant veille à midi. C'est pour la «Société» [se réunissant à la maison de ville] que Dubois passe une journée à aider Jacot «à boucher 1053 bouteilles de vin rouge». Le surlendemain de Noël 1837, à la veillée chez Montandon, il a mangé une oie le soir, et bu du champagne. En liaison avec ses libations, Dubois achète «deux douzaines de verres à pied chez Aurèle Sandoz, pour 86 batz la douzaine». Une promenade avec Françoise est l'occasion de manger de la crème aux Bulles, puis de boire du vin aux Rochettes. Occasionnellement, Ulysse partage du vin avec sa mère, et prend du café à midi avec un invité<sup>34</sup>.

Avec son ami Jacot, Dubois va chez «C. E. Dubois goûter du vin de Bordeaux qui revient à 170 ff [francs] la pièce de 120 pots; nous en avons assuré chacun une pièce». Cinq mois plus tard, Ulysse reçoit «une barrique vin de Bordeaux du prix de 120 ff et 60 ff pour la voiture». Au début de septembre, une dernière précision: «J'ai fait boucher mon vin de Bordeaux que j'ai partagé avec M<sup>r</sup> Jeanneret». A l'occasion d'un enterrement au Locle, il se rend chez Louis Dubois pour payer «au cousin une pièce de vin de 61 ff», sans que la provenance soit donnée. Tout cela n'empêche pas l'amateur de continuer à acquérir de M. de Sandoz-Rollin «un tonneau de vin rouge de N[euchâtel] 1844 à bz 8 le pot»<sup>35</sup>.

Voici d'autres boissons, rarement citées. En 1841, le maire «paye un bol de punch à la Cour de Justice». Sur le point de quitter ses fonctions à La Chaux-de-Fonds, Louis Challandes remercie les membres de la Justice et, «après le plaid, nous avons pris un bol de pounch». C'est chez le maire que Dubois a pris un jour «la tasse, et le thé». Invité par le pasteur Jeanneret, il prend quelque chose «au dîner, puis (...) le thé». Un dimanche, à domicile, il consomme «un verre de bière» avec Oscar Jacot. Julien Humbert l'invite, avec d'autres personnes, à «prendre une tasse de café à l'eau»<sup>36</sup>. Comment interpréter cette curieuse expression?

<sup>33</sup> Journal, 29 octobre 1832; 24 mars, 30 mai 1834; 26 avril 1836. Le pot de Neuchâtel valait environ 1,9 litre.

<sup>34</sup> Journal, 25 octobre, 25 novembre, 27 décembre 1837; 8 mars 1838; 16 juin, 15 septembre 1839.

<sup>35</sup> Journal, 22 février, 24 juillet, 3 septembre 1841; 24 juin 1843; 29 avril 1845.

<sup>36</sup> Journal, 2 février 1841; 10 décembre 1844; 28 mars 1841; 14 mars 1843; 3 août 1845.

## Le temps et les phénomènes de la nature

Presque chaque jour, Dubois termine son texte par une remarque sur le temps qu'il a fait. Aussi, pourrait-on établir une sorte de tableau météorologique des années. Au passage, nous avons relevé quelques anomalies. Le 2 septembre 1833, «il neigeoit pendant la matinée comme en hiver». Le 15 mars 1836, la fonte rapide de la neige, et la pluie, formèrent sur la route un cours d'eau qui se répandit dans le village. La Combe, où l'eau s'était accumulée, n'avait pas «ainsi percé depuis le printemps 1800». Le 27 mai, «il a gelé pendant la nuit, comme à Noël; l'eau faisoit des glaçons». En 1838, le 10 mai, «le brouillard est arrivé tout à coup à 10 h[eu]res». L'année suivante «le tems est extraordinaire pour la saison, doux comme en été». «Des branches de lilas ont fleuri dans un pot» (26 et 28 décembre 1839). «On a défendu les lessives» le 24 avril 1840, à cause de la sécheresse et du manque d'eau; le 27 juin, «les pommes de terre ont gelé dans les lieux bas». «Tems froid et pluvieux. Il a neigé, les montagnes étoient blanches», le 7 juin 1841. Après l'affreux orage du 18 juillet, «nous avons un arbre cassé, un pan de toit découvert». Retenons enfin tel contraste survenu en 1843: le 25 février et la veille «j'ai vu labourer aux Arbres (...) et aux Combettes»; en revanche, le 30 juin, «on a chauffé les fourneaux. Il étoit blanc à Pouillerel».

Dubois, en observateur attentif, observe en 1835: «nous avons très bien aperçu la comète de Halley (...) visible depuis quelques tems (...). Elle avoit le globe aussi gros qu'une bonne étoile et la queue passablement longue, le tout d'une clarté pâle» (15 octobre 1835). Huit ans après, du 17 au 19 mars 1843, «on voyoit le soir une comette avec une queue très longue dans la direction d'uberre à Joran elle occupoit le quart de l'horizon». Avec le pasteur Jeanneret, Dubois observe une éclipse de lune de 19/20 heures à minuit, le 26 décembre 1833. Phénomène rare, le dimanche 15 mai 1836, «il y a eu une belle éclipse de soleil visible, qui a commencé à [deux heures et demie] et a fini à environ [dix-sept heures]. Le soleil a été obscurci dans les [trois/cinquièmes] de son disque; il ne présentait qu'un croissant semblable à la lune dans son [premier] quartier.» Menace directe, le 24 janvier 1837, «on a ressenti la nuit dernière trois secousses de tremblement de terre» entre [deux] heures et [deux heures et demie]. Elles étaient «assez fortes pour bercer les personnes dans leur lit, faire branler les outils, les cages d'oiseaux, renverser un tas de bois, etc.». Les secousses ont été «ressenties fortement au Petit Quartier et dans les lieux bas». Le phénomène a du reste été ressenti à Neuchâtel.

## Voyages et promenades

Comparé au maire Challandes et à quelques compatriotes, le mémorialiste n'est pas un grand voyageur. Du 21 au 28 octobre 1831, il se rend à Aarau pour visiter une école polytechnique, Schinznach et autres lieux. Avec le pasteur Jeanneret, c'est un tour limité sur le lac de Thoune, à Grindelwald, à la petite Scheidegg, avec le retour par Schwarzenburg, Fribourg et Morat, du 20 au 29 juillet 1835. C'est l'occasion de visiter les curiosités au passage. Trois ans plus tard, allant rechercher sa mère aux Verrières. Dubois fait des visites au Val-de-Travers, passe la frontière avec Oscar Jacot et une cousine Lambelet, pour se promener à Pontarlier et au fort de Joux (29 juin-2 juillet 1838). En revanche, notre homme est un bon marcheur. Il va se promener avec sa mère (12 mai 1831), avec le pasteur Jeanneret (28 décembre 1835) et se rend un après-midi à Tête-de-Ran avec son épouse et Madame Jacot (24 juin 1837). Un jour de 1838, il se rend à la Maison-Monsieur avec Françoise, passe le Doubs et se rend à la chapelle de Blanche-Roche. Partis à midi, les époux retraversent la rivière deux heures plus tard à la Maison-Monsieur, à 17 heures; ils se retrouvent à la maison à 20 heures et demie, le 28 mai. Le 11 juillet suivant, Ulysse note: «Allé promener à ma Prise avec Françoise, puis au Gros Crêt, au Chapeau Rablé; nous sommes revenus par chez Jean Jori où nous avons mangé de la crème». L'année 1839 est bien remplie: le 16 juin, Ulysse et Françoise vont aux «Bulles, manger de la crème chez Hirschy, et boire un verre de vin aux Rochettes». Le 3 juillet, entre 9 heures et 20 heures et demie, Dubois et trois compagnons font «le tour du Saut du Doubs par les Planchettes et Moron», puis les Brenets et Le Locle. Citons encore une promenade, seul, à la Vue des Alpes, le 5 octobre 1843, et une autre «avec F[rançoi]se et les petites (...) à mi-côte chez Robert, où la musique militaire étoit» (8 septembre 1844). D'autres promenades supposent des déplacements en «char», sans qu'on précise le type de voiture.

## La vie de société – Les distractions

Voyages et promenades parfois longues servaient de délassement à Ulysse Dubois. Ses occupations professionnelles, puis sociales, le retenaient au village. Ainsi, faut-il tenir compte des visites, des repas réciproquement échangés entre habitants d'un certain milieu. Le Journal donne d'autres exemples. Le jour de Sylvestre 1832, «une société de jeunes gens avoient un bal à La Fleur de Lys, et une autre (...) a fait une partie de traîneaux au Locle». Deux ans plus tard, il y eut «le soir un concert dansant donné par la musique royaliste en faveur des Schwitzois» sans doute à la suite des

troubles survenus dans ce canton (7 mars 1834). Lors d'une promenade, les membres de la Cour de Justice se rendent dans le pâturage d'Abram Jeanmaire, où ils jouent à la «galine», qui se faisait notamment avec des bouchons coiffés de petites pièces de monnaie. Après l'installation de trois jurés, la Cour de Justice fit une promenade à Bellevue, où l'on joua aux quilles<sup>37</sup>. Un soir, les Dubois vont voir une ménagerie qui présente une douzaine d'animaux exotiques. Ensemble, les Dubois et les Jacot admirent «deux tableaux de Léopold Robert, exécutés par son frère Aurèle», c'est-à-dire des copies de tableaux «des pêcheurs et des moissonneurs». Quelques semaines plus tard, c'est une soirée «au cirque olympique»; un dimanche d'août, une série de connaissances viennent chez les Dubois «jouer aux boches» (sic), et prendre un verre de vin. Chez Oscar Jacot, c'est au tonneau qu'on va se récréer<sup>38</sup>.

En automne «il y a eu une partie de 21 chars qui est allée aux Ponts; ils sont venus danser au Casino». Le théâtre puisqu'il s'agit de lui, va jouer un rôle important dans la vie locale. Le 5 septembre 1837 «il y a eu un grand dîner de 140 à 160 personnes au Casino, pour l'inauguration du bâtiment». Deux jours après, lors d'un grand bal, «il y a eu jusqu'à 150 paires de danseurs». Une quinzaine de jours plus tard, Ulysse y amène «Friscougnette», Françoise! Tous deux vont «prendre le punch au Café du Casino», et Ulysse se rend «à la Comédie, où Oscar Jacot avoit conduit Françoise et Evodie Robert». Plusieurs soirées sont consacrées au théâtre et à la Comédie les 6, 11, 13 et 18 août 1838. Les époux s'y étaient déjà rendus le 14 juillet, car «M<sup>r</sup> le Maire nous avoit fait cadeau de deux cartes». Il agit de même les 14 et 21 mars 1840, une carte supplémentaire étant offerte à la mère d'Ulysse. C'est pareillement au théâtre qu'avait eu lieu un bal masqué, le 28 février<sup>39</sup>.

«Passé la journée comme à l'ordinaire» est une formule plus ou moins fréquente, par exemple du 21 au 25 février 1831. Toutefois, on découvre quelques sujets d'intérêt inattendus. «Je suis allé le soir avec F[rançoi]se voir un panorama de la Terre Sainte et de la ville de Dresde». Au domicile du maire Challandes, le 23 février 1840, fonctionna «une petite voiture à vapeur qu'un Badois faisoit circuler». Lors de son passage, «Henry Mondeux, pâtre de Touraine (...) étonne tout le monde par les problèmes très composés et difficiles qu'il résout à l'aide de la mémoire»<sup>40</sup>.

<sup>37</sup> Journal, 31 décembre 1832; 7 mars 1834; 4 août 1836. W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois*, p. 270. Journal, 13 juin 1845.

<sup>38</sup> Journal, 6 septembre 1836; 4 avril, 11 mai, 5 août 1838; 16 octobre 1842, 2 juillet 1843.

<sup>39</sup> Journal, 29 décembre 1842. – Yvonne TISSOT, *Le théâtre de La Chaux-de-Fonds, une bonbonnière révolutionnaire: comment une petite ville horlogère se dota d'un théâtre en 1837*, Lausanne, Bâle, 2003. – Journal, 5 et 22 septembre, 5 octobre 1837; 28 février 1840.

<sup>40</sup> Journal, 9 juillet 1839; 23 février 1840; 12 septembre 1844.

Diverses occasions de rencontres existent, essentiellement pour les hommes et, en premier lieu, «la Société». Ulysse Dubois s'y rend à une assemblée en 1830. Trois jours plus tard, un soir, il est chargé de la surveillance. La veille de Noël, il y entraîne un pasteur pour «lui lire des papiers». Une autre fois, Dubois accompagne sa mère et les épouses de deux pasteurs «à la maison de ville pour voir le local de la Société». On peut, par exemple, y manger des tripes. Dubois et Jacot ont donc bouché des bouteilles de vin rouge destinées à la Société. En fin d'année, «quatre masqués déguisés en vieux quêt[ent] en faveur de l'établissement»<sup>41</sup>

À l'assemblée du 21 avril 1838, Dubois fut nommé président de la Société. Ce nom apparaît encore le 10 février 1839 mais, le jour suivant, le mémorialiste parle du Cercle, quand il soupe là avec le maire, le juge Girard et Oscar Jacot. Ils boivent [du vin] «du fonds du jeu». Le 10 octobre 1841, Dubois se rend «à un bal donné chez [Madame] Bornand, aux Endroits, par le Cercle de la maison de ville, pour les sociétaires. On a dansé jusqu'à minuit, ensuite on a soupé. Il y avait, je pense, 70 à 80 personnes. Je suis parti à pied avec F[rançoi]se à 2 h<sup>s</sup> 1/4». Dans «l'assemblée du Cercle, on a porté à 120 le nombre des sociétaires». Sur 80 présents, 59 ont voté l'augmentation; «deux membres étant sortis, on est resté 78». Cinq ont été reçus membres et deux recalés<sup>42</sup>. Dubois, toujours soucieux d'exactitude, note «après l'assemblée, j'ai soupé au Cercle». Pour sa part, la commune prolongea pour neuf ans «le bail du Cercle de la maison de ville, au prix de 40 L<sup>s</sup>, et les réparations intérieures à la Charge du Cercle», le 8 janvier 1843.

À défaut de pompes funèbres, les proches ou les connaissances des défunts intervenaient. Ainsi, «j'ai fait mon tour de fossoyeur» pour Augustine Dubois (27 novembre 1830). En 1834, à l'annonce du décès de la veuve du maître bourgeois Jacot, Dubois se rend chez elle avec sa mère. «J'y ai été occupé une partie de la matinée; nous y sommes retournés après midi, où je me suis aidé à faire des brouillons de billets de fossoyeurs». Trois jours après, il va à l'ensevelissement «puis au dîner, à la maison de la défunte». Une autre fois, il se rend «le matin porter les listes de citations pour le Consistoire à raison de l'ensevelissement de l'Ancien Racine». Six ans plus tard: «J'ai comandé le voisinage pour l'enterrement de Ch<sup>s</sup> Hy Tissot. Je suis allé au souper des fossoyeurs chez Christen; il y avait cinq fossoyeurs et deux beaux-frères du défunt». Quant à la décision des communiens de réduire à deux le nombre des cloches sonnées pour un enterrement, il fut ramené à trois, parce qu'il y avait eu «beaucoup de rumeur»<sup>43</sup>.

<sup>41</sup> Journal, 13 novembre 1830; 2 août 1835; 21 octobre, 23 novembre, 30 décembre 1837.

<sup>42</sup> Journal, 16 octobre, 11 décembre 1841.

<sup>43</sup> Journal, 16 juillet 1834; 18 juillet 1835; 26 mai 1841; 9 juillet 1843.



## Nouvelles de la Suisse

Très attentif à ce qui se passe dans le cadre communal, Ulysse Dubois prend connaissance, par des journaux, de tout ce qui arrive en Suisse ou en Europe, en partie par *Le Constitutionnel* auquel il est abonné. En 1832, les bourgeois de Valangin habitant La Chaux-de-Fonds délibèrent «sur la proposition de la séparation de cet Etat de la Confédération suisse». La semaine suivante, ils votent cette séparation «à la majorité de 425 voix contre 2», avec des garanties relatives à la neutralité de Neuchâtel, à la liberté du commerce et à la garantie de la Constitution. «Dans les paroisses suivant la bannière de Valangin, 2896 bourgeois» votèrent la séparation, et il n'y eut que 62 oppositions. En définitive, Neuchâtel ne se sépara pas de la Confédération<sup>44</sup>.

Dans le long résumé des événements de 1833, Dubois relève le refus de cinq cantons d'assister à la Diète fédérale, leur réunion à Schwyz «sous le nom de Conférence», puis l'occupation militaire de Bâle qui se scinde en deux cantons, et de Schwyz, dont les deux parties se réunissent en une. La Diète somme la «Conférence dite de Sarnen» de se dissoudre, et Neuchâtel d'envoyer des députés. La principauté envoie trois députés au roi de Prusse pour demander la «séparation de la Confédération». Nouvelle sommation, et menace d'occupation de Neuchâtel par la Diète, aboutissent à l'envoi de Messieurs de Wesdehlen et Terrisse. Les troupes suisses se retirent de la frontière les 14 et 15 septembre. Encore faudrait-il contrôler ces dires en détail. Sur un ordre du Conseil d'Etat, «on a fait une collecte dans les sachets en faveur des victimes de terribles inondations aux Grisons, au Tessin et en Valais. Produit: L. 809.11, et ouverture de trois bureaux pour recevoir argent, linge et vêtements»<sup>45</sup>.

Le dimanche 19 décembre 1830, entre deux cultes, Ulysse Dubois va s'informer, chez le maître bourgeois Perret, des décisions prises par les Audiences générales de la principauté, les deux jours précédents. Les députés qui se rendront à la Diète fédérale auront pour «instructions de n'intervenir en aucune manière dans les affaires intérieures des cantons, chacun étant libre de faire les changements qu'il trouve bons à sa Constitution», ainsi que d'autres dispositions en cas d'urgence. Le tableau récapitulatif du 31 décembre mentionne, entre autres, que dans certains cantons «les Constitutions sont devenues libérales», et que la Diète du 23 a «déclaré la neutralité de la Suisse et proclamé son indépendance qu'elle défendra». En 1841, nouvel envoi de députés à la Diète pour discuter «un

<sup>44</sup> Journal, 8, 15, 16 janvier 1832; Alfred SCHNEGG, dans *Neuchâtel et la Suisse*, 1969, pp. 288-299.

<sup>45</sup> Journal. Revue placée à la fin de l'année 1833. Journal, 19 octobre 1834.

décret du Grand Conseil d'Argovie qui dissout tous les couvents». Ce qui précède montre à quel point Dubois a une vision plus large qu'on pourrait le croire. «L'affaire des Jésuites» en 1845 est rapportée brièvement: le Corps législatif donne des instructions aux députés en Diète; le tableau de fin d'année fait simplement état de l'irruption des Corps francs à Lucerne, puis leur défaite, et les mesures de mobilisation du premier bataillon neuchâtelois<sup>46</sup>.

Vingt-unième Canton suisse dans l'ordre du protocole, Neuchâtel se distinguait donc par son caractère de principauté. Après de nombreuses tergiversations, le roi de Prusse autorisa «son gouvernement de Neuchâtel à se servir du seul titre de *canton* dans ses relations helvétiques». Le problème fut résolu quand la Diète adopta le terme de canton «pour tous les membres de la Confédération dans leurs relations mutuelles»<sup>47</sup>.

Vu sa proximité, la France apparaît plus de vingt fois dans le Journal. Au sortir du culte, le 1<sup>er</sup> août 1830 «la nouvelle s'est répandue qu'un courrier extraordinaire avoit annoncé hier, à onze heures au bureau des postes, qu'une révolte avoit éclaté à Paris, que le Roi l'avoit quitté (...) qu'on se battoit dans les rues». Le lendemain: «nouvelle de l'élévation du Duc d'Orléans au trône de France par le peuple françois». Dans le résumé de fin d'année, on note la fuite de Charles X en Angleterre, les peines prononcées contre les ministres, des révolutions en Belgique, dans le duché de Brunswick, en Saxe, en Pologne, des «mouvements» dans toute l'Allemagne et certains cantons de la Suisse – qui se proclame neutre – la prise d'Alger par les Français. En 1833, une seule lettre venue de Bâle apprend la proclamation de la République à Paris, et la fuite du roi. En 1834, deux jours d'émeute à Paris, réprimée par la Garde nationale et l'armée, puis deux ans après, lettres et journaux de Paris ne sont pas parvenus le 29 juillet<sup>48</sup>.

### **Autres nouvelles de France**

En 1836, trois passages peu clairs pour nous, mais allant de soi pour Dubois, mentionnent «une Diète extraordinaire à Berne sur les difficultés avec la France». A Neuchâtel, le Corps législatif donne pour instruction à ses députés «que satisfaction soit donnée à la France, suivant le droit international, que l'Etat de Vaud soit obligé de se conformer au conclusum».

<sup>46</sup> Journal, 19 décembre 1830; 4 mars 1841; 7, 18 février, 1<sup>er</sup>, 14 avril 1845, revue placée à la fin de l'année 1845.

<sup>47</sup> Alfred SCHNEGG, dans *Neuchâtel et la Suisse*, pp. 285-299.

<sup>48</sup> Journal, 1<sup>er</sup>, 2 août et revue de l'année 1830; 25 avril 1833; émeute provoquant la mort de civils à la rue Transnonain. Dubois n'en parle pas. 17 avril 1834; 29 juillet 1836.

«Un feuilletton extraordinaire de *l'Helvétie*» annonce que douze Etats et demi (une majorité en Diète) ont voté de ne pas accorder satisfaction à la France; les autres, dont Neuchâtel, «vouloient un projet de notte accordant satisfaction à la France». Il s'agissait en fait des Articles de Baden, ratifiés par le Grand Conseil de Berne, qui avaient provoqué un soulèvement dans le Jura<sup>49</sup>.

La présence du remuant prince Louis Napoléon en Suisse, provoqua de nouvelles tensions avec la France. Voici comment notre Chaux-de-Fonnier suivit l'affaire. On avança d'un jour le Plaid car, le 25 septembre 1838, le Corps législatif devait donner ses instructions aux députés neuchâtelois à la Diète, «pour répondre à la note de la France». Celle-ci exigeait que Louis Napoléon, qui habitait le château d'Arenenberg, en Thurgovie, soit renvoyé de la Suisse, et annonçait «ne reculer devant aucun moyen pour contraindre la Suisse à sa demande». Le 1<sup>er</sup> octobre «un feuilletton de *la Gazette de Lausanne* annon[çait] l'arrivée de troupes françaises sur les frontières des cantons de Vaud et de Genève». On mentionnait une proclamation du général Aymar, commandant à Lyon, annonçant à ses soldats qu'il était probable que ceux-ci allaient être appelés à marcher où l'honneur et le devoir les appellent. Les turbulents voisins regretteraient «peut-être trop tard de ne pas s'être soumis aux justes demandes de la France, plutôt que d'avoir déclamé contre elle. Cette nouvelle a répandu l'inquiétude dans la population». Le lendemain déjà, «*le Journal des Débats* annonçait que l'éloignement ou plutôt le départ du Prince L<sup>s</sup> Napoléon satisfaisoit la France; cette nouvelle a calmé les inquiétudes de la veille. J'ai été au plaid tout le jour!» Les jours suivants, on s'étonne à peine de lire: «divers bruits ont circulé sur les intentions de la Diète sur les mesures qu'elle prend, sur les intentions de la F<sup>ce</sup>, mais tous ces bruits étoient sans fondement.» Ensuite «toujours la même incertitude et les bruits les plus contradictoires». Le 8 octobre «une lettre particulière arrivée ce matin à La Chaux-de-Fonds» dit que dix-huit Etats de la Diète ont «décidé de répondre à la notte de la France, que le Prince Napoléon allant quitté la S<sup>se</sup>, ils envisageoient que la France seroit satisfaite. Cependant M<sup>r</sup> de Montebello auroit répondu verbalement que cette réponse ne pouvoit suffire à la France, et qu'elle exigeroit des garanties de la Suisse. Là dessus, la Diète ou la commission militaire auroit donné l'ordre de faire garder les frontières de l'Ouest, en conséquence les cantons frontières devoient lever leurs contingents»<sup>50</sup>. «On a reçu un feuilletton du *Constitutionnel*»

<sup>49</sup> Journal, 1<sup>er</sup>, 12 octobre, 7 novembre 1836; 1<sup>er</sup>, 12 octobre, 7 novembre 1836. – *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, tome 2, 1924, p. 99.

<sup>50</sup> Journal, 24 septembre, 1<sup>er</sup>, 2, 5, 8 octobre 1838.

qui donne la correspondance entre la Diète et le duc de Montebello. La France demande des assurances satisfaisantes à la Diète «responsable des évènements à venir». Si Louis Napoléon rentrait en Suisse «la France reprendrait immédiatement des mesures hostiles. Le duc «s'entremettra pour faciliter à Louis Napoléon l'obtention des visas nécessaires à ses passeports». «Un petit feuillet du *Constitutionnel* a annoncé que dans sa séance du 8 octobre, la Diète ratifie le préavis de la commission militaire, partant qu'il sera formé deux corps d'observation, l'un de Bâle à la frontière de Neuchâtel, l'autre pour garder les frontières de N<sup>tel</sup>, Vaud et Genève. Ce corps se compose des troupes actuellement en activité dans les cantons de Vaud et de Genève. La Diète ordonne la mise de piquet de deux bateillons de N<sup>tel</sup> et d'une compagnie de carabiniers, et de divers autres corps en S[uis]se.» Le Conseil d'Etat de Neuchâtel a fait exécuter les ordres de la Diète en ce qui concerne le canton et publie des affiches<sup>51</sup>.

Le contingent neuchâtelois «seroit probablement chargé de la garde de nos frontières». Le 12 octobre, le chancelier Favarger, venu de Neuchâtel, s'est rendu à Morteau où étaient arrivés 1500 soldats. Des marches, prévues depuis longtemps, dans les cantons français de Maïche et du Russey ne provoquent pas d'inquiétude. On continue à «envisager l'affaire sous le point de vue le plus pacifique». Le lendemain «tout le monde envisageoit la difficulté comme pacifiée. Les troupes occupant le Val de Saint-Imier ont rétrogradé sur Moutier. Enfin le duc de Montebello, qui s'est rendu à Lucerne le 15, a annoncé officiellement à l'avoyer Kopp «que le gouvernement françois étoit satisfait». Les troupes seront retirées de Morteau et des villages de la frontière<sup>52</sup>.

Par la suite, en mai 1839, arrive la nouvelle d'une insurrection à Paris, «comprimée par la troupe et la Garde nationale». En août 1840, on apprend la vaine tentative de débarquement de Louis Napoléon à Boulogne et son arrestation. C'est dans le résumé des faits marquants qu'apparaît le retour des cendres de Napoléon à Paris, et le parti pris de la France pour le Pacha d'Egypte, contre l'Empire Ottoman<sup>53</sup>.

### **Les occupations d'un citoyen très engagé**

Quelles étaient les ressources d'Ulysse Dubois quand il abandonna la profession d'émailleur? La jugeait-il trop peu rentable, voire pas assez valorisante dans certains milieux qu'il fréquentait, comme la famille

<sup>51</sup> Journal, 10 octobre 1838.

<sup>52</sup> Journal, 8, 10-17 octobre 1838.

<sup>53</sup> Journal, 15 mai 1839; 10 août, 31 décembre 1840. En France, un feuilleton désigne un petit cahier ou une partie de bas de page, réservée à une rubrique régulière. Ici, ce pourrait être une feuille intercalée.

Chambrier? Membre de la Cour de Justice, devenu bras droit du maire (officier du prince), Dubois, lieutenant civil, enquêtait sur des meurtres, des incendies ou des accouchements clandestins. Sa qualité de correspondant, puis de membre de la «Chambre d'assurance contre les incendies» devait lui valoir des émoluments. Même remarque pour ce correspondant de la «Caisse d'Épargne de Neuchâtel», dès 1833, devenu membre de la direction cinq ans plus tard.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1831, Dubois consigna dans son journal: «j'ai passé la veillée chez Léo Lesquereux, où j'ai pris ma seconde leçon de sténographie». Eut-il l'occasion d'utiliser cette écriture abrégée? Rien n'apparaît dans le journal qui est une mise au net.

Sans doute avait-il hérité de son père la maison abritant parfois un locataire. Il acheta ou revendit tout ou partie d'un terrain vis-à-vis d'une tuilerie, et un bien-fonds au Valanvron. Là, il reconstruisit une écurie, et posa des bornes dans la «prise du bas», au Gros Crêt, enfin commanda des plans à Emile et Numa Perret. D'autres mentions, peu claires pour nous, sont relatives à des biens immobiliers<sup>54</sup>.

Dubois note en 1835: «J'ai rendu mes comptes de caissier de la Chambre de Charité, et remis la caisse à M<sup>r</sup> Nestor Ducommun». Ces comptes occupant une page<sup>55</sup> apparaissent à des dates différentes, entre 1830 et 1843. Au courant de tout, et très occupé par les Conseils de la Commune, Dubois préparait apparemment sa promotion à la mairie<sup>56</sup>.

Jean COURVOISIER

Adresse de l'auteur: Jean Courvoisier, Trois-Portes 33a, 2000 Neuchâtel.

<sup>54</sup> Journal, 5 octobre, 19 novembre 1832; 2 avril, 28, 29 octobre 183; 22 juin, 16 septembre, 24 et 27 octobre 1836; 5, 10 août, 9 septembre 1833; 10 juin 1841; 14 mai 1842.

<sup>55</sup> Journal, 15 septembre 1835 et diverses dates.

<sup>56</sup> La liste qui suit, certes incomplète, établie lors de la lecture du Journal, donne une idée des comités et des commissions, dont Dubois a été le membre plus ou moins longtemps.

Agrandissement du cimetière - Assemblée de quartier - Assemblée des propriétaires du village - Assurance contre les incendies - Comité des incendies - Assemblée des bourgeois de Valangin - Abrégé et assemblée de la Chambre de Charité - Caisse d'Épargne de Neuchâtel - Conseil de défense (troubles en Erguel) - Comptes du Consistoire - Cour de Justice ou «plaid» - Cour d'appel - Chambre d'éducation - Comité d'instruction - Ecoles de quartier - Ecole d'horlogerie - Etablissement des jeunes filles - Bureau de poinçonnement - Bureau de contrôle - Comité d'horlogerie - Comité d'industrie - Commission du règlement des sautiers - Rachat des cens et dîmes - Revision des titres.

## NOTES DE LECTURE

Jean-Jacques ROUSSEAU, *Lettres écrites de la montagne*, préface d'Alfred Dufour (pp. 7-52), Lausanne, L'Age d'homme, «Poche suisse» N° 237, 2007, 334 p.

Dans sa généreuse introduction, A. Dufour pose très clairement les enjeux de ces ingrates *Lettres de la montagne* (Môtiers) écrites en réponse à celles de la campagne lancées par le procureur Tronchin contre les principes politiques et religieux de l'ex-citoyen. Dans un premier temps, l'auteur souligne avec raison que dans cet ouvrage Rousseau se profile comme «un auteur engagé»; sur le plan religieux, il s'inscrit résolument dans la ligne des réformateurs les plus audacieux et explicite le «protestantisme» de la «Profession de foi du vicaire savoyard» en mettant par là même au défi les pasteurs genevois dans leurs contradictions; sur le plan politique, il s'inscrit aussi dans le courant des contestataires du patriciat oligarchique. «Et sur le plan politique comme sur le plan religieux, la force de cet engagement lui vient précisément d'une pensée qui ne se meut pas dans l'utopie, mais est toute tendue vers le réel qu'elle veut transformer» (p. 51).

Après les neuf *Lettres*, A. Dufour a eu la bonne idée d'inclure des «Annexes» nécessaires à l'entendement du texte, entre autres le «Règlement de l'illustre médiation pour la pacification des troubles de la République de Genève (7 avril 1738)», divers textes historiques relatifs à la condamnation de Rousseau par les autorités genevoises, ainsi que la Déclaration du Petit Conseil du 12 février 1765 contre les *Lettres écrites de la montagne*. On regrettera cependant l'absence d'une bibliographie et en particulier toute référence à l'excellente introduction qu'Henri Guillemin a donnée à son édition parue en 1962 aux Ides et Calendes (Neuchâtel). Enfin, l'auteur aurait pu montrer aussi l'aspect revancharde du texte: rappelons que Jean-Jacques est mort Neuchâtelois puisqu'il a renoncé à son ingrate patrie en 1763...

Frédéric S. EIGELDINGER

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE



La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Jacques BUJARD, président, Office cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

M<sup>me</sup> Natacha AUBERT, rédactrice, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, avenue de la Gare 24, 2000 Neuchâtel.

M<sup>mes</sup> Caroline Calame, Clara Gregori, Chantal LAFONTANT, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Lionel BARTOLINI, Thierry CHRIST-CHEVET, Jean COURVOISIER, Philippe HENRY, Marc-Antoine KAESER, Jean-Daniel MOREROD, Rémy SCHEURER, Christophe STAWARZ, Laurent TISSOT.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M. Thomas PERRET.

*Adresse postale:*

N. AUBERT, ch. des Bolets 3, 2013 Colombier.

Prrière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Service abonnements:*

M<sup>me</sup> Pauline DE MONTMOLLIN, rue Matthias-Hipp 7, 2000 Neuchâtel.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.–

Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés à la Bibliothèque publique et universitaire, 3, place Numa-Droz, case postale, 2001 Neuchâtel, au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros thématiques sont vendus au prix de Fr. 20.– ou 25.– selon le nombre de pages. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

*Site Internet de la revue:*

[www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)

Les auteurs des articles sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans les textes qu'ils signent, ainsi que des opinions qu'ils y expriment. Ces dernières ne reflètent pas nécessairement celle du comité de rédaction de la revue.

*Illustration de la couverture:* Détail de la feuille 132 de l'Atlas Siegfried (1875) (Office de la protection des monuments et sites).



DERNIERS NUMÉROS THÉMATIQUES  
PARUS DANS LA REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

- 2009, 1-2: **Autour des Archives de la vie ordinaire** – Les écrits personnels et le retour de l'individu dans l'histoire – Colloque SHAN, 1995
- 2008, 1-2: **Fermes et domaines des Montagnes neuchâtelaises et de l'Arc jurassien du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle: architecture, usages et droit** – Colloque SHAN, 2007
- 2006, 4: **Le Club 44, une source pour l'histoire**
- 2006, 1-2: **L'Art nouveau dans le canton de Neuchâtel**
- 2005, 1-2: **La collégiale de Valangin, 1505-2005**
- 2004, 1-2: **Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel** – Bilan et perspectives – Colloque SHAN, 2003
- 2003, 3-4: **Fragments de patrimoine neuchâtelais**
- 2003, 1: **Deux décennies d'archéologie neuchâtelaise**
- 2002, 3-4: **Des chartes de franchises à la nouvelle Constitution: une histoire des institutions neuchâtelaises**
- 2002, 1-2: **Quand la Suisse s'expose. Les expositions nationales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles** – Colloque SHAN, 2001
- 2001, 1-2: **Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1999
- 2000, 1-2: Pierre Caspard, **Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**
- 1999, 1: **Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1997
- 1998, 3: **Révolution neuchâtelaise, 1848-1998**
- 1998, 2: **L'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds** (épuisé)
- 1997, 2: **Musée de l'Areuse, Boudry, 1872-1884-1997**
- 1996, 4: **Ecrits au quotidien (XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1995
- 1996, 3: **Coffrane 1296-1996**
- 1996, 2: **Valangin**
- 1995, 4: **Le cinéma neuchâtelais au fil du temps** (épuisé)
- 1994, 3: **L'école neuchâtelaise au XIX<sup>e</sup> siècle** – Colloque SHAN, 1993

	Pages
1. Eric SIEGRIST et Wulf MÜLLER, <i>A la recherche de Ruz au Val-de-Ruz: un mystère éclairci</i> .....	165
2. Sandrine GIRARDIER, <i>Neuchâtel philarménienne: réactions neuchâteloises face aux massacres des Arméniens de 1894 à 1896</i> .....	177
3. Marco WYSS, <i>Des vampires pour la Suisse. Hiérarchies militaires et acquisition des premiers avions à réaction au début de la Guerre froide</i> ..	201
4. Jean-Didier BAUER, <i>Le canal d'Entreroches</i> .....	213
5. Pauline DE MONTMOLLIN, <i>Chronique de la Société d'histoire</i> .....	229
6. <i>Bibliographie</i> . Rémy SCHEURER .....	239
7. <i>Notes de lecture</i> . Jean COURVOISIER .....	243

## À LA RECHERCHE DE RUZ AU VAL-DE-RUZ: UN MYSTÈRE ÉCLAIRCI

C'est depuis 1926 que les chercheurs se demandent où a bien pu se trouver l'habitat d'origine préromaine dont le nom fut magistralement étymologisé ladite année par Jules Jeanjaquet: du celt. \**Rotóialos* > lat. \**Rotóialum*, *Rotolium* > rom. *Rodolium* > fr. *Ruil*, *Ruel*, *Ruey*, *Ruez*, puis *Ruz*<sup>1</sup>. Un certain nombre d'hypothèses ont été émises depuis lors, avant tout basées sur un changement de nom. Effectivement, de telles substitutions se sont produites, par exemple dans le cas du village de Saint-Blaise, lequel s'appelait à l'origine Arins. Ainsi Jeanjaquet lui-même avait évoqué dans son article (p. 446) la possibilité que «l'appellation chrétienne de Dombresson ou de Saint-Martin ait supplanté un ancien nom indigène», donc remplacé celui de *Ruz*<sup>2</sup>. Plus récemment, l'un de nous a pensé à Valangin, du fait de sa colline fortifiée et de l'importance territoriale et historique de son ancienne seigneurie. De ce point de vue, Valangin aurait donc pu être, au haut Moyen Age déjà, un centre de pouvoir susceptible d'avoir perdu son nom originel du fait que celui-ci aurait été attribué à la vallée. Car il faut savoir que le mot *vallis* pouvait prendre à l'époque carolingienne le sens de «circonscription administrative», cette unité territoriale étant alors désignée par le nom de son chef-lieu. Quant au village dont le nom était ainsi associé à *vallis*, puis à *val*, il était le plus souvent appelé autrement par la suite, le langage ne paraissant pas tolérer à la longue le double emploi du même toponyme. On pourrait ainsi supposer que le protohistorique \**Rotóialos*, devenu \**Rotóialum* / *Rotolium*, se trouvait à Valangin et qu'au haut Moyen Age, ce village, qui aurait alors porté le nom roman de *Rodolium*, devint le chef-lieu d'une circonscription carolingienne appelée \**Vallis Rodolii*. Le toponyme *Rodolium* aurait été supplanté plus tard par Valangin, mais son souvenir serait resté dans le nom du *Val-de-Ruz*. On connaît plusieurs cas de ce genre en Suisse romande<sup>3</sup>.

L'autre chercheur s'est d'abord orienté du côté des centres de colonisation romaine, pensant que Petit Chézard, par exemple, pourrait avoir été l'ancien \**Rotóialos* puis *Rotolium*. Cette forme latine, romanisée par la

<sup>1</sup> Jules JEANJAQUET, «Que signifie Val-de-Ruz?», *Festschrift Louis Gauchat*, Aarau, 1926, pp. 447-448.

<sup>2</sup> Dix ans plus tard, dans la *Revue des études anciennes* 38, 1936, p. 206, JEANJAQUET fut moins précis.

<sup>3</sup> Wulf MÜLLER, «La stratification toponymique dans le canton de Neuchâtel», Dieter KREMER (éd.), *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès international de linguistique et philologie romanes (Trèves, 19 au 24 mai 1986)*, vol. 4, Tübingen, 1989, p. 619. Wulf MÜLLER, «Des vallées qui n'en sont pas toujours? *Vallis* comme circonscription administrative en Suisse romande au haut Moyen Age», *Revue historique neuchâteloise (RHIN)*, 2004, pp. 169, 173. Wulf MÜLLER, «Mittelateinisch-romanisch *vallis* 'Tal' als administrative Raumbezeichnung in der französischen Schweiz: das Zeugnis der Ortsnamen», *Namenkundliche Informationen* 87/88, 2005, pp. 89-90, n° 2, et p. 92, n° 4.

suite en *Rodolium*, figure en effet dans les toutes premières attestations du nom du Val-de-Ruz<sup>4</sup>. Puis il s'avisait que ce nom devait bien avoir désigné à l'origine un endroit important ou significatif de la vallée, mais sans qu'il faille nécessairement le chercher dans un village présentant des vestiges gallo-romains. Il se tourna alors vers l'ouest du Val-de-Ruz, où des tumuli dans la Forêt de Bussy et aux Favargettes ont révélé l'existence passée d'une population celtique dans cette région. C'est là aussi que la *Sorge* et la *Gernat*, dont les noms portent indubitablement une marque celtique, prennent leur source. La piste se révéla fructueuse. En effet, par chance, les cartes géographiques ont conservé la trace d'un nom de terroir qui se réfère, sans que la moindre discussion soit possible, à un endroit autrefois nommé *Ruz*. Il s'agit du lieu-dit *Bas de Ruz*, nom imprimé sur les cartes à la limite orientale du territoire de Coffrane depuis la première édition de la feuille 132 de l'Atlas Siegfried, parue en 1875, jusqu'à l'actuelle Carte nationale 1144 Val de Ruz (cf. illustration de couverture).

Le nom de terroir *Bas de Ruz* n'avait pas échappé à nos devanciers. Dans son dictionnaire toponymique conservé sur fiches aux Archives de l'Etat, William Pierrehumbert a effectivement relevé deux attestations de ce lieu-dit : 1680 : *Bas de Rus* et 1686 : *Bas de Ruz*. Sans les rapprocher explicitement de l'appellatif *ruz* « ruisseau », il les classa néanmoins avec d'autres, plus anciennes (1486, etc.), écrites *Bas du Ruz*. Celles-ci ne concernent toutefois pas notre nom de terroir, mais se réfèrent au bas du ruisseau de Coffrane (la Gernat), l'appellatif *ruz* faisant fonction d'hydronyme : *le Ruz*<sup>5</sup>. Dans son dictionnaire historique, par contre, Pierrehumbert prend explicitement position en faisant figurer notre lieu-dit *Bas de Ruz* à l'article *ruz* « ruisseau, petit cours d'eau »<sup>6</sup>. Certes, il ne se doutait probablement pas encore de l'existence de l'ancien toponyme *Ruz* que Jeanjaquet découvrit la même année dans le nom du Val-de-Ruz. Mais on pourrait tout de même lui reprocher de n'avoir pas tenu compte du fait que le mot *Ruz* figure sans article défini dans le nom de terroir, ce qui exclut formellement le sens « bas du ruisseau ». Dans sa notice dialectologique concernant la région de Coffrane<sup>7</sup>, Jules Jeanjaquet, quant à lui, indique bien *ba d ru* [= rou] comme forme patoise de *Bas de Ruz*. Mais il n'a malheureusement

<sup>4</sup> Eric SIEGRIST, « D'où viennent les noms de lieux, de cours d'eau et des patrons des anciennes églises du Pays de Neuchâtel? », *RHN*, 2004, pp. 157, 165.

<sup>5</sup> Effectivement, dans son article « Coffrane », *Musée neuchâtelois*, 1910, p. 154, William PIERREHUMBERT cite l'acte de Jean III d'Aarberg de 1486, relatif à l'acensement des forêts des communautés générales de Coffrane, des Geneveys et de Montmollin, comme suit : *aval la combe de Serroue tendant au bas du Ruz*.

<sup>6</sup> William PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926, pp. 543-544.

<sup>7</sup> Fiche au GPSR = *Glossaire des patois de la Suisse romande*, Neuchâtel/Paris/Genève, 1924 ss.

pas eu l'idée de rapprocher *ba d rou* de *vo d rou*, qu'il indique, dans son étude de 1926 (p. 448), comme ayant été « *la prononciation patoise habituelle au Val-de-Ruz* » du nom de la vallée.

Maintenant qu'il est hors de doute qu'un endroit nommé *Ruz* a existé au-dessus de *Bas de Ruz*, donc sur l'actuel territoire communal de Coffrane, une première question se pose: cet endroit apparaît-il dans la documentation historique? Sachant depuis longtemps que les terriers médiévaux offrent de nombreuses possibilités d'interrogation, nous commencerons par suivre la liste si judicieusement dressée par Rémy Scheurer<sup>8</sup>. D'entrée on est comblé: déjà dans la première extente du Val-de-Ruz, datée de 1333/1368<sup>9</sup>, on tombe sur le lieu-dit de Coffrane *En Ruyl: IIII poses de terre en Ruyl*<sup>10</sup>. On retrouve ce nom dans le lieu-dit composé *Champ de Ruyl: sus la metie du Champ de Ruyl* «sur la moitié du Champ de Ruz»<sup>11</sup>. Le nom de personne *Bertho de Ruyl*, ensuite, fait penser à un anthroponyme d'origine locale: *delez le fil Bertho de Ruyl* «à côté (du terrain) du fils de Bertho de Ruz»; et encore: *li fil Berto de Ruez*<sup>12</sup>. En d'autres termes, cette appellation évoque une ferme ou un hameau qui existait peut-être encore à l'époque. Dans l'extente de 1402/1414, *en Ruz* sert encore une bonne douzaine de fois à localiser les terrains de petits propriétaires de Coffrane, par exemple: *Item en Ruz I po(sam) terre et I falconatam prati* «encore (une propriété) au lieu dit Ruz (comprenant) une pose de terre et une fauchée de pré»<sup>13</sup>.

Etant donc établi qu'il existait encore, aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, un lieu-dit et peut-être même un habitat nommé *Ruyl*, *Ruez*, puis *Ruz*, on doit aussitôt se demander où se trouvait cet endroit. En 1415/1428, une indication géographique plus précise nous est donnée: *en Trenchimain autremant en Ruz demi pose de terre, [...] lo ruz devert le solet levent* «au lieu dit Tranchemain appelé aussi Ruz (comprenant) une demi-pose de terre, [...] le ruisseau du côté du soleil levant»<sup>14</sup>. Un ruisseau coulant à l'est, l'endroit désigné jusqu'alors par *Ruz* devait donc se trouver dans la partie orientale du territoire communal de Coffrane, quelque part à l'est du cimetière. Ici s'ouvre une vaste étendue de prairie, comprise entre les courbes de niveau

<sup>8</sup> Rémy SCHEURER, «Les premières reconnaissances dans les territoires de l'actuel canton de Neuchâtel (fin XIII<sup>e</sup> siècle-milieu XV<sup>e</sup> siècle)», *Dialectologie, histoire et folklore. Mélanges offerts à Ernest Schüle pour son 70<sup>e</sup> anniversaire*, Berne, 1983, pp. 245-260.

<sup>9</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), *Recettes diverses*, vol. 99, f<sup>o</sup> 7 r<sup>o</sup>.

<sup>10</sup> Il est vrai que la lettre *r* de *ruyl* a assez largement disparu dans un trou, mais le ciron n'a pas mangé les contours de la lettre, de sorte que celle-ci est tout à fait reconnaissable.

<sup>11</sup> *Ib.* f<sup>o</sup> 8 r<sup>o</sup>. La lettre *u* de *sus* n'a pas survécu aux efforts des cirons, mais ni l'espace disponible, ni la structure du mot ne permettent une autre reconstitution.

<sup>12</sup> *Ib.* f<sup>o</sup> 6 r<sup>o</sup> et 7 v<sup>o</sup>.

<sup>13</sup> AEN, Reconnaisances, Valangin n<sup>o</sup> 1, p. 145.

<sup>14</sup> AEN, S 4 n<sup>o</sup> 20, f<sup>o</sup> 16 r<sup>o</sup>.

de 790 et 770 m, d'où l'on voit effectivement la Gernat s'engager à l'orient dans le vallon de Bussy. Par chance, le Plan cadastral de Coffrane indique encore, en nature de champs et de prés, le lieu-dit *A Trincheman*<sup>15</sup>. Reportée sur la Carte nationale 1144 Val de Ruz, cette terre, appelée précédemment *en Ruz*, occupait plus ou moins l'espace compris entre Le Rosel au sud, Le Breuil à l'ouest, La Pôlière au nord et *Bas de Ruz* à l'est<sup>16</sup>.

Le lieu appelé au Moyen Age *Ruz* étant maintenant localisé avec une assez grande précision, il faut cependant relever un fait important. Alors qu'entre 1333 et 1414 ce nom a servi de nombreuses fois à désigner ce lieu et parfois même des personnes dont le nom s'y rapporte, il est en train de disparaître par la suite en faveur de *Trenchimain*. Dès les années vingt du XV<sup>e</sup> siècle, l'endroit n'apparaît plus que comme un simple lieu-dit, dont le nom originel est pratiquement tombé en désuétude. Est-ce à dire que *Ruz*, qui était un toponyme extrêmement ancien et assez important pour avoir pu se perpétuer dans celui de la vallée, a disparu pour n'être remplacé *in situ* que par un microtoponyme plutôt banal, s'appliquant à un morceau de terre ingrate? Comment s'expliquer sa disparition des cartes officielles, alors qu'elles ont conservé, tout autour de l'ancien *Ruz*, la trace de lieux-dits médiévaux rappelant une influence seigneuriale et, par conséquent, la présence sur place d'une population rurale<sup>17</sup>?

Arrivés au terme de nos recherches, nous allons maintenant tenter de décrire la carrière que pourrait avoir suivie notre toponyme:

1. *\*Rotóialos*, devenu *\*Rotóialum*, *Rotolium*, *Rodolium*, puis *Ruyl*, *Ruez*, *Ruz*, a certainement désigné à l'origine un établissement celtique sur le plateau donnant accès au Val-de-Ruz, dans la partie orientale du territoire de Coffrane. Le fait que *Ruz* était encore associé à un nom de personne au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle (voir note 12), permet d'admettre une continuité d'habitation jusqu'au Moyen Age.

<sup>15</sup> Feuille cadastrale n° 11. *Trenchimain* et *Trincheman* signifient «tranche-main». On connaît aussi, avec le même sens, des lieux-dits *Tranchecuisse* et *Tranchepied*. Il s'agit donc d'une terre dure à travailler. La notice dialectologique de JEANJAQUET relative à *Trincheman* parle de «terrain marécageux» et indique que la forme patoise *a trèchman* (avec -è- long) fut francisée en *trois chemins*, alors que «ces chemins n'existent pas». D'ailleurs, les finales *-main* et *-man* ne se trouvent pas dans les formes patoises du mot *chemin*.

<sup>16</sup> Les cartographes n'ont pas respecté les formes officielles qui sont: *Le Rosey* et *Paulière* (sans article).

<sup>17</sup> *Le Breuil* «pré réservé au seigneur et à cultiver par ses sujets», – lieu-dit qu'on trouve d'ailleurs aussi à Boudevilliers, Cernier, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines et Savagnier, – est déjà attesté à Coffrane en 1531: *foing du Bruyl de Monseigneur de Vallangin*, GPSR, 2, p. 780. Jusqu'en 1946, l'Atlas Siegfried indiquait aussi, à côté de *Le Breuil*, le lieu-dit *Les Carons*. Ce nom pouvait signifier «parcelles d'un champ»: GPSR 3, p. 122b, 6<sup>e</sup>, qui justifie ce sens notamment par une attestation concernant Travers: 1553: *courttil [...] que joust le cuarrons de Monseigneur*. Cette définition s'appliquerait fort bien aux nombreux terrains de petits propriétaires *en Ruz* énumérés dans l'extente de 1402/1414 (voir note 13).

Le nom du lieu a dû également servir de bonne heure, voire dès le début, d'appellation pour le Val-de-Ruz lui-même.

L'analyse des formes successives du nom permet de les dater avec une assez grande précision.

2. Le prestige de l'établissement initial, nommé *Rotolium* à l'époque gallo-romaine, diminua sans doute rapidement après la conquête romaine. Le centre de gravité de la colonisation s'établit, en effet, au milieu du Val-de-Ruz, le sud-ouest de la vallée n'ayant plus qu'une importance marginale. Mais le choronyme, identique au toponyme, ne changea pas.

Le déclin de *Rodolium* s'accrut sans doute encore sous la domination des Francs entre la fin du V<sup>e</sup> siècle et le début du VII<sup>e</sup>. Durant cette période, de nombreux habitats nouveaux apparurent au centre et au nord-est de la vallée. La création d'une circonscription *\*Vallis Rodolii* à l'époque carolingienne paraît dès lors très probable.

Mais le village eut à subir aussi, dès le VI<sup>e</sup> siècle, la concurrence directe de Coffrane et ne parvint jamais à se constituer en paroisse<sup>18</sup>.

3. Dans le parler de la population locale, le nom de *Ruz* continua néanmoins de désigner, pour un temps encore, des terres et sans doute aussi des fermes à la périphérie orientale de Coffrane, ainsi que des personnes ayant un rapport avec elles. Après sa disparition définitive, *Ruz* laissa un témoin en contrebas: *Bas de Ruz*.

Voici les considérations qui nous ont permis d'arriver à ces trois conclusions:

1. Le plateau de Coffrane culmine à 800 m d'altitude sur un bon kilomètre, entre le début du village au Sud et le point 798.6 appelé autrefois Crêt de Paulière(s), près des Favargettes, sur la route en direction de Boudevilliers. Il est en quelque sorte le pas de porte du Val-de-Ruz. Il en commande l'accès, par Montmollin, depuis Neuchâtel-Serrières, où passait la Vy d'Etra romaine, réunie depuis Bôle avec l'antique «Route du sel». Celle-ci, partant de Salins, reliait Pontarlier au Littoral par le Val-de-Travers<sup>19</sup>. C'est d'ailleurs *in campis de Cofranes* qu'en 1296 le comte Rollin de Neuchâtel défit les troupes des seigneurs de Valangin et de l'évêque de

<sup>18</sup> La première mention de ce village en 1092 témoigne de ce déclin: *Adjungo [...] ecclesiam de Curfrasno*, Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Auguste BERNARD, complété, révisé et publié par Alexandre BRUEL, vol. V, Paris, 1894, p. 13. Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1842-1848, pp. 6 et 7, a imprimé par erreur *Cusfrano*.

<sup>19</sup> Ernst HOWALD / Ernst MEYER, *Die römische Schweiz*, Zürich, 1940, carte de la Suisse à l'époque romaine.

Bâle, marquant ainsi la prédominance de ses droits au Val-de-Ruz<sup>20</sup>. Ce lieu devait donc être d'une importance particulière déjà à l'époque celtique, cela dès la période de Hallstatt (1200-475 av. J.-C.). Car le tumulus des Favargettes contenait les restes d'une femme jugée d'un certain rang. Mais l'archéologue Edouard Desor fut impressionné surtout par l'endroit: «[...] un point unique, d'où l'on domine tout le vallon. [...]. Ce n'est qu'autant qu'on le suppose habité, que cette position est significative, comme centre d'une domination quelconque»<sup>21</sup>. De plus, le tumulus était proche d'une source et voisinait la Gernat, situation nous rappelant que les Celtes vénéraient les cours d'eau. C'est sans doute au cours de la période de La Tène (475-50 av. J.-C.), que le nom de l'établissement celtique près de Coffrane se cristallisa sous la forme de \*Rotóialos. Ce toponyme se compose de deux éléments, reliés par la voyelle de liaison accentuée -ó-: du mot déterminant *Rot-*, dont le sens reste obscur<sup>22</sup>, et de l'appellatif déterminé *-ialos* «clairière, espace découvert». Il est donc certain que des Celtes ont continué d'occuper, au Deuxième Age du Fer, le lieu important et privilégié dont témoignait une sépulture du temps de leurs ancêtres. *Ruz* est ainsi le seul habitat celtique connu au Val-de-Ruz.

Le nom de ce notable endroit devait désigner simultanément, peut-être aux temps protohistoriques déjà, tout le Val-de-Ruz. Car c'est bien ce qui semble ressortir des plus anciens documents parvenus jusqu'à nous: 1185: *Petro capellano de Rodolio*, 1269: *de allodio in Rodolio, territorio de Sales*, 1285: *curatus sancti Martini de Ruil*. De même les attestations 1279: *Jacobus[...]dictus de Rütols*, 1336: *Amisen von Rütols* et 1339: *Wernherus quondam de Rütols*<sup>23</sup>, – où l'ancien exonyme alémanique *Rütols* indique l'origine des personnes citées –, se réfèrent à la vallée. Il n'est pas possible d'en douter lorsqu'on lit la mention du début du XV<sup>e</sup> siècle: *darnach zugent die selben von Bern [...] in das tal Rutols*<sup>24</sup>. Cette double fonction pourrait résulter d'un usage archaïque dans l'emploi de la langue: les Celtes auraient donné à la vallée le nom de leur établissement dominant, qui était

<sup>20</sup> MATILE, p. 253. Voir aussi le numéro thématique du *Musée neuchâtelois*, 1996, 3, «Coffrane 1296-1996».

<sup>21</sup> Edouard DESOR, «Le tumulus des Favargettes», *Musée neuchâtelois*, 1868, p. 240.

<sup>22</sup> L'élément *Rot-* dérive de la racine indo-européenne \**reth-* «courir, rouler» (d'où lat. *rota* «roue»). Il est bien attesté en celtique, soit comme composant de noms de lieux, soit, muni d'un préfixe et/ou d'un suffixe, dans des noms de personnes, p. ex. *Adrotus, Rotanus*: David Ellis EVANS, *Gaulish personal names. A study of some continental Celtic formations*, Oxford, 1967, pp. 249-250.

<sup>23</sup> Toutes attestations citées par JEANJAQUET, pp. 442-443, sauf celle de 1279, trouvée dans FRB = *Fontes rerum Bernensium*, Berne, 1883-1956, III, p. 260. Une autre mention, 1353: *monseigneur Jehan de Ruex, chanoine*, indiquée dans les *Documents linguistiques de Neuchâtel*, n° 181, 26 (manuscrit), paraît toutefois se référer au lieu d'origine du chanoine, plutôt qu'au nom de la vallée, lequel était régulièrement précédé de *Vau(l)* à cette époque.

<sup>24</sup> MATILE, p. 1183, n°s 272, 273, source plus sûre que celle «vers 1425» citée par JEANJAQUET, p. 444.



\**Rotóialos*<sup>25</sup>. Les Romains ont dû recevoir ce choronyme en même temps que le toponyme, latinisés simultanément en \**Rotóialum*, puis *Rotolium*. Les gens du lieu, qui se romanisaient, modifièrent à leur tour la prononciation du nom de leur village, laquelle se refléta automatiquement dans l'appellation de la vallée. Cette évolution parallèle se poursuivit au Moyen Âge, où les formes successives des deux noms étaient identiques<sup>26</sup>.

Les mutations successives du *-t-* de *Rotolium*, que l'on constate dans les graphies ultérieures du toponyme, permettent de dater l'apparition de celles-ci de façon assez précise. On estime, en effet, que le passage du *-t-* latin en position intervocalique au *-d-* roman a débuté au VI<sup>e</sup> siècle, pour se poursuivre à l'époque carolingienne. C'est donc dans les années 500 à 600 au plus tôt, que le nom du Val-de-Ruz a pu devenir *Rodolium*<sup>27</sup>. La mutation germanique *-d- > -t-*, quant à elle, s'est produite aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles. On admet, par ailleurs, que les établissements des Alamans ont atteint le lac de Biemme vers le IX<sup>e</sup> siècle. Cela permet, par conséquent, de situer dans les années 800, au plus tôt, le moment où la population alémanique a pu emprunter *Rodolium* et désigner le Val-de-Ruz par *Rütols*<sup>28</sup>. Ceci est pour nous la preuve qu'en pays bernois le Val-de-Ruz était connu à l'époque carolingienne déjà comme une région importante depuis l'Antiquité, voire comme une circonscription administrative. Au vu de l'analyse qui précède, *Rütols* peut être considéré jusqu'à nouvel avis comme le plus ancien exonyme allemand d'un lieu du canton de Neuchâtel. Il est antérieur de plusieurs siècles à *Nuvenburch* et *Valendis* (Valangin).

2. A l'époque celtique l'établissement de \**Rotóialos* devait donc être le centre géopolitique de la vallée, laquelle reçut de ce fait le même nom. A l'époque romaine, le centre de gravité, devenu démographique et économique, se déplaça vers le milieu du Val-de-Ruz, qui conserva néanmoins le même nom. La colonisation, encore attestée par de nombreux vestiges de bâtiments, parfois importants, se concentra aux alentours de Cernier et de Chézard. A l'est du Seyon, les établissements romains de Fenin, Saules

<sup>25</sup> La toponymie du Valais offre plusieurs cas dans lesquels le nom actuel d'une vallée était celui d'un habitat situé à un point important et portant aujourd'hui un autre nom: p. ex. 1198: *vallis que dicitur Baignes*, de Bagnes, présumé être aujourd'hui Le Châble, XI<sup>e</sup> s.: *in valle Eroens*, de Hérens, peut-être l'actuel St-Martin: Wulf MÜLLER, 2005, pp. 94-96, n° 9.

<sup>26</sup> Citons 1311: *ou vaul de Ruyll*, 1377: *Vaul de Ruez*, 1474-75: *Vaul de Ruz* (JEANJAQUET, p. 443) et 1333-1368: *Terre en Ruyll*, *Bertho de Ruyll*, *Berto de Ruez*, 1402-1414: *En Ruz* (voir notes 9 à 13).

<sup>27</sup> Dans le cas du Vaudreuil (Eure), parallèle du Val-de-Ruz découvert en 1926 par JEANJAQUET, la graphie *Rodolium* avec *-d-* sonorisé est attestée seulement à partir de 884: *in Redelio fisco*: François de BEAUREPAIRE, *Les noms des communes et anciennes paroisses de l'Eure*, Paris, 1981, p. 204, repris par Ernest NÈGRE, *Toponymie générale de la France*, Genève, 1990, I, p. 180, n° 2829.

<sup>28</sup> L'opinion de JEANJAQUET, p. 448, suivant laquelle le *-t-* de *Rutoll(s)* s'explique par le fait que l'allemand aurait emprunté le nom dans sa forme latine *Rotolium*, est erronée.

et Savagnier résultèrent sans doute de l'ouverture d'un accès direct à la vallée en son milieu depuis la Vy d'Etra par Pierrabot. La position de *Rotóialum* / *Rotolium* devint ainsi marginale, ce qui fut sans doute le début du déclin de cet habitat.

Ce déclassement dut se poursuivre sous la domination franque, où la création de villages et la construction d'églises se concentra sur la région fertile du Val-de-Ruz située au-delà du ravin de la Sorge. Les noms de Boudevilliers, Fontaines, Engollon, Saules, Saint-Martin, Dombresson, – dont les églises pourraient dater du haut Moyen Age –, en témoignent. On peut tenir pour très probable que ceci entraîna la création, aux temps carolingiens, d'une circonscription administrative, alors désignée par «*vallis*».

Au plan local, la fondation de Coffrane au VI<sup>e</sup> siècle contribua probablement aussi à diminuer l'importance de *Rotolium*. Il est néanmoins remarquable que *Coffrane* reflète un nom de personne latin, *Fraxinus*, alors que les noms du type *curtis* «la ferme» contiennent très généralement un anthroponyme d'origine germanique, signe du prestige dont jouissaient les Francs. Ceci pourrait être l'indice de la survivance, malgré tout, d'une population romane encore consciente de ses origines gallo-romaines. Quoi qu'il en soit, comme nous avons eu l'occasion de le montrer, un nom de lieu, ayant servi à désigner en même temps une vallée, finissait dans la plupart des cas par disparaître tôt ou tard en tant que toponyme<sup>29</sup>.

3. Coffrane n'a toutefois pas fait oublier *Ruz* tout de suite. Il arrive effectivement qu'un ancien toponyme ait survécu un certain temps dans le parler local pour désigner une partie précise de l'endroit, ainsi que des personnes en rapport avec lui. C'est ce qui ressort régulièrement des terriers médiévaux. Nous avons ainsi pu décrire un emploi résiduel absolument identique à celui de *Ruz*, dans la toponymie de Travers. Notre attention y a été retenue par le lieu-dit *Fin de Port*, indiqué sur la Carte nationale ainsi que sur le Plan cadastral. Nos recherches dans les anciennes reconnaissances concernant Travers ont alors révélé des désignations comme *enczon Port* «au-dessus de Port», *Janneta feme Rolin de Port*. Ces mentions prouvent l'existence aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles d'un endroit habité nommé *Port*, sur la rive droite de l'Areuse. Ce toponyme a ensuite disparu de l'usage oral et n'a plus été consigné au cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fut remplacé à un moment donné par *Midi du Pont*<sup>30</sup>. Nous pensons que la disparition

<sup>29</sup> Wulf MÜLLER, 2004, p. 170, et 2005, p. 90. L'épidémie de peste de 1349 et le sac du Val-de-Ruz par les Bernois en 1386 pourraient avoir contribué aussi à la disparition de *Ruz* en tant que lieu habité.

<sup>30</sup> Wulf MÜLLER, «Les microtoponymes *Port* et *Fin de Port* à Travers», notule publiée pp. 108-109 en annexe à : Eric SIEGRIST, «Comment expliquer les toponymes formés en Suisse romande, italienne et romanche avec l'élément lexical latin TRANSVERSU? Le cas particulier de *Travers* (Neuchâtel)», *Vox romanica* 64, 2005, pp. 94-108.

du toponyme *Ruz* et son remplacement par le lieu-dit *A Trincheman* s'expliquent exactement de la même façon. *Bas de Ruz* a également toujours été mentionné sur les cartes officielles et figure encore au cadastre. La feuille N° 14 du Plan cadastral, consacrée à ce nom de terroir, est d'ailleurs adjacente à la feuille N° 11 concernant le lieu-dit *A Trincheman*, par quoi l'ancien *Ruz* est correctement placé dans la pente située à l'ouest, soit au-dessus de *Bas de Ruz*.

\*  
\* \* \*

Le mystère qui entourait l'emplacement de l'ancien *Ruz* a finalement pu être éclairci grâce à une lecture attentive des cartes et à la consultation des anciennes reconnaissances du Val-de-Ruz. Ce que nous savons maintenant à ce sujet va nous permettre, pour terminer, de revenir en meilleure connaissance de cause sur notre hypothèse initiale qu'il existait au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle une *\*Vallis Rodolii*, circonscription carolingienne portant le nom d'un centre de pouvoir de l'époque supposé à *Ruz*. A première vue, on pourrait objecter qu'il est difficile d'imaginer que *Ruz*, qui n'est attesté qu'aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et qui n'a laissé aucune trace sur le terrain, ait pu être un chef-lieu ou le siège d'un représentant royal carolingien. Or cela seul expliquerait, selon nous, que le nom de la vallée ait pu continuer d'être celui de cette localité. Par ailleurs, il semble que le rôle d'un chef-lieu présumé à cet endroit aurait alors dû échoir à Coffrane, fondation mérovingienne du VI<sup>e</sup> siècle, dotée par la suite d'une église. Ce village n'ayant pas tardé à marginaliser *Ruz*, c'est donc le nom de Coffrane qui aurait dû servir à désigner la vallée au temps des rois carolingiens.

Par conséquent, il se confirme que *Rotolium / Rodolium* était, déjà à cette époque, à la fois le nom de l'habitat de *Ruz* et celui de la vallée. Nous pensons donc que la réforme administrative carolingienne a simplement ajouté le mot *vallis* «circonscription» au choronyme *Rotolium* reçu des Romains. Il faut toutefois remarquer que ce mot n'apparaît dans nos sources écrites, – tardives il est vrai –, que vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle: 1267: *in valle de Roerio*, 1270: *dou vaus de Ruil*, 1294: *de valle Rodulli*<sup>31</sup>. Mais on doit relever aussi que l'attestation du Vaudreuil 884: *in Redelio fisco*, (voir note 27), fait état d'un fisc royal, – indice certain de l'existence d'une circonscription carolingienne –, sans pour autant contenir le mot *vallis*. Sous réserve d'un complément d'étude sur ce point<sup>32</sup>, nous restons

<sup>31</sup> JEANJAQUET, pp. 442-443.

<sup>32</sup> Il y a effectivement d'autres cas dans lesquels *vallis* manque, – dans les plus anciennes attestations et même encore aujourd'hui –, comme p. ex. dans *das Goms* (vallée de Conches).

persuadés que des noms de vallées formés avec des toponymes, comme *Val-de-Travers*, *Val d'Illiez*, *Val de Bagnes*, *Val-de-Ruz*, *Le Vaudreuil* (Eure), sont le signe de l'existence d'une ancienne domination ou organisation régionale. Celle-ci trouva naturel de donner à la vallée le nom de son principal établissement, plutôt que celui de la rivière qui la traverse. Dans le cas du Val-de-Ruz, qui est du point de vue topographique un haut-plateau plutôt qu'une vallée, l'appellation archaïque par le toponyme dominant, sans l'adjonction de *vallis*, s'est maintenue jusqu'à l'époque mérovingienne. La réforme administrative carolingienne aurait ensuite ajouté le vocable officiel *vallis* «circonscription», sans qu'il soit toujours utilisé dans la pratique, comme le montre l'attestation du Vaudreuil de 884. A l'époque féodale l'emploi de *vallis*, puis de *val* s'imposa peu à peu, pour devenir définitif.

On peut effectivement observer, dans notre documentation médiévale, certains termes juridiques qui appartenaient au vocabulaire carolingien. Ainsi pourrait-on considérer comme un indice d'ancienne structure royale au Val-de-Ruz l'existence dans celui-ci, mentionnée entre 1237 et 1408, d'une classe privilégiée d'*homines regales*, «hommes libres du roi». Maurice de Tribolet les a définis dans une récente étude «comme des colons royaux occupant des maisons fortes et chargés de la défense militaire»<sup>33</sup>. Lorsque Neuchâtel devint *regalissima sedes* «résidence très royale», comme attesté en 1011, ces *hommes royés* ou *royez* relevèrent de l'autorité exercée dans notre région par les seigneurs de Neuchâtel au nom du roi de Bourgogne. Ils étaient tenus, par ailleurs, d'assister au *plaid de mai*, assemblée judiciaire annuelle, dont ils assumaient aussi la garde. Or cette institution correspond au *placitum* «cour du roi, assises», vocable qui remonte également à l'époque carolingienne<sup>34</sup>. Un autre indice de structure administrative au haut Moyen Age pourrait être l'emploi du mot *cappellanus*, qu'on rencontre dans le diplôme déjà cité de 1185: *Petro capellano de Rodolio* (voir note 23). Ce terme désignait à partir du VIII<sup>e</sup> siècle le prêtre et maître des reliques attaché à la cour carolingienne. Dès le X<sup>e</sup> siècle, ce personnage assumait de surcroît des fonctions notariales, administratives ou diplomatiques<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> Maurice de TRIBOLET, «Imaginaire juridique médiéval et conscience de l'Empire: Les *homines regales* en pays neuchâtelois», au collectif «La Suisse occidentale et l'Empire», *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 4<sup>e</sup> série, tome VII, Lausanne, 2004, pp. 331-339.

<sup>34</sup> FEW = Walther von WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des gallo-romanischen Sprachschatzes*, Bonn/Leipzig/Bâle, 1928-2002, IX, pp. 6b et 9b. Concernant le *plaid* tenu au Val-de-Ruz, voir aussi: Antoine GLAENZER, «Le Plaid de Saint-Pierre: présence du prieuré de Vautravers dans le Val-de-Ruz, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles», au collectif «Un monastère suisse du Haut Moyen Age redécouvert: Saint-Pierre de Vautravers (Môtiers)», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* 95 (2001), pp. 40-43.

<sup>35</sup> FEW II, 1, p. 287; *cappellanus* est dérivé de *cappella*, la chapelle royale où fut déposée au VII<sup>e</sup> siècle la *cappa*, relique du manteau de saint Martin.

Mais c'est avant tout la toponymie qui nous livre des indices importants. Ainsi le nom du village de *Saules* provient de l'appellatif mérovingien *salla* «salle», mot qui désignait généralement le siège d'un représentant royal<sup>36</sup>. Qu'un centre de pouvoir carolingien ait pu exister dans cet ancien habitat romain n'aurait rien d'étonnant. Situé à 790 m d'altitude, ce village domine, comme autrefois *\*Rotóialos*, tout le Val-de-Ruz, dont il commande l'accès par le passage du Seyon à Bayerel. L'importance géopolitique de cet endroit correspond à celle que prit plus tard Engollon, où Jean et Thierry d'Aarberg, seigneurs de Valangin, avaient construit, avant 1295, la forteresse de La Bonneville. De plus, c'est à l'église Saint-Pierre d'Engollon, fondée au haut Moyen Age, paroissiale de Valangin jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, que Gerhard d'Aarberg-Valangin fut enseveli en 1339. De même, au niveau très conservateur des microtoponymes, le nom de terroir *Les Lancinges*<sup>37</sup>, qu'on trouve encore sur la Carte nationale du Val-de-Ruz entre Saules et Engollon, retient l'attention. Car il s'explique par le terme de droit *andecinga*, qui est attesté dès le VIII<sup>e</sup> siècle. Il signifiait «lot-corvée» et s'appliquait donc à des parcelles de la réserve seigneuriale dont la culture était assignée au service à la tâche d'un serf<sup>38</sup>.

En conclusion: il ne fait aucun doute pour nous que *Rodolium* était au IX<sup>e</sup> siècle le nom d'une circonscription carolingienne au Val-de-Ruz. Cette région, fortement peuplée depuis l'époque romaine et dotée de remarquables limites topographiques, devait tout naturellement se constituer en unité administrative, ce qu'elle est d'ailleurs encore aujourd'hui. C'est aussi la seule raison qui puisse expliquer pourquoi la population alémanique qui avait atteint le lac de Biemme dans les années 800, emprunta alors le nom traditionnel de la vallée, *Rodolium*, et l'utilisa jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle sous la forme germanique simple de *Rütols*.

Eric SIEGRIST et Wulf MÜLLER

Adresses des auteurs: Eric Siegrist, Forsterstrasse 63, 8044 Zurich.  
Wulf Müller, rue des Prés 14, 2017 Boudry.

<sup>36</sup> Wulf MÜLLER, «Les toponymes romands du haut Moyen Age», *RHN*, 2007, pp. 52-53, n° 10. Fait intéressant: une photographie aérienne, exposée au Musée d'archéologie *Laténium*, montre que les vestiges romains à Saules sont ceux d'un grand bâtiment rectangulaire.

<sup>37</sup> Début du XV<sup>e</sup> siècle: *en la lancengi: Romania* 37, 1908, p. 386.

<sup>38</sup> FEW XXIV, Bâle, 1969-1983, p. 547b.

# NEUCHÂTEL PHILARMÉNIENNE<sup>1</sup> : RÉACTIONS NEUCHÂTELOISES FACE AUX MASSACRES DES ARMÉNIENS DE 1894 À 1896

## Introduction

Les massacres hamidiens (1894-1896)<sup>2</sup> ont provoqué en Suisse et en Occident de fortes réactions d'indignation<sup>3</sup>. Dès le mois de décembre 1894, avec les massacres de Sassoun – localité de l'Empire ottoman, actuellement dans la partie orientale de la Turquie – la presse suisse ainsi que les journaux religieux commencèrent à donner régulièrement des nouvelles de la situation des Arméniens en Anatolie et les premiers appels aux dons en faveur des victimes s'en suivirent. Le 4 mars 1896 à Neuchâtel, un dispositif d'aide aux Arméniens vit le jour sous l'impulsion du pasteur Edouard Rosselet (1845-1905) membre de l'Église indépendante de Neuchâtel. Cette œuvre prospéra par le biais d'un autre Neuchâtelois, le professeur de théologie et pasteur Georges Godet (1845-1907) qui reprit les rênes du comité d'action nouvellement constitué à Neuchâtel. En avril 1896, le même Godet publia une brochure sur les massacres d'Arménie intitulée *Les souffrances de l'Arménie* qui jouira d'une considération notable. Dès lors, en Suisse, les publications en faveur des Arméniens connaîtront une importante expansion<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Par le terme « philarménien » on désigne une attitude de pitié et de profonde sympathie envers les Arméniens, témoignée à travers des actions plus ou moins concrètes organisées au sein de comités d'action, allant de la publication de brochures informatives à l'organisation de missions caritatives et éducatrices dans l'Empire ottoman. Ce mouvement est particulièrement vivace en Suisse romande, mais s'étend également dans certains milieux européens et américains.

<sup>2</sup> Par « massacres hamidiens » on désigne la vague de massacres perpétrés par le sultan ottoman Abdul Hamid II contre les Arméniens, pendant la période 1894-1896. Voir à ce sujet le dossier : « Les Turcs et les massacres des Arméniens », dans *L'Histoire* 187, 1995, pp. 23-44 ; George A. BOURNOUTIAN, *A History of the Armenian People*, vol. 2: *1500 A.D. to the Present*, Californie, 1993, qui structure son argument autour de périodes thématiques et chronologiques de l'histoire arménienne, (voir en particulier pp. 85 et suivantes) ; Marcello FLORES, *Il genocidio degli armeni*, Bologne, 2006, qui met l'accent sur le contexte des massacres de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; Raymond KÉVORKIAN, *Le génocide des Arméniens*, Paris, 2006. Cette étude récente et très fouillée donne, en ouverture d'ouvrage, une bonne compréhension des massacres hamidiens.

<sup>3</sup> Cet article est basé sur mon mémoire de licence intitulé *Regards suisses sur les massacres et le génocide des Arméniens : le discours philarménien* et soutenu sous la direction du professeur Laurent Tissot. Les principales stratégies argumentatives du mouvement philarménien, qui a embrasé la Suisse de 1895 jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, y sont retracées, à travers la presse, les lettres spontanées envoyées au Conseil fédéral, les initiatives portées par la population et les brochures. En plus de l'analyse textuelle des divers corpus documentaires utilisés, le mouvement philarménien a été mis en rapport avec la création de l'identité suisse, basée, entre autres, sur l'image de son action humanitaire.

<sup>4</sup> « Die Kirchliche Presse nahm sich das Thema an. Broschüren und Flugblätter erschienen, die nicht mehr nur meinungsbildend waren, sondern auch zum Handeln aufriefen. Im Herbst 1896 schliesslich dominierte das Thema Armenien die Titelseiten der Schweizer Zeitungen. » Hans-Lukas KIESER, *Die Schweiz des Fin de Siècle und « Armenien »*, dans Hans-Lukas KIESER (dir.), *Die armenische Frage und die Schweiz (1896-1923) = La question arménienne et la Suisse (1896-1923)*, Zurich, 1999, p. 136.

Il sera question dans cet article d'établir les éléments constitutifs du mouvement philarménien suisse ayant pris sa source à Neuchâtel. Parallèlement, on verra quels stéréotypes sont empruntés à l'imaginaire collectif pour expliquer un tel engouement populaire et humanitaire.

De nombreuses dates marquent la chronologie philarménienne suisse, mais le 7 septembre 1896, jour du Rassemblement de Lausanne<sup>5</sup>, est retenu par la presse comme le véritable signal de départ<sup>6</sup>. Près de 4000 personnes accoururent à l'hôtel de ville de Lausanne pour y entendre les discours du recteur de l'Université de Lausanne Ernest Combe<sup>7</sup>, du journaliste Albert Bonnard<sup>8</sup> et du pasteur arménien protestant Garabed Thoumaïan. On y réclama que la Suisse affiche une neutralité active dans le cadre d'une solidarité internationale de sauvegarde des droits humains. Quarante personnes qui allaient devenir porte-parole du mouvement furent nommées; une résolution devait être soumise au Conseil fédéral et une pétition circuler dans toute la Suisse. Au bout d'une année, cette dernière rassembla près de 500 000 signatures d'hommes et de femmes<sup>9</sup>. Il s'agit d'un chiffre véritablement impressionnant si l'on considère, d'une part, que la pétition ne concernait pas un problème de politique intérieure, et, d'autre part, que la population de cette époque se chiffrait à moins de 3,5 millions d'habitants<sup>10</sup>. Il semblerait de plus que la Suisse a été la seule nation à témoigner de son enthousiasme philarménien à travers une pétition populaire, ce qui démontre l'intérêt que l'étude de ce mouvement peut apporter à la recherche historique.

Dès 1896, des comités régionaux d'aide aux Arméniens virent le jour un peu partout en Suisse<sup>11</sup> et suite à la conférence des Comités suisses de secours aux Arméniens, tenue à Berne le 15 septembre 1896, on décida de concentrer l'aide charitable dans la région de Sivas, dans la partie orientale

<sup>5</sup> D'autres rassemblements philarméniens voient le jour en Suisse: 30 septembre 1896: rassemblement de Genève; 1<sup>er</sup> octobre 1896: rassemblement de Berne; 11 octobre 1896: rassemblement de Zurich...

<sup>6</sup> Pour une chronologie globale du mouvement philarménien en Suisse, voir le tableau en fin d'article.

<sup>7</sup> Ernest Combe, 1846-1900. Pasteur, professeur en théologie et recteur de l'Université de Lausanne. (*Dictionnaire historique de la Suisse*, version internet (ci-après DHSint., s.v.)).

<sup>8</sup> Albert BONNARD, 1858-1917. Avocat et journaliste à la *Gazette de Lausanne* et au *Journal de Genève*. (DHSint., s.v.).

<sup>9</sup> Le 16 octobre 1896, on comptait pour Neuchâtel 20 417 hommes et 25 197 femmes; le 4 mars 1897, on annonçait pour Appenzell 672 hommes et 1109 femmes et à Berne on dénombrait 37 168 hommes et 37 078 femmes. [AFS - E2001.A (1000/45) 185: Armeniervorfolgung in Türkei 1896-1897 – BA r 38 et BA r 75].

<sup>10</sup> OFS: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/pan.html> (accédé le 11 nov. 2008).

<sup>11</sup> «Vers la fin de 1896, il en existait déjà neuf: Genève, Neuchâtel, Lausanne, le Jura bernois (Bienne), Fribourg, Berne, Bâle, Zürich, la Suisse orientale avec Schaffhouse, Saint-Gall et Appenzell.» Karl MEYER, *L'Arménie et la Suisse. Histoire du secours suisse en faveur des Arméniens: service auprès d'un peuple chrétien*, La Bégude de Mazenc, 1986, p. 49.

de l'Empire ottoman, majoritairement habitée par des Arméniens. Dans un premier temps, les fonds recueillis<sup>12</sup> allaient soutenir les organisations missionnaires, notamment américaines, anglaises et allemandes, déjà implantées dans l'Empire. Par la suite, des structures suisses ouvrirent leurs portes en Anatolie: surtout des orphelinats bientôt complétés par des hôpitaux et des foyers de travail.

Rappelons que le mouvement philarménien constitue avant tout une expérience internationale<sup>13</sup>; il s'agit en effet d'une réaction, fondamentalement humaine, face aux horreurs subies par les Arméniens. La Suisse se voit cependant fortement touchée par ce courant humanitaire, et de façon exemplaire. Le gouvernement ne se mêlant pas des démarches philarméniennes, il fut entièrement privé. Son succès populaire massif et intense doit être lié au développement de l'intérêt de cette cause à travers les différentes couches sociales. Dans un premier temps, protestants, catholiques, juifs et francs-maçons s'impliquèrent tous dans cette mouvance. Il faut cependant retenir que le catalyseur, puis le socle du mouvement philarménien en Suisse, fut la frange occidentale, francophone et protestante du pays. De plus, la Suisse romande constituait une terre d'accueil de la diaspora ottomane: de nombreux étudiants – notamment en droit et en médecine – se trouvaient à Lausanne, Neuchâtel et surtout à Genève.

Bien que les arguments affichés au Rassemblement de Lausanne se soient basés sur des motifs laïcs, ce sera par un discours fortement religieux que la question arménienne embrasera le cœur des Suisses. Dans un contexte où le protestantisme romand prend une nouvelle tournure à travers l'Eglise évangélique, la Question arménienne sera propulsée au rang de priorité. Notamment à Neuchâtel, l'Eglise évangélique s'appropriera le sujet, mettra en place la propagande et recueillera de nombreux dons, au nom de la chrétienté bafouée par «l'islam fanatique», décrié dans toutes les publications émanant de cette mouvance. A travers les conférences publiques, les brochures et les prêches dans les églises, le mouvement philarménien a trouvé une unité discursive exemplaire et une véritable cohérence. Le mouvement, très marqué lors des massacres hamidiens et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale s'estompera par la suite sans véritablement disparaître avant la Deuxième Guerre mondiale.

<sup>12</sup> Pour la seule première année – 1896 – près de 700 000 francs suisses furent versés pour les Arméniens par la voie des comités. Les dons ayant été versés par d'autres canaux ne peuvent être comptabilisés. Karl MEYER, Karl, *L'Arménie et la Suisse...*

<sup>13</sup> Peter BALAKIAN, *Le tigre en flammes. Le génocide arménien et la réponse de l'Amérique et de l'Occident*, Paris, 2005.



## Neuchâtel et le mouvement philarménien<sup>14</sup>

Il faut considérer trois périodes dans le mouvement philarménien suisse. La première se concentre autour des massacres hamidiens (1894-1896), la seconde autour du génocide pendant la Première Guerre mondiale (1915-1916) et la troisième entre les deux guerres mondiales. Neuchâtel fut très active lors des premiers massacres – son comité étant à la tête des comités suisses –, tandis que Genève fut propulsée à la tête du mouvement lors des massacres et des déportations successifs, avec Léopold Favre pour porte-parole principal de l'Œuvre. Cette décomposition, schématique, ne doit pas faire perdre de vue que le rôle du comité de Neuchâtel sera toujours considéré avec égards en Suisse et à l'étranger<sup>15</sup>.

Nous avons pu constater à travers les sources étudiées et la littérature secondaire, que Neuchâtel a rempli un rôle très important. C'est à Neuchâtel que les premiers débats se font et que les premières mesures pratiques se prennent. N'oublions cependant pas que des appels éparpillés furent lancés antérieurement, telle la demande de 1895 du pasteur bâlois Salis au Département politique d'organiser une collecte en faveur des Arméniens. Si c'est au sein de l'Église indépendante de Neuchâtel que les Arméniens sont évoqués pour la première fois, le *comité neuchâtelois de secours aux Arméniens* tint sa première séance le 14 septembre 1896, la veille de la conférence de Berne qui le propulsera à la tête des comités suisses. Georges Godet, Henri Dubois<sup>16</sup> et Jean Quinche, tous trois pasteurs, ainsi que H. Boitel, F. de Perregaux et Robert Tissot, sont mentionnés comme membres du comité neuchâtelois dans le procès-verbal, conservé dans un cahier<sup>17</sup>. Lors de cette première séance, puis des suivantes, les hommes discutent, souvent chez Godet, de la marche à suivre, notamment des dons déjà reçus, de l'appui que les journaux religieux fourniront, des prochaines conférences, de l'aide à organiser et en particulier de la situation des orphelins. Chaque action humanitaire a ses coûts et le comité de Neuchâtel

<sup>14</sup> La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel possède une riche base documentaire sur l'organisation interne du comité d'aide en faveur des Arméniens. (BPUN Ms 2116) Il s'agit principalement des procès-verbaux, comptes et correspondance du comité. Le dossier 6R 32 *Œuvre des comités suisses de secours en faveur des Arméniens* a fourni tous les rapports de l'Œuvre publiés à Neuchâtel et un ensemble chronologiquement étendu de brochures philarméniennes. Le mémoire est néanmoins basé en grande partie sur des documents provenant des Archives fédérales, de la Bibliothèque nationale ainsi que de la presse.

<sup>15</sup> «Neuchâtel et l'Œuvre suisse de secours aux Arméniens: 1896-1932», dans *Bibliothèques et Musées*, 1972.

<sup>16</sup> Henri Dubois (1838-1928), pasteur à Neuchâtel et membre de l'œuvre philarménienne à Neuchâtel. A la mort de Godet, il reprend la présidence du comité neuchâtelois et des comités suisses jusqu'en 1917, date à laquelle Favre reprend le flambeau.

<sup>17</sup> BPUN Ms.2116/3: Procès-verbaux de 1896 à 1916. BPUN Ms.2116/4: Procès-verbaux de 1916 à 1921.

est organisé pour y faire face, tant par les nombreux dons qui affluent, en tout cas dans un premier temps, que par l'organisation de l'Œuvre. De plus, un réseau social commence à se dessiner au travers des procès-verbaux : Léopold Favre<sup>18</sup> et l'Alliance évangélique seront des atouts majeurs à la réussite du comité de secours, nous y reviendrons.

La conférence de Berne du 15 septembre 1896, plateforme de rencontre des comités cantonaux nouvellement constitués en faveur des Arméniens – dont les actes sont conservés à la BPUN – est ouverte par une prière et elle nomme à l'unanimité Georges Godet à la présidence de *L'Œuvre suisse de secours aux Arméniens*. Les premiers contacts avec des religieux et missionnaires dans l'Empire ottoman sont établis, les voyages à y effectuer évoqués, la manière d'organiser une aide efficace pensée. A cet égard, on décourage d'emblée les couples voulant adopter des orphelins arméniens en les faisant venir en Suisse et on propose aussitôt un système basé sur la souscription des donateurs afin de prendre en charge un orphelin qui sera soigné et élevé dans un établissement en Anatolie. L'éthique du travail est également mentionnée, les femmes comme les hommes ne doivent pas rester inactifs et seront rapidement accueillis dans des ateliers de travail. Une grande quantité d'argent est déjà récoltée en Suisse et même expédiée par le biais de missionnaires ou de diplomates, mais d'autres types de dons trouvent également leur place dans la charité philarménienne : à titre d'exemple, une dame fait parvenir aux caissiers une broche avec un diamant<sup>19</sup>. Le Rassemblement de Lausanne du 7 septembre 1896, qui, aux yeux de la presse, est l'événement déclencheur du mouvement philarménien, est évoqué à Berne avec sympathie. Il semble néanmoins que *L'Œuvre* n'a rien à voir avec la mise en place du Rassemblement de Lausanne. Selon les sources, il semble même que *L'Œuvre* ait voulu garder une certaine indépendance vis-à-vis des masses populaires ; cependant, et sans trop d'étonnement, la propagande philarménienne s'appuie sur ces mêmes masses pour récolter de l'argent.

Le mouvement philarménien ne constituait pas une seule et unique organisation structurée de façon pyramidale. Les documents analysés témoignent de la diversité des partenaires qui prirent part à l'indignation généralisée de l'opinion publique suisse. Ceux-ci partagent une évidente

<sup>18</sup> Léopold Favre (1846-1922). Etudia la littérature et l'indianisme, se déplaça entre la Suisse, la France et l'Allemagne. Il est membre des conseils d'administration du *Journal de Genève* et du Conservatoire, il fut éditeur et traducteur... Grand ami des Arméniens, il fut « membre du comité, puis président en 1918, de la Conférence des comités suisses de secours aux Arméniens, il soutint financièrement le mouvement et se rendit à plusieurs reprises à Istanbul et dans la partie turque de l'Arménie d'alors. Il plaïda dans le comité de 1915 en faveur des survivants du génocide. Président d'honneur de la Ligue internationale philarménienne, fondée à Genève en 1920. » (DHSint., s.v.)

<sup>19</sup> BPUN Ms 2116/7.

sympathie philarménienne, mais, à l'état actuel des recherches, il est difficile d'isoler une véritable hiérarchie associative. Cependant les meneurs de la solidarité, ces gens prenant la parole et écrivant des textes visant à faire réagir le public, proviennent d'une élite intellectuelle, politique et religieuse. La presse laïque<sup>20</sup>, canal au travers duquel les premières informations arrivent en Suisse, n'est même pas considérée comme étant un outil de la propagande philarménienne. Les lettres spontanées adressées au Conseil fédéral<sup>21</sup> où il est question d'une demande d'intervention pour faire cesser les massacres, sont des actions indépendantes et menées par des personnes touchées par cette tragédie mais ne faisant pas forcément partie des comités. Certaines brochures, publiées en dehors d'un cadre institutionnel philarménien, montrent enfin qu'il s'agit bien d'une réaction généralisée et que des actions autonomes pouvaient parfaitement être menées parallèlement. Au fur et à mesure que le mouvement philarménien prenait de l'ampleur et trouvait sa place dans le reste de la Suisse, le rôle effectif de Neuchâtel allait s'estomper petit à petit. Sans jamais disparaître de la scène suisse philarménienne, Neuchâtel cède son rôle de « plaque tournante » du mouvement philarménien à d'autres villes plus importantes au niveau international, comme Genève.

### **Georges Godet, l'Eglise indépendante et le *Journal religieux***

Rattaché à l'Eglise indépendante évangélique neuchâtelaise<sup>22</sup>, théologien et diacre à La Chaux-de-Fonds, Georges Godet fut aussi le président des Comités suisses de secours aux Arméniens de 1896 à sa mort en 1907. Grâce à l'œuvre philarménienne naissante et à son action personnelle, les premiers secours furent envoyés aux Arméniens par le biais de l'ambassade anglaise à Constantinople. Par la suite, des orphelinats ouvrirent leurs portes et la charité helvétique assura les moyens d'existence, à long terme, de ces structures, notamment par la présence de directeurs ou directrices, provenant généralement de cercles évangéliques. En tant que président, Godet assurait

<sup>20</sup> Ci-contre, les journaux étudiés et les années prises en considération pour le mémoire: *La Suisse libérale* (1896, 1897, 1915, 1916); *La Gazette de Lausanne* (1896, 1915); *La Liberté* (1896, 1915); *Le Journal de Genève* (1896, 1915); *La Sentinelle* (1896, 1915); *L'Arbalète* (1916, 1917); *L'Esor* (1915); *Il Corriere del Ticino* (1896, 1915).

<sup>21</sup> Archives fédérales suisses (AFS) – Département politique 1896-1918. Fonds E2001.A. (1000/45). Cartons étudiés: 81, 121, 185, 186, 688, 689, 729, 800, 802, 1498.

<sup>22</sup> La création de l'Eglise indépendante évangélique neuchâtelaise, dont Godet fut l'un des fondateurs, repose sur une lutte contre le « christianisme libéral » qui considère la Bible comme un livre d'édification morale mais qui ne prend pas tous ses enseignements au pied de la lettre. Cette église se veut aussi économiquement indépendante: les fidèles se chargent en effet de pourvoir à ses besoins. [*L'Eglise évangélique neuchâtelaise indépendante de l'Etat, ses origines et ses principes*, Neuchâtel, 1892].

MS 2116/294

BIBL.  
NEUCH.

Sagne le 24 Octobre 1896

Monsieur Georges Godet  
Professeur

Monsieur Monsieur

Je vous envoie ci joint  $f$  445,25  
montant d'une souscription en faveur des  
Arméniens, organisée par le conseil communal  
de La Sagne et faite par les jeunes gens de  
l'union chrétienne de cette localité.

Je vous envoie le produit de cette collecte quoiqu'il  
vous ne soyez pas le caissier, pour avoir encore  
une fois l'occasion de vous remercier pour l'insis-  
tance que vous avez prise à l'égard de ces chrétiens  
persécutés.

Recevez donc cher Monsieur  
les affectueux salutations de votre dévoué  
Edmond Pétér  
président du conseil communal  
de La Sagne

P.S. C'est au nom du conseil communal  
que je fais cet envoi.

Fig. 1. BPUN Ms 2116/294 – Envoi d'argent en faveur des Arméniens par le Conseil communal de La Sagne. 24 octobre 1896.

la communication entre les comités et les personnes engagées en Anatolie; il se chargeait de tâches tant administratives, financières, rédactionnelles que décisionnelles. En plus des brochures et des conférences à succès, Godet effectua un voyage en Anatolie en 1905, accompagné de Léopold Favre, responsable du comité de Genève et plus tard président du comité suisse. Godet fut également le président du comité neuchâtelois de l'Alliance évangélique de 1903 à 1907 ainsi qu'un rédacteur important du *Journal religieux des Eglises indépendantes de la Suisse romande*. Cet engagement personnel dévoile le rôle important de la frange protestante suisse dans le mouvement philarménien. A Neuchâtel en tout cas, l'implication philarménienne est tout particulièrement le fruit du milieu évangélique: la plupart des activités déployées pour récolter de l'argent en faveur des Arméniens provient souvent d'initiatives de l'Eglise indépendante. Il faut donc garder en tête l'importance du réseau religieux et social<sup>23</sup> dans cette démonstration suisse de solidarité philarménienne.

L'organe de l'Eglise indépendante, le *Journal religieux des Eglises indépendantes de la Suisse romande* – nommé *Journal religieux* par la suite – paraissant tous les samedis, était publié chez les frères Attinger à Neuchâtel. Ce groupe acquerra une place très importante dans l'édition romande à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>; parmi les publications des frères Attinger, 28 % concernaient des thématiques religieuses. Par les nombreuses publications philarméniennes, cet éditeur témoigne de l'envergure du mouvement en Suisse: les activités poursuivies par les comités d'aide, les sommes d'argent recueillies et les appels à la solidarité chrétienne y trouvent amplement leur place. Le *Journal religieux* parle des massacres des Arméniens dès 1895 et presque chaque parution lui consacre une place importante: souvent quatre colonnes, ce qui représente le quart des textes publiés dans cet hebdomadaire. Les informations contenues dans le *Journal religieux* présentent un ton et un contenu particulièrement solennels bien que la presse laïque y affiche des arguments semblables. Ainsi, l'homogénéité du discours philarménien frappe pour son étendue, tant dans les milieux religieux que laïques. Les données générales sur les Arméniens et leur histoire, la narration d'épisodes de massacres, la critique de l'inaction des Puissances occidentales, les récits de personnes isolées pour exemplifier la condition des Arméniens et la forte animosité contre les musulmans sont les arguments traités dans ces « presses » suisses.

<sup>23</sup> Edouard Rosselet, mentionné plus haut, était non seulement un grand ami de Georges Godet, mais joua un rôle prépondérant dans la création de l'Eglise indépendante ainsi que dans le début de la mobilisation philarménienne. Il est donc probable que l'impulsion évangélique donnée au mouvement philarménien doive son succès à un important degré de socialisation.

<sup>24</sup> François VALLOTTON, *L'édition romande et ses acteurs 1850-1920*, Genève, 2001, pp. 270-282.

«Le plus grand scandale et la plus grande honte de notre époque, c'est, on l'a dit, qu'un peuple entier ait pu être, en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, systématiquement et délibérément dépouillé, torturé, égorgé, et pis encore, par le plus faible et le plus méprisé des gouvernements, sous les yeux de l'Europe chrétienne qui, avec ses millions de soldats, n'a su, grâce aux rivalités des puissances, intervenir que par des protestations sans sanction, dont le seul effet a été d'irriter le fanatisme musulman.»<sup>25</sup> On retrouve dans ce passage l'indignation qui caractérise le mouvement philarménien dans son ensemble. Les arguments présentés mettent en avant la culpabilité des nations chrétiennes dans leur inaction paresseuse motivée par les intérêts économiques que l'Empire ottoman renfermait<sup>26</sup>. En opposition à cette attitude passive, les publications philarméniennes se veulent militantes. Ainsi, des propos virulents y sont tenus: «[...] on se trouve en présence d'une tentative d'extermination systématique du christianisme.»<sup>27</sup> Bien que la recherche historique actuelle ne considère pas les massacres hamidiens comme faisant partie d'un programme génocidaire de la part du sultan, c'est bien de cette façon qu'ils sont définis. Tenons compte du fait que, si une partie des causes des massacres doit être accordée à un dévouement des passions musulmanes sur l'ensemble chrétien, il ne s'agit pas d'un massacre religieux mais bien politique<sup>28</sup>. A cet égard, il faut reconnaître que les organes philarméniens ne font pas tous cette distinction fondamentale.

«L'Alliance évangélique ne saurait intervenir à Constantinople. Son action lui paraît limitée à trois points: d'abord provoquer et organiser le sentiment public, essayer de créer un courant d'opinion qui, de notre patrie, pourrait se répandre au-delà de nos frontières. [...] puis, dans la ferme confiance que l'Eternel règne et qu'il répond aux prières de ses enfants, l'Alliance évangélique réclame instamment les prières des chrétiens pour les persécutés. [...] enfin l'Alliance sollicite la libéralité chrétienne en faveur de ces infortunés [...].»<sup>29</sup> Les efforts à déployer ainsi énoncés, on devine les grandes lignes de la propagande philarménienne suisse. Les stratégies mises en œuvre pour attirer une opinion publique puissante prennent tout leur sens dans une telle démarche, s'appuyant sur la réceptivité sentimentale et chrétienne du peuple suisse, en dehors de tout cadre gouvernemental. Il semble désormais clair que les objectifs de la presse religieuse, mais

<sup>25</sup> Le *Journal religieux*, 4 avril 1896, p. 1, col. 1.

<sup>26</sup> Donald BLOXHAM, *The Great Game of Genocide, Imperialism, Nationalism, and the Destruction of the Ottoman Armenians*, Oxford, 2005.

<sup>27</sup> Le *Journal religieux*, 4 avril 1896, p. 1, col. 4.

<sup>28</sup> Boghos Levon ZEKIYAN, *L'Armenia e gli armeni*, Milan, 2003 et George A. BOURNOUTIAN, *A History of the Armenian People*, op. cit.

<sup>29</sup> Le *Journal religieux*, 4 avril 1896, p. 1/2, col. 4/1.

laïque également, des brochures et des conférences publiques poursuivent un but édificateur. Il s'agit de « [...] vivifier l'intérêt de nos lecteurs pour ce peuple qui, s'il y a eu, dans son sein, sous la pression épouvantable qu'il a subie, de nombreuses défections, a fourni aussi à la glorieuse armée des martyrs de Jésus, un nombreux contingent »<sup>30</sup>. Dans un contexte théologique particulier, en rapport avec la scission récente de l'Eglise évangélique indépendante neuchâteloise, le but est de mettre en avant la chrétienté des Arméniens et surtout leur martyr car « leurs souffrances ne sont rien [...] en comparaison de l'agonie spirituelle [...] »<sup>31</sup>. Dans une vision totalement idéalisée de la communauté arménienne, les milieux philarméniens donnent libre cours à leurs fantasmes sur la sainteté arménienne: ces derniers sont toujours présentés comme les modèles absolus et indiscutables du martyr, du courage et de l'héroïsme chrétien et national.

## Activités philarméniennes

### *Conférences*

Les brochures et conférences publiques représentent les outils de la propagande philarménienne par excellence. L'édition de la *Suisse libérale*<sup>32</sup> du 5 septembre 1896 rapporte le contenu d'une conférence de la veille, sur les massacres des Arméniens, tenue par Garabed Thoumaïan et par Georges Godet au Temple du Bas à Neuchâtel et organisée par les soins de l'Alliance évangélique. « La grande salle des conférences était archicomble hier au soir, pour entendre un pasteur arménien, M. Thoumaïan, parler des souffrances de son pays. »<sup>33</sup> L'orateur, au nom inhabituel, est décrit dans cet article comme « *un de nous* » et se voit crédité d'un double statut. C'est un conférencier doté d'autant de crédibilité qu'un « vrai » Occidental et on lui accorde le rôle de témoin oculaire des faits racontés. Un bref aperçu de l'Arménie dans son ensemble géopolitique, social et religieux y est donné. Tous les aspects qui sont, encore aujourd'hui, bien ancrés dans la connaissance traditionnelle et stéréotypée de l'Arménie, sont abordés et repris dans l'article présentant la conférence de Neuchâtel. Le Mont Ararat, là où l'arche de Noé se serait échouée après le déluge biblique, la tradition chrétienne comme religion d'« Etat » dès le début du IV<sup>e</sup> siècle, les racines anthropologiques et linguistiques indo-germaniques du peuple

<sup>30</sup> Le *Journal religieux*, 25 avril, 1896, p. 1. col. 1.

<sup>31</sup> Le *Journal religieux*, 25 avril, 1896, p. 1. col. 2.

<sup>32</sup> Ce journal neuchâtelois, libéral et protestant, témoigne dans ses colonnes de l'écho philarménien en Suisse.

<sup>33</sup> *La Suisse libérale*, 5 septembre 1896, p. 1, col. 2.

arménien communes à celles des «Européens». Il s'agit là d'arguments qui permettent un rapprochement théorique entre l'Orient et l'Occident<sup>34</sup>. N'oublions pas qu'avant ces événements, les Arméniens étaient peu connus des masses populaires. Dès lors, il semble tout à fait normal que les Occidentaux viennent au secours de leurs cousins asiatiques, proches dans la «race», dans la langue et dans la foi.

Le premier but de ces conférences était de faire connaître la situation des Arméniens dans l'Empire ottoman et en particulier de dénoncer les massacres qui avaient commencé en 1894. Provoquer et alimenter l'indignation de l'opinion publique pour espérer qu'une grande campagne humanitaire prenne forme, voilà ce qu'il faut retenir de la propagande philarménienne dans son ensemble: «le devoir de l'opinion publique est d'ailleurs de ne pas se contenir, mais de provoquer partout des manifestations en faveur des persécutés et contre les persécuteurs, jusqu'à ce que les grandes puissances soient contraintes à quitter leur attitude louche, à prendre parti pour la justice et pour l'humanité qu'on foule aux pieds à Constantinople.»<sup>35</sup> La profession de foi des acteurs philarméniens est finalement toujours la même. Si le joug turc est insoutenable pour les Arméniens, la narration des horreurs perpétrées par les Turcs est insupportable au public occidental. Cela mène à une réflexion centrale; ce passage attire l'attention sur les trois principaux acteurs qui sont mis en scène sans équivoques: la victime arménienne, le bourreau turc et le témoin occidental constituent un triangle. La mission philarménienne suisse, telle qu'elle est présentée dans ce passage de la *Suisse libérale*, est d'intervenir en tant que médiatrice et pacificatrice. Ceci se fait en alertant l'opinion publique, en critiquant les agissements du «Turc», en reprochant l'attitude passive de l'«Occident» et en mettant l'Arménien sur un piédestal d'innocence le propulsant ainsi dans les priorités humanitaires.

La presse renseigne aussi le lecteur sur les conférences à venir: «Il est inutile de dire que l'assemblée de ce soir [conférence au Temple du Bas le 18 septembre 1896] n'est pas pour hommes seuls et que les dames aussi y sont cordialement invitées.»<sup>36</sup> Même si la propagande philarménienne est dirigée par des hommes, on y inclut également les femmes, censées être influentes dans la sphère domestique et dotées de prédispositions sentimentales plus développées. Il est aussi intéressant à remarquer que la mouvance philarménienne se vante d'avoir pu toucher toutes les classes sociales: «Il y avait là des hommes appartenant à toutes les conditions

<sup>34</sup> Edward W. SAID, *L'Orientalisme: l'Orient créé par l'Occident*, Paris, 2006.

<sup>35</sup> *La Suisse libérale*, 8 septembre 1896, p. 1, col. 2.

<sup>36</sup> *La Suisse libérale*, 18 septembre 1896, p. 1, col. 1.



sociales comme à tous les partis et à toutes les confessions religieuses. Le professeur d'université, en chapeau haute-forme et en redingote y coudoyait l'ouvrier en habits de travail, le libéral y siégeait à côté du radical ou du socialiste, le protestant national ou libre, le catholique, le franc-maçon s'y trouvaient ensemble, tous réunis dans un même sentiment de tristesse indignée devant les événements horribles qui provoquaient ce concours de toutes les consciences honnêtes dans une même protestation.»<sup>37</sup> Détails des discours, réactions de l'assemblée et activités à mettre sur pied sont autant de points évoqués lors des conférences que d'éléments résumés dans la presse et les publications.

### *Brochures*

Les brochures philarméniennes<sup>38</sup> représentent une importante documentation pour comprendre ce mouvement. Plusieurs furent publiées à Neuchâtel; elles permettent en effet de se faire une bonne idée des arguments avancés. Pour informer, mobiliser et récolter de l'argent, un certain nombre de stratégies communicatives sont utilisées dans le discours philarménien. Elles sont particulièrement visibles dans les conférences et les brochures: la critique de la *Real Politik*, l'utilisation évidente de stéréotypes sur les deux groupes décrits, le goût prononcé pour les détails des massacres, la relativisation de la situation en Suisse face aux malheurs d'Arménie et les tentatives de rapprocher les Suisses et les Arméniens par l'utilisation de similitudes et d'oppositions.

Nous avons pu le constater, Georges Godet est un personnage important pour le mouvement philarménien à Neuchâtel. *Les Souffrances de l'Arménie* est la toute première brochure philarménienne publiée en Suisse. Elle sera rééditée quatre fois en 1896 – année de sa première parution – preuve de son immense succès cantonal, national et même international. Parmi les arguments avancés par Godet, les stéréotypes véhiculés par la campagne philarménienne, sont ici tout à fait évidents: «Les Arméniens, peuple doux, intelligent, industriel, sont, avec les Grecs, les grands commerçants de l'Orient; ils passent pour fort rusés et habiles en affaires.»<sup>39</sup> La recherche actuelle sur les mouvances humanitaires admet que le groupe secouru doit posséder un certain nombre de critères afin de pleinement «profiter» du statut de victime, identifié et officiellement reconnu par le sauveur, qui,

<sup>37</sup> La *Gazette de Lausanne*, 8 septembre 1896, p. 1, col. 2.

<sup>38</sup> Selon un échange avec Hans-Lukas Kieser, les petites brochures – au coût modique – publiées dès 1896 se chiffrent à plusieurs milliers, tandis que les publications plus étoffées, publiées lors de la Première Guerre mondiale, n'atteindraient que quelques centaines.

<sup>39</sup> Georges GODET, *Les souffrances de l'Arménie*, Neuchâtel, 1896, p. 9.

par la suite, lui viendra en aide<sup>40</sup>. Toutes les publications philarméniennes présentent les Arméniens sous la forme d'un peuple doux, vulnérable et surtout immaculé. Cette simplification des faits et des traits de caractère d'un peuple, par les meneurs de la solidarité suisses, est très certainement la seule véritable façon de s'attirer les sympathies populaires, pour ensuite espérer une mobilisation humanitaire de masse. Certainement que la pensée de Godet était basée sur l'entraide fraternelle et sur une idéologie humanitaire désintéressée, cependant, le passage susmentionné suggère également qu'il vaut la peine, économiquement, de s'occuper des Arméniens.

«Le devoir des chrétiens d'Europe est très clair. Prier et agir. La politique des puissances ne nous concerne pas. Ce qui pouvait être fait pour engager les chefs d'Etats chrétiens et les gouvernements à intervenir pour mettre fin à des horreurs sans nom, qui sont la honte de notre siècle, a été fait, sans succès. La délivrance ne peut venir que d'en haut. C'est là qu'il faut regarder. L'Alliance évangélique convie la chrétienté à un concert de prières pour nos frères d'Arménie, comme naguère elle invitait à l'intercession en faveur des Stundistes de Russie. Son appel sera entendu partout où bat un cœur chrétien.»<sup>41</sup> Le passage explicite la volonté de Godet et de son Œuvre de ne pas s'adresser à un gouvernement. Cependant, à travers le Rassemblement de Lausanne c'est précisément dans ce sillage que les premières démarches philarméniennes se profilèrent. Après l'échec de la résolution et de la pétition présentées au Conseil fédéral qui en prit bonne note mais ne fit rien<sup>42</sup>, l'Œuvre travailla de manière autonome sans plus demander à un gouvernement d'intercéder en sa faveur. Il y a des exceptions à cela, mais de manière générale il faut reconnaître que la propagande et les activités émanant de la mouvance étudiée se poursuivirent en dehors de toute collaboration étatique<sup>43</sup>.

Les doctrines évangéliques professées par l'Eglise indépendante<sup>44</sup> sont exposées dans les textes de Godet, autant dans le *Journal religieux* que dans ses conférences et brochures. La foi inébranlable en la puissance de Dieu

<sup>40</sup> Rony BRAUMAN et René BACKMANN, *Les médias et l'humanitaire. Éthique de l'information ou charité-spectacle*, Paris, 1996.

<sup>41</sup> Georges GODET, *Les souffrances...*, p. 56.

<sup>42</sup> Hans-Lukas KIESER (dir.), *Die armenische Frage...*, op. cit.

<sup>43</sup> A cet égard, au moins quatre épisodes sont à mentionner. Le 19 septembre 1915, le comité d'initiative du culte interecclésiastique lors du Jeûne fédéral envoie un télégramme au président Wilson [BPUN 6R 32: *Pour nos frères d'Arménie*, Imprimerie nouvelle A. Delapraz, Neuchâtel, 1915]; Le 24 juin 1918, un entretien entre Vischer-Iselin, médecin de Bâle ayant travaillé en Anatolie et membre de l'Œuvre, et le Département politique a lieu [AFS – E2001.A (1000/45) 689: Questions arméniennes 1918]; Le 2 novembre 1918, la Fédération des comités suisses amis des Arméniens envoie une lettre au président Wilson qui est signée par les églises et associations religieuses de Suisse [Antony KRAFFT-BONNARD, *Les cinq étapes d'un drame, 1878-1943*, Imprimerie du Victoria Hall, Genève, 1944]; Le 31 octobre 1919, Léopold Favre et Antony Krafft-Bonnard envoient un appel au président Wilson pour le compte des comités suisses des Amis de l'Arménie [BPUN Ms 2116/4 et 220].

<sup>44</sup> *L'Eglise évangélique neuchâteloise indépendante de l'Etat, ses origines et ses principes*, Neuchâtel, 1892.

par l'intercession des prières est un argument souvent repris et développé. Si, avec le temps, les seules prières ne constitueront pas le socle de l'action philarménienne, elles jouent un rôle central dans la compréhension de cette sympathie neuchâteloise envers les Arméniens. En effet, les dons de la charité helvétique sont recueillis dans les églises, protestantes en particulier, et permettront la création d'écoles et d'orphelinats en Arménie. Par ce biais, des missionnaires protestants et évangéliques suisses allèrent sur place prêter main-forte. Bien que cet article ne se concentre pas sur le rôle des missionnaires en Arménie, il ne faut pas sous-estimer l'importance de leur présence dans l'Empire ottoman : « L'Église grégorienne<sup>45</sup> comme toutes les Églises d'Orient, dormait d'un profond sommeil, lorsque en 1832 des missionnaires protestants, américains et anglais, vinrent fonder dans son sein une œuvre d'évangélisation très prospère. »<sup>46</sup> Ce passage dévoile une information très importante : par l'arrivée de missionnaires protestants dans l'Empire ottoman, de nombreuses « conversions » eurent lieu. Cela met en évidence que la mission évangélisatrice des peuples est toujours très ancrée au sein de l'Église évangélique, et que les démarches philarméniennes ont visiblement servi cette cause. L'œuvre d'évangélisation en Orient n'est certainement pas le seul aspect qui motive une aide charitable de la part des églises évangéliques mais elle garde une place non négligeable : « Nous devons, en terminant, dire quelques mots de l'intéressant mouvement qui se produit dans la plupart des églises protestantes d'Asie Mineure. Le nombre des candidats au pastorat tend à augmenter de façon réjouissante [...]. Le rapprochement s'accroît entre la communauté protestante et la communauté grégorienne, qui emprunte volontiers les méthodes du protestantisme, pour un travail plus profond que par le passé. Beaucoup de protestants, jeunes gens et jeunes filles, sont hantés du désir de se rapprocher de la population turque, de lui faire mieux connaître nos principes. »<sup>47</sup> Loin d'être anodin, ce passage, qui conclut la publication du rapport de l'Œuvre de 1913, met en évidence un lien qui se tisse entre l'Orient, berceau du christianisme – dormant – et l'Occident, décrit comme un évangélisateur nécessaire à lui redonner de la vigueur.


L'histoire *Martyrs d'Arménie. Autobiographie d'une vérité* de Edna Lyall relate des faits vraisemblables – s'étant produits lors des massacres hamidiens – mais brodés d'éléments propres à une littérature que l'époque a

<sup>45</sup> La majorité des Arméniens en fait partie. Elle est aussi nommée Église apostolique arménienne à la tête de laquelle se trouve le *Catholicos*, chef spirituel indépendant de Rome.


<sup>46</sup> Georges GODET, *Les souffrances...*, p. 11.

<sup>47</sup> *Nouvelles d'Arménie et comptes de 1913*, Comités suisses de secours aux Arméniens, Neuchâtel, 1914, p. 18.

MS 2116/320


  
 RÉPUBLIQUE & CANTON  
 DE  
 NEUCHÂTEL

AVIS AUX LÉGATAIRES


  
 GREFFE

JUSTICE DE PAIX  
 à Landeron

M. le Pasteur Paul de Grolon  
 Neuchâtel

Je vous annonce que par testament en date du 9 Décembre 1907.  
 Madame Marianne Adèle Hing née Rollier, épouse  
 de Louis à Lignières, décédée le 18 ~~juin~~ <sup>juillet</sup> 1908 à Lignières,  
 a légué aux Orphelins Arméniens la somme de  
 huit cents francs (fr. 800.-) payable franc de droits et  
 de frais trois mois après la mort de l'époux survivant,  
 par l'héritier Monsieur De Hales Frédéric Rollier à Lods.

L'investiture de la succession a été accordée à l'héritier au quel vous  
 pouvez vous adresser soit directement, soit à M  
 qui le représente

Landeron, le 16 Avril 1908.

GREFFE DE PAIX  
 AVRIL 1908  
 LANDERON  
 50 CENTIMES 50

Le Greffier de la Justice de Paix,  
 L. M. Veillard

Fig. 2. BPUN Ms 2116/320 – Avis de legs en faveur des orphelins arméniens. 16 avril 1908.

dénommée «féminine». Sentiments, mélodrame, envolées lyriques, réflexions passionnées autour de la foi et genre larmoyant sont les éléments saillants du texte de Lyall, traduit de l'anglais en français et préfacé par Georges Godet. Publiée en 1896, toujours par les frères Attinger, cette brochure est une pièce autant importante qu'atypique à verser dans le dossier du mouvement. La stratégie communicative de ce texte, différente de la majorité des brochures plus «documentaires», est celle de mettre en scène la narration littéraire des mésaventures d'un protagoniste, sélectionné et formaté selon des critères bien précis, afin de le faire parler au nom de toute la nation arménienne. A travers son texte, Lyall a pour but de faire ressentir au lecteur l'injustice de la situation en Arménie; en effet, le côté héroïque et moral de Gaspard, le protagoniste, est immédiatement souligné et mis en avant: il est le champion du christianisme, de l'humanité et de la pitié. Vient s'y greffer le traitement inhumain que les Turcs lui font subir. La forte opposition des deux groupes religieux, présentés de telle façon qu'il est impossible de ne pas considérer les Arméniens comme les éternelles victimes des Turcs assoiffés de leur sang, mène à une compréhension biaisée et stéréotypée des événements et des peuples dont on parle. Il ne s'agit pas de minimiser les souffrances des Arméniens mais de reconnaître que la littérature philarménienne a fortement polarisé les deux entités dans le but d'attirer l'attention d'une opinion publique favorable à donner de l'argent aux comités philarméniens afin qu'ils puissent organiser l'aide humanitaire.

Neuchâtel étant à la tête des comités suisses de l'Œuvre de secours en faveur des Arméniens, elle fut également lieu de publication de plusieurs rapports. Censées être distribuées aux membres, les *Nouvelles de l'Œuvre de secours en faveur des Arméniens* rendent compte des activités déployées en Turquie grâce aux fonds recueillis par la charité suisse. Publiées à Neuchâtel de 1897 à 1904, les *Nouvelles* contiennent différentes informations. Les préfaces de Georges Godet, les comptes rendus des activités déployées sur place, les coûts des infrastructures, les souscriptions nouvelles, la liste des noms et les biographies des orphelins recueillis dans les maisons «suisses» en Anatolie, les rapports de voyages, les remerciements des orphelins, des photographies de panorama, de classes ou d'enfants selon le modèle «avant-après» l'intervention occidentale, des cartes géographiques et la correspondance entre les membres de l'Œuvre sont les éléments présents dans ces rapports.

La volonté d'émouvoir les lecteurs en narrant des histoires terribles, avec un goût prononcé pour les détails de violence extrême est un critère toujours présent dans les brochures et dans les rapports. «Si ces Kourdes s'étaient bornés à piller! Mais rien ne rassasiait leur soif de sang; un homme, après

avoir tué 99 Arméniens, n'avait qu'un seul regret: c'est de n'avoir pas tué le centième, parce que, disait-il, il aurait été tout droit en paradis. La mère de l'orphelinat des filles a vu un Kourde arracher un bébé des bras de sa mère avec la pointe de sa baïonnette, et quand l'enfant a eu l'arme assez profond dans le corps, il a joué avec, s'en servant de drapeau.»<sup>48</sup> Ce genre de récits ne peut raisonnablement laisser le lecteur indifférent au sort des Arméniens. Si ces récits, dont les brochures foisonnent, sont basés sur des faits réels, on peut admettre que leur degré de véracité est discutable et partiel. Ils sont à considérer comme des «histoires types», des modèles que les auteurs utilisent et reprennent dans leurs propos. Ces «histoires types», constituées au fur et à mesure que le mouvement philarménien prenait de l'ampleur en Occident, ne proviennent pas d'un seul auteur, mais se sont formées à l'aide des journaux et des rapports diplomatiques et missionnaires. Les informations recueillies constituent ainsi un amalgame de données qui permettent la création d'histoires stéréotypées et facilement utilisables pour le grand public. Il faut également souligner que très peu d'auteurs de textes philarméniens connaissaient personnellement la situation dont ils parlaient.

#### *Prêches dans les églises et ventes de charité*

Le *Journal religieux* du 2 mai 1896 rend compte de l'assemblée qui a eu lieu dans la salle des conférences de Neuchâtel, à la demande de l'Alliance évangélique. Un discours de Godet, la lecture de passages bibliques et une collecte en faveur des Arméniens sont au programme. On appelle à la prière dans toute la Suisse, et autant la presse laïque que religieuse rapporte ces journées de prière et de mémoire dédiées aux Arméniens: «On rappelle que dès les mois de mars et d'avril l'Alliance évangélique invitait tous les pasteurs du canton [de Neuchâtel] à consacrer une prédication spéciale aux massacres de Turquie et à recueillir des dons en leur faveur.»<sup>49</sup> Si le domaine de la prière était celui des églises, il ne faut pas oublier que les journaux laïcs ne se sentaient pas moins impliqués, en tout cas idéologiquement, dans cette grave affaire. Cela dit, la campagne philarménienne neuchâteloise, nous l'avons vu, se révèle être surtout chapeautée par les Eglises. «Le bureau du synode de l'Eglise nationale a, dans sa séance du 9 avril, décidé d'inviter les pasteurs et les paroisses à consacrer le dimanche 26 avril [...] à la prière en faveur des chrétiens persécutés, des Arméniens en particulier. [...] Cet accord indique que

<sup>48</sup> *Rapport (2<sup>e</sup>) sur l'œuvre des comités suisses de secours en faveur des Arméniens: 1897-1898*, publié par le Bureau Central de Neuchâtel, Neuchâtel, 1898, p. 38.

<sup>49</sup> *La Suisse libérale*, 15 septembre 1896, p. 1, col. 1.

les chrétiens seront parmi nous en cœur et en âme pour prier pour les opprimés et travailler à leur soulagement. Ils ne feront en cela que suivre une noble tradition. Au mois d'octobre 1541, des cultes d'humiliation du mardi furent établis dans toutes les églises de Bâle [...] parce que le Turc a égorgé ou emmené captifs plusieurs milliers de chrétiens en Hongrie.»<sup>50</sup> La comparaison utilisée dans ce passage n'est pas des meilleures, mais il est cependant intéressant de voir que l'intercession par la prière reste un élément privilégié dans le mouvement philarménien et particulièrement bien visible dans le canton de Neuchâtel.

«Broderies Arméniennes de Constantinople, Orfa et Varna, vendues au bénéfice de l'œuvre de secours aux veuves arméniennes par le travail. S'adresser, à Neuchâtel, à M<sup>me</sup> Godet, Evole, ou au Bureau central des Amies de la jeune fille, Terreaux 11 [...].»<sup>51</sup> Les activités manuelles, généralement associées aux femmes, font partie du programme philarménien, ainsi, en plus des collectes effectuées dans les églises, des ventes de charité sont organisées. «A l'occasion de la foire de Cernier, qui aura lieu lundi 12 octobre, des dames de la localité organisent un banc, qui sera assurément très fréquenté, dit la *Feuille d'avis du Val-de-Ruz*. Le produit de la vente est destiné aux malheureux Arméniens.»<sup>52</sup> Le même journal rapporte d'ailleurs la somme récoltée lors de cette vente: «Le Comité des dames de Cernier a versé à la Banque cantonale la somme de 877 fr. 40 centimes en faveur des Arméniens.»<sup>53</sup> Ou encore le *Journal religieux* annonce un total de 5190 francs recueillis grâce à une vente en avril 1896<sup>54</sup>. Les diverses activités philarméniennes présentées dans cet article montrent que le mouvement travaille dans le but d'attirer le plus de monde possible afin de créer une opinion publique unanime et puissante. Les femmes sont donc englobées dans les conférences, les ventes de charité ou sont encore portées à parler autour d'elles de cette œuvre chrétienne indispensable.

## Conclusions

Les personnes actives à Neuchâtel ont permis de propulser le mouvement philarménien à un niveau international. Le comité de Neuchâtel eut un rôle central dans l'organisation de l'Œuvre et s'il le perdit au profit de

<sup>50</sup> Le *Journal religieux*, 11 avril 1896, p. 4, col. 1.

<sup>51</sup> *Aux pères et mères suisses des orphelins arméniens en Anatolie. Rapport de M. le pasteur H. Fichter, de Bâle, sur son voyage en Asie Mineure, du 9 juin au 16 octobre 1897*, Attinger frères, Neuchâtel, 1898 [BPUN 6R 32].

<sup>52</sup> *La Suisse libérale*, 3 octobre 1896.

<sup>53</sup> *La Suisse libérale*, 21 novembre 1896.

<sup>54</sup> Le *Journal religieux*, 2 mai 1896.

Genève, il y eut toujours des responsabilités notables, notamment l'organisation de conférences et de prêches ou la publication de tracts et de brochures.

L'indignation face aux massacres subis par les Arméniens est, certes et heureusement, « universelle », et même si les démarches philarméniennes, dans leur ensemble, sont le fruit de différents acteurs sensibles à cette cause, la mise en pratique des préceptes et des motivations philarméniennes sont largement dictées par le milieu protestant. Orateurs, conférenciers, pasteurs, écrivains et hommes politiques de la cause philarménienne sont généralement issus des milieux évangéliques : ainsi, les meneurs de la solidarité proviennent d'une élite clairement délimitée dans son idéologie, sa doctrine et dans sa ligne d'action. Le retour au texte, l'attention au prochain, la logique fraternelle de l'entraide, la campagne de sanctification du dimanche<sup>55</sup> menée par Godet – aspects qui marquent un éveil religieux au début du XX<sup>e</sup> siècle – sont des arguments qui se greffent à merveille au sein du mouvement et du discours philarménien. C'est le cas à Neuchâtel où le réseau évangélique est mis au profit de cette cause ; encore faut-il prouver que les mêmes logiques, les mêmes réseaux sociaux et religieux régissent le mouvement philarménien en Suisse et à l'étranger.

En guise de conclusion plus globale, nous pouvons ajouter que si les Suisses ont soutenu l'idéologie et l'action philarméniennes avec tant de passion et de vigueur, c'est par un ensemble contrasté de sentiments, typiquement helvétique. Le fait d'avoir été épargné par les conflits environnants a permis la création d'une forte prise de conscience du peuple suisse face aux victimes arméniennes, ayant tout perdu. Ce sentiment de « culpabilité » doit être relié à la fierté, assez prononcée, d'une Suisse qui commence à se définir à travers une image projetée d'un profond engagement humanitaire et philanthropique<sup>56</sup>, notamment philarménien. En effet, si des éléments antérieurs comme la création de la Croix-Rouge en 1863 et l'internement de l'armée Bourbaki en 1871 posent les bases d'une Suisse ouverte à l'aide humanitaire, le mouvement philarménien semble entériner cet élément central de la construction identitaire en Suisse.

Finalement, la presse, le Rassemblement de Lausanne et la pétition, les lettres spontanées, les conférences et les nombreuses brochures ont permis à un certain nombre de motifs de se greffer sur un discours cohérent au

<sup>55</sup> Valérie LATHION, *Un dimanche pour Dieu ou pour l'homme? Une croisade philanthropique et religieuse pour la défense du dimanche des chrétiens. Modèles et pratiques aux XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat soutenue le 9 novembre 2007 à l'Université de Genève.

<sup>56</sup> Guy P. MARCHAL et Aram MATTIOLI (éds.), *La Suisse imaginée. Bricolages d'une identité nationale*, Zurich, 1992.



sein du mouvement philarménien de plus en plus étendu en Suisse. A noter, pour conclure, que l'Œuvre suisse philarménienne perdure : après la Première Guerre mondiale, elle est délocalisée en Suisse à Begnins où des orphelins arméniens furent accueillis et au Liban, entre Beyrouth, Zahlé, Anjar et la plaine de la Bekaa, où l'œuvre se spécialise envers les réfugiés, les veuves, les aveugles et les infirmes<sup>57</sup>.

Sandrine GIRARDIER

Adresse de l'auteur: Sandrine Girardier, Petite-Thielle 8, 2525 Le Landeron.

<sup>57</sup> Aujourd'hui, elle est principalement axée sur l'aide au logement, sur l'insertion professionnelle des handicapés, sur l'éducation et le développement de la culture arménienne. Karl MEYER, *L'Arménie et la Suisse...*

## CHRONOLOGIE SOMMAIRE DU MOUVEMENT PHILARMÉNIEN EN SUISSE

Evénements	
Manifestations philarméniennes en Suisse	
Publications philarméniennes en Suisse	
1894-1896	Massacres hamidiens
1895	Pasteur Salis de Bâle demande au Département politique d'organiser une collecte en faveur des Arméniens
4 mars 1896	Edouard Rosselet de l'Eglise indépendante de Neuchâtel crée un dispositif d'aide aux Arméniens, poursuivi par Georges Godet
mars 1896	Première organisation d'aide suisse: «Hilfs-Comité für die verfolgten Christen in Russland und Armenien»
fin mars 1896	Appel aux dons par l'évêché de Saint-Gall dans la «Schweizerischen Kirchenzeitung»
1 <sup>er</sup> avril 1896	Appel aux dons dans plusieurs journaux religieux par le Comité central de l'Alliance évangélique
avril 1896	« Les Souffrances d'Arménie » - Godet - Neuchâtel
juin 1896	Appel aux dons par la Conférence des Eglises évangéliques suisses à toutes les églises nationales
juillet 1896	Appel des francs-maçons aux loges suisses
7 sept. 1896	Rassemblement de Lausanne (résolution + pétition)
15 sept. 1896	Création à Berne du « Comité suisse de secours aux Arméniens » - Sivas zone d'aide - Neuchâtel comme comité central jusqu'en 1907
15 sept. 1896	Lettre du pasteur Wyss au Conseil fédéral
15 sept. 1896	Lettre du Comité ouvrier fribourgeois au Conseil fédéral
18 sept. 1896	Pétition lancée + Rassemblement au Temple du Bas à Neuchâtel - conférence de Thoumaïan et Zeky
23 sept. 1896	Prise de position du Conseil fédéral contre la pétition
1896	« L'Arménie et l'Europe: un acte d'accusation contre les grandes puissances chrétiennes » - Lepsius - Lausanne
1896	« Arménie: coup d'œil général et explicatif sur son histoire et les derniers événements » - Baridon - Lausanne
1896	« Le cri d'Arménie » - Thoumaïan - Lausanne
1896	« Les Massacres en Arménie. Rapport officiel des six ambassadeurs à Constantinople » - Thoumaïan - Lausanne
1896	« L'Arménie persécutée » - Lausanne
1896	« Martyrs d'Arménie: autobiographie d'une vérité » - Lyall - Neuchâtel
1896	« Armeniens Hilferuf an das Schweizervolk » - Scholder-Develay - Zürich

1896	«Abdul Hamid révolutionnaire ou Ce qu'on ne peut pas dire en Turquie.» - Hidayette - Zürich
1896	«Arméniens et Arménophiles» - Le Vieux de la montagne - Genève (critique le mouvement philarménien)
1896	« Le champ du prêtre: légende de l'Emilie. Se vend au profit des Arméniens » - Mathey - Neuchâtel
dès fin 1896	Neuf comités philarméniens en Suisse: Genève, Neuchâtel, Lausanne, Bienne, Fribourg, Berne, Bâle, Zürich, Schaffhouse, Saint-Gall, Appenzel
4 mars 1897	Délégation de l'«Association suisse pour les Arméniens» remet la pétition au Conseil fédéral (environ 500 000 signatures)
1897	«Arménie: Géographie - Histoire - Mœurs - Littérature - Situation actuelle» - Noguères - Genève
1897	« Une joyeuse aurore ou La petite Arménienne » - Massé - Neuchâtel
1897	«Rapport sur l'œuvre des Comités suisses de secours en faveur des Arméniens, 1896-1897» - Neuchâtel
1897	«Arménie: Géographie - Histoire - Mœurs - Littérature - Situation actuelle» - Noguères - Genève
1898	«Rapport sur l'œuvre des Comités suisses de secours en faveur des Arméniens, 1897-1898» - Neuchâtel
1898	«Aux pères et mères suisses des orphelins arméniens en Anatolie. Rapport de M. le pasteur H. Fichter» - Neuchâtel
1899-1913	Aide aux Arméniens de Perse
1901	« La question arménienne au point de vue de la paix universelle » - Arakélian - Genève
1901	«Rapport sur l'œuvre des Comités suisses de secours en faveur des Arméniens, 1899-1900» - Neuchâtel
1902	« Les souffrances du peuple arménien et le devoir de l'Europe. Conférence à Berlin, 26 Juin 1902 » - Bernstein - Genève
1903	« L'Arménie et l'Europe. Conférence à Berlin, 2 Février 1903 » - Brandès - Genève
1903	« L'Arménie et la Macédoine. Conférence à Paris, 15 Février 1903 » - De Pressensé - Genève
1903	« Les Arméniens et la Réforme de Turquie. Conférence à Paris, 2 février 1897 » - Vandal - Genève
1904	« Sassoun et les atrocités hamidiennes: interpellation à la Chambre française » - Genève
1904	«Rapport sur l'œuvre des Comités suisses de secours en faveur des Arméniens, 1901-1904» - Neuchâtel
1905	« La question arménienne et le tsarisme » - Maloumian - Genève
1905	« En Asie Mineure. Dédié aux enfants de l'école du dimanche de l'Athénée » - Genève
1906	« La questione armena e il Dovere dell'Italia » - Di Olivieri - Genève
1907	« Histoire des anciens Arméniens » - Dolens - Genève
1909	Massacres d'Adana (Cilicie)
1909-1911	Création de nouveaux comités d'aide aux Arméniens. Les dons proviennent majoritairement de Suisse alémanique
1911	« Les orphelins recueillis par les Comités suisses après les massacres de Cilicie en 1909 » - Neuchâtel

1911	« Rapport du bureau central pour l'année 1910. Nouvelles de l'Arménie et comptes de 1910 » - Neuchâtel
1913	« Nouvelles de l'Arménie et comptes de 1911-1912 » - Neuchâtel
1914	« Nouvelles de l'Arménie et comptes de 1913 » - Neuchâtel
1915-1916	Génocide des Arméniens par les Jeunes-Turcs
1915	Appel des 100 intellectuels suisses à l'opinion publique
19 sept. 1915	Dépêche de la Collégiale de Neuchâtel (Jetine fédéral - culte interecclésiastique) au président Wilson
nov. 1915	Union à Berne des comités d'aide et création de l'« Œuvre de secours 1915 pour les Arméniens »
1915	« Rapport du bureau central pour l'année 1914. Marie Zenger. Comptes de 1914 » - Genève
1915	« Pour nos frères d'Arménie » - Neuchâtel
1915	« Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915 [3 fascicules] » - Genève
juin 1916	Appel aux dons de la « Schweizerische Reformierte Kirchenkonferenz »
1916	« Les massacres et la lutte de Mousch-Sassoun (Arménie) 1915 » - Aramais - Genève
1916	« La défense héroïque de Van (Arménie) » - Gazarian - Genève
1916	« Mätrig: Marie Zenger (1867-1915). Seize ans chez les orphelins arméniens à Sivas, Arménie » - Stucki - Genève
1917	« Rapport du comité central. Comptes de 1915 et 1916 » - Genève
1917	« Je condamne, par un Russe » - Montreux
14 juin 1918	Appel du Frauen Comité de Bâle au Conseil fédéral
17 juin 1918	Lettre de Walthar au Conseil fédéral
24 juin 1918	Entretien entre Vischer-Iselin et le représentant du Département politique
2 nov. 1918	Lettre de la « Fédération des Comités suisses amis des Arméniens » au président Wilson
1918	« La domination Ottomane » - El Ghassain - Genève
1918	« Les Turcs et la Question d'Arménie » - Kara - Genève (critique le mouvement philarménien)
31 octobre 1919	Appel de Favre et Krafft-Bonnard pour le « Comité suisse des Amis de l'Arménie » au président Wilson
1919	« Pierre Loti...: Politicien et les Massacres d'Arménie » - Genève
1919	« Riposte à la brochure de M. Kara Schemsi « Les Turcs et la Question d'Arménie » » - Chéridjian - Genève
1919	« Suisse et Arménie: Le passé et l'avenir de l'œuvre suisse en Arménie » - Genève
1919	« Turcs et Arméniens devant l'Histoire: Nouveaux témoignages [...] » - Kara - Genève (critique le mouvement philarménien)

1920	« Suisse et Arménie: 1919-1920 » - Krafft-Bonnard - Genève
1921	« Sans Foyers! Le cri de détresse de l'Arménie » - Krafft-Bonnard - Genève
1921	« Et l'Arménie...? Discours prononcé à Genève, 19 décembre 1920 » - Krafft-Bonnard - Genève
1922	« L'heure de l'Arménie » - Krafft-Bonnard - Genève
1923	« Hiastan (L'Arménie): In memoriam » - Ferrière - Lausanne
1924	« Le problème arménien. Le feu brûle encore sous les cendres... » - Krafft-Bonnard - Genève
1924	« Le droit des petits peuples: Suisse, Monténégro, Arménie, Pays des Iroquois » - Claparède - Genève
1925	« Arménie, Suisse et Société des Nations en 1924. La Règle d'Or » - Genève
1926	« L'exil arménien » - Krafft-Bonnard - Genève
1926	« Le domaine de l'activité des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de l'Arménie [...] » - Berne
1928	« La tuberculose et la jeunesse arménienne [extrait du <i>Semneur Vaudois</i> , 22 septembre 1928] » - Krafft-Bonnard - Lausanne
1928	« Ecole arménienne. Begnins et Genève » - Lausanne
1929	« Un cri du cœur, un appel au cœur » - Krafft-Bonnard - Genève
1930	« Arménie: Justice et réparation » - Krafft-Bonnard - Genève
1931	« Dix ans après l'ouverture du foyer arménien de Begnins » - Krafft-Bonnard - Lausanne
1932	« Et l'Arménie! Un devoir ancien et toujours urgent » - Krafft-Bonnard - Lausanne
1933	« Visite aux réfugiés arméniens établis en Syrie et au Liban » - Werner - Genève
1933	« Faut-il abandonner (l'œuvre de secours en faveur des Arméniens)? » - Krafft-Bonnard - Lausanne
1934	« Sans patrie, seuls sur la terre! » - Krafft-Bonnard - Genève
1935	« Pétrole, Arménie, orphelins » - Krafft-Bonnard - Genève
1937	« Le rocher de Planajour... » - Krafft-Bonnard - Genève
1939	« Sentinelle, que vois-tu? » - Krafft-Bonnard - Genève
1941	« Une déception. Un espoir » - Krafft-Bonnard - Genève
1942	« Le problème des sans patrie » - Krafft-Bonnard - Genève
1944	« Les cinq étapes d'un drame 1878 à 1943 » - Krafft-Bonnard - Genève

# DES VAMPIRES POUR LA SUISSE. HIÉRARCHIES MILITAIRES ET ACQUISITION DES PREMIERS AVIONS À RÉACTION AU DÉBUT DE LA GUERRE FROIDE<sup>1</sup>

## 1. Introduction

Les armées sont connues pour avoir des hiérarchies bien établies. Cependant, en parallèle, existe une hiérarchisation moins claire et plus complexe, au sein de laquelle se prennent non seulement les décisions en ce qui concerne la doctrine, mais aussi pour ce qui est des armements. Comme dans toute administration, quand il s'agit de prendre des décisions, il y a au moins trois scénarios possibles: premièrement, un chef très fort qui impose sa volonté aux personnes ou organismes en dessous de lui; en deuxième lieu, différents organismes au sein de l'administration qui rivalisent entre eux et dont un sort vainqueur et arrive à faire accepter au chef «sa solution»; finalement, une organisation structurelle de l'administration qui ne laisse pas de véritable choix et qui mène inévitablement à une certaine décision<sup>2</sup>.

Notre étude vise à voir comment, en 1946, la décision d'acheter un avion à réaction d'origine anglaise, le Vampire, s'est imposée au sein du Département militaire fédéral (DMF). Cette décision est importante parce qu'elle fait entrer la Suisse dans l'ère des avions à réaction. Privilégier l'achat d'un avion étranger, dans ce cas le Vampire, au détriment de la production en série du prototype d'un avion suisse, le D-3802 (avion à moteur à pistons), est le point central dans ce processus, car il est au cœur d'une vive controverse au sein du DMF, celle d'essayer de maintenir ou non une indépendance en matière d'aéronautique militaire<sup>3</sup>.

Les décisions ne sont pas seulement influencées par des facteurs internes au DMF, comme la stratégie ou les ressources financières, mais aussi par des facteurs externes, tels que la situation politique, militaire, scientifique et économique de la Suisse. Ce qui est fondamental ici, c'est que, pour la Suisse, la perception de l'Union soviétique comme ennemi potentiel s'est

<sup>1</sup> Je remercie le professeur Laurent Tissot pour ses commentaires fort utiles durant l'élaboration de ce texte et ses corrections apportées à la version finale.

<sup>2</sup> Pour une discussion des processus de décision au sein d'une administration voir Garry J. CLIFFORD, «Bureaucratic Politics», in: Michael J. HOGAN - Thomas G. PATERSON (éds), *Explaining the History of American Foreign Relations*, Cambridge, 2006 (2<sup>e</sup> éd.), pp. 91-102.

<sup>3</sup> Pour cette question voir Julien GRAND, *N-20 et P-16, les raisons de l'échec d'une industrie aéronautique suisse autonome, 1945-1951*, Mémoire de licence, Fribourg, 2005/2006.

renforcée, une fois les hostilités terminées<sup>4</sup>. Face à ce danger, la Suisse s'estime désarmée avec notamment une flotte d'avions militaires en grande partie dépassés<sup>5</sup>.

Nous nous proposons d'analyser le processus de prise de décision dans l'acquisition des Vampires jusqu'au moment où le DMF s'est décidé à privilégier l'achat d'un avion à l'étranger et à renoncer à la production en série d'un prototype suisse. Pour ce faire, nous allons d'abord présenter les différents acteurs et leurs positions hiérarchiques respectives. Ensuite, nous allons présenter le processus de décision même. Finalement, nous allons analyser la hiérarchie réelle dans ce processus de décision.

## 2. Les acteurs

Différents acteurs sont mobilisés dans le cadre du processus d'achat (cf. fig. 1). Ils se situent dans un ordre hiérarchique ambigu et complexe.

La Commission pour l'acquisition d'avions militaires (KMF) est mise à disposition du chef du Département militaire fédéral, Karl Kobelt, pour le conseiller en matière d'achats d'avions. Elle transmet directement ses décisions à ce dernier<sup>6</sup>. Cette commission était composée, en 1946, du colonel et ancien conseiller national Alfred Büchi, président de la commission; du colonel divisionnaire Friedrich Rihner, chef d'arme des troupes d'aviation et de DCA; du colonel brigadier René von Wattenwyl, chef du Service technique militaire (STM); du colonel Walter Burkhard, directeur des places d'aviation militaires; de Max Buri, directeur de la régie fédérale des avions (F+W) à Emmen; des professeurs à l'EPFZ Jakob Ackeret et Eduard Amstutz; et finalement, de Ch. Dechevrens, président de l'Association suisse de l'industrie de l'aviation (ASIA)<sup>7</sup>.

La Commission de défense nationale (CDN) est le deuxième grand acteur. Elle est l'organe consultatif supérieur pour toutes les questions de la défense nationale<sup>8</sup>. Même si, à travers le règlement de service de 1945, la CDN a gagné du pouvoir dans de nombreux domaines de la défense,

<sup>4</sup> Peter BRAUN, *Der Schweizerische Generalstab, Von der Reduitstrategie zur Abwehr, Die militärische Landesverteidigung der Schweiz im Kalten Krieg 1945-1966*, Baden, 2006, p. 56; Mauro CERUTTI, «La politique de défense de la Suisse pendant les premières années de la guerre froide (1945-1950). Entre neutralité armée et solidarité avec les Occidentaux», *Itinera* 18, 1996, p. 99.

<sup>5</sup> Marco WYSS, *Switzerland and the British Vampires: An Arms Deal between 'the Neutral' and 'one of the Big Three' in the Emerging Cold War*, MA Thesis, Graduate Institute of International and Development Studies, Genève, 2008, p. 9.

<sup>6</sup> GRAND, *op. cit.*, p. 19.

<sup>7</sup> AFS [Archives fédérales suisses, Berne], E 27, -/9001, 18882, Protokoll der 7. Plenarsitzung der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Vertraulich, Berne, 21 déc. 1945, p. 1.

<sup>8</sup> Hans SENN, *Die Entwicklung der Führungsstruktur im Eidgenössischen Militärdepartement*, Frauenfeld und Stuttgart, 1982, p. 49.

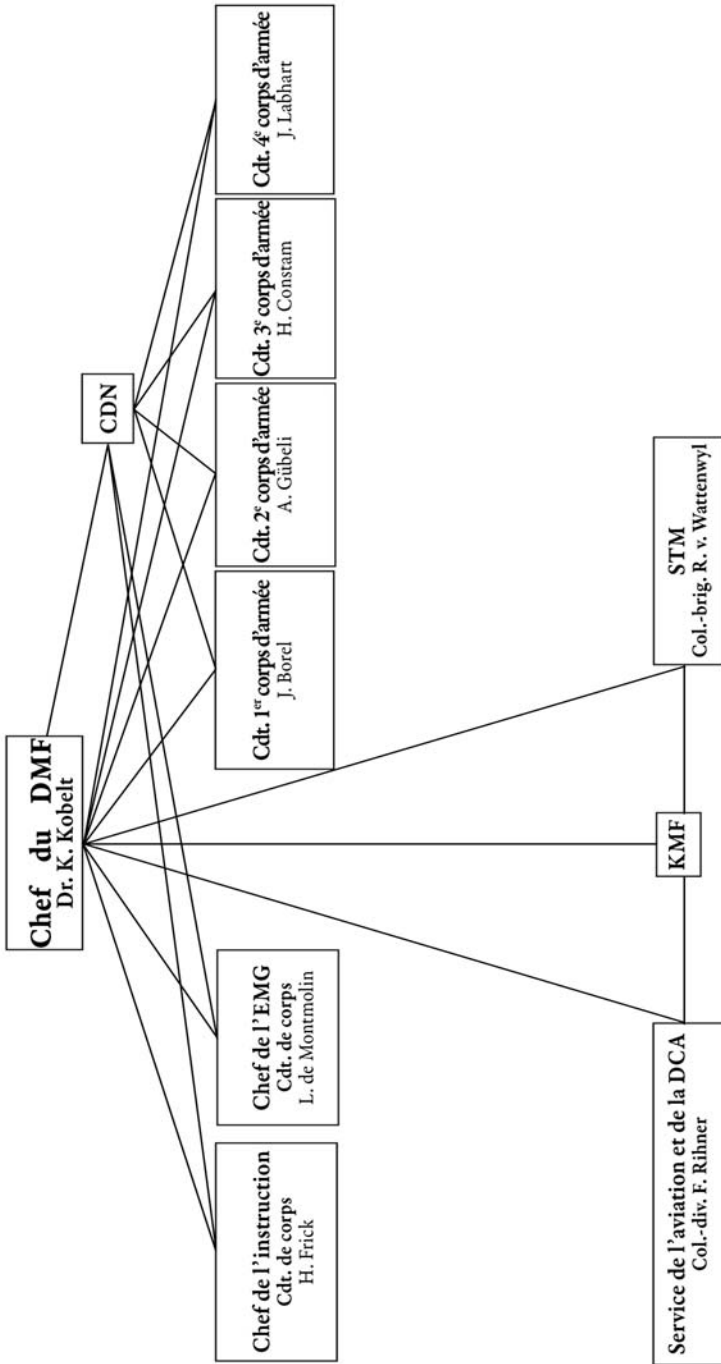


Fig. 1. Organigramme des acteurs au sein du DMF.



elle n'en avait pas encore gagné en matière d'armement<sup>9</sup>. La commission était composée, sous la présidence du conseiller fédéral Karl Kobelt, des quatre commandants de corps d'armée – Jakob Labhart, Jules Borel, Herbert Constam, Alfred Gübeli – et du chef de l'instruction de l'armée, le commandant de corps Hans Frick, ainsi que du chef de l'état-major général, le commandant de corps Louis de Montmollin<sup>10</sup>.

Nous devons aussi tenir compte – à côté des commissions – du rôle de deux services de l'armée. Le premier, le Service technique militaire (STM), était responsable de l'achat du matériel de guerre et ici plus particulièrement des avions<sup>11</sup>. Il dépendait directement du chef du DMF et avait pour chef de service von Wattenwyl<sup>12</sup>. Le second, le service de l'aviation et de la DCA, qui avait parmi d'autres tâches l'élaboration des programmes relatifs au matériel, était lui aussi directement subordonné au chef du DMF et avait pour chef de service Rihner<sup>13</sup>.

Le dernier acteur à retenir est le chef du DMF, le conseiller fédéral Karl Kobelt<sup>14</sup>. Puisque la direction la plus élevée des affaires militaires incombait au Conseil fédéral et que ce dernier laissait l'exécution de cette tâche au DMF<sup>15</sup>, Kobelt tenait dans la hiérarchie militaire la place la plus élevée. En résumé, tous les services mentionnés dépendaient directement de Kobelt, et même si la CDN était l'organe de consultation supérieur, elle ne pouvait pas imposer ses décisions en matière d'armement avant 1947. Les positions des différents acteurs ne pouvaient pas changer l'horizontalité de la hiérarchie des différents services.

### 3. Le processus de décision

Nous pouvons dégager trois actes dans le processus de décision, qui suivent un ordre chronologique. Un premier acte porte sur la question de l'achat d'avions étrangers pour combler les lacunes de la production nationale. Un deuxième acte voit l'avion à réaction anglais – le Vampire – être mis en concurrence directe avec le D-3802 suisse, et finalement, un troisième acte voit le dénouement du conflit et la victoire du Vampire.

<sup>9</sup> Hans Jörg HUBER, *Die Landesverteidigungskommission: Versuch einer Geschichte und Darstellung*, Gossau, 1960, p. 41.

<sup>10</sup> AFS, E 27, -/9001, 4060, Protokoll der Sitzung der Landesverteidigungskommission vom 18. Oktober 1945, 0900 Uhr, Geheim, Berne, 18 oct. 1945, p. 1.

<sup>11</sup> GRAND, *op. cit.*, p. 19.

<sup>12</sup> Alexandre VAUTRAVERS, *L'armement en Suisse depuis 1850. Carrefour des armées, de la technique et de l'économie*, Thèse, Genève/Lyon, 2004, p. 148.

<sup>13</sup> *50 ans d'aviation militaire suisse*, Berne, 1964, p. 46.

<sup>14</sup> Peter STAHLBERGER, «Karl Kobelt 1891-1968», in Urs ALTERMATT (dir.), *Die Schweizer Bundesräte. Ein biographisches Lexikon*, Zurich, Munich, 1991, pp. 421-426.

<sup>15</sup> SENN, *op. cit.*, p. 9.

### 3.1. Acte I: Du «sightseeing» aux Vampires d'essai

Lors de ce premier acte, un conflit oppose les représentants de la société civile aux militaires<sup>16</sup>. Par société civile nous entendons les professeurs Ackeret, Amstutz et le représentant de l'industrie aéronautique Dechevrens. Ce conflit n'a pas porté sur la question d'envoyer ou non une mission en Angleterre pour trouver un avion et des moteurs pouvant être testés en Suisse. La question était plutôt de savoir s'il était envisageable d'effectuer ces tests dans le but de produire par la suite un avion et des moteurs en Suisse ou d'acquérir tous les appareils en Angleterre jusqu'à ce que la Suisse possède le savoir-faire suffisant pour développer elle-même un avion performant.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, même si l'armée suisse a sondé les Alliés pour acquérir du matériel d'aviation, seul l'Allemagne entrait en ligne de compte pour livrer ce type de matériel<sup>17</sup>. Vers la fin de la guerre, la situation a clairement changé. Suite à une requête suisse<sup>18</sup>, le *Ministry of Supply* britannique a invité une mission technique suisse pour étudier l'industrie aéronautique britannique<sup>19</sup>, qui était à ce moment le leader mondial en matière d'avions à réaction<sup>20</sup>. Au sein de la KMF, tout le monde était d'accord sur la finalité de cette mission, à savoir acheter en Angleterre quelques moteurs et avions modernes, les comparer à la production nationale et en tirer des conclusions au bénéfice de l'industrie aéronautique suisse<sup>21</sup>.

Au retour de cette mission, qui avait duré du 28 octobre au 23 novembre 1945, les résultats ont été discutés au sein de la KMF. Fortement impressionnée par l'industrie aéronautique britannique, la mission a présenté un choix de moteurs et avions disponibles pour un achat. Parmi ces derniers se trouvaient les avions à réaction Meteor et Vampire. La mission proposa ensuite d'envoyer une délégation, composée de représentants de la troupe d'aviation et du STM, pour évaluer les différents appareils et leur compatibilité avec les conditions suisses. Dans une dernière étape, le test de deux à trois avions du modèle le plus approprié pour la Suisse permettrait de faire un choix définitif en vue d'une négociation avec les autorités britanniques pour un contrat qui permettrait de le produire en série en Suisse.

<sup>16</sup> Nous sommes conscients que, dans un système de milice, les civils peuvent aussi être des militaires. Cependant, lorsque nous utilisons le terme ici, il s'agit de militaires de carrière.

<sup>17</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Protokoll der 4. Plenarsitzung der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Vertraulich, Berne, 9 juin 1944, p. 15.

<sup>18</sup> TNA [The National Archives, Kew], AVIA 15/2244, Air Attaché Berne to Air Ministry, Berne, 28 juil. 1945.

<sup>19</sup> TNA, AVIA, 15/2244, Cypher Message from Air Ministry Whitehall to Air Attaché Berne, Important, Secret, 8 sept. 1945.

<sup>20</sup> WYSS, *op. cit.*, pp. 12-13.

<sup>21</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Protokoll der 6. Plenarsitzung der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Vertraulich, Berne, 25 sept. 1945, p. 23.

Cette proposition divisa les membres de la commission en deux camps. Le premier était composé des militaires Rihner, chef de l'aviation et de la DCA, et von Wattenwyl, chef du STM. Même s'ils craignaient une dépendance vis-à-vis de l'étranger, ils soutenaient l'envoi d'une mission en disant qu'il était nécessaire de se procurer des appareils à l'étranger, car la production nationale n'était pas suffisante pour combler les lacunes du parc d'avions de l'armée suisse. Le camp scientifique et industriel par contre, composé des professeurs Ackeret, Amstutz et Eichelberg<sup>22</sup>, et du représentant de l'industrie aéronautique suisse, Dechevrens, était opposé à l'idée d'avions étrangers. A leurs yeux, un achat nuirait à la production nationale. Le président de la commission, Büchi, ancien conseiller national et colonel de milice, se rangea du côté des militaires. Les troupes d'aviation avaient besoin de nouveaux avions, faits maison ou non. Les militaires l'emportèrent ainsi dans le vote final et la proposition de l'envoi d'une mission fut transformée en demande formelle au DMF<sup>23</sup>.

Le chef du DMF, Kobelt, fit les démarches nécessaires pour mieux évaluer cette demande. Il demanda d'abord l'avis du chef d'état-major général, de Montmollin, qui répondit favorablement<sup>24</sup>. Ensuite, Rihner et von Wattenwyl, invités le 19 janvier 1946 en tant qu'experts devant la CDN, défendirent ensemble l'envoi de cette mission en Angleterre et le programme général d'acquisition d'avions militaires. Dirigée par Kobelt, la CDN donna, elle aussi, son accord à l'étude d'avions étrangers<sup>25</sup>. L'autorisation d'envoyer une délégation en Angleterre pour des évaluations pratiques put ainsi être donnée par Kobelt<sup>26</sup>.

La délégation, qui séjourna du 11 mars au 7 avril 1946 en Angleterre, eut l'occasion de tester plusieurs appareils: les Hawker Tempest II et Seafury X; les Vickers Supermarine Spitfire 22, Seafire 46 et Spiteful XIV; le Martin Baker MB 5; et les de Havilland (DH) 100 Vampire et DH 103 Hornet. De ces tests, il en résulta que le Vampire était non seulement le meilleur de ces avions sur le plan des performances, mais aussi le plus

<sup>22</sup> Ce professeur de l'EPFZ a participé à cette séance de la KMF en qualité d'«invité».

<sup>23</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Protokoll der 7. Plenarsitzung der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Vertraulich, Berne, 21 déc. 1945, pp. 3-4.

<sup>24</sup> AFS, E 27, -/9001, 18962, Bd. 2, Der Generalstabschef: Oberstkorpskdt. de Montmollin an das Eidg. Militärdepartement, Flugzeugbeschaffung, Ihre No. 712.1, Berne, 15 janv. 1946.

<sup>25</sup> AFS, E 27, -/9001, 4060, Protokoll der Sitzung der Landesverteidigungskommission vom 19. Januar 1946, 0930 Uhr (Fortsetzung vom 17. Januar 1946), Geheim, Genehmigt in der Sitzung vom 7. März 1946, Berne, 19 janv. 1946, pp. 7-8.

<sup>26</sup> AFS, E 27, -/9001, 18962, Bd. 2, Eidg. Militärdepartement sig. Kobelt an den Präsidenten der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung Herrn Oberst A. Büchi, Flugzeugbeschaffungsprogramm, Berne, 7 fév. 1946.

approprié aux conditions helvétiques<sup>27</sup>. La demande fut transmise au DMF qu'on procédât à l'achat de quelques Vampires pour des tests en Suisse, demande qui fut immédiatement acceptée par Kobelt<sup>28</sup>.

Finalement, l'acquisition de quatre Vampires dont le coût atteignait pour chaque appareil environ Frs 400 000.—<sup>29</sup> fut décidée<sup>30</sup>, sans que l'on sache exactement, en l'absence de correspondance, si Kobelt prit seul ou au travers d'autres contacts cette décision. Quoi qu'il en soit, le 6 mai 1946 déjà, von Wattenwyl put soumettre au service de l'aviation et de la DCA trois variantes pour la commande d'avions d'essai, avec comme seule différence le nombre d'avions (deux à trois) et le type d'engins (Goblin II ou Nene)<sup>31</sup>.

### 3.2. Acte II: Le Vampire contre le D-3802

Un autre conflit devint inévitable dès lors qu'il n'était plus seulement question d'acheter quelques avions pour les essayer en Suisse, mais que ces essais devaient être suivis de l'achat d'une série de ces Vampires. Les limites du budget militaire mirent en effet les responsables devant un dilemme: défendue par les troupes d'aviation et de DCA, dirigées par Rihner, l'acquisition d'appareils étrangers entraînait le renoncement à un avion développé en Suisse, renoncement que le STM, dirigé par von Wattenwyl, qui avait jusqu'ici fait cause commune dans la recherche d'un avion idéal, ne pouvait plus accepter. Les troupes d'aviation et de DCA, menés par Rihner, s'opposaient donc au STM, mené par von Wattenwyl.

Lors de la séance de la KMF du 14 mai 1946, von Wattenwyl souleva trois arguments en faveur du prototype suisse D-3802 (avion à moteur à pistons). Premièrement, les délais pour l'acquisition des Vampires seraient plus longs que la production du D-3802. Deuxièmement, l'armement du D-3802 était supérieur à celui du Vampire. Finalement, il fallait privilégier le D-3802 pour maintenir l'industrie aéronautique suisse en état, car il n'était pas garanti que, dans les années à venir, la Suisse puisse encore

<sup>27</sup> AFS, E 27, -/9001, 18964, Bd. 1, Bericht der England-Mission vom 11.3. bis 7.4.46 (Auszug), Der Waffenchef der Flieger- und Fliegerabwehrtruppen: Oberstdivisionär Rihner, Berne, 7 avr. 1946, pp. 1-3.

<sup>28</sup> AFS, E 27, -/9001, 18964, Bd. 1, Bericht der England-Mission vom 11.3. bis 7.4.46 (Auszug), Der Waffenchef der Flieger- und Fliegerabwehrtruppen: Oberstdivisionär Rihner, Berne, 7 avr. 1946, p. 4.

<sup>29</sup> AFS, E 27, -/9001, 18964, Bd. 1, Der Chef der Kriegstechnischen Abteilung R. v. Wattenwyl an das Eidg. Militärdepartement, Flugerprobung England, Berne, 12 avr. 1946.

<sup>30</sup> AFS, E 27, -/9001, 18964, Bd. 1, Eidg. Militärdepartement: sig. Kobelt an Kriegstechnische Abteilung, Flugerprobung in England, Berne, 6 mai 1946.

<sup>31</sup> AFS, E 27, -/9001, 18964, Bd. 1, Kriegstechnische Abteilung, R. v. Wattenwyl, an die Abteilung für Flugwesen und Fliegerabwehr, Beschaffung von Musterflugzeugen Vampire/Goblin II, Berne, 6 mai 1946.

acheter des avions à l'étranger. Dans son dernier argument, von Wattenwyl était soutenu par le directeur des F+W Emmen, Buri.

Rihner, pour défendre le point de vue des troupes d'aviation, plaida contre le D-3802, argumentant que contrairement aux avions à moteur à pistons dépassés d'un point de vue technique, les avions à réaction étaient à l'ordre du jour, beaucoup plus performants et que, finalement, leur achat, leur maintenance et leur fonctionnement étaient devenus moins chers. En conséquence, il proposa de renoncer à la production du D-3802 et d'utiliser le reste du budget de cet avion pour l'achat d'avions à réaction modernes. Le chef d'arme de l'aviation et de la DCA obtint le soutien de ses subalternes, c'est-à-dire du colonel Burkhard, directeur des places d'aviation militaires, du lieutenant-colonel Primault, et surtout du président de la commission Büchi.

Devant le caractère déterminé et irréconciliable des deux camps, deux demandes furent finalement adressées au chef du DMF. Celle émanant du STM défendait la construction d'une série de D-3802, qui serait suivie par la construction sous licence d'un avion à réaction étranger afin de maintenir la production d'un appareil de fabrication suisse. La demande des troupes d'aviation, par contre, visait à renoncer immédiatement au D-3802, à acheter des «échantillons» du Vampire et à décider après des tests d'en acquérir ou non. En parallèle, elle souhaitait savoir s'il était possible de construire cet avion sous licence en Suisse et de continuer le développement d'avions à réaction en Suisse<sup>32</sup>.

### *3.3. Acte III: Les Vampires l'emportent*

Le chef du DMF, Kobelt, fut contraint de trancher entre ces deux demandes. Dans une affaire de cette envergure, il est peu probable que le conseiller fédéral n'ait pas été soumis à des influences et n'ait pas demandé des conseils chez ses proches collaborateurs.

Le 17 mai 1946, le président de la KMF, Büchi, écrit à Kobelt dans le but de le faire renoncer à la production en série du D-3802, qui, selon lui, n'était pas indispensable à la survie de l'industrie aéronautique suisse<sup>33</sup>. Quelques jours plus tard, il fut suivi dans sa démarche par Rihner. En relevant la supériorité du Vampire par rapport au D-3802, il insista sur

<sup>32</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Protokoll der 8. Plenarsitzung der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Berne, 14 mai 1946.

<sup>33</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung (K.M.F.) Der Präsident Art.Oberst A. Büchi an Bundespräsident Dr. K. Kobelt, Chef des Eidgenössischen Militärdepartementes, Betrifft: Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung (K.M.F.), Sitzung vom 14. Mai 1946, Winterthur, 17 mai 1946.

l'acquisition de l'appareil anglais, tout en disant que la majorité de la KMF avait renoncé au D-3802<sup>34</sup>. Von Wattenwyl, par contre, défendit énergiquement la production du D-3802. Néanmoins, il se dit d'accord avec une production ultérieure du Vampire sous un contrat de licence en Suisse. En même temps, il critiqua violemment les troupes d'aviation d'être soumises à des effets de mode dans leur choix d'avions<sup>35</sup>.

Face à cette pression des services, et inquiet pour l'avenir de l'industrie aéronautique suisse, le conseiller fédéral mandata le président de la KMF de clarifier la question du maintien de l'industrie aéronautique si la Confédération passait directement aux avions à réaction et renonçait à la production en série du D-3802<sup>36</sup>. Cette question fut discutée lors de la séance de la KMF du 5 juin. Les deux camps s'affrontèrent à nouveau. Le STM, toujours emmené par von Wattenwyl et Buri, le directeur des F+W Emmen, souleva, dès le début, le problème que l'annulation du D-3802 engendrerait de grandes difficultés pour l'industrie aéronautique. Non seulement le personnel qualifié partirait, mais cela induirait aussi un effet démotivant sur l'industrie dans son ensemble. Face à ces arguments, Rihner rétorqua que ce manque d'occupation dans ce secteur économique serait supportable grâce à la bonne conjoncture. Ensuite, il annonça les souhaits de la troupe: acquérir le plus vite possible les trois avions d'essais, acheter ensuite 100 avions à réaction complets à l'étranger et, finalement, produire plus tard une deuxième série d'avions à réaction sous licence en Suisse. Une fois de plus, le président de la commission, Büchi, le suivit. Il est fort intéressant de remarquer que face au front Rihner/Büchi, celui des défenseurs de l'industrie aéronautique suisse s'était érodé. Il ne continua pas à défendre la production du D-3802, parce qu'il s'était rabattu sur une éventuelle production sous licence de la deuxième série d'avions exigée par Rihner. En même temps, les membres de la commission ne formulèrent pas au chef du DMF une demande explicite à propos du Vampire<sup>37</sup>.

Le vent tourna donc peu à peu en faveur des Vampires: car le chef de l'état-major général, de Montmollin, sceptique par rapport aux troupes d'aviation, donna le 14 juin au chef du DMF un avis qui soutenait l'achat

<sup>34</sup> AFS, E 27, -/9001, 18962, Bd. 2, Der Waffenchef der Flieger- und Fliegerabwehrtruppen: Oberstdivisionär Rihner an Bundespräsident Dr. Kobelt, Vorsteher des eidg. Militärdepartementes, Flugzeugbeschaffung, Berne, 20 mai 1946.

<sup>35</sup> AFS, E 27, -/9001, 18962, Bd. 2, Der Chef der Kriegstechnischen Abteilung sig. R. v. Wattenwyl an den Vorsteher des eidg. Militärdepartementes, Flugzeugbeschaffung, Berne, 3 juin 1946.

<sup>36</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Der Chef des eidg. Militärdepartementes: sig. Kobelt an Oberst A. Büchi, Präsident der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Sitzung vom 14.5.46, Berne, 24 mai 1946.

<sup>37</sup> AFS, E 27, -/9001, 18882, Protokoll der 9. Plenarsitzung der Kommission für militärische Flugzeugbeschaffung, Berne, 5 juin 1946, pp. 2-7.

d'une série de Vampires et le renoncement au D-3802<sup>38</sup>. Le 21 du même mois, c'était au tour de Frick, chef de l'instruction de l'armée, de conseiller la même chose à Kobelt<sup>39</sup>.

Fort des recommandations de ces hauts militaires et proches collaborateurs et en suivant les conseils de la KMF, Kobelt informa la CDN, lors de sa séance du 25 juin, qu'il avait ordonné de renoncer à la fabrication du D-3802 et de se procurer des Vampires pour des essais<sup>40</sup>.

#### 4. Analyse et conclusion

Le processus de prise de décision, exposé ci-dessus, fait-il apparaître une hiérarchie conforme à la théorie ou faut-il admettre des hiérarchies parallèles qui transforment les lieux d'influence et redistribuent les règles usuelles de fonctionnement d'un appareil administratif? Dans le premier acte – avec la décision de se procurer des avions à l'étranger pour combler les lacunes de la production nationale – les militaires et le président de la commission l'ont clairement emporté au sein de la KMF sur les scientifiques et le représentant de l'industrie aéronautique suisse, qui soutenaient une production indigène. C'est la position hiérarchique supérieure du président qui a fait pencher la balance en faveur des militaires, ce qui correspond à l'ordre hiérarchique. Dans sa décision, Kobelt a aussi tenu compte de l'avis de la CDN. Puisque le chef du département a tenu compte des conseils de la KMF et de la CDN, les deux commissions tenaient une position hiérarchique égale, alors même que la demande initiale provenait de la KMF, située dans le processus de prise de décision à un rang inférieur à la CDN. Cependant, quand la KMF a demandé à Kobelt l'autorisation de débiter les négociations avec de Havilland pour des avions d'essai – le Vampire avait été choisi sans conflit – le conseiller fédéral a donné son aval sans consulter la CDN. Ainsi, cette commission s'est trouvée de fait dans une position hiérarchique inférieure à la KMF, puisqu'elle avait été écartée du processus de décision. Kobelt a ainsi renversé l'ordre hiérarchique établi.

Lors du deuxième acte, qui coïncide avec l'éclatement du conflit, von Wattenwyl, soutenu par Dechevrens, a réussi à faire face au front Rihner/Büchi. Non seulement la proposition des troupes d'aviation qui visait à

<sup>38</sup> AFS, E 27, -/9001, 18962, Bd. 2, Der Generalstabschef: Oberstkorpskdt. de Montmollin an das Eidg. Militärdepartement, Betr. Flugzeugbeschaffung, Berne, 14 juin 1946.

<sup>39</sup> AFS, E 27, -/9001, 18962, Bd. 2, Der Ausbildungschef Frick an das Eidg. Militärdepartement. Flugzeugbeschaffung, Berne, 21 juin 1946.

<sup>40</sup> AFS, E 27, -/9001, 4060, Protokoll der Landesverteidigungskommission vom 22. und 25. Juni 1946 im Präsidentenzimmer des Nationalrates bezw. Kommissionszimmer III, Geheim, Genehmigt in der Sitzung vom 31. Juli 1946, Berne, 25 juin 1946, p. 21.

renoncer au D-3802 en faveur du Vampire était retenue, mais aussi celle du STM de produire le D-3802 en série. Dans cette situation, von Wattenwyl a réussi à se mettre sur pied d'égalité avec Rihner, pourtant d'un grade supérieur, et Büchi, qui a aussi une position supérieure dans la KMF.

Dans le troisième acte – le dénouement du conflit – le chef de l'aviation et le président de la KMF ont finalement eu raison du STM. Non seulement ils ont mieux su influencer Kobelt, mais au sein de la KMF, leur pression a poussé von Wattenwyl à renoncer au D-3802. La CDN n'a pourtant pas été consultée par Kobelt et a été mise devant le fait accompli. Seuls deux de ses membres, de Montmollin et Frick, ont été consultés en raison de leur fonction et non en tant que membres de la CDN. Ainsi, non seulement cette commission s'est à nouveau fait écarté, mais Rihner et Büchi ont eu un pouvoir plus grand que le STM pour influencer Kobelt et l'ont finalement emporté au sein de la KMF. Si de cette manière les relations hiérarchiques au sein de la commission étaient conformes à ce qui était formellement admis, Rihner et son service, qui en théorie se trouvaient en position égale à celle de von Wattenwyl et du STM, ont eu en pratique une position hiérarchique plus élevée dans le DMF. Et selon l'un des scénarios présentés dans l'introduction, dans une rivalité entre services, c'est celui de l'aviation qui l'a emporté.

En conclusion, nous pouvons dire que dans le processus de prise de décision qui a mené à l'acquisition du Vampire et au renoncement du D-3802, la KMF en tant que commission a su être plus influente que la CDN et tenir ainsi, contrairement à la théorie, une position hiérarchique plus élevée. Pour ce qui était des services, celui de l'aviation l'a emporté sur le STM, alors que l'équivalence des positions était là aussi établie. Néanmoins, même s'il y eut des conflits entre différents acteurs et services, l'achat de Vampires n'était jamais vu comme un renoncement à une industrie aéronautique suisse. En effet, le chef de l'aviation et de la DCA, Rihner, considérait l'acquisition d'avions étrangers comme une solution ad intérim jusqu'à ce que des appareils suisses performants soient développés.

Marco Wyss

Adresse de l'auteur : Institut d'histoire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz 1, 2000 Neuchâtel.



## LE CANAL D'ENTREROCHES

Bon nombre des légendes de l'Antiquité avaient pour but de décrire sous une forme codée des routes commerciales qui devaient rester secrètes. Indispensables compagnons des voyageurs au long cours, ces récits devaient être réadaptés au fil des années pour tenir compte des nouvelles connaissances géographiques.

La description du voyage de Jason, parti à la recherche de la Toison d'Or, est un exemple d'autant plus intéressant qu'il nous touche de près. Une version relate que les Argonautes avaient franchi le Bosphore et longé les côtes de la mer Noire. Remontant alors le cours du Danube, ils parvenaient en Forêt-Noire, d'où le Rhin était atteint sans trop de difficultés par le Main ou par le Neckar.

### **Une voie nouvelle vers Marseille**

Alors que Jason et ses compagnons s'apprêtaient à se laisser porter par les eaux rhénanes, une terrible clameur les arrêta. C'était la voix de la déesse Héra: «Ecoutez-moi, avertissait-elle. Ne poursuivez pas votre périple vers ces terres boréales. Si vous descendez le cours de ce fleuve, vous ne pourrez échapper à un destin funeste, car ces eaux conduisent à un océan dont personne ne revient. Retournez sur vos pas, ô Argonautes, sinon jamais ne reverrez-vous les rivages aimés de votre patrie!»

Il est vrai qu'en aval de Rudesheim, les rapides des défilés rhénans auraient rendu toute remontée impossible et que parvenus sur les côtes de la mer du Nord, Jason et ses compagnons auraient eu de la peine à rejoindre la Grèce. La légende continue alors en ces termes: «Après avoir fait demi-tour et après un voyage long, mais sans danger, par une voie médiane, et avoir passé au travers des terres d'innombrables peuples celtes et ligures, les Argonautes parvinrent enfin sur les rivages des mers bien connues.»

Il n'y a pas de doute, cette «longue, mais peu dangereuse voie médiane», était celle qui, à partir du Rhin, se poursuit par l'Aar, les lacs jurassiens, la Thièle, la Venoge, le Léman puis le Rhône, dont l'embouchure est proche de Marseille. Notons que les origines grecques de la cité phocéenne remontent également à ce VI<sup>e</sup> siècle et que les vestiges de la culture hellénique trouvés à Arles confirment l'existence d'une étape sur une route commerciale importante à cette époque.

La légende soleuroise, selon laquelle ses habitants virent passer l'arche de Noé, atteste combien le trafic fluvial sur l'Aar remonte loin dans l'Antiquité. Elle nous rappelle aussi l'importance de cette voie de communication et l'existence de ce que les archéologues ont nommé «Lac de Soleure», vaste étendue d'eau qui couvrait les plaines du Seeland à l'époque préhistorique.

Les Grecs estimaient essentiel de développer des routes commerciales, sachant que si l'agriculture assure bien la survie des peuples, seul le négoce apporte une aisance généralisée. Les Romains profitèrent des découvertes grecques et pour des raisons stratégiques autant que commerciales complétèrent par des routes le réseau naturel des rivières.

La borne qui se trouve à l'entrée de la cluse d'Entreroches montre qu'une route la traversait au premier siècle de notre ère. Ensuite, faute d'entretien, les routes romaines tombent en désuétude et cessent de jouer un rôle colonisateur. Seules les villes situées sur les cours d'eau, Genève, Bâle, Berne, Lucerne ou Zurich se développent durant le Moyen Age, alors qu'Avenches, Augst ou Windisch restent de petites bourgades.

### **Un axe essentiel pour l'Europe**

En 1625, la princesse Emilie, fille réformée de Frédéric-Henri de Nassau<sup>1</sup>, stadhouder de Hollande, était abandonnée par son mari, le prince portugais Don Emmanuel, probablement du fait qu'elle ne lui donnait pas d'héritier mâle. Elle décida de quitter son pays et ses proches pour s'établir à Genève. Son majordome, Elie Gouret<sup>2</sup>, huguenot originaire de Bretagne, fut chargé d'organiser le voyage de la princesse et de ses six filles.

Il était usuel de remonter le Rhin jusqu'à Bâle. Mais ensuite, la traversée d'une Franche-Comté sous domination espagnole et ravagée par la guerre était impensable. Aussi la poursuite du voyage par l'Aar et les lacs jurassiens était un itinéraire à peine plus long, mais parfaitement sûr et bien connu.

Lors du trajet terrestre à travers la plaine de l'Orbe, Elie Gouret constata qu'il ne serait pas difficile de prolonger cette voie navigable au-delà d'Yverdon. En suivant la Thièle, puis en passant au sud d'Orbe à travers les marais, on atteindrait la faille d'Entreroches qui permettrait de traverser les collines du Mormont. Ensuite, la Venoge, coulant à proximité immédiate, permettrait de rejoindre le Léman, Genève et le Rhône.

<sup>1</sup> Lui-même fils de Guillaume le Taciturne et de Louise de Coligny.

<sup>2</sup> Elie Gouret, 1586-1656, seigneur de la Primaye (Bretagne) et de Loosdijk (Nederland).

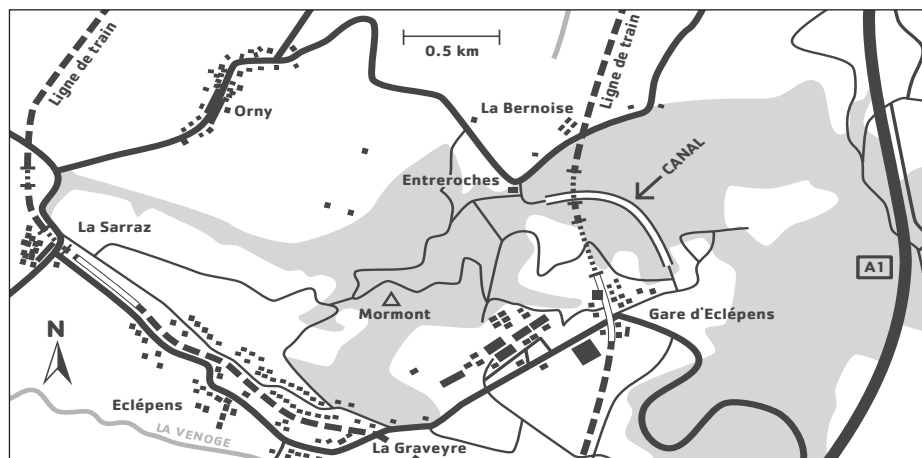


Fig. 1. Carte de la région du Mormont, avec le tracé du canal à travers la cluse d'Enteroches. Elle montre l'itinéraire permettant d'accéder aux vestiges de cette voie d'eau.

Elie Gouret entraînait ainsi dans la vision du chancelier neuchâtelois Hory, ardent promoteur de la nouvelle ville d'Henripolis. En effet, le site de Neuchâtel, resserré entre lac et montagne, souvent inondé par le Seyon, lui apparaissait comme peu favorable à l'expansion de la ville. La nouvelle capitale de la Principauté devait être construite au bord de la Thièle, près de Montmirail. Elle porterait le nom du souverain, Henri II de Longueville.

L'établissement d'un port en eau calme y serait aisé, ainsi que celui d'entrepôts et de toutes choses indispensables au développement du commerce et à la prospérité du pays. Elie Gouret aurait-il rencontré le chancelier Hory? Nous n'avons pas trouvé de renseignements à ce sujet. Une notice de 1626, destinée à attirer des investisseurs, mentionne que: «Depuis le lac de Neufchâtel l'on peut sans discontinuation descendre des batteaux (sic) dedans la mer Océane & dans la mer Méditerranée, excepté d'une journée qu'il y a d'interruption entre le dict lac & celui de Genève.»

Les observations faites par Elie Gouret après son passage à Neuchâtel et l'idée même de son projet, consistait justement à faire sauter le verrou «de cette journée d'interruption».

### Un projet d'importance internationale

Dès son arrivée à Genève, Elie Gouret poursuivit ses investigations. Outre les plans d'une traversée du pays de Vaud, il établit encore celui

d'un canal latéral au Rhône. Prévu en aval de Bellegarde et aboutissant près de Seyssel, ce canal devait permettre de franchir les *Pertes du Rhône*, passage où l'eau du fleuve disparaissait sur quelques kilomètres.

Le projet prenait ainsi une dimension d'importance internationale. Elie Gouret ne manqua pas d'en informer Hugo de Groot, penseur et juriste connu sous le nom de Grotius, qui était alors ambassadeur des Pays-Bas à Paris. De Groot écrivit à plusieurs reprises à La Haye pour informer son gouvernement des progrès du projet de liaison fluviale.

L'objectif n'était pas simplement de réaliser une voie navigable, souhaitable pour le développement d'un trafic régional de marchandises, mais d'établir un cheminement sûr entre les Provinces Unies, Genève et les Cévennes réformées. Il s'agissait de favoriser le commerce à travers l'Europe en retrouvant la «voie médiane» des Anciens. Par le Rhône, elle aboutirait aux côtes du Languedoc en traversant des pays allemands et des cantons suisses, bienveillants pour la plupart à l'égard d'une Hollande commerçante et calviniste!

Le commerce hollandais avec l'Italie était très important à l'époque. Mais le cheminement terrestre était lent, souvent aléatoire et très coûteux du fait de nombreux péages. Le transport par mer était la solution la plus efficace, mais périlleuse pour les navires néerlandais. Il leur fallait d'abord affronter les corsaires dunkerquois et ceux des Flandres espagnoles.

En Manche et en Atlantique, les risques liés à une neutralité britannique incertaine et à une politique française imprévisible, venaient s'ajouter aux dangers des terribles tempêtes du golfe de Gascogne.

Ensuite, le passage au large de côtes espagnoles ennemies était suivi par une navigation dans des eaux infestées de pirates, sévissant au départ d'Afrique du Nord. L'option fluviale représentait donc une solution d'un intérêt majeur sur un plan commercial autant que sur un plan politique et religieux.

Il n'est pas inutile d'ouvrir ici une parenthèse pour souligner les liens étroits qui existaient entre Genève, la «Rome protestante» et les Pays-Bas. Si les Hollandais avaient adopté la foi réformée, partiellement pour concrétiser leur opposition à la domination espagnole, le ministère de Calvin leur était rapidement apparu comme celui qui répondait le mieux à leurs aspirations.

Dans sa remarquable étude sur Entreroches, Paul-Louis Pelet écrit: «L'esprit hollandais se sentait peu attiré par la hiérarchie ou la majesté. Les bourgeoisies des villes, l'habitude pour tous de voyager par eau avec la

même lenteur et la même sécurité avait contribué à développer le sens de l'égalité; les aristocraties urbaines restaient très bourgeoises dans leurs mœurs et dans leurs goûts. Le calvinisme régnant combattait le faste...»

Ainsi, la pensée réformée, qui remplaçait le centralisme romain au travers d'une structure synodale de l'Eglise, correspondait aux aspirations d'un peuple qui avait subi les horreurs d'une répression espagnole particulièrement sanglante. La doctrine calviniste engendrait les bases de structures politiques nouvelles, ce qui était moins le cas avec la conception réformée de Luther, restée plus spécifiquement théologique.

L'ère de la Renaissance a été marquée par un extraordinaire esprit d'ouverture. Les voyages de découvertes avaient stimulé la soif de connaître le monde. Les cartes marines, grandement améliorées par Mercator, souvent dessinées en Hollande, étaient gravées et imprimées à Bâle. Elles devenaient accessibles à tous les navigateurs au lieu de rester l'objet de secrets commerciaux soigneusement gardés.

De plus, la Réforme introduisait une vision nouvelle de la richesse et l'usage de l'argent prenait un aspect essentiellement utilitaire. Acquis par le savoir et par le travail des hommes, sa valeur dépassait les aspects strictement monétaires. Dès lors, il ne devait pas être gaspillé en fastes condamnables, ni thésaurisé par une minorité. Géré avec intelligence, conformément à l'image des serviteurs de la parabole, il devait être réinvesti afin de générer de nouvelles richesses.

## **La Société du Canal d'Entreroches**

En 1635, Elie Gouret, ayant terminé les plans du canal, négocia l'indispensable concession avec Leurs Excellences de Berne qui régnaient alors sur le pays de Vaud. Une Société du Canal fut créée pour organiser son exploitation. Son capital se partageait en 19% de parts hollandaises, 10% de parts françaises, 16% de parts genevoises et 55% de parts bernoises et vaudoises. Parmi les actionnaires hollandais, on notait le poète et homme d'Etat Constantin Huygens, père du fameux physicien.

Le 16 mars 1637, la concession était établie, stipulant entre autres que le fret serait de 11 florins par voiture pour les citoyens bernois et de 14 pour les autres. Les bateaux devaient pouvoir être fermés de cadenas dont les clés seraient remises au client de la marchandise..

En 1638, les travaux commencèrent sous la conduite d'ingénieurs hollandais et le 12 avril 1640, le canal atteignait la cluse d'Entreroches. Il était conçu aux normes usuelles de l'époque, soit 5,50 m de large au



Fig. 2. Impressionnants vestiges du canal d'Entreroches. Ces murs durent être érigés pour éviter l'obstruction du canal par l'éboulement des berges (1640 à 1648).

niveau de l'eau, 3 m au fond, avec une profondeur de 2,40 m. Huit écluses avaient été construites sur un bief de 17 kilomètres, pour rattraper une différence de niveau de 16 mètres.

Mais il ne fallut pas moins de huit ans pour achever les 8,4 kilomètres suivants et atteindre Cossonay. De nombreux éboulements avaient obligé les constructeurs à ériger les hauts murs de pierre que l'on voit encore aujourd'hui. Cinq écluses permettaient de franchir une dénivellation de 18 m. Il ne restait alors plus que 12,5 km à aménager pour atteindre le Léman. Elie Gouret avait prévu de construire un canal latéral à la Venoge, dont le cours changeant se prêtait mal à la navigation.

C'est alors qu'il se rendit compte qu'une différence de niveau de 59 m séparait Cossonay de Morges, exigeant la construction d'une trentaine d'écluses. Le capital de la Société était presque épuisé, bien qu'Elie Gouret ait vendu la majeure partie des terres qu'il possédait en Hollande.

Les actionnaires d'Entreroches décidèrent alors d'acheminer les marchandises par voie terrestre vers les ports qu'on avait aménagés à Penthaz et à Cossonay. C'était peut-être une solution raisonnable sur le plan régional, mais elle excluait la vocation internationale du canal et devait contribuer à sa condamnation.

Le transport de marchandises par Entreroches connut un essor réjouissant durant 190 ans. Il consistait principalement en exportations de vins vaudois et de sel. Des tonnages importants de céréales empruntèrent le canal, ainsi que, dans une moindre mesure, du sucre, des fromages, de l'huile, du savon, du papier et des châtaignes.

La voie d'eau servit encore à acheminer les « transports exceptionnels », dont notamment des meules de moulin et des cloches d'églises, dont une fonderie existe encore aujourd'hui à La Sarraz. On utilisait aussi volontiers le canal pour transporter les colis fragiles, verres et vaisselle, qui craignaient les cahots des routes.

Les barques du canal, nommées « razelles », mesuraient jusqu'à vingt mètres de long et portaient douze à vingt tonnes de marchandises. Elles naviguaient en groupes de quatre ou six unités. La majeure partie des biefs ne comportait que des écluses simples. On en ouvrait les portes, les unes après les autres et le convoi était porté par le courant vers l'aval. La remontée était plus pénible, bien qu'en général les barques aient été plus ou moins vides. Elle se faisait par halage à deux ou trois bateliers qui suivaient le chemin aménagé sur les berges.

Les ingénieurs hollandais avaient apporté leur expérience, introduisant des écluses à deux portes sur le cours inférieur du canal. On les appelait « hollandaises », dénomination qu'on retrouve encore dans des cadastres de la plaine de l'Orbe. Les charpentiers locaux profitèrent également de l'expérience de ces constructeurs, qui leur avaient appris à utiliser du chêne au lieu de sapin pour confectionner la membrure de leurs bateaux.



Fig. 3. Un chemin de halage était aménagé le long des rives du canal pour tirer les « razelles » en remontant d'Yverson ou de Cossonay vers Entreroches, bief de partage des eaux.

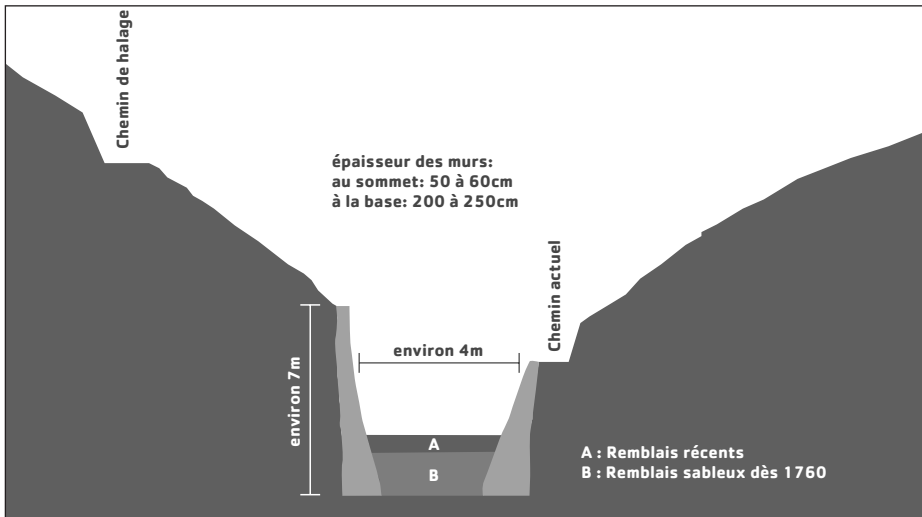


Fig. 4. Canal d'Entreroches. Coupe au niveau du bief de partage.

A Yverdon, de grandes barques capables d'affronter la bise ou les coups de joran du lac de Neuchâtel prenaient le relais. Elles emportaient la charge de six à dix « razelles », soit cent à cent trente tonnes. Elles marchaient à la rame, ou à la voile lorsque le vent était favorable. Mais bien des bateliers choisissaient de suivre la rive en se poussant à l'aide de perches.

Ensuite, à Nidau, à l'extrémité du lac de Biemme, des « weidling » plus petits remontaient à la rame en direction de Berne et de Thoune ou descendaient vers Soleure, Bâle ou Strasbourg. Un texte soleurois de 1643 mentionne l'arrivée d'un « Vaisseau de mer en forme de Galère, venu du lac de Genève par les nouveaux canaux avec un chargement de vin. » (!!!)

### **Liaisons avec l'Aar et le Rhin**

Rappelons ici que jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, soit avant la Première Correction des Eaux du Jura, l'Aar ne se jetait pas dans le lac de Biemme. Elle coulait en décrivant de larges boucles en direction de Meinisberg et de Büren. De ce fait, les marchandises partant de Cossonay à destination de Berne ou de Thoune s'engageaient dans la Thièle pour atteindre le lac de Biemme. A Nidau, elles empruntaient le cours bernois de cette même rivière qu'elles descendaient jusqu'à son confluent avec l'Aar, qu'il s'agissait alors de remonter.



En 1647, pour raccourcir le trajet, on construisit le canal d'Aarberg. Long de 13 kilomètres, il fut réalisé «avec des moyens n'agressant pas le trésor de Leurs Excellences!»<sup>3</sup>. Il partait de la Broye qui relie le lac de Morat à celui de Neuchâtel et passait à travers les marais près de Müntschemier et Siselen. Toutefois, l'exploitation de ce canal ne dura qu'une trentaine d'années du fait de frais d'entretien élevés, causés par un ensablement constant lié à des berges édifiées sans protection.

Le trajet d'Yverdon à Strasbourg (300 km) durait environ dix jours. Il faut dire que l'on s'arrêtait souvent pour charger et décharger, pour acquitter les nombreux péages, ainsi que pour manger et «boire un bon coup», selon les savoureux écrits de l'époque. Le papier, produit à Serrières depuis 1477, représentait une partie importante du fret fluvial du fait de l'implantation d'imprimeries très actives à Bâle et à Strasbourg.

Des chroniques du XVII<sup>e</sup> siècle mentionnent à quelques reprises des plaintes concernant l'arrivée de papier mouillé en cours de route. Il convient encore de citer les importants transports de passagers, tant vers l'aval que jusqu'à Thoun et Brienz vers l'amont. Le vin représentait toutefois la partie prédominante du fret fluvial.

L'expression «être chargé pour Soleure» pour désigner l'ivresse, c'est-à-dire être plein de vin, comme les barques qui l'acheminaient, nous est venue de ce temps. Outre les réquisitions bernoises de vins vaudois, les Neuchâtelois qui préféraient les vins de Bourgogne, exportaient leurs blancs vers la Suisse alémanique. Des contrôles avaient été instaurés, au Pont de Thièle notamment, pour vérifier l'état des barriques et de leur contenu.

Des punitions très sévères étaient prévues pour qui les auraient mises en perçe. Il a été dit qu'elles pouvaient aller jusqu'à la peine de mort, promise à ceux qui, non contents de voler, auraient porté atteinte à la qualité du produit, en ayant remplacé par de l'eau la quantité de vin soutirée.

De façon générale, la rentabilité du canal d'Entreroches ne fut pas un investissement très fructueux pour ses actionnaires. Son rendement moyen, selon les chiffres atteints sur la durée totale de son exploitation, de 1639 à 1829, atteignit environ 5% du capital investi.

Par contre, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec une conjoncture favorable et un état technique satisfaisant, son rapport commercial se situa assez constamment aux environs de 20%. Entre 1720 et 1770, il dépassa même 25%. Ces chiffres ne tiennent pas compte des activités annexes, induites par

<sup>3</sup> «... von mittelen jedoch ohne Angryffung IR. GN. Schatzkammer.», Bauer, «La Suisse et la mer».

l'existence du canal. Elles apportèrent des revenus appréciables aux artisans de la région, comme la construction et l'entretien des «razelles» et des barques, pour n'en citer qu'une.

### **Entretien insuffisant et stagnation économique**

Mais à l'instar d'autres voies navigables de l'époque, tel le Ludwigskanal qui reliait le Rhin au Danube, les sommes consacrées à l'entretien d'Entreroches furent toujours insuffisantes. On se préoccupa beaucoup des économies qu'il convenait de réaliser, mais jamais d'améliorer son attractivité en le modernisant.

Cette politique se répercuta toujours plus défavorablement sur sa capacité de transport et par conséquent sur sa rentabilité. Il faut ajouter que les fluctuations considérables du niveau du lac de Neuchâtel, avec une alternance d'inondations et de sécheresses, qui tour à tour minaient les ouvrages du canal ou le rendaient impraticable, ne contribuaient pas à une exploitation équilibrée.

Il fallut attendre deux cents ans et la Première Correction des Eaux du Jura pour remédier à un état de chose qui pesa sur la plupart des activités locales et notamment sur l'agriculture de la région des lacs. De 1796 à 1810, la guerre et les incertitudes politiques jouèrent un rôle négatif sur les activités commerciales helvétiques. Elles affaiblirent notablement l'économie romande et le trafic d'Entreroches se réduisit de moitié.

Malgré une reprise de la conjoncture, il continua à diminuer dans les années qui suivirent, notamment du fait des «mesures d'économie» prises par les exploitants. Ils ne firent plus remplacer les barques devenues hors d'usage et en 1826, il n'en restait que huit! C'est donc un manque de vision prospective en matière de navigation qui condamna le canal et finit par le rendre totalement inutilisable.

On peut rappeler qu'à la même époque, la France relançait les aménagements fluviaux entrepris sous Henri IV et Louis XV et modernisait des milliers de kilomètres de canaux. L'aménagement du Rhône au Rhin par le Doubs, entrepris par Napoléon en 1805, fut exploité dès 1820 déjà.

Sur ce tracé de 237 kilomètres, les péniches étaient capables d'emporter cent vingt à cent cinquante tonnes de marchandises, alors qu'Entreroches en était resté à vingt-cinq! Les faiblesses d'une liaison fluviale restée archaïque en dépit de discussions constantes et de projets plus ou moins sérieux, furent mises en évidence avec l'avènement des compagnies de navigation à vapeur.

Outre les transports de marchandises, leurs bateaux offraient aux voyageurs des conditions d'acheminement rapides, sûres et confortables. Des liaisons furent organisées dès 1823 sur Genève - Nyon - Morges - Ouchy - Villeneuve et dès 1826 sur Soleure - Bienne - Neuchâtel - Yverdon, ainsi que sur Morat - Neuchâtel - Estavayer - Yverdon.

Un service de diligences assurait la liaison entre les ports servant de terminus aux bateaux à vapeur. L'institution d'horaires combinés permettait aux voyageurs partant le matin de Soleure de parvenir dans l'après-midi déjà à Genève ou à Villeneuve. Cette vieille tradition d'horaires, sur un lac de la taille du Léman, conduit encore aujourd'hui la CGN à avoir les vapeurs les plus rapides de Suisse.

En juillet 1829, le pont-aqueduc du Talent, ébranlé par des crues en 1825, finit par s'effondrer en obstruant le canal. Après de longs pourparlers, il fut reconstruit en 1833, mais l'état général du canal et des barques ne permit plus à la navigation de reprendre.

En 1837, l'Etat de Vaud chiffrà le coût de la modernisation du canal d'Entreroches ainsi que celui de la construction d'une voie ferrée destinée à remplacer les diligences. Cette solution, bien que 10% plus coûteuse, était recommandée par les ingénieurs anglais, employés comme conseillers par la Confédération. Selon eux, le rail devait être préféré là où la navigation à vapeur, pourtant plus économique, ne pouvait pas être utilisée sans écluses.

Le gouvernement vaudois décida de construire la voie ferrée Morges - Yverdon, la première de Suisse romande. Inaugurée en 1855, elle suivait le tracé du canal. Une ligne de ferry-boats, sur lesquels on pourrait charger des wagons à destination de Soleure au départ d'Yverdon fut envisagée sous l'impulsion du conseiller fédéral Stämpfli.

Enfin, en 1872, l'Etat de Vaud racheta le canal d'Entreroches pour servir au drainage de la plaine de l'Orbe. Sous le nom de Canal Oriental, il aboutit toujours à Yverdon où il passe près du Château.

### **Visite des vestiges du canal à Entreroches**

Parmi les excursions liées à l'histoire de Suisse romande, la visite des vestiges du canal d'Entreroches tient une place d'autant plus attractive qu'elle est aussi facile que peu connue. L'accès à la partie la plus intéressante du canal est plus court en partant de la gare d'Eclépens, mais il n'est pas très bien indiqué.

Il faut contourner la gare par le sud, passer sous les voies de chemin de fer et prendre une petite route sur la droite des garages. Après 800 mètres environ, une bifurcation sur la gauche permet de parvenir au début du tracé, à quelque 300 mètres.

L'itinéraire qui traverse le site du nord vers le sud est à recommander comme plus agréable et surtout plus didactique. Il permet au visiteur de faire une découverte plus progressive et peut-être mieux adaptée du canal. En entrant graduellement dans la vision géniale d'un Elie Gouret, on devient mieux conscient de ce qu'a représenté la réalisation d'une telle voie d'eau avec des pelles et des brouettes!

On passera par Chavornay ou La Sarraz, pour atteindre le petit village d'Orny. A l'est du village, au niveau des dernières maisons, on prend la route qui file en direction du sud-est vers les collines du Mormont. Après deux kilomètres, alors que la route tourne à gauche à angle droit, on aperçoit l'ancienne maison des éclusiers et un panneau décrivant le site. C'est ici

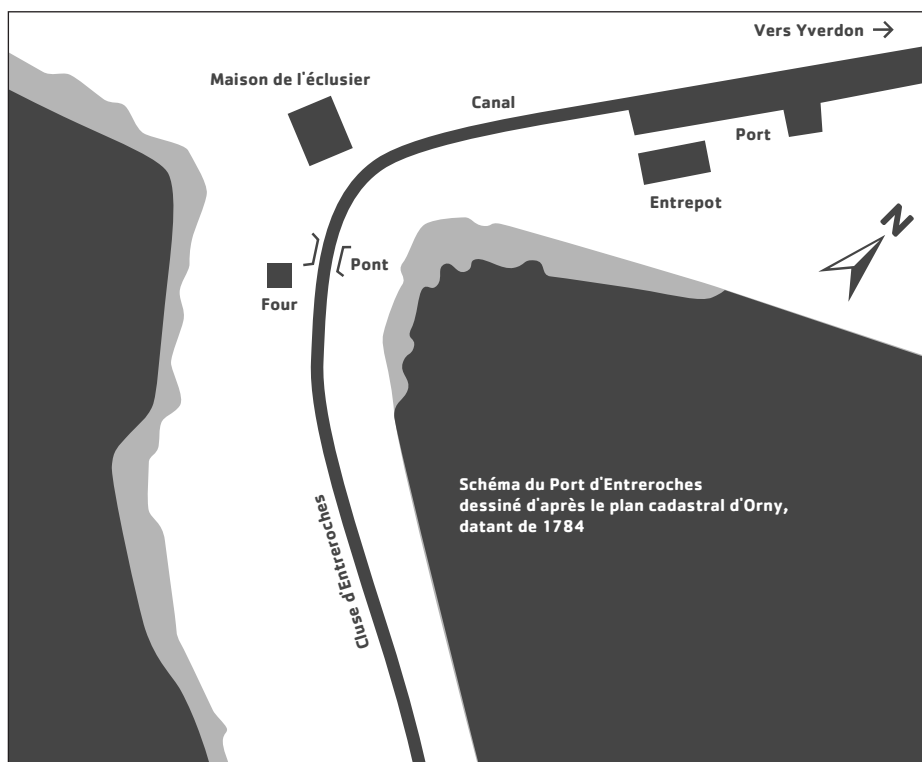


Fig. 5. Plan de la partie nord de la cluse d'Entreroches.



Fig. 6. La belle maison des éclusiers du canal se trouve à l'entrée nord de la cluse d'Entreroches. Un port avait été aménagé à proximité.

que se trouvait le port d'Entreroches, dont les vestiges sont à peine visibles. On y trouve aussi la réplique d'une borne découverte en 1640, lors de la construction du canal. Elle indique qu'Avenches se trouve à 41 000 pas.<sup>4</sup>

Après avoir passé la maison des éclusiers, le chemin tourne vers la gauche et grimpe au-dessus de la voie ferrée. Il redescend ensuite pour suivre le tracé du canal. Peu après, on peut observer sur la droite un creux, qui pourrait bien être le vestige d'une ancienne écluse. On débouche ensuite sur la partie la plus spectaculaire, avec ses murs de soutènement hauts de 5 à 7 mètres et épais de 2,50 mètres à leur base.

Ensuite, le sentier remonte et correspond partiellement au chemin de halage aménagé à l'époque pour tirer les « razelles ». Les quelques derniers cents mètres ont été aménagés par l'armée pour faciliter l'accès par le sud.

On arrive alors à l'orée de la forêt où les traces du canal qui filait à travers champs en direction de la Venoge ont disparu. La traversée d'Entreroches à partir de la maison des éclusiers dure environ 25 minutes. Elle est facile, mais il est recommandable de porter de bons souliers car certains endroits peuvent être assez boueux.

<sup>4</sup> Les pas romains étaient des pas doubles et mesuraient 1,50 mètre environ.

Lors de cette excursion, il ne faut pas manquer de passer au Moulin Bornu pour y voir un exemple curieux du partage des eaux. Depuis Orny, prendre la direction de La Sarraz et à la bifurcation, tourner à droite en direction de Vallorbe. Le moulin se trouve à quelques centaines de mètres sur la gauche. Curieusement, le bâtiment a été construit au-dessus du ruisseau qui actionnait les meules en dévalant la pente.

L'eau ressort dans un bassin placé devant la façade. Le flot qui s'écoule vers la droite rejoindra la mer du Nord, par la Thièle, l'Aar et le Rhin, alors que les eaux partant vers la gauche grossiront la Venoge, puis le Rhône pour aboutir en Méditerranée. Rares sont les lieux où on peut observer le partage des eaux d'une façon aussi nette.

### **Des plans pour moderniser Enteroches**

Le problème des inondations de la plaine de l'Orbe a relancé le débat sur l'opportunité d'aménager un canal de drainage et dans ce cadre de prolonger la voie d'eau Soleure - Yverdon jusqu'à Chavornay, où l'ancien centre de dédouanement souhaitait devenir une plateforme logistique multimodale.

Dès 1993, l'ASNAV, Association Suisse pour la Navigation Intérieure, étudiait une actualisation du tracé Yverdon - Morges au travers d'un projet compatible avec les exigences d'une navigation moderne ainsi que celles de l'environnement. L'étude tenait notamment compte de possibilités nouvelles en matière de tunnels permettant d'abaisser le niveau du bief de partage à Enteroches.

Par la suite, avec l'appui de Transhelvetica S.A. et grâce à l'expertise de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) de nouvelles variantes furent étudiées dans le cadre de l'assainissement de la plaine de l'Orbe. D'abondantes discussions eurent lieu entre partisans et adversaires des diverses solutions.

Toutefois, l'idée de rendre progressivement sa place au transport fluvial n'a pas été retenue. Comme en 1820, la conscience de l'intérêt considérable que représente la navigation intérieure a continué à faire défaut, liée à une absence dramatique de vision prospective en matière économique et environnementale.

Le XVII<sup>e</sup> siècle fut une époque durant laquelle nombre de voies d'eau vinrent suppléer aux déficiences et aux dangers des routes. On ne craignit pas de lancer des travaux de très grande envergure, si l'on considère

les moyens à disposition, tels les 314 kilomètres de Brest à Nantes ou les 435 kilomètres du Canal du Midi.

Dès la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la CEMT, (Conférence Européenne des Ministres des Transports) définissait douze voies navigables d'intérêt européen devant être aménagées dans les meilleurs délais. On construisit alors des milliers de kilomètres de voies fluviales.

Le Grand Canal d'Alsace, l'aménagement du Rhône, de la Saône, de la Seine, de la Meuse, du Pô, de la Moselle, de la Sarre, le Mittellandkanal, le canal latéral à l'Elbe, ou Amsterdam - Rijn, en furent les principaux. Plus ambitieuse encore la liaison Rhin - Main - Danube, un axe européen essentiel, décrié par les sceptiques de l'époque comme «la baignoire la plus coûteuse d'Europe»!

En Suisse, la liaison du Rhône au Rhin, la voie CEMT N° 7A, fut entreprise en 1962 avec la Deuxième Correction des Eaux du Jura qui aménagea les cent kilomètres qui séparent Soleure d'Yverdon. Mais les travaux permettant d'achever cette voie navigable furent interrompus au profit d'un réseau d'autoroutes. Leur utilité était incontestable, mais elles ne rendaient pas les voies navigables obsolètes pour autant.

L'existence d'un canal éviterait aujourd'hui le passage de plus de mille camions par jour sur les artères jurassiennes. Avec un coût kilométrique quatre à six fois moins élevé que la route, consommant 80% moins d'énergie, dix fois moins chère que le rail et aussi rapide, avec 35% moins d'énergie, la navigation reste une solution d'avenir.

Elle représente l'indispensable complément du rail et de la route dans une conception intelligente, parce que globale, des transports. Il est vrai qu'une telle conception exige une vision prospective des réalités.

Aujourd'hui plus encore qu'à l'époque d'Entreroches, la qualité de notre vie dépend de la présence de moyens de transport adaptés. Elle est fonction de l'équilibre entre une protection nécessaire de l'environnement et le développement d'indispensables activités économiques. Dans le cadre d'une politique de transport intelligente, parce que répondant aux nécessités actuelles, la navigation fluviale devient un partenaire toujours plus incontournable.

Les Allemands l'ont surnommé «le **transporteur oublié**». Quand osera-t-on le rappeler au bon souvenir de nos autorités?

Jean-Didier BAUER  
Président d'honneur de l'ASNAV

**Bibliographie**

- Paul-Louis PELET *Le canal d'Entreroches – Histoire d'une idée,*  
Editions F. Rouge & Cie Lausanne 1946
- Jean-Didier BAUER *La Suisse et la mer, La Baconnière* Boudry 1960
- K. GREWE (collectif) *Canal d'Entreroches – Créer une voie navigable  
de la mer du Nord à la Méditerranée au XVII<sup>e</sup> siècle,*  
Verlag Konrad Wittwer Stuttgart 1987
- Nicklaus REGLI *Une ancienne voie navigable, Atlas TCS* Genève 1991
- Michel BORY *Perrin creuse le canal du Rhône au Rhin,* Rompol  
Lausanne 2003
- Patrimoine Suisse *Découvrir le patrimoine – Canal d'Entreroches,  
visite guidée,*  
Damien Andermatten et Peter Egli Zurich 2004

**Crédit photographique**

Les illustrations ont été mises à disposition par «Patrimoine Suisse».

Adresse de l'auteur: Jean-Didier Bauer, avenue Gasparin 5, 1224 Chênes-Bougeries.



# CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Assemblée générale au Château de Valangin  
Salle des Chevaliers, samedi 2 mai 2009*

Le président, M. Thomas Perret, souhaite la bienvenue aux vingt-quatre membres présents, ainsi qu'aux membres du comité. La présidente énumère les personnes excusées.

*Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 avril 2008, rédigé par M<sup>me</sup> Maude Weber.* Ledit procès-verbal a été publié dans la *Revue historique neuchâteloise* 2008, 3; il ne suscite aucun commentaire; il est par conséquent approuvé avec remerciements à son auteure.

*Rapport du président.* Thomas Perret ouvre son rapport en évoquant le décès de treize membres de la société: Jean Léon Juillerat, Agathon Aeni, Pierre de Tribolet, Maurice Ellenberger, Jacques Lapaire, Alice Baillod, André Brandt, Guillaume Richter, Marie-Lise Wavre, Jean-Pierre Boillod, André Rosat, Henri Thévenaz, Rita Vuilleumier. Une minute de silence est observée en leur mémoire.

L'année 2008 aura été une année de transition. Au comité, un nouveau président, une nouvelle secrétaire (Pauline de Montmollin) et une nouvelle trésorière Sylviane Dubois, après le départ de Graziella Lesch, fidèle à son poste plus de seize ans, sont venus compléter le comité, qui s'est réuni à sept reprises. La réflexion commencée en 2007 sur le rôle de la société s'est concrétisée en 2008, par une orientation résolue vers les jeunes (chercheurs ou intéressés à l'histoire): en les soutenant pour leurs publications; à travers le prix Kunz; par l'organisation de colloques bisannuels (en 2009 le sujet en sera «Des goûts et des industries»); l'élaboration d'un projet de site web sur lequel seront présentés et «décryptés» des documents historiques concernant l'histoire neuchâteloise et pour lequel la Loterie romande a d'ores et déjà accepté d'octroyer un subside de Fr. 65 000.-; en soutenant la création d'un Cercle des étudiants et anciens étudiants en histoire de l'Université de Neuchâtel, dont le but est de favoriser les échanges entre étudiants et anciens étudiants en histoire. Ce cercle est une subdivision de la SHAN et les membres du cercle sont automatiquement aussi membres de la SHAN.

*Rapport de la commission des publications.* Trois nouveaux ouvrages sont projetés, le quatrième titre envisagé l'an passé ayant été abandonné suite à la non-réponse à notre sollicitation par son auteur. Pour nos projets éditoriaux, il s'agit des mémoires de: Laurent Delacroix, «*Que donc ce que Dieu a joint, l'homme ne le sépare point*»: *justice matrimoniale dans le comté de Neuchâtel de 1800 à 1848*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 2005; Marco Wyss, *Dr. Franz Riedweg: un «paneuropéen»*

*suisse au service de la SS*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 2005 (prix Kunz 2006); Anne-Marie Cruchaud, *La correspondance de Curzio Picchena durant son séjour en Suisse centrale en 1593*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 2006.

Pour l'instant, nous avons reçu un soutien financier des Archives de l'Etat de Neuchâtel et de l'Institut d'histoire de l'Université de notre canton. Une demande est également en cours auprès de la Société d'histoire de la Suisse romande, qui avait accordé son soutien aux six premiers ouvrages publiés et à paraître dans notre collection «histoireNE.ch». Les demandes habituelles à la Loterie Romande, à la fondation culturelle de la BCN, etc., seront faites en cours d'année 2009. Le sixième opus de la première série, que nous vous annoncions pour l'année dernière, devrait encore paraître cette année. Pour rappel, il s'agit du mémoire d'Anne-Laure Sans, *La rançon de Montereau: comptes d'un voyage de seigneurs neuchâtelois à Paris (1419-1420)*, Université de Neuchâtel, 2001 (prix Kunz 2001).

En outre, le comité a décidé, dans sa séance du 4 février 2009 d'accéder à la demande de son partenaire éditorial, les excellentes éditions Alphil. Les futurs livres édités par la SHAN seront facturés Fr. 9000.– pièce par l'éditeur, pour qu'il s'en sorte financièrement.

Dorénavant, nos nouvelles publications seront d'ailleurs proposées à nos membres avec un rabais (10-15%) comblé par la SHAN, afin qu'ils puissent profiter du fruit du travail de leur société à un prix préférentiel.

*Rapport de la commission des colloques et projet 2011.* La Société d'histoire et d'archéologie organise tous les deux ans son colloque. En 2007, il portait sur les *Fermes et domaines des Montagnes neuchâteloises et de l'Arc jurassien du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Pour 2009, nous proposons un colloque qui se tiendra sur deux journées, les 13 et 14 novembre, en lien avec le programme des animations axé sur les saveurs. Le thème: *Des goûts et des industries: la construction du goût par l'industrie agro-alimentaire aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, avec l'étroite collaboration de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel et en lien avec l'exposition *Le monde selon Suchard* du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, une quinzaine de communications sont attendues.

Depuis le printemps 2008, le comité de la SHAN planche sur un important projet visant à valoriser l'histoire neuchâteloise autant qu'à redynamiser l'image de la Société. Le projet *Neuchâtel, 1000 ans 1000 images* est issu de ces réflexions. Il consiste en un site internet entièrement dédié à l'histoire neuchâteloise dans lequel des documents iconographiques et audiovisuels seront à l'honneur. Ce projet ambitieux mettra à la portée de chacun des éléments incontournables constitutifs du patrimoine historique neuchâtelois essentiellement conservés par les archives, musées et bibliothèques du canton.

La SHAN s'est fixé comme objectif de rendre cet outil fonctionnel d'ici à 2011, année du millénaire de Neuchâtel. Le public neuchâtelois aura à disposition un outil lui permettant d'obtenir des réponses aux questions qui ne manqueront pas d'être soulevées par l'ensemble des activités et manifestations qui se dérouleront dans ce cadre.

Pour que la récolte de fonds puisse tendre au plus près des Fr. 290 000.– inscrits au budget prévisionnel de ce projet, le comité s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'un soutien de Fr. 25 000.– destiné à donner une impulsion révélatrice de notre volonté de réaliser le site internet. Cette stratégie semble payante puisque la Loterie romande nous a déjà octroyé un don de Fr. 65 000.–. Les recherches de fonds se poursuivent auprès des autorités publiques et des privés. Nous envisageons également de faire appel, de manière tout à fait exceptionnelle, à la générosité de nos membres pour garantir la réalisation d'un site de grande qualité.

*Rapport de la commission des Prix Kunz et Bachelin.* Les Prix Kunz et Bachelin 2008 ont été remis conjointement lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 6 novembre à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, en présence du doyen Daniel Sangsue. Ce sont deux travaux de fin d'études en histoire qui ont été récompensés par le Prix Kunz cette année, dans le cadre de la commission d'attribution dirigée par Thomas Perret. Manuella Maffongelli est l'auteur de *Nido d'infanzia (1929-1980): genèse, vie et extinction d'une initiative philanthropique privée en faveur de l'enfance tessinoise*. Andreas Blöchlinger a quant à lui réalisé son mémoire sur *Ed. Dubied & compagnie S.A. De l'atelier à la multinationale familiale 1867-1975. Expansion internationale, diversification, pouvoir familial au sein d'une fabrique de machines à tricoter*.

Le Prix Bachelin de «Beaux-Arts» a quant à lui été décerné à Martin Widmer pour sa création *Tombeau (VI)*. Né en 1972 à Neuchâtel, Martin Widmer s'est formé à Genève (où il vit) ainsi qu'à Paris. Sa production inclut plusieurs médias, comme en témoigne l'œuvre primée, acquise en 2007 par le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Sous des formes sophistiquées et en usant du digital, l'œuvre questionne les notions d'espace et de patrimoine. Le prix, qui reçoit le soutien de l'Etat de Neuchâtel, a été remis par M. Philippe Jeanneret, chef du service des hautes écoles et de la recherche, en présence de M<sup>me</sup> Suzanne Béri, cheffe du service des affaires culturelles. La *laudatio* a été faite par Arthur de Pury.

Le jury: Clara Gregori a repris la présidence de la commission du Prix Bachelin à la suite de Chantal Lafontant Vallotton. Le jury était constitué de Christine Rodeschini, Eric Nusslé et elle-même pour la SHAN, Alois Dubach (lauréat du Prix en 2005), et Arthur de Pury, directeur du Centre d'art neuchâtelois comme membre externe.

La procédure de nomination basée jusqu'ici sur un principe d'invitation des artistes à se porter candidats, présentait un certain nombre d'inconvénients. Déjà simplifiée en 2005 en optant pour un jugement sur dossier plutôt que par la mise à disposition des œuvres par les artistes, elle s'aligne maintenant sur la pratique d'attribution des deux autres disciplines récompensées par le prix. On s'est en outre proposé d'élargir la notion stricte de «beaux-arts» à tout médium artistique, incluant la production contemporaine d'œuvres mixtes ou la photographie. Les principes édictés par Rose-Alsa Schuler à la création du prix demeurent, à savoir un lien étroit de l'artiste avec Neuchâtel, et l'exposition d'une œuvre marquante

dans les trois dernières années ou un parcours artistique remarquable. L'unanimité du jury autour du choix de M. Widmer a montré qu'il est possible de reconnaître et encourager la jeune production artistique tout en s'inscrivant dans la tradition du prix.

### *Rapport de la conservatrice du Château et Musée de Valangin*

#### **Le personnel du musée**

##### *Travail bénévole*

En 2008, et comme par le passé, le musée a fonctionné en bonne partie grâce à l'aide précieuse de bénévoles, actives principalement dans l'enregistrement des nouvelles collections. M<sup>mes</sup> Gilberte Robert, Sylvie Martinez et Denise de Montmollin ont été présentes une demi-journée par semaine durant l'année. Malheureusement, deux d'entre elles, M<sup>mes</sup> de Montmollin et Robert ont dû, pour des raisons de santé, mettre un terme à leur collaboration. Nous profitons de faire part de notre profonde gratitude pour leur collaboration depuis 2000.

Le château bénéficie également du travail de dentellières bénévoles, parmi elles Madeleine Aubert, qui assure la coordination des cours pour enfants et des passeports-vacances. Dix autres personnes ont assuré des démonstrations le dernier dimanche du mois et en quelques autres occasions. Il s'agit de M<sup>mes</sup> Cosandier, Lassueur, Baumgartner, Simonet, Marillier, Jeanrenaud, Stauffer, Decrausat, Mauron, et de M. Cuennet.

Les bénévoles sont aussi sollicités lors des journées portes ouvertes et des concerts. En 2008, une quarantaine de personnes, parmi lesquelles quelques membres de la SHAN, ont appuyé notamment les animations du 1<sup>er</sup> mars, du 15 juin et des 25 et 26 novembre. Grâce à elles, les budgets de ces journées, qui ont attiré ensemble près de 2500 personnes, ont été bien gérés.

##### *Postes fixes*

Les postes fixes, à savoir le gardien-concierge Pascal Calderara (40%), la secrétaire-réceptionniste Christelle Theynet (50%) et la conservatrice (50%) ont été maintenus. Depuis septembre 2009, la conservatrice a été heureusement déchargée d'une partie des tâches liées aux locations du château grâce à l'engagement de M<sup>me</sup> Corinne Nicaise-Marcacci, guide-interprète du territoire et responsable des locations au moulin de Bayerel, payée à l'heure.

##### *Mandats horaires*

Mandats réguliers: Line-Vanessa Pfister (environ 15%) et Marie Dubois-Passaplan (10%) s'occupent de l'inventaire et de la conservation des collections.

Mandats occasionnels: Antoine Morata a terminé l'installation des banniers de l'exposition permanente. En début d'année, deux stagiaires provenant de l'Institut d'histoire de l'art de l'Université, Bruno Verdi et Camille Prenez, ont

collaboré au montage de l'exposition *Fragments d'inventaire*. Maude Bütikofer, restauratrice, a terminé son travail en juin 2008 (environ 15%), et en fin d'année, nous avons engagé Aude-Laurence Pfister et Héloïsa Munoz pour un court mandat de restauration et de diagnostique des collections métalliques conservées dans les combles.

Au service d'accueil, nous avons pu bénéficier de l'aide complémentaire de Claire-Lise Pfister, Danielle et Serge Marastoni, et Gina Torrè (placement chômage de 6 mois à mi-temps).

### *Divers*

L'ouverture quotidienne du portail par M. François Allemann et ses aides, et la participation à l'entretien du parc par François Fontana, garde-police mis à disposition par la commune de Valangin, font aussi partie des travaux indispensables. Il s'est avéré nécessaire d'engager une femme de ménage durant les trois derniers mois de l'année.

Enfin mentionnons le travail fourni par Graziella Lesch, comptable de la SHAN, qui, outre la tenue des comptes, a assuré les paiements des salaires et des factures du château. M<sup>me</sup> Lesch a renoncé à son travail à fin août 2008. La SHAN a engagé en septembre une nouvelle comptable, M<sup>me</sup> Sylviane Dubois. Toutefois, la comptabilité du château et la gestion du personnel sont revenues comme tâches à la conservatrice.

Chaque année, nous sommes heureux de pouvoir remercier ici chaleureusement ces collaborateurs/trices pour leur travail remarquable et leur dévouement.

## **Les collections**

### *Dons et acquisitions 2008*

Dix-neuf donateurs méritent la vive reconnaissance du musée en 2008. Les dons concernent en grande partie le textile et la dentelle, avec quelques objets phares. En voici la liste:

M. Patrice Allanfranchini, M<sup>me</sup> Françoise Bonnet Borel, M<sup>me</sup> et M. Blaise Favre, M<sup>me</sup> Alice Felgenhauser, M. Maxime Gigandet, M<sup>me</sup> Eliane Guye-Bergeret pour le vaisselier bourguignon installé dans la salle des chevaliers, M. Philippe Henry et M<sup>me</sup> Valentine Rychner (remarquables robes et coiffes du XIX<sup>e</sup> siècle), M<sup>me</sup> E. Oberson, M. Jean-Jacques Perrochet, M. André Rochat, M<sup>me</sup> Isabelle Rodeschini, M<sup>me</sup> Monika Roulet, M<sup>me</sup> Nicole Rumpf, M<sup>me</sup> Claudine Rychner, M<sup>me</sup> Simone Sahli-Reymond, M<sup>me</sup> Hélène Simonet, M. Stéphane et Lisa Thurnherr, M<sup>me</sup> Laurence Vaucher.

Signalons que peu de nouvelles dentelles ont été enregistrées en 2008 au château.

Un achat a été fait d'un original globier de dentellière, composé de quatre globes à suspendre: prix Fr. 200.—.

*Prêts de collection pour des expositions temporaires*

- divers objets pour une photographie du Musée d'histoire naturelle;
- un sac à dos, chapeau, un panier, herbier au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel;
- exercices de couture et matériel scolaire, jeux, pour le centenaire du collège des Vernes à Colombier;
- layette et objets de baptêmes au Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds.

*Inventaire*

Le conditionnement, la description et la photographie des objets nouvellement arrivés sont accomplis au fur et à mesure. La saisie de l'inventaire sur Mus-e avance à un rythme soutenu. La reprise des données des 6000 fiches de l'ancien système dans le nouveau système n'est pas encore faite, car l'essentiel des photographies de collection ne sont pas numérisées. Ce travail est donc à effectuer avant tout.

Dans le cadre de l'inventaire, la conservatrice a organisé et/ou participé à une dizaine de séances de formation à Mus-e, à l'intention des musées du Groupement des musées neuchâtelois.

*Restauration*

La collection conservée dans les surcombles a été intégralement nettoyée, reclassée et conditionnée de manière à assurer sa protection, au moins contre la poussière. Un bilan a été fait de l'état de conservation des outils en fer présentés dans les combles, tous fortement attaqués par la rouille. Il a abouti à l'engagement d'une somme de Fr. 4000.–, en 2008, pour l'entretien de ces objets. Ce travail est destiné à être continué en 2009.

***Les expositions temporaires****Fragments d'inventaire*, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008

Cette présentation semi-permanente (destinée à durer trois ans) a consisté à exposer dans le cellier des pans de nos collections, en disposant les vitrines de manière à conserver libre l'espace central du cellier afin de pouvoir y accueillir des locations et des animations. Les thèmes exposés: fuseaux à dentelle (près de 1000 pièces), petit matériel de couture, épingles à chapeau (100 pièces), lunettes anciennes, petits sacs du soir noirs, rabots, manchettes en dentelle et en broderie, et enfin une grande paroi de nos portraits de couple principalement. La mise en espace est l'œuvre de Monika Roulet.

*Acquisitions 2006-2007*, du 15 juin au 15 novembre 2009

Un choix parmi les acquisitions par don ou achat des deux dernières années a été présenté dans les diverses salles du château.

## Les animations

### *Journées et événements spéciaux*

- 1<sup>er</sup> mars **Ouverture saisonnière du château**, tir au canon et animations autour du thème des armes, avec la participation des artilleurs du Littoral neuchâtelois, des Milices vaudoises et du club de tir à l'arc de Neuchâtel: 20 bénévoles, 450 visiteurs.
- 17 mai **Nuit des musées**: nuit d'animation au château pour les enfants de 10 à 14 ans, sur réservation. Cuisine, rallye, peinture de blason, promenade de nuit dans la forêt, feu: 8 bénévoles, 26 enfants.
- 18 mai **Journée internationale des musées**: 270 visiteurs, entrée libre.
- 15 juin **Journée de la SHAN**, consacrée au thème des anciens métiers, avec tourneurs sur bois, potier, vanniers, maréchal-ferrant avec ses chevaux: 30 bénévoles, 800 visiteurs.
- 25 et 26 octobre **Solasitrouille, fête de la courge** au château et dixième anniversaire du Repromru (Réseau des professeurs de musique du Val-de-Ruz), avec de nombreuses prestations musicales enfants et adultes, un souper-concert, des jeux effrayants, une vaste buvette, des ateliers autour de la courge: 40 bénévoles, 1200 visiteurs.

### *Animations scolaires et enfants*

Le 29 avril, accueil de cinq classes dans le cadre de *Une journée au musée* (action GMN); de 6 séances de passeports-vacances durant l'été; de cours de dentelles, deux fois huit leçons, pour 64 enfants participants; de 15 classes en course d'école ou autre, avec jeux et visite guidée.

### *Musique au château*

Sept concerts, dont trois dans le cadre de Solasitrouille, ont été organisés au château:

- 7 septembre Lut us wander, Balade à travers l'âge d'or de la musique anglaise, chœur et orchestre (Pierre Pantillon, directeur);
- 25-26 octobre Repas concert par Repromru et Casse-noisettes, 2 représentations;
- 16 novembre Claude Régimbald et Nathalie Châtelain, flûte et harpe;
- 12 et 14 décembre Deux concerts de L'avant-scène opéra sous la direction d'Yves Senn.

### *Autres*

Douze démonstrations de dentellières ont eu lieu au cours de l'année.

Pour ses expositions et animations, le Château et musée de Valangin a bénéficié d'une aide de Fr. 60 000.– de la part de la Loterie Romande. L'occasion est donnée ici de réitérer nos plus vifs remerciements à cette institution pour ce don.

### **Locations et activités privées au Château et musée de Valangin**

Devenu un lieu officiel de mariage civil pour la mairie de Boudevilliers, le château a accueilli en 2008 quatorze cérémonies de mariage civil, généralement suivies d'un apéritif; les anniversaires d'enfants ont rencontré un gros succès, avec 34 fêtes agrémentées de chasses au trésor; 17 autres apéritifs ont eu lieu dans la salle des chevaliers ou le cellier du château, où s'est tenue en outre, le 12 avril, l'Assemblée générale de la SHAN, suivie d'une conférence.

Françoise Bonnet Borel et Corinne Nicaise Marcacci ont effectué 15 visites guidées, contre 43 en 2007, une baisse difficile à expliquer, sauf peut-être par le fait qu'en 2007 l'exposition temporaire avait motivé plus de visiteurs que celle de 2008.

### **Bâtiment**

De gros frais ont dû être engagés en 2008 par les services des bâtiments de l'Etat de Neuchâtel, notamment pour la modification du chauffage de l'ancien appartement du concierge et pour le changement de la détection incendie devenue vétuste. Le déblayage de la végétation et l'entretien des murs du château ont, en revanche, été faits au strict minimum. Le 30 août 2008, un exercice pompier de grande envergure a permis à 120 pompiers de tester un programme d'évacuation des blessés et des biens culturels au château, de mettre en action la citerne et de la vidanger.

### **Bilan**

Fréquentation 2008: 8487 visiteurs, soit presque 1500 de plus qu'en 2007.

En 2008, ce ne sont pas moins de 800 parcours, rallyes ou chasses au trésor, qui ont été vendus à des enfants, ceci sans compter les activités du même ordre offertes au cours des journées portes ouvertes.

Ce bilan est réjouissant, aussi bien au point de vue de l'augmentation des visiteurs que des rentrées d'argent qu'elle occasionne. Notre institution cherche à se positionner en tant que partenaire culturel, bien ancrée dans sa région, ouverte aux demandes du public et engagée dans une démarche visant à mettre son site au service de tous. Il semble qu'elle y réussisse.

La conservatrice exprime sa reconnaissance à la SHAN, en particulier à son comité et à Thomas Perret son président, pour la confiance qu'elle lui accorde dans sa gestion du musée et son soutien et ses constants encouragements.

*Approbation des comptes 2008: rapports de la trésorière et des vérificateurs des comptes.* L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes. Le président présente le budget 2009, qui est accepté à l'unanimité.

*Nomination des vérificateurs-trices des comptes.* Jean-François Henrioud et Alexandre Renaud, après 10 ans d'exercice, souhaitent se retirer. Le président les remercie. Natacha Aubert et Laurent Delacroix sont proposés comme vérificateurs des comptes et Johann Boillat comme suppléant. Ces nominations sont acceptées.



*Fixation de la cotisation 2009.* Il est proposé de la maintenir aux montants précédents.

*Composition du comité.* Nouveaux membres du comité: Sylviane Dubois et Clara Gregori. Ces deux nominations sont acceptées par acclamation. Maude Weber quitte le comité et est remerciée par le président.

Bureau: Thomas Perret, *président*  
Philippe Hebeisen, *vice-président*  
Sylviane Dubois, *trésorière*  
Françoise Bonnet Borel, *conservatrice du Château et musée de Valangin*  
Pauline de Montmollin, *secrétaire aux verbaux*

Membres: Jacques Bujard, Régis Huguenin-Dumittan, Chantal Lafontant Vallotton, Jean-Daniel Morerod, Eric Nusslé, Sonia Wütrich, Clara Gregori, Christine Rodeschini.

*Réception des nouveaux membres.* Le bilan de 2008 fait état de 13 nouveaux membres: Jean-Marc Breguet, Christian de Reynier, Musée d'horlogerie du Locle, Office d'archéologie du canton de Neuchâtel, Karim Boukhris, Théo Bregnard, Charles Häsler, Daniel Robert-Charrue, Jean-François de Montmollin, Pascal de Montmollin, René Jeanrichard, Lucie Mercenet et Christine Rizzon. Ils sont accueillis par acclamation.

*Membres vétérans.* Il y a trois nouveaux vétérans: Marianne Wavre, Fritz Grether et Jean-Philippe Vuilleumier.

A l'issue de l'assemblée générale, les membres présents ont participé à la balade botanique conduite par M<sup>me</sup> Anne-Marie Nicolet: «*Les goûts et saveurs des plantes*». La manifestation se clôt par un apéritif servi en campagne.

PAULINE DE MONTMOLLIN

## SHAN – Comptes annuels 2008

<i>Compte d'exploitation SHAN</i>		<i>Bilan</i>				
	Charges (Fr.)	Produits (Fr.)				
Evénements . . . . .	6 525.45		Caisse SHAN . . . . .	1 111.75	Actif (Fr.)	Passif (Fr.)
Frais financiers . . . . .	197.20		Caisse Château et Musée . . . . .	679.80		
Frais administratifs . . . . .	5 690.55		CCP SHAN . . . . .	123 618.77		
Subvention salaire conservatrice . . . . .	4 000.—		CCP Château . . . . .	60 403.44		
Cotisations . . . . .		15 965.20	BCN SHAN . . . . .	44 883.55		
Recettes et subventions . . . . .		4 949.17	BCN Château . . . . .	46 615.20		
Moins-value sur placements . . . . .	16 404.70		Banque Bonhôte . . . . .	125 389.90		
	<u>32 817.90</u>	<u>20 914.37</u>	Débiteurs . . . . .	11 137.—		
Excédent de dépenses . . . . .	11 903.53		Actifs transitoires . . . . .	7 870.05		154 926.68
	<u>32 817.90</u>	<u>32 817.90</u>	Réserves . . . . .			101 822.20
			Passifs transitoires . . . . .			27 157.21
<i>Compte d'exploitation Château et Musée de Valangin</i>			Capital . . . . .			1 49 546.—
	Charges (Fr.)	Produits (Fr.)	Fonds . . . . .	11 742.63		
Salaires . . . . .	126 231.35		Résultat annuel (excédent dépenses) . . . . .	433 452.09		433 452.09
Prestations sociales . . . . .	10 795.05					
Autres charges . . . . .	1 927.25	118 834.—				
Subventions salaires . . . . .						
Frais administratifs . . . . .	14 254.15					
Charges fonctionnement et collections . . . . .	18 257.70					
Animations et locations . . . . .	53 305.30					
Locations Château . . . . .		17 872.—				
Subventions . . . . .		60 000.—				
Recettes Château . . . . .	224 770.80	224 931.70				
	<u>224 931.70</u>	<u>224 931.70</u>				
Excédent de recettes . . . . .	160.90					
	<u>224 931.70</u>	<u>224 931.70</u>				

## BIBLIOGRAPHIE

Lionel BARTOLINI, *Une résistance à la Réforme dans le pays de Neuchâtel. Le Landeron et sa région (1530-1562)*, préface de Michel Cassan, Neuchâtel, éditions Alphil, 2006, 185 pages.

L'étude de Lionel Bartolini contraste fortement avec les publications antérieures sur le sujet, toujours ponctuelles et le plus souvent orientées. Elle s'appuie sur des sources documentaires variées et géographiquement étendues aux archives de toutes les parties en cause dans le débat religieux, politique et judiciaire dont Le Landeron surtout mais encore Cressier et Lignières furent l'enjeu entre 1530 et 1562. Elle est servie aussi par la connaissance profonde qu'a son auteur des forces en présence, de leur exercice et de leurs rapports. Et ce n'est pas rien car la question religieuse ne se pose pas entièrement dans les mêmes termes selon que l'on est dans l'un ou l'autre de ces trois lieux, et des questions très locales peuvent avoir des incidences jusqu'à la Diète des cantons suisses.

Formellement, l'ouvrage se présente de manière traditionnelle comme un récit articulé en chapitres suivant l'ordre chronologique des événements, mais son contenu n'a rien d'une narration abondante en détails et peu soucieuse de compréhension.

Ce qui apparaît dans ce livre sur l'histoire de la Réformation et de la résistance à la Réformation dans cette région, ce sont bien sûr les faiblesses politiques et humaines du pouvoir comtal à cette époque et les limites de son autorité, qu'elles résultent de droits partagés avec la bourgeoisie de Neuchâtel ou de traités de combourgeoisie qui mettent le comté dans une certaine dépendance, surtout à l'égard de Berne, et la ville du Landeron sous une forte influence de Soleure, ville tutélaire en matière religieuse mais non exempte de volonté d'expansion territoriale. Ce qui apparaît surtout, c'est la relative retenue qu'impose aux cantons en l'occurrence antagonistes de Berne et de Soleure la *Landfriede* consécutive à la seconde bataille de Kappel, paix qui fixa le droit en matière d'innovation religieuse dans la Confédération et dans les territoires qui en dépendaient réellement ou prétendument. Le recours aux armes, même localement, n'étant plus une solution mais l'issue redoutée par les deux parties d'une lutte excessive d'influence, la confrontation eut pour lieu les tribunaux et parfois pour issue l'arbitrage. Cela dit, la confrontation fut âpre et toujours prête à resurgir: ce pouvait être à l'encontre de réformés, provocateurs et désireux d'avoir une tribune pour la propagation de leur doctrine, un procès pour injure, comme l'affaire Jacottet (pp. 57-59); ce pouvait être aussi à l'occasion de la désignation d'un curé car du fait de la Réformation Berne se trouvait substituée à l'abbé de Saint-Jean pour la collation de la cure du Landeron alors que, pour la même raison, celle de la cure de Cressier avait passé de l'abbé de Fontaine-André à l'autorité comtale de Neuchâtel. Ce fut l'occasion de nombreuses chicanes et même d'une tentative d'imposer un pasteur: Pierre Caroli, au Landeron (p. 71), Thomas Barbarin à

Cressier (pp. 78-84). Les tenants de l'un ou l'autre culte sont très attentifs à tout ce qui peut leur permettre de marquer des points devant un tribunal, si bien que l'élection du for importe beaucoup, aussi bien pour les individus que pour les communautés, les juges étant ici réformés, là catholiques. Mais ce sont aussi les droits du comte, ceux des communautés, des combourgeois ou d'autres acteurs, jusqu'à de simples personnes privées, qui sont en cause. Lionel Bartolini évolue avec aisance dans ce système complexe qui permettait aux parties, bien conseillées, une véritable virtuosité dans le juridisme. Par contre, il manque à son livre quelques pages sur la juridiction ecclésiastique en pays catholique. Le fait qu'apparemment personne n'ait été condamné pour hérésie ni même déféré devant un tribunal sous cette inculpation demande explication, et d'autant plus que cela est vraisemblablement l'une des causes de l'apparition précoce au Landeron et dans sa région de formes de libertés de conscience. S'il n'y avait pas de quoi tenter d'extirper l'hérésie, on comprend mieux que les réformés aient utilisé les tribunaux comme moyen de diffusion de leurs convictions religieuses et pour la revendication de droits; on s'explique bien aussi pourquoi les sentences se limitèrent à la détermination des droits et des devoirs des communautés et des individus en matière religieuse<sup>1</sup>.

Tout en analysant remarquablement les causes, les modalités et les conséquences des procès, Lionel Bartolini est attentif aux mots et aux expressions qui permettent de reconnaître l'affirmation et l'évolution de la liberté de conscience<sup>2</sup>. La conclusion majeure de cette excellente étude est que la notion de liberté de conscience apparaît de manière précoce dans la région du Landeron, du fait sans doute de l'absence de moyens forts de répression, pensons-nous, mais aussi parce que le pouvoir comtal est affaibli, voire menacé dans son existence, et qu'aucune des parties représentées par Berne et Soleure ne peut s'imposer et risquer de rompre la frêle paix religieuse établie entre les Confédérés. Mais il ne s'agit pas encore «d'une application universaliste de la liberté de conscience». C'est une définition déduite de la pratique des tribunaux, qui va de la reconnaissance du for intérieur à la liberté de culte, qui permet le voisinage méfiant mais pacifique et fixe des règles à la cohabitation. Ici, M. Bartolini établit des faits, s'appuie sur des cas et montre des comportements d'intérêt vraiment général pour l'histoire de la liberté de conscience et d'une tolérance qui finira, bien plus tard, par signifier autre chose que l'obligation d'accepter ce que l'on ne peut empêcher. Pour reprendre les termes du professeur Michel Cassan: «Au-delà de l'écheveau événementiel soigneusement démêlé, l'étude aborde des questions aussi fondamentales dans la Suisse et l'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle que la liberté de conscience individuelle, la liberté de culte et la paix de religion». Par ce livre, nous pouvons donc reconnaître d'ores et déjà en Lionel Bartolini, archiviste de l'Etat, un historien de grand talent.

<sup>1</sup> L. BARTOLINI, «Dieu et ses saints devant la justice neuchâtelose», Claudia, *op. cit.*, (et autres), *Kriminalisieren - Entkriminalisieren - normalisieren*, Zurich, 2006, pp. 123-129.

<sup>2</sup> L'auteur a présenté en détail le dossier lexicographique dans son étude «Liberté de conscience dans le vocabulaire français: une genèse romande (1530-1560)?», *La Suisse occidentale et l'Empire*, Lausanne, 2004, pp. 106-121.

Qu'il nous soit enfin permis de rappeler aux lecteurs de notre revue que les meilleures études sont comme des lampes sous le boisseau aussi longtemps qu'elles n'ont pas d'éditeur. C'est dire ici l'importance des jeunes éditions Alphil, particulièrement attentives aux travaux d'histoire concernant les régions jurassiennes.

R. SCHEURER

## NOTES DE LECTURE

«*L'église Saint-Pierre d'Engollon au travers des siècles*. Sous la direction de Jacques Bujard, Maurice Evard et Christian de Reynier» est un copieux fascicule de la *Nouvelle Revue neuchâteloise* (N° 101), Printemps 2009. Dix auteurs, anthropologues, archéologues, conservateurs, historiens de l'art et des monuments sont intervenus. De nombreuses illustrations explicitent les textes: plans, cartes, relevés, photographies anciennes ou contemporaines des extérieurs et des intérieurs, et aussi des sépultures. Très suggestive pour le Val-de-Ruz est la carte des églises fondées avant 1228, et entre cette année et 1530. Remarquables aussi sont le plan des sépultures à l'intérieur des murs, le relevé au pierre à pierre de plusieurs murs. Les repères historiques comportent onze étapes, du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle à 1803. Deux pages côte à côte permettent de comparer l'arc triomphal et le chœur, lors des travaux de 1923 et l'état actuel des lieux. En creusant le sol, les travaux d'assainissement ont fait apparaître cent quarante-sept sépultures. L'étude du mobilier, celle de fragments de dentelles au fuseau, ainsi que l'image gravée de l'abbé Pierre de Granges sur la plaque funéraire retournée en 2006. Pas moins de vingt-six pages sont consacrées aux décors peints du chœur, découverts en 1923, et aux problèmes suscités alors par les travaux. Le restaurateur de 2006 s'est notamment décidé à «conserver les enduits, les badigeons, les couches et pellicules picturales». Enfin, il a consigné au fur et à mesure l'ouvrage exécuté.

«*Promenade dans une mémoire. Deux cent vingt-deux témoignages neuchâtelois*» est, à la fois, un livret de soixante-quatre pages et un coffret contenant deux disques compacts, financés par la Banque Cantonale Neuchâteloise à l'occasion de son 125<sup>e</sup> anniversaire (2007). Il s'agit de mettre en valeur les travaux de la commission cantonale *Archives pour demain* créée en 1977. Trois historiens, Jacqueline Rossier, Jean-Marc Barrelet et Pierre-André Delachaux se sont chargés de visionner les témoignages en question. Sous la rubrique séquences apparaissent par exemple: «les coups de gueule», «école et formation», «économie politique», «nature, environnement» et «religion». De Aron à Zehr, les biographies sont valorisées par les renvois à DVD 1 et DVD 2, chapitre 1, 2, etc. Jean-Blaise Junod a rédigé la partie cinématographique et Jean-Pierre Jelmini les textes. Un excellent travail qui procure du plaisir et des connaissances utiles.

Le professeur Jean-Daniel Morerod et Grégoire Oguey ont publié une étude intitulée «Monument historique: genèse d'une expression et d'un concept» dans un hommage dédié à Gaëtan Cassina (2008). Relevons, pages 61 à 63, que Jonas Barillier, conseiller d'Etat neuchâtelois mort en 1620, a fait état de monuments parlants «à vocation commémorative», proche de l'acception moderne de «monument historique». Barillier vint même «perpétuer le souvenir par son texte, à défaut d'une conservation matérielle».

Jean COURVOISIER

*Musée Neuchâtelois*

# REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE



## Saint Guillaume de Neuchâtel

2009

146<sup>e</sup> année

N° 4

La *Revue Historique Neuchâteloise – Musée neuchâtelois* est publiée en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction:*

M. Jacques BUJARD, président, Office cantonal de la protection des monuments et des sites, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

M<sup>me</sup> Natacha AUBERT, rédactrice, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

M. Léon DU PASQUIER, trésorier, avenue de la Gare 24, 2000 Neuchâtel.

M<sup>mes</sup> Caroline CALAME, Clara GREGORI, Chantal LAFONTANT, Maryse SCHMIDT-SURDEZ, MM. Jean-Marc BARRELET, Lionel BARTOLINI, Thierry CHRIST-CHERVET, Jean COURVOISIER, Philippe HENRY, Marc-Antoine KAESER, Jean-Daniel MOREROD, Rémy SCHEURER, Christophe STAWARZ, Laurent TISSOT.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse):*

M. Thomas PERRET.

*Adresse postale:*

N. AUBERT, ch. des Bolets 3, 2013 Colombier.

Prrière d'envoyer les manuscrits et la correspondance y relative à l'adresse postale ci-dessus.

*Service abonnements:*

M<sup>me</sup> Pauline DE MONTMOLLIN, rue Matthias-Hipp 7, 2000 Neuchâtel.

*Prix de l'abonnement:*

Suisse: Fr. 40.–

Etranger: Fr. 45.– (€ 30,50)

*Abonnement de soutien:*

dès Fr. 50.–

*Compte de chèques postaux:*

Revue Historique Neuchâteloise, 20-1622-7, 2000 Neuchâtel.

Dans la mesure où ils sont disponibles, les numéros anciens de la revue peuvent être commandés à la Bibliothèque publique et universitaire, 3, place Numa-Droz, case postale, 2001 Neuchâtel, au prix de Fr. 15.– le fascicule. Les numéros thématiques sont vendus au prix de Fr. 20.– ou 25.– selon le nombre de pages. Pour l'année en cours, s'adresser à N. Aubert, chemin des Bolets 3, 2013 Colombier.

*Site Internet de la revue:*

[www.histoirene.ch](http://www.histoirene.ch)

Les auteurs des articles sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans les textes qu'ils signent, ainsi que des opinions qu'ils y expriment. Ces dernières ne reflètent pas nécessairement celle du comité de rédaction de la revue.

*Illustration de la couverture:* Planche XXX des *Antiquités de Neuchâtel* de F. DuBois de Montperreux (1852).



DERNIERS NUMÉROS THÉMATIQUES  
PARUS DANS LA REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

- 2009, 1-2: **Autour des Archives de la vie ordinaire** – Les écrits personnels et le retour de l'individu dans l'histoire
- 2008, 1-2: **Fermes et domaines des Montagnes neuchâtelaises et de l'Arc jurassien du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle: architecture, usages et droit** – Colloque SHAN, 2007
- 2006, 4: **Le Club 44, une source pour l'histoire**
- 2006, 1-2: **L'Art nouveau dans le canton de Neuchâtel**
- 2005, 1-2: **La collégiale de Valangin, 1505-2005**
- 2004, 1-2: **Un siècle de protection des monuments historiques dans le canton de Neuchâtel** – Bilan et perspectives – Colloque SHAN, 2003
- 2003, 3-4: **Fragments de patrimoine neuchâtelais**
- 2003, 1: **Deux décennies d'archéologie neuchâtelaise**
- 2002, 3-4: **Des chartes de franchises à la nouvelle Constitution: une histoire des institutions neuchâtelaises**
- 2002, 1-2: **Quand la Suisse s'expose. Les expositions nationales XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles** – Colloque SHAN, 2001
- 2001, 1-2: **Partir pour travailler. Mobilités et migrations professionnelles à Neuchâtel et en Suisse (fin XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1999
- 2000, 1-2: Pierre Caspard, **Les changes linguistiques d'adolescents. Une pratique éducative, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles**
- 1999, 1: **Souffrir et guérir. Maladies et santé publique en Suisse romande (XVIII<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle)** – Colloque SHAN, 1997
- 1998, 3: **Révolution neuchâtelaise, 1848-1998**
- 1998, 2: **L'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds (épuisé)**
- 1997, 2: **Musée de l'Areuse, Boudry, 1872-1884-1997**

	Pages
1. Lionel BARTOLINI, Jacques BUJARD et Jean-Daniel MOREROD, <i>Saint Guillaume de Neuchâtel. Actes du colloque du 11 octobre 2008</i> . . . . .	249
2. Yann DAHHAOUI, <i>Le culte de Guillaume de Neuchâtel</i> . . . . .	253
3. Antoine GLAENZER, <i>Les actes du chapitre de Neuchâtel et la fondation de l'autel de saint Guillaume</i> . . . . .	283
4. Jean-Daniel MOREROD, <i>La vie terrestre du saint? M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine de Neuchâtel et de Lausanne</i> . . . . .	299
5. Maurice DE TRIBOLET, <i>Droit savant et pouvoir seigneurial: la gestion du comté de Neuchâtel à ses débuts (1214-1240)</i> . . . . .	315
6. Christian DE REYNIER, « <i>In domo sua, super lacum maximum</i> » . . . . .	325
7. Gaëtan CASSINA, <i>Saint Guillaume à Sion: en marge ou au cœur de programmes iconographiques à Valère (1434/37) et à Tourbillon (vers 1447)?</i> . . . . .	353
8. Grégoire OGUEY et Jean-Daniel MOREROD, <i>Saint Guillaume à Neuchâtel: images perdues, images possibles</i> . . . . .	377
9. Monique GOULLET, <i>Postface</i> . . . . .	397
10. <i>Sources pour l'histoire de saint Guillaume de Neuchâtel († 1231/2)</i> . . . . .	403
11. <i>Bibliographie</i> . Marie-Hélène GRAU BITTERLI . . . . .	413

REVUE HISTORIQUE NEUCHÂTELOISE

MUSÉE NEUCHÂTELOIS

**Saint Guillaume de Neuchâtel:  
nouveaux documents,  
nouvelles perspectives**

*Actes du colloque du 11 octobre 2008*

Edités par  
Yann Dahhaoui  
Jean-Daniel Morerod

A Rémy Scheurer,  
pour ses 75 ans

## AVANT-PROPOS

### SAINT GUILLAUME DE NEUCHÂTEL

Actes du colloque du 11 octobre 2008

Dans l'imaginaire neuchâtelois, un personnage est étroitement associé à la collégiale de Neuchâtel, le réformateur Guillaume Farel, dont l'expressive statue fait face à son porche d'entrée depuis 1875. Néanmoins, le hasard des découvertes matérielles a récemment remis sur l'avant-scène historique un autre Guillaume, un saint du XIII<sup>e</sup> siècle.

Longtemps occultés par l'aura de la Réforme neuchâteloise, la collégiale médiévale, ses fondateurs et ses desservants ont bénéficié ces dernières années d'un regain d'intérêt de la part des historiens et des archéologues. Les études préparatoires à la restauration de l'édifice qui vient de commencer, cent trente-cinq ans après l'achèvement des travaux de Léo Châtelain, n'y sont pas totalement étrangères. Les nouvelles connaissances et les réflexions en cours autour de saint Guillaume et de son temps ont justifié que se réunissent une trentaine de chercheurs le samedi 11 octobre 2008 au château de Neuchâtel, à l'occasion d'un colloque organisé par l'Institut d'histoire de l'Université, l'Office des archives de l'Etat et l'Office de la protection des monuments et des sites. La *Revue historique neuchâteloise* nous fait le plaisir d'accueillir dans ce numéro les actes de ce colloque.

Le «cas» saint Guillaume de Neuchâtel pouvait *a priori* sembler être dans une situation désespérée: culte condamné par Rome et saint absent de la *Bibliotheca hagiographica latina...* Et pourtant le dossier hagiographique de saint Guillaume, même ramené aux pièces les plus anciennes, est copieux. Et, surtout, la découverte récente d'un abrégé liturgique de la *vita* du saint, dissimulé jusqu'alors dans la reliure d'un manuscrit de l'abbaye d'Hauterive, l'a transformé.

A la lumière de cette réapparition quasi miraculeuse, Yann Dahhaoui se livre, en début de recueil, à un examen minutieux du dossier hagiographique de saint Guillaume. Il en ressort l'image d'un culte rapidement institué après la mort du saint, dont les échos sont certes perçus loin à la ronde, mais dont la liturgie peinera longtemps à s'implanter hors des limites diocésaines, avant d'être définitivement balayée par la Réforme. L'institution précoce du culte de saint Guillaume est confirmée par l'étude menée par Antoine Glaenzer sur un ancien inventaire des archives du chapitre de Neuchâtel aujourd'hui dispersées. Les registres conservés attestent en effet la présence d'un autel dédié à saint Guillaume dans la collégiale de Neuchâtel dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Au-delà de la figure du saint, c'est aussi le personnage historique qui nous est restitué dans les pages qui suivent. Traquant les moindres indices documentaires, Jean-Daniel Morerod nous brosse le portrait d'un Maître Guillaume polyvalent et à la limite de la démultiplication, tour à tour précepteur, chanoine, chapelain, chancelier et diplomate; cette démultiplication finit d'ailleurs par engendrer le soupçon: ce M<sup>e</sup> Guillaume, plus de trente ans au service de la famille de Neuchâtel, est-il d'un bout à l'autre une seule et même personne? Comme le relève à juste titre Maurice de Tribolet, l'apparition de M<sup>e</sup> Guillaume dans les sources locales intervient au moment où les comtes de Neuchâtel cherchent à affermir leur pouvoir en s'appuyant sur le droit romain et de l'Empire. Il ne s'agit évidemment pas d'une coïncidence puisqu'une telle réforme impliquait nécessairement le recrutement d'hommes de lettres, seuls capables à l'époque de maîtriser et d'appliquer le droit écrit.

C'est dans les monuments, peut-être davantage encore que dans les archives, qu'il nous faut aujourd'hui rechercher des traces tangibles de saint Guillaume. S'appuyant sur de sérieux indices archéologiques, en particulier l'emplacement respectif de la maison et de la sépulture du saint, Christian de Reynier imagine volontiers M<sup>e</sup> Guillaume en grand artisan du projet gothique de la collégiale de Neuchâtel. Le recours à l'iconographie nous permet également d'apprécier, à la suite de Gaëtan Cassina, le degré de diffusion du culte de saint Guillaume hors du diocèse de Lausanne. Le regain d'intérêt que manifestent au XV<sup>e</sup> siècle les comtes de Neuchâtel pour le saint local trouve son écho à la même époque à Sion. L'évêque Guillaume de Rarogne se choisit en effet, comme patron éponyme, saint Guillaume de Neuchâtel qu'il fait figurer en bonne place sur les peintures murales de la chapelle de Tourbillon et probablement aussi de Valère. Elargissant encore le champ d'investigation, Grégoire Oguey nous invite, en fin de volume, à découvrir une pièce d'érudition du XVII<sup>e</sup> siècle, *Les Monuments parlants de Neuchâtel et Valangin*, qui, par ses descriptions de monuments en tout genre, de la pierre tombale au vitrail, contribue également à alimenter le souvenir de saint Guillaume de Neuchâtel.

Les instigateurs du colloque auraient voulu consacrer une étude aux reliques; on sait qu'au XV<sup>e</sup> siècle, la collégiale de Neuchâtel et l'église de Sion détenaient des reliques du saint. Celles de Neuchâtel ont été transportées en France après la Réforme. En 1549, le duc de Guise, tuteur d'un jeune Orléans-Longueville, avait dépêché le châtelain d'Epouisses, Pierre Mugnier, à Neuchâtel pour qu'il ramène le crâne-reliquaire de Guillaume et les objets de culte... Déjà explorée par Piaget, la «piste

française» n'a rien donné, sauf des indices négatifs déterminants, puisque la piété des Orléans-Longueville a récemment été étudiée; or, ni Monique Châtenet, conservateur en chef du patrimoine au Centre André Chastel (CNRS, Paris), à l'occasion de ses recherches sur la liturgie funéraire des Orléans-Longueville<sup>1</sup>, ni Julien Noblet, docteur en Histoire de l'Art de l'Université de Paris IV Sorbonne, qui a étudié la Sainte-Chapelle de Châteaudun, sanctuaire dynastique de cette famille<sup>2</sup>, n'ont découvert la moindre trace de saint Guillaume. Il faudrait conduire une enquête en Valais et aussi en Franche-Comté, puisque les paroisses comtoises de l'évêché de Lausanne ont formé sous l'Ancien Régime un petit décanat de Saint-Guillaume.

Une recherche et un colloque ne peuvent s'organiser sans le concours de nombreuses personnes et institutions; nous voudrions remercier, outre les orateurs, M. Romain Jurot, chef du secteur Manuscrits, incunables et archives à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, de nous avoir signalé la *vita* et d'avoir prodigué son accueil et son aide à Fribourg; le Père Bernard Joassart (s.j.), de la Société des Bollandistes, de nous avoir communiqué l'échange de correspondance entre l'abbé Jeanneret et les Bollandistes; le professeur Pierre Margot et M. Williams Mazella, de l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, de nous avoir initiés aux techniques les plus modernes de lecture des sources effacées; M. Emmanuël Falzone, des Facultés St-Louis, à Bruxelles, pour ses conseils d'historien du droit, M<sup>me</sup> Christine Morerod, de l'Université de Neuchâtel, pour la relecture des traductions; M<sup>me</sup> Kathrin Utz, des Archives de l'Etat de Fribourg, pour ses conseils et informations; M. Yann Marquand, de l'Université de Neuchâtel, pour ses suggestions critiques; l'Etat de Neuchâtel pour la mise à disposition de la belle galerie Philippe de Hochberg lors de la journée du colloque; la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel et les Archives de l'Etat de Neuchâtel pour leurs subventions; les bibliothécaires, archivistes et photographes de la Bibliothèque publique et universitaire, de l'Office des Archives de l'Etat et de l'Office de la protection des monuments et des sites de Neuchâtel, des Archives de l'Etat de Fribourg et des Archives

<sup>1</sup> Parues sous le titre de «Piteux triomphes et lamentables pompes: Les obsèques des Orléans-Longueville aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles», dans *Demeures d'éternité*, Paris, 2005, pp. 225-247.

<sup>2</sup> Voir sa thèse *En perpétuelle mémoire: collégiales castrales et saintes-chapelles à vocation funéraire en France (1450-1560)*, Rennes, 2009. J. Noblet a eu notamment l'obligeance de nous fournir des photos de l'inventaire de la Sainte-Chapelle de Châteaudun dressé à la Révolution (Archives départementales d'Eure-et-Loire, G 3387). Il ne contient aucune mention de saint Guillaume, ni dans le trésor, ni dans les ornements de l'église.

du chapitre de Sion, ainsi que toutes les personnes et institutions qui ont bien voulu apporter leur aide aux différents chercheurs.

Notre gratitude toute particulière va à Monique Goulet (LAMOP, Paris), qui nous a prodigué aide et conseils tout au long de cette aventure et qui a accepté de rédiger la conclusion de ce volume pour replacer le dossier saint Guillaume dans l'histoire de la canonisation et dans celle de la recherche hagiographique.

Lionel BARTOLINI  
Archives de l'Etat de Neuchâtel

Jacques BUJARD  
Office de la protection des monuments et des sites

Jean-Daniel MOREROD  
Université de Neuchâtel



## LE CULTE DE GUILLAUME DE NEUCHÂTEL

Un demi-siècle après la parution, en 1867, de la première biographie de Guillaume de Neuchâtel par l'abbé François Jeunet, l'historien Arthur Piaget reprend le dossier, décidé à appliquer aux documents réunis par Jeunet une analyse « plus méthodique et plus critique »<sup>1</sup>. A l'abbé qui adopte sans réserve l'image du chanoine véhiculée par les sources du XV<sup>e</sup> siècle, l'historien oppose le témoignage des chartes, soupçonnant les hommes de la fin du Moyen Age d'avoir cédé à « l'histoire un peu sentimentale » présentée par les documents liturgiques. Une « légende » de Guillaume, lue à Neuchâtel le jour de sa fête, ayant servi de source à un chanoine de la collégiale dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, fait de Guillaume un saint d'origine anglaise, étudiant à Paris où il se lie aux deux enfants d'un comte Rodolphe de Neuchâtel, qu'il reconduit chez leur père. Pour Piaget, ce portrait est en grande partie le résultat de la fabulation, puisque les éléments de cette « légende » « viennent contredire les authentiques documents d'archives »<sup>2</sup>. Les « renseignements liturgiques que [...] fournissent les vieux livres du chapitre des chanoines de Neuchâtel » ne retiennent pas davantage son attention dans la mesure où ils n'apprennent rien sur le Guillaume historique<sup>3</sup>.

Les renseignements fournis par les sources hagiographiques et liturgiques, s'ils ne peuvent certes être mis sur le même plan que ceux livrés par les « authentiques documents d'archives », n'en rapportent pas moins une autre histoire, celle de l'émergence, de la diffusion et des transformations, au cours des siècles, du culte d'un saint. C'est cette histoire que je me propose de défricher à partir des sources réunies par Jeunet, mais aussi de

Abréviations: ACS = Archives du chapitre de Sion; AEF = Archives de l'Etat de Fribourg; AEN = Archives de l'Etat de Neuchâtel; BCUF = Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg; BPUN = Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel; CCCM = *Corpus christianorum. Continuatio medievalis*; CCSL = *Corpus christianorum. Series latina*; MGH SS = *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*.

Je remercie Kathrin Utz Tremp (AEF), Romain Jurot (Cabinet des manuscrits, BCUF), Jean-Loup Lemaitre (Centre national de la recherche scientifique) et Eric Palazzo (Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, Poitiers) de leurs précieux conseils ainsi que Maryse Schmidt-Surdez et Anne-Lise Grobéty, du Cabinet des manuscrits de la BPUN, de leur aimable accueil.

<sup>1</sup> François JEUNET, *Vie de Saint-Guillaume, chanoine de Neuchâtel, 1196-1231*, Le Locle, 1867; Arthur PIAGET, « Saint Guillaume, patron de Neuchâtel », *Revue suisse d'histoire*, 13 (1933), pp. 483-512 (réimpr. *Pages d'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel, 1935, pp. 1-32). Sur saint Guillaume, voir plus récemment Jean-Daniel MOREROD, « Le Pays de Vaud et les universités aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, Agostino PARAVICINI BAGLIANI et alii éds, Lausanne, 1978, pp. 27-52 (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, 12) et Maurice de TRIBOLET, « Saint Guillaume (milieu XII<sup>e</sup> siècle-1231) », dans *Biographies neuchâteloises. I. De saint Guillaume à la fin des Lumières*, Michel SCHLUP éd., Hauterive, 1996, pp. 251-253.

<sup>2</sup> A. PIAGET, « Saint Guillaume... », p. 494.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 483.

documents inédits. Après avoir observé comment se répand la réputation de sainteté de Guillaume, il s'agira d'étudier l'instauration d'une commémoration liturgique en son honneur. Comme celle-ci n'a pas concerné que la collégiale de Neuchâtel, il faudra ensuite évaluer la géographie et la chronologie de sa diffusion et identifier ses promoteurs. Enfin, je dresserai un premier état des lieux des pièces liturgiques retenues pour le culte, en tentant d'identifier leurs sources et de distinguer les pièces communes des pièces propres au saint. Dans les lignes qui suivent, il sera principalement question du culte célébré par les clercs (chanoines, évêques, curés). Celui-ci est bien entendu indissociable de la dévotion des fidèles pour saint Guillaume, perceptible notamment dans le développement d'un pèlerinage autour de son tombeau. L'étude de cet aspect nécessiterait toutefois de nouvelles enquêtes dans les fonds d'archives<sup>4</sup>.

### 'Santo subito'? La nouvelle de la mort de Guillaume

Le 29 mars 1231 ou 1232, Guillaume, chanoine de Neuchâtel et chapelain du comte, s'éteint sur les bords du lac de Neuchâtel<sup>5</sup>. La nouvelle de sa mort affecte au premier chef les chapitres de la collégiale Notre-Dame et de la cathédrale de Lausanne, ainsi que l'hôtel du comte, auxquels il appartient. En témoignent l'inscription de son nom dans l'obituaire lausannois, ainsi que l'accord entre le chapitre et le comte de Neuchâtel relatif à la succession à la prébende de « maître Guillaume de bonne mémoire »<sup>6</sup>. Plus inattendu en revanche est l'écho qu'elle rencontre à plusieurs centaines de kilomètres de Neuchâtel, au couvent des Dominicains de Lyon ou à l'abbaye cistercienne de Trois-Fontaines (Champagne). Cette nouvelle ne se diffuse pas seulement loin, elle se propage également rapidement. Avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, elle est mentionnée par une chronique universelle, trois annales et un recueil d'*exempla*.

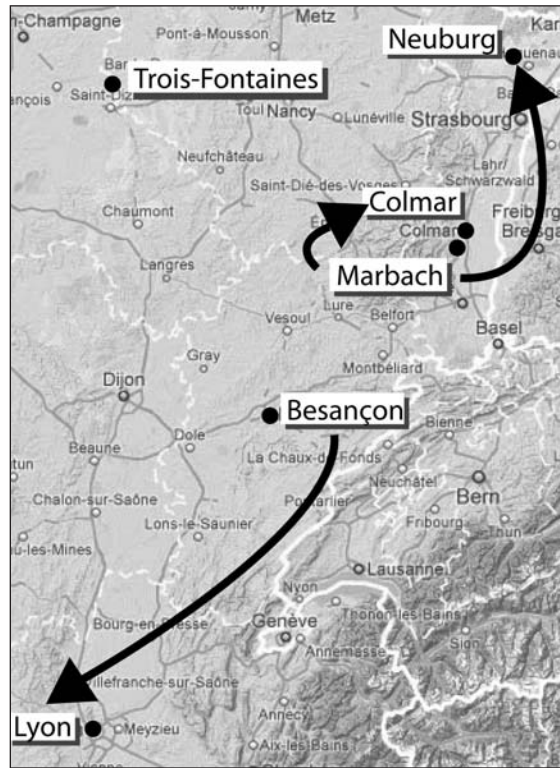
Au nord du diocèse de Lausanne, les renseignements sur le chanoine neuchâtelois sont transmis par l'intermédiaire de quatre textes historiographiques. Le premier, la *Chronica* d'Aubri († 1252), moine cistercien

<sup>4</sup> En attendant, voir *ibid.*, pp. 500-508.

<sup>5</sup> Sur l'hésitation quant à l'année de la mort de Guillaume, voir ici même la contribution de Jean-Daniel MOREROD, « La vie terrestre du saint? M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine de Neuchâtel et de Lausanne ».

<sup>6</sup> *III kalendas aprilis* [30 mars], *pro magistro Vu. de Novo Castro, canonico nostro, III solidi, quos debet celerarius* (*Cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Charles ROTH éd., Lausanne, 1948, p. 727 [MDR, 3<sup>e</sup> série, t. 3]). Dans l'accord de 1234: *prebenda [...] que fuit felicis memorie magistri W., capellani et canonici ejusdem ecclesie* (AEN, X5 n<sup>o</sup> 3). Sur ce document, voir J.-D. MOREROD, « La vie terrestre... ».

du couvent de Trois-Fontaines, est composé entre 1227 et 1240<sup>7</sup>. Cette chronique universelle, qui retrace l'histoire du monde depuis la Création, relate, sous l'année 1231, la mort, « dans le diocèse de Lausanne, [de] Guillaume, un saint homme, qui s'illustra par sa vie et ses œuvres et fait maintenant de grands miracles »<sup>8</sup>. Deux des trois sources restantes dépendent de la troisième. Il s'agit, d'une part, d'une version remaniée des annales de Marbach copiée au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle pour le couvent cistercien de Neuburg (près de Haguenau) et, d'autre part, des *Annales Colmarienses minores*, œuvre d'un Dominicain présent au couvent de Bâle dès 1260, transféré au couvent de Colmar en 1278 et mort vraisemblablement vers 1305<sup>9</sup>. Toutes deux tirent leurs informations sur Guillaume de Neuchâtel des annales du prieuré augustinien alsacien de Marbach,



Carte 1. Diffusion de la nouvelle de la mort de Guillaume de Neuchâtel.

<sup>7</sup> Mireille CHAZAN, *L'Empire et l'histoire universelle. De Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1999, pp. 360-369 (Études d'histoire médiévale, 3). On ne connaît plus aujourd'hui la *Chronica* d'Aubri que dans une version remaniée et interpolée au couvent de chanoines réguliers de Neufmoustier (près d'Huy).

<sup>8</sup> *Moritur in dyocesi Lausannensi quidam vir sanctus Guilelmus, qui mirabilis extitit vita et operibus et modo facit magna miracula* (MGH SS 23, p. 929).

<sup>9</sup> Sur la chronologie des *Annales Marbacenses* et l'attribution du seul manuscrit connu (Jena, Universitätsbibliothek, Bose q. 6) au monastère de Neuburg, voir Roman DEUTINGER, « Zur Entstehung der Marbacher Annalen », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 56/2 (2000), pp. 505-523. La tradition manuscrite des *Annales Colmarienses minores* est très lacunaire (Erich KLEINSCHMIDT, « Die Colmarer Dominikaner-Geschichtsschreibung im 13. und 14. Jahrhundert », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 28 (1972), pp. 371-438 et « Colmarer Dominikanerchronist », dans *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*, Berlin, New York, 1978, I, col. 1295-1296). La mention relative à Guillaume de Neuchâtel n'est plus conservée aujourd'hui que par une copie tardive des *Annales* (Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek, Cod. hist. 4<sup>o</sup> 145; XVI<sup>e</sup> siècle), effectuée à partir de l'original autrefois conservé au couvent dominicain de Colmar.

rédigées après 1230, dont le texte n'est plus conservé. Dans les annales de Neuburg et de Colmar – et donc probablement aussi dans leur source commune –, l'évocation de Guillaume figure sous l'année 1232. Alors que la notice colmarienne est relativement brève – «1232. Saint Guillaume brilla par des miracles»<sup>10</sup> –, celle de Neuburg s'étend un peu plus longuement sur le personnage :

1232. Maître Guillaume, chanoine du bourg de Neuchâtel qui se retrouve dans le diocèse de Lausanne, homme très abstinent et très saint, fut renommé de son vivant et pas moins après sa mort grâce à ses miracles.<sup>11</sup>

La reprise, dans ces deux sources, de trois mots – *Wilhelmus... miraculis claruit* («Guillaume brilla par des miracles») – suffit à prouver que cette information succincte figurait déjà dans les annales de Marbach<sup>12</sup>.

La rapidité de la diffusion de la nouvelle de la mort du chanoine de Neuchâtel est donc liée à sa réputation de sainteté. Moins de vingt ans après sa disparition, Guillaume est déjà qualifié de *vir sanctus* (Trois-Fontaines) et de *vir magne sanctitatis* (Neuburg). L'intervalle entre sa mort et les premières mentions de sa sainteté est trop bref, jugera-t-on peut-être, pour avoir laissé le temps à une procédure de canonisation de le reconnaître comme «bienheureux», puis comme «saint». Il faut ici rappeler avec André Vauchez que la distinction juridique entre *beatus* et *sanctus*, conséquence de la mise en place du procès de canonisation, ne s'impose progressivement que dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. En outre, même lorsque celle-ci est établie, la canonisation pontificale continue à subir la concurrence de l'ancienne procédure qui laisse à l'évêque la responsabilité de reconnaître la sainteté d'un personnage en autorisant son culte dans son diocèse<sup>14</sup>. En d'autres termes, la désignation de Guillaume comme *sanctus* n'implique aucunement qu'il ait été reconnu comme tel par Rome.

L'instauration du procès de canonisation fait toutefois naître une certaine défiance à l'égard des saints dont le culte n'est pas sanctionné par l'autorité pontificale. Dans le cas de Guillaume, une source contemporaine de la *Chronica* d'Aubri en témoigne. Il s'agit du *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, imposant recueil d'*exempla*, du prédicateur et inquisiteur

<sup>10</sup> 1232. *Sanctus Wilhelmus miraculis claruit* (MGH SS 17, p. 189).

<sup>11</sup> A. 1232. *Magister Wilhelmus canonicus de oppido Nuowenbuch, quod est in dyocesi Lausunensi [sic], vir multe abstinentie magneque sanctitatis, adhuc in vita degens nec minus post mortem miraculis claruit* (MGH SS 17, p. 176).

<sup>12</sup> Il est en revanche impossible de savoir si les indications plus détaillées livrées par les annales de Neuburg s'y trouvaient également ou si elles sont de la plume du remanieur.

<sup>13</sup> André VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, 1988, pp. 99-103.

<sup>14</sup> *Ibid.*, pp. 105-106.

aliquo per spatium dā temporis ut credunt. nō accipio. tūc ab  
amicis suis detentus et sine liquis aplūmibz. eoz. cāna erat  
enēs infirma vix dūc potuit. q̄ ad sepulcrū ibiqz pernoctans  
et dormiens. mane scē sanis effectus est. Et profectus dicitur  
videntibz se sanatū. fuisse ibi in memoria miraculū qd̄ accidit  
dereliquis. Quedam mulier de reuotoma potens et nobilis filiā  
habebat paruulā pulcrā sanā. sed ad eūdum penitus ipotecē  
quia tūbilū habebat in dorso. qm̄ ita neruos strinxerat q̄ nec se  
erigere nec stare poterit super pedes. hanc mater deuota duxit  
ad tumulum insistentē orōmbz rogans sanctū. ut inuocati crea  
tur dignaretur pietate solitā subuenire. Cūqz puellā sup  
imposuisset leuā sepulcrae statim tūbilū euānuis. quā mater  
deponens super pedes stare precepit. Illa uero statim cepit  
diuino auxilio ambulare. Et ait

Septem vii de villa q̄ dicitur corcellis prope pānātam  
profecti pēre ad bē Willm̄ tumulū. orōne facta naue  
ingressi sunt volentes ad locum. quid uenerit remeare. Cūqz  
ndem septem cū duobz nauis qm̄ eos ducebant essent a portu  
aliquulum elongati. tūc subito nebula densa cecidit super  
lacum. illis tūc inforens creatūte q̄ terram ex parte aliqua  
nō viderent. Et ergo fortune expositi. nūc huc. nūc illuc  
per lacū solitudinem uigilantur. Nox uero imminet omnē  
eoz spem prostris alstatit euadendi. quos diuina tenebrā de  
uicā reddiderant nō foruēt. Cū uertur esset epiphāne  
uigilia. quo tempore frigus intensum maxime in illis partibz  
ēz solēt. modū euadendi nō vident. oppressi frigore et tenebris  
involati. Duplex em̄ periculi imminet noctis et frigoris.  
minimū cogit mori expositos desperare. Nam si cesset oppō  
sionis. ad portū quomodo uenire poterūt nō videntes.  
et si diem oporteat expectare per noctes illo tempore spaciostis.  
antēq̄ uenerit peribunt frigore coactati. In hīs ergo mortis  
periculis consultū. ad bē Willm̄ toto mentis affectu orōnes  
cum lacrimis dixerūt. quare ip̄e pegrinis suis mora dedit

Fig. 1. *Miracula* liturgiques de saint Guillaume, XV<sup>e</sup> siècle (ACS, Fr. 73).

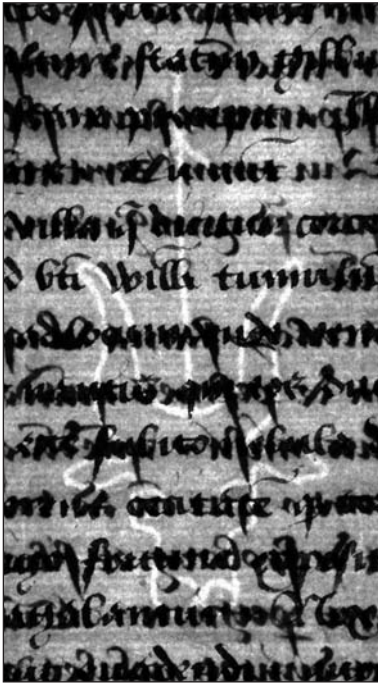


Fig. 2. Filigrane du bifeuillet des *miracula*.

dominicain Etienne de Bourbon († vers 1261)<sup>15</sup>. Les trois mille histoires édifiantes rassemblées par lui, entre 1250 et 1261, proviennent de ses lectures, de son expérience «de terrain» ou de récits de ses confrères. C'est le cas notamment d'un *exemplum* mettant en scène Guillaume de Neuchâtel<sup>16</sup>. Seules les circonstances introductives nous retiendront ici :

J'ai entendu frère Guillaume, autrefois prieur de Besançon, raconter qu'un chapelain de Neuchâtel, dans le diocèse de Lausanne, du nom de Guillaume, dont on dit même maintenant qu'il est saint en raison des nombreux miracles que le Seigneur aurait réalisés par son entremise, était dans sa maison surplombant le vaste lac [...]<sup>17</sup>.

Les indications transmises par le prieur bisontin, bien qu'elles ne diffèrent pas substantiellement de celles rapportées par les sources historiographiques, sont très clairement modalisées par Etienne

de Bourbon. En témoigne la répétition de *dicitur* («dit-on») qui révèle sinon la méfiance, du moins la prudence du Dominicain à l'égard de ce culte.

Les cinq témoignages (Aubri, Etienne et les auteurs des annales de Marbach, Neuburg et Colmar) s'accordent sur un point : l'intercession de Guillaume a déjà conduit à plusieurs miracles. Le récit de sept d'entre eux nous est parvenu grâce à un bifeuillet isolé, copié au XV<sup>e</sup> siècle et conservé aujourd'hui aux Archives du chapitre de Sion (fig. 1)<sup>18</sup>. Comme nous le verrons, ce texte, incomplet du début, était destiné à être lu durant l'office

<sup>15</sup> Sur Etienne de Bourbon, voir les nombreux travaux de Jacques Berlioz signalés dans *Stephanus de Borbone, Tractatus de diversis materiis praedicabilibus*, Jacques BERLIOZ éd., Turnhout, 2002, pp. LXXXIV-LXXXVIII (CCCM 124).

<sup>16</sup> Ce dernier y affirme souhaiter vivre jusqu'à sa mort dans un feu de la taille du lac de Neuchâtel pour pouvoir espérer échapper au feu de l'Enfer ou du Purgatoire.

<sup>17</sup> *Item audivi a fratre Guillelmo, quondam priore Bisumptinensi, quod, cum quidam capellanus apud Novumcastrum in dyocesi Lausanensi, Willelmus nomine, qui etiam sanctus modo dicitur propter miracula multa que Dominus dicitur per eum fecisse, esset in domo sua, super lacum maximum [...]* (*ibid.*, pp. 153-154).

<sup>18</sup> ACS, Fr. 73. Le seul élément de datation de ce fragment est un filigrane – un bœuf avec yeux et narines sommé d'un trait étoilé (fig. 2) – qui apparaît au centre du feuillet gauche. Celui-ci peut être comparé à un filigrane utilisé dans les années 1430-1440 à Chambéry, en Suisse allemande et en Autriche (Gerhard PICCARD, *Die Ochsenkopfwasserzeichen*, Stuttgart, 1966, III, p. 439 : section VII, n° 596).

liturgique de la Saint-Guillaume. Il s'agit probablement d'extraits d'un *liber miraculorum* plus complet qui n'a pas encore été retrouvé. La date et les modalités de sa rédaction ne peuvent être déterminées sur la base du fragment conservé<sup>19</sup>. Tout au plus peut-on supposer que l'un des *miracula* intervient peu de temps après la mort du chanoine, en 1231 ou 1232. Celui-ci met en scène une comtesse de Frobourg, qui assiste, alors qu'elle prie sur le tombeau de Guillaume, à la guérison d'une femme aveugle<sup>20</sup>. Or les comtes de Frobourg héritiers du comté d'Alt-Homberg prennent, en 1243, si l'on suit leurs historiens, le nom de comtes de Homberg<sup>21</sup>. Il est donc possible que le miracle soit survenu avant cette date et qu'il ait été enregistré tandis que l'ancien nom de la famille était encore dans les mémoires.

En résumé, les échos de la sainteté de Guillaume de Neuchâtel se font entendre peu de temps après sa disparition. Aubri de Trois-Fontaines et Etienne de Bourbon, qui les premiers rapportent cette *fama sanctitatis*, écrivent au plus tard à la fin des années 1240 pour le premier, et des années 1250 pour le second. La nouvelle de sa sainteté semble, en outre, s'étendre par cercles concentriques. De Marbach, elle passe à Neuburg et à Colmar et de Besançon, elle parvient à Lyon (carte 1). Seul le canal par lequel elle arrive à Trois-Fontaines reste impossible à déterminer. Les premières mentions de cette réputation ne permettent a priori pas de déceler le rôle d'un ordre en particulier dans sa diffusion. Elles se rencontrent en effet aussi bien chez les Dominicains (Colmar, Besançon, Lyon) que chez les Cisterciens (Trois-Fontaines) et chez les chanoines augustiniens (Marbach). Enfin, elle pourrait être née de miracles survenus rapidement après la mort du chanoine et, peut-être, déjà consignés.

### Institution d'un culte à Neuchâtel

Ces mentions anciennes de la réputation de sainteté et des miracles opérés par l'intercession de Guillaume sont d'autant plus précieuses que, comme le relevait déjà Piaget, les sources susceptibles de documenter les

<sup>19</sup> L'un des *miracula* évoque l'enquête menée par un prieur du couvent des Dominicains de Besançon à la suite du sauvetage par saint Guillaume de sept bateliers de Corcelles-près-Payerne (VD) sur le lac de Neuchâtel (voir J.-D. MOREROD, «La vie terrestre...». Si ce récit montre un intérêt certain des Dominicains pour le culte du chanoine, rien ne prouve en revanche que le prieur ait joué un rôle dans la rédaction du *liber miraculorum*.

<sup>20</sup> [Cum vero miraculorum fama ubique discurreret, nobilis mulier domina de Pesmes quamdam cecam quam amore Dei diu nutrierat illuc misit, quemdam qui eam duceret et reduceret servientem conducens. Que cum ad tumulum pervenisset, eo tempore, comitissima !] de Froborg et filiorum suorum uxores ad eundem locum venerant peregrine (ACS, Fr. 73).

<sup>21</sup> Peter SCHENKER, «Frobourg», dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, V, Basel, Hauterive, 2006, p. 276.

débuts de son culte à Neuchâtel même font cruellement défaut<sup>22</sup>. Les plus anciens témoignages locaux ne remontent en effet pas en deçà du début des années 1280, à un moment où le culte est déjà institutionnalisé. Les premières informations émanent de deux testaments de chanoines de la collégiale. En 1281, Henri de Cormondrèche décide d'instituer à «l'autel Saint-Guillaume» deux prêtres non bénéficiers, qui devront y célébrer à tour de rôle une messe quotidienne pour le salut de son âme. Six ans plus tard, en 1287, le chanoine Richard de Neuchâtel, fils du comte Ulrich IV, élit sépulture devant ce même autel. On peut donc affirmer avec certitude qu'il existe alors à la collégiale une chapelle consacrée à Guillaume<sup>23</sup>. Ce point mérite d'être souligné. En effet, la consécration d'un nouvel autel ne peut se faire qu'avec le consentement et la participation de l'évêque. Lui seul peut procéder à l'élévation (*elevatio*) des reliques du saint et les disposer ensuite dans le «sépulcre», cavité ménagée dans l'autel pour les abriter<sup>24</sup>. L'existence, à la collégiale, d'un autel dédié au saint chanoine autour duquel le culte s'organise implique donc l'approbation préalable du culte par l'évêque de Lausanne.

Même si l'identité de ce dernier et donc la date approximative de cette dédicace ne sont plus connues aujourd'hui, la liturgie conserve la mémoire d'un rite étroitement lié à cette consécration. Comme nous le verrons, plusieurs calendriers placés en tête de missels ou de bréviaires portent en effet au 5 septembre la mention – de première ou de seconde main – d'une «exhumation de saint Guillaume» (*exhumatio sancti Wilhelmi*). L'un d'entre eux, composé en 1488 par Guillaume Grimaître, curé de Vinelz (1459/60-1519) dans le bailliage de Cerlier (BE), paraphrase cette indication sans toutefois rien ajouter sur les circonstances particulières de l'événement: «à cette occasion, ses ossements furent transférés dans le sanctuaire où ils sont considérés comme des reliques.»<sup>25</sup> Exhumation, translation et enfin enfouissement des reliques dans l'autel Saint-Guillaume: telles semblent avoir été les étapes fondatrices du culte du chanoine à Neuchâtel. Cette configuration incite à penser que le cas de Guillaume doit être ajouté au nombre important des canonisations par

<sup>22</sup> A. PIAGET, «Saint Guillaume...», p. 501.

<sup>23</sup> Sur l'histoire de cette chapelle, voir ici même la contribution d'Antoine GLAENZER, «Les actes du chapitre de Neuchâtel et la fondation de l'autel de saint Guillaume» et sur son emplacement, celle de Christian de REYNIER, «*In domo sua, super lacum maximum*».

<sup>24</sup> Joseph BRAUN, *Der christliche Altar in seiner geschichtlichen Entwicklung*, München, 1924, I, pp. 540-549 et Martin HEINZELMANN, *Translationsberichte und andere Quellen des Reliquienkultes*, Turnhout, 1979, pp. 48-49.

<sup>25</sup> AEF, HB A 6 (Missel Grimaître). Cette mention apparaît en des termes presque identiques dans deux rubriques, aux f. 316ra et 432vb: *Exhumatio [seu translatio, add. f. 432vb] beati Gwillelmi Novicacstri dum ossa ejus fuerunt translata ad locum sacrarii ubi pro reliquiis habentur*.



élévation épiscopale, à la suite desquelles le culte du nouveau saint n'est instauré que dans le diocèse où l'exhumation de ses ossements a eu lieu<sup>26</sup>.

Après la consécration d'un autel intervient le choix d'une date pour la commémoration annuelle du saint. Dans le cas de Guillaume, les calendriers de plusieurs livres liturgiques aujourd'hui conservés à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel fournissent de précieuses indications à ce sujet. Il s'agit d'un missel neuchâtelois de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (BPUN, ms. A. F. A 27 [4820]) (fig. 3 et 7), d'un bréviaire neuchâtelois constitué au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (BPUN, ms. A. F. A 12 [4827]) (fig. 4 et 6) et d'un missel à l'usage du diocèse de Lausanne, copié à Payerne dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle (BPUN, ms. A. F. A 6 [6664]) (fig. 5 et 8)<sup>27</sup>. Ces livres manuscrits, déjà connus de l'abbé Jeunet, n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune étude détaillée. Pour leur datation, l'historien doit se contenter des informations fournies par les *Scriptoria Medii Aevi Helvetica* d'Albert Bruckner<sup>28</sup>. L'étude de la chronologie de l'instauration de la commémoration du chanoine dans le calendrier nécessite de distinguer les inscriptions faites de première main des ajouts ultérieurs.

Un premier constat s'impose. Guillaume ne fait pas l'objet d'une seule, mais de deux commémorations annuelles dans l'église de Neuchâtel. La première, celle à laquelle tout saint peut prétendre, est celle de son *natale*, de sa naissance au Ciel, c'est-à-dire de sa mort. Pour Guillaume, elle est fixée au 29 mars. La seconde, celle de l'*exhumatio* de ses reliques, tombe, comme nous l'avons vu, le 5 septembre. Ces deux fêtes ne sont pas signalées par l'ensemble des trois livres liturgiques conservés (voir *Tableau 1*). Dans le missel neuchâtelois de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le copiste du calendrier n'a signalé, au bas du folio consacré au mois de mars, que l'Annonciation (25 mars) et la fête de Pâques conventionnellement inscrite au 27 mars (fig. 3)<sup>29</sup>. A la hauteur du 28 mars, une main du

*Tableau 1: Fêtes de saint Guillaume dans les calendriers liturgiques conservés à la BPUN*

	A 27 (fin XIII <sup>e</sup> s.)	A 12 (début XIV <sup>e</sup> s.)	A 6 (début XIV <sup>e</sup> s.)
29 mars ( <i>natale</i> )	–	x <sup>1</sup>	x <sup>2</sup>
5 septembre ( <i>exhumatio</i> )	x <sup>2</sup>	x <sup>1</sup>	–

x: fête indiquée dans le calendrier    <sup>1</sup> fête inscrite de première main    <sup>2</sup> fête inscrite de seconde main

<sup>26</sup> Nicole HERRMANN-MASCARD, *Les reliques des saints. Formation coutumière d'un droit*, Paris, 1975, pp. 88-89.

<sup>27</sup> Dans la suite de cet article, lorsque ces manuscrits sont cités, la mention «A. F.» («Armoire ferrée») est sous-entendue.

<sup>28</sup> *Scriptoria Medii Aevi Helvetica. XI. Schreibschulen der Diözese Lausanne*, Genève, 1967, pp. 143 et nn. 16 et 17 (pour le BPUN, A 27), 143-144 et n. 19 (pour le BPUN, A 6), 143-144 et n. 20 (pour le BPUN, A 12).

<sup>29</sup> BPUN, A 27, f. 3.

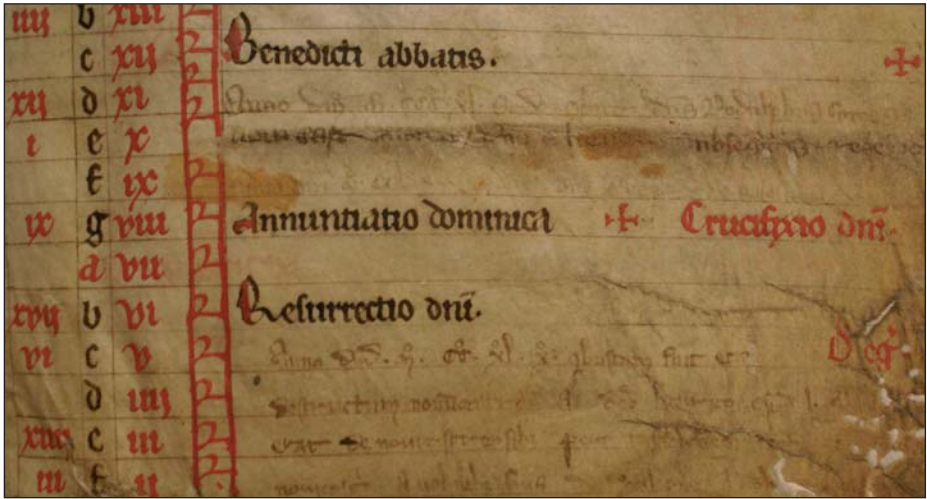


Fig. 3. Missel neuchâtelois, fin XIII<sup>e</sup> siècle (BPUN), ms. A 27 [4820], f. 3: calendrier (mars). Notice relative à l'incendie de la ville copié par une main du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

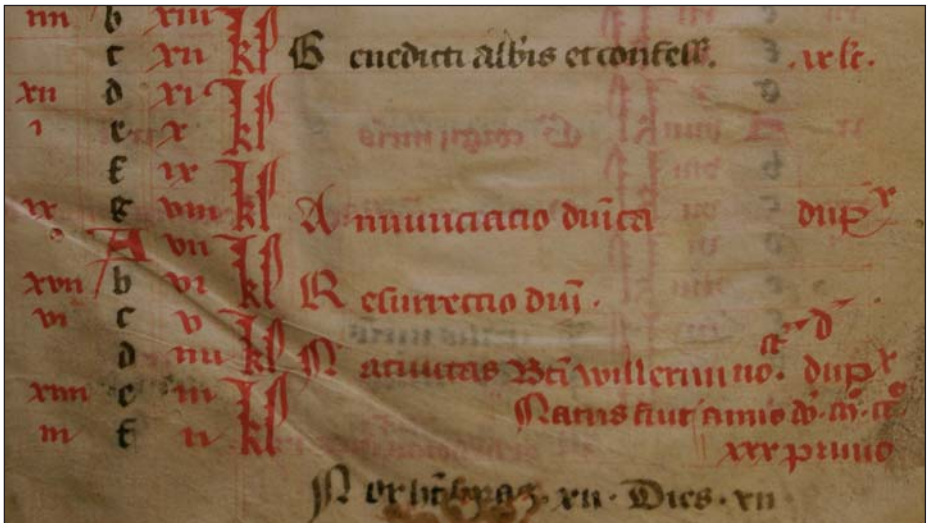


Fig. 4. Breviaire neuchâtelois, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (BPUN, ms. A 12 [4827], f. 2: calendrier (mars), début XIV<sup>e</sup> siècle.

premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle a transcrit une notice relative à l'incendie de Neuchâtel de 1248, imputé à l'évêque Henri de Bâle<sup>30</sup>. Comme cette notice recouvre les lignes réservées aux 29, 30 et 31 mars, on peut conclure

<sup>30</sup> La datation de la main ayant copié la notice relative à l'incendie est celle proposée par A. BRUCKNER, *Scriptoria...*, p. 142 n. 13.

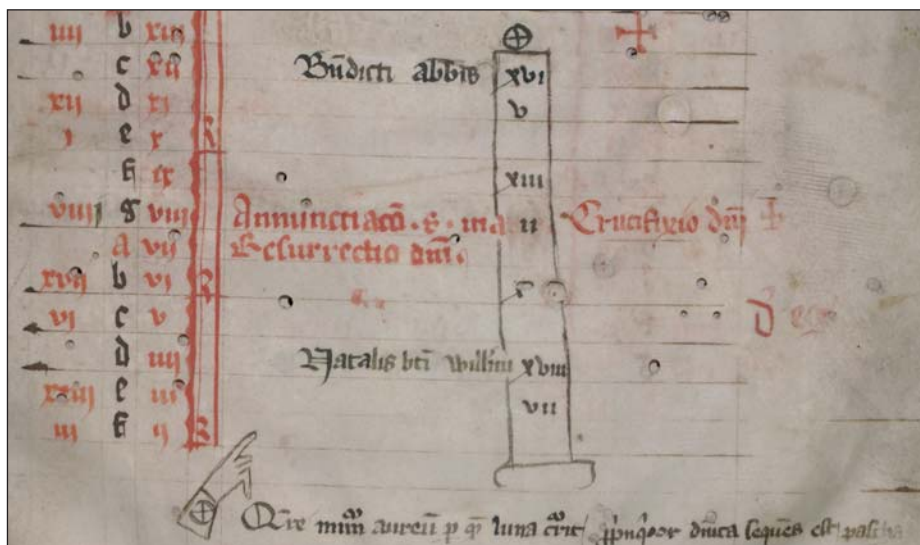


Fig. 5. Missel de Payerne, début XIV<sup>e</sup> siècle (BPUN), ms. A 6 [6664], f. 2: calendrier (mars). L'ajout de la Saint-Guillaume au 29 mars est postérieur à la rédaction du calendrier.

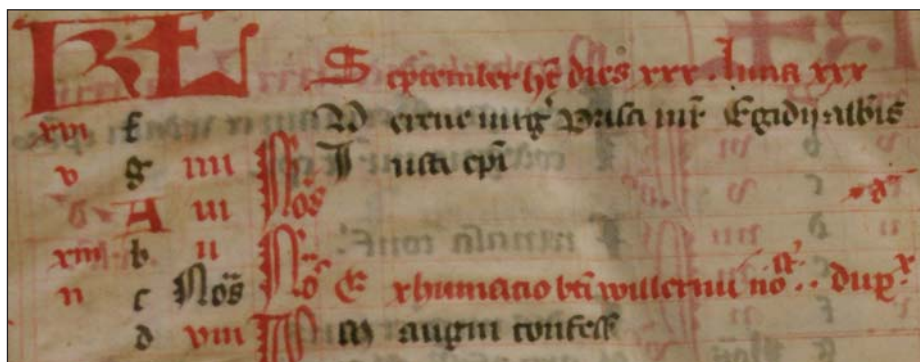


Fig. 6. Bréviaire neuchâtelois, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (BPUN), ms. A 12 [4827], f. 5: calendrier (septembre).

que ni à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque le calendrier est copié, ni au début du siècle suivant, on ne s'est soucié d'indiquer au 29 mars le *natale* de saint Guillaume. La plus ancienne preuve de l'existence de cette fête est fournie par le calendrier copié en tête du bréviaire A 12<sup>31</sup>. Son copiste, qui, selon Bruckner, travaille au début du XIV<sup>e</sup> siècle, inscrit en effet la Saint-Guillaume à cette date: «Nativité de notre bienheureux Guillaume.

<sup>31</sup> Il s'agit du manuscrit que Jeunet appelle «Psalmen» (F. JEUNET, *Vie de Saint-Guillaume...*, pp. 51-52).

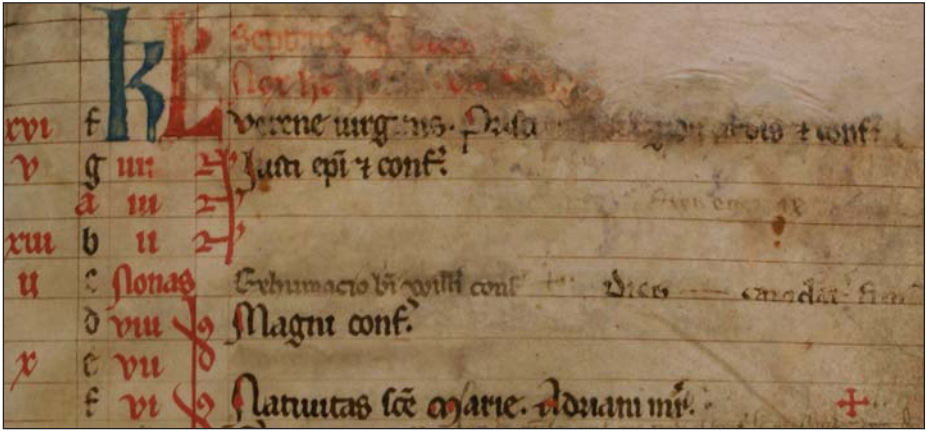


Fig. 7. Missel neuchâtelois, fin XIII<sup>e</sup> siècle (BPUN), ms. A 27 [4820], f. 6: calendrier (septembre).

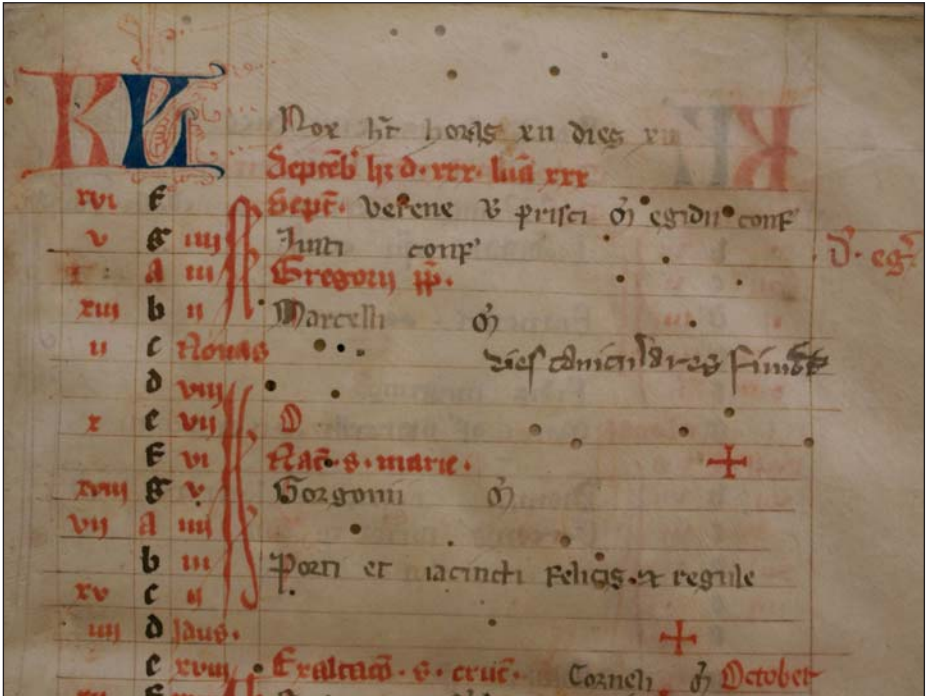


Fig. 8. Missel de Payerne, début XIV<sup>e</sup> siècle (BPUN), ms. A 6 [6664], f. 5: calendrier (septembre).

Fête double. Il naquit en 1231 » (fig. 4)<sup>32</sup>. Cette note indique non seulement que la fête du 29 mars est désormais jugée digne de figurer au calendrier, mais elle révèle également le rang de l'anniversaire dans la hiérarchie des fêtes liturgiques neuchâteloises. La fête est de rit double (*duplex*), ce qui la place entre les solennités (Noël, par exemple) et les fêtes simples à neuf leçons (fig. 4: la Saint-Benoît, 21 mars, est donnée comme *IX l(e)c(tionum)*). Parmi les fêtes doubles, elle occupe un rang supérieur, comme en témoigne son inscription à l'encre rouge. Le caractère local de la célébration du *natale* de Guillaume ressort de l'examen du troisième calendrier. Ce missel, copié à Payerne au début du XIV<sup>e</sup> siècle, porte la mention d'une Saint-Guillaume au 29 mars (fig. 5). Celle-ci a toutefois été ajoutée par une main plus tardive, sans doute après l'arrivée du livre à la collégiale de Neuchâtel<sup>33</sup>.

Pour ce qui est de la commémoration de l'*exhumatio*, le constat est le même. Elle non plus n'est pas inscrite de première main dans les calendriers liturgiques avant le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Comme pour le *natale*, c'est le calendrier du bréviaire A 12 qui fait le premier figurer cette fête au 5 septembre (fig. 6)<sup>34</sup>. Plus tard, la mention «exhumation du bienheureux Guillaume, confesseur» est également ajoutée au calendrier du missel neuchâtelois de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (A 27) (fig. 7)<sup>35</sup>. En revanche, pour des raisons difficiles à déterminer, elle ne figure pas dans le missel de Payerne arrivé à Neuchâtel (fig. 8)<sup>36</sup>.

En conclusion, il est possible d'affirmer, dans l'état actuel de nos connaissances, que le culte de saint Guillaume s'établit dans son église, avec l'indispensable approbation de l'évêque de Lausanne, avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, comme le prouve la consécration, avant 1281, d'un autel en son honneur. Si l'on en croit le témoignage des quelques livres liturgiques de la collégiale encore conservés, l'inscription des anniversaires de sa mort et de l'exhumation de ses reliques au calendrier n'intervient qu'un peu plus tard, selon toute vraisemblance au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Le culte de Guillaume semble ne bénéficier alors que d'une diffusion limitée à l'église dans laquelle il a vécu ses dernières années.

<sup>32</sup> Au 29 mars: *Nativitas beati Willermi nostri, duplex. / Natus fuit anno Domini M° CC° XXX° primo* (BPUN, A 12, f. 2). Pour la date de la transcription du calendrier, voir A. BRUCKNER, *Scriptoria...*, p. 144 n. 20.

<sup>33</sup> BPUN, A 6, f. 2: *Nativitas beati Willelmi*. Selon Bruckner, ce missel serait arrivé à Neuchâtel dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle (A. BRUCKNER, *Scriptoria...*, p. 143).

<sup>34</sup> BPUN, A 12, f. 5: *Exhumatio beati Willermi nostri, duplex*.

<sup>35</sup> BPUN, A 27, f. 6: *Exhumatio beati Willermi confessoris*.

<sup>36</sup> BPUN, A 6, f. 5.

## Diffusion du culte à l'extérieur de Neuchâtel

Sur le culte de Guillaume au XIV<sup>e</sup> siècle, on ne sait pour ainsi dire rien d'autre que ce que l'on vient de rappeler. Seuls quelques testaments de bourgeois de Neuchâtel attestent une certaine continuité dans la dévotion



Carte 2: Diffusion du culte de Guillaume de Neuchâtel au XV<sup>e</sup> siècle.

pour le saint<sup>37</sup>. Il faut attendre le deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle et les projets d'agrandissement et de dotation de la chapelle Saint-Guillaume par le comte Jean de Fribourg et sa femme, Marie de Châlon, pour que les actes recommencent à parler du saint chanoine<sup>38</sup>. Ce regain d'intérêt du couple comtal pour le culte, qui se manifeste notamment par l'intégration de reliques de Guillaume dans l'autel de

la chapelle castrale, n'est peut-être pas étranger à la diffusion de la vénération pour le saint à l'extérieur de Neuchâtel<sup>39</sup>. Celle-ci se rencontre désormais ailleurs dans le diocèse de Lausanne, mais également dans les diocèses limitrophes de Sion et de Constance, ainsi qu'à Cluny.

Dans le diocèse de Lausanne, la diffusion du culte de Guillaume est difficile à évaluer en raison du faible nombre de livres liturgiques conservés et de l'absence de répertoire<sup>40</sup>. Les anniversaires des 29 mars et 5 septembre sont en tout cas absents des ordinaires de l'office et de la messe «à l'usage de l'église de Lausanne» composés par Jean de Delémont respectivement en

<sup>37</sup> Le 20 mai 1371, *Gylleta*, fille de feu *Amyodus ou Giriez*, élit sépulture «dans la chapelle Saint-Guillaume dans le tombeau de [s]on père» (*Deinde sepulturam meam eligo in cappella sancti Willelmi, in tumulo patris mei*; AEN, E 10 n° 5).

<sup>38</sup> Sur le projet d'agrandissement de la chapelle, voir ici même Ch. de REYNIER, «*In Domo sua...*».

<sup>39</sup> La translation de reliques de Guillaume dans l'autel de la chapelle castrale semble avoir eu lieu en 1449 (A. PIAGET, «Saint Guillaume...», p. 509). Elle est confiée par l'évêque Georges de Saluces (1440-1461) à son vicaire général, Etienne Garnier (1441-1455), également doyen de la collégiale de Neuchâtel.

<sup>40</sup> Joseph LEISIBACH, «Liturgie de l'ancien diocèse de Lausanne», dans *Liturgica Friburgensia: des livres pour Dieu*, Exposition, Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, 17 août-15 octobre 1993, Fribourg, 1993, pp. 45-46; Arnaud JOIN-LAMBERT, Martin KLÖCKENER, «Le chant liturgique de la cathédrale de Lausanne avant la Réforme», dans *Musiques et orgues à la cathédrale de Lausanne*, Claire HUGUENIN éd., Genève, 2003, p. 87 et Pascal LADNER, «Die Liturgie von Lausanne», dans *Die Kathedrale von Lausanne und ihr Marienportal im Kontext der europäischen Gotik*, Peter KURMANN, Martin RHODE (éd.), Berlin, New York, 2004, pp. 36-38.

1453 et 1456<sup>41</sup>. Ils apparaissent en revanche dans le missel déjà mentionné de Guillaume Grimaître, curé de l'église Notre-Dame de Vinelz<sup>42</sup>. Copié en 1488 par un clerc doté d'une imposante culture, ce missel est d'une richesse exceptionnelle. Il renferme notamment plusieurs pièces composées par le curé lui-même<sup>43</sup>. Grimaître semble avoir eu une dévotion particulière pour les saints portant le même prénom que lui. En témoigne une liste de quatre-vingt-huit saints Guillaume établie et copiée par lui au début du manuscrit (f. 4va-7ra)<sup>44</sup>. Pour les deux fêtes du chanoine de Neuchâtel, également inscrites au calendrier du livre, le curé de Vinelz fournit un abondant matériau liturgique, constitué notamment de pièces qui ne sont plus connues que par son intermédiaire<sup>45</sup>. Grimaître se fait une idée toute personnelle de la carrière du saint. Avant de devenir chanoine de la collégiale, Guillaume de Neuchâtel aurait, selon lui, rempli la fonction de «curé de Neuchâtel»<sup>46</sup>. Il est difficile de ne pas lire dans cette précision la marque d'une identification de Grimaître avec Guillaume. Quoi qu'il en soit, l'identité de prénom entre le curé de Vinelz et le saint – son *Namenspatron* – est vraisemblablement pour beaucoup dans l'intégration de ce dernier dans le sanctoral du missel.

Les mêmes motifs semblent avoir présidé à l'instauration, plus tôt dans le siècle, du culte de Guillaume de Neuchâtel dans l'église de Sion. Le nom du chanoine apparaît pour la première fois dans l'acte de consécration de la chapelle castrale de Tourbillon, daté du 2 octobre 1447<sup>47</sup>. L'évêque Guillaume III de Rarogne (1437-1451), qui y procède, dédie en effet l'autel de sa chapelle aux «saints Georges, martyr, Grat, évêque d'Aoste, et Guillaume, prévôt de Neuchâtel, confesseurs»<sup>48</sup>. C'est vraisemblablement

<sup>41</sup> Pascal LADNER, «Ein spätmittelalterlicher *Liber ordinarius officii* aus der Diözese Lausanne», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 64 (1970), pp. 1-103 et 185-283 (= BPUN, ms. A. F. A 11 [4819]) et BPUN, ms. A. F. A 23 (4828).

<sup>42</sup> Sur Guillaume Grimaître et son missel, voir l'excellente étude de Joseph LEISIBACH, «Das Missale des Wilhelm Graumeister», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 71 (1977), pp. 141-199.

<sup>43</sup> Grimaître compose notamment un office pour la révélation de saint Imier (17 octobre) (*ibid.*, pp. 144 et 168).

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>45</sup> Voir plus loin.

<sup>46</sup> Dans la rubrique placée en tête des pièces pour la messe du *natale*: *Wilhelmi presbiteri, confessoris, curati et tandem canonicus Novi Castri* (AEF, HB A 6, f. 264rb).

<sup>47</sup> L'abbé Jeunet identifie un *Willermus confessor* mentionné de première main au 28 mai dans le calendrier (XIV<sup>e</sup> siècle) d'un martyrologe d'Adon conservé aux ACS (ACS, ms. 25, f. 5) avec le chanoine de Neuchâtel (*Vie de Saint-Guillaume...*, p. 146). Il s'agit en réalité de Guillaume de Gellone, martyr du VIII<sup>e</sup> siècle traditionnellement célébré à cette date.

<sup>48</sup> [...] *capellam castri sui Turbillionis, per ipsum de novo instauratam seu reedificatam, unacum altari ejusdem capelle Turbillionis consecravit, benedixit atque dedicavit ad honorem, gloriam et laudem beatorum Georgii martiris, Grati episcopi Augustensis et Guillermi prepositi Novicastro, confessorum* (*Chartes sédunoises*, Jean GREMAUD éd., Lausanne, 1836, p. 454 n° 63 [MDR, 18]). Sur cette chapelle, qui abritait la seule fresque connue de Guillaume de Neuchâtel, voir ici même la contribution de Gaëtan CASSINA, «Saint Guillaume à Sion».

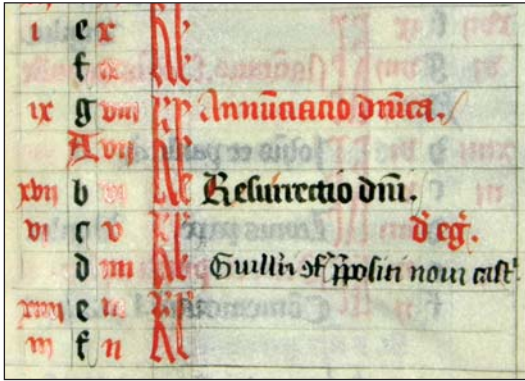


Fig. 9. Missel commandé par Guillaume III de Rarogne, 1439-1440 (ACS, ms. 19, f. 143) : calendrier (mars).

à cette occasion que des reliques du saint sont transportées de Neuchâtel à Sion. Ces reliques, que l'évêque reçoit à titre privé, semblent avoir été l'objet d'une attention particulière de sa part. Son testament, rédigé le 30 septembre 1450, dans lequel il les lègue à la chapelle de Tourbillon, nous apprend qu'elles étaient conservées à part, dans une bourse dorée placée dans un coffret de cyprès<sup>49</sup>. Les fêtes de saint Guillaume sont en revanche absentes de la grande majorité des calendriers liturgiques sédunois. L'unique mention conservée de son *natale* figure dans un missel de 1439-1440, commandé par le même Guillaume de Rarogne pour une chapelle de l'église de Valère, dans laquelle il fait déplacer, en 1434, les reliques des saints Fabien et Sébastien<sup>50</sup>. Cette mention ne date toutefois pas de l'époque de la copie du livre; elle y a été ajoutée plus tard dans le siècle par une autre main (fig. 9)<sup>51</sup>. A ces quelques traces du culte de Guillaume vient s'ajouter l'une des pièces les plus importantes de son dossier hagiographique: le bifeuillet contenant les *miracula* du saint, déjà mentionné<sup>52</sup>. Il est encore difficile de mesurer le rôle de ce texte dans la diffusion de la vénération pour le chanoine neuchâtelois. Sa présence à Sion n'est en effet attestée que depuis sa découverte, en 1867, par l'abbé Jean Gremaud et le manuscrit dont il provient n'a pas encore pu être identifié<sup>53</sup>. Notons enfin que les sources

<sup>49</sup> [...] *exceptis reliquiis b. Willermi, recunditis in bursa deaurata cum parvo scrineo de cipresso, quas legat capelle castri Turbillionis* (*Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, Jean GREMAUD éd., VIII, Lausanne, 1898, p. 447). Des reliques d'un « saint Guillaume » se trouvaient également dans le trésor de Valère, comme nous l'apprennent des inventaires modernes (ACS, Th 21-15 et Th 75-21 [a° 1642] et Th 73-34bis [a° 1722]). Il est toutefois impossible d'établir s'il s'agit de Guillaume de Neuchâtel ou d'un autre saint du même nom.

<sup>50</sup> Gaëtan CASSINA, Théo-Antoine HERMANES, *La peinture murale à Sion du Moyen Age au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Sion, 1978, pp. 44-46. Sur ce missel, voir Joseph LEISIBACH, *Die liturgischen Handschriften des Kapitelsarchivs in Sitten*, Fribourg, 1979, pp. 124-129 (*Iter Helveticum*, 3) et Brigitte PRADERVAND, Nicolas SCHÄTTI, « Il vescovo di Sion Guillaume III de Rarogne e l'arte nel Vallese nel secondo quarto del XV secolo », dans Enrica PAGELLA, Elena ROSSETTI BREZZI, Enrico CASTELNUOVO eds, *Corti e città. Arte del Quattrocento nelle Alpi occidentali*, Torino, Palazzina della Promotrice delle Belle Arti, 7 febbraio-14 maggio 2006, Milano, 2006, p. 284, n° 156.

<sup>51</sup> Au 29 mars: *Guillermi confessoris prepositi Novicacri* (ACS, ms. 19, f. 143).

<sup>52</sup> ACS, Fr. 73.

<sup>53</sup> La découverte du bifeuillet par l'abbé Gremaud est mentionnée dans une lettre que lui adresse l'abbé Jeunet (BCUF, LD 3 A 251: Papiers Gremaud).



sédunoises attribuent à saint Guillaume une dignité. Dans l'acte de consécration de 1447, dans le testament de l'évêque et sur la fresque de la chapelle de Tourbillon, il est présenté comme « prévôt de Neuchâtel »<sup>54</sup>. Après la mort de l'évêque Guillaume de Rarogne, on ne dispose plus d'indication datée sur son culte dans la cité valaisanne. Seule une oraison ajoutée au bas d'un folio d'un bréviaire copié dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle (vers 1465) semble signaler qu'il survit au prélat<sup>55</sup>.

Dix ans à peine après la première mention de Guillaume à Sion, la présence de reliques du saint est également attestée en Bourgogne, à l'abbaye de Cluny. Le procès-verbal du chapitre général de l'ordre tenu les 7 et 8 mai 1457 apprend en effet que :

en l'honneur et révérence de notre Seigneur Jésus-Christ, de la bienheureuse et glorieuse Vierge Marie, mère de notre Seigneur, et par dévotion pour saint Guillaume, confesseur, dont le saint corps repose dans l'église collégiale de la ville de Neuchâtel, dans le diocèse de [Lausanne], du saint corps duquel le monastère de Cluny possède de grandes et précieuses reliques qui lui ont récemment été envoyées par les chanoines de ladite église, nous décidons que, désormais et pour toujours, l'on fête et solennise dans le monastère de Cluny une fête et solennité de douze leçons en l'honneur de ce saint, à savoir le 7 mai<sup>56</sup>.

Le choix, à première vue surprenant, de la date retenue pour la nouvelle fête correspond à celle du chapitre général qui l'instaure. Gaston Charvin, l'éditeur des procès-verbaux, constate que cet anniversaire ne figure dans aucune des deux éditions incunables du bréviaire clunisien (1479 et 1492). Cette absence s'explique si l'on tient compte du fait que la décision prise en 1457 ne prévoit une commémoration de Guillaume de Neuchâtel que dans la maison mère (*in monasterio Cluniacensi*). Le caractère local du culte expliquerait qu'on ne la rencontre dans aucun manuscrit clunisien du XV<sup>e</sup> siècle<sup>57</sup>.

<sup>54</sup> Sur la chapelle de Tourbillon, voir ci-après G. CASSINA, « Saint Guillaume à Sion ». Piaget a rappelé que la série des prévôts de la collégiale de Neuchâtel ne permettait pas d'envisager que Guillaume ait occupé cette dignité (A. PIAGET, « Saint Guillaume... », pp. 495-496).

<sup>55</sup> ACS, ms. 57, f. 358v. Sur le bréviaire, voir J. LEISIBACH, *Die liturgischen Handschriften...*, pp. 232-238.

<sup>56</sup> *Anno Domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo septimo et die octava mensis maii [...], statuimus et diffiniendo ordinamus ut, in honorem et reverentiam domini nostri Jesu Christi, beatissimeque et gloriose Virginis Marie, ejusdem Domini nostri genitricis, et devotionem beati Guillelmi, confessoris, cujus sanctum corpus requiescit in ecclesia collegiata ville de Novo Castro diocesis [Lausannensis], de cujus sancto corpore sunt in monasterio Cluniacensi magne et pretiose reliquie, quas domini canonici dicte ecclesie nuper miserunt, ut in ipso monasterio Cluniacensi amodo et exinde ac in perpetuum fiat et celebretur et sollempnissetur festum et solennitas ejusdem sancti duodecim lectionum, videlicet die septima mensis maii.* (*Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, V, Gaston CHARVIN, éd., Paris), 1970, p. 313-316, n° 433).

<sup>57</sup> Catherine BONNIN-MAGNE, *Le sanctoral clunisien (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat de l'Université de Paris I, sous la direction de Michel Parisse, décembre 2005, ne fait en effet à aucun moment allusion au culte de Guillaume.

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la vénération de notre chanoine se diffuse également à l'est de Vinelz, dans le diocèse de Constance, plus précisément dans l'église Notre-Dame d'Oberbüren (BE). Ici, l'introduction du culte ne semble pas promue par un clerc prénommé Guillaume. Elle serait plutôt liée au développement de l'église bernoise comme sanctuaire à répit, en concurrence avec celle de Neuchâtel. A la collégiale, les reliques du chanoine étaient en effet réputées ramener les enfants mort-nés à la vie le temps que le baptême leur soit conféré<sup>58</sup>. Le premier miracle daté de ce genre est celui dont bénéficie, en 1474, l'enfant de Pierre Closier, ancien receveur de Neuchâtel, qui donne lieu à un procès-verbal devant notaire<sup>59</sup>. Dans les mêmes années, les «répits» se multiplient autour de l'image (ou de la statue) de la Vierge d'Oberbüren, comme le constate, en 1483, Peter Numagen, secrétaire de l'archevêque de Carniole<sup>60</sup>. Ce nouveau pèlerinage, qui prend vraisemblablement le relais de celui de Neuchâtel, semble avoir développé dans l'église bernoise une dévotion pour le saint chanoine. En 1518 est fondée à Notre-Dame d'Oberbüren une chapellenie en l'honneur des saints Guillaume, Wolfgang et Blaise<sup>61</sup>. Cette fondation vise peut-être à associer à la *virtus* de la Vierge celle du confesseur neuchâtelois réputé pour le même type de miracles.

Bien qu'il ne faille pas exclure que de nouvelles recherches amènent à compléter la carte des lieux dans lesquels le culte de Guillaume s'est implanté, il est possible de constater une phase d'expansion à partir des années 1440. Centré auparavant sur la collégiale, le culte se développe dans le diocèse et dans les diocèses limitrophes, gagnant même, à près de 200 kilomètres de Neuchâtel, la maison mère de l'ordre de Cluny. Ses promoteurs sont autant le chapitre de la collégiale, qui transfère, avec l'accord de l'évêque de Lausanne, des reliques de Guillaume, que d'autres Guillaume – de Rarogne, Grimaître – dont le saint est le *Namenspatron*.

## Deux «légendes» pour l'office de la Saint-Guillaume

Malgré l'insistance des canonistes du XIII<sup>e</sup> siècle, qui répètent que les honneurs du culte public sont réservés aux saints canonisés, les exceptions à la règle sont nombreuses, comme l'a montré André Vauchez. Plusieurs

<sup>58</sup> Sur les «répits», voir Jacques GÉLIS, *Les enfants des limbes: mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, 2006.

<sup>59</sup> Le procès-verbal est édité par A. PIAGET, «Saint Guillaume...», p. 506.

<sup>60</sup> Sur le développement du pèlerinage à répit d'Oberbüren, voir Oskar VASELLA, «Über die Taufe totegeborener Kinder in der Schweiz», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 60 (1966), pp. 1-75 et Kathrin UTZ TREMP, «Wallfahrt der totegeborenen Kinder. Das Marienheiligtum von Oberbüren in historischer Sicht (ca. 1470-1530)», à paraître dans *Schriftenreihe der Erziehungsdirektion des Kantons Bern* (je remercie l'auteur de m'avoir transmis une version de son article avant publication).

<sup>61</sup> O. VASELLA, «Über die Taufe totegeborener Kinder...», pp. 17-18.

«bienheureux» sont en effet commémorés par une messe, voire par un office bien avant leur canonisation. Lorsqu'il n'existe pas de pièces propres pour la commémoration d'un nouveau saint, il arrive fréquemment que l'on recoure aux pièces du commun des saints. Cet ensemble de chants, lectures et prières est prévu pour servir à la célébration non pas d'un saint en particulier, mais d'un type de saints (apôtres, martyrs, confesseurs, vierges, etc.)<sup>62</sup>. Par ailleurs, du type de commémoration accordée au saint dépend le nombre et le type des pièces nécessaires. Pour une «mémoire» (*memoria*), par exemple, ajoutée à l'office du jour à vêpres ou à laudes, une seule oraison suffit, tandis que la célébration d'un office complet nécessite un nombre plus ou moins important de leçons pour l'office de matines, d'antennes, voire, comme ornement supplémentaire, de séquences ou de tropes. Qu'en est-il du cas de Guillaume de Neuchâtel? L'analyse des pièces liturgiques chantées ou lues à l'occasion de son *natale* ou de son *exhumatio* fournit quelques renseignements.

Deux textes narratifs attestent que l'office de la fête de Guillaume pouvait être l'occasion de lectures propres durant l'office de matines. Cet office se subdivise en plusieurs leçons (trois, six, neuf ou douze), dont le texte est tiré de la Bible, d'homélies patristiques ou de textes hagiographiques (*vite, passiones, translationes, miracula*). L'ensemble des passages hagiographiques – susceptibles de constituer une part plus ou moins importante des leçons – est appelé, dans le vocabulaire liturgique, *legenda* («légende»), au sens premier «ce qui doit être lu»<sup>63</sup>. L'abbé Jeunet se doutait déjà de l'existence d'une telle «légende» concernant le saint chanoine. Il connaît en effet le témoignage de Jean Dubois, chanoine de Neuchâtel (1481-1503), qui compose, à partir des archives de son chapitre, une brève notice sur ses prébendes. Celles-ci auraient été, dès la fondation, au nombre de douze, prévôt compris. Une treizième, poursuit-il, aurait été fondée par le comte Rodolphe, à ses frais, «par révérence et dévotion pour le bienheureux Guillaume» qui aurait été le pédagogue de ses fils à Paris. Ces informations, Dubois affirme les tenir d'«anciens écrits, surtout [de] la légende du bienheureux Guillaume, confesseur et chanoine de Neuchâtel»<sup>64</sup>. Piaget estime que la *legenda* évoquée par Dubois n'est pas antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle et que la distance chronologique séparant les événements de sa composition explique les nombreuses invraisemblances historiques du récit<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> A. VAUCHEZ, *La sainteté en Occident...*, pp. 111-112.

<sup>63</sup> René AIGRAIN, *L'hagiographie. Ses sources, ses méthodes, son histoire*, avec un complément bibliographique par Robert GÖDDING, Bruxelles, 2000, pp. 126-127 (*Subsidia hagiographica*, 80).

<sup>64</sup> [...] *ut in veteribus scripturis, maxime in legenda beati Guillermi confessoris et canonici Novicastro, facile est videre* (AEN, Manuscrit du chapitre 237, f. 11).

<sup>65</sup> A. PIAGET, «Saint Guillaume...», pp. 491-494.

Or, en 1992, à la faveur de la restauration d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, une *vita* de saint Guillaume copiée à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle est réapparue. Le petit morceau de parchemin (16,5 × 8 cm) sur lequel elle est transcrite, caché sous la reliure ancienne, avait été réemployé comme clai, pour renforcer le dos du *codex* (fig. 10)<sup>66</sup>. L'histoire de ce manuscrit conservé aujourd'hui sous la cote L 316 – un lectionnaire cistercien de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle – ne peut être retracée qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Il appartient alors à la bibliothèque du couvent de Hauterive (FR), comme l'attestent un ex-libris au bas du premier folio et le papier gaufré qui recouvrait son dos caractéristique des volumes de cette bibliothèque. En 1848, il entre dans les collections de la Bibliothèque cantonale<sup>68</sup>. Jusqu'en 2006 et la parution du *Catalogue des manuscrits* de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, deux hypothèses avaient cours quant à sa provenance. Pour certains, il avait été réalisé à Hauterive et était demeuré en la possession du couvent fribourgeois. Pour d'autres, il avait été copié à Cherlieu, maison mère de Hauterive où il avait ensuite été transporté<sup>69</sup>. Les résultats de l'étude du manuscrit menée dans le cadre de l'établissement du *Catalogue* incitent à écarter la première hypothèse, tout comme celle d'un transfert direct de Cherlieu à Hauterive. Des annotations marginales permettent en effet

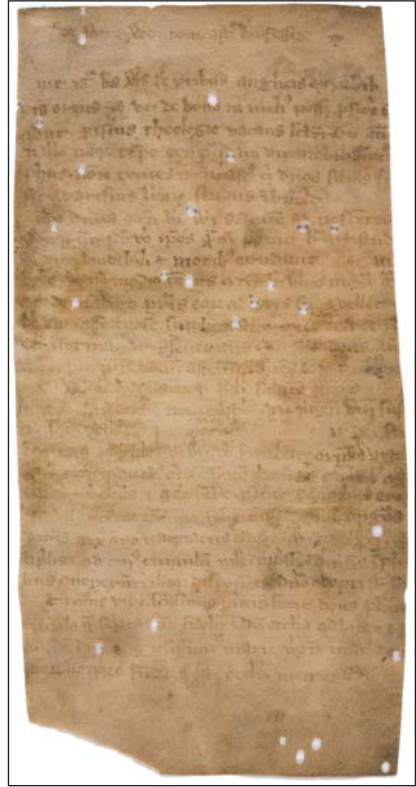


Fig. 10. Clai contenant la *vita* liturgique de saint Guillaume, retrouvée sur le dos d'un lectionnaire cistercien (BCUF, ms. L 316).

<sup>66</sup> Une clai est une « bande de renforcement collée sur le dos du bloc de cahiers reliés » (Denis MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique. Répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, 1985, p. 85).

<sup>67</sup> BCUF, ms. L 316. Le contenu du lectionnaire a fait l'objet d'une étude très détaillée de Josef SIEGWART, « Die geistliche Tischlesung der Fastenzeit im Zisterzienserklöster Hauterive (Altenryf) », *Freiburger Geschichtsblätter*, 54 (1966), pp. 9-69.

<sup>68</sup> Romain JURROT, *Catalogue des manuscrits médiévaux de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg*, Dietikon, 2006, pp. 197-201.

<sup>69</sup> Références bibliographiques dans A. BRUCKNER, *Scriptoria...*, pp. 31-32 et n. 4.

d'affirmer qu'avant son arrivée sur les bords de la Sarine, le *codex* passe quelques temps dans un monastère – non encore identifié – qui est la proie des flammes le 30 mars 1414 et qui pourrait avoir eu à sa tête un *abbas Lud'* (*Ludovicus, Ludgerus, Ludolphus?*) mentionné au folio 91<sup>70</sup>. Par ailleurs, pour autant que l'on puisse tirer du contenu des deux autres claires utilisées dans sa reliure des indications quant au lieu où le manuscrit a été relié, il n'est pas exclu que le livre ait séjourné dans la région de Bâle<sup>71</sup>.

Bien que l'histoire incomplète du L 316 ne permette pas de rattacher la claire contenant la *vita* à un lieu précis, son contenu mérite de retenir notre attention. Le récit de la vie du «bienheureux Guillaume de Neuchâtel, confesseur», y est en effet transcrit sur vingt-huit lignes, amputées de quelques lettres<sup>72</sup>. La division du texte et la comparaison de son contenu avec les indications du chanoine Dubois ne laissent aucun doute sur le fait qu'il s'agit bien de la *legenda* du saint. Le récit est en effet découpé en petites unités, d'une ou deux phrases, séparées les unes des autres par un espace laissé blanc, destiné à recevoir une initiale jamais tracée. En outre, à la fin de la première unité, deux mots – *Tu autem* – sont transcrits qui ne s'intègrent pas dans le récit. Il s'agit en fait du début d'une formule liturgique chantée en conclusion à la lecture de chaque leçon: *Tu autem, Domine, miserere nobis* («Mais toi, Seigneur, prends pitié de nous»). Le caractère liturgique du récit est confirmé par les quelques lignes encore déchiffrables au verso de la claire. Il s'agit de deux hymnes chantées l'une aux vêpres du samedi (*O lux beata trinitas*), l'autre aux vêpres du dimanche (*Lucis creator optime*)<sup>73</sup>. Ce petit corpus fournit encore un autre renseignement sur le statut du morceau de parchemin qui les conserve, à savoir qu'il ne constitue pas un fragment d'un livre liturgique plus complet, mais plutôt un brouillon destiné à être recopié ou un signet prévu pour être glissé dans un manuscrit dans lequel les pièces qu'il contient font défaut. Il est donc probable que le texte qu'il conserve soit une copie.

<sup>70</sup> R. JUROT, *Catalogue des manuscrits...*, p. 198. Aucune de ces données ne s'accorde avec l'histoire des deux monastères cisterciens.

<sup>71</sup> La lecture de ces deux claires est rendue difficile en raison des trous laissés par les cabochons de l'ancienne reliure et de l'usure du parchemin due au frottement contre le dos. La première est un mandement adressé par le prévôt de la collégiale St. Peter de Bâle au curé de Höllstein (région de Rheinfelden) lui ordonnant d'avertir Peter de Nordschwaben de s'acquitter des cens qu'il doit au gardien du couvent des Franciscains de Bâle (23 février 1426 ou 1436?). La seconde, beaucoup moins lisible, fait mention de l'ordination à la prêtrise de *Johannes Sincz* (samedi des Quatre-Temps [lesquels?] 1427?). La famille *Sinz* (*Sincz, Sins, Sintz*) est d'origine bâloise.

<sup>72</sup> *De beato Willelmo Novicastro, confessore.*

<sup>73</sup> Clemens BLUME, *Thesauri hymnologici hymnarium. Die Hymnen des Thesaurus hymnologicus*, Leipzig, 1908, pp. 38-39 (n° 39) et 34-35 (n° 34) (*Analecta hymnica medii aevi*, 51).

Concernant le contenu de cette *legenda*, exploité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle par les historiens, je me contenterai d'un mot sur son statut. Les *legende* liturgiques sont le plus souvent des versions abrégées – pour les besoins de la liturgie – de récits hagiographiques plus longs<sup>74</sup>. N'y sont retenus que quelques traits pertinents de la vie (l'origine, le rang, etc.) et des miracles du saint. Dans le cas de la claié du lectionnaire cistercien, la *legenda* est très clairement l'abrégé d'une *vita* hagiographique. Les informations fournies concernent en effet la vie de Guillaume, de sa naissance en Angleterre jusqu'à sa mort. Ses miracles *post mortem* n'y sont évoqués que succinctement dans les dernières lignes. Il est donc vraisemblable qu'une *vita* plus complète du saint ait existé, sur laquelle s'est fondé l'abréviateur de la *legenda*. A ce jour, pourtant, aucun exemplaire de ce texte n'a pu être identifié.

Le même constat vaut pour les *miracula* conservés à Sion. Le texte est découpé en unités – plus importantes ici, puisqu'elles occupent entre 21 et 49 lignes – ponctuées par la même formule *Tu autem*. Les six miracles complets et la fin d'un septième sont répartis en quatre leçons. Assurément, le texte de cette seconde *legenda* est, lui aussi, le résultat d'un abrègement. En outre, comme il paraît peu probable qu'une *legenda* ne fasse aucune allusion à la vie terrestre du saint, on peut émettre l'hypothèse – mais il s'agit d'une pure conjecture – que le texte de la *vita* liturgique retrouvé dans la reliure du lectionnaire formait la partie initiale, aujourd'hui perdue, des *miracula* sédunois. L'évocation succincte des miracles du saint aurait alors laissé la place au récit détaillé de plusieurs d'entre eux. Comme dans le cas de la *legenda* « fribourgeoise », il n'est pas exclu que l'on retrouve un jour une version complète des *miracula* de Guillaume.

### Propres ou communes?

#### Les pièces liturgiques en l'honneur de saint Guillaume

A l'exception des deux *legende*, les pièces liturgiques encore conservées sont beaucoup plus brèves. Il s'agit pour l'essentiel d'oraisons. Avant 1488, ces prières ne sont jamais transcrites de première main, dans le corps des textes, mais dans les marges, où elles ont été recopiées à une date que seule la paléographie permettrait de préciser. Dans les missels, ces oraisons circulent par groupe de trois: collecte, secrète et post-communion, soit un formulaire de la messe. Lorsqu'une oraison isolée apparaît, on peut

<sup>74</sup> R. AIGRAIN, *L'hagiographie...*, pp. 166-167; Pierre SALMON, *L'Office divin au Moyen Age*, Paris, 1967, p. 98.



Fig. 11. Oraison de saint Guillaume, ajoutée dans la marge inférieure d'un bréviaire de Sion (ACS, ms. 57, f. 358v).

présumer qu'elle n'était pas récitée à la messe, mais à l'occasion d'une *memoria*, à vêpres ou à laudes. Cela semble être le cas d'une prière (inc. *Omnipotens qui beatum Wilhelmum*) copiée par une main tardive au bas du folio 358v du bréviaire séduinois de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle (vers 1465) (fig. 11)<sup>75</sup>. Avec les *miracula* – pour autant que ceux-ci aient été lus en Valais –, elle est la seule pièce liturgique en l'honneur de Guillaume conservée pour Sion.

La situation est un peu différente à Neuchâtel, où les prières et les chants dédiés au chanoine de la collégiale sont plus nombreux. Le missel neuchâtelois de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle conserve un formulaire de messe copié au verso du premier folio, entre deux compositions mnémotechniques, par une main du XV<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. La collecte retenue est l'une des oraisons de saint Guillaume les plus diffusées (inc. *Deus qui sanctis tuis*). Pour la secrète et la post-communion, en revanche, une rubrique renvoie au commun d'un confesseur non pontife<sup>77</sup>. Ces deux prières sont connues par ailleurs. Elles ont été transcrites intégralement par une main du XV<sup>e</sup> siècle dans la marge inférieure du folio 207 du missel de Payerne copié au début du XIV<sup>e</sup> siècle (inc. *Suscipiat clemencia et Divina libantes*).

<sup>75</sup> ACS, ms. 57, f. 358v: *Oratio de sancto Guilhemo*; sur le bréviaire, voir J. LEISIBACH, *Die liturgischen Handschriften...*, pp. 232-238. Cette prière pourrait avoir été lue à une autre date qu'au *natale* de Guillaume. En effet, le folio contient les pièces pour les offices d'Agathe, de Scolastique et de la Chaire de saint Pierre, fêtes célébrées respectivement les 5, 10 et 22 février, soit plus d'un mois avant la Saint-Guillaume.

<sup>76</sup> BPUN, A 27, f. 1v. La première composition est destinée à retenir les fêtes auxquelles on chante (ou ne chante pas) le *Credo* à la messe; elle porte des gloses interlinéaires à l'encre rouge. La seconde, plus brève, est du même type. Pour la datation de la main, voir A. BRUCKNER, *Scriptoria...*, p. 143 n. 17.

<sup>77</sup> *Secreta et postcommunio de uno confessore non pontifice* (BPUN, A 27, f. 1v). La même oraison, sans la rubrique finale, a été recopiée au bas du f. 117 sur lequel sont transcrites des pièces chantées pour l'Annonciation (25 mars).

Il s'agit en effet de deux prières très souvent copiées au Moyen Âge, que plusieurs autres manuscrits médiévaux intègrent au commun des confesseurs non pontifes<sup>78</sup>.

Un autre manuscrit liturgique neuchâtelois, souvent cité par l'historiographie, contient une série de pièces en l'honneur de saint Guillaume destinées à être chantées dans un contexte particulier. Ce livre de petite taille (14 × 19 cm), copié au XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle, renferme le début des quatre évangiles, une litanie et une série de conjurations. Suivent immédiatement une antienne et deux répons avec leurs versets, le tout complété par une notation musicale. Le contenu du manuscrit, ainsi qu'un titre ajouté sur la couverture par une main moderne indiquent clairement que ce livre est un rituel pour la conjuration des tempêtes et de la foudre<sup>79</sup>. Au Moyen Âge, en effet, l'un des moyens de lutter contre ces phénomènes atmosphériques est le recours au prêtre qui, au seuil de l'église ou en procession pénitentielle, accompagné de la croix ou des reliques, conjure les démons, tenus pour responsables de ces dérèglements, d'épargner, au nom de Dieu, du Christ, de la Vierge et des saints, la région et de repousser les intempéries jusque dans des régions désertes<sup>80</sup>.

Dans ce rituel neuchâtelois, saint Guillaume est mentionné une, peut-être deux fois. Selon l'abbé Jeunet, c'est à lui que s'adresse la demande d'intercession, dans la litanie: «saint Guillaume, prie pour nous!»<sup>81</sup>. Si cela paraît plausible, c'est surtout en raison de la présence, dans le même ouvrage, de l'antienne et des deux répons qui terminent le rituel:

**Antienne de saint Guillaume:** Ô Guillaume, bon berger, saint père et protecteur, fais que, par tes prières, nous soyons purifiés de nos péchés.

**Répons:** Comme le bienheureux Guillaume rentrait des écoles, il ne retourna pas \*\*\*\*\* , mais, fuyant l'éclat du monde, il se choisit un logis sur le mont Sion de Neuchâtel.

**Verset:** Le maître l'établit sur ses gens pour leur donner en temps voulu leur ration de blé (Lc 12, 42 et Mt 24, 45).

**Répons:** Là, il libéra les captifs entravés par leurs liens et rendit la vue à de nombreux aveugles. Ces miracles, Dieu les fait à chaque instant, accédant aux prières du confesseur.

<sup>78</sup> BPUN, A 6, f. 207. Il s'agit en effet de prières indiquées dans plusieurs missels comme appartenant au commun des saints. On les retrouve, à quelques variantes près, dans le *Corpus orationum*, IX, Turnhout, 1996, p. 158, n° 5846 (CCSL 160h) et III, Turnhout, 1993, p. 243, n° 2243 (CCSL 160b).

<sup>79</sup> BPUN, A 24 (4822). A. BRUCKNER, *Scriptoria...*, p. 144 et n. 21, qui place sa rédaction «vers 1400», en fait étonnamment un missel. Jeunet, qui l'appelle «Livre des exorcismes», est un peu plus précis (*Vie de Saint-Guillaume...*, pp. 115-116).

<sup>80</sup> A ce sujet, voir Adolf FRANZ, *Die kirchlichen Benediktionen im Mittelalter*, Graz, 1960<sup>2</sup>, pp. 49-104.

<sup>81</sup> BPUN, A 24, f. 6v: *Sancte Guillerme or[a pro nobis]!* Guillaume est le dernier confesseur invoqué nommément. On implore ensuite tous les autres confesseurs collectivement: *Omnes sancti confessorum orate pro nobis!*



**Verset:** Le Seigneur délie les entravés, le Seigneur rend la vue aux aveugles (Ps 145, 7).

Gloire au Père et au Fils et au saint Esprit.

L'absence de rubrique ne permet pas de déterminer le contexte de la récitation de ces pièces. Étaient-elles chantées dans la collégiale ou au cours d'une procession pénitentielle avec les reliques du saint? Les deux options étaient-elles prévues? En analysant leur contenu, en revanche, on constate que rien ou presque n'est propre au culte de Guillaume. Les deux versets sont tirés de la Bible. Le second suit l'évocation, en des termes tout à fait conventionnels, des miracles du chanoine. Il vient rappeler que le pouvoir thaumaturgique n'appartient qu'à Dieu, auprès duquel le saint intercède. Le premier verset est une parole du Christ. Dans une parabole rapportée par Luc et par Matthieu, le bon serviteur doit veiller sur le reste de la domesticité en attendant le retour du Maître. Les exégètes de ce passage voient généralement en lui la figure du prélat et, en particulier, de l'évêque, responsable du salut de son troupeau<sup>82</sup>. A la faveur d'une légère modification de la citation biblique, c'est Guillaume qui devient le berger des ouailles neuchâteloises<sup>83</sup>. Cette interprétation est confirmée par l'analyse de l'antienne. Celle-ci qualifie en effet le chanoine de «bon pasteur», épithète appliquée traditionnellement aux évêques. Pour cette pièce, le liturgiste neuchâtelois pourrait d'ailleurs s'être inspiré d'une antienne plus ancienne, composée en l'honneur d'un autre Guillaume, prélat, lui: William FitzHerbert, archevêque d'York († 1154)<sup>84</sup>. Ces quelques pièces, par les références qu'elles convoquent, font donc du chanoine de Neuchâtel l'équivalent d'un prélat veillant sur les fidèles de son église. Peut-être est-ce à cette promotion par la liturgie que le chanoine doit d'être qualifié de «prévôt» dans les sources sédunoises<sup>85</sup>.

<sup>82</sup> Hilaire de Poitiers († 367/8), *Commentarius in Matthaëum*, 27, 1 (*Sur Matthieu*, éd. et trad. Jean DOIGNON, Paris, 1979, p. 202); *Institutio canonicorum Aquisgranensis* (816), c. 123 (*MGH Concilia*, II/1, p. 403); Thomas d'Aquin (1224/5-1274), *Summae theologiae*, II<sup>a</sup>-II<sup>ae</sup>, q. 185, art. 1 (*Somme théologique*, III, Paris, 1985, p. 1055).

<sup>83</sup> Lc 12, 42: *Quem constituet dominus super familiam suam ut det illis in tempore tritici mensuram?* Dans le texte du verset, la phrase est transformée en proposition affirmative et un *eum* est ajouté: *Constituit eum [= Guillermmum] dominus super familiam suam ut det illis in tempore tritici mensuram* (BPUN, A 24, f. 32v).

<sup>84</sup> «Ô Guillaume, bon berger, père et protecteur du clergé, assiste-nous dans l'arène du monde, ôte la souillure de la vie et donne la joie de la couronne céleste» (*O Willelme, pastor bone, cleri pater et patrone, mundi nobis in agone confer opem et deponere vite sordes et corone celestis da gaudia*). Cette antienne, dans le bréviaire d'York, sert pour l'évangile de la messe du *natale* et de la *translatio* des reliques du saint archevêque (renseignement communiqué par M. le Prof. Christopher Norton, du Center for Medieval Studies, University of York). Je n'ai pas pu déterminer par quel biais l'auteur de l'antienne neuchâteloise aurait pu en avoir connaissance.

(Note 85 en page 278.)

Le contexte dans lequel ces pièces apparaissent laisse supposer qu'au moment de leur composition, Guillaume est déjà perçu comme le patron de l'église de Neuchâtel. En effet, comme le rappelle Adolf Franz, les saints mentionnés dans le rituel de conjuration, lorsque ce ne sont pas des saints universels (la Vierge, l'archange Michel, etc.), sont souvent les patrons de l'église, invoqués en tant que «protecteurs consciencieux de la communauté»<sup>86</sup>. Ainsi érigé en figure tutélaire, le chanoine perd en traits spécifiques. Une fois éliminées les épithètes épiscopales, les références bibliques et les formules conventionnelles, il ne reste en effet plus de Guillaume qu'une brève évocation, tout entière contenue dans le premier répons. Celle-ci, souvent analysée en clés historiques, ne fait que reprendre une partie des données transmises par la *vita* liturgique (séjour aux écoles, choix d'un nouveau lieu de résidence) en les idéalisant. Neuchâtel, choisie par saint Guillaume, y devient ainsi le lieu de la retraite du monde, tant convoité par les saints (*fugiens mundi gloriam*), et même une figure de la Jérusalem céleste comme le montre l'assimilation de la ville au Mont Sion (*in monte Sion Novicastris*). L'auteur-compileur de cette série de pièces liturgiques brode donc autour des renseignements fournis par la *vita*.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Guillaume Grimaître fait de même. Le curé de Vinelz copie dans son missel deux formulaires de messe complets. Le premier, celui du *natale*, figure à sa place dans le sanctoral (f. 264rb-264va). Le second, en revanche, celui de l'*exhumatio*, a été ajouté après 1488, dans un appendice au sanctoral (f. 432vb-433ra). Une note marginale dans le corps du sanctoral y renvoie<sup>87</sup>. Chacun des deux formulaires est précédé d'une brève rubrique. Celle du 5 septembre, nous l'avons vu, se contente de paraphraser le terme «exhumation» sans rien ajouter aux circonstances de l'événement. Celle du 29 mars est plus détaillée :

[Fête de] Guillaume, prêtre, confesseur, curé et enfin chanoine de Neuchâtel, issu de la noble race des Anglais, jeûnant, priant et veillant chaque jour, portant en secret le cilice à même la chair, s'abstenant de vin et de viandes, [mort] en l'an du Seigneur 1231<sup>88</sup>.

<sup>85</sup> D'autres cas de promotion par la liturgie sont documentés. Le plus célèbre d'entre eux est sans doute celui de Martial, évêque de Limoges, pour lequel la liturgie de l'abbaye de Saint-Martial revendique, au début du XI<sup>e</sup> siècle, le rang d'apôtre (John A. EMERSON, «Two identified Offices for Saints Valeria and Austriclinianus by Adémar de Chabannes», *Speculum*, 40 (1965), pp. 31-46 et, plus récemment, Richard A. LANDES, «L'hagiographie de la Paix de Dieu», dans Richard A. LANDES, Catherine PAUPERT, *Naissance d'apôtre. La vie de saint Martial de Limoges*, Turnhout, 1991, pp. 9-39).

<sup>86</sup> A. FRANZ, *Die kirchlichen Benediktionen...*, p. 58.

<sup>87</sup> *Alia vidi infra CCCLXXXIII* (AEF, HB A 6, f. 316ra). Grimaître renvoie à la foliotation originale de son manuscrit.

<sup>88</sup> *Wilhelmi presbiteri, confessoris, curati et tandem canonicus Novi Castris de nobili genere Anglorum om[ne] die jejunando, orando, vigilando, cilicio clam circa carnem indutus, a vino et carnibus abstinendo, anno Domini MCCXXXI* (AEF, HB A 6, f. 264rb).

La fin du passage reprend textuellement celui de la *vita* liturgique<sup>89</sup>. Pour le *natale*, les oraisons – collecte, secrète et post-communion – sont les mêmes que celles recopiées dans les marges des missels neuchâtelois (inc. *Deus qui sanctis tuis, Suscipiat clemencia et Divina libantes*). La comparaison ne peut se faire pour celles de l'*exhumatio* puisqu'on ne sait pas quelles étaient celles chantées à Neuchâtel à cette occasion. Il est cependant probable qu'elles ont été, elles aussi, importées. L'essentiel des autres pièces provient de deux sources. La première est la messe *Os justi*, ainsi appelée d'après son introït (Ps 36, 30)<sup>90</sup>. Ce formulaire, prévu pour servir à toutes les fêtes de confesseurs non pontifes, fournit à Grimaître l'introït et l'offertoire des deux messes de saint Guillaume, ainsi que l'épître et le trait de celle du *natale*. La seconde source est le *Rationale divinatorum officiorum* (1286) de Guillaume Durand, évêque de Mende. Ce traité, l'un des commentaires médiévaux de l'office liturgique les plus lus, consacre en effet un chapitre entier aux confesseurs, dans lequel une série de pièces sont recommandées pour la fête d'un saint de ce rang<sup>91</sup>. Le curé de Vinelz lui emprunte l'*Alleluia* et les péripeties évangéliques des deux fêtes en l'honneur de Guillaume, ainsi que l'épître de la messe de l'*exhumatio*.

Les seules pièces que Grimaître ne reprend ni de ces deux sources ni des missels neuchâtelois sont deux séquences rimées<sup>92</sup>. La première exploite également le parallèle entre Neuchâtel et la Jérusalem céleste, cette fois par le biais d'un verset psalmique<sup>93</sup>. Après avoir rappelé le choix du saint de s'établir sur les bords du lac, elle évoque l'activité de Guillaume: prédication (*predicando verbum Dei*), jeûne (*jejunando*), aumônes (*in piis elemosinis ibidem deditus erat*). Intervient ensuite la mention de sa mort, de sa vie auprès du Christ et de ses miracles. La structure narrative reprend celle de la *vita* de la claie «fribourgeoise». Elle est cependant sensiblement plus détaillée en ce qui concerne les bonnes actions du chanoine. La raison de cette plus grande précision est peut-être à chercher dans la source utilisée par Grimaître. Au début de la séquence, immédiatement après l'invocation à Dieu, le curé semble y faire allusion lorsqu'il affirme: «Sa *vie* nous raconte

<sup>89</sup> BCUE, L 316, claie, ll. 19-21.

<sup>90</sup> *Antiphonale missarum sextuplex d'après le graduel de Monza et les antiphonaires de Rheinau, du Mont-Blandin, de Compiègne, de Corbie et de Senlis*, René-Jean HESBERT éd., Bruxelles, 1935.

<sup>91</sup> *Guillelmi Duranti Rationale divinatorum officiorum*, Anselme DAVRIL, Timothy M. THIBODEAU éd., Turnhout, 2000, pp. 123-124 (l. VII, c. 46, 2-3). Dans le colophon de son missel, Grimaître mentionne Guillaume Durand comme l'une de ses sources. Les Archives de la Bourgeoisie de La Neuville conservent encore l'exemplaire du *Rationale* ayant appartenu au curé de Vinelz (J. LEISIBACH, «Das Missale...», p. 143).

<sup>92</sup> La structure de la première (AEF, HB A 6, f. 264rb-264va), pour le *natale*, semble relativement lâche. La seconde (*ibid.*, f. 433ra-433rb), pour l'*exhumatio*, se compose de strophes de trois ou quatre vers: 8a 8a (8a) 7b.

<sup>93</sup> Ps 131, 14: «C'est ici mon repos à tout jamais, là je vivrai, car je l'ai décidé» (*haec requies mea in saeculum saeculi, hic habitabo quoniam elegi eam*). Ces paroles, prononcées par Yahvé, concernent Sion.

qu'il choisit Neuchâtel [...]»<sup>94</sup>. Pour autant qu'il faille donner ici à *vita* son sens technique, cette indication permettrait d'affirmer que le curé de Vinelz a eu accès, plutôt qu'à la *legenda*, à la *vita* hagiographique complète de Guillaume qui ne nous est plus connue aujourd'hui. Seules de nouvelles recherches à partir des manuscrits de Grimaître permettraient de l'établir avec certitude.

La seconde séquence, pour l'*exhumatio*, reprend l'entier de la biographie du saint, depuis sa naissance en Angleterre. Elle aussi mentionne parmi les exercices du saint, outre les mortifications et les veilles, la prédication, l'enseignement et les œuvres de piété<sup>95</sup>. Les miracles, seulement évoqués dans la première séquence, sont ici détaillés par type. On retrouve les guérisons d'aveugles et de boiteux. S'y ajoutent la ranimation des noyés, ainsi que la résurrection temporaire des enfants mort-nés (le «répit») <sup>96</sup>. Dans les dernières années du XV<sup>e</sup> siècle, cet ajout renvoie à l'actualité la plus immédiate. Il existe alors entre Neuchâtel et Oberbüren – nous l'avons vu – une concurrence autour du pèlerinage à répit. La compétition entre les deux églises et, à travers elles, entre Marie et saint Guillaume semble s'être également étendue à d'autres types de miracles. Durant l'été 1485, l'intercession de la Vierge d'Oberbüren avait en effet permis de ramener à la vie Hans Stefan, condamné à la noyade pour le vol d'un ostentoir<sup>97</sup>. Est-ce dès lors un hasard si, peu d'années après ce miracle, le curé de Vinelz, lieu situé à une vingtaine de kilomètres d'Oberbüren, revendique pour *son* saint le pouvoir d'obtenir le même type de miracles? Ce soupçon laisse également supposer que Grimaître est bien l'auteur des deux séquences en l'honneur de Guillaume.

Le saint chanoine continue à inspirer les liturgistes bien au-delà de la fin du Moyen Age. Dans le propre des saints soumis par l'évêque Etienne Marilley (1846-1879) à la Congrégation des Rites, figurent trois leçons pour la Saint-Guillaume, éditées par l'abbé Jeunet et composées, assure-t-il, sans sa participation<sup>98</sup>. Leur contenu se fonde tant sur le chanoine Dubois que sur le témoignage des chartes médiévales. La composition liturgique se distingue désormais à peine de la notice historique. Derrière la précision des informations qui y figurent se profile une préoccupation autre que la seule vénération du chanoine. Au XIX<sup>e</sup> siècle en effet, défendre un saint dont

<sup>94</sup> *Ejus vita nobis pandit / quod Novumcastrum elegit* (AEF, HB A 6, f. 264rb; je souligne).

<sup>95</sup> [...] *predicando laborasti* [...]. *Sic ad culmen dignitatis / omnia docens veritatis / opus agens pietatis / nobis sis misericors* (*ibid.*, f. 433ra).

<sup>96</sup> *Multa mira hic fecisti / abortivos suscitasti / aqua mersos reduxisti / nos reduc ad patriam* (*ibid.*, f. 433rb).

<sup>97</sup> K. UTZ TREMP, «Wallfahrt der totegeborenen Kinder...».

<sup>98</sup> F. JEUNET, *Vie de Saint-Guillaume...*, p. 150; Martin SCHMITT, Jean GREMAUD, *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne*, II, Fribourg, 1859, pp. 552-553.

le culte a connu une si faible diffusion et dont le dossier hagiographique est si mince tient de plus en plus de la gageure. Les leçons liturgiques du propre lausannois visent à consolider la place de Guillaume parmi les saints du diocèse. Mais c'est sans compter avec un refus de Rome. En 1853, le cardinal Lambruschini, préfet de la Congrégation (1847-1853), accepte le nouveau propre, mais en retranche deux saints. L'un d'entre eux est saint Guillaume.

On l'aura constaté, les pièces encore conservées qui permettent de reconstituer le début du culte du chanoine Guillaume à Neuchâtel et sa diffusion à l'extérieur de la collégiale ne sont qu'une petite partie de celles qui existaient à la fin du Moyen Âge. On ne connaît plus aujourd'hui l'acte de consécration de la chapelle de la collégiale dédiée au saint, ni l'exemplaire de la *legenda* utilisé par le chanoine Dubois, ni même la *vita* hagiographique dont Grimaître a peut-être eu connaissance. Seul un fragment des *miracula* liturgiques conservés à Sion nous est parvenu. Le corpus est donc incomplet et, pour cette raison, toute conclusion doit demeurer provisoire. L'image qui se dégage des documents conservés est celle d'un culte rapidement institué après la mort du chanoine, dont les échos sont perçus loin à la ronde. À la suite de sa reconnaissance par l'évêque de Lausanne – que l'on peut lire derrière l'existence d'un autel Saint-Guillaume –, les anniversaires de sa naissance et de l'exhumation de ses reliques sont inscrits dans certains calendriers neuchâtelois dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est sans doute à cette période qu'il faut faire remonter la rédaction de la *vita* et des *miracula* liturgiques, probablement abrégés de textes hagiographiques plus anciens. Avec la reprise en main, au XV<sup>e</sup> siècle, de la vénération de Guillaume par le couple comtal (sur les instances du chapitre?), la commémoration et le culte se diffusent tant dans le diocèse de Lausanne qu'à l'extérieur. Pour les besoins de sa célébration, on recopie les oraisons utilisées à la collégiale et, lorsque les pièces font défaut, on puise dans le commun des confesseurs non pontifes. Rien ne permet cependant d'affirmer que saint Guillaume a bénéficié d'un office liturgique complet. Seuls quelques clercs, Grimaître en particulier, se sont essayés à des compositions liturgiques dans l'intention d'embellir la célébration. Ces pièces n'ont pourtant connu qu'une diffusion locale. Leur disparition n'en sera que plus rapide au moment où la Réforme supprimera Guillaume du calendrier.

Yann DAHHAOUI

## LES ACTES DU CHAPITRE DE NEUCHÂTEL ET LA FONDATION DE L'AUTEL DE SAINT GUILLAUME

### Les actes du chapitre de la collégiale de Neuchâtel

#### *Le recueil des actes du chapitre*

Les Archives de la ville de Neuchâtel conservent, sous le titre «Copies d'actes en faveur du chapitre: E case 6, N° 5», ce qui semble être l'inventaire, fait à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, des archives du chapitre de la collégiale Notre-Dame<sup>1</sup>. A notre connaissance, cet inventaire n'apparaît qu'une fois dans l'historiographie neuchâteloise, à savoir dans les notes de l'article sur la vie de saint Guillaume publié par Arthur Piaget en 1933, soit tout à la fin de sa carrière, ce qui explique sans doute qu'il n'y soit pas revenu et que le manuscrit soit resté inexploité, voire inconnu<sup>2</sup>. Avant lui, au XIX<sup>e</sup> siècle, George-Auguste Matile l'avait peut-être consulté<sup>3</sup>.

Son sort antérieur est obscur, les archives du chapitre de Neuchâtel ayant eu une histoire aussi mouvementée que mal connue. A en croire George-Auguste Matile, une partie d'entre elles aurait été déposée à l'église Saint-Nicolas de Fribourg par le gouverneur d'Affry, en 1671, avant d'être restituée, on ne sait à quelle époque, à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel<sup>4</sup>. Notons aussi cette mention marginale, portée sur le premier feuillet: «Le présent livre a été examiné en 1748, et ne contient que des concessions en faveur du chapitre et de l'église collégiale de Neuchâtel, tant par nos anciens contes, scavoir Philippe d'Hochberg et autres ses successeurs, que par différens particuliers, ce qui rend ledit livre absolument inutile.» Il y a dans cette note marginale les prémisses, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle,

\* Cette communication est le résultat d'un mandat d'étude qui m'avait été confié par le Service des affaires culturelles de la ville de Neuchâtel, que je remercie de sa confiance. Des remerciements chaleureux vont également à Jean-Daniel Morerod pour ses conseils, ses vérifications et ses compléments d'information, qui m'ont permis de terminer cette rédaction à distance.

<sup>1</sup> Archives de la ville de Neuchâtel, NN O/17 (désormais AVN). Il s'agit d'un fort volume, de 22 × 31 × 9 cm, avec plats en bois recouverts de cuir. Je remercie M. Olivier Girardbille, archiviste de la ville, d'avoir mis le microfilm de ce registre à ma disposition.

<sup>2</sup> Arthur PIAGET, «Saint Guillaume, patron de Neuchâtel», *Revue d'histoire suisse*, 13 (1933), pp. 509, nn. 57 et 58 et ID., *Pages d'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel, 1935, p. 29, nn. 1 et 2.

<sup>3</sup> Matile, dans son *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, cite les Archives de la ville pour l'acte qu'il édite dans ses *Monuments* sous le n° 78. Il ne donne toutefois pas de cote à ce manuscrit et l'acte n° 78 des *Monuments*, édité une année plus tôt, est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Berne (George-Auguste MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1845, t. 3, p. 52 [a° 1225] et ID., *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1844, t. 1, p. 68, n° 78). Dans l'inventaire du chanoine, ce dernier porte la cote E 7. On s'explique difficilement cette seule mention chez Matile.

<sup>4</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique...*, t. 3, p. 101.

d'une conception du cycle de vie des archives. Le registre ne peut alors plus servir de preuve pour des droits sécularisés depuis plus de deux siècles. On le conserve toutefois pour des raisons historiques.

L'examen du recueil permet de reconstituer le travail qu'il a demandé – il se serait déroulé en deux étapes – et d'imaginer les conditions dans lesquelles il s'est fait. Sur décision du chapitre ou du prévôt, c'est vraisemblablement un chanoine qui a été chargé de recenser tous les actes relatifs à tel et tel revenu foncier dont bénéficiait le chapitre. L'enregistrement des actes constitue la première étape du travail. Le chanoine, à ce qu'on peut imaginer, se saisit des actes les uns après les autres, les enregistre dans son inventaire et leur donne une cote alphanumérique, qui va de A 1 à Z 29. L'alphabet lui fournit 23 lettres (les nôtres, moins j, v et w), le z est parfois dédoublé et presque chaque série est complétée par la note tironienne *cum*, qui a l'apparence d'un 9 en chiffre arabe. Ces quelque 25 signes sont ensuite pourvus d'un numéro d'ordre. Le système peut être étendu à volonté. L'archiviste a ainsi enchaîné A 1 – *cum* 1, A 2 – *cum* 2, etc., jusqu'à la série A 23 – Y 23, suivi d'une bizarre mini-série Z 24 – Z 29, qui rompt la logique de l'ensemble (ces actes auraient dû être cotés Z 23, *cum* 23, A 24, B 24, C 24, D 24). Comme à plusieurs reprises certaines cotes sont doublées, voire triplées, c'est de quelque six cents actes, dont les dates s'échelonnent entre 1225 et 1465 environ, qu'il s'agit<sup>5</sup>.

Il faut encore préciser que les derniers folios du registre (f. 226-248), manifestement, ont été copiés par plusieurs autres mains. Il ne s'agit plus là d'actes fonciers mais de onze documents qui concernent directement la vie du chapitre au niveau « institutionnel ». Nous sommes entre la fondation d'une chapelle par Marie de Chalon, femme du comte de Neuchâtel Jean de Fribourg, en 1456, et l'intervention du pape Clément VII à l'église Notre-Dame de Môtiers en 1527. Contrairement à ceux de la première partie de l'inventaire, ces actes ne sont ni cotés, ni abrégés.

La deuxième étape a consisté, pour notre chanoine, à répartir ces actes en fonction de leur utilité. Comme nous l'avons dit, il s'agit d'actes fonciers. Ils ont donc une valeur financière et probatoire aux yeux du chapitre: il s'agit de savoir de quels revenus il dispose et, le cas échéant, de pouvoir prouver qu'ils relèvent de son autorité. C'est sans doute pour cette raison que le chanoine les a répartis selon la localisation et la nature des revenus. Ainsi les deux premiers cahiers du recueil sont-ils consacrés à cette répartition en neuf *scrinei*, c'est-à-dire en neuf layettes<sup>6</sup>. Le chanoine nous présente ainsi le classement des documents:

<sup>5</sup> La liste des cotes et de leur foliotation figure dans l'annexe n° 1.

<sup>6</sup> Folios A à X.

<i>Original</i>	<i>Traduction</i>
[Ar <sup>o</sup> ] Sequuntur <i>lictere</i> existentes in archa venerabilis <i>capituli</i> Novicastri, in qua sunt certa <i>scrinea</i> et in quibus <i>dicte lictere</i> sunt prout in <i>presenti</i> libro repertorii	S'ensuivent les lettres qui sont dans le coffre du vénérable chapitre de Neuchâtel, où il y a des layettes dans lesquelles se trouvent les lettres répertoriées dans le présent répertoire

Les layettes sont les suivantes :

<i>Original</i>	<i>Traduction</i>
[A r <sup>o</sup> ] In primo <i>scrineo</i> Lictere vini in parrochia Novicastri	Première layette Lettres des cens en vin de la paroisse de Neuchâtel
[D r <sup>o</sup> ] In secundo <i>scrineo</i> Lictere vini et argenti in castellaneye Pontis Thele et Landuroni	Deuxième layette Lettres des cens en vin et en argent de la châtellenie du pont de Thielle et du Landeron
[E r <sup>o</sup> ] In tertio <i>scrineo</i> Lictere vini et argenti in castellanys de Boudry et de Valle Transversa	Troisième layette Lettres des cens en vin et en argent des châtellenies de Boudry et du Val de Travers
[G r <sup>o</sup> ] In quarto <i>scrineo</i> Lictere <i>decimarum</i> vini et frumenti ac eciam <i>censuum</i> dicti frumenti <i>ubique</i> capitulo <i>debitur</i>	Quatrième layette Lettres des dîmes en vin et en froment, ainsi que des cens en froment partout où on le doit au chapitre
[I r <sup>o</sup> ] In quinto <i>scrineo</i> Lictere <i>apostolice</i> , <i>imperiales</i> , <i>episcopales</i> , <i>ecclesiarum</i> <i>parrochialium</i> <i>iura</i> <i>patronatus</i> et eciam <i>dotaciones</i> <i>aliquarum</i> <i>capellarum</i> <i>intus</i> <i>fondatarum</i> <i>necnon</i> et <i>certarum</i> <i>missarum</i> <i>veluti</i> <i>beate</i> <i>Marie</i>	Cinquième layette Lettres apostoliques, impériales, épiscopales touchant les droits de patronage des églises paroissiales et même les dotations de quelques chapelles fondées à l'intérieur, ainsi que les dotations de quelques messes, comme celle de Notre-Dame
[J r <sup>o</sup> ] In sexto <i>scrineo</i> Lictere <i>totius</i> argenti <i>debiti</i> in parrochia Novicastri	Sixième layette Lettres de tout l'argent dû dans la paroisse de Neuchâtel
[N r <sup>o</sup> ] In septimo <i>scrineo</i> Lictere <i>commixte</i> frumenti, vini et argenti <i>simul</i> et <i>aliorum</i> <i>emolumentorum</i> in Novocastro et extra	Septième layette Lettres mêlées du froment, du vin et de l'argent tout ensemble et des autres revenus dus à Neuchâtel et au-dehors
[R r <sup>o</sup> ] In octavo <i>scrineo</i> Lictere <i>domorum</i> , <i>vinearum</i> , <i>camporum</i> et <i>aliorum</i> <i>manssorum</i> capitulo <i>pertinentium</i>	Huitième layette Lettres des cens de maisons, de vins, de champs et d'autres menses appartenant au chapitre



<i>Original</i>	<i>Traduction</i>
[U <sup>re</sup> ] In nono scrineo Lictere censuum vini et argenti ac aliorum emolumentorum extra comi- tatum Novicastri	Neuvième layette Lettres des cens en vin et en argent ainsi que des autres gains perçus hors du comté de Neuchâtel

### *De l'utilité des cotes*

Le chanoine n'a, bien sûr, pas seulement noté les cotes dans son inventaire. Il les a aussi reportées au dos des actes qu'il a classés. C'est ainsi que nombre des documents qu'il décrit peuvent être retrouvés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel. Depuis le travail de classification et de cotation entrepris par Jean-François de Chambrier et ses successeurs, de 1790 à 1821<sup>7</sup>, ces documents portent une autre cote. Il y a donc lieu de répertorier ceux d'entre eux qui sont encore conservés aux Archives de l'Etat, et ceux qui, l'original ayant disparu, ne sont plus accessibles que par l'intermédiaire du registre du chanoine. Pour ne donner qu'un exemple, l'un des plus anciens actes de ce recueil est daté de 1232. Le répertoire du chanoine lui attribue la cote E 17 et le classe dans la huitième layette. Or, cet acte, aujourd'hui conservé aux Archives de l'Etat sous la cote D 6 n° 3, porte au dos la mention «E 17, *in octavo scrineo*». Il s'agit donc de l'original sur lequel s'était fondé le chanoine. Il concerne bel et bien le paiement au chapitre du cens d'une maison.

Pour le XIII<sup>e</sup> siècle seulement, nous avons collationné les dates des actes mentionnés dans l'inventaire du chanoine tout d'abord avec les sources publiées par George-Auguste Matile, puis avec les données du fichier chronologique des AEN<sup>8</sup> et enfin, avec le répertoire de Chambrier<sup>9</sup>. Cette liste permet de constater que, sur soixante et un actes du XIII<sup>e</sup> siècle recensés par le chanoine, trente-cinq sont encore conservés aux Archives de l'Etat de Neuchâtel; ils peuvent être considérés comme des vestiges des archives du chapitre, ce que corroborent leurs mentions dorsales. Un autre acte est connu par sa transcription dans un registre conservé à Berne<sup>10</sup>, sans que le sort de l'original ne soit connu. Ces trente-six actes ont été

<sup>7</sup> Jean-François de Chambrier a été chargé par le gouvernement de trier les archives conservées au château de Neuchâtel. Il s'attela à cette tâche de 1790 jusqu'à son décès en 1813. Son recensement de 22 578 actes, a été continué par son frère Samuel et terminé en 1821 par Jean-Pierre Sunier. Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Répertoire de Chambrier, t. 1, pp. I-IV. Jean COURVOISIER, *Petit guide des archives anciennes de l'Etat de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1981, pp. 10-11. Alfred SCHNEGG, «Jean-François de Chambrier et le classement des anciennes archives neuchâtelaises», *Musée neuchâtelois*, 1977, pp. 63-78.

<sup>8</sup> AEN, Fichier chronologique, n° 43.

<sup>9</sup> AEN, Répertoire de Chambrier, t. 4, § 69: chapitre de Neuchâtel, pp. 1-74.

<sup>10</sup> V. n. 5.

publiés par Matile au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il reste vingt-cinq actes<sup>11</sup> qui ont disparu entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, soit entre le travail du chanoine et l'intervention de Chambrier. Ils ne peuvent plus être étudiés qu'à partir du recueil des actes du chapitre. C'est dire que l'on a affaire à bien plus qu'un répertoire de documents conservés par ailleurs!

La comparaison entre les originaux et ce qui nous en a été conservé par l'intermédiaire de ce registre permet de se rendre compte, pour le peu que nous avons pu analyser – à peine 5% de l'ensemble du corpus – que le travail du chanoine est fiable parce qu'il utilise une systématique de transposition. Il commence son résumé d'acte par la formule: «Lettre contenant que...» ou encore: «Que tous ceux qui verront ces lettres sachent que...» Viennent ensuite la suscription, l'adresse, et l'exposé de l'acte, généralement mis à la troisième personne alors que les originaux sont à la première. Les clauses finales sont respectées pour autant qu'elles soient inattendues, c'est-à-dire qu'on ne trouve d'ordinaire pas les clauses banales relatives au dévestissement et à la renonciation. Enfin, la copie se termine par la date, les signatures et le nom des témoins. Pour le reste, il transpose tous les actes en latin; c'est-à-dire que ceux des originaux du XIII<sup>e</sup> qui sont en français apparaissent en latin dans notre recueil.

Il va de soi qu'il ne s'agit ici que de faire une description sommaire s'efforçant de rendre globalement compte de la méthode de travail d'un archiviste – portait-il ce titre? – du XV<sup>e</sup> siècle et non de mesurer la distance qui existe nécessairement entre chaque original et sa copie.

## Les textes concernant saint Guillaume

### *Henri de Cormondrèche*

Les textes tirés de ce registre et relatifs à saint Guillaume concernent tous Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel et, auparavant, curé de Saint-Blaise. Il apparaît dès juillet 1270 en tant que curé de Saint-Blaise, et dès le 1<sup>er</sup> septembre 1272 en tant qu'«Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel». Le 30 septembre 1273, Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel vend sa vigne d'*Arins* – nom latin de Saint-Blaise – tenue d'Ulrich, co-seigneur de Neuchâtel, à Rodolphe, curé de Saint-Blaise. Ce passage par Saint-Blaise ne peut pas être anodin. En effet, un

<sup>11</sup> Le répertoire de Chambrier n'est pas un instrument d'utilisation toujours aisée. Il est fort probable que des actes aient été classés dans d'autres rubriques que celle du chapitre de Neuchâtel. Un registre des actes inédits du XIII<sup>e</sup> siècle est donné dans l'annexe N<sup>o</sup> 2.

texte tiré de notre recueil et jusqu'alors inédit, daté de juin 1257, nous apprend que Saint-Blaise est une acquisition récente des comtes de Neuchâtel<sup>12</sup>. Le seigneur d'Arconciel et d'Arberg, à la requête de Berthold II von Pfirt, évêque de Bâle<sup>13</sup>, et d'Henri de Neuchâtel, prévôt de Soleure<sup>14</sup>, donne à Sibille, *domina* de Neuchâtel, tout ce qu'il possède à Saint-Blaise. Nul doute que, dans un contexte pareil, le seigneur d'Arconciel – que l'on sait être en perte d'influence – n'agisse pas précisément, quoiqu'il en dise, *de eius propria voluntate*: de sa propre volonté. Cet acte nous renvoie à la répartition des terres qui a eu lieu entre les enfants d'Ulrich de Neuchâtel et leur cousin Berthold, processus entamé en 1214 et qui se termine à la mort d'Ulrich, en 1226. Les premiers héritent des terres allemandes et le second des terres romandes<sup>15</sup>. Ce genre de partage ne se fait pas sans laisser des endroits dont le statut un peu flou se règle par la suite, ce qui semble avoir été le cas de Saint-Blaise. Et aux endroits d'acquisition récente, on place des gens de confiance comme Henri de Cormondrèche.

Le corpus concernant Henri de Cormondrèche n'est pas négligeable comme le montre le tableau de la page suivante. A notre connaissance, aucun autre chanoine du XIII<sup>e</sup> siècle, fût-il prévôt, ne bénéficie d'un corpus documentaire équivalent. Sur un peu plus de dix ans, de 1270 à 1281, une douzaine de textes nous sont connus sans qu'aucune équivoque ne soit possible: et son nom, et son statut, nous assurent de l'identification d'Henri de Cormondrèche.

#### *La dotation de l'autel de saint Guillaume*

Le testament d'Henri de Cormondrèche, daté du 19 avril 1281, appartient encore à la période de tâtonnements du formulaire: en premier lieu, le chanoine institue son fils Guillaume comme héritier, mais ne recommande pas son âme à Dieu. Il élit ensuite sépulture dans la collégiale, comme la règle canoniale l'y invite. Il lègue au chapitre cent sous lausannois et quatre muids de vin à partager entre les chanoines le jour de son décès. Ses vignes de Cormondrèche reviendront au chapitre après le décès de son fils Guillaume. Enfin, il ordonne que deux prêtres *non beneficiati*, c'est-à-dire qui n'ont pas de bénéfice, soient institués à

<sup>12</sup> AVN, B 7, 63r. Pas retrouvé aux AEN.

<sup>13</sup> Evêque de Bâle de 1249 à 1262 (*Helvetia sacra*, I/1, Berne, 1972, p. 159).

<sup>14</sup> Henri de Neuchâtel est prévôt de Soleure de 1246 à 1258 (*Helvetia sacra*, II/2, Berne, 1977, p. 509).

<sup>15</sup> G.-A. MATILE, *Monuments...*, t. 1, p. 71 (n° 82): *Chronique* de Matthias de Neuenburg, dite alors d'Albert de Strasbourg.

<i>Date</i>	<i>Objet de l'acte</i>	<i>Cotes AVN</i>	<i>AEN</i>	<i>Matile</i>
juillet 1270	Comme curé de St-Blaise, il remet des vignes à moïteresse, qu'il avait plantées sur un terrain tenu du prieuré de Corcelles	E 9, 79v, § 3-80r	D 6 n° 24, avec la mention dorsale: <i>E 9, in VIII<sup>o</sup> scrineo</i>	t. 1, p. 146-147 (n° 177)
1 <sup>er</sup> septembre 1272	Comme chanoine, il a fait édifier une maison au-dessus du cellier de la collégiale	C 3, 26v, § 2.	Q 10 n° 8 avec la mention dorsale: <i>In VI<sup>o</sup> scrineo</i>	t. 1, p. 153 (n° 184).
30 septembre 1273	Chanoine, il vend sa vigne d' <i>Arimis</i> , tenue d'Ulrich, co-seigneur de Neuchâtel, à Rodolphe, curé de Saint-Blaise	I 17, 157v, § 1		
1274	Témoign d'une transaction immobilière	P 16, 151v, § 2.	D 6 n° 13; mention dorsale: <i>P 16, in VIII<sup>o</sup> scrineo</i>	t. 1, p. 155 (n° 187)
juin 1275	Johannes de Porta vend au chapitre de Neuchâtel la neuvième partie de sa dîme de Marin. L'acte est reçu par Henri, chanoine, au nom du prévôt	A 11, 100r, § 2	E 6 n° 26; mention dorsale: <i>A 11, in III<sup>o</sup> scrineo</i>	
novembre 1277	Guillaume, clerc, fils d'Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel, achète une vigne située à Cormondrèche	Z 16, 154v, § 1	C 6 n° 24; mention dorsale: <i>Z 16, in VIII<sup>o</sup> scrineo</i>	t. 1, p. 166 (n° 199)
février 1278	Les co-seigneurs de Neuchâtel, Amédée, Richard et Henri, ratifient la vente, par Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel, de sa vigne d' <i>Arimis</i> à Rodolphe, curé de Saint-Blaise			t. 1, p. 167 (n° 200) <sup>16</sup>
8 février 1278 (n. st.)	Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel, achète à Girard, bourgeois de Neuchâtel, des terres situées dans la région d'Auvernier	I 6, 57v, § 2-58r, § 1	D 6 n° 26; mention dorsale: <i>I 6, in III<sup>o</sup> scrineo</i>	t. 1, p. 168 (n° 201)

<sup>16</sup> Cet acte n'apparaît que chez Matile, qui le transcrit depuis les « anciens actes des Bernardines de la Maigrauge ».

<i>Date</i>	<i>Objet de l'acte</i>	<i>Cotes AVN</i>	<i>AEN</i>	<i>Matile</i>
19 avril 1281	Testament d'Henri de Cormondrèche	N 18, 167r-167v, § 1 (conservé également dans le vidimus ci-dessous)	B 6 n° 27a ; mention dorsale: N 18, in VIII° <i>scrineo</i>	
29 avril 1281	Confirmation de ce testament par les co-seigneurs de Neuchâtel; Henri est encore vivant	O 18, 167v, § 2	B 6 n° 27 ; mention dorsale: O 18, in VIII° <i>scrine</i>	t. 1, p. 187 (n° 216)
9 juin 1281	Transaction entre le chapitre de Neuchâtel et «Guillaume, clerc, fils de feu Henri de Cormondrèche, de bonne mémoire, notre chanoine»; ce qui signifie qu'Henri de Cormondrèche est décédé avant cette date	Même registre que le précédent	Même pièce que la précédente	t. 1, p. 188 (n° 217)
14 juin 1281	Vidimus du testament d'Henri de Cormondrèche par l'official de Lausanne	Même registre que le précédent	Même pièce que la précédente	t. 1, pp. 185-187 (n° 215)

l'autel de saint Guillaume, dans l'église de Neuchâtel, par son héritier si lui n'a pas l'opportunité de le faire avant sa mort. Ils devront célébrer chaque jour en alternance une messe pour son repos. Et pour les entretenir, il les dote d'une vigne située à Cormondrèche, de douze émines de froment et de huit de lentilles. Il leur lègue aussi soixante sous lausannois pour acheter un calice qu'ils utiliseront pour le service de cet autel<sup>17</sup>. Les autres legs concernent les établissements ecclésiastiques de la région de Neuchâtel: Fontaine-André, Cerlier, l'église de Saint-Blaise, Corcelles, Bevaix, les Prêcheurs et les Mineurs de Lausanne, la confrérie de la Trinité et l'hôpital de Fribourg.

Pour l'essentiel, les dernières volontés d'Henri furent respectées. Il fut bien inhumé dans la collégiale, comme en témoigne le testament de Rodolphe de Coffrane, autre chanoine de la collégiale, daté du 24 mai 1287<sup>18</sup>. Rodolphe élit sa sépulture *in ecclesiam Novicastro, juxta tumulum domini Henrici de Arens, quondam canonicus Novicastro* («dans l'église de Neuchâtel, à côté du tombeau de dom Henri de Saint-Blaise, jadis chanoine de Neuchâtel»). Et les altaristes, c'est-à-dire les ministres de l'autel, institués par le testament étaient déjà en place en décembre 1281, alors qu'Henri était mort entre le 29 avril et le 9 juin de cette année-là. En avril 1300, Jacques de Boudry et Rodolphe Petitpas, altaristes et chapelains de l'autel de saint Guillaume, disent suivre les dernières volontés d'Henri de Cormondrèche, jadis curé de Saint-Blaise, pour faire cultiver à mi-fruit une vigne entrée dans le patrimoine de l'autel<sup>19</sup>. Ainsi doté par Henri et respecté par ses héritiers, l'autel est pourvu sur la longue durée de deux prêtres qui font respecter des droits toujours fragiles au moment d'une institution. Il reste d'ailleurs une autre trace de précautions prises dans ce sens: en mars 1282<sup>20</sup>, quatre frères confirment la donation de vignes situées à Cormondrèche faite par Henri à l'autel de saint Guillaume; ces quatre frères sont sans doute des parents du chanoine défunt, appelés à ratifier une donation qu'ils auraient pu contester.

<sup>17</sup> On peine à s'expliquer que ce calice (*calicem*) soit devenu *ortilium*, c'est-à-dire un petit jardin, pour Matile (G.-A. MATILE, *Monuments...*, t. 1, p. 186, n° 215).

<sup>18</sup> AVN, Q 22, 204r (§ 2)-204 v. AEN, J 7 n° 26. G.-A. MATILE, *Monuments...*, t. 1, pp. 216-217 (n° 245).

<sup>19</sup> AVN, R 18, 168v, § 2: *Jacobus de Budri et Rodulphus, filius quondam Petri Petitpas, altaris beati Willelmi altariste et capellani, insequendo voluntatem domini Henrici de Cormondresche quondam curati de Sancto Blasio, qui (...) in ultima voluntate (...)*. Cet acte n'a pas été retrouvé.

<sup>20</sup> AVN, § 18, 169r, § 1: *Lictera continens quod Renaldus, Henricus, Girardus et Rodulphus, fratres, filii quondam domini Henrici, militis, donationem vinee de Campis et vinee Conrardi sitarum subtus Cormondresche, (...) factam a bone memorie domino Henrico de Cormondresche, canonicus Novicastro, altari beati Willelmi ipsius ecclesie Novicastro ratificaverint et in super approbaverint*. Acte non retrouvé aux AEN.

Avec Henri de Cormondrèche, nous avons donc affaire à un homme puissant, actif comme chanoine et présent sur le marché immobilier, qui, sentant la mort venir, dote la collégiale depuis laquelle il a développé son activité. Cette collégiale vient d'être consacrée: on peut donc commencer à la développer et à la revêtir d'un statut digne de son rang. Mais l'autel ainsi pourvu de desservants, qu'était-il? Un simple autel ou une chapelle, espace en partie distinct de la collégiale? On sait que les deux mots d'*altare* et de *capella* sont ambigus. Les archéologues nous ont appris à être prudents: ce que l'histoire entrevoit ne s'inscrit pas nécessairement dans la pierre; néanmoins, il est probable que l'on a affaire à ce qui était plus qu'un autel et qu'une chapelle a été prévue vers la fin du chantier de construction – peu avant 1276, date de la consécration –, comme semble le montrer l'étude archéologique du porche, et desservie grâce à Henri. Le testament du chanoine semble signifier que l'autel existait déjà, mais qu'il n'était pas desservi régulièrement. C'est parce qu'il a instauré ce service de deux prêtres que notre chanoine doit être vu en fondateur, comme le montre la formulation si précise d'un acte du 24 décembre 1281: Girard et Alixe de Vilar vendent «aux deux serviteurs de l'autel de saint Guillaume, dans l'église de Neuchâtel, institués par feu Henri, de bonne mémoire, jadis chanoine de la même église», des vignes situées dans la région de Cormondrèche-Auvernier<sup>21</sup>.

Cette chapelle aura décliné, comme le culte de saint Guillaume, jusqu'à ce que les comtes de Neuchâtel, à partir de 1430, cherchent à la relever. Ce qui est sûr, c'est qu'avant qu'elle soit définitivement relevée et refondée en 1456 par Marie de Chalon et Jean de Fribourg, elle était déjà une chapelle bâtie et qu'on lui associait encore le nom d'Henri de Cormondrèche. Si la visite pastorale de la collégiale, en date du 15 novembre 1417, évoque seulement une chapellenie fondée par un chanoine<sup>22</sup>, celle du 25 juillet 1453 parle explicitement de «la chapelle ou autel du bienheureux Guillaume, \*\*\*\* par un certain dom Henri de Cormondrèche chanoine de Neuchâtel et doté de vignes, pour quatre messes devant être célébrées chaque semaine»<sup>23</sup>. Un hasard malencontreux fait que le scribe de 1453 a

<sup>21</sup> AVN, B 17, 155v-156r: Girardus de Vilar et Alixon, eius uxor, de laude et consensu Wolmardi, Clementie et Willermi, liberorum suorum vendiderunt et titulo pure venditionis tradiderunt duobus servitoribus altaris beati Willermi in eclesia Novicastro institutis per bonne memorie dominum Henricum eiusdem eclesie quondam canonicum (...). Cet acte n'a pas été retrouvé.

<sup>22</sup> *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417*, Lausanne, 1921, (MDR 2, 11), p. 64: *capellaniam in honorem sancti Guillelmi constructam per quemdam Novicastro canonicum fundatam*.

<sup>23</sup> *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453*, éd. Ansgar WILDERMANN et Véronique PASCHE, II, Lausanne, 1993, pp. 148-149: *visitarunt capellam sive altare beati Guillelmi, per dominum Henricum de Cormordreche quondam canonicum Novicastro [fondatum (?)] et de certis vineis pro quatuor missis qualibet ebdomada celebrandis dotatum*.

omis le verbe qui qualifiait l'acte d'Henri, sans doute «fondé», peut-être un terme plus spécialisé. Si le service a apparemment diminué depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, où il devait être quotidien, les deux desservants se sont maintenus: lors des deux visites, les deux postes sont assumés. Et il s'agissait bien d'un espace bâti, puisque les commissaires de 1453 demandèrent «premièrement, que dans les six ans, ce lieu soit pavé et nettoyyé. De même, que d'ici à la prochaine fête de la Nativité, la chapelle soit dûment couverte»<sup>24</sup>. L'histoire de cette première chapelle remontait en tout cas financièrement à Henri de Cormondrèche, qui en avait assuré la desserte. Architecturalement, c'est autre chose: des travaux entrepris par la fabrique de la collégiale un peu avant la mort d'Henri, et qui l'auraient incité à prévoir ce legs, s'il fallait formuler précisément notre hypothèse. Un siècle et demi plus tard, malgré le déclin du culte, l'effort d'Henri restait valide et la tradition, bon prince, simplifiait peut-être même l'historique de la chapelle, lui en attribuant la fondation et pas seulement l'institution des desservants.

En fournissant de nombreux renseignements sur Henri, ses efforts et leur concrétisation tant par ses héritiers que par les desservants de l'autel St-Guillaume, les actes des chanoines de Neuchâtel, mentionnés dans le registre conservé aux Archives de la ville de Neuchâtel, viennent atténuer une grande pénurie d'informations<sup>25</sup>. Ils devraient aider à voir qu'il y a eu deux périodes de développement architectural autour de saint Guillaume, celle, bien connue, initiée par Jean de Fribourg et sa femme Marie de Chalon, en 1456, celle, encore à étudier, née de la fin des travaux de construction de la collégiale et de la dotation d'Henri de Cormondrèche.

Antoine GLAENZER

Adresse de l'auteur: Antoine Glaenzer, route de Cœuve 38, 2900 Porrentruy.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 149: *Primo quod infra sex annos pavetur et mundetur de super. Item quod infra proximum festum Nativitatis Domini ipsa capella coperiatur debite.*

<sup>25</sup> Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1961, p. 20, relève que «pendant un siècle environ [soit de la consécration de 1276 jusqu'à la mort du comte Louis en 1373], les renseignements font défaut sur la collégiale».



## Annexe N° 1: Liste des cotes des actes du chapitre de Neuchâtel

<i>Cotes*</i>	<i>Folio</i>	<i>Cotes*</i>	<i>Folio</i>
A 1 – CUM	1 1 r° – 12 v°	A 15 – CUM	15 135 r° – 146 r°
A 2 – CUM	2 13 r° – 26 r°	A 16 – CUM	16 146 v° – 155 r°
A 3 – CUM	3 26 r° – 32 r°	A 17 – CUM	17 155 v° – 162 r°
A 4 – CUM	4 33 r° – 43 r°	A 18 – CUM	18 162 r° – 171 r°
A 5 – CUM	5 43 r° – 54 v°	A 19 – CUM	19 171 v° – 183 v°
A 6 – CUM	6 54 v° – 62 r°	A 20 – CUM	20 183 v° – 192 v°
A 7 – Z	7 62 v° – 71 r°	A 21 – CUM	21 193 r° – 199 v°
A 8 – CUM	8 71 r° – 78 r°	A 22 – CUM	22 199 v° – 210 r°
A 9 – CUM	9 78 v° – 86 v°	A 23 – Y	23 210 v° – 222 r°
A 10 – CUM	10 87 r° – 100 r°	Z 24 – Z	24 222 v° – 224 r°
A 11 – CUM	11 100 r° – 107 r°	Actes non cotés	224 v°
A 12 – CUM	12 107 v° – 116 v°	folio vierge	225
A 13 – CUM	13 117 r° – 126 v°	Actes non cotés	226 r° – 248 r°
A 14 – CUM	14 127 r° – 134 v°	folios vierges	248 v° – 259 v°

\* Les cotes sont mises à la fin de l'acte concerné. Nous donnons en référence le folio sur lequel se trouve cette cote, l'acte commençant parfois une ou deux pages avant.

Annexe N° 2: actes inédits du XIII<sup>e</sup> siècle du chapitre de Neuchâtel

<i>Cote</i>	<i>Folio</i>	<i>Regeste</i>	<i>Date</i>
X 10	98 v°	Berthold, seigneur de Neuchâtel, avec l'accord de sa femme N. et de ses fils Hermann et Henri, donne en aumône au chapitre de Neuchâtel ses vignes des Parcs et des Fahys. Il se fait fort d'obtenir le consentement de son fils aîné Rodolphe	1234
C 23	211 r°	Berthold, seigneur de Neuchâtel, donne au chapitre de cette ville sa part de la dîme de Vilar qui s'élève à 47 livres lausannoises	1234
C 23	211 r°	Vidimus, par l'official de Lausanne, de l'acte ci-dessus	veille de saint Pierre et Paul, apôtres, 1267
D 8	72 r°	Pierre, lieutenant du seigneur au Val-de-Travers, et ses héritiers, donnent en fief à Rodolphe Lamaisie et à ses héritiers leur fief de Wient, à Saint-Sulpice, près de Fleurier	1234
D 17	156 v°	Berthold, seigneur de Neuchâtel, fait savoir à tous qu'Adeline, la femme de feu Wuillerme Munit, a vendu en sa présence à Stéphane Ramund, chanoine de Neuchâtel, le chesal et la maison située dans son aula pour le prix de 60 florins	septembre 1236

<i>Cote</i>			<i>Date</i>
<i>AVN</i>	<i>Folio</i>	<i>Regeste</i>	
Q 17	159 v <sup>o</sup>	L'abbé et le couvent de Fontaine-André donnent à Martin et Aude sa femme ainsi qu'à leurs enfants la vigne que tenait Oda durant sa vie et la vigne qui appartenait à Bigot, pour un cens annuel d'un setier de vin	1241
B 7	63 r <sup>o</sup>	Houdris, seigneur d'Arconciel et d'Aarberg, à la requête de Berthold, évêque de Bâle, et de son frère Henri, prévôt de Soleure, donne de sa propre volonté tout ce qu'il possède à Saint-Blaise à Sibille, seigneur de Neuchâtel, et fille de Thierry, comte de Montbéliard, sa sœur	juin 1257
C 23	211 v <sup>o</sup>	Pierre, chanoine de Neuchâtel et curé d'Avenches reçoit de son chapitre la dîme de Vilar en Vuilly pour un cens annuel de 20 sous viennois	fête des apôtres Philippe et Jacques, 1268
H 23	215 r <sup>o</sup>	Jean de Neuchâtel, cleric, donne à Girardon et ses héritiers la moitié de la dîme de Yoresseins, avec un cens d'un demi muid de froment, en échange d'une vigne située en Estrée	novembre 1271
I 17	157 v <sup>o</sup>	Henri de Cormondrèche, chanoine de l'église de Neuchâtel, a vendu sa vigne de Saint-Blaise, qu'il détenait d'Ulrich, co-seigneur de Neuchâtel et de ses frères, à Rodolphe, curé de l'endroit, pour un cens de 60 sous bâlois	in crastino beati Michaelis Archangeli 1273
T 16	153 r <sup>o</sup>	Girard, bourgeois de Neuchâtel, fils de feu Pierre dit Platar, avec le consentement de sa femme Alix et de leurs enfants a vendu à Hugo de Ponteallia, dit Loschar, une vigne située à Serrières pour le prix de 38 livres viennoises, avec un cens annuel de 3 sous, 6 deniers lausannois et un autre de 12 deniers viennois	avril 1276
I 6	58 r <sup>o</sup>	Girard, bourgeois de Neuchâtel, avec le consentement de sa femme Alix et de ses enfants Renaud et Amédée, chanoines de Neuchâtel, vend à Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel, tous les droits qu'ils peuvent avoir sur leurs possessions situées près d'Auvernier pour un cens annuel d'un tiers d'avoine à la mesure de Neuchâtel, quatre pains, un setier de vin blanc ou rouge alterné chaque année, 2 sous viennois et 2 sous lausannois assignés sur une vigne et 4 mesures de poix	lundi après la purification de la vierge Marie 1277
L 16	150 r <sup>o</sup>	Stéphane dit Chynnet, bourgeois de Neuchâtel, avec le consentement de ses fils et de sa femme, vend à Jacques, bourgeois d'Avenches, deux vignes situées à La Recourbe pour le prix de 40 livres, 10 sous lausannois et 60 mesures de froment de Neuchâtel	juin 1279

<i>Cote</i>	<i>Folio</i>	<i>Regeste</i>	<i>Date</i>
Y 16	154 r <sup>o</sup>	Willerme, dit de Marin, et Perreta, sa femme, bourgeois de Neuchâtel, vendent à Poncet, fils de Willerme de Grandson, bourgeois de Neuchâtel, une vigne située au lieu dit Au-dessus du Moulin pour le prix de 23 livres viennoises	<i>proxima feria sexta post festum omniorum sanctorum</i> 1279
L 9	81 v <sup>o</sup>	Acte concernant les vignes que Renaud, prieur de Bevaix, possède à Peseux	<i>feria quinta ante festum beati Laurentii</i> 1280
C 11	110 v <sup>o</sup>	Alexia; Amédée, son fils, chanoine de Neuchâtel; et Hugo, le fils d'Alexia, vendent à l'église de Neuchâtel tout ce qu'ils possèdent sur le territoire de Marin ainsi que leur pêcherie d'Auvernier pour 100 sous lausannois	avril 1281
O 18	167 v <sup>o</sup>	Vidimus de l'official de Lausanne du testament d'Henri de Cormondrèche, de son vivant curé de Saint-Blaise et chanoine de Neuchâtel, approuvé par Jean, prévôt de l'église; Richard, chanoine; et Amédée, seigneur de Neuchâtel, frères	le samedi après la fête de saint Barnabé, apôtre, 1281
B 17	155 v <sup>o</sup>	Girard, de Vilar; Alix, sa femme et leurs enfants: Voumard, Clémence et Willerme, vendent aux deux serviteurs de l'autel de saint Guillaume de l'église de Neuchâtel des vignes situées à Auvernier et aux environs pour le prix de 32 livres, 10 sous lausannois	24 décembre 1281
S 18	169 r <sup>o</sup>	Renaud, Henri, Girard et Rodolphe, frères, fils de feu Henri, donnent leurs vignes situées sous Cormondrèche aux chanoines de l'autel de saint Guillaume pour un cens annuel de 12 deniers lausannois	à la fête de l'Annonciation 1282
T 9	84 v <sup>o</sup>	Testament de Richard de Neuchâtel, chanoine de Chalon. Il élit sépulture dans l'église de Neuchâtel, devant l'autel de saint Guillaume et fait des dons aux églises ou aux couvents de Chalon, Neuchâtel, Fontaine-André, Cerlier, Saint-Blaise, à l'hôpital de Neuchâtel ainsi qu'à la léproserie et à la fabrique de l'église	in parasceve 1287
Z 10	99 v <sup>o</sup>	Jean, prévôt de Neuchâtel, oncle et tuteur de Rodolphe, seigneur de ce lieu, héritier de feu Amédée, son frère, seigneur de ce lieu, fait savoir que feu Henri son frère avait donné en aumône au chapitre de Neuchâtel un cens de 4 muids de froment à percevoir sur le moulin de Serrières	février 1288 (n. st.)

<i>Cote</i>		<i>Regeste</i>	<i>Date</i>
<i>AVN</i>	<i>Folio</i>		
I 7	65 r <sup>o</sup>	Willerma, femme de Conon Muote, et Conon son fils font savoir à l'abbé de Fontaine-André et à Jean, prévôt de Neuchâtel et tuteur de Rodolphe, seigneur de Neuchâtel, qu'ils approuvent la vente faite par Conon Muote, leur mari et père, au chapitre de Neuchâtel de 7 sous lausannois de cens que devaient Humbert et Pierre dits Passera, ainsi que de 12 sous de cens et de 4 chapons dus par les fils de feu Jean et de Endrisier de Cornaux	décembre 1288
S 22	205 r <sup>o</sup>	Rodolphe, ancien curé de Saint-Blaise, chanoine de Neuchâtel, donne à Richard, chanoine de Neuchâtel, pour l'usage de deux prêtres de l'autel de saint Jean une vigne située à la Recorbe, six sous lausannois assignés sur une vigne de la Combe en Fay, huit émines de froment de cens près d'Areuse qui sont dus chaque année par les enfants de feu Vaucher, ainsi que, en aumône à verser par ses héritiers après son décès, quinze sous lausannois et deux sous de cens sur sa vigne situés devant la léproserie de Neuchâtel et deux sous de cens dus par Pierre Bazans de Bôle	juin 1289
B 16	146 v <sup>o</sup>	Amédée de Fons, chanoine de Neuchâtel, donne pour le repos de son âme à l'église de Neuchâtel sa vigne située sur le territoire de La Coudre, ainsi qu'une autre vigne située sur le territoire d'Hauterive	1294
L 6	58 v <sup>o</sup>	Jean, prévôt de l'église de Neuchâtel, et Richard, son frère, donnent à Hugo Negri, leur bourgeois de Neuchâtel, un fief appelé le fief franc situé aux confins de Marin et de Préfargier, pour un cens annuel de 2 sous de blanche monnaie	le samedi après l'octave des apôtres Pierre et Paul 1294

## LA VIE TERRESTRE DU SAINT? M<sup>e</sup> GUILLAUME, CHANOINE DE NEUCHÂTEL ET DE LAUSANNE

La vie de M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel paraît tenir à l'intérieur de celle de saint Guillaume, dit, lui aussi, de Neuchâtel. A première vue, elles se complètent bien : les sources liturgiques et annalistiques nous renseignent sur l'origine anglaise du saint et son passage à l'université de Paris, ses pratiques pénitentielles, ses miracles. Les sources documentaires révèlent l'administrateur de confiance des comtes de Neuchâtel, personnage que l'on appelle pour jouer les médiateurs, ainsi que le chanoine du chapitre collégial de Neuchâtel et du chapitre cathédral de Lausanne. Il paraît évident qu'il s'agit du même homme. Les sources qui évoquent le saint et celles qui mentionnent l'administrateur convergent sur un point : le canonicat à Neuchâtel. Il n'y aurait pas la place à Neuchâtel pour deux chanoines du même nom, exactement à la même époque.

Cette situation documentaire où convergeraient des sources de types très divers n'est satisfaisante qu'au premier abord. Reconstituer la vie de M<sup>e</sup> Guillaume en réunissant tous les témoignages de l'activité d'un M<sup>e</sup> Guillaume avant 1232, date probable de la mort du saint<sup>1</sup>, tient du parti-pris. Comment procède-t-on ? On regroupe tous les « magister G. », ou « W. » ou « Vu. » ou « Willelmus » « de Novo Castro » ou « Novi Castri », en y ajoutant les « Guillaume de Neuchâtel » sans le titre de « Maître » ou les « M<sup>e</sup> Guillaume », sans la précision « de Neuchâtel », pour autant qu'ils soient antérieurs à 1232. On crée ainsi un personnage qui aurait été actif pendant trente-six ans, depuis 1196, date de la première apparition d'un homme ainsi nommé. En rassemblant ces attestations, on ne tient évidemment pas compte des M<sup>e</sup> Guillaume postérieurs à 1232. Il y en a pourtant – en 1243, « magister G. » et en 1253 « Magister Willelmus de Novo Castro »<sup>2</sup> –, mais il va de soi que, vivant après la mort du saint, ils ne peuvent être lui. Toutefois, en les négligeant, on se prive de la possibilité d'envisager l'existence successive ou simultanée de plusieurs M<sup>e</sup> Guillaume, qui n'aurait rien d'étonnant. Du coup, les M<sup>e</sup> Guillaume des années 1240 ou 1250 étaient-ils déjà actifs du vivant de saint Guillaume et leurs premières mentions ne sont-elles pas venues grossir indûment les attestations du saint comme chanoine ? Il est impossible de développer toutes les conséquences de ce qui reste un simple doute, mais nous ne pouvons

<sup>1</sup> V. plus loin, la discussion sur la date de sa mort.

<sup>2</sup> Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1844-1848, n° 120, pp. 100-101, et 141, p. 115.

l'effacer non plus: le M<sup>e</sup> Guillaume, traditionnellement campé en fidèle juriste de ses princes pendant trente-six ans, existe-t-il vraiment ou est-ce une chimère, regroupant les faits et gestes de quelques M<sup>e</sup> Guillaume qui auraient vécu entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIII<sup>e</sup>?

Si le Guillaume «terrestre» n'a pas en toute certitude la longue carrière qu'on lui prêtait, le saint est fragile lui aussi: un examen critique des principaux éléments apportés par la tradition hagiographique n'en laisse pas subsister grand-chose. Le constat a été fait depuis longtemps. Avant la carrière neuchâteloise de M<sup>e</sup> Guillaume, aucun comte Rodolphe n'a eu deux fils en âge d'étudier à Paris; c'est pourtant là qu'ils auraient rencontré l'Anglais Guillaume et l'auraient persuadé de les accompagner à Neuchâtel. Il y a bien un comte Rodolphe – le *Minnesänger* – qui est mort vers 1196, juste à l'époque où «M<sup>e</sup> Guillaume» apparaît pour la première fois dans les sources neuchâtelaises; il pourrait faire l'affaire. Toutefois, il est mort jeune, laissant un fils unique, Berthold, encore mineur, tout au plus âgé d'une dizaine d'années. Difficile de l'envoyer à Paris du vivant de son père et en compagnie d'un cadet... A quelque époque qu'on le fasse vivre, M<sup>e</sup> Guillaume n'aura affaire qu'au seul Berthold, qui mourra en 1261 seulement, après un règne exceptionnellement long de 65 ans<sup>3</sup>. Certes, une génération après 1196, la situation familiale correspond un peu mieux à la légende: les enfants et les Rodolphe abondent dans la famille de Neuchâtel, qui est double: Berthold et ses fils, dont un Rodolphe, règnent sur la ville de Neuchâtel, tandis que le comte Ulric et ses fils, dont un Rodolphe, gouvernent les terres germanophones de la famille... Mais un véritable comte Rodolphe, père de grands fils, n'existe pas pour autant.

Constaté que le doute atteint le cœur même de la légende de saint Guillaume déconcerte plus encore depuis la redécouverte de sa *Vie*; ce texte a en effet considérablement vieilli les renseignements hagiographiques dont nous disposons. Au lieu d'être de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui permettrait de ne pas en faire grand cas, ils pourraient être de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet, si le manuscrit est difficile à dater (XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle?), il témoigne d'un abrègement, à des fins liturgiques, d'une *Vie* plus longue. Il fait peu de doute qu'une *Vie* d'une certaine ampleur avait été rédigée pour permettre la canonisation, de même qu'une liste de miracles. On peut donc situer l'écriture de ces deux textes entre le début des années 1230 et les années 1270, c'est-à-dire durant la période qui va de la mort de Guillaume à la fondation de sa chapelle.

<sup>3</sup> Pour tout ce qui concerne la famille de Neuchâtel, le port ou non du titre comtal, les successions, les lieux de pouvoir, v. Lionel BARTOLINI (et autres), *Rodolphe, comte de Neuchâtel et poète*, Neuchâtel, 2006.

Pour celui qui aborde saint Guillaume en historien des comtes de Neuchâtel et de leur administration, la découverte de la *Vie* est dérangeante. Elle l'oblige à croire que, la légende de saint Guillaume s'étant constituée peu après sa mort, elle a été admise par des gens qui avaient connu l'homme et qui étaient au fait de l'histoire de la famille comtale. Difficile de ne pas conclure qu'une histoire magnifique, mais évidemment fautive, a été composée pour servir le culte naissant. L'histoire que nous lisons a sans doute été écrite, mise en circulation, lue par des gens qui devaient savoir qu'elle était une fiction, même si la vérité historique et la légende se révélaient plus facile à accorder si l'on plaçait les aventures parisiennes de Guillaume plus tard que vers 1196.

Quoi qu'il en soit, c'est M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel qui va maintenant retenir notre attention ou les personnages regroupés sous son nom; nous l'étudierons comme si le saint n'existait pas, avant de tenter quelques recoupements avec l'hagiographie.

### Un chanoine fantomatique et un négociateur diligent

Le 30 août 1196, dans son château de Nidau, le comte Ulric de Neuchâtel passe un accord avec les cisterciens d'Hauterive (FR); il est le frère du défunt comte Rodolphe et l'oncle, probablement le tuteur aussi, du jeune Berthold. Parmi les témoins figure un M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine de Neuchâtel<sup>4</sup>. On y a vu le début d'une carrière documentée pendant plus de trente ans. En effet, un autre M<sup>e</sup> Guillaume ou le même disparaîtra des sources dans l'été 1229; il est signalé pour la dernière fois à Neuchâtel le 22 février de cette année-là<sup>5</sup> et à Lausanne, le 23 juillet<sup>6</sup>.

Guillaume apparaît très peu comme chanoine de Neuchâtel dans la documentation locale; elle est certes bien chiche, mais, toutefois, un personnage à qui on prête de l'ampleur aurait dû être mentionné plus souvent. Un chanoine de Neuchâtel du nom de M<sup>e</sup> Guillaume n'apparaît pourtant que quatre fois dans les sources neuchâteloises ou régionales durant cette longue période (en 1196, 1201, 1223 et 1229) et une fois à titre posthume (1234), ce qui met en évidence un silence de vingt ans<sup>7</sup>. Il s'y

<sup>4</sup> Ernst TREMP, *Liber donationum Altaeripae. Cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Hauterive (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Lausanne, 1984 (MDR, 3, 15), n° D 20, p. 359 = MATILE, *Monuments*, n° 46, pp. 37-38.

<sup>5</sup> V. n. 12.

<sup>6</sup> V. n. 13.

<sup>7</sup> M<sup>e</sup> Guillaume est attesté comme chanoine de Neuchâtel en 1196 (v. n. 4), 1201 (MATILE, *Monuments*, n° 48, pp. 38-39 = TREMP, *Liber*, n° D 26, pp. 367-368); le 31 mars 1223 ou 1224 (MATILE, *Monuments*, n° 74, p. 64) et le 22 février 1229 (v. n. 9 et 14). Pour l'acte de 1234 (MATILE, *Monuments*, n° 100, pp. 85-86), v. plus loin, l'annexe à l'article de M. DE TRIBOLET, «Droit savant...».

ajoute quatre mentions d'un M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel, sans fonction, mentions bien groupées (en 1214, 1215, 1219 et 1220), et une, isolée et problématique, d'un chapelain de ce nom (en 1229)<sup>8</sup>. A ces apparitions, au fond peu nombreuses, s'ajoutent quelque 25 mentions d'un M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel, chanoine de Lausanne, concentrées sur cinq ans (1224-1229).

Curieusement, le chanoine de Neuchâtel du nom de M<sup>e</sup> Guillaume apparaît comme témoin passif tout au long de cette trentaine d'années, alors que le simple M<sup>e</sup> Guillaume n'apparaît que pendant six ans et, surtout, est, lui, mêlé à des affaires intéressantes, qu'il dirige parfois. Il semble avoir servi l'évêque de Lausanne, Berthold de Neuchâtel, qui appartenait à la famille comtale. Il apparaît en effet régulièrement à ses côtés et l'accompagne dans des affaires sans rapport avec Neuchâtel, ainsi à l'abbaye de Hautcrêt en 1215 et à celle de Hauterive le 17 avril 1219. Ses compétences juridiques ou son habileté à trouver des compromis semblent avoir frappé ses contemporains. Ainsi, le 17 octobre 1220, Guillaume agit-il comme juge dans le règlement d'un conflit touchant l'église de Nods (Dép. du Doubs, près de Baume-les-Dames) que se disputaient un laïc et les bénédictins de Montbenoît (Dép. du Doubs). Il partage cette responsabilité judiciaire avec deux autres ecclésiastiques de la région, l'abbé de l'Ile-St-Pierre et le prévôt de St-Imier, mais, comme la séance est organisée à Neuchâtel, alors que cette ville n'a aucun rapport avec les parties ou les autres juges, il faut y voir pour l'essentiel une initiative du Neuchâtelois<sup>9</sup>.

Quant au chanoine de Lausanne appelé M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel, il entre au chapitre cathédral le 6 mars 1224, à l'occasion d'une grande restructuration des prébendes, et y reste attesté jusqu'en 1229. Qu'est-ce qui lui vaut cette dignité supérieure? Il ne doit pas sa prébende à l'évêque Berthold de Neuchâtel, qui aurait pu souhaiter promouvoir un fidèle de sa famille; en effet, Berthold est mort en 1220. Ce sont plutôt les talents de Guillaume qui ont dû compter et, si c'est lui, le souvenir, peut-être, de l'époque où il assistait l'évêque Berthold. Guillaume se révéla un chanoine discret, mais pas exagérément absent pour quelqu'un qui ne résidait pas à demeure. Il est mentionné environ 25 fois dans les actes conservés par le

<sup>8</sup> Un M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel est attesté à Neuchâtel en juillet 1214 (Frédéric de GINGINS, *Cartulaire de Montheron*, Lausanne, 1854, n° 19, p. 57); à Lausanne, en 1215 (Jean-Jacques Hisely, *Cartulaire de Hautcrêt*, Lausanne, 1852, n° 33, pp. 52-53); à Hauterive, le 17 avril 1219 (Justin GUMY, *Regeste de l'Abbaye de Hauterive de l'Ordre de Cîteaux, depuis sa fondation en 1138 jusqu'à la fin du règne de l'abbé d'Affry*, Fribourg 1923, n° 349, p. 127); à Neuchâtel, le 17 octobre 1220 (v. n. 10) et le 22 février 1229, v. n. 9 et 14. Quant au «Guillaume de Neuchâtel» attesté le 10 novembre 1214 (MATILE, *Monuments*, n° 64, p. 57), il s'agit presque certainement d'un laïque.

<sup>9</sup> Emil USTERI, *Westschweizer Schiedsurkunden bis zum Jahre 1300*, Zurich, 1955, n° 22, pp. 37-38: *Cum nos iudices essemus in causa.*





Fig. 1. Sceau de «M<sup>e</sup> W., chapelain de Neuchâtel» (dessin publié par JEUNET, *Saint Guillaume*, p. 129). Il n'est plus lisible (Archives de l'Etat de Berne, Fach Erlach).

cartulaire du chapitre<sup>10</sup>. Il venait au chapitre au moins une fois par année, et faisait d'assez longs séjours pendant l'été à Lausanne. Il était suffisamment attaché à l'institution pour figurer à son nécrologe<sup>11</sup>; il lui avait assuré une rente de 3 sous, à la discrétion du cellérier.

Toutefois, son activité à Lausanne n'est pas très frappante: dans tous les documents qui le mentionnent, il est simple témoin. On ne le voit jamais en charge d'une affaire et il ne se rend jamais dans les autres possessions capitulaires. Ce serait également une erreur ou, en tout cas une assertion gratuite, de le camper en représentant à Lausanne des intérêts neuchâtelois. Il ne semble même pas avoir pris part aux négociations complexes du rachat par Lausanne de la monnaie de Neuchâtel, à l'automne de 1224<sup>12</sup>.

Par leur nombre et leur concentration dans le temps, il est certain que les mentions de M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel, chanoine de Lausanne, renvoient toutes à un même personnage. C'est à Neuchâtel que les choses sont moins claires: M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine de la collégiale, est-il une seule et même personne de 1196 à 1229? Nous n'en savons rien. Le chanoine est-il en même temps le M<sup>e</sup> Guillaume, négociateur habile, celui des années 1214-1220 et celui, peut-être distinct, de 1229? Ce n'est pas certain. Le 22 février 1229, «M<sup>e</sup> W., chapelain de Neuchâtel» agit, à Neuchâtel, comme coarbitre d'un différend entre les bénédictins de St-Jean d'Erlach et les casadéens de St-Pierre de Môtiers (fig. 1). Il

<sup>10</sup> Il siège au chapitre les 8 et 12 mars 1224 (Charles ROTH, *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne, 1948, n° 692, p. 554; n° 702, p. 571; n° 704, p. 572), 11 avril 1225 (ROTH, *Cartulaire*, n° 709, p. 577), 11, 15 et 30 août 1225 (ROTH, *Cartulaire*, n° 321, pp. 284-285; n° 454, pp. 391-392; n° 721, pp. 583-584); 20 et 26 juillet 1226 (ROTH, *Cartulaire*, n° 740, p. 598; n° 417, p. 360); 4, 15 et 17 août 1226 (ROTH, *Cartulaire*, n° 743, p. 599; n° 744, pp. 599-600; n° 745, p. 600); 23 octobre 1226 (ROTH, *Cartulaire*, n° 748, pp. 601-602); 24 et 28 novembre 1226 (ROTH, *Cartulaire*, n° 752, pp. 605-606; n° 458, pp. 394-395; plus, sans doute, n° 753, p. 606), 15 août 1227 (ROTH, *Cartulaire*, n° 253, pp. 236-237), 10 septembre 1227 (ROTH, *Cartulaire*, n° 764, pp. 615-616); 13-14 décembre 1227 (ROTH, *Cartulaire*, n° 768, pp. 617-618; n° 326, p. 288), 20 et 25 février 1228 (ROTH, *Cartulaire*, n° 289, p. 258; n° 772, p. 621), un jour de mai 1229 (ROTH, *Cartulaire*, n° 787, pp. 630-631); 22-23 juillet 1229 (ROTH, *Cartulaire*, n° 788, pp. 631-633; n° 789, p. 633).

<sup>11</sup> ROTH, *Cartulaire*, n° 905, p. 727, au 30 mars.

<sup>12</sup> MATILE, *Monuments*, nos 75-77, pp. 65-67.

le fait à la demande de son seigneur, Berthold de Neuchâtel, et après les échecs subis par des juges-délégués du St-Siège; c'est une sorte de mission de la dernière chance qui requiert une habileté toute particulière<sup>13</sup>. L'acte est particulièrement ambigu: «M<sup>e</sup> W., chapelain de Neuchâtel», fonctionne comme arbitre, et «M<sup>e</sup> W., chanoine», est mentionné comme témoin. Il n'est pas exclu qu'un individu puisse apparaître à deux titres différents dans un acte<sup>14</sup>, mais la possibilité qu'il s'agisse de deux personnes distinctes doit aussi être envisagée.

Pour tout compliquer, on sait qu'à titre posthume, Guillaume sera qualifié de «chanoine et chapelain» par le chapitre. Il se peut que sa tâche de chapelain au service du comte, qui nous reste à présenter, ait fait entrer dans l'ombre son titre plus prestigieux de chanoine<sup>15</sup>.

### Un chapelain très occupé?

Si la présence de M<sup>e</sup> Guillaume à Lausanne paraît plus soutenue qu'à Neuchâtel, elle le doit peut-être aux sources, bien plus abondantes; de plus, son activité y reste subalterne: il n'est là que quelques semaines par an, semble-t-il, et ne s'occupe de rien de notable. M<sup>e</sup> Guillaume ne faisait-il presque rien d'important à Neuchâtel comme à Lausanne? Un document posthume va peut-être révéler tout le contraire. En 1234, le seigneur de Neuchâtel, Berthold, et le chapitre collégial règlent la succession en quelque sorte administrative de M<sup>e</sup> Guillaume, qualifié à la fois de chanoine et de chapelain<sup>16</sup>.

L'existence d'un chanoine désigné par le comte et chargé ensuite de lui servir de chapelain, de secrétaire et de garde du sceau, pose d'épineux problèmes de rations alimentaires. Il est véritablement quelqu'un que ses fonctions font manger à deux râteliers et c'est cela que l'accord veut limiter. A la table du seigneur, à ses côtés en voyage, à sa place en mission, le successeur de Guillaume aura de multiples occasions d'absence, où il sera défrayé par son maître. Mais alors, le chapitre, qui subira cette absence, ne souhaite pas, en plus, l'entretenir comme s'il était là en permanence...

Un tel acte paraît détailler a posteriori les activités de M<sup>e</sup> Guillaume et ce sentiment n'est pas absurde. Si ce chanoine n'avait pas été confisqué par

<sup>13</sup> USTERI, *Westschweizer Schiedsurkunden*, n° 33, pp. 56-58 = MATILE, *Monument*, n° 87, pp. 74-75.

<sup>14</sup> Un autre document relatif à cette question a pour témoin l'abbé de Fontaine-André, le coarbitre, qui est d'abord cité comme tel. Il n'y a donc pas d'impossibilité à intervenir dans un acte comme arbitre puis comme témoin: MATILE, *Monuments*, n° 89, p. 77. L'autre arbitre y est simplement appelé M<sup>e</sup> W., sans aucun titre.

<sup>15</sup> V. aussi page suivante.

<sup>16</sup> V. ici même la contribution de Maurice DE TRIBOLET, «Droit savant...».

son maître, on n'aurait pas senti la nécessité de négocier les conditions faites à son remplaçant, jusqu'à prier le seigneur de ne pas l'envoyer en mission pour des broutilles qu'un moindre personnage que lui pourrait accomplir.

De Guillaume campé en émissaire auquel devraient être réservées des tâches de premier ordre, en commensal et en chapelain appelé à tout savoir des affaires publiques, en compagnon de voyage du seigneur, que peut-on dire qui soit autre chose qu'une simple déduction? Rien! On ne le connaît qu'en creux, à force d'interpréter rétrospectivement l'acte de 1234. Les sources qui nous documenteraient sur la politique des comtes et seigneurs de Neuchâtel ou leurs déplacements avant 1234 sont quasi inexistantes. Nous ne savons à peu près rien des choix ou des liens politiques de Berthold. Rien non plus de Guillaume, dans cette perspective<sup>17</sup>.

Comme on le voit, le personnage de Guillaume et son activité nous échappent largement. En particulier, l'unité du personnage constitué de toutes les mentions disponibles d'un M<sup>e</sup> Guillaume n'est ni certaine, ni impossible. La seule chance d'avancée réside sans doute dans l'étude des usages des chanoines du temps: est-il plausible qu'un chanoine renonce à mentionner sa dignité au profit d'un titre plus humble comme celui de chapelain, voire renonce à arborer le moindre titre? Dans le cas de M<sup>e</sup> Guillaume, la question peut être encore plus précise: un chanoine peut-il cesser pendant une vingtaine d'années de se dire chanoine, puis recommencer?

### Convergences entre sources de chaque type

Il importait de traiter la vie du ou des maîtres, chanoines et chapelains Guillaume sans tenir compte de ce que chroniques et textes liturgiques nous disent sur saint Guillaume de Neuchâtel. En effet, le personnage varie en fonction des sources. Une séparation rigoureuse de ces sources n'a toutefois pas à être maintenue jusqu'au bout, puisqu'il s'agit bien d'un seul et même personnage: tout ou partie des M<sup>e</sup> Guillaume correspondent au saint.

<sup>17</sup> C'est à tort que les éditeurs de «Trente-Sept documents bourguignons de 1201 à 1248», publiés dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. 3, Besançon, 1844, n° 8, p. 497, à propos d'un acte relatif aux cisterciens de Balerne, identifient M<sup>e</sup> Guillaume parmi les personnes présentes à Montaigu en 1209 autour d'Etienne, «comte de Bourgogne», le rival de Béatrice et d'Othon de Méranie, les comtes légitimes. Ce serait là un bel indice de l'activité d'émissaire politique de Guillaume et l'identification est plausible, du moins avec une liste tronquée des témoins, comme c'est le cas avec cette édition. Mais la liste complète, publiée par François Félix CHEVALIER dans ses *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. 2, Lons-le-Saunier, 1769, n° 109, p. 665, montre clairement que ce «G. de Novocastro» est un laïque, sans doute un noble franc-comtois.

En particulier, M<sup>e</sup> Guillaume de Neuchâtel, chanoine de la cathédrale de Lausanne, était le même homme que saint Guillaume. En inscrivant la mémoire de son chanoine défunt au 30 mars, l'Eglise de Lausanne en donne la preuve. Il en va de même à Neuchâtel pour M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine. La tradition selon laquelle saint Guillaume était chanoine de la collégiale paraît incontestable; en conséquence, au moins les mentions les plus récentes d'un M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine de la collégiale, se rapportent à lui.

Les activités du saint et du ou des M<sup>e</sup> Guillaume ne sont pas incompatibles. Le recoupement des sources offre de nombreuses suggestions. Mais ne rêvons pas d'une synthèse: jamais l'Anglais de l'hagiographie ne s'entr'aperçoit dans les affaires neuchâteloises, jamais un comte Rodolphe pouvu d'un nombre satisfaisant d'enfants en âge d'étudier n'apparaît dans les sources, trop souvent parcourues pour réserver de telles surprises, même si l'on déplaçait aux environs de 1220 le début de la carrière neuchâteloise de Guillaume. Le cœur de la légende de Guillaume est fictif. Mais pour de nombreux détails, croiser sources narratives et administratives peut être profitable.

**L'âge de saint Guillaume.** La question implique évidemment que l'on sache si M<sup>e</sup> Guillaume, chanoine de Neuchâtel, est bien un seul et même homme de 1196 à 1232. Si nous faisons comme si tel était le cas, lorsqu'il apparaît dans les sources, en 1196, du fait de son titre et de ses fonctions, M<sup>e</sup> Guillaume ne peut guère avoir moins de 25 ans. Peut-il en avoir plus? si on lui prête encore 35 ou 36 ans à vivre, cela permet de l'imaginer, en 1196, âgé de 50 ans aussi bien que de 25. Toutefois, l'évocation qui en sera faite par Etienne de Bourbon et qui le montre à la fin de son existence, ne fait pas penser à un homme âgé; ses pratiques pénitentielles paraissent devoir abrégé sa vie, remarque qu'on ne ferait vraisemblablement pas s'il s'agissait d'un vieillard. En faire un homme de 25-30 ans en 1196 le verrait mourir entre 60 et 65 ans; il ne serait pas raisonnable d'ajouter beaucoup d'années à ce compte.

**Un chanoine « comtal ».** La *Vie* parle de son obtention d'une prébende sur l'intervention du « comte Rodolphe », père de ses disciples parisiens. Un tel comte n'a guère pu agir durant la vie de Guillaume, mais celui-ci a effectivement été chanoine et, de surcroît, a été, au chapitre, l'homme du seigneur de Neuchâtel, non pas Rodolphe, mais Berthold, son fils. L'accord de 1234 révèle notamment que cette prébende de chapelain et secrétaire dépendait de la nomination du seigneur.

**Le chapelain.** Cette charge a sans doute pris le dessus sur les autres tâches et devoirs de Guillaume, faisant de lui le grand absent de son chapitre de

Neuchâtel. Cette situation a dû être ressentie comme problématique à la fin de sa carrière, si l'on en juge par le compromis de 1234 passé entre le chapitre et le comte pour éviter ce qu'on peut considérer comme la répétition de différends et d'agacements passés. La prédominance de son rôle de chapelain a fini par marquer sa titulature; en effet, son titre de chapelain est mentionné en sus ou à la place de son titre de chanoine, pourtant plus prestigieux et d'ordinaire suffisant. Ainsi, le texte de 1234 parle de «chanoine et chapelain»; le compromis de 1229, dont il était, avec l'abbé de Fontaine-André, l'un des deux arbitres, parlait peut-être simplement de lui comme de «M<sup>e</sup> W., chapelain de Neuchâtel»<sup>18</sup>. Toutefois, on peut se demander, dans ce dernier cas, s'il s'agissait de deux personnes distinctes ou d'un exemple de la prédominance du rôle de chapelain. Un argument en faveur de cette prédominance serait apporté par Etienne de Bourbon, qui, lorsqu'il évoque le saint, parle d'un «chapelain Guillaume» et non d'un chanoine.

**Retraite courte ou retraite longue?** Les sources relatives à M<sup>e</sup> Guillaume le montrent actif jusqu'à l'été 1229; puis il disparaît. Cette éclipse dure presque trois ans, puisque Guillaume mourut en odeur de sainteté le 29 mars 1232<sup>19</sup>. Cet intervalle serait banalement attribué à la maladie et à l'effacement des dernières années d'une vie, si l'on ne savait pas que saint Guillaume s'était volontairement retiré des affaires mondaines. Il se vouait à une pénitence et à des macérations extrêmes, au point de mettre sa vie en danger selon ce que rapporte Etienne de Bourbon. Y aurait-il eu retraite à la fin de sa vie? On aurait dans cet intervalle de trois ans le temps qu'il fallut au juriste et au diplomate pour changer spectaculairement de vie, phénomène qui n'est pas sans parallèle dans la région en ce début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>20</sup>. Rappelons la conversion dominicaine d'Evrard de Rochefort, grand juriste et administrateur au service de l'Eglise de Langres, conversion qui intervint tout à la fin de sa vie. Elle lui fit refuser son élection à l'évêché de Lausanne, intervenue en 1221, et multiplier les marques d'humilité là où il avait été puissant<sup>21</sup>.

<sup>18</sup> V. n. 9 et 14.

<sup>19</sup> V. toutefois plus loin la discussion sur la date de sa mort.

<sup>20</sup> Sur les «conversions» (établissement en Terre sainte, entrée dans un ordre monastique, etc.) dans le diocèse de Lausanne durant le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, v. Jean-Daniel MOREROD et Véronique PASCHE, «L'Eglise de Lausanne et la construction de sa cathédrale», dans Peter KURMANN et Martin RODE (dir.), *Die Kathedrale von Lausanne und ihr Marienportal im Kontext der europäischen Gotik*, Berlin, New York, 2004, p. 13.

<sup>21</sup> Jean-Daniel MOREROD, «Deux nouveaux évêques-élus de Lausanne, Evrard de Rochefort (1221) et Thomas de Savoie (1229). A propos d'une édition récente», *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 84 (1990), pp. 10-14.

Que cette retraite et les pénitences qui l'accompagnèrent aient été frappantes est hors de doute à juger des sources annalistiques et du texte d'Étienne de Bourbon. Mais ont-elles pris place après la vie active de M<sup>e</sup> Guillaume ou est-ce sa vie neuchâteloise qui était faite de pénitences? En bref, a-t-il vécu 35 ans ou 3 ou une autre période encore dans la pénitence? La question se pose depuis longtemps, semble-t-il: le texte d'un répons, dans un manuscrit liturgique



Fig. 2. Missel neuchâtelois de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, corrigé et gratté à l'endroit où il était question de la retraite de Guillaume (Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, ms. A. F. A 24 (4822), f. 33r).

neuchâtelois datant de 1400 environ<sup>22</sup>, a été à la fois visiblement corrigé et gratté; or, il l'a été à un endroit déterminant (fig. 2). Le répons indique que «Le bienheureux Guillaume, comme il rentrait des écoles, ne retourna pas \*\*\*\*, mais, fuyant l'éclat du monde, se choisit un logis sur le mont Sion de Neuchâtel». Le mot gratté et corrigé n'est plus que malaisément lisible: dans son dernier état, c'est «ad proprias», qui signifie «chez lui», «dans sa demeure». Du moins, «ad prop» se laisse lire, le reste du mot a disparu; par ailleurs, «prop» n'est pas de l'écriture du scribe initial. Du mot qui se trouvait là à l'origine, rien n'a subsisté sauf le p initial. On pourrait conjecturer «ad patriam», qui signifie évidemment «dans son pays». On voit que selon le mot que l'on rétablit, ce texte peut signifier, comme dans la légende (et d'ordinaire, la liturgie d'un saint reprend les éléments de sa légende), le renoncement de Guillaume à sa patrie anglaise, avant sa carrière neuchâteloise. Il peut tout aussi bien signifier que Guillaume revint de l'université avec comme projet une retraite à peu de distance du théâtre habituel de sa vie. Ne cherchons pas à trancher, d'autant que nous ignorons quel mot avait été gratté. Il est plus intéressant de remarquer l'existence, au sein même de l'Eglise neuchâteloise, de divergences d'interprétation touchant la carrière de saint Guillaume qui

<sup>22</sup> BPU, ms. A. F. A 24 (4822), f. 32-33v; v. Albert BRUCKNER, *Scriptoria medii aevi helvetica. Denkmäler schweizerischer Schreibkunst des Mittelalters* 11, *Schreibschulen der Diözese Lausanne*, Genève, 1967, p. 144. V. aussi ici Yann DAHHAOU, «Le culte de Guillaume...».

pouvait aller jusqu'à altérer un manuscrit liturgique. Il s'agit bien d'un différend médiéval : la correction est ancienne, d'une main gothique ; de plus, le parchemin était épais et solide : difficile d'imaginer qu'il ait été percé par accident, juste à l'emplacement d'un mot capital.

**Une influence dominicaine ?** L'exemple d'Evrard de Rochefort attire l'attention sur l'influence possible des dominicains sur la fin de vie de Guillaume et la naissance de son culte. Non pas que Guillaume soit devenu dominicain, mais parce que réputation de sainteté, puis miracles ont attiré l'attention de l'ordre. C'est le prieur dominicain de Besançon qui est venu à Neuchâtel s'enquérir des miracles de Guillaume. Est-ce ce même prieur qui renseigne Etienne de Bourbon, autre dominicain et principal diffuseur d'informations sur Guillaume ? Etienne l'appelle Guillaume, alors que le prieur en charge avant et après la mort de Guillaume se nomme Gauthier<sup>23</sup>. Il est attesté de 1227 à 1235 comme prieur et il est connu pour avoir été nommé inquisiteur du comté de Bourgogne par Grégoire IX en 1232<sup>24</sup>. Il était en charge lors de la « crise » des miracles, immédiatement après la mort du saint. Il est fréquent que des individus portant un prénom plus rare que Guillaume se retrouvent appelés ainsi, à la faveur d'une abréviation mal comprise ; c'est même arrivé au prieur Gauthier, dont le nom avait été abrégé en W. dans une source lausannoise...<sup>25</sup> Mais cela ne vaut évidemment pas preuve. Les archives de Besançon n'ont permis de dresser qu'une liste très lacunaire des prieurs, ce qui empêche d'attacher beaucoup d'importance à l'absence de mention d'un prieur Guillaume dans les sources locales. Penser que le prieur informateur d'Etienne de Bourbon et le prieur « enquêteur » à Neuchâtel sont une seule et même personne et qu'il s'agit de Gauthier est à peine plus qu'une conjecture. Mais l'important n'est pas dans la personnalité du ou des prieurs dominicains de Besançon, elle est dans l'activité de l'un d'eux à Neuchâtel.

**Le type de canonisation.** Le culte de saint Guillaume semble s'être imposé selon le mode ancien de l'élévation par l'évêque local, après qu'une réputation miraculeuse se soit imposée. Les miracles ont visiblement eu lieu peu de temps après sa mort, à juger de ce qu'en disent les chroniques.

<sup>23</sup> Roland FIÉTIER, *La cité de Besançon de la fin du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : étude d'une société urbaine* t. 3, Paris, 1978, p. 1601.

<sup>24</sup> Nomination du 19 avril 1233 : Thomas RIPOLL, *Bullarium ordinis Fratrum Predicatorum*, t. 1, Rome, 1729, p. 45.

<sup>25</sup> Archives cantonales vaudoises (ACV), Ac 1, fol. 46v, regeste de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle d'un acte de 1234 : *sub sigillis dominorum (...) et Vuillelmi, prioris fratrum Predicatorum Bisuntinensium*, alors que l'acte regesté a *et frater W., prior fratrum Predicatorum Bisuntinensium* (ACV, Ac 9, fol. 25r).

La reconnaissance épiscopale aurait pris du temps et il faudrait penser à une cérémonie intervenue un 5 septembre – la fête de l'*exhumatio* de saint Guillaume figure au calendrier neuchâtelois –, avant 1281, date de la première mention de la chapelle de saint Guillaume.

Un seul élément fait problème dans une telle reconstitution, c'est le rôle du prieur dominicain qui est à Neuchâtel lors du miracle des bateliers: «Comme le prieur des Dominicains de Besançon, qui s'y était rendu pour prier et voir les miracles, était alors présent quand ces hommes racontèrent ce que nous venons de dire, pour s'assurer de la vérité du miracle, il leur parla séparément à tous les neuf, comme on doit le faire en recevant des témoignages. Ils lui racontèrent la vérité sous la forme que nous avons dite, comme si tous avaient parlé d'une seule bouche, ne divergeant sur aucun point».

«Prier et voir» n'est pas simplement «prier»; il s'agit de se faire une idée d'une situation, mais avec un parti-pris favorable, puisqu'on prie aussi. De plus, le dominicain va mener très professionnellement l'enquête sur le sauvetage miraculeux des bateliers. Son action n'est évidemment pas datée, mais l'intérêt que le prieur portait aux miracles de Guillaume comme phénomène fait penser à une période fort proche de la mort du saint.

Il mène donc une sorte d'enquête. Mais l'origine de sa mission n'est pas précisée: a-t-il reçu un mandat, est-il au service des intérêts de son ordre? La curiosité personnelle est moins probable; le professionnalisme dont il fait preuve en enregistrant séparément le témoignage de chaque batelier fait plutôt penser à une mission. En l'absence de tout autre document, il est impossible de poursuivre la piste d'une enquête qui s'intégrerait dans la procédure pontificale de canonisation alors en plein développement, mais cela reste plausible<sup>26</sup>.

**L'écrit.** Quoi qu'on pense de la valeur historique de la *Vie*, saint Guillaume est l'homme du livre, de l'écrit. L'université et le préceptorat, s'ils se révélaient inexistantes, resteraient des symboles de culture. Il reste un indice de culture universitaire chez Guillaume: l'*exemplum* que lui attribue Etienne de Bourbon se retrouve chez le cardinal Jacques de Vitry, un contemporain – il est mort en 1241 – symbole de la culture universitaire, celle de Paris en particulier<sup>27</sup>. Or, le chanoine et chapelain Guillaume porte le titre de Maître, qui n'implique pas que celui qui le porte soit à

<sup>26</sup> André VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, 1988, ne signale aucun dossier saint Guillaume parmi les procédures avortées dont il reste trace.

<sup>27</sup> Th. Fr. CRANE, *The Exempla or Illustrative stories from the Sermones vulgares of Jacques de Vitry*, Londres, 1890, n° 72, p. 32. Le rapprochement entre les deux récits est d'ailleurs déjà fait par Etienne de Bourbon.



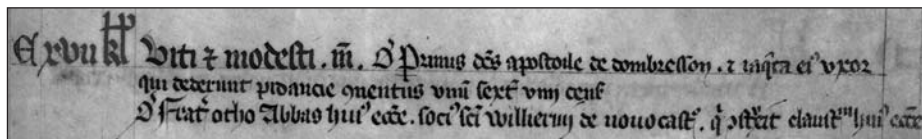


Fig. 3. Mention de l'abbé Othon de Fontaine-André comme *socius* de saint Guillaume, dans le nécrologe de l'abbaye, vers 1400 (AEN, 3PAST-1A Petit Nécrologe de Fontaine-André).

tout coup un universitaire, mais le signale comme dépositaire d'un savoir particulier. De plus, dans son activité, M<sup>e</sup> Guillaume est un juriste et un négociateur certainement familier de la forme écrite. Il appartient en outre au chapitre de Lausanne; or, cette institution vit son passage à l'écrit à l'époque où Guillaume y fait d'assez longs séjours. Sans qu'on sache s'il y a prêté la main, il a en tout cas vu dresser les actes où son nom figure comme témoin.

**Le *socius*.** L'obituaire des prémontrés de Fontaine-André dit de l'abbé Othon qu'il était le «socius» de saint Guillaume (fig. 3). Nous ignorons tout de l'origine de cet abbé, attesté de 1213 à 1220<sup>28</sup>. Que peut être le «socius» d'un saint? Si c'est un saint martyr, rien de plus simple, c'est un compagnon martyrisé lui aussi; mais qu'en est-il du «socius» d'un saint confesseur, c'est-à-dire un saint comme Guillaume, qui n'est pas mort martyr? Un ami, un collaborateur proche, un compagnon lors d'une expérience monastique, quelqu'un venu de l'extérieur avec le saint? Le mot *societas* a des emplois très variés, mais le plus intéressant pour nous, bien qu'il s'agisse de le signaler sans excès d'euphorie, c'est que *socius* est le nom traditionnellement employé pour le camarade d'études<sup>29</sup>. Il y aurait là, peut-être, l'indice d'un épisode universitaire ancien dans la vie de Guillaume.

**Paris.** M<sup>e</sup> Guillaume n'est jamais cité dans un contexte parisien. Toutefois, il y a l'indice universitaire offert par l'épithète «socius de saint Guillaume». Plus profondément, peut-on étendre aux chanoines la remarque d'André Vauchez, pour qui il n'est guère concevable qu'un saint évêque du XIII<sup>e</sup> siècle n'ait pas eu de contacts avec Paris<sup>30</sup>?

<sup>28</sup> *Helvetia sacra* IV/3, Bâle, Schwabe, 2002, pp. 370-371.

<sup>29</sup> Pierre MICHAUD-QUANTIN, *Universitas, expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*, Paris, 1970, pp. 65-66, corroboré par Mariken TEEUWEN, *The vocabulary of intellectual life in the Middle Ages*, Turnhout, 2003, qui précise, p. 135, que c'est le sens le plus fréquent au début de l'histoire des universités. Pour l'évolution du mot, v. William J. Courtenay, *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century. A Social Portrait*, Cambridge, 1999, pp. 85-87.

<sup>30</sup> VAUCHEZ, *La sainteté en Occident*, p. 338: «Après 1240, tous les évêques qui firent l'objet d'un procès de canonisation ont à leur actif un beau 'cursus' scolaire et universitaire. Certes tous ne furent pas des 'scholar bishops', mais il n'en est aucun – français, anglais ou suédois – qui n'ait été au moins *scholaris Parisius*».

Relevons encore que des clercs du diocèse et, surtout, des chanoines de Lausanne sont en rapport assez étroit avec les Ecoles dès les années 1210 et, chaque fois que l'université est nommée, il s'agit de celle de Paris. M<sup>e</sup> Guillaume est mentionné pour la première fois comme chanoine, le 8 mars 1224, dans une liste exhaustive des trente membres du chapitre; il y a donc des chanoines indiqués comme absents et, parmi eux, pas moins de quatre sont à Paris! C'est d'ailleurs plutôt à la fin de la carrière de M<sup>e</sup> Guillaume que des relations entre Paris et des clercs du diocèse de Lausanne sont documentées<sup>31</sup>.

Les aventures parisiennes de Guillaume et des fils du comte de Neuchâtel continueront sans doute à se dérober non seulement aux tentatives de vérification, mais même à celles de «plausibilisation», quoique les effets d'un déplacement du début de son activité locale loin de 1196 n'aient pas encore été mesurés. Il n'empêche qu'en recueillant soigneusement des indices en tout genre dans les sources de divers types à disposition, on finit par pouvoir camper M<sup>e</sup> Guillaume en universitaire, le rapprochant ainsi, au moins en esprit, du saint et de sa légende parisienne.

### **Annexe: la date de la mort de saint Guillaume**

Le saint est mort un 29 ou, peut-être, mais c'est beaucoup moins sûr, un 30 mars d'une année qui est tantôt 1231, tantôt 1232. La fête a été fixée au 29 mars, signe que c'était bien le jour de sa mort, même si l'obituaire de Lausanne a inscrit son souvenir au 30 mars. Pour l'année, l'hésitation est beaucoup moins facile à trancher.

Dans la tradition neuchâteloise, Guillaume est mort en 1231. Le manuscrit de la *Vie* porte «anno incarnationis ejusdem Mo CCo XXXmo I[o], II[II]o [kal.] aprilis». Un bréviaire de Neuchâtel donne le texte suivant: «Natus<sup>32</sup> fuit anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXX<sup>o</sup> primo»<sup>33</sup>.

Le millésime 1232 se trouve en revanche dans des sources annalistiques non régionales. Faut-il l'attribuer à des erreurs, à des distractions de copistes ou au fait que nous nous trouvons dans une période où le millésime peut changer à Pâques ou à l'Annonciation (25 mars)? Seul importe, en effet, ce que signifiait 29 mars 1231 dans l'usage neuchâtelois du temps, est non pas dans le nôtre...

<sup>31</sup> Jean-Daniel MOREROD, «Le Pays de Vaud et les Universités aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles», dans *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, Lausanne 1987, pp. 38-52.

<sup>32</sup> La naissance d'un saint est bien sûr sa mort terrestre.

<sup>33</sup> BPU, ms. A. F. A 12 (4827), fol. 2; BRUCKNER, *Scriptoria*, 11, pp. 143-144, en date cette partie du début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Commençons par dégager les conséquences qu'entraîne l'emploi de l'un ou l'autre style. D'ordinaire, un 29 mars se situe entre l'Annonciation et Pâques, dans cette zone floue de quelques jours ou dizaines de jours où l'on a de la peine à dater un événement. Mais, dans notre cas, en 1231, c'est l'inverse: Pâques, qui avait lieu exceptionnellement tôt, le 23 mars, tombait avant l'Annonciation. Si M<sup>e</sup> Guillaume est mort le 29 mars 1231 dans notre style moderne, il s'agissait déjà de l'année 1231 dans l'usage médiéval. En effet, dans le style de Pâques, l'année 1231 commença le 23 mars et dans le style de l'Annonciation, le 25. Tout semble réglé, mais ne l'est pas, car, dans le style de Pâques, l'année 1231, qui avait commencé avant le jour de la mort du saint, se termine le 10 avril de l'année suivante. Allant du 23 mars 1231 au 10 avril 1232, l'année 1231 selon ce style comptait donc deux 29 mars! Ainsi une source qui fixerait cette mort au 29 mars 1231 en style de Pâques renverrait indifféremment à 1231 ou à 1232 en style moderne. En revanche, l'année 1231 calculée selon le style de l'Annonciation ne comptait évidemment qu'un 29 mars, puisqu'elle allait du 25 mars 1231 au 24 mars 1232. Ainsi, la date indiquée par une source selon le style de l'Annonciation, serait, elle, sans ambiguïté.

Comment conclure? L'existence conjointe de deux traditions, 1231 et 1232, parle en faveur de l'emploi de l'un et l'autre style par les divers auteurs. Dans les sources locales, où il est question du 29 mars 1231, nous serions en présence du style pascal et il s'agirait en fait du second 29 mars de cette année-là, soit de notre 29 mars 1232. C'est ce qui aurait poussé certains chroniqueurs à dater cette mort de 1232, parce qu'ils usaient du style de l'Annonciation.

A-t-on obtenu une réponse décisive ou seulement trop habile, à jongler ainsi avec l'un et l'autre style? Une indication déterminante est offerte par le cartulaire de Lausanne; à l'époque où Guillaume est membre du chapitre, les deux styles coexistent, comme l'a montré il y a déjà longtemps son éditeur<sup>34</sup>. Il n'y aurait rien d'inattendu à ce que ce soit également le cas à Neuchâtel et, ailleurs, dans les régions d'où proviennent les chroniques rapportant la mort du saint.

Cette explication par les styles en concurrence n'oblige à aucune correction des dates indiquées dans les sources. Mais est-il possible d'aller plus loin? Les *Annales* où la mort de Guillaume est indiquée suivent-elles un style particulier à l'exclusion des autres? La *Chronique* d'Aubri de

<sup>34</sup> Charles ROTH, «Le commencement de l'année à Lausanne pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle d'après le cartulaire du chapitre de Notre-Dame», dans *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard*, Lausanne, 1944, pp. 158-166. L'auteur relève, p. 165: «Il semble que les deux styles ont été utilisés concurremment».

Trois-Fontaines place la mort de Guillaume tout à la fin des événements de 1231, ce qui, pour un événement survenu un 29 mars, impliquerait l'emploi du style de Pâques, pour que le millésime n'ait pas encore changé. En effet, le 29 mars 1231, nous l'avons vu, n'est à la fin de l'année 1231 que dans le style de Pâques et correspond à notre 29 mars 1232 moderne. Avec le style de l'annonciation, le 29 mars 1231 devrait être tout au début de cette année 1231 et pas à la fin... Mais l'examen de la chronique montre qu'Aubri n'est pas attentif aux dates précises des événements qu'il recueille et, en tout cas, pas aux styles<sup>35</sup>. La place si parlante de la mort de Guillaume est-elle seulement une heureuse coïncidence? Il semble plutôt que la notice exploitée par Aubri était assez précise pour lui faire placer l'événement tout au bout de son année 1231 et pas tout au début.

Il en va un peu de même avec les *Annales Colmarienses minores*: elles placent en tête de l'année 1232 la notice «Saint Guillaume s'illustra par des miracles». Elles avaient terminé l'année 1231 avec l'assassinat de Louis I<sup>er</sup> de Bavière (1173-1231), survenu le 15 septembre 1231; elles continuent l'année 1232, après la mention de Guillaume, avec la canicule de l'été, telle qu'on pouvait cuire des œufs dans le sable. Quoique sur un mode moins précis qu'Aubri, vu le peu d'événements mentionnés, les *Annales Colmarienses* plaident en faveur d'une mort survenue en 1232.

Comme on le voit, il est probable que Guillaume est mort le 29 mars 1232, mais ce n'est pas une certitude, seulement une hypothèse respectueuse de toutes les sources disponibles.

Jean-Daniel MOREROD

Adresse de l'auteur: Jean-Daniel Morerod, Institut d'histoire, Faculté des lettres, Espace Louis-Agassiz 1, Université de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel.

<sup>35</sup> Je partage l'avis de Mireille SCHMIDT-CHAZAN et Monique PAULMIER-FOUCART, «La datation dans les chroniques universelles françaises, du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle», *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 126/4 (1982), pp. 778-819 (pp. 799-800 pour le cas d'Aubri).

# DROIT SAVANT ET POUVOIR SEIGNEURIAL : LA GESTION DU COMTÉ DE NEUCHÂTEL À SES DÉBUTS (1214-1240)

## Introduction

On connaît bien, maintenant, la transformation subie par l'Eglise de Lausanne sous l'épiscopat de Roger de Vico Pisano (1178-1212) grâce au recours systématique à l'écriture ainsi qu'à «l'édification d'un système féodal avec l'aide de juristes ou la fondation de villes neuves». On a pu dire que le «curialiste italien Roger de Vico Pisano a détaché son Eglise de l'Empire pour la tourner vers Rome et l'a fait entrer dans la mouvance de l'écrit»<sup>1</sup>. On ne manquera pas à ce propos d'insister sur le savoir de maître Bandinus, entré en 1180 au chapitre de Lausanne et qualifié, dans un acte non daté, de *procurator* et *minister* de Roger de Vico Pisano<sup>2</sup>, le recours au terme de *procurator* pouvant laisser entendre que maître Bandinus était le mandataire de l'évêque à cette époque, ce qui nous permet de rapprocher sa situation de celle du secrétaire (*scriptor*) installé par le comte de Neuchâtel en 1234<sup>3</sup>, qui devait gérer les propres affaires de son seigneur et qui était par là-même investi de l'office de chapelain et de secrétaire. C'est à ce titre (et c'est une marque de grande confiance) qu'il deviendra le commensal du comte pour autant qu'il réside à sa cour. La place privilégiée faite au *scriptor* comtal nous renvoie derechef aux pratiques de l'Eglise de Lausanne où Roger de Vico Pisano mit en place une administration qui lui était propre en usant à ce propos du vocable de *familiaritas*, ce qui tend à prouver que le comte de Neuchâtel s'est inspiré directement des pratiques ayant cours à Lausanne, dans l'entourage de l'évêque<sup>4</sup>.

## Neuchâtel et le modèle lausannois

Si l'on se fonde sur le témoignage de la charte de 1234, nous constatons qu'il y est fait mention de la prébende qui fut celle de M<sup>e</sup> Guillaume, d'heureuse mémoire, chapelain et chanoine de l'Eglise de

<sup>1</sup> Jean-Daniel MOREROD, «Influences extérieures et innovation dans l'Eglise de Lausanne. Le rôle d'un évêque 'étranger', Roger de Vico Pisano (1178-1212), et son entourage», *Studi medievali*, 3<sup>e</sup> série, 36<sup>e</sup> année, fascicule 1, juin 1995, pp. 151-168, citations pp. 152 et 167.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 153 et Jean-François POUDRET, *Coutumes et coutumiers, VI. Les obligations*, Berne, 1996, p. 185.

<sup>3</sup> Cf. la pièce justificative éditée en annexe de cet article qui est conservée aux Archives de l'Etat de Neuchâtel (= AEN) sous la cote X 5 n<sup>o</sup> 3. Cf. aussi Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, I, Neuchâtel, 1844, pp. 85-86 (n<sup>o</sup> 100).

<sup>4</sup> J.-D. MOREROD, «Influences extérieures», p. 159.

Neuchâtel<sup>5</sup>. Par ailleurs, nous savons que M<sup>e</sup> Guillaume se rendit à Paris pour y étudier la théologie, ce qui n'exclut pas qu'il y ait acquis des notions de droit canonique<sup>6</sup>. Sa légende nous apprend aussi que deux des fils du comte poursuivaient des études à Paris et qu'ils y rencontrèrent Guillaume qui leur enseigna les lettres<sup>7</sup>.

Les deux frères vécurent un certain temps avec M<sup>e</sup> Guillaume et surent le convaincre de s'en retourner avec eux à Neuchâtel, car, ainsi que le rapporte la légende, Guillaume «finit par faire passer l'amitié en premier»<sup>8</sup>. Il est plus que probable que l'amitié qu'il portait aux deux enfants de Rodolphe lui valut d'être investi d'une prébende, ainsi que de jouir de la confiance particulière du comte, à l'instar des autres *homines de familia* comtaux cités dans un acte de 1231 qui jouissaient d'un statut particulièrement élevé<sup>9</sup>. Il ne fait pas de doute dès lors que la charte de 1234 ne fait que confirmer le statut «administratif» et juridique de M<sup>e</sup> Guillaume antérieurement à son décès. On relèvera encore que M<sup>e</sup> Guillaume fut aussi chanoine de Lausanne entre 1224 et 1229 et qu'il y subit la bénéfique influence des méthodes qui avaient été introduites un demi-siècle plus tôt par Roger de Vico Pisano et son familier, maître Bandinus<sup>10</sup>.

Tous ces éléments nous permettent d'avancer que l'influence lausannoise inspira directement les premières mesures administratives adoptées par les seigneurs de Neuchâtel pour établir leur seigneurie dans les années 1214-1240, et ce très probablement par le truchement de Berthold de Neuchâtel qui fut prévôt de l'Eglise de Neuchâtel de 1209 à 1212<sup>11</sup>. Il avait été auparavant trésorier de l'Eglise de Lausanne de 1196 à 1208, puis prévôt de l'Eglise de Bâle de 1208 à 1209<sup>12</sup>. C'est le 13 janvier 1212 que Berthold fut élu évêque de Lausanne<sup>13</sup>, succédant ainsi à Roger de Vico Pisano, dont nous connaissons l'action réformatrice relativement à l'administration de l'Eglise de Lausanne. Dans cette optique, il vaut la peine de relever que l'évêque Roger et, sans doute, maître Bandinus avaient été

<sup>5</sup> Cf. *supra* note 3.

<sup>6</sup> Pièce justificative, n° 5: *Legenda* de Guillaume de Neuchâtel, al. 4: (...) *adiit Parisius theologie vacans lectioni*. On peut hésiter entre enseignement donné ou suivi.

<sup>7</sup> *Legenda*, al. 8-10.

<sup>8</sup> *Legenda*, al. 12-17. Il s'agit d'une conjecture.

<sup>9</sup> AËN, G 6 n° 5 (copie de 1310) et G.-A. MATILE, *Monuments*, I, p. 82 (n° 95).

<sup>10</sup> Jean-Daniel MOREROD, «Le Pays de Vaud et les Universités aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles», dans *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge*, Lausanne, 1987, pp. 49 et 51, n. 102.

<sup>11</sup> *Helvetia sacra. III/2. Die weltlichen Kollegiatstifte der deutsch- und französischsprachigen Schweiz*, Berne, 1977, p. 394.

<sup>12</sup> *Helvetia sacra, II/4 Archidiocèses et diocèses – Le diocèse de Lausanne*, Bâle, 1988, p. 117.

<sup>13</sup> *Ibid.*, pp. 115-117 et J.-D. MOREROD, «Influences extérieures», pp. 154 et 157. On consultera aussi la thèse du même auteur intitulée *Genèse d'une principauté épiscopale. La politique des évêques de Lausanne (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, 2000 (Bibliothèque historique vaudoise, 116), pp. 171, 201-203.

formés à la curie romaine sous Alexandre III, le grand pape juriste (1159-1181), durant le pontificat duquel fut mis en place un modèle administratif appelé à durer jusqu'à la fin du Moyen Âge<sup>14</sup>.

Il convient aussi de souligner à ce propos que le successeur du bienheureux Guillaume à la prébende portant son nom est investi de l'office de chapelain et de secrétaire (*scriptor*), le terme de *scriptor* ayant de toute évidence une « saveur » pontificale<sup>15</sup>.

Mais l'influence pontificale se fait aussi sentir par un recours au droit canonique dans la charte de 1234 qui consacre à Neuchâtel la promotion d'un chapelain et d'un *scriptor* comtal chargé de s'occuper des propres affaires du seigneur de Neuchâtel (*propria negocia domini pertractare*). En effet, nous avons bien affaire à un mandat – quoique le mot ne soit pas employé –, puisque le chapelain jouit de la confiance du comte de Neuchâtel (il devient son commensal s'il réside à sa cour), que ses frais lui sont remboursés et que son « cahier des charges » est strictement défini ; bien mieux (et signe de confiance insigne !) le chapelain-secrétaire est en fait un véritable chancelier comtal. Il est, de plus, le seul à pouvoir détenir le sceau du seigneur et à le garder. Il est proche du seigneur puisqu'il traite toutes les affaires directes de celui-ci, les autres, de moindre importance, devant être confiées à un *minor nunci*. Il exerce ce mandat en quelque sorte gratuitement, étant donné qu'il est investi d'une prébende et qu'en conséquence il doit conseil et aide à l'Église de Neuchâtel comme les autres chanoines ; le devoir de *consilium*, lorsqu'il est rappelé à propos d'un juriste, laisse aussi sous-entendre qu'il était tenu de rendre des avis de droit à l'occasion<sup>16</sup>.

Mais il y a mieux dans la mesure où il est précisé que le chapelain-chancelier est investi d'un *officium*, terme bien sûr à l'emploi très large, qui rend bien compte de la responsabilité du mandataire et qui prouve que le mandat est avant tout considéré comme un ordre ; le mandataire dans le mandat « y apparaît vraiment comme un exécutant »<sup>17</sup>. Ainsi que le fait remarquer Pierre Legendre, le mandat s'insère « dans un axe de réflexion approfondie sur la technique du commandement »<sup>18</sup> et son

<sup>14</sup> Richard W. SOUTHERN, *Western Society and the Church in the Middle Ages*, Londres, 1970, p. 111 : « By the time of his death [celle d'Alexandre III] in 1181 the pattern of papal activity was fixed for the rest of the Middle Ages ».

<sup>15</sup> Bernard BARBICHE, « Les *scriptores* de la chancellerie apostolique sous le pontificat de Boniface VIII (1295-1303) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 128 (1970), pp. 115-187 et plus spécialement les pp. 115-116.

<sup>16</sup> Bruno SCHMIDLIN et Carlo-Augusto CANNATA, *Droit privé romain*, II, Lausanne, 1987, pp. 147-149.

<sup>17</sup> Pierre LEGENDRE, « Du droit privé au droit public. Nouvelles observations sur le mandat chez les canonistes classiques », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 30 (1970-1971) (= *Études en souvenir de Georges Chevrier*, II), pp. 7-35 et plus spécialement pp. 17-18, 30-31.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 28.

utilisation «répond au besoin de rigueur d'un système hiérarchisé»<sup>19</sup>, ce qui convient bien à une administration seigneuriale en gestation. Pierre Legendre va même jusqu'à parler de l'exaltation de l'idée de hiérarchie<sup>20</sup>, terme qui s'applique particulièrement bien à une principauté d'Empire; cette idée de hiérarchie est mise en valeur par l'emploi du vocable de *minor nuncius* dans notre document de 1234. Ce mandat implicite est ainsi intégré dans une «systématique de l'autorité»; il reflète bien une politique du mandat qui se trouve ainsi «aux sources d'un droit de la fonction publique»<sup>21</sup>. Mais la problématique spécifique du mandat avait été rigoureusement définie par le pape Innocent III (1198-1216) au quatrième Concile de Latran (1215), ce qui tend à prouver que le comte de Neuchâtel eut recours aux institutions juridiques les plus récentes et les mieux pensées de son temps<sup>22</sup>.

### La mise en place d'une seigneurie

En avril 1214, Ulrich et Berthold de Neuchâtel accordèrent à la communauté des bourgeois de Neuchâtel des franchises qualifiées de *constitutiones*<sup>23</sup>, vocabulaire emprunté au droit romain et rendant bien compte du «pouvoir législatif» exercé par l'oncle et le neveu<sup>24</sup>. Les *constitutiones* nous renvoient aussi à la *potestas statuendi* des empereurs du Saint-Empire<sup>25</sup> et, plus spécifiquement, aux statuts de Roncaglia (1158), promulgués par l'empereur Frédéric Barberousse, qui se laissa conseiller par des professeurs de l'Université de Bologne<sup>26</sup>. Et tout s'éclaire si l'on sait que la charte de 1214 fut rédigée par Aymon de Grandson qui fut chantre du chapitre de Lausanne de 1210 à 1215 (et qualifié de *cancellarius noster* dans les franchises de 1214) et que Berthold de Neuchâtel, successeur de

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>21</sup> *Ibid.*, pp. 23 et 28.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 26, cf. aussi Jean-Daniel MOREROD, «Comment fonder une principauté d'Empire? Les signes manifestes du pouvoir comtal à Neuchâtel», dans *La Suisse occidentale et l'Empire*, Lausanne, 2004 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 4<sup>e</sup> série, t. VII), p. 152.

<sup>23</sup> *Les sources du droit du canton de Neuchâtel. I. Les sources directes*, Aarau, 1982, p. 25, n° 1, l. 7-9 (= *SDN*).

<sup>24</sup> Carlo-Augusto CANNATA, *Histoire de la jurisprudence européenne. I. La jurisprudence romaine*, Turin, 1989, pp. 184-185. On consultera aussi l'ouvrage capital de Gabriel Le BRAS, Charles LEFEBVRE et Jacqueline RAMBAUD, *Sources et théories du droit*. Paris, 1965 (Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident, VII, *L'âge classique 1140-1378*), p. 426, où les auteurs font remarquer que, pour les canonistes du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle, la loi est avant tout une constitution; sous l'influence du droit romain, le terme générique de loi finit par l'emporter.

<sup>25</sup> Maurice DE TRIBOLET, «Franchises de 1214 et plaid de mai», *Musée neuchâtelois*, 1983, pp. 124-125.

<sup>26</sup> Karl KROESCHELL, *Deutsche Rechtsgeschichte. I. bis 1250*, 11<sup>e</sup> édition, Opladen/Wiesbaden, 1999, pp. 181-185.



Roger de Vico Pisano, avait des liens avec l'Empire<sup>27</sup>. Relevons aussi que l'acte de 1237 définissant les droits régaliens du comte de Neuchâtel au Val-de-Travers s'inspire des statuts de Roncaglia de 1158<sup>28</sup>. Tous ces témoignages nous renvoient au droit romain et au Saint-Empire; ils traduisent une influence du droit romain, fût-ce par l'entremise du droit canonique.

Par ailleurs, en 1240, lors d'un jugement rendu par le seigneur de Neuchâtel entre « W. de Vautravers » et l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier, relativement à la possession d'une terre sise à Voën, il est précisé que Saint-Jean obtint gain de cause *in iudicio in nostra curia per sententiam (...) ratione prescriptionis XXX annorum et amplius*. Le vocabulaire est emprunté au droit romain et témoigne, au niveau judiciaire, des progrès accomplis dans la mise en place de la seigneurie des Neuchâtel<sup>29</sup>. Dans ce contexte, il importe de remarquer que les franchises de 1214 en leur article 29 admettent encore le duel judiciaire, mais dans l'unique cas où le *fugitivus* admis en ville de Neuchâtel désavoue son seigneur<sup>30</sup>, au contraire de l'article 35 (al. 2) de la *Handfeste* de Fribourg de 1249, qui prévoit que le *famulus* du seigneur doit prouver par sept témoins, parents du côté de la mère du fugitif, qu'il n'est pas le serviteur de son seigneur. De toute évidence la preuve par bataille commençait, à Neuchâtel, à être remplacée par la preuve par témoins<sup>31</sup>. Il n'est pas jusqu'à l'acte de partage des

<sup>27</sup> *Helvetia sacra. I/3. Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*, Berne, 1980, pp. 80-81 et *Helvetia sacra, I/4*: Berthold assiste à la diète impériale d'Ulm en septembre 1218. On renverra aussi à la thèse de J.-D. MOREROD, *Genèse d'une principauté épiscopale*, p. 200.

<sup>28</sup> Maurice DE TRIBOLET, « Imaginaire juridique médiéval et conscience de l'Empire: les *homines regales* en Pays neuchâtelois », dans *La Suisse occidentale et l'Empire*, Lausanne, 2004, pp. 331-339 et plus spécialement les pp. 332-333. Cf. aussi G.-A. MATILE, *Monuments*, I, p. 92 (n° 109).

<sup>29</sup> Maurice DE TRIBOLET, « Les premiers seigneurs de Neuchâtel et leur justice (milieu XII<sup>e</sup> siècle-milieu XIII<sup>e</sup> siècle) », *Mémoires pour la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 34 (1977), pp. 77-86 et plus spécialement p. 86. Cf. aussi G.-A. MATILE, *Monuments*, I, p. 96 (n° 114).

<sup>30</sup> *SDN*, I, N° 1, p. 28, lignes 12-14.

<sup>31</sup> Les franchises du Landeron de 1350, qui reproduisent celles de la Tour de Nugerol de 1260 (qui s'inspirent très probablement de la *Handfeste* de Fribourg), prévoient en leur article 42 que le seigneur doit prouver par *septem homines legitimos qui non fuerint suspecti* que son homme qui a trouvé refuge en ville est bien sien. Pascal LADNER, « Die Handfeste von Freiburg in Üchtland. Einleitung und Edition », dans *Die Handfeste von 1249. Edition und Beiträge zum gleichnamigen Kolloquium 1999*, hrg. Hubert FÖRSTER, Jean-Daniel DESSONAZ, Fribourg, 2003, pp. 118-119. Pour Le Landeron, cf. *SDN*, I, pp. 44-45 (n° 6) et Jean-François POUURET, *Coutumes et coutumiers. II. Les personnes*, Berne, 1998, p. 435, n. 437. On consultera aussi Maurice DE TRIBOLET, « Châteaux et petites villes neuchâtelois: une approche institutionnelle, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *Musée neuchâtelois*, 1996, pp. 50 et 54, n. 5. Dans le même ordre d'idée, l'empereur Henri IV, en 1081, remplace le duel judiciaire par le principe romain de la *longissimi temporis praescriptio*. Sur ce sujet, cf. Tilman STRUVE, « Die Rolle des römischen Rechts in der kaiserlichen Theorie von Roncaglia », dans *Gli inizi del diritto pubblico. Letà di Federico Barbarossa. Legislazione et scienza del diritto. Die Anfänge des öffentlichen Rechts. Gesetzgebung im Zeitalter Friedrich Barbarossas und das gelehrte Recht*, hrg. Gerhard DILCHER, Diego QUAGLIONI, Bologne, Berlin, 2006, pp. 76-77. L'auteur fait remarquer à la p. 93 que le recours au droit romain vise à renforcer l'autorité seigneuriale. On relèvera en passant que la confirmation des franchises de Neuchâtel de 1455 (*SDN*, I, p. 93, n° 35, art. 26, l. 15-20) reprend tel quel l'article des franchises de 1214.

ministériels de 1214 qui devrait être réinterprété dans la perspective de la réorganisation administrative, judiciaire et financière entreprise par la maison de Neuchâtel-sur-le-Lac à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>; il faudrait tirer profit des remarques critiques faites par Elisabeth Magnou-Nortier<sup>33</sup>. Les ministériels cités dans le partage de 1214 étaient très vraisemblablement chargés de la gestion de districts fiscaux (des *villae*), dont ils étaient responsables devant leurs seigneurs respectifs. Le titre de *dominus* porté par certains d'entre eux laisse simplement entendre qu'ils exerçaient un ministère public et qu'ils étaient au service de la *res publica*. Ils sont membres de cette aristocratie gouvernante naissante.

## Conclusion

Il ne fait pas de doute qu'il existait alors un haut niveau de culture au sein de la maison de Neuchâtel, ainsi qu'en témoignent la *legenda* de M<sup>e</sup> Guillaume et les poèmes du *minnesinger* Rodolphe de Neuchâtel<sup>34</sup>, pour ne pas faire mention de l'influence du droit romain et du droit canonique. Bien mieux, ce haut niveau de culture concerne aussi le domaine des institutions telles qu'elles se développent alors au sein de l'Empire sous l'influence du droit romain.

Ainsi le *Statutum in favorem principum* promulgué par l'empereur Frédéric II en 1231<sup>35</sup> vient conforter le statut de *dominus terrae* du seigneur de Neuchâtel, alors que la première apparition de la chancellerie comtale (1234), suivie de près par la mention (1240) d'une *sententia* de la cour de justice comtale s'inspirant du droit romain, est contemporaine de la paix générale d'Empire, qualifiée de *Reichsgrundgesetz*, proclamée en 1235 par Frédéric II et qui prévoit, entre autres, l'installation d'une cour de justice et d'une chancellerie impériales.<sup>36</sup>

<sup>32</sup> G.-A. MATILE, *Monuments*, I, pp. 58-59 (n° 65) et AEN, J 5 n° 29.

<sup>33</sup> Elisabeth MAGNOU-NORTIER, « La seigneurie foncière en Allemagne (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Réflexions critiques sur des travaux récents », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 144 (1986), pp. 5-37 et plus spécialement les pp. 36-37.

<sup>34</sup> Lionel BARTOLINI, Jean-Daniel MOREROD, Anton NÄF, Christian DE REYNIER, *Rodolphe comte de Neuchâtel et poète*, Neuchâtel, 2006.

<sup>35</sup> K. KROESCHELL, *Deutsche Rechtsgeschichte*, I, 1999, p. 292 et Maurice DE TRIBOLET, « Seigneurie et avouerie en pays neuchâtelois au XIII<sup>e</sup> siècle », *Musée neuchâtelois*, 1981, pp. 49-74 et plus spécialement pp. 53-55.

<sup>36</sup> Arno BUSCHMANN, « Der Rheinische Bund von 1254-1257. Landfriede, Städte, Fürsten und Reichsverfassung im 13. Jahrhundert », dans *Kommunale Bündnisse Oberitaliens und Oberdeutschlands im Vergleich*, hrg. Helmut MAURER, Sigmaringen, 1987, pp. 194-195 (Vorträge und Forschungen herausgegeben vom Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte, XXXIII).

A la suite de certaines recherches récentes, nous avons pu préciser les moyens institutionnels et juridiques qu'il convenait de mettre en œuvre pour fonder une principauté d'Empire<sup>37</sup>. Auréolés de leur prestige tout récent de *domini terrae* et conscients de la tradition régaliennne attachée à l'ancienne *regalissima sedes* de 1011, les comtes (depuis 1196) de Neuchâtel, ces *homines novi* se sont inspirés du droit romain (par l'intermédiaire de la chancellerie lausannoise) et de l'Empire pour asseoir leur pouvoir<sup>38</sup>. Ainsi, malgré la rivalité récurrente entre la Papauté et l'Empire, la collaboration, au niveau local, entre pouvoir ecclésiastique et laïque demeure étroite et l'influence du droit impérial comme celle du droit canon se mêlent.

Maurice DE TRIBOLET

Adresse de l'auteur: Maurice de Tribolet, rue de la Bâla 8, 2012 Auvèrnièr.

#### ANNEXE

##### Le remplacement de saint Guillaume au service du seigneur de Neuchâtel (1234)

Ms.: Neuchâtel, AEN, Archives anciennes, X5, n° 3, original sur parchemin [sceau de Berthold (assez grand aigle à ailes éployées, *Bertholdi* dans l'exergue); sceau du prévôt (tombé); sceau du chapitre (un mouton passant, son contre-scel ordinaire)]

Ed. Matile, *Monuments*, I, pp. 85-86 (n° 100); Jean-François de Chambrier, *Mémoire sur l'église collégiale de Neuchâtel*, 1813, pp. 259-261.

*Innotescat presentes litteras inspecturis quod dominus Novicastro, qui pro tempore fuerit, vacante prebenda in ecclesia Novicastro, illa scilicet que fuit felicis memorie magistri W. capellani et canonici ejusdem ecclesie, debet ad eandem prebendam virum idoneum ejusdem loci capitulo presentare. Qui scilicet presentatus, si talis sit quod possit eidem domino in capellani et scriptoris officio congrue deservire, ecclesie vero in consilio et auxilio providere – que scilicet duo ipsi prebende annexa esse minime dubitantur –, sine difficultate est a capitulo in canonicum admittendus, alium vero capitulum admittere non tenetur. Qui vero hanc prebendam habebit, tenebitur prestare consilium et auxilium ecclesie sicut alii canonici.*

<sup>37</sup> Cf. J.-D. MOREROD, «Comment fonder une principauté» et, du même auteur, «La zone d'influence d'Ulrich II dans l'Arc jurassien et la genèse du comté de Neuchâtel (1140-1191)», *Revue historique neuchâteloise*, 1999, pp. 237-246.

<sup>38</sup> Sur tout ceci, voir Maurice DE TRIBOLET, «Résidence seigneuriale et tradition régaliennne», *Musée neuchâtelois*, 1995, pp. 51-53; J.-D. MOREROD, «Comment fonder une principauté», pp. 245-246, arrive à la même conclusion.

*Is vero cum in eadem prebenda fuerit institutus statim commensalis domini efficitur si in ipsius curia esse velit. Si autem in proprio moretur hospitio, de omnibus ferculis que in mensa domini vel ipsius domine si non fuerit presens dominus, apponuntur. Portionem talem in ferculis cottidie debet recipere qualem haberet si in mensa domini resideret. Portionem vero panis et vini hoc modo non recipit, quia pro expensa quam in hiis faceret per anni circulum si in curia moraretur, duo modii frumenti in messibus et modius vini in vindemiis ipsi sunt a prefato domino conferendi, verumtamen in festis sollempnibus generalem portionem panis, vini et ferculorum recipit dum sollempnitas festi durat.*

*Sigillum autem domini ipse solus habere et custodire tenetur. Negotia autem domini propria, justa et honesta vel que generaliter statum prefate ecclesie vel terre contingunt, si talia fuerint quod per minorem nuntium commode expediri non possint, tenetur idem canonicus in expensis domini pertractare; et in hoc casu, si licentiam a residentibus in ecclesia, vel majori parte pecierit, nichil ei in ecclesia deperit de percipiendis fructibus, ac si personaliter resideret. Si vero cum persona ipsius domini alicubi ierit vel morabitur solum pro exequendo sacerdotis officio vel scriptoris, quoad perceptionem fructus grosse prebende tantum residens reputetur. Et in hiis casibus providere debet quod aliquis loco ejus officium suo ordini congruens in ecclesia exequatur. Hec sunt superius provide annotata, ne super jure ipsius prebende inter dominum Novicastro et ejusdem loci capitulum discordia amplius oriatur. Factum anno gracie M<sup>o</sup>CC<sup>o</sup>XXXIII. Testes sunt Johannes dapifer, Gerardus de Anes, Jacobus de Dulione, milites. Quod ut firmum permaneat, sigilla Bertoldi domini Novicastro, Auberti prepositi et capituli ejusdem loci apposita sunt huic carte.*

Que tous ceux qui verront cette lettre sachent que le seigneur de Neuchâtel alors en charge, quand sera vacante dans l'église de Neuchâtel la prébende qui fut celle de Maître W. d'heureuse mémoire, chapelain et chanoine de cette même Eglise, doit présenter au chapitre de ce lieu, pour cette prébende, un homme approprié. Celui qui sera présenté, s'il est tel qu'il puisse assister suffisamment le seigneur par sa charge de chapelain et de secrétaire, mais aussi procurer au chapitre aide et conseil – deux choses dont on ne peut douter qu'elles sont liés à la prébende –, sera admis sans difficulté par le chapitre au nombre des chanoines; mais le chapitre n'est pas tenu d'admettre quelqu'un d'autre. Celui qui obtiendra cette prébende sera tenu d'offrir son conseil et son aide à l'Eglise, comme les autres chanoines.

Dès qu'il est investi de sa prébende, il devient aussitôt le commensal du seigneur, s'il veut être à sa cour. En revanche, s'il habite sa propre demeure, on lui apportera sa part de tous les plats qui seront servis à la table du seigneur, ou de la dame si le seigneur n'est pas là; il doit recevoir chaque jour la portion des plats qu'il recevrait s'il était à la table seigneuriale. Mais il n'a pas à recevoir sa portion de vin et de pain de cette façon, car, pour compenser tout ce qu'il dépenserait de ces deux denrées durant le cours d'une année, s'il résidait à la cour, deux muids de froment aux moissons et un muids de vin aux vendanges doivent lui être remis par le seigneur; cependant, durant les fêtes solennelles, il a à recevoir la portion générale de pain, de vin et des plats aussi longtemps que dure la solennité.

Il est le seul qui puisse détenir et garder le sceau du seigneur. Ce chanoine doit traiter aux frais du seigneur toutes les affaires directes de ce seigneur, justes et honnêtes ou qui touchent aux fondements de l'Eglise ou de la seigneurie, pour autant qu'elles ne puissent pas être traitées par un envoyé de moindre rang. A cette occasion, s'il en demande la permission aux chanoines résidants ou à une majorité d'entre eux, rien ne doit lui échapper des fruits à percevoir dans cette Eglise, comme s'il y résidait en personne. En revanche, s'il voyage ou séjourne en compagnie du seigneur – et encore, dans le seul exercice de ses fonctions de chapelain ou de secrétaire –, il ne sera considéré comme résidant que pour la perception des fruits de la grosse prébende. Et dans tous ces cas, il doit veiller à ce que quelqu'un, ayant un grade ecclésiastique suffisant, accomplisse à sa place sa fonction dans l'Eglise.

Tous ces points ont été inscrits ci-dessus avec soin, afin qu'aucune discorde ne puisse s'installer à propos de cette prébende entre le seigneur de Neuchâtel et le chapitre de ce lieu.

Fait l'an de grâce 1234. Les témoins sont le sénéchal Jean, Girard d'Anet, Jacques du Donjon, chevaliers. Pour que l'accord garde sa force, les sceaux de Berthold, seigneur de Neuchâtel, du prévôt Albert et du chapitre de ce lieu ont été apposés à l'acte.

## «IN DOMO SUA, SUPER LACUM MAXIMUM»

Il est relativement inhabituel qu'archéologues et historiens se rencontrent sur une biographie. Mais Guillaume présente la particularité d'être étroitement lié à l'apogée du premier comté de Neuchâtel, soit à l'époque de sa plus grande extension, de l'accession au titre comtal, vers 1196, de l'élection de Berthold à l'épiscopat de Lausanne, en 1212 († 1220)<sup>1</sup>, et du succès de son frère aîné Rodolphe dans la mouvance impériale, comme en témoigne la place privilégiée qu'il occupe dans le *codex Manesse*<sup>2</sup>. Cette période correspond également à la transformation planifiée du bourg castral de Neuchâtel, dont les premiers habitants sont mentionnés vers 1160, en une petite capitale seigneuriale. Guillaume semble entretenir des liens étroits avec son bâtiment phare, l'église collégiale Notre-Dame, dont la construction commence vers 1190 et se termine peu avant 1276. Ses fonctions de clerc auprès de la *mesnie* comtale et de membre du chapitre l'impliquent certainement dans ce très gros chantier, à un degré que nous

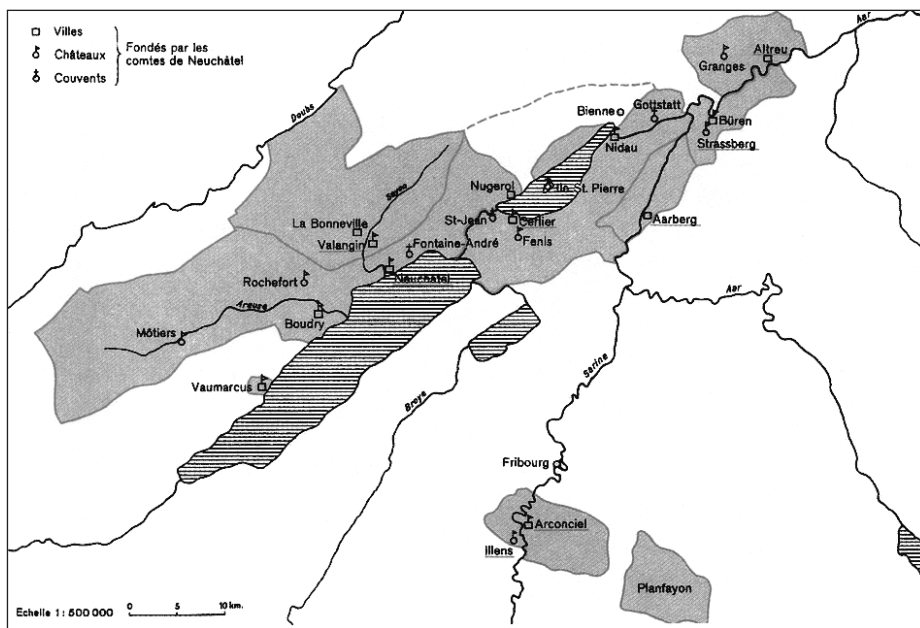


Fig. 1. Le comté de Neuchâtel à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (Tiré de Maurice de TRIBOLET, «Les seigneurs de Neuchâtel», dans *Berns mutige Zeit. Das 13. und 14. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne, 2003, pp. 132-136).

<sup>1</sup> Il portera bientôt le titre de sous-diacre de l'Église romaine, mais à ce stade l'influence de sa famille est probablement faible.

<sup>2</sup> Lionel BARTOLINI et alii, *Rodolphe comte de Neuchâtel et poète*, Neuchâtel, 2006.

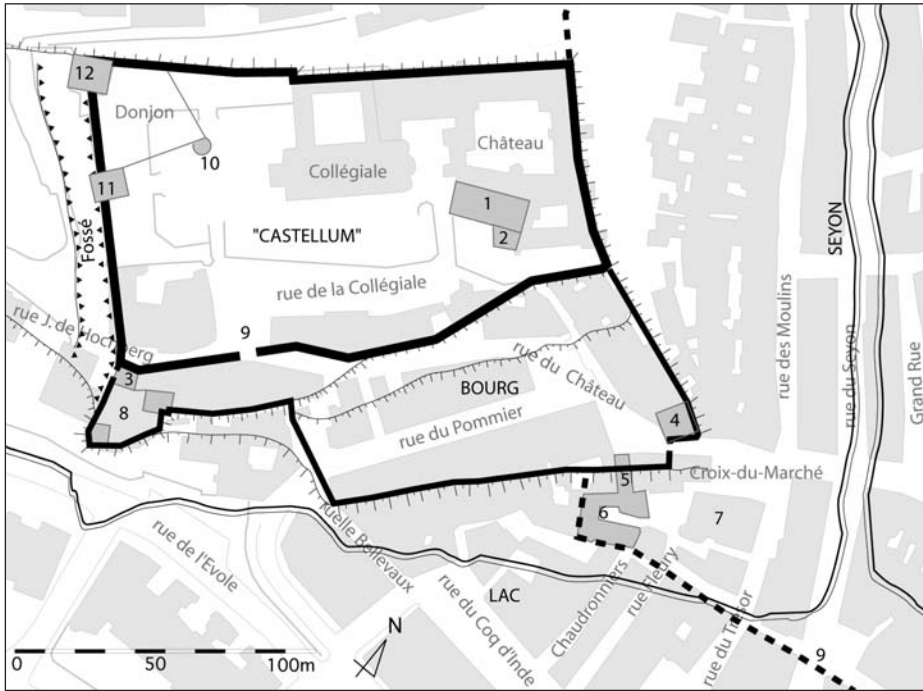


Fig. 2. Restitution du plan du *castrum* et du bourg de Neuchâtel au XII<sup>e</sup> siècle (Archives OPMS).  
 1: Ancienne aula rodolphienne (vers 1000). 2: Aile résidentielle romane (vers 1150). 3: Tour des Prisons (vers 1200). 4: Tour de Diesse (vers 1200). 5: N° 9 de la rue du Château. 6: Ancienne cour Marval. 7: Ancien quartier du Mazel; 8: Ancienne Cour. 9: Entrée supposée du castrum rodolphien. 10: Tour de la Princesse (XIV<sup>e</sup> s.). 11: Tour Neuve (XV<sup>e</sup> s.). 12: Tour du Donjon (XV<sup>e</sup> s.). Trait épais: limites du castrum rodolphien. Trait fin: limites de la ville vers 1200. Trait interrompu: enceinte du XIV<sup>e</sup> s.

tenterons de déterminer. Par ailleurs, les mentions d'une maison de saint Guillaume dans l'enceinte du cloître et d'une importante chapelle Saint-Guillaume dans la collégiale depuis le XIII<sup>e</sup> siècle déjà évoquent un lien physique et identitaire entre le complexe collégial et Guillaume, dont nous essayerons de préciser la nature. Pour ce faire, nous avons disposé des sources historiques mises à disposition par plusieurs générations d'historiens neuchâtelois et surtout des investigations archéologiques menées ces dernières années sur la colline du château et dans la basse-ville médiévale par l'Office de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel, qui ont permis de renouveler largement notre connaissance de cette première ville et plus particulièrement de son « acropole »<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Jacques BUJARD et Christian de REYNIER, « Les châteaux et les villes du Pays de Neuchâtel au Moyen Âge, apports récents de l'archéologie », *Moyen Âge*, 11/2 (2006), pp. 69-102.

## Neuchâtel vers 1200, une vitrine des ambitions comtales

Guillaume est mentionné pour la première fois à Neuchâtel en 1196 et, bien que son parcours reste assez mystérieux, il semble bien que cette ville devienne alors son principal lieu de résidence et d'activité, puisqu'il y mourra vers 1230 en y laissant un souvenir particulièrement puissant<sup>4</sup>. A son arrivée, le bourg est en plein développement; les fils d'Ulrich II († vers 1191-1192), Rodolphe, Berthold et Ulrich III, poursuivent en indivision l'œuvre de leur père, qui s'est taillé depuis le milieu du siècle un vaste domaine entre Jura et Seeland et qui, entre 1179 et 1185, est, avec sa femme Berthe, le fondateur du chapitre Notre-Dame de Neuchâtel et le principal promoteur de la construction du nouveau complexe collégial (fig. 1)<sup>5</sup>. Il s'agit alors de faire de la résidence comtale fortifiée une capitale à la hauteur de leur succès. Divers aménagements symbolisent cette aspiration: l'église collégiale évidemment, mais aussi le bourg constitué de fait depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et doté de deux portes de ville complétées ensuite par autant de tours – celle des Prisons peut être datée, par carbone 14, entre 1150 et 1250 –, l'ensemble étant formalisé juridiquement par les franchises accordées aux bourgeois en 1214<sup>6</sup>.

La colline du château de Neuchâtel est occupée depuis les environs de l'an mil par un *castrum* bourguignon vraisemblablement bâti sur l'ordre du roi de Bourgogne, Rodolphe III, qui s'en défait en 1011 en faveur de son épouse Ermengarde (fig. 2)<sup>7</sup>. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, le destin de cette fortification, bâtie probablement dans le but d'assurer le contrôle militaire du transit au pied du Jura et par le Val-de-Travers dans une période marquée par des conflits récurrents avec le voisin souabe au nord, nous échappe dans une large mesure. Par contre, à partir des années 1140, quelques mentions du cartulaire de l'abbaye d'Hauterive (FR) attestent l'existence de sires de Neuchâtel et l'étude archéologique du château montre qu'une résidence palatiale est bâtie à la même époque dans l'enceinte de l'ancien *castrum* bourguignon<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Les informations historiques concernant saint Guillaume ont été tirées des ouvrages suivants: Georges-Auguste MATILE, «Saint Guillaume, ses autels, sa chapelle, son portrait», dans *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, III, Neuchâtel, 1845; Arthur PIAGET, «Saint Guillaume, patron de Neuchâtel», *Revue d'histoire suisse*, 13 (1933), pp. 483-512; Maurice DE TRIBOLET, «Saint Guillaume», dans *Biographies neuchâteloises*, I, Hauterive, 1996, pp. 251-253.

<sup>5</sup> Jean-Daniel MOREROD, «La zone d'influence d'Ulric II dans l'Arc Jurassien et la genèse du comté de Neuchâtel (1140-1191)», *Revue historique neuchâteloise*, 1999, pp. 237-246. J.-D. MOREROD, «Comment fonder une principauté d'Empire? Les signes manifestes du pouvoir comtal à Neuchâtel», in: *La Suisse occidentale et l'Empire*, Lausanne, 2004, pp. 137-163.

<sup>6</sup> Jacques BUJARD et Christian de REYNIER, «Aux origines de la ville de Neuchâtel: La porte du chastelet et la Maleporte», *Revue historique neuchâteloise*, 2003, pp. 227-254.

<sup>7</sup> Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'Histoire de Neuchâtel*, II, Neuchâtel, 1848, n° 1137.

<sup>8</sup> Christian de REYNIER, «Le palais de Rodolphe de Neuchâtel, entre résidence et représentation», dans *Rodolphe, comte de Neuchâtel...*, pp. 25-40.





Fig. 3. Vestiges romans du château des seigneurs de Neuchâtel (Archives OPMS, Stefano Iori 2006).

Les vestiges encore visibles de cette résidence constituent un beau témoignage d'architecture civile du XII<sup>e</sup> siècle et évoquent, par leur ostentation, l'importance donnée à leur lieu de résidence éponyme par les seigneurs de Neuchâtel (fig. 3). Peu après, les mentions d'un chapelain, d'une famille du Donjon et de bourgeois attestent l'existence d'un bourg organisé,

auquel l'archéologie rattache l'ancienne porte du Chastel située à la base de la tour des Prisons. Cette porte est constituée de grandes pierres de taille en calcaire blanc provenant d'un site antique proche, probablement la villa gallo-romaine de Colombier (NE) (fig. 4)<sup>9</sup>. Au-delà des considérations utilitaires, il existe au haut Moyen Age et durant l'époque romane un lien particulier avec les vestiges antiques, qui semblent entourés d'une certaine aura que l'on cherche alors à transférer sur de nouvelles constructions en y mettant bien en évidence divers éléments récupérés. L'usage de tels blocs pour la principale porte du bourg et château de Neuchâtel et non pas pour le reste des murailles témoigne bien d'un désir d'ostentation; il s'agissait de marquer le paysage, d'affirmer la puissance et la légitimité du maître des lieux, tout comme dans le cas des deux tours qui compléteront les portes vers 1200 (fig. 5). Ces deux portes signalent le tracé de l'unique rue du bourg qui constitue en fait un tronçon de la route conduisant de Bourgogne en Suisse par le Val-de-Travers, et qui rejoint à Neuchâtel le cheminement littoral de l'ancienne Vy d'Etraz, dont certains segments remontent à



Fig. 4. La porte du Chastel en 1922 (Archives OPMS).

<sup>9</sup> Jacques BUJARD et Jean-Daniel MOREROD, «Colombier NE, de la villa au château – l'archéologie à la recherche d'une continuité», dans *De l'Antiquité tardive au haut Moyen Age (300-800) – Continuität und Neubegin*, Bâle, 2002, pp. 49-57. J. BUJARD et Ch. de REYNIER, «Aux origines...».

l'Antiquité. Les investigations effectuées dans quelques bâtiments de cette zone ont permis d'identifier un parcellaire formé de petites maisons mitoyennes, en grande partie en bois et dont le dos formait l'enceinte. L'existence de bâtiments en forme de tour aux environs des portes évoque l'existence d'une élite au statut inconnu. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les limites de ce premier bourg vont être dépassées avec l'occupation artisanale et commerciale des rives du Seyon, à l'origine de la basse-ville, ce dont témoigne encore la toponymie du quartier (rue des Moulins, place de la Croix-du-Marché, ancien quartier du Mazel). Certains indices, comme l'existence d'un chapelain, la fondation précoce du chapitre (entre 1179 et 1185) ou le mode de progression du chantier de la collégiale romane plaident en



Fig. 5. La tour des Prisons en 1953 (Archives OPMS, Fernand Perret 1953).

favor de l'existence d'une église depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle au moins à l'emplacement de la collégiale actuelle, mais de taille assez modeste puisque le collège ne compte que six chanoines à ses débuts. Par contre, lorsqu'est lancé le chantier de la collégiale actuelle, vers 1190, le contraste entre le bourg, très modeste, et l'église devait être saisissant, révélant à nouveau les moyens importants et la force du désir de représentation architecturale des seigneurs de Neuchâtel, sans évidemment minimiser leur aspiration au salut (fig. 6).

C'est donc dans un bourg neuf, dont l'«acropole» est en pleine reconstruction, dirigé par des comtes ambitieux, que semble arriver Guillaume, et c'est peut-être aussi pour cette raison qu'il y a laissé une empreinte aussi forte.



Fig. 6. Restitution du chantier de la collégiale à la fin du XII<sup>e</sup> siècle vu depuis la résidence comtale (Archives Musée d'art et d'histoire de la ville de Neuchâtel, Willfried Trillen 2006).

### **Maître Guillaume et la collégiale Notre-Dame de Neuchâtel**

Le souvenir de Guillaume est aussi inscrit dans la pierre (fig. 7). Son séjour à Neuchâtel (1196-1230) coïncide avec la plus grosse partie du chantier de construction de la collégiale (1190-1276), un autel Saint-Guillaume est connu dès 1281, la plus importante chapelle de l'église, au XV<sup>e</sup> siècle du moins, lui était dédiée et un bâtiment du cloître était désigné comme la maison de saint Guillaume jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

### **De quelques convergences chronologiques**

Grâce à nombre d'historiens remarquables, parmi lesquels Georges-Auguste Matile, Arthur Piaget, Jacqueline Lozeron, Alfred Lombard et Jean Courvoisier, la plupart des textes concernant l'église collégiale de Neuchâtel sont connus et exploités<sup>10</sup>. La lecture archéologique du bâtiment était,

<sup>10</sup> Les informations historiques concernant la collégiale de Neuchâtel et figurant dans ce chapitre ont été tirées des ouvrages suivant : G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel 1845 : Id., *Dissertation sur l'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1847 ; Louis JUNOD, « Histoire de l'église neuchâteloise au Moyen Age », *Musée Neuchâtelois*, 1865, pp. 96-100, 172-179, 213-216, 220-226 ; Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1931 ; A. PIAGET, « Saint Guillaume... » ; Jacqueline LOZERON, « Les comptes de Jacques Wavre, maître de la Fabrique de 1450 à 1454 », *Musée Neuchâtelois*, 1936, pp. 5-19 ; Jean COURVOISIER, « Neuchâtel – la collégiale », *Congrès archéologique de France, CX<sup>e</sup> session*, tenue en Suisse romande en 1952 par la Société française d'archéologie, Paris-Orléans, 1953, pp. 302-314 ; Jean COURVOISIER, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, I, Bâle, 1955, pp. 77-122.



Fig. 7. La collégiale de Neuchâtel aujourd'hui (Archives OPMS).

jusqu'il y a peu, un peu moins bien servie mais Matile, Frédéric Dubois de Montperreux et Jean-Daniel Blavignac ont néanmoins donné des descriptions d'autant plus indispensables que l'édifice a été profondément restauré entre 1867 et 1872<sup>11</sup>. Cent cinquante ans après ces travaux, l'ensemble donne à nouveau des signes de fatigue et un nouveau projet de rafraîchissement du bâtiment est en cours, pour lequel il nous a été possible d'entreprendre une analyse archéologique fine de l'église et du cloître<sup>12</sup>.

Ces travaux ont permis d'affiner grandement la compréhension des étapes de construction de la collégiale. Sur ses maçonneries en blocs de taille assisés régulièrement, l'observation conjointe des ruptures dans l'alignement des assises, des changements de matériaux et de type de décor, des repentirs, des traces d'échafaudage et des signes lapidaires a permis d'identifier les principales phases de construction de la collégiale.

La plus ancienne et la plus homogène d'entre elles comprend l'ensemble du chevet à trois absides semi-circulaires et du chœur ainsi que la base des murs latéraux de la nef (fig. 8). On décèle dans cette étape les traits dominants de la variante Hohenstaufen et alsacienne du style roman à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, soit le recours à la voûte d'ogive, l'antagonisme entre un intérieur pesant et un extérieur richement structuré et décoré – les décors du chevet et des murs du chœur sont composés de frises à arcatures surmontées de bandeaux à denticules, rinceaux ou entrelacs, de frêles

<sup>11</sup> G.-A. MATILE, *Dissertation sur l'église...*; Frédéric DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les Antiquités de Neuchâtel*, s. l., 1852; Jean-Daniel BLAVIGNAC, *Histoire de l'architecture sacrée du quatrième au dixième siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Lausanne, 1853.

<sup>12</sup> Christian de REYNIER, *Eglise collégiale Notre-Dame de Neuchâtel, étude archéologique des élévations*, Rapport d'investigations déposé à l'Office de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel et au Service de l'urbanisme de la ville de Neuchâtel, Neuchâtel-Dombresson, 2006.

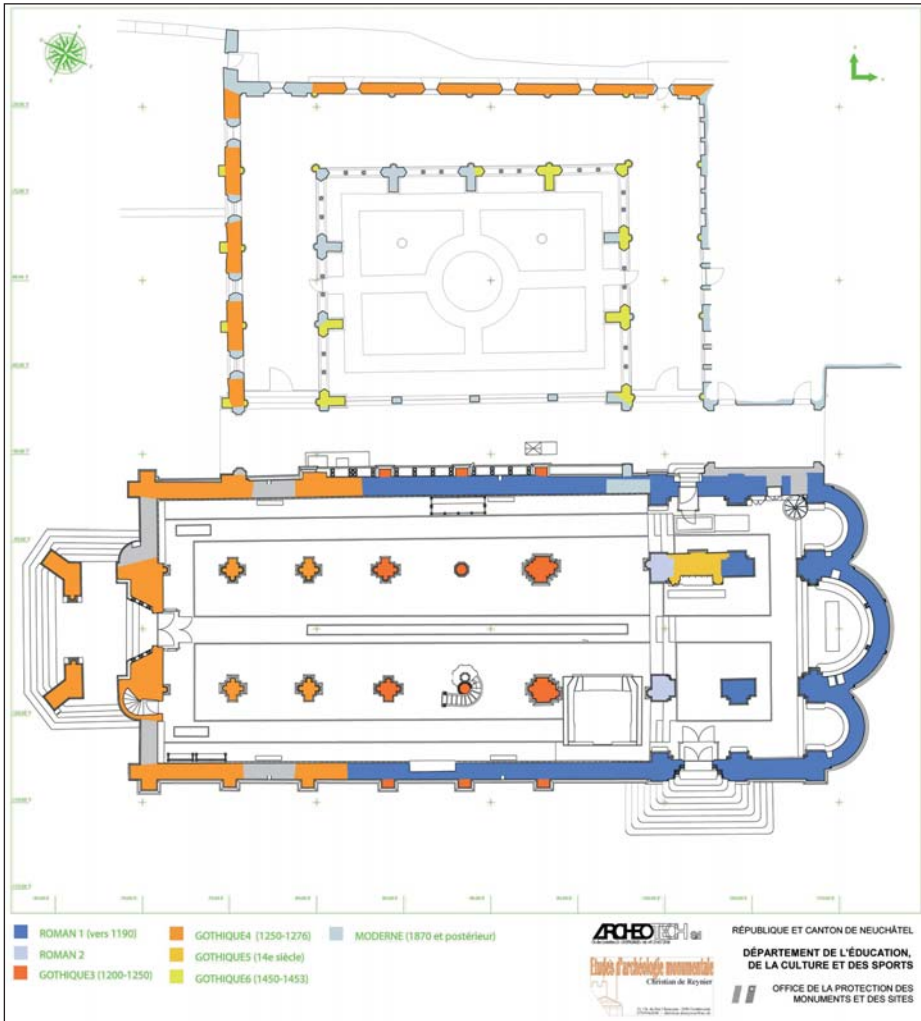


Fig. 8. Plan de la collégiale illustrant les principales étapes de construction (Christian de Reynier 2009).

colonnettes engagées et de pilastres engagés très peu saillant, du type «bande lombarde» – et la multiplication des clochers – deux clochers étaient prévus à l’origine sur le massif oriental (fig. 9).

Cette phase est aussi caractérisée par une très forte unité de mise en œuvre, évoquant un chantier conduit d’une seule traite en progressant assise après assise. Portes, fenêtres et pilastres semblent installés au fur et à mesure de la progression verticale du chantier (fig. 10). C’est aussi le cas

du portail Saint-Pierre et Saint-Paul de la façade sud. Ce portail était doté jusqu'en 1672 d'un tympan historié portant le texte suivant :

*Respice virgo pia me Bertam  
sancta Maria / Et simul Ulri-  
cum qui sit fugiens inimicum /  
Det Domus hec risum facien-  
tibus et paradisum* (fig. 11)<sup>13</sup>.

En français :

«Veille, pieuse Vierge, ô sainte Marie, sur moi, Berthe, et en même temps, sur Ulric, pour qu'il soit en train d'échapper à l'Ennemi. Que cette maison donne à ceux qui la construisent la joie et le paradis!»<sup>14</sup>



Fig. 9. Vue du chevet et du chœur roman de la collégiale (Archives OPMS).

Cette invocation de Berthe pour le salut de l'âme de son époux, feu le comte Ulrich II, ne peut que suivre assez rapidement le décès de ce dernier intervenu en 1191/1192. A cette date, l'élévation du bâtiment ne saurait donc excéder la hauteur du tympan. En 1195, par contre, on est en mesure de célébrer la messe en l'église Notre-Dame de Neuchâtel, ce qui suppose que le chœur au moins est terminé et correspond archéologiquement au développement ultime de notre première phase. Si le portail sud est aménagé vers 1192 et le chœur utilisable en 1195, on peut estimer que les travaux ont dû commencer vers 1190, un peu avant sans doute, et que la première phase était terminée en 1194-1195.

La fin de cette première étape, que nous appelons romane, correspond aussi à un changement abrupt du projet initial. Le nouveau projet est caractérisé par l'adoption de formes gothiques bourguignonnes<sup>15</sup> et par un chantier organisé différemment (multiplication de petites étapes, changement puis disparition des signes lapidaires, choix d'une nef voûtée alors que le premier projet prévoyait un plafond, etc.) (fig. 12). Ces quelques éléments évoquent donc un changement radical, survenu dans le chantier de la collégiale vers 1195. Or, chose troublante, en 1196, Guillaume

<sup>13</sup> Ch. JÖRG, *Corpus Inscriptionum Medii Aevi Helvetiae*, t. 2: *Die Inschriften der Kantone Freiburg, Genf, Jura, Neuenburg und Waadt*, Fribourg, Universitätsverlag, 1984, pp. 120-122, n° 55\* (Scrinium Friburgense, Sonderband 2).

<sup>14</sup> J.-D. MOREROD, *Comment fonder...*, p. 139.

<sup>15</sup> Stefan GASSER, *Die Kathedralen von Lausanne und Genf und ihre Nachfolge. Früh- und hochgotische Architektur in der Westschweiz (1170-1350)*, Göttingen, 2004.

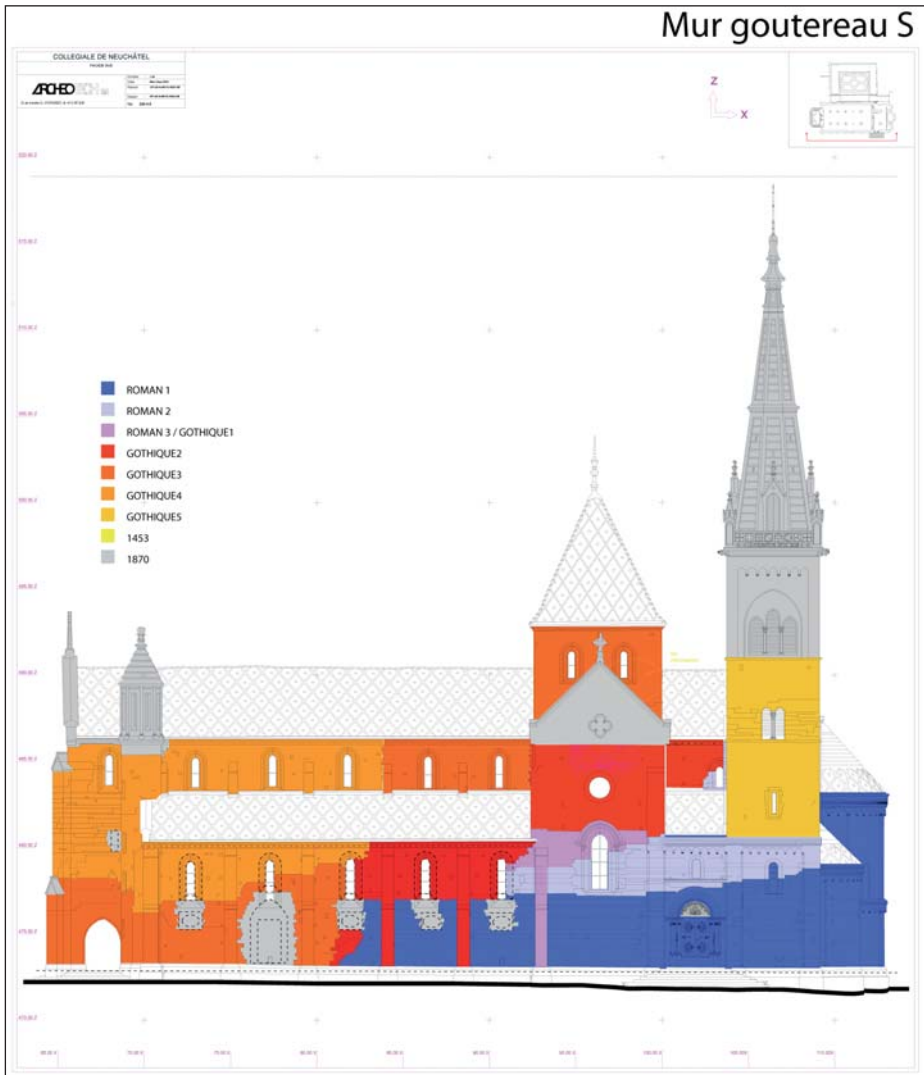


Fig. 10. Elévation sud de la collégiale illustrant les principales étapes de construction (Christian de Reynier 2009).

apparaît pour la première fois comme chanoine de Neuchâtel. Si l'on en croit la description de la prébende de Guillaume en 1234, il est aussi le premier clerc et garde du sceau comtal, et il entretient des relations étroites avec le chapitre de Lausanne dont il sera membre<sup>16</sup>. Architecturalement,

<sup>16</sup> V. ici M. DE TRIBOLET, «Droit savant...».



Fig. 11. Tympan roman du portail sud relevé par Jonas Barillier avant sa destruction en 1672. (Tiré de Charles CHATELAIN, «Monuments parlans de Neuchâtel par Jonas Barillier», Musée Neuchâtelois, 1899, p. 26).

bien s'inspirer de la cathédrale du diocèse, à Lausanne, alors en construction elle aussi (1173/1190-1230) et qui constitue, d'après Peter Kurmann, une véritable pépinière de l'architecture gothique dans nos régions. Plus précisément, le rapprochement entre les deux chantiers ne semble pas antérieur à l'achèvement du chœur roman de Neuchâtel, vers 1195 donc, puisque vers 1190 le chantier lausannois est marqué par un changement fondamental du



Fig. 12. Chapiteau à feuilles de chêne de la nef gothique (Archives OPMS).

projet gothique de Neuchâtel soit très sobre, avec en particulier d'évidentes influences cisterciennes – comme en témoignent les fenêtres sur comble caractéristiques de la troisième abbatale de Clairvaux commencée vers 1160 –, et s'apparente beaucoup à des réalisations comtoises contemporaines, en particulier à la collégiale d'Autrey-lès-Gray dont la construction commence vers 1200, plusieurs caractéristiques fondamentales du nouveau projet semblent

bien s'inspirer de la cathédrale du diocèse, à Lausanne, alors en construction elle aussi (1173/1190-1230) et qui constitue, d'après Peter Kurmann, une véritable pépinière de l'architecture gothique dans nos régions. Plus précisément, le rapprochement entre les deux chantiers ne semble pas antérieur à l'achèvement du chœur roman de Neuchâtel, vers 1195 donc, puisque vers 1190 le chantier lausannois est marqué par un changement fondamental du projet qui prendra la forme de la cathédrale gothique<sup>17</sup>, mais à Neuchâtel dans les mêmes années, on a délibérément opté pour un projet rhénan très différent, peut-être à cause des liens qu'entretenaient Ulrich II et son fils aîné, Rodolphe, avec l'Empire germanique. Le décès de Rodolphe, beaucoup plus âgé que ses frères, intervient justement en 1196. Pour la même époque, Andres Moser

<sup>17</sup> W. STÖCKLI, «La chronologie de la cathédrale de Lausanne et du portail peint», dans *Die Kathedrale von Lausanne und ihr Marienportal im Kontext der europäischen Gotik*, Berlin-New York, 2004, pp. 45-59.



a aussi relevé une grande similitude entre une tête sculptée d'abbé provenant de l'abbaye Saint-Jean d'Erlach/Cerlier (BE), fondation et sanctuaire funéraire des premiers seigneurs de Neuchâtel, et le saint Jean du portail peint de la cathédrale de Lausanne<sup>18</sup>. De manière générale, les relations entre les comtes de Neuchâtel et le chapitre Notre-Dame de Lausanne semblent s'intensifier à cette époque<sup>19</sup>.

Quelque chose d'important se passe donc sur la colline du château de Neuchâtel en 1195-1196, au moment de l'arrivée de Guillaume, et la collégiale en porte les traces. De par sa fonction auprès du comte, M<sup>e</sup> Guillaume, semble avoir maîtrisé l'écrit et les chiffres, une qualité certaine,

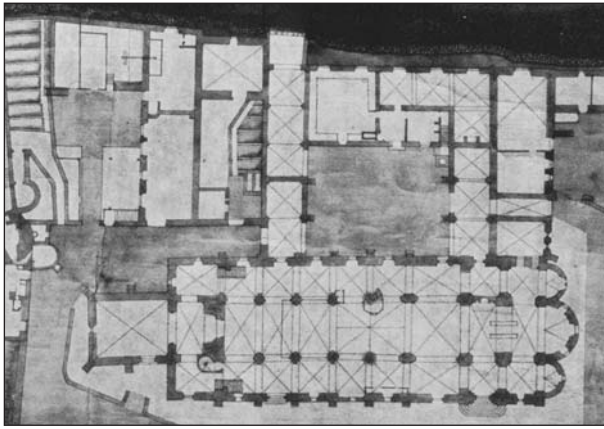


Fig. 13. Extrait du Plan du château et de la collégiale par A. Bocquillon (1802) (Archives OPMS).

puisque cette connaissance n'est de loin pas généralisée, même au sein du chapitre cathédrale de Lausanne<sup>20</sup>. Ces qualités sont aussi nécessaires à la gestion d'un chantier important et en 1196, la collégiale est certainement le plus gros chantier des comtes de Neuchâtel, alors que, de manière générale, il semble que le *Bauherr*, tout en assurant l'essentiel

du financement, laisse en général la gestion des travaux aux chapitres. Ainsi, à l'époque de Guillaume, à Lausanne, c'est un chanoine, maître Henri Albus, actif entre 1192 et 1204, qui tient la fonction de « maître de l'œuvre »<sup>21</sup>, ce dernier n'hésitant pas à imposer sa gestion du chantier à l'évêque<sup>22</sup>. Dès lors et bien qu'aucun chanoine de Neuchâtel ne soit alors

<sup>18</sup> Andres MOSER, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, Landband, II*, Bâle, 1998, p. 160.

<sup>19</sup> Jean-Daniel MOREROD et Véronique PASCHE, « L'Eglise de Lausanne et la construction de sa cathédrale », dans *Die Kathedrale von Lausanne und ihr Marienportal im Kontext der europäischen Gotik*, Berlin-New York, 2004, pp. 11-33.

<sup>20</sup> J.-D. MOREROD et V. PASCHE, « L'Eglise de Lausanne... ».

<sup>21</sup> Jean-Charles BIAUDET et alii, *La Cathédrale de Lausanne*, Berne, 1975.

<sup>22</sup> Un arbitrage entre l'évêque Roger et le chapitre mentionne le reproche suivant : « Si magister Henricus cementarios vestros eiecit vel alias contra vos minus reverenter aliquid dixit vel fecit, diffinimus, ut arbitrio capituli vobis satisfaciat ». E. USTERI, *Westschweizer Schiedsurkunden bis zum Jahre 1300*, Zurich, 1955, p. 18.

connu comme maître de l'œuvre ou maître de la Fabrique (mais les mentions sont si rares) il y a fort à parier que la gestion administrative du chantier dépendait de l'un d'eux; si possible lettré et entretenant des relations de confiance avec le principal bailleur, le comte de Neuchâtel. D'ailleurs, la relative modestie du bâtiment et la rareté des mentions de Fabrique laisse supposer qu'un tel organe n'était constitué à Neuchâtel que dans des cas extraordinaires, en particulier lorsque maître Jacques Wavre occupe la fonction de maître de la Fabrique chargée des reconstructions dans la collégiale et le cloître après l'incendie de la ville en 1450<sup>23</sup>.



Fig. 14. Galerie nord du cloître aujourd'hui (Archives OPMS).

### La maison de saint Guillaume

Dans les *exempla* d'Etienne de Bourbon des environs de 1250, le récit concernant saint Guillaume est placé dans la bouche du prieur des jacobins de Besançon, prénommé Guillaume lui aussi<sup>24</sup>. Au début du récit, Guillaume, chapelain à Neuchâtel, dont on loue les mœurs et les miracles, est *in domo sua, super lacum maximum* en conversation avec un chevalier<sup>25</sup>; la suite du récit est une parabole mise dans la bouche de Guillaume, qui n'est alors plus mentionné. Le narrateur, contemporain des deux Guillaume, plante un décor sobre et précis, très évocateur pour les familiers de la colline du château de Neuchâtel. Cette remarque serait anecdotique si, en 1364, Richard dit Ruidenet, bourgeois de Neuchâtel, n'ordonnait qu'on l'inhume dans le cloître de l'église de Neuchâtel, près des escaliers de la maison de saint Guillaume (*in claustro ecclesie Novicatri, juxta gradus domus beati Willermi*)<sup>26</sup>. Il existe donc bel et bien une maison

<sup>23</sup> J. LOZERON, «Les comptes de Jacques Wavre...».

<sup>24</sup> A. PIAGET, «Saint Guillaume...».

<sup>25</sup> *Stephanus de Borbone. Tractatus de diversis materiis praedicabilibus*, éd. Jacques BERLIOZ, Turnhout, 2002, pp. 153-154.

<sup>26</sup> Georges-Auguste MATILE, «Annales du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel», dans *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1845, p. 64.

de saint Guillaume dans le cloître. Les travaux qui, de 1451 à 1453, suivent l'incendie de 1450 confirment cette position puisque les marchés et paiements semblent associer systématiquement le cloître et la maison de saint Guillaume, cette dernière n'étant jamais mentionnée seule<sup>27</sup>. Par la suite, la maison du saint n'est plus jamais citée<sup>28</sup>. C'est donc dans le cloître d'avant l'incendie qu'il faut la chercher.

Bien que rares, les vestiges médiévaux des galeries et des bâtiments conventuels du cloître, ainsi que les plans antérieurs aux restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle nous permettent d'en restituer le dernier plan médiéval (fig. 13)<sup>29</sup>. Le cloître de la collégiale de Neuchâtel se présentait sous la forme d'un préau carré, adossé au mur nord de l'église et entouré de trois galeries à l'ouest, au nord et à l'est. Cette dernière était contiguë aux bâtiments du chapitre qui la bordaient sur toute sa longueur à l'est, rappelant fortement le plan du cloître de la cathédrale de Lausanne<sup>30</sup>. Au rez-de-chaussée, ces bâtiments étaient structurés en deux parties de part et d'autre du couloir d'entrée au cloître. Au sud, entre le couloir et l'église, se trouvait le trésor formé de deux niveaux voûtés, dont un rez-de-chaussée enfoncé dans le sol accessible à l'origine par un petit escalier évoquant le « secret », soit le trésor, de la cathédrale de Lausanne et, au-dessus, un local servant probablement de sacristie au vu de sa dénomination traditionnelle et de son équivalent lausannois. Au nord du passage, la salle capitulaire semble avoir été couverte de deux voûtes d'arêtes, dont la plus méridionale avait déjà disparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle était surmontée d'un étage à la structure inconnue, à un emplacement qui, à Lausanne, est occupé par des archives et une bibliothèque au XV<sup>e</sup> siècle et qui d'après le plan Bocquillon de 1799 et la planche XXIV des *Antiquités de Neuchâtel*, était accessible par un escalier extérieur situé dans le préau. Les galeries, couvertes par une rangée de voûtes sur croisée d'ogives à clés armoriées depuis 1453, étaient largement ouvertes en direction du préau grâce à de grands arcs en tiers-points, dont les remplages ont disparu assez tôt (fig. 14). La galerie nord était en plus dotée de larges fenêtres et d'une sorte d'annexe ouverte sur la vallée du Seyon accueillant des latrines d'après les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bien que le cloître soit cité dès 1303, ce plan n'a été adopté qu'entre 1451 et 1453 lors des travaux de reconstruction ayant suivi l'incendie de 1450<sup>31</sup>,

<sup>27</sup> J. LOZERON, « Les comptes de Jacques Wavre... ».

<sup>28</sup> Nous n'évoquerons pas ici la maison des chapelains de Saint-Guillaume située en ville et parfois dénommée maison de saint Guillaume.

<sup>29</sup> En plus des ouvrages précédemment cités, il faut signaler deux plans particulièrement riches : D.-H. VAUCHER *Plan du château « y compris celui de l'église cathédrale »*, 1752 et A. BOCQUILLON, *Plan du château et de la collégiale, accompagné d'une élévation de la façade sud*, 1802, Archives de l'Etat, Neuchâtel.

<sup>30</sup> Marcel GRANDJEAN et alii, *Le cloître de la cathédrale Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne, 1975.



Fig. 15. Le préau du cloître aujourd'hui (Archives OPMS).



Fig. 16. Mur ouest du cloître sur lequel on distingue les limites des élévations du XIII<sup>e</sup> siècle (Archives OPMS).

le mur extérieur de la galerie occidentale, d'ailleurs rubéfié par un incendie, est composé en partie d'un petit appareil parsemé d'assises en *opus spicatum*, une caractéristique qui ne s'observe généralement pas après le XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 16). La limite supérieure de ce mur est clairement reconnaissable, puisqu'un ressaut important le distingue du rehaussement de 1451-1453. Ce ressaut correspond sur le mur nord de la nef de la collégiale à une série de trous de poutres et à la limite inférieure d'une surface de parement profondément rubéfiée juste en-dessous des fenêtres du bas-côté, ce qui indique que le cloître du XIII<sup>e</sup> siècle possédait bien quatre galeries couvertes d'une charpente (fig. 17). D'autres traces de rubéfaction indiquent aussi l'effondrement de la charpente qui a ensuite continué de brûler au sol. Ces constatations évoquent des galeries charpentées et non

ce que confirme l'analyse archéologique des voûtes. L'installation d'une écurie dans la salle capitulaire, dès 1613, puis l'aménagement de la salle du conclave dans l'angle nord-ouest du cloître, en 1704, sont à l'origine de la démolition d'une partie des bâtiments médiévaux, alors que les travaux de restauration des galeries et de construction de la salle du Grand Conseil entre 1871 et 1875 ont entraîné la destruction des anciens bâtiments du chapitre et la reconstruction presque complète des galeries, sur un modèle néogothique inspiré des vestiges (fig. 15).

L'étude archéologique de cet ensemble a cependant permis d'identifier des traces et vestiges du cloître antérieur à 1450. D'une part, le

<sup>31</sup> J. COURVOISIER, *Les monuments d'art...*, I, pp. 119-121.



Fig. 17. Mur nord de la nef de la collégiale sur lequel on distingue les traces de la galerie du cloître du XIII<sup>e</sup> siècle (Archives OPMS).

voûtées, ce que laissaient soupçonner les comptes et contrats suivant l'incendie<sup>32</sup>, ainsi que le récit du chanoine Dubois qui affirme, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, que le cloître, qui était en bois, fut entièrement détruit et réédifié en pierre<sup>33</sup>. Du côté du préau, une annotation au calendrier d'un missel attribué au chanoine Jean de Delémont († vers 1457), qui relate en quelques mots l'incendie de 1450 et limite les dégâts causés au cloître à la *copertura*<sup>34</sup>, et la présence dans le lapidaire de huit chapiteaux à crochets et feuilles de chêne profondément rubéfiés évoquent clairement l'existence d'une claire-voie maçonnée datant du XIII<sup>e</sup> siècle (fig. 18). Les fouilles archéologiques à venir devraient permettre d'affiner cette analyse.

En ce qui concerne les bâtiments du chapitre au XIII<sup>e</sup> siècle, il semble que leur structure n'a pas été bouleversée pendant le chantier des années 1451-1453 puisque les comptes évoquent des travaux effectués sur des

<sup>32</sup> J. LOZERON, «Les comptes de Jacques Wavre...».

<sup>33</sup> *Item claustrum ecclesie, quod tunc errat ligneum, consumptum fuit penitus, sed postea nobilius reedificatum, ut vides* (G.-A. MATILE, *Dissertation sur l'église...*, p. 17).

<sup>34</sup> Arthur PIAGET, Rubrique «Bibliographie», *Musée Neuchâtelois*, 1933, p. 47.



Fig. 18. Chapiteau à crochet provenant vraisemblablement des galeries du cloître du XIII<sup>e</sup> siècle (Archives OPMS).

bâtiments encore existants<sup>35</sup>. On y cite plusieurs fois le cloître, la maison de saint Guillaume, le trésor et une fois seulement la salle du chapitre. Le trésor du XIII<sup>e</sup> siècle peut être situé précisément, puisque la planche XLII des *Antiquités de Neuchâtel* de Dubois de Montperreux, qui représente le premier étage du trésor, soit la partie sud des bâtiments capitulaires, signale clairement une voûte sur croisée d'ogives à deux tores séparés par une gorge, soit la même modénature que celle des voûtes de la nef de l'église, mais très différente de celle des voûtes des galeries du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 19)<sup>36</sup>. Ceci explique aussi pourquoi les travaux de 1451-1453 ne mentionnent que des travaux de charpente sur le trésor, alors que des travaux d'envergure, de maçonnerie notamment, sont entrepris sur le cloître et la maison de saint Guillaume. Il semble donc qu'on désigne à l'époque sous le nom de « maison de saint Guillaume » une partie des bâtiments capitulaires située au nord du passage, dont le rez-de-chaussée devait être occupé par la salle du chapitre. Une série de huit baies déposée en 1867-1875 puis remontée le long du mur nord de la collégiale pourrait bien provenir de ce bâtiment (fig. 20). En effet, lorsqu'il décrit les anciens bâtiments capitulaires, Dubois mentionne « toutes ces jolies colonnes [...] maintenant cachées et noyées dans des magasins obscurs ou d'autres constructions modernes » et Matile fait état d'un « autre système d'arcades »<sup>37</sup>. L'observation montre que ces pièces sont asymétriques. Un rouleau borde chaque arc d'un côté, alors que l'autre côté était à l'origine chanfreiné avant d'être retaillé par une feuillure. Ces ouvertures n'équipaient donc pas les galeries du cloître, mais un bâtiment

<sup>35</sup> Juste à l'ouest du cloître se trouve un terrain (entre le tertre du donjon et le cloître) qui avait été donné en 1303 à Amédée Girardon pour qu'il y construise. Au XV<sup>e</sup> siècle, on y trouve un ensemble formé du bâtiment de la Prévôté (de 1436 à 1447), de la cave du chapitre et de la maison du chantre. En 1450, Jacques Wavre parle encore de cet ensemble comme de la « maison au prévôt », qui n'est donc pas la maison de saint Guillaume.

<sup>36</sup> F. DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les Antiquités...*, pl. XLII. Sur cette planche, les ogives de la voûte reposaient sur quatre colonnettes d'angle sommées de chapiteaux à crochets et feuilles de chêne et assises sur des bases à griffes. Quatre chapiteaux d'angle de ce type et portant encore un enduit de chaux blanc se trouvent dans le lapidaire du Laténium, ainsi qu'un fragment de base.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 22. G.-A. MATILE, *Dissertation sur l'église...*, p. 17.



Fig. 19. Vue de l'intérieur de la «sacristie» au premier étage du trésor du XIII<sup>e</sup> siècle (Tiré de Frédéric DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les Antiquités de Neuchâtel*, s.l., 1852, pl. XLII).

Plus précisément, ils offrent un faible relief, une rigidité et une variété de motifs d'aspect un peu archaïque, évoquant certains équivalents cisterciens bourguignons du XII<sup>e</sup> siècle. Cette impression d'ancienneté est renforcée par un commentaire contemporain de la démolition du bâtiment en 1873, qui évoque de «petits matériaux ressemblant au petit appareil romain»<sup>39</sup>, une description qui s'applique généralement au petit appareil roman des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et qui ne correspond pas bien aux vestiges encore visibles du cloître du XIII<sup>e</sup> siècle. Remarquons que les deux niveaux du trésor masquent une des fenêtres romanes du chœur de l'église, ainsi qu'une partie du décor roman de cette dernière, ce qui atteste que les bâtiments du chapitre n'étaient pas censés s'étendre jusque-là dans le projet roman, comme si le trésor gothique s'était placé entre la maison de saint Guillaume et l'église. A Lausanne, les fouilles archéologiques ont révélé une situation équivalente, puisque les fondations de l'ancien bâtiment du chapitre sont indépendantes et probablement antérieures au gros-œuvre de la cathédrale.

qui a ensuite été fermé par des fenêtres ou des volets, ce qui ne semble pas être le cas du trésor. Ces fenêtres ont donc très probablement équipé la salle capitulaire (ou son étage), à la manière de l'ancienne salle capitulaire de la collégiale Saint-Anatoile de Salins, les piliers à cinq colonnes étant alors destinés à encadrer une porte ou à renforcer une longue série de baies<sup>38</sup>. Les traces d'une toiture élevée, non datée, contre le mur gouttereau du croisillon nord du transept de l'église indiquent aussi qu'une galerie haute a surmonté la galerie orientale du cloître.

Les décors des chapiteaux de ces baies en plein cintre, bien que gothiques, sont très différents des chapiteaux à crochet du cloître et de la collégiale (fig. 21).

<sup>38</sup> A l'emplacement de l'ancienne salle capitulaire, les constructeurs de la salle du Grand Conseil sont visiblement inspirés d'arcades de ce type pour le décor de la façade sud, et, plus étrangement, à l'ouest, en aménageant une série de douze arcades en plein cintre organisées autour d'une porte ouvrant sur la galerie du cloître.

<sup>39</sup> J. COURVOISIER, *Les monuments d'art...*, III, Bâle, 1968, pp. 432-433.



Fig. 20. Anciennes arcatures du bâtiment du chapitre du XIII<sup>e</sup> siècle remontées contre la collégiale vers 1875 (Archives OPMS).

Quels liens existait-il entre ce bâtiment, dont nous soupçonnons la spécificité et l'antériorité par rapport au reste du chantier gothique, et Guillaume?

Il est impossible de savoir si l'appellation maison de saint Guillaume s'applique à l'ensemble du bâtiment ou à une de ses parties. Cependant la fonction du rez-de-chaussée semble assez claire, puisqu'il doit certainement avoir abrité la salle du chapitre, mentionnée une fois lors des travaux de 1451-1453, peut-être voûtée dès l'origine et qui trouve son exact équivalent dans le *locus capitularis* de Lausanne<sup>40</sup>. C'est donc plus probablement le premier étage, certainement non voûté au vu de l'importance des réparations en 1451-1453, qui a pu entretenir un lien



Fig. 21. Détail des anciennes arcatures du bâtiment du chapitre du XIII<sup>e</sup> siècle (Archives OPMS).

<sup>40</sup> M. GRANDJEAN, *Le cloître...*





Fig. 22. La collégiale vers 1830 (tiré de Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1931, fig. 4).

particulier avec Guillaume. Rien ne permet de soupçonner l'existence d'une chapelle Saint-Guillaume à cet endroit et il est admis que l'unique autel Saint-Guillaume était situé dans l'église depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, alors que la maison attribuée aux chapelains de Saint-Guillaume en 1456 par Jean de Fribourg était située à l'Oriette, au pied de la colline donc. De manière générale, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Réforme, les chanoines reconnaissent des maisons dans toute la ville, dans le quartier du Chastel (la ville haute) surtout, et en particulier au niveau de l'actuelle rue de la Collégiale, qui évoquerait une sorte de quartier canonial à proximité de l'église et du château<sup>41</sup>. Pour la fin du XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup> siècle, les sources font défaut, mais à cette époque, les chanoines de Lausanne logent dans la cité et les exigences de vie communautaire y semblent particulièrement peu élevées<sup>42</sup>. Dans tous les cas, il semble bien qu'aucun chanoine de Neuchâtel ou de Lausanne ne loge dans l'enceinte du cloître, soulignant l'originalité de la situation privilégiée de la maison

<sup>41</sup> Alexis ROULET, *Statistique de la ville et banlieue de Neuchâtel en 1353*, s.l., 1863. J. COURVOISIER, *Les monuments d'art...*, I, Bâle, 1953, pp. 225-233.

<sup>42</sup> J.-D. MOREROD et V. PASCHE, «L'Eglise de Lausanne...».

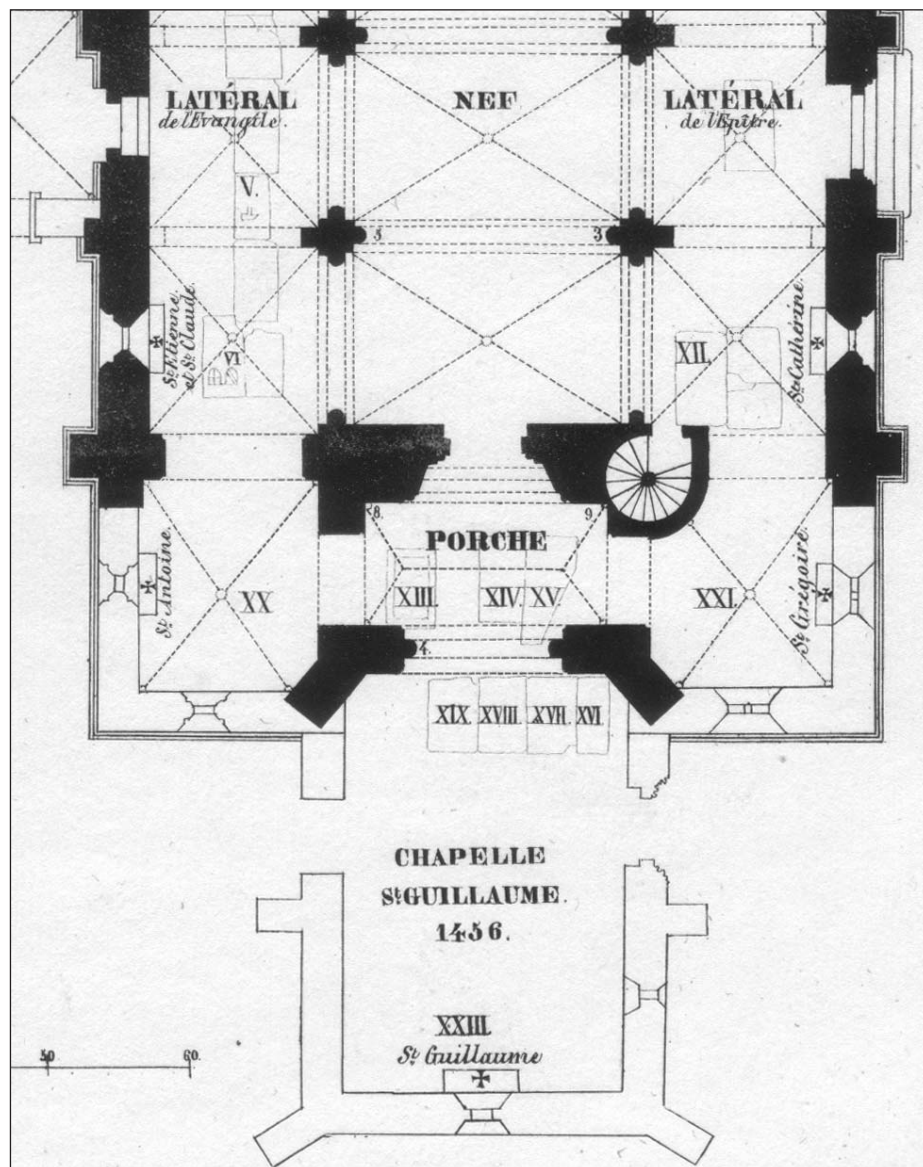


Fig. 23. Plan de l'extrémité occidentale de la collégiale et des trois chapelles hors-œuvre (Tiré de Frédéric DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les Antiquités de Neuchâtel...*, pl. XXIV).

de Saint-Guillaume. Sans exclure l'ermitage souvent évoqué, on peut plus prosaïquement proposer des raisons utiles à cette proximité immédiate avec l'église en construction, qui nous rappelle, toutes proportions gardées,

les bâtiments abritant la Fabrique des grands chantiers de cathédrales, généralement situés dans l'environnement immédiat de l'église. A York (GB) en particulier, la chambre aux traits du XIV<sup>e</sup> siècle est même conservée au-dessus de la salle du chapitre, ce qui illustre l'étroite imbrication de locaux à vocations ecclésiastique et technique pendant les chantiers importants.

### Aux origines de la chapelle Saint-Guillaume

Dans les années 1440, une chapelle hors-œuvre dédiée à saint Guillaume a été bâtie devant le portail occidental de l'église (fig. 22). Cependant, un autel Saint-Guillaume est signalé dès 1281 et, à en croire la visite pastorale de 1416, il se trouvait déjà entre les chapelles Saint-Antoine et Saint-Grégoire, soit sous le porche occidental<sup>43</sup>. La densité des pierres tombales relevées par Dubois sous le porche de l'église semble confirmer l'emplacement de cet autel très prisé. Cette localisation inhabituelle pourrait s'expliquer par la présence à cet endroit de la sépulture de Guillaume. En effet, la tradition veut qu'il ait été enseveli devant le portail occidental de la collégiale et, au XV<sup>e</sup> siècle, on est en mesure d'exhumer ses restes pour les vénérer comme reliques, comme son crâne paré de bijoux, ce qui laisse supposer que, effectivement, l'emplacement de sa sépulture était connu (fig. 23).

Or, il est remarquable que le porche appartienne à la toute dernière étape de construction de l'église, consacrée en 1276. Plus précisément, d'après Stefan Gasser, les culots à motifs végétaux torsadés situés de part et d'autre du portail ne peuvent être antérieurs aux années 1260/1270 (fig. 24). Ainsi Guillaume, mort en 1231, aurait été enseveli dans ou devant un portail, qui, au mieux, était à peine commencé. Cette situation évoque à nouveau des exemples lausannois, ainsi on sait qu'en 1517 le maître d'œuvre du portail occidental de la cathédrale de Lausanne, François Magyn, a été enterré devant son œuvre en construction, alors que, vers 1200, un homme avait été enseveli dans une tombe assez élaborée au centre du portail sud (portail peint), alors en construction<sup>44</sup>. Les fouilleurs ont défendu valablement l'hypothèse qu'il s'agit d'un maître d'œuvre.

<sup>43</sup> *La visite des église du diocèse de Lausanne en 1416-1417*, Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1921, p. 64. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2<sup>e</sup> série, tome XI).

<sup>44</sup> Pierre CROTTI et alii, «Du cumin des prés dans une tombe médiévale (vers 1200)», *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 39 (1984), pp. 217-228. Claire HUGUENIN, «La cathédrale nécropole», dans Claire HUGUENIN, Gaëtan CASSINA, Dave LÜTHI (éds), *Destins de pierre: le patrimoine funéraire de la cathédrale de Lausanne*, Lausanne, 2006, pp. 11-40.



Fig. 24. Culot à feuillage provenant du portail occidental de la collégiale (Archives OPMS).

plus habituels. La sobriété des trois passages sans archivolt, la petitesse des deux passages latéraux, et le faux pignon en façade en font un espace particulier, assez fermé. Malgré son élévation et sa tribune qui évoquent modestement le massif occidental de Lausanne, il s'apparente aux porches bourguignons de tradition romane, comme celui de l'église priorale de Romainmôtier (VD). De par sa fonction de chapelle et sa structure à trois portails, il trouve son plus proche parallèle dans le porche installé en façade de la collégiale de Romont (FR) vers 1318/1330, qui aurait été conçu dès l'origine pour abriter un autel, en l'occurrence dédié à Marie-Madeleine<sup>45</sup>. A Neuchâtel, la première mention de l'autel Saint-Guillaume (1281) pourrait suivre d'assez près la datation stylistique des décors du porche (pas avant 1260/70), dont nous avons par ailleurs souligné les particularités structurelles. Dès lors, il n'est pas invraisemblable d'imaginer que le porche a été bâti, ou du moins terminé, dans le but d'accueillir l'autel du saint.

<sup>45</sup> Nicolas SCHÄTTI et Jacques BUJARD, «Histoire de la construction de 1240 à 1400», dans *La collégiale de Romont*, Fribourg, 1996, pp. 7-20 (= *Patrimoine fribourgeois*, 6).

Ce qui distinguerait Guillaume, c'est qu'il était considéré, de son vivant déjà, comme un saint homme, ce qui a transformé rapidement sa sépulture en un lieu de culte. Structurellement, le porche qui abritait l'autel est aussi assez particulier (fig. 25). Il correspond en fait à une avancée du vaisseau central et non pas à un porche bas ou à un clocher-porche,



Fig. 25. Porche occidental de la collégiale (Archives OPMS).

Remarquons à ce sujet que le tympan du portail occidental ne semble pas avoir reçu de décor à l'origine et que la sculpture de la Vierge n'accueillait pas les visiteurs au-dessus du grand portail occidental comme à Romont ou à Lausanne, mais seulement au-dessus du portail sud de la nef, ce qui pose également la question de l'accès principal en usage au Moyen Âge.

Au XV<sup>e</sup> siècle les comtes de Neuchâtel participent au renouveau du culte de saint Guillaume en finançant un renouvellement complet et un agrandissement de la chapelle Saint-Guillaume. Ces travaux comprennent en particulier l'adjonction d'un oratoire qui ferme définitivement le portail occidental de l'église et qui sera progressivement désigné comme chapelle Saint-Guillaume. Une évolution semblable a été constatée à Romont puisqu'à la même époque, le porche de la collégiale est transformé en un véritable sanctuaire marial. Comme nous l'avons mentionné, lors de la visite diocésaine de 1416, la chapelle Saint-Guillaume se trouve déjà sous le porche entre les chapelles Saint-Antoine et Saint-Grégoire. En 1430, Jean de Fribourg et sa femme, Marie de Chalon, s'engagent à faire édifier une chapelle et un clocher (*campanile*) sur l'autel de saint Guillaume, mais en veillant à ce que ce dernier se fasse sans dommage pour les fenêtres et la clarté de l'église. L'actuelle voûte flamboyante du porche pourrait bien avoir été aménagée à cette occasion. Les mêmes «se réservent de bâtir un oratoire dans cette chapelle et pour cela d'en augmenter ou d'en diminuer l'espace»<sup>46</sup>. A notre avis et contrairement à ce qui a pu être dit, l'acquisition par Jean de Fribourg, en 1446, d'un terrain situé entre le donjon et l'église n'est pas liée à la construction de la chapelle, mais plus vraisemblablement aux très gros travaux de reconstruction des fortifications du donjon, qui caractérisent les années 1440<sup>47</sup>. Enfin, lors de la visite diocésaine de 1453, trois chapelles font l'objet d'instructions de type architectural (recouvrement, dallage, fenêtres), soit celles de Saint-Antoine, Saint-Guillaume et Saint-Grégoire, attestant définitivement le caractère hors-œuvre de ces chapelles. On en déduit que la chapelle Saint-Guillaume hors-œuvre a sans doute été bâtie entre 1430 et 1453, devant l'autel Saint-Guillaume situé sous le porche. Les descriptions et représentations du bâtiment, des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, attestent un petit bâtiment d'un seul niveau en très mauvais état et couvert d'une toiture en bâtière dont le faîte atteignait presque la base de la rose (fig. 26). On y accédait par une belle porte en tiers-point à quatre arcs d'archivoltes, au-dessus de laquelle se trouvait un petit édicule en forme

<sup>46</sup> A. LOMBARD, *L'église collégiale...*

<sup>47</sup> Ce d'autant plus que la fondation d'une chapelle constitue normalement un don et n'implique pas la propriété du lieu par le donateur.

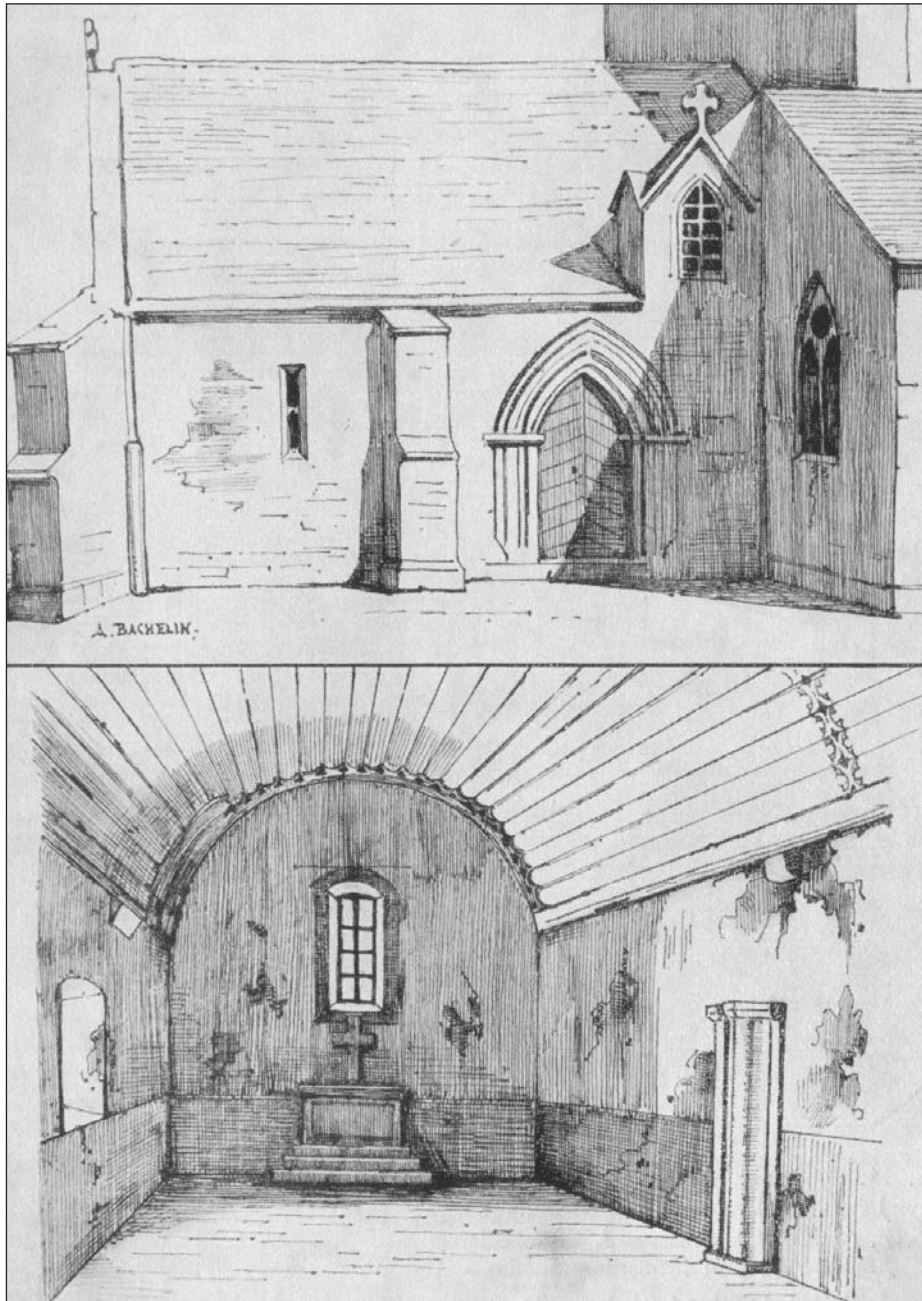


Fig. 26. Vues de la chapelle Saint-Guillaume peu avant sa démolition (tiré de Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1931, fig. 16 ).

de lanterne, peut-être le clocher mentionné en 1430. Alors, deux fenêtres étroites éclairaient la chapelle au sud et à l'ouest. Sur l'unique vue intérieure, on distingue une voûte lambrissée, qui, en raison de l'incendie des chapelles attesté par les traces de rubéfaction du portail, a certainement été installée après 1450. Plus spécifiquement, son décor peint ou rapporté en bois évoque les voûtes lambrissées de l'église paroissiale Notre-Dame de Môtiers (vers 1490) et de la collégiale Saint-Pierre de Valangin (peu avant 1505), voire le plafond de la salle Marie de Savoie du château de Neuchâtel (fin du XV<sup>e</sup> siècle). Quatre gros contreforts s'élevant jusqu'au ras de la toiture rythmaient ses murs à l'extérieur et, à l'intérieur, on distingue aussi une sorte de petit pilier fasciculé à console contre le mur nord, sans répondant dans le plafond, qui découlent probablement d'un projet avorté de voûte sur croisée d'ogives. La couverture de l'autel proprement dit, le plafond du porche donc, semble aussi avoir été remplacée à cette époque, puisqu'une voûte « flamboyante » y est encore en place.

### **Conclusion en forme de proposition**

A l'évidence, le souvenir et le culte de Guillaume ont marqué le complexe collégial de Neuchâtel, mais sa vie exemplaire est-elle seule en cause? En l'état actuel de nos connaissances, son arrivée à Neuchâtel répond probablement à un besoin des comtes de Neuchâtel de s'assurer les services d'un lettré dans la gestion de leurs affaires. Or une des affaires importantes de l'époque, financièrement et techniquement, est certainement la construction de l'église collégiale et l'arrivée de Guillaume correspond justement à l'adoption d'un nouveau projet architectural pour la collégiale, rejetant soudainement le Rhin pour la Saône et le Rhône. Les liens entre Guillaume et la collégiale étaient suffisamment importants pour qu'il ait laissé son nom à un bâtiment du cloître, dont la situation chronologique et physique évoque un siège de Fabrique, et pour qu'il ait été enseveli devant l'église, sous un portail qui, au mieux, était en construction, à la manière de certains maîtres d'œuvre. Par la suite, le développement de l'autel qui lui est consacré à cet endroit semble même justifier un traitement particulier de l'extrémité occidentale de l'église peu avant la consécration du 8 novembre 1276.

Dès lors, à l'image de Pierre de Montreuil à Saint-Germain-des-Prés, Hugues de Libergier à Saint-Nicaise de Reims, Guillaume à Saint-Etienne de Caen et tant d'autres, ensevelis et révévés dans les abbayes qu'ils ont

bâties<sup>48</sup>, est-il complètement incongru de voir aussi en Guillaume un artisan majeur, *operarius* ou inspirateur, du projet gothique de la collégiale Notre-Dame de Neuchâtel?

Christian DE REYNIER

Adresse de l'auteur: Office de la protection des monuments et des sites du canton de Neuchâtel, rue de Tivoli 1, 2000 Neuchâtel.

<sup>48</sup> Jean GIMPEL, *Les bâtisseurs de cathédrales*, Paris, 1980.



**SAINT GUILLAUME À SION:  
EN MARGE OU AU CŒUR DE PROGRAMMES  
ICONOGRAPHIQUES À VALÈRE (1434/37)  
ET À TOURBILLON (VERS 1447)?**

L'évêque Guillaume III de Rarogne (vers 1407-1451) commença par s'illustrer, à la fois en homme d'église et en amateur d'art, par des interventions dans l'église du château de Valère, cathédrale certes, mais d'abord collégiale du chapitre de Sion. Chanoine dès 1427, il devint chantré (1428-1433), puis doyen de Sion (1433-1437), avant d'être élevé à l'épiscopat (1437-1451). En tant que dignitaire du chapitre, il se soucia de renouveler l'église des chanoines, principalement par des décors peints et par la fondation d'un autel privé. Devenu évêque, il s'occupa de la remise en état de son château de Tourbillon, dotant en outre la chapelle castrale de nouvelles peintures murales. Il n'oublia pas pour autant la chapelle qu'il avait fondée à Valère et qu'il ne cessa d'enrichir jusqu'à la veille de sa mort; y ayant élu sépulture alors qu'il était doyen, il y fut enseveli conformément à ses dispositions testamentaires<sup>1</sup>.

**La «rénovation» de l'église de Valère au cours du deuxième tiers du XV<sup>e</sup> siècle**

Guillaume fonda en 1431 à Valère un autel sous le titre de Notre-Dame, véritable chapelle en fait, logée dans la deuxième travée du bas-côté sud, en face de l'entrée principale. Consacrée en 1436 par l'évêque Andrea dei Benzi, de Gualdo en Ombrie (1431-1437), la «chapelle de Rarogne» fit l'objet d'augmentations de dotation successives, et les saints Fabien et Sébastien furent associés à la Vierge comme co-titulaires. De l'autel d'origine, il subsiste le tableau du retable représentant la Visitation, la statue de saint Sébastien et une partie du cadre en stuc du retable, ainsi que les peintures murales couvrant toute la partie inférieure de la travée, où voisinent la présentation du doyen à la Vierge par saint Sébastien, le martyr de celui-ci et l'enfeu simulé accueillant la dépouille de Guillaume<sup>2</sup>. Le peintre n'était autre que le Fribourgeois Pierre Maggenberg, «factotum» dans sa ville, «restaurateur» du portail peint de la cathédrale de Lausanne en 1445-1446 et attesté, à Sion, pour des travaux non précisés dans l'église

<sup>1</sup> *Helvetia Sacra*, I/IV, Basel, 2001, pp. 208-211, 454-455, 512.

<sup>2</sup> Gaëtan CASSINA et Théo-Antoine HERMANES, *La peinture murale à Sion du Moyen Age au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Sion, 1978, pp. 44-53 (Sedunum Nostrum, Annuaire n° 8).



Fig. 1. Sion, église de Valère, registre supérieur de l'abside, peinture murale de Pierre Maggenberg et Etienne de Montbéliard, 1434/37: saints vénérés dans le diocèse (le présumé Guillaume de Neuchâtel est tout à droite, à peine distinct). Etat en 1945. Photographie Seeger-Müller.

de Valère en 1435<sup>3</sup>. Si rien ne prouve que le chœur ait été à l'origine de la commande d'un orgue dont le buffet, les volets et même un nombre considérable de tuyaux sont conservés, pareille hypothèse demeure tentante: on ignore en effet qui était le facteur d'orgue, mais le peintre des volets et de la polychromie du buffet fut, ici également, Pierre Maggenberg<sup>4</sup>. En même temps que la chapelle de Rarogne et l'orgue – dont on ignore toujours l'emplacement d'origine –, soit entre 1434 et 1437 au plus tard, Pierre Maggenberg exécuta encore des travaux de décoration dans le chœur de Valère<sup>5</sup>. Peut-être avec l'aide de son collaborateur, Etienne de Montbéliard, il peignit sur la paroi orientale du jubé une Annonciation encadrée par ses donateurs: les deux doyens, de Sion et de Valère, soit une fois encore Guillaume de Rarogne, présenté par saint Jean l'Évangéliste, et Anselme de Fausonay, présenté par saint Sigismond<sup>6</sup>. Et il couvrit enfin toute l'abside d'un décor<sup>7</sup> dont la majeure partie fut offerte par Rodolphe

<sup>3</sup> Brigitte PRADERVAND et Nicolas SCHÄTTI, «Les décors peints de l'abside de l'église Notre-Dame de Valère (vers 1434-1437) et l'activité de Pierre Maggenberg à Sion», *Vallesia* LII (1997), pp. 241-295, spéc. ici p. 250. L'essentiel de ce qui suit est extrait de cette étude qui a renouvelé la connaissance des travaux de Maggenberg à Valère. Les mêmes auteurs ont résumé et mis à jour l'état de la question dans Enrica PAGELLA, Elena ROSSI BREZZI, Enrico CASTELNUOVO (dir.), *Corti e Città. Arte del Quattrocento nelle Alpi occidentali*, catalogue d'exposition, Turin, 2006: Brigitte PRADERVAND, Nicolas SCHÄTTI, «Il vescovo di Sion Guillaume III de Rarogne e l'arte nel Vallese nel secondo quarto del XV secolo», pp. 273-285.

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 250, 254-255: en 1433, Guillaume de Rarogne, encore chantre, avança les frais d'un des repas offerts par le chapitre à un peintre qui n'est pas nommé, mais qui pourrait être, déjà, Pierre Maggenberg.

<sup>5</sup> *Ibid.*, pp. 260-261.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 252; G. CASSINA et Th.-A. HERMANES, *La peinture murale...*, pp. 38-43.

<sup>7</sup> *Ibid.*, pp. 245-248, 264-266. G. CASSINA et Th.-A. HERMANES, *La peinture murale...*, pp. 58-65.

Asperlin, riche cousin de Guillaume et frère d'Henri, futur doyen de Sion à son tour, puis évêque (1451-1457), à l'instar de son parent. Avec son épouse Francisquina de Rarogne, Rodolphe figure au bas de la paroi nord : identifiables par les armoiries qui les accompagnent, ils sont présentés à la Vierge Marie respectivement par sainte Catherine et par saint Théodule. Guillaume de Rarogne figurait parmi les témoins de leur contrat de mariage, daté du 3 mars 1434. Les armes de Rodolphe sont répétées douze fois sur l'abside, réparties sous les apôtres du registre inférieur et sur les ébraselements des baies du troisième niveau. C'est en outre dans la maison de Rodolphe Asperlin qu'est attestée pour la dernière fois la présence à Sion de Pierre Maggenberg et de son collaborateur, Etienne de Montbéliard, en 1437<sup>8</sup>. Au-dessus du soubassement couvert d'une fausse tenture ponctuée par des écus aux armes Asperlin, les trois registres du décor de l'abside présentent successivement, de bas en haut et de gauche à droite :

- la présentation des donateurs, les apôtres avec des phylactères portant les phrases du *Credo* (le « *Credo* apostolique »), le Christ de Pitié au centre ;
- douze prophètes et rois de l'Ancien Testament, identifiables par leur nom inscrit sur un phylactère, qui évoquent, eux, le « *Credo* prophétique » ;
- dix saints et saintes vénérés dans le diocèse (fig. 1).

Cinq anges aux instruments de la passion occupent les voûtains qui couvrent l'abside, et une Main de Dieu bénissant, entourée d'un nimbe crucifère, est peinte sur la clé de voûte.

Si la rénovation de l'église de Valère fut en grande partie l'affaire de Guillaume de Rarogne, puis, pour l'abside, celle de son cousin Rodolphe Asperlin, le chapitre y joua néanmoins un rôle primordial<sup>9</sup>. En effet, chacun des saints du troisième niveau de l'abside était accompagné des armoiries de son commanditaire, dont une seule subsiste, ainsi que les fragments de deux autres. Grâce à un document de 1730, on a pu restituer certains éléments perdus de ce registre particulièrement endommagé au cours du temps, soit identifier six des écus. Au centre de l'abside, sous Théodule et Catherine, on trouvait les armes de l'évêché et celles du chapitre<sup>10</sup> ; Charlemagne, à gauche de Théodule, lui est directement associé – on les retrouvera dans la chapelle de Tourbillon dix ans plus tard –, même si l'on a voulu, en 1730, y reconnaître saint Henri en raison notamment des armes des

<sup>8</sup> *Ibid.*, pp. 255, 261.

<sup>9</sup> *Ibid.*, pp. 257-258 et 261 : « Les armoiries du registre supérieur attestent le rôle premier des chanoines dans la commande des décors du chœur. Situés à un emplacement privilégié, les écus des religieux et de l'Eglise de Sion étaient, en effet, les seuls à être visibles depuis la nef, les armes des Asperlin et l'image des donateurs restant cachées par le jubé et l'autel. Dans le même ordre d'idées, le choix des saints représentés dans l'abside ne ressort pas de la volonté individuelle d'un commanditaire laïc, mais évoque les dévotions propres au chapitre. »

<sup>10</sup> *Ibid.*, pp. 257, 262.



Fig. 2. Sion, église de Valère, registre supérieur de l'abside, détail: saint Guillaume de Neuchâtel (?). Etat après conservation-restauration, 1995. Photographie Bernard Dubuis.

Asperlin qui en révélaiet le donateur, probablement le futur doyen, puis évêque Henri<sup>11</sup>; lui fait face Thomas Becket de Cantorbéry, pris pour Nicolas de Myre en 1730<sup>12</sup>; tout à gauche enfin on a affaire à deux chevaliers, Georges, offert par le chanoine Georges Molitor<sup>13</sup>, et Maurice, figure majeure du diocèse de Sion; à droite de sainte Catherine, Jean-Baptiste et Marie-Madeleine font partie des saints spécialement vénérés en Valais.

### Saint Guillaume dans l'abside de l'église de Valère?

Aucune des deux dernières figures à droite, sur le pan sud de l'abside, n'avait été identifiée jusqu'à la proposition récente de voir dans la première, soit un ecclésiastique tonsuré, vêtu de blanc et portant un livre, la figure de saint Guillaume de Neuchâtel, hypothèse renforcée par la présence à ses pieds d'un écu aux armoiries de Rarogne, celles de Guillaume selon toute vraisemblance (fig. 2)<sup>14</sup>. Cas échéant, il s'agirait du premier hommage rendu à son saint patron par le futur évêque. Quant au manuscrit des *Miracula* de saint Guillaume datable du XV<sup>e</sup> siècle récemment retrouvé à Sion, sa présence dans les archives du chapitre pourrait laisser présumer un lien avec

Guillaume de Rarogne avant son élévation à l'épiscopat. A l'encontre de cette hypothèse, on retiendra seulement que, dans le missel de 1439 commandé par le fondateur pour son autel de Valère, l'office de saint Guillaume n'apparaît qu'en ajout postérieur à la confection du manuscrit<sup>15</sup>. On ignore ainsi à quand remonte exactement la fondation de lampes

<sup>11</sup> *Ibid.*, pp. 257-258 et 263, note 73, 267, fig. 12.

<sup>12</sup> *Ibid.*, pp. 263, note 76, 267, fig. 12.

<sup>13</sup> *Ibid.*, pp. 257-258 et 263.

<sup>14</sup> *Ibid.*, pp. 247, 263.

<sup>15</sup> Communication de Yann Dahhaoui lors du présent colloque.

devant brûler sur le même autel, entre autres, le jour de la Saint-Guillaume<sup>16</sup>. Il semblerait dès lors prématuré de trouver en 1434/37 déjà, parmi les saints les plus vénérés par le chapitre, un patron auquel, en 1439, ne correspondait encore aucun office. Néanmoins, avec son air juvénile, sa tonsure et son grand livre tenu contre lui de sa main droite, même si le blanc vêtement n'est pas exactement le même – l'aumusse lui fait défaut –, il affiche quelque parenté avec l'image de Guillaume exécutée environ dix ans plus tard dans la chapelle de Tourbillon.

Après son accession à l'épiscopat, Guillaume revint à Valère pour une dernière augmentation et une nouvelle consécration de son autel, en 1450, ce que commémore l'inscription peinte sur l'antependium. Il décéda à Pallanza, revenant d'un séjour à Rome, au début de l'année suivante. Son corps fut ramené au printemps pour être enseveli sous une belle dalle en marbres noir (de Saint-Triphon/VD) et blanc, gravée à son effigie, au pied de l'enfeu peint en trompe-l'œil par Maggenberg une quinzaine d'années auparavant dans sa chapelle de Valère.

### **Le renouvellement des peintures murales du chœur de la chapelle de Tourbillon**

Qualifiée de « récemment construite » dans deux documents de 1308, la chapelle du château de Tourbillon fait partie intégrante de cet ensemble fortifié élevé par l'évêque de Sion Boniface de Challant (1290-1308). Elle reçut un décor mural, sur une partie de son chœur en tout cas, quelques décennies plus tard, entre 1320 et 1340 probablement<sup>17</sup>. Résidence favorite des prélats sédunois durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, mais occupé, pris à plusieurs reprises par la suite, démantelé et incendié enfin lors des guerres de Rarogne (1417), Tourbillon fut pratiquement reconstruit par l'évêque Guillaume III de Rarogne au cours des années 1440 (fig. 3)<sup>18</sup>. Probable point final de ce chantier, la rénovation des peintures murales de la chapelle dut être de très peu antérieure à la (re)consécration du sanctuaire par Guillaume de Rarogne lui-même, le 2 octobre 1447, sous le titre des saints Georges, Grat et du bienheureux Guillaume<sup>19</sup>. C'est dans le contexte du renouvellement des peintures de la chapelle, reconsacrée en 1447, que s'inscrit la représentation du saint chanoine de Neuchâtel, patron du prélat sédunois<sup>20</sup>.

<sup>17</sup> Patrick ELSIG, *Le château de Tourbillon*, Sion, 1997, p. 33 (Sedunum Nostrum, Annuaire n° 11).

<sup>18</sup> *Ibid.*, pp. 47-66.

<sup>19</sup> G. CASSINA et Th.-A. HERMANES, *La peinture murale...*, p. 54-57.

<sup>20</sup> P. ELSIG, *Le château de Tourbillon...*, pp. 67-74.

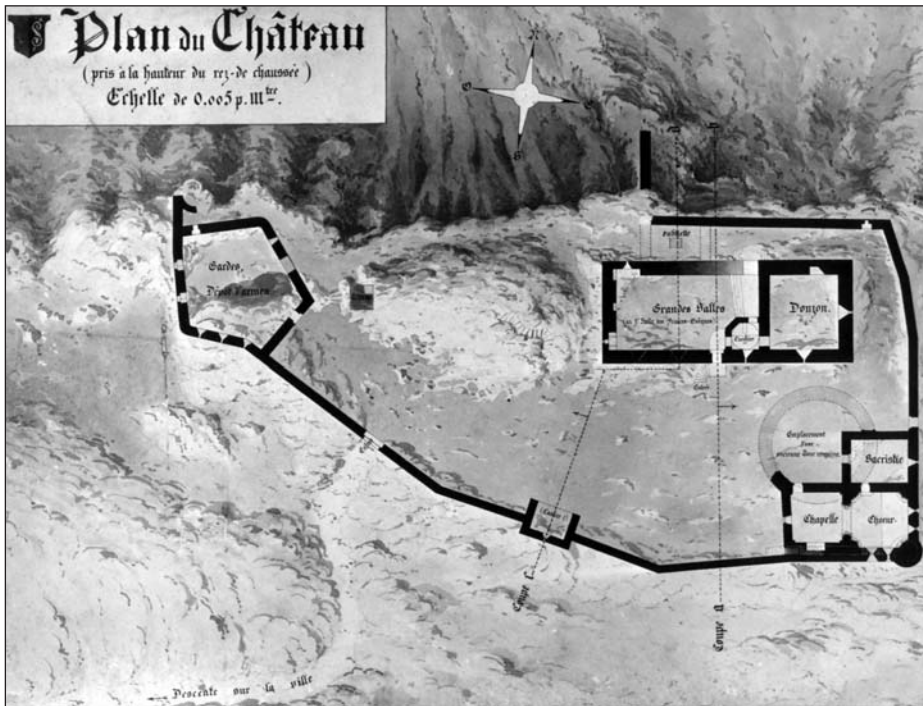


Fig. 3. Sion, Tourbillon, plan de situation du château, relevé d'Ernest Brunnarius, 1888-1889. Etat du Valais, DTEE, Sbma, photographie anonyme.

Si, à Valère, il avait affaire à des espaces et à des surfaces encore vierges de tout décor, Guillaume tint manifestement, dans le chœur de la chapelle de Tourbillon, à rénover l'ensemble d'un décor mural alors déjà largement centenaire, quelque peu défraîchi, mais probablement peu touché lors de l'incendie et du démantèlement du château<sup>21</sup>. Dans le chœur proprement dit, où tout fut repeint, l'iconographie du cycle antérieur fut reprise pour l'essentiel (fig. 4) :

- l'Annonciation et la Crucifixion de la paroi est (chevet) ;
- saint Georges terrassant le dragon, sur la partie ouest de la paroi sud<sup>22</sup> ;

<sup>21</sup> Pratiquement tout le contenu de cette partie du texte est emprunté, sous une forme condensée, au mémoire inédit de Claire DELALOYE MORGADO, *Les peintures murales du XV<sup>e</sup> siècle au château de Tourbillon*, Université de Genève, octobre 1999, 80 p., 62 ill. Résumé et notice de l'auteur sur des fragments exposés dans B. PRADERVAND, N. SCHÄTTI, « Il vescovo di Sion... », pp. 282-283 (n° cat. 153).

<sup>22</sup> L'importance de cette scène incite à voir dans ce patron des chevaliers le titulaire probablement unique de la chapelle à l'origine, comme il l'est de nombreux autres sanctuaires de châteaux médiévaux. A Chillon, la première mention du titre Saint-Georges pour la chapelle ne remonte qu'à 1351/52, alors que les peintures du début du XIV<sup>e</sup> siècle n'y font pas la moindre allusion: Daniel de RÆMY (dir.), *Chillon. La chapelle*, Lausanne, 1999, p. 84 (Cahiers d'archéologie romande 79).



Fig. 4. Sion, Tourbillon, chapelle, vue intérieure du chœur vers le sud-est, dessin anonyme, vers 1845-1850. Localisation inconnue.

– des figures sur sièges architecturés (évangélistes, docteurs de l'église?), dont les fragments sont trop infimes pour être identifiés, sur les vouûtains.

Par contre, dans les ébrasements des fenêtres, on renouvela entièrement les représentations remises au jour lors des travaux de 1967-1968 : les anges cérophores des deux baies en lancette du chevet, qui accompagnent Annonciation et Crucifixion, furent couverts par les figures de saints, à l'instar du Roi David en joueur de lyre sur la paroi sud, entre l'angle sud-est de la chapelle et la baie en lancette, ainsi que des motifs ornementaux des ébrasements de la fenêtre en lancette de la paroi sud. Le mur nord ne présente (plus?) rien des décors peints successifs qui le revêtaient peut-être. Sur l'arc triomphal, le décor de l'intrados ne paraît pas avoir été précédé d'une première couche au XIV<sup>e</sup> siècle. Des quatre figures debout sous un arc en accolade gâblé qu'on y observe, seule sainte Barbe est reconnaissable, portant une tour, son attribut majeur ; les autres doivent être des personnages masculins (cheveux courts), avec un livre comme unique attribut.

Outre ceux qu'il revendiquait comme patrons dans son testament (la Vierge Marie, Jean l'Évangéliste, Nicolas, Théodule, Catherine et Sébastien)<sup>23</sup>, Guillaume invoqua sur les ébrasements des fenêtres orientales de la chapelle l'intercession de plusieurs autres saints. Toutefois, Marie n'a plus ici la même importance que dans l'église de Valère, dont elle est titulaire, même si elle figure deux fois sur la paroi du chevet, dans l'Annonciation et dans la Crucifixion, reprises des scènes similaires antérieures. Et encore, dans l'ignorance de ce qui a pu être représenté sur la paroi nord du chœur, il n'est pas interdit de présumer que Marie y fût honorée soit d'une grande scène ou d'une figure monumentale, soit d'un cycle de scènes, voire d'une combinaison de grandes images avec de plus petites représentations. L'exemple des quatre épisodes juxtaposés dans le grand panneau dit des Rois mages à Valère – peut-être bien tableau de l'autel majeur –, œuvre du même peintre que le décor de Tourbillon, n'interdit pas semblable hypothèse. Saint Jean l'Évangéliste ne se retrouve, lui, que dans la seule Crucifixion.

Par le menu, et en les reprenant dans l'ordre de leur apparition sur les ébrasements des baies du chevet (paroi orientale), on trouve donc, par paires, et on devrait presque dire par couples, puisqu'on a affaire sur chaque ébrasement à un saint et à une sainte, selon une alternance sans faille :

- saint Grat, nouveau co-titulaire de la chapelle, nommé après saint Georges et avant le bienheureux Guillaume, associé soit à sainte Marguerite, soit à sainte Barbe, ou encore à sainte Marie-Madeleine, voire à sainte Ursule<sup>24</sup> ;
- saint Michel et sainte Hélène qui leur font face ;

<sup>23</sup> B. PRADERVAND et N. SCHÄTTI, « Les décors peints... », p. 252.

<sup>24</sup> C. DELALOYE MORGADO, *Les peintures murales...*, pp. 56-57.



- saint Fabien et sainte Catherine, sur l'autre fenêtre, ont pour vis-à-vis
- saint Sébastien et sainte Apolline.

Les liens entre Guillaume de Rarogne et les figures saintes choisies pour remplacer les anges cérophores dans les ébrasements des baies du chevet ont été dûment signalés par Claire Delaloye Morgado<sup>25</sup> :

- saint Grat, nouveau co-titulaire des lieux, très répandu dans le val d'Aoste, voit son culte se développer dans le diocèse de Sion durant tout le XV<sup>e</sup> siècle;
- sainte Marguerite, ou Barbe, ou Marie-Madeleine, ou Ursule, auraient chacune leur place légitime dans la chapelle de Tourbillon, de par leur importance dans la liturgie du diocèse; et le seul indice repérable *in situ*, des restes de pigmentation révélant une longue chevelure blonde, suffit-il à donner sa préférence à Marie-Madeleine?
- saint Michel, protecteur et guerrier, tient la lance avec laquelle il a terrassé le démon; comme Georges, il est souvent titulaire de chapelles castrales, ainsi à la Majorie de Sion;
- sainte Hélène, guère populaire en Valais, doit sa présence ici à sa qualité de révélatrice de la Vraie Croix, dont le culte, sous le nom de Sainte Croix, suscite un engouement particulier aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dans le diocèse de Sion;
- saints Fabien et Sébastien, souvent associés, comme dans la chapelle de Guillaume de Rarogne à Valère, sont ici séparés, mais proches voisins tout de même. Pour conserver les reliques de ces deux saints qu'il avait obtenues du pape Eugène IV (1431-1447), Guillaume commanda en 1449 un bras reliquaire, aujourd'hui propriété de la paroisse de Kippel (Lötschental). Toujours en compagnie de Sébastien, Fabien, pape, n'a pas connu la même fortune iconographique, d'où l'intérêt de la peinture de Tourbillon<sup>26</sup>;
- sainte Catherine, patronne du pays après la Vierge et avec saint Théodule, est pour ainsi dire omniprésente à Valère, où elle supplante Marie comme titulaire au début du XV<sup>e</sup> siècle. Elle ne pouvait faire défaut dans la chapelle du château épiscopal;
- sainte Apolline, pourtant bien présente dans le diocèse, ne jouissait peut-être pas dans le pays d'une popularité comparable à celle des autres saints figurés à Tourbillon, mais elle fait tout de même partie des quatorze intercesseurs ou auxiliaires, dont le culte connaît un véritable essor à la fin du Moyen Age.

<sup>25</sup> *Ibid.*, pp. 50-67.

<sup>26</sup> A Valère, où il est absent du décor mural, sa statue a disparu, alors que celle de Sébastien est, elle, bel et bien conservée.

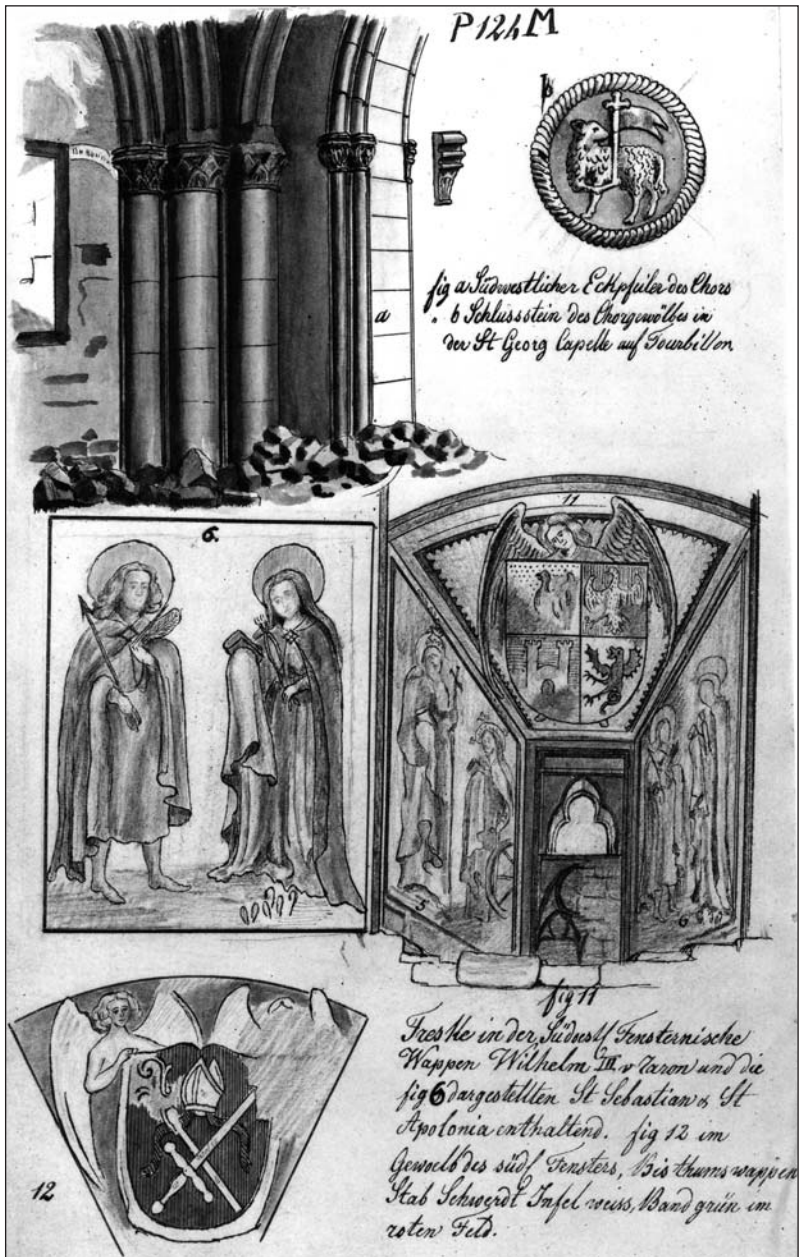


Fig. 5. Sion, Tourbillon, chapelle, intérieur, angle sud-ouest du chœur, clé de voûte, saint Sébastien et sainte Apolline, baie droite du chevet, voûssure de la fenêtre en lancette de la paroi sud, dessin d'Emil Wick, 1864. Bibliothèque publique de l'Université de Bâle, AN VI 50, P 124 M. Photographie Bibliothèque publique de l'Université de Bâle.

La variante écartelée des armoiries de l'évêque, réunissant les deux branches de la famille de Rarogne et déjà utilisée à Valère, dans un écu tenu par un ange, occupe la voussure de chacune des baies, reliant et «coiffant» les figures saintes (fig. 5 [11], 6).

### *Saint Guillaume dans le contexte de la paroi sud*

Substitué au roi prophète, poète et musicien David, saint Guillaume, autre nouveau co-titulaire de la chapelle, ouvre les représentations de la paroi sud (fig. 4), que clôt saint Georges, repris du cycle du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette place dans l'ensemble du programme n'a rien de fortuit: saint Grat était en tête du cortège des saints sur les ébrasements des fenêtres orientales, Guillaume prenait le relais au sud, où saint Georges fermait le «ban» des titulaires.

Si l'on examine ensuite de près le décor de l'ébrasement de la fenêtre à lancette de cette même paroi méridionale, est-il excessif d'établir une relation entre la scène du Jardin des Oliviers et la remise de l'épée de la régale par Charlemagne à saint Théodule ? Soit de voir dans l'arrestation du Seigneur, première véritable étape de la Passion – après la Sainte Cène qui y prélude –, une allusion à peine déguisée aux démêlés de l'évêque avec les patriotes, qui le maintinrent prisonnier à Naters jusqu'à lui extorquer, le 28 novembre 1446, la signature des fameux «articles de Naters», équivalant à la renonciation à ses droits temporels<sup>27</sup>? La représentation des armoiries de l'évêché, lien au-dessus des deux scènes, n'y contredit point, selon une interprétation peut-être plus romantique que médiéviste à proprement parler (fig. 5). Origine alors incontestée de la légitimité du pouvoir temporel du prélat, comte et préfet du pays, la remise de l'épée de la régale pourrait signifier, au lendemain des événements de Naters et opposée en quelque sorte au Jardin de Gethsémani en lui faisant face, la nullité du paraphe forcé d'«articles» signant l'abandon de ces droits. Mais si l'on présumait, par contre, que les nouvelles peintures murales de la chapelle de Tourbillon ont précédé la consécration du sanctuaire de quelques années et donc aussi l'épisode de Naters, on aurait alors affaire, avec la scène de la consigne de l'épée de la régale, à la défense et illustration d'un pouvoir alors de plus en plus contesté. On peut se demander quel sens revêt encore, dans ce contexte-là, le Jardin des Oliviers.

<sup>27</sup> Renforcement des concessions déjà faites aux Patriotes en 1435 par son prédécesseur, les articles de Naters s'inscrivaient dans la perspective de séparer le pouvoir temporel, confié désormais aux Dizains, du pouvoir spirituel laissé à l'évêque, qui perdait ainsi de fait sa fonction de maître et seigneur du pays: *Helvetia sacra*, I/V..., p. 209.

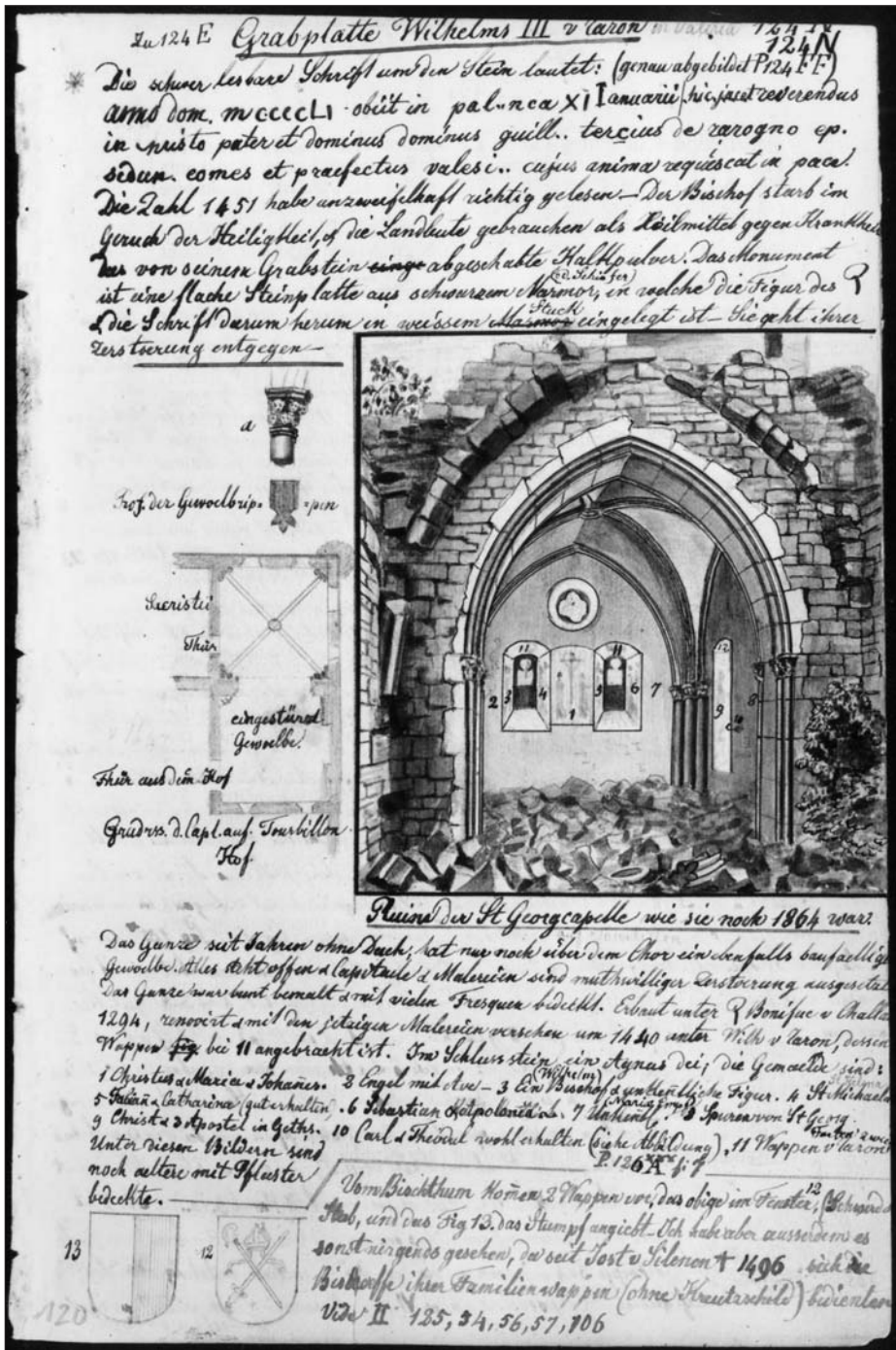


Fig. 6. Sion, Tourbillon, chapelle, plan, détails architecturaux, vue intérieure, armoiries de l'évêché, dessin d'Emil Wick, 1864. Bibliothèque publique de l'Université de Bâle, AN VI 50, P 124 N. Photographie Bibliothèque publique de l'Université de Bâle.

Quant au voisinage immédiat de saint Guillaume, tourné vers la gauche, regardant vers l'est où défilent les autres saints patrons et protecteurs de l'évêque, il tourne en fait le dos à la fenêtre dont les ébrasements viennent d'être décrits. Il serait dès lors exagéré d'y voir une figure tutélaire veillant sur l'évêque dans des temps difficiles. Toujours est-il que, loin de minimiser cet homonyme béatifié, Guillaume de Rarogne en avait fait ici, non plus un simple chanoine de la collégiale de Neuchâtel, quels que fussent par ailleurs ses mérites et qualités divers, mais un prévôt, soit en quelque sorte un *alter ego* de l'ancien doyen de Sion<sup>28</sup>. Qualifié tantôt de saint, tantôt de bienheureux dans les documents sédunois, il est aussi « confesseur » dans l'acte de consécration de 1447; et la palme dont il est pourvu à Tourbillon, attribut habituel des martyrs, peut aussi être interprétée différemment. De toute façon, le culte de Guillaume se répandit tout particulièrement au cours du XV<sup>e</sup> siècle en même temps que le pèlerinage à sa tombe, dans la collégiale de Neuchâtel. C'est dans ce contexte que Guillaume de Rarogne obtint ou reçut un morceau du crâne du saint, conservé dans une « bourse » dorée qu'il légua à sa chapelle de Tourbillon<sup>29</sup>.

## A la recherche d'une iconographie perdue

### *Au gré des (re)découvertes du XIX<sup>e</sup> siècle*

C'est logiquement un Neuchâtelois en quête de documents sur le saint chanoine, Georges-Auguste Matile qui, le premier, identifia formellement en 1841 la figure de Guillaume<sup>30</sup>. La relation de sa découverte a été reprise par l'abbé Jeunet dans sa *Vie de Saint-Guillaume* publiée en 1867 :

M. Matile, professeur à l'Académie de Neuchâtel et historien, étant à Sion, le 14 août 1841, remarqua dans la chapelle de Tourbillon, château ruiné par un incendie (1788) sous l'épiscopat de F-Melchior Zen Ruffinen, une fresque dont l'état de bonne conservation le frappa d'autant plus que toutes les autres étaient plus ou moins endommagées, soit par les intempéries de l'air, soit plus encore par la main de l'homme, et le séjour des moutons et des chèvres, seuls animaux qui puissent arriver sur ce cône de rochers élevés. Cette fresque était à huit pieds au-dessus du sol dans l'angle S-E. et placée entre une fenêtre et l'arceau gothique de la voûte. On ne voyait de ce saint que la partie supérieure jusqu'aux genoux. M. Matile enleva de la muraille des pierres adossées contre elle et qui empêchaient

<sup>28</sup> Contrairement à la plupart des chapitres de cathédrale et de collégiale, celui de Sion n'a pas à sa tête un prévôt, mais deux doyens, dont les prérogatives s'étendent à la partie francophone du diocèse pour celui de Valère et à la partie germanophone pour celui de Sion.

<sup>29</sup> C. DELALOYE MORGADO, *Les peintures murales...*, pp. 65-66.

<sup>30</sup> Georges-Auguste MATILE, « Saint Guillaume, ses autels, sa chapelle, son portrait », *Musée historique de Neuchâtel*, III, 1845-1860, pp. 44-45.

de voir la totalité du dessin. Et quelle ne fut pas sa surprise de lire dans un cartouche en volute placé aux pieds du saint cette légende: *Sanctus Vilhermus de Anglia, prepositus Novi Castri!* (St-Guillaume d'Angleterre, prévôt de Neuchâtel.)

Ayant rapporté à Neuchâtel un croquis qu'il avait tracé à la hâte, Matile obtint en 1844 de la Société d'Emulation patriotique les moyens de faire exécuter un dessin *in situ* par un homme de l'art (fig. 8):

Il se rendit de nouveau à Sion, mais non sans inquiétude sur le sort de sa fresque. Le 7 septembre, il eut le bonheur de la trouver intacte, sauf quelques mutilations qu'elle avait subies dans la partie inférieure du vêtement. Il se hâta de prendre le calque, et trouva dans la personne de M. [Lorenz Justin] Ritz, habile élève de l'école de Munich, l'homme qu'il pouvait désirer pour achever son travail. Il était temps de s'y mettre, car le salpêtre, produit par le séjour des moutons dans cette chapelle en ruines depuis l'incendie, avait fait depuis trois ans des progrès tels dans le plâtre, que si l'on eût renvoyé plus longtemps encore, les couleurs s'en seraient complètement détachées et seraient tombées d'elles-mêmes.

L'abbé Jeunet ajoute plus loin, après avoir salué l'initiative de Matile pour «recueillir le portrait de St-Guillaume, parce qu'il n'en existe aucun chez nous»: «Quant à l'ouvrage de M. Ritz, bien qu'il ait été fait en fort peu de temps, il est parfaitement exact.»<sup>31</sup>

D'autres «antiquaires» du milieu et de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle témoignèrent d'un vif intérêt pour la chapelle castrale de Tourbillon et pour son décor peint. Ainsi de Blavignac, qui en reproduisit plusieurs



Fig. 7. Sion, Tourbillon, chapelle, ébrasement de gauche de la fenêtre en lancette de la paroi sud: Charlemagne remet l'épée de la régale à saint Théodule, Jean-Daniel Blavignac, 1853.

<sup>31</sup> F. JEUNET, *Vie de Saint-Guillaume...*, pp. 143-144.

éléments intéressants (fig. 7), mais dont la figure de Guillaume ne retint pas l'attention<sup>32</sup>. Puis l'abbé Jeunet, préparant sa fameuse biographie, se rendit à Sion à deux reprises. Le 7 août 1862, il réitéra le constat de négligence des lieux et l'aggravation de leur état, incriminant

les enfants, les touristes, les chercheurs de trésors, les Confédérés lors de la guerre du Sonderbund (1847). (...) Saint Guillaume a été découvert après beaucoup de recherches. Il est au S-E., séparé de St-Georges martyr, par une fenêtre. (...) On a remarqué à notre grand regret que la fresque de St-Guillaume était la plus endommagée. On voyait à peine le bord de sa soutane. Quant à l'inscription, il ne restait que les mots: *S<sup>ct</sup>s Vilhermus de.... ..s. ....n.*<sup>33</sup>

La localisation du chanoine de Neuchâtel avait déjà été effectuée plus de vingt ans auparavant, ce que Jeunet savait d'autant mieux qu'il rééditait lui-même la relation de Matile. Par contre, l'état de la peinture avait passé du statut de bien conservée (1841), puis intacte mais menacée (1844), à celui de la plus endommagée (1862). Et cela ne pouvait qu'empirer, puisque le 28 mai 1863, lors de sa seconde visite à la chapelle, l'abbé constate que «le temps et les visiteurs avaient continué leur œuvre de destruction et on n'apercevait plus que la silhouette de la fresque»<sup>34</sup>.

Mais les témoignages ne sont pas tous aussi clairs. Selon l'abbé Jeunet, son confrère, l'abbé Frédéric Alexandre-Marie Jeanneret, du Locle, était en contact avec les Bollandistes de l'époque. Deux lettres, l'une de Jeunet, l'autre de Jeanneret, sont effectivement conservées chez les Révérends Pères. Il ne s'agirait que d'une anecdote, si la missive de l'abbé Jeanneret, datée du 12 octobre 1861, ne laissait pas transparaître une évidente mauvaise foi:



Fig. 8. Sion, Tourbillon, chapelle, paroi sud: «saint Guillaume d'Angleterre, prévôt de Neuchâtel», lithographie d'après un dessin de Lorenz Justin Ritz, 1845 (G.-A. Matile).

<sup>32</sup> Jean-Daniel BLAVIGNAC, *Histoire de l'architecture sacrée du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne, Sion*, Paris, Londres, Leipzig, 1853.

<sup>33</sup> F. JEUNET, *Vie de Saint-Guillaume...*, p. 145.

<sup>34</sup> *Ibid.*

A Sion, en Valais, se trouvent les ruines d'un vieux château nommé Tourbillon, qui appartient à l'évêque de Sion. Visitant la chapelle en ruines, qui sert d'étable aux brebis et où se trouvent des fresques du XIII<sup>e</sup> siècle, je fus extrêmement surpris de voir une figure portant le costume des chanoines de Neuchâtel, avec le nimbe circulaire. Je m'approchai pour l'examiner et, avec le plus grand étonnement, je trouvai un cartouche au bas de la figure sur lequel on pouvait encore lire: *Sanctus Willermus de Anglia, prepositus Novi Castris*. Cette fresque a été lithographiée et je puis vous l'envoyer si vous le désirez<sup>35</sup>.

Comme le conclut Yann Dahhaoui: «Jeanneret aurait donc redécouvert la fresque, vingt ans après sa description par Matile? Ou faut-il penser que c'est Jeanneret qui a mis Matile sur la piste? En tout cas, l'un des deux embellit son propre rôle». Parmi les pionniers de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il faut encore citer Emil Wick, amateur bâlois travaillant avec une chambre claire (*camera lucida*) et qui, au cours de plusieurs séjours en Valais, de 1864 à 1867, a dessiné quantité de bâtiments et d'objets, principalement médiévaux, les complétant par des commentaires, généralement pertinents<sup>36</sup>. On lui doit la première description circonstanciée de la chapelle de Tourbillon et de son décor, dans l'état de 1864, bien que, pour notre propos, saint Guillaume lui ait manifestement échappé: il croit bien voir un saint évêque peut-être prénommé Guillaume dans l'ébrasement gauche de la fenêtre nord du chevet, alors qu'il s'agit d'un autre titulaire de la chapelle, saint Grat, mais il ne distingue plus rien et il ne dessine donc rien à l'emplacement occupé par saint Guillaume de Neuchâtel (fig. 6)<sup>37</sup>.

Enfin, dans son ouvrage fondamental paru en 1876 sur l'histoire des arts en Suisse des origines à la fin du Moyen Age, Johann Rudolf Rahn évoqua l'état «passable» (*leidlich*) des peintures de la chapelle en 1869 et leur dégradation avancée en 1871, où l'on ne pouvait plus qu'en distinguer péniblement quelques restes<sup>38</sup>. Devenu illisible en 1862 déjà, Guillaume n'entrait donc pas dans les sujets qui avaient retenu son attention.

<sup>35</sup> Bruxelles, Collège Saint-Michel, ms. bollandien 434, pièce 117. Aimable communication de Yann Dahhaoui, informé lui-même par le R.P. Bernard Joassart.

<sup>36</sup> Emil Wick, feuillets intercalés dans un exemplaire de Sigismund FURRER, *Statistik vom Wallis*, 1852, à la Bibliothèque publique de l'Université de Bâle, AN VI 50. C. DELALOYE MORGADO, *Les peintures murales...*, pp. 40-42, a soigneusement transcrit toutes les légendes de Wick relatives à la chapelle de Tourbillon. Sur Emil Wick: Gaëtan CASSINA, «Ulrich Ruffiner architecte. Génie civil et religieux ou praticien habile et bienvenu?», in *Ulrich Ruffiner von Prismell und Raron. Der bedeutendste Baumeister im Wallis des 16. Jahrhunderts*, Sion, 2009<sup>2</sup>, pp. 226-228 (Beihefte zu Vallesia, 20).

<sup>37</sup> *Ibid.*, feuillet 124 N.

<sup>38</sup> Johann Rudolf RAHN, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz von den ältesten Zeiten bis zum Schlusse des Mittelalters*, Zurich, 1876, p. 672, cité par C. DELALOYE MORGADO, *Les peintures murales...*, p. 43.



Si les vues intérieures, combinées pour la plupart avec des scènes de genre, dues à Raphael Ritz, le fils de Lorenz Justin formé à Düsseldorf, sont trop tardives pour documenter encore Guillaume, leur valeur illustrative d'ensemble n'est pas moindre que leur qualité artistique<sup>39</sup>. Également défenseur du patrimoine historique et artistique de son pays, Raphael Ritz a été de ceux qui ont suscité un regain d'intérêt pour les monuments médiévaux en Valais<sup>40</sup>.

*A partir des documents graphiques, picturaux et photographiques*

A une exception près, les vues d'ensemble de l'intérieur de la chapelle et plus spécialement du chœur ne favorisent pas, même après identification du personnage, une meilleure approche de Guillaume et, en outre, la couleur arrive trop tard, à l'exemple de Raphael Ritz. Le témoignage le plus précieux consiste en une vue tracée à la plume, où tous les détails, des figures à l'état de l'autel et des murs, sont rendus simplement, «linéairement» serait-on tenté de dire, mais avec précision (fig. 4). L'unique inconvénient, majeur en l'occurrence, tient à l'anonymat de cet objet et à l'absence de toute indication, de la date d'exécution notamment, ainsi qu'à l'ignorance de sa localisation actuelle<sup>41</sup>. On en retient essentiellement l'effet de la figure dans l'ensemble du décor, mieux que dans les autres représentations. En effet, dans la plupart des autres vues, la partie de l'angle occupée par Guillaume est occultée par une ombre portée qui masque le personnage ou alors cet endroit est laissé vierge, comme dans l'estampe, pourtant riche en (autres) détails, publiée par Jean-Frédéric d'Ostervald vers 1825<sup>42</sup>.

Pour mieux cerner – c'est le cas de le dire – l'iconographie du personnage lui-même avant sa dégradation progressive et sa disparition quasi totale au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il reste en premier lieu l'estampe publiée par Matile à partir de son calque de 1844 complété par Lorenz Justin Ritz. On ignore malheureusement la nature exacte

<sup>39</sup> Anton NANZER, Pascal RUEDIN (éd.), *Raphael Ritz 1829-1894*, catalogue d'exposition, Visp, 1999, pp. 134-135: sauf une petite huile sur toile marouflée sur carton (catalogue n° 104), non datée (peut-être de 1860 environ), trois autres tableaux datent respectivement de 1871, 1872 et 1890 (nos 105-107).

<sup>40</sup> Pascal RUEDIN, «Pas assez moderne et trop valaisan? L'infortune critique de Raphael Ritz (1829-1894), peintre cosmopolite», *ibid.*, p. 41.

<sup>41</sup> Reproduction sous forme de photocopie dans Théo-Antoine HERMANES, «Chapelle Saint-Georges de Tourbillon à Sion. Les peintures murales de 1447. Rapport de restauration», ateliers Crephart, Le Lignon, Genève, 1998, fig. 23, datée «vers 1845-1850». Reprise ici sur cette base certes faible, mais unique et des plus précieuses. Aucune des personnes consultées sur la paternité de ce croquis n'a été en mesure de proposer un nom. La «chasse» reste donc ouverte à cet égard.

<sup>42</sup> Anton GATTLEN, *L'estampe topographique du Valais, 1548-1850*, Martigny, Brigue, 1987, N° 689. Aquatinte de G. Reeve d'après une «peinture» de Wilhelm Friedrich Moritz, auquel on ne doit que très peu d'estampes relatives au Valais. Ostervald recourait le plus souvent à Maximilien de Meuron. Reproduite aussi dans P. ELSIG, *Le château de Tourbillon...*, pp. 86-87.

du «calque» – normalement un papier transparent permettant la reproduction scrupuleuse de l'œuvre sur laquelle il est appliqué –, qui devait mesurer un peu plus de 1 m 20 (4 pieds), et la part de Ritz dans son exécution<sup>43</sup>.

C'est à partir de cette «copie» que l'image de saint Guillaume, à défaut d'un original réduit à presque plus rien, est connue à ce jour, d'abord par la lithographie qui en a été tirée pour Matile (fig. 8). Elle servit de modèle à Albert Meuron pour son huile sur toile datée de 1859, exposée dès l'origine à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (fig. 9). Cette œuvre exauçait le vœu de Matile repris a posteriori par Jeunet dans son ouvrage publié en 1867<sup>44</sup>:

Des images de St-Guillaume avec et sans dentelles, enrichies d'une notice au verso, ont paru en 1861, par les soins de l'abbé F. Jeunet, curé du Cerneux-Péquignot (Neuchâtel). Le premier tirage s'étant de bonne heure épuisé, le même ecclésiastique en a donné de plus grandes (...). En 1862, grâce à une souscription ouverte dans le canton de Neuchâtel (...) les habitants du Cerneux-Péquignot plaçaient un vitrail dans le chœur de leur église (...).<sup>45</sup>

Le personnage représenté de trois-quarts, en dépit de la connotation «pieuse», proche de la manière des Nazaréens, que lui confère la main du «copiste», s'inscrit dans la même délicate sobriété que les figures conservées



Fig. 9. Albert Meuron, saint Guillaume, huile sur toile, 1859. Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire. Photographie du XIX<sup>e</sup> siècle (Archives d'Etat de Fribourg, Fonds Gremaud).

<sup>43</sup> C. DELALOYE MORGADO, *Les peintures murales...*, pp. 34-35. Déplorant à son tour l'état d'abandon et le manque d'intérêt pour la chapelle de son propriétaire – l'évêque de Sion –, Lorenz Justin Ritz, qui avait simplement signalé la visite de Matile le 8 septembre 1844, consigna quelques lignes probablement inspirées par le travail que lui avait commandé le savant neuchâtelois, dans son «Journal» de l'année 1846: Lorenz Justin RITZ (trad. Félix CARRUZZO), *Notes sur ma vie à l'intention de mes chers enfants*, Sierre, 1994, p. 189; édition de l'original allemand par Anton GATTLEN, dans *Vallesia*, XVI (1961), pp. 155, 164.

<sup>44</sup> F. JEUNET, *Vie de Saint-Guillaume...*, pp. 144-145.

<sup>45</sup> *Ibid.*, pp. 145-146.

des fenêtres de la paroi est. La tête tonsurée, au visage grave et glabre, est légèrement inclinée en avant, et la palme que Guillaume tient dans sa main gauche amorce une courbe épousant le nimbe du saint. Dans sa droite, il porte un livre. L'aumusse caractéristique des chanoines couvre ses épaules et retombe par-dessus son bras gauche. Il est revêtu pour le reste des habits sacerdotaux usuels. A ses pieds, quelques touffes végétales accompagnent un phylactère exceptionnellement haut, enroulé à ses extrémités, portant l'inscription transcrite par Matile, qui désigne saint Guillaume comme un Anglais, prévôt de Neuchâtel. Le tableau d'Albert Meuron de 1859 témoigne d'une fidélité quasi littérale à l'estampe, à quelques détails près: un muret derrière le personnage pour équilibrer la composition et une branche d'arbuste tout à gauche, à même fin. En 1867, dans sa biographie, Jeunet mentionne une belle toile envoyée à l'exposition de peinture à Neuchâtel en 1864, représentant le même saint avec les mêmes symboles, et le sceau du chapitre dans un coin. Cette



Fig. 10. Auguste Bachelin, saint Guillaume, chanoine de Neuchâtel, estampe, 1867 (F. Jeunet).

œuvre d'Achille Laurens, «un peintre habile, quoique tout jeune», était devenue alors propriété de l'abbé Jeunet<sup>46</sup>. En frontispice de l'ouvrage, on trouve une gravure sur bois (?), signée A[uguste] BACHELIN, qui reproduit fidèlement le tableau de Meuron, avec ses quelques ajouts (fig. 10).

La plus ancienne photographie connue de l'intérieur de la chapelle, illustrant *Les Châteaux valaisans* de Solandieu, alias Albert Duruz, ne date que de 1912<sup>47</sup>.

### Que reste-t-il de saint Guillaume?

La mise au jour, en 1967-1968, d'un superbe roi David en joueur de lyre sous les restes infimes de saint Guillaume a, mieux que compensé, fait oublier la figure certes intéressante au plus haut point par son unicité et

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>47</sup> Reproduite dans P. ELSIG, *Le château de Tourbillon...*, p. 88.

son historicité, mais sans grand relief du point de vue de la forme, du chanoine abusivement promu prévôt de Neuchâtel. Or, depuis la découverte de ce dernier et son identification avant même le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les constats faits de décennie en décennie, quand ce n'était pas d'année et année, ne laissent pour ainsi dire aucun doute sur la fatale issue qui a été celle de cette figure, comme si un sort maudit s'acharnait sur elle, pourtant réputée encore la mieux conservée en 1841. Ce fut la simple chronique d'une perte annoncée.

La dépose n'a guère sauvé que des éléments secondaires, dépourvus de véritable signification. Leur exposition, avec l'ensemble du décor peint du XV<sup>e</sup> siècle, dans la travée occidentale, généreusement qualifiée de « nef », de la chapelle de Tourbillon de 2000 à 2009, permettait néanmoins de garder une vue de l'ensemble, aussi lacunaire et frustrante fût-elle. C'est, photographié peu avant sa séparation des éléments voisins de la paroi méridionale et sa mise à l'écart dans un dépôt, ce fragment qui donne ici un reflet de ce qui est advenu d'une bonne partie des peintures murales du XV<sup>e</sup> siècle du chœur de la chapelle (fig. 11). Guillaume devait apparaître debout sur un sol terre de Sienne identique à ceux des ébrasements des fenêtres de la paroi est. Devenu illisible, il ne reste plus guère de lui qu'un fragment du dessin préparatoire de l'auréole et, à côté, l'extrémité de sa palme verte et le fond de ses vêtements, laissant présumer qu'ils étaient de couleur blanche – ce que confirment les témoignages du XIX<sup>e</sup> siècle –, beige ou encore grise (fig. 12). Au-dessous du personnage a survécu un fragment de bande à décor floral, rinceaux composés de grandes feuilles vertes et beiges sur fond noir, bande interrompue par un double médaillon dont le contenu ne peut plus être déterminé (fig. 13). De toute façon, il serait fort malaisé de repérer quoi que ce soit sans le secours des estampes et de leurs « dérivés » exécutés à partir du fameux calque de Matile, achevé par Lorenz Justin Ritz.

## Epilogue

Volontairement, car cet aspect n'était pas primordial dans le contexte des présents actes, les questions de forme, de style et d'attribution n'ont pas été abordées ici. Il suffira de préciser qu'à Maggenberg, omniprésent à Valère et dans l'entourage de Guillaume de Rarogne jusqu'à son accession au siège épiscopal, succéda un peintre d'obédience haut-rhénane, dans l'acception géographique du terme. Ce dernier avait peut-être été recruté par l'évêque, accompagné de son cousin et successeur Henri Asperlin, lors de leur séjour à Bâle, pour assister à la fin du Concile de Constance. Le



Fig. 11. Sion, Tourbillon, chapelle, saint-Guillaume, peinture murale, état et présentation 2000-2009. Photographie de l'auteur, 2008.



Fig. 12. Détail de la partie supérieure.



Fig. 13. Détail de la partie inférieure.

même artiste, appelé par commodité le Maître de Guillaume de Rarogne<sup>48</sup>, enlumina en tout cas partiellement le missel de 1439 destiné à l'autel de la Visitation de Valère<sup>49</sup>, puis peignit le panneau dit des Rois Mages, probablement tableau de l'autel majeur de la même église, qui porte les armoiries Asperlin, et les peintures murales de la chapelle de Tourbillon, sans oublier le décor mural des deux chapelles latérales de l'église de Sankt German, près de Rarogne<sup>50</sup>. On peut donc, grossièrement résumé, dire que la commande de peintures en tout genre par Guillaume de Rarogne et dans son entourage se divise en deux époques: de 1433/34 à 1437 à Pierre Maggenberg, puis, dès 1439 et jusqu'à 1450, à l'anonyme maître dont on ne connaît pas d'autres ouvrages que ceux exécutés en Valais.

Que l'image de saint Guillaume de Neuchâtel n'ait probablement pas constitué son chef-d'œuvre ne console pas de sa disparition «sans pensées, sans paroles, par inaction et par omission», soit par négligence et inintelligence...

Gaëtan CASSINA

Adresse de l'auteur: Gaëtan Cassina, rue des Vignerons 102, case postale 117, 1963 Vétroz.

#### ANNEXE

##### L'état de conservation et la localisation actuelle du cycle du XV<sup>e</sup> siècle

Depuis sa dépose en 1967-1968, le décor mural visible jusque-là sur les parois est et sud de la chapelle de Tourbillon a connu le destin suivant:

**1967/68:** dépôt dans l'Atelier Crephart, au Lignon (GE), en attendant les travaux de réhabilitation (conservation-restauration, puis installation dans la «nef» de la chapelle de Tourbillon).

**1978:** intervention minimale dans le même atelier pour permettre la photographie de deux des «jambages» des baies du chœur, aux fins de publication<sup>51</sup>.

**1998:** rapport de restauration de l'atelier Crephart, signé de son directeur, le restaurateur d'art Théo-Antoine Hermanès, incluant les travaux effectués de 1968 à 1997. Déposé à usage interne auprès du Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais, à Sion.

**1999:** cession de la propriété du site par l'évêché de Sion à une fondation, sous la tutelle de la Bourgeoisie de Sion (septembre).

<sup>48</sup> Frédéric ELSIG, «La peinture dans le diocèse de Sion (1430-1530)», *Revue suisse d'archéologie et d'histoire*, 57 (2000), pp. 131-140.

<sup>49</sup> B. PRADERVAND, N. SCHÄTTI, «Il vescovo di Sion...», p. 284 (n° cat. 156).

<sup>50</sup> Anne-Catherine FONTANNAZ-FUMEAUX, «Les peintures murales de Sankt German. Un atelier gothique international dans le Valais de Guillaume VI de Rarogne», *Vallesia*, XLVIII (1993), pp. 367-426. L'auteure a été la première à démontrer une relation d'étroite parenté entre le missel de 1439 et les peintures murales de Tourbillon, ainsi qu'avec Sankt German.

<sup>51</sup> G. CASSINA et Th.-A. HERMANÈS, *La peinture murale...*, pp. 54-57.

**1999:** Claire DELALOYE MORGADO: *Les peintures murales du XV<sup>e</sup> siècle au château de Tourbillon*, mémoire de licence sous la direction du Professeur Mauro Natale, Université de Genève, octobre 1999, 80 p., 63 ill. (pp. 71-75: Répertoire des fragments: dénomination, datation, technique, dimensions, état de conservation, dates de dépose et de conservation-restauration).

**2000:** mise en place des éléments conservés et restaurés dans la « nef » de la chapelle en reconstituant le dispositif d'origine, ébrasements et couvrements des baies compris (éléments fixés dans des cadres métalliques).

**2009:** après travaux de conservation exécutés par l'atelier Saint-Dismas, nouvelle présentation des parties les mieux conservées dans la « sacristie » (annexe nord du chœur) de la chapelle. Les maigres restes de saint Guillaume n'en font malheureusement pas partie et son « panneau » a été déposé dans un local en compagnie d'autres éléments fragmentaires

## SAINT GUILLAUME À NEUCHÂTEL: IMAGES PERDUES, IMAGES POSSIBLES\*

### I. Saint Guillaume dans les *Monuments parlants* de Barillier

Un saint local, une fois sa terre d'attache passée à la Réforme, pourrait bien être voué à l'oubli; à Neuchâtel, le souvenir de Guillaume ne survivait plus guère qu'à travers l'architecture: une chapelle à son nom à la collégiale, quand ce n'est pas cette dernière toute entière qu'on appelait « Temple Saint-Guillaume »<sup>1</sup>. Mais les intellectuels aussi pouvaient le tirer des limbes. C'est justement dans un texte d'érudition que l'on retrouve saint Guillaume au XVII<sup>e</sup> siècle: *Les Monuments parlants de Neuchâtel et Valangin, en Suisse, contenant l'assiette, les bâtiments, inscriptions et monuments tant anciens que modernes et autres particularités les plus remarquables desdits lieux*.

#### Un témoin du patrimoine neuchâtelois

Ces *Monuments parlants* constituent une pièce unique dans le paysage historiographique neuchâtelois à plus d'un titre. Écrit au XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit d'un « petit recueil »<sup>2</sup> des monuments de la principauté de Neuchâtel, qui consiste principalement en le relevé de dalles funéraires épigraphes et armoriées, d'inscriptions diverses ou encore de documents écrits et dans une moindre mesure de bâtiments. Des dessins, notamment des armoiries, accompagnent ces descriptions, rendant les *Monuments parlants* vraiment originaux. La démarche de l'auteur ne l'est pas moins; la préface est empreinte d'un sentiment patrimonial tout à fait particulier, voulant préserver le souvenir des traces du passé, que le temps et les hommes oblitérent peu à peu:

Les monuments de l'Antiquité ont été en si grande vénération chez les Grecs et les Romains, qu'il y avait des lois exactes et des peines rigoureuses ordonnées contre les personnes qui seraient assez impies pour effacer le moindre mot de leurs inscriptions ou de leurs épitaphes. Il semble que nos anciens pères n'aient pas moins religieusement observé ces droits, par le soin qu'ils ont pris de nous conserver les mémoires qu'ils avaient héritées de leurs prédécesseurs. Et comme ils ne les ont laissées que pour les faire aussi voir à leur postérité, c'est être fidèle observateur

\* Je remercie le professeur Jean-Daniel Morerod de m'avoir incité à participer à ce colloque. Je le remercie également, ainsi que Yann Dahhaoui, Christian de Reynier et Isaline Deléderray pour la relecture et leurs conseils.

<sup>1</sup> Cf. Arthur PIAGET, *Pages d'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel, 1935, p. 20, n. 2.

<sup>2</sup> Grégoire OGUEY, *Les Monuments parlants de Jonas Barillier. Edition critique*, mémoire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, 2009, annexe 1, p. 3.



de leurs volontés que de les rétablir, et de les faire passer jusqu'à la nôtre par les écrits, lorsqu'elles sont sur le point d'être entièrement effacées par le temps et de se perdre pour jamais.<sup>3</sup>

Le constat de la dégradation des monuments du passé et la volonté de les sauvegarder, au moins par l'écrit, s'expriment quelques lignes plus loin : «J'ai été touché de regret de voir ces précieux restes du mérite de nos pères dans un fort triste débris, qui semblent nous reprocher d'avoir été plutôt successeurs de leurs richesses que non pas de leurs soins. Si bien que, voulant imiter la reconnaissance de ceux qui ont travaillé les premiers à honorer leur vertu, je me suis mis, pour les sauver du naufrage, à en faire un petit recueil pendant mes heures de loisir.»<sup>4</sup>

L'auteur des *Monuments parlants*, par l'expression de son souci de préservation du patrimoine, fait figure de précurseur en la matière<sup>5</sup> ; surtout, il est l'un des premiers à s'intéresser aux monuments médiévaux et modernes, alors que la Renaissance les a souvent ignorés, au profit des monuments antiques. Il a pris soin de relever les épitaphes qu'il pouvait lire, les motifs ou les armes qui ornaient les pierres tombales, accompagnant le tout d'anecdotes historiques. La quarantaine d'illustrations qui accompagnent cet ouvrage doivent être considérées avec certaines précautions, mais elles constituent une source inestimable, puisque la majorité des objets dessinés a simplement disparu aujourd'hui, à l'instar du tympan à la Vierge du portail sud de la collégiale de Neuchâtel. Ce cas montre d'ailleurs que, bien que postérieurs à la Réforme, les *Monuments parlants* sont antérieurs à certaines destructions du Grand Siècle, ordonnées, par exemple, par la Ville de Neuchâtel en 1672 : «Il a été arrêté que l'on fera effacer toutes les images qui sont empreintes dans la grande église et même aussi que l'on couvrira les effigies des princes avec des lambris.»<sup>6</sup>

L'auteur a surtout pris soin de décrire les monuments qui se trouvaient dans ou à proximité des églises, comme le montre la table des matières :

- I. Les tombeaux et les inscriptions de l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel, avec une adjonction de S-Jean de Serrières.
- II. Les épitaphes de l'abbaye de Fontaine-André.
- III. De l'église de S-Martin de Cressier et de la chapelle du village.
- IV. De S-Maurice du Landéron.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Jean-Daniel MOREROD et Grégoire OGUEY, «'Monument historique' : genèse d'une expression et d'un concept (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)», in: Dave LÜTHI et Nicolas BOCK (dir.), *Petit précis patrimonial. 23 études d'histoire de l'art*, Lausanne, 2008 (Etudes Lausannoises d'histoire de l'art, 7).

<sup>6</sup> Archives de la Ville de Neuchâtel (AVN), Manuel du Conseil général, vol. 6 (1658-1679), fol. 154v, 10 avril 1672.

- V. Du prieuré de Corcelles.
- VI. De l'église St-Etienne de Colombier.
- VII. De l'église paroissiale de Môtiers au Vautravers, avec une adjonction de Buttes.
- VIII. De celle du Locle.
- IX. De Notre-Dame de Valangin, de Fenin, et autres conjointement.
- X. Plusieurs monuments des églises de Cerlier, de Nidau, de Concise, des Chartreux de la Lance et de la Neuveville, seront ajoutés sur la fin en épilogue.<sup>7</sup>

Les six premiers des dix chapitres sont consacrés au Littoral, le septième l'est au Val-de-Ruz, le huitième aux Montagnes et le neuvième au Val-de-Travers; les *Monuments parlants* touchent ainsi à l'ensemble du territoire neuchâtelois. Le dixième chapitre s'attarde quant à lui sur des lieux hors de la principauté de Neuchâtel, mais ayant une forte attache avec elle. De tout ce programme, on ne possède plus aujourd'hui que les monuments de la collégiale de Neuchâtel (il s'agit en fait d'un chapitre sur la ville de Neuchâtel en général), de la collégiale de Valangin, de Cressier et de l'abbaye de Fontaine-André. La partie sur Neuchâtel constitue une large moitié de l'ensemble.

La table des matières apparaît donc assez éloignée de l'état du texte que l'on possède; ni le nombre, ni l'ordre des chapitres ne correspondent, ni même le contenu de celui sur Neuchâtel, qui offre bien plus que ce qui est annoncé. La table des matières renverrait donc à un état du texte antérieur à celui que nous connaissons. Mais cette hypothèse n'est pas complètement satisfaisante: aucun des manuscrits ne contient de trace des chapitres disparus; dès lors, on peut se demander si ces derniers ont jamais existé et si la table des matières ne constituerait pas ainsi un projet inachevé. Le titre du chapitre X, rédigé au futur, le laisse penser: «plusieurs monuments [...] seront ajoutés sur la fin en épilogue». En tout cas, l'auteur a écrit les chapitres les plus importants: Neuchâtel et Valangin, les deux «capitales» de la principauté, et Fontaine-André, son principal établissement ecclésiastique; avant de s'atteler à Cressier, peut-être en raison de la richesse de son patrimoine funéraire.

### Epoque, auteur, et éditions des *Monuments parlants*

Les problèmes de datation de cette œuvre et de l'identité de son créateur sont étroitement liés<sup>8</sup>. La seule certitude est qu'à la suite du premier auteur du XVII<sup>e</sup> siècle, sont intervenus un ou plusieurs continuateurs jusqu'au

<sup>7</sup> G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, annexe 1, p. 6.

<sup>8</sup> Pour le détail de l'argumentation, voir G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, pp. 25 ss.



l'histoire neuchâteloise : « Mais tous ces honneurs, ces titres et ces dignités appartenant à l'histoire généalogique des anciennes noblesses du pays dont j'ai ébauché le dessein, nous arrêterons ici la main pour porter le pas plus avant dans l'aile droite de l'église [...]. »<sup>13</sup>

La Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel conserve plusieurs mémoires d'un certain Frédéric Barillier<sup>14</sup>, qui correspondent assez bien à la description ci-dessus :

- Chronique de Neuchâtel, 1476-1664<sup>15</sup>.
- Brefs mémoires divers : pour la vie des comtes de Valangin ; les gouverneurs de Valangin ; erreurs in historia Novicastrensens ; inscriptions romaines ; titres et qualités de quelques personnes ; etc.<sup>16</sup>
- Mémoire touchant quelques blasons et armoiries qui peuvent appartenir à l'histoire de Neuchâtel.<sup>17</sup>

Son goût pour les fresques historiques, pour les inscriptions et pour les armoiries s'approche ainsi singulièrement des préoccupations de l'auteur des *Monuments parlants*. De plus, les références communes sont nombreuses entre ces derniers et les écrits de Frédéric Barillier, qui parle d'ailleurs d'un autre de ses textes qui correspond bien aux *Monuments parlants* : « Les généalogies des anciennes familles, les tombeaux, les inscriptions et généralement tous les monuments tant anciens que modernes ». <sup>18</sup> L'existence de ce Frédéric Barillier paraît pourtant incertaine, puisqu'on ne trouve aucune trace de lui, tant aux Archives de la Ville que de l'Etat de Neuchâtel<sup>19</sup>. En revanche, on y découvre un François<sup>20</sup>, petit-fils de Jonas et mort en 1684, dont les attaches familiales correspondent très exactement à ce que dit de lui « Frédéric » Barillier dans ses divers mémoires. La confusion entre les deux prénoms s'explique par le fait qu'ils possèdent les mêmes initiales « F. » ou « Fr. », qu'on a prises pour Frédéric au XVIII<sup>e</sup> siècle, un prénom qui paraissait alors sans doute plus naturel que François, vu l'extinction de la dynastie des Orléans-Longueville et l'avènement des Hohenzollern à Neuchâtel. Enfin, le « J » de la signature « J. Barillier » – laquelle n'est pas

<sup>13</sup> *Ibid.*, annexe 1, p. 22.

<sup>14</sup> Ce Frédéric Barillier serait l'arrière-petit-fils de Jonas selon G.-A. MATILE, *Musée historique...*, t. 1, pp. 4-5, ou alors son petit-fils selon Otto VON MÜLLER, « Monuments de Vallengin », *Rivista Araldica*, 10 (1911), pp. 577-578.

<sup>15</sup> Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel (BPUN), Ms A 45 ; copies dans Mss A 65, A 579 et A 601.

<sup>16</sup> BPUN, Ms A 579.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> BPUN, Ms A 579, p. 182.

<sup>19</sup> Je remercie pour leur précieuse aide Lionel Bartolini, archiviste de l'Etat de Neuchâtel, et Olivier Girardbille, archiviste de la Ville de Neuchâtel.

<sup>20</sup> Cf. notamment AEN, Fonds Jean Pettavel, B4, « Généalogie de la famille Barillier ».

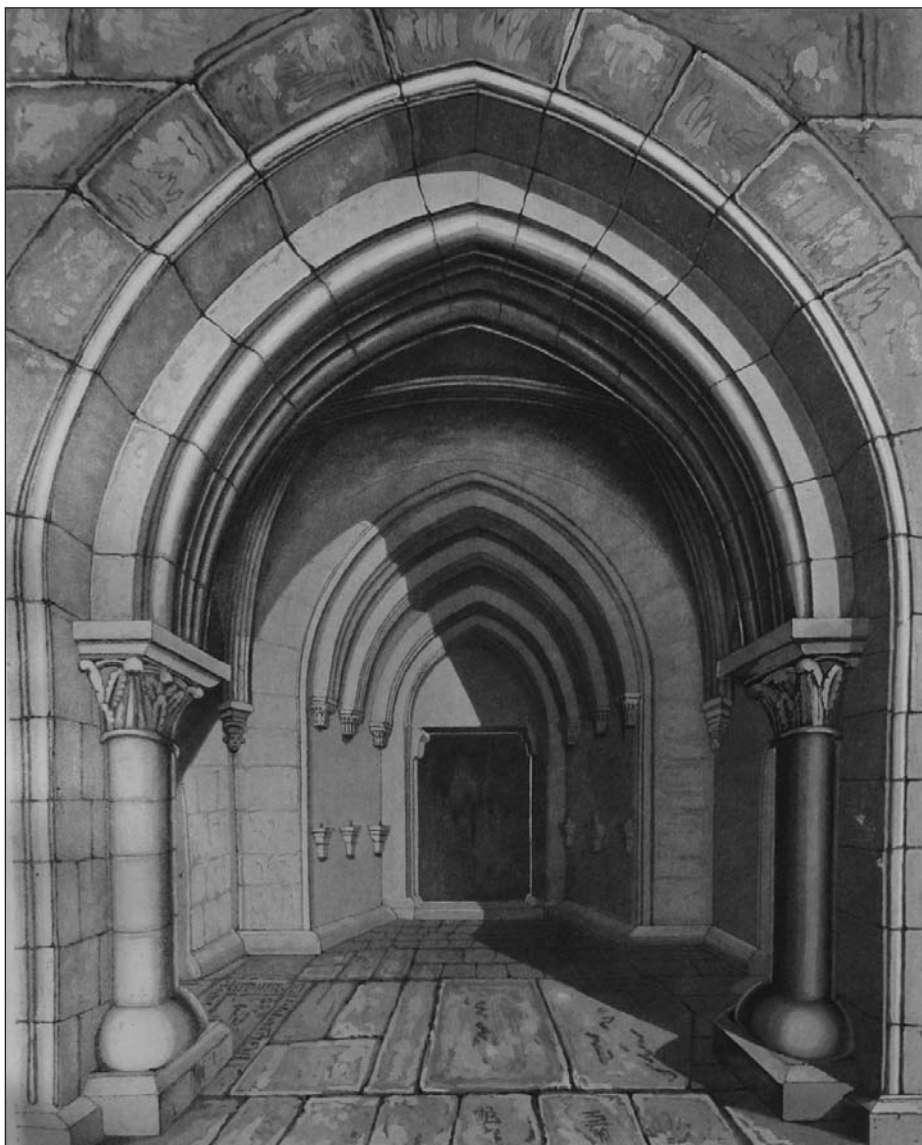


Fig. 2. Le porche de la collégiale, selon DuBois de Montperreux. F. DUBOIS DE MONTPERREUX, *Les Antiquités de Neuchâtel*, pl. XXX.

autographe – n'est pas clair et pourrait éventuellement être un «F». Ainsi, plutôt que de voir en François – et non plus Frédéric – Barillier un continuateur<sup>21</sup>, il faut le considérer comme le premier auteur.

Les *Monuments parlants de Neuchâtel* n'ont été édités pour la première fois qu'en 1841, grâce à G.-A. Matile, et ne l'ont jamais été intégralement<sup>22</sup>. Mais cette œuvre du Grand Siècle n'était pas pour autant inconnue auparavant, puisqu'il en existe au moins neuf copies, conservées à Neuchâtel<sup>23</sup>, à Berlin<sup>24</sup> et à Rome<sup>25</sup>. Aucun de ces manuscrits n'est antérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle, durant lequel le manuscrit original est déjà réputé perdu<sup>26</sup>. Le nombre surprenant de copies montre que même sans édition imprimée, le texte a connu une certaine diffusion.

Guillaume n'a pas pu profiter de cette diffusion locale pour s'extraire de l'oubli relatif dans lequel la Réforme l'avait plongé. Sa place dans les *Monuments parlants* est trop ténue pour cela. Mais son souvenir – même dilué – y est néanmoins conservé.

### La chapelle de saint Guillaume et son patrimoine funéraire

La lecture des *Monuments parlants* pose évidemment la question de la fiabilité des renseignements qui y sont contenus. Globalement, le lecteur peut se fier à Barillier, même s'il arrive que ce dernier ne traite pas toujours l'histoire de Neuchâtel avec la distance nécessaire, comme le montre le cas du couvent des Ursulines sur la colline du château, qu'il estime avoir existé<sup>27</sup>; a contrario, il peut faire preuve d'un sens critique remarquable, par exemple concernant la collégiale de Neuchâtel, pour laquelle il désire privilégier un couple de fondateurs locaux plutôt qu'un évêque et une prestigieuse impératrice; Barillier renonce finalement à cette idée, à cause de sa traduction erronée de l'inscription latine qui parcourait le tympan sud de la collégiale<sup>28</sup>. Quant aux dessins, ils permettent de se faire une idée relativement précise de l'objet concerné, même si les détails sont

<sup>21</sup> G.-A. MATILE, *Musée historique...*, t. 1, pp. 4-6.

<sup>22</sup> Les éditions existantes sont les suivantes; G.-A. MATILE, *Musée historique...*, t. 1, pp. 4-51 et t. 2, Neuchâtel, 1843, pp. 274-293. *Musée Neuchâtelois*, 1899, pp. 21-26, 48-52, 107-111, 187-193, 296-304 (par Charles CHÂTELAIN et Charles MONVERT). *Musée Neuchâtelois*, 1900, pp. 45-51, 68-74 (par Ch. MONVERT). Otto VON MÜLLER, «Monuments de Vallengin», pp. 577-584. Jean G. BADOUD, *Leur souvenir de Neuchâtel*, Neuchâtel, 2001, pp. 45-47. Seul mon mémoire de licence (G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*) fournit une édition complète munie d'un appareil critique.

<sup>23</sup> BPUN: Mss A 82, A 84, A 177 et A 601. AEN: Fonds Monvert 3-I/II et 3-III; Archives de Cressier AA 4/2.

<sup>24</sup> Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz: Rep. 94 VII G d Nr. 3.

<sup>25</sup> Collegio Araldico Romano: Ms XII-B-10.

<sup>26</sup> Cf. Ms A 177, p. 47.

<sup>27</sup> G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, annexe 1, p. 43.

<sup>28</sup> *Ibid.*, annexe 1, p. 10.

sujets à caution. En matière d'héraldique notamment, on peut généralement faire toute confiance à Barillier; il s'agit en effet d'une science qui permet d'être schématique sans perdre d'information. Ainsi, il a relevé les armes figurant sur les sépultures qui se trouvaient aux alentours de la chapelle Saint-Guillaume. Suivons son chemin dans cette partie occidentale de la collégiale, en s'appuyant sur le plan de Frédéric DuBois de Montperreux (fig. 1 et 2).

Passant de là [c'est-à-dire: de la première travée nord de la nef] par la chapelle S<sup>t</sup>-Antoine, de la fondation des anciens écuyers de Diesse, et tirant contre la paroi de S<sup>t</sup>-Guillaume, l'on foule à l'entredeux la tombe de Messire Jean de Delémont, chanoine, et quoiqu'on ait officié pour l'âme de son dépositaire quelque cent ans devant la Réformation, elle le représente néanmoins tout entier par son nom, avec la marque de son caractère et l'écu suivant (fig. 3).

A l'entour de la tombe est écrit: «In ista tumba est sepultus Johannes de Delemont canonicus». En français: «Sous cette tombe est enseveli Jean de Delémont, chanoine».

A deux pas à droite, est un écu couché, palé de cinq et billeté de même en bande, relevé sur une grande tombe sans écrit (fig. 4).<sup>29</sup>

Et après une digression sur le chapitre collégial de Neuchâtel, la description reprend: «Pour rejoindre nos brisées, nous remarquerons encore au susdit endroit, à deux pas près de Jean de Delémont, une tombe chargée d'un écu en relief, palé de six à la bande, composé le tout comme s'ensuit (fig. 5).»<sup>30</sup>

La tombe du chanoine Jean de Delémont correspond au numéro XIII du plan de DuBois, qui montre bien qu'une inscription pouvait être inscrite sur son pourtour. Les deux dernières dalles se rapportent quant à elles aux



Fig. 3. Armoiries de la tombe de Jean de Delémont. BPUN, Ms A 82, p. 41.

<sup>29</sup> *Ibid.*, annexe 1, pp. 29-30.

<sup>30</sup> BPUN, Ms A 82, f. 57.

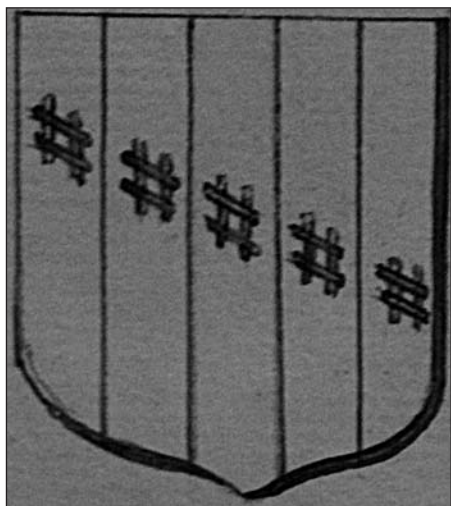


Fig. 4. Ecu anonyme «palé de cinq et billeté de même en bande». BPUN, Ms A 82, p. 41.

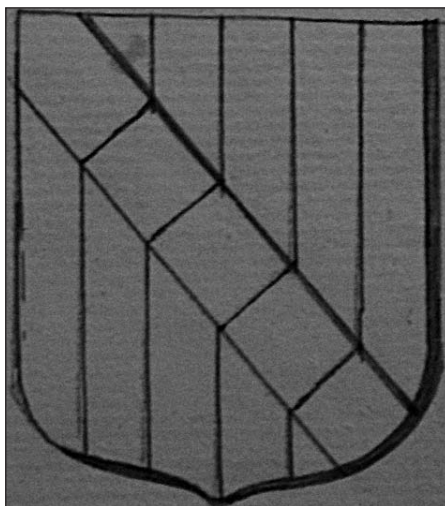


Fig. 5. Ecu anonyme «palé de six à la bande». BPUN, Ms A 82, p. 41.

numéros XIV et XV. Mais Barillier – ou l'un de ses continuateurs – n'a-t-il pas décrit deux fois la même tombe? Les similitudes dans l'emplacement («à deux pas» de la tombe de Jean de Delémont, même si elles sont côte à côte), dans la description et dans le dessin sont telles que la question se pose. Le cas échéant, Barillier aurait «oublié» de relever l'un des deux monuments qui se trouvaient sous l'actuel porche. Ce porche ne semble d'ailleurs pas porter de nom précis et Barillier le situe grâce aux chapelles Saint-Antoine et Saint-Guillaume. Cette dernière ne constitue à proprement parler que l'élément architectural en hors d'œuvre<sup>31</sup>. A son propos, Barillier écrit ceci :

La chapelle de St-Guillaume, fondée à l'honneur du patron de la ville de Neuchâtel par Monseigneur le comte Jean de Fribourg et Dame Marie de Chalon sa femme, représente quatre monuments de quatre personnes qualifiées dont on ignore les noms; le premier est spécifié d'une croix haute au milieu de deux sautoirs; le suivant d'une épée sous un écu palé de six à la barre, marque de naturalité brochant sur le tout; le troisième d'une épée sous un écu sans arme; et le quatrième du marteau sans écu. Le deuxième, comme le plus figuré, aura ici sa représentation et ce témoignage d'appartenir à quelque bâtard de la maison de Grandson ou du Vautravers (fig. 6).<sup>32</sup>

<sup>31</sup> A propos de la chapelle Saint-Guillaume, voir la contribution de Christian DE REYNIER ici-même.

<sup>32</sup> BPUN, Ms A 82, ff. 57-58.



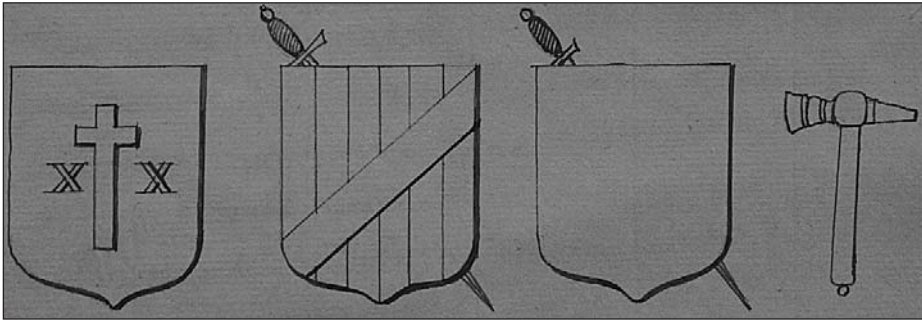


Fig. 6. Armoiries des quatre monuments de la chapelle St-Guillaume. BPUN, Ms A 82, pp. 44-45.

Ces quatre dalles sont bien visibles sur le plan de DuBois, aux numéros XVI à XIX. Elles ont probablement disparu, à moins que l'une ou l'autre d'entre elles ne corresponde à l'une des deux dalles non identifiées conservées dans le cloître jusqu'en 2009. Barillier en ignorait déjà les «propriétaires», tout en émettant une hypothèse d'appartenance familiale pour le second<sup>33</sup>. Il connaissait par contre les constructeurs de la chapelle, qu'il présente comme ses fondateurs: le comte Jean de Fribourg et son épouse, Marie de Chalon. La liste des chapelles de la collégiale la répertorie naturellement, ainsi que son autel:

Mais pour commencer par les lieux de l'église, nous remarquerons qu'il y a quatorze chapelles, et qu'il y avait devant la Réformation six autels dont nous ferons suivre les noms, et ceux des fondateurs que nous avons pu trouver d'une partie.

1. La chapelle de St-Jacques, fondée par Messire Otte Colletet, chevalier de Cormondrèche, 1330, et desservie par deux chapelains.
2. La chapelle de St-Guillaume, fondée au lieu où était anciennement le jardin de la prévôté, par Messire Jean, comte de Fribourg, et Marie de Chalon, sa femme, l'an 1456. (Ce saint Guillaume était réputé patron de Neuchâtel, il était de l'ordre de Cîteaux; il fut abbé de Charlieu, puis archevêque de Bourges. Le pape Honoré III le mit au nombre des saints en 1240.)
3. La chapelle de St-Grégoire, qui appartenait à la maison de Vaumarcus.
4. La chapelle de St-Antoine Confesseur, qui appartenait à la maison de Diesse.

[suivent les dix autres chapelles]

<sup>33</sup> Une recherche héraldique approfondie permettrait peut-être de préciser l'appartenance familiale de ces chanoines, inhumés dans un endroit privilégié, *ad sanctum*.

Les autels qu'il y avait dans l'église de Neuchâtel devant le temps de la Réformation de la religion :

1. L'autel de S<sup>te</sup>-Croix.
2. L'autel de la Trinité.
3. L'autel de S<sup>t</sup>-Guillaume.
4. L'autel de S<sup>t</sup>-Antoine.
5. Le Grand autel, derrière lequel il avait :
6. L'autel de S<sup>t</sup>-Jean Confesseur.<sup>34</sup>

L'ordre des chapelles et des autels ne correspond à rien, ni en terme géographique, ni en terme hiérarchique. Cette liste fournit quelques éléments biographiques sur Guillaume, patron de la ville qui aurait été cistercien, archevêque et canonisé par le pape<sup>35</sup> ; Barillier se fait vraisemblablement l'écho de l'opinion commune de son temps, et n'a sans doute pas jugé opportun d'étudier ce dossier plus en détail.

### Maître Guillaume, chanoine à Neuchâtel

Les titres glorieux que la tradition a attribués à Guillaume n'empêchent pas de l'ancrer dans les institutions locales, en l'occurrence le chapitre, dont Barillier fournit la liste des chanoines. Apparaissant en deuxième position, qualifié de « maître », il est accompagné de la date de 1207, laquelle signifie simplement qu'il est cité cette année-là, puisque la liste a été établie en collationnant des noms de chanoines dans divers actes<sup>36</sup>.

Quant à ceux de cette institution [le chapitre collégial de Neuchâtel] qui sont encore en mémoire de notre temps et qui reposent encore dans les chartes publiques ou les monuments particuliers, nous leurs feront ici prendre place suivant l'ordre et le rang de leur canonicat, tels qu'ils l'ont tenu depuis 400 ans.

Chanoines de Neuchâtel

Frater Petrus Bonus, canonicus Novicastri, anno 1198.

Magister Wilhelmus, 1207.

Matheus ... Prieur du Vautravers, 1213.

[...]

Henry de Cormondrèche, curé de S<sup>t</sup>-Blaise, obiit anno 1287.

[La liste continue – 93 chanoines en tout]<sup>37</sup>

<sup>34</sup> G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, annexe 1, pp. 14-15.

<sup>35</sup> Vu les titres que Barillier donne à Guillaume, il le confond apparemment avec Guillaume de Donjon, un saint homonyme et contemporain. Voir *Actes du premier colloque international autour de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 28-30 octobre 2009*, à paraître.

<sup>36</sup> On ne connaît aucun acte de 1207 dans lequel Guillaume apparaisse. Mais on en connaît un de 1201 (G.-A. MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. 1, Neuchâtel, 1844, p. 39 (n° XLVIII)); dès lors, s'agit-il d'un acte inconnu ou alors d'une erreur de transcription, de la part de Barillier ou de l'un de ses copistes, confondant un 1 et un 7 ?

<sup>37</sup> G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, annexe 1, pp. 32-33.

Cette liste fournit le seul témoignage de maître Guillaume – «*Magister Wilhelmus*» – dans les *Monuments parlants*, d'ailleurs sans que Barillier établisse un lien entre ce maître Guillaume et saint Guillaume. Précisons qu'il n'apparaît pas, à juste titre d'ailleurs, dans la liste des prévôts du chapitre<sup>38</sup>. Par contre, Barillier semble ignorer qu'Henri de Cormondrèche, treizième chanoine de la liste, était le fondateur de la chapelle de saint Guillaume<sup>39</sup>; il le présente uniquement comme curé de Saint-Blaise.

La dernière mention de Guillaume dans les *Monuments parlants* concerne l'un de ses «compagnons», abbé de Fontaine-André, sans qu'on sache vraiment ce que ce terme signifie. Ce «compagnon» apparaît dans la liste des abbés de Fontaine-André, vraisemblablement tirée de l'obituaire de Fontaine-André:

Nous ferons suivre une liste des abbés et des religieux de ladite abbaye [de Fontaine-André], selon l'ordre qu'on trouve dans les anciens papiers, qui ont régné successivement. Les premiers sont sans date, qui s'est perdue en la démolition de l'abbaye par les Anglais sous le règne de Guillaume du Vautravers.

Frère Otto I<sup>er</sup>, abbé de Fontaine-André, compagnon de saint Guillaume de Neuchâtel, fit bâtir le cloître et l'église de Fontaine-André le 17 kallend. Julii ex cartellaris [sic].

Vido, abbé de Fontaine-André du temps de Rodolphe I<sup>er</sup>, comte de Neuchâtel l'an 1150.

[La liste continue]<sup>40</sup>

Ce lien, quoiqu'un peu moins explicite, entre les deux hommes apparaît encore ailleurs chez François Barillier, dans son *Inquirenda et indaganda quaedam pro historia Neocomensi*. Ce petit mémoire contient notamment une liste de questions diverses sur l'histoire neuchâteloise, dont une en particulier s'arrête sur la personnalité de saint Guillaume.

15. Qui étaient saint Guillaume de Neuchâtel et Otto, abbé de Fontaine-André? [Deux autres questions sur le chapitre et les chanoines.] 18. Que signifiait quand le prévôt était mitré et si les chanoines de Neuchâtel étaient tous gentilshommes et pourquoi on appelait les uns maîtres et les autres messires?<sup>41</sup>

Barillier s'interroge aussi sur les titres de «maître» et de «messire». Mais même si cette question et celle de l'identité de Guillaume sont distantes de quelques lignes à peine, Barillier n'associe pas plus Guillaume à un maître que dans les *Monuments parlants*.

<sup>38</sup> *Ibid.*, annexe 1, pp. 31-32.

<sup>39</sup> G.-A. MATILE, *Monuments...*, t. 1, p. 186 (n° CCXV) et *Musée historique...*, t. III, Neuchâtel, 1845, pp. 56 et 108.

<sup>40</sup> G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, annexe 1, p. 74.

<sup>41</sup> BPUN, Ms A 579, p. 125.

## II. La «grande fenêtre» : l'ancien vitrail de la collégiale de Neuchâtel

Ce panorama ne serait cependant pas complet sans parler du vitrail occidental de la collégiale de Neuchâtel, décrit, dans les *Monuments parlants*, juste après la chapelle Saint-Guillaume<sup>42</sup> au-dessus de laquelle il se trouve :

Il y avait encore des orgues auparavant la Réformation, entre deux cabinets percés à jour sur un balcon élevé au bout de la nef; mais depuis la Réformation, elles ont été vendues et transportées ailleurs et les cabinets qui servaient pour les joueurs d'instruments et les musiciens ont subsisté jusques en l'an 1656 qu'on les ôta en la construction qui se fit à même tems d'une galerie de bois tout proche du balcon. Messieurs les Cantons, tenant le pays, donnèrent aussi du jour à l'église de ce côté là, en l'an 1520, par une fenêtre ronde émaillée de leurs armoiries à l'entour de celles de la Ville, avec cet écriteau à l'entour: «Alles mit Gottes Hülfe», ainsi qu'il se voit encore aujourd'hui, et par la figure de ladite fenêtre dépeinte ci-devant. Un des premiers comtes de Neuchâtel donna aussi son écusson à l'une des plus hautes fenêtres de l'église [...].<sup>43</sup>

Un dessin devait accompagner ce passage, d'une part puisqu'il est annoncé par le texte, et d'autre part puisqu'un des manuscrits présente à cet endroit une page blanche, avec l'en-tête: «Figure de la grande fenêtre.»<sup>44</sup> La date d'installation de cette «grande fenêtre» correspond à ce qu'en dit Boyve dans ses *Annales*, qu'il termine en 1727.

Nicolas Halter, bailli de Neuchâtel, fit bâtir, l'an 1520, une galerie de pierre de taille devers le midi du château, où il avait fait peindre les armes des douze cantons, mais la pluie les a effacées. Il fit aussi faire une grande fenêtre ronde au-dessus de la chapelle de St-Guillaume pour donner du jour aux galeries du temple, où il y avait des orgues. Ce lieu, avant cela, était fort obscur. Les armes des douze cantons y sont encore aujourd'hui en verre, mais les nouvelles orgues établies depuis quelques années cachent ce beau monument.<sup>45</sup>

Les deux auteurs s'accordent pour affirmer que la façade occidentale de la collégiale était borgne avant l'installation de ce vitrail en 1520. On retrouve d'ailleurs la trace de la dépense faite pour l'installer lors d'une

<sup>42</sup> Vitrail sur lequel on consultera [Hans LEHMANN], «Les vitraux neuchâtelois des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles», *Musée Neuchâtelois*, 1912, pp. 233-242 et Ch. CHÂTELAIN, «Note sur l'ancien vitrail de la Collégiale», *Musée Neuchâtelois*, 1887, pp. 229-230.

<sup>43</sup> G. OGUEY, *Les Monuments parlants...*, annexe 1, p. 40.

<sup>44</sup> BPUN, Ms A 82, p. 59.

<sup>45</sup> Jonas BOUYE, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules-César jusqu'en 1722*, Berne et Neuchâtel, 1859, livre II, p. 251.

journée tenue à Neuchâtel le 5 mai 1520 par les députés des XII cantons<sup>46</sup>. Cette façade était pourtant certainement déjà percée au XV<sup>e</sup> siècle, comme l'explique Lehmann<sup>47</sup>, ou même dès la construction<sup>48</sup>.

La seule représentation connue de ce vitrail est celle de Samuel de Chambrier dans sa *Description topographique et économique de la Mairie de Neuchâtel*, accompagnée du texte suivant :

La chapelle Saint-Guillaume, rattachée à l'église, mais moins large, masque, ainsi qu'on l'a dit, la porte de la nef. Au dessus de celle-ci, est un grand jour de fenêtre rond, que l'on ne peut affirmer dater de la construction primitive. En 1520 ou 1521, Nicolas Halter, d'Unterwald, bailli à Neuchâtel pour les douze cantons, fit remplir ce jour par des vitraux coloriés représentant les armoiries des cantons; mais comme cette fenêtre nuisait à l'orgue placé dans l'intérieur, elle a été remplacée par un mur, et les vitraux enlevés ou brisés, au grand regret des amateurs (fig. 7).<sup>49</sup>

Comme je l'ai dit, ce dessin est le seul à conserver le souvenir de ce vitrail. Malheureusement, nos recherches ne nous ont pas permis d'identifier la source de Chambrier. Celui-ci, né en 1744<sup>50</sup>, a-t-il pu voir le vitrail avant que la rose ne soit murée, au plus tard en 1752<sup>51</sup>? Il est vrai que Matile dit qu'on en voyait encore des fragments au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Ou alors Chambrier s'est-il servi d'un dessin des *Monuments parlants*, issu d'un manuscrit non encore identifié?

A l'intérieur de la rosace, on remarque les armatures métalliques formant neuf carrés. Des rinceaux soulignent le pourtour du vitrail, soutenant les armoiries des douze cantons. Dans le carré central supérieur trône une Vierge à l'enfant, patronne de la collégiale Notre-Dame. Elle est entourée de deux anges thuriféraires. Sous celui de gauche, un personnage nimbé en armure, portant l'épée dans la main droite, l'écu dans la gauche et terrassant un reptile. Il s'agit de l'archange saint Michel<sup>53</sup>, dans la chapelle duquel se trouvait le vitrail. Devant lui et sous la Vierge, un écu couronné avec une

<sup>46</sup> *Amliche Sammlung der ältern Eidgenössischen Abschiede*, Band 3, Abteilung 2, Lucerne, 1869, p. 1233 (n° 815).

<sup>47</sup> H. LEHMANN, «Les vitraux neuchâtelois...», p. 237. Voir aussi G.-A. MATILE, *Musée historique...*, t. III, p. 42.

<sup>48</sup> C'est ce qui semble ressortir des premières investigations archéologiques menées dans le cadre de la restauration de la collégiale (information de Christian DE REYNIER). Matile était déjà de cet avis (cf. Ch. CHÂTELAIN, «Note sur l'ancien vitrail...», p. 230).

<sup>49</sup> Samuel DE CHAMBRIER, *Description topographique et économique de la Mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1840, p. 54, avec pl.

<sup>50</sup> Cf. Eric-André Klausner, «Samuel de Chambrier», *DHS*, vol. 3, Hauterive, 2004, p. 146-147.

<sup>51</sup> Cf. Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1931, p. 41 et n. 41.

<sup>52</sup> G.-A. MATILE, *Dissertation sur l'église collégiale Notre-Dame de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1847, p. 17.

<sup>53</sup> Je ne crois pas qu'il faille retenir l'hypothèse, avancée par A. LOMBARD, *L'église collégiale...*, p. 32, qu'il puisse s'agir de saint Georges.



Fig. 7. Le vitrail de la collégiale selon Samuel de Chambrier. Samuel DE CHAMBRIER, *Description topographique et économique de la Mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1840, p. 54 (pl.).

coïncidence si Boyve situe le vitrail par rapport à la chapelle Saint-Guillaume, et non par rapport à celle de Saint-Michel, et si Barillier en parle immédiatement après la chapelle Saint-Guillaume. D'ailleurs, vers 1520, Guillaume apparaît comme un sujet iconographique prisé, puisqu'un an auparavant, en 1519, la ville de Neuchâtel a offert à la collégiale de Saint-Imier un vitrail, fabriqué à Neuchâtel, le représentant :

Item délivré treize livres, huit sols et neuf deniers en cinq florins de Rhin, pour une fenêtre donnée pour Dieu à l'église Monseigneur saint Imier; pour ce ici :

XIII £ VIII ss. IX d.

Item délivré sept livres, trois sols, quatre deniers, pour avoir fait, par le verrier de cette ville, Monseigneur saint Guillaume et un ange tenant les armes de la ville, de la largeur de trois quarts d'aulne pour mettre à ladite fenêtre; pour ce ici :

VII £ III ss. IIII d.

Item délivré quatre gros à celui que porta ledit saint Guillaume et ledit ange à Saint-Imier, délivré par l'ordonnance de Fabvre Pierre :

VI ss. VIII d.<sup>56</sup>

<sup>54</sup> *Musée Neuchâtelois*, 1912, p. 236.

<sup>55</sup> A. LOMBARD, *L'église collégiale...*, p. 32.

<sup>56</sup> AVN, *Comptes de la Bourserie*, vol. 7, fol. 207r, édité par William WAVRE, «Extrait des comptes de la Bourserie de la ville de Neuchâtel», *Musée neuchâtelois*, 1906, p. 135.

aigle bicéphale, surmontant une banderole sur laquelle est inscrit «*Alles mit Gottes Hülfe*». L'aigle rappelle l'Empire, à moins qu'il ne faille y voir les armes de la ville, mal lues<sup>54</sup>. Enfin, sous l'ange de droite, se trouve un autre personnage nimbé, habillé en ecclésiastique, tenant un livre ouvert dans la main gauche et brandissant une étoile dans la droite, le tout sur un fond de drapé. Selon Lombard<sup>55</sup>, il s'agit de saint Guillaume, et cette hypothèse est convaincante. Qui d'autre pourrait être cet ecclésiastique aurolé, si bien placé dans la collégiale? Ce n'est pas une

Le vitrail de Saint-Imier, comme celui de Neuchâtel, est perdu, rendant toute comparaison impossible. Mais les apparences poussent nettement à voir sur ce vitrail de Neuchâtel Guillaume, patron de la ville, à qui cette place d'honneur revient assez logiquement.

### Conclusion

Les *Monuments parlants* montrent quelle pouvait être la place de Guillaume au XVII<sup>e</sup> siècle. Une place ténue en réalité. Saint Guillaume survit surtout grâce à la chapelle qui porte son nom, et maître Guillaume ne vit que si l'on se donne la peine d'extraire son nom des chartes. Mais rien de véritablement nouveau n'apparaît à la lecture de Barillier: Guillaume n'est qu'un sujet d'intérêt très marginal à l'époque. Le dossier qui pourrait le plus évoluer, grâce aux recherches tant archéologiques qu'archivistiques, est celui du vitrail. Apparaîtrait alors l'ébauche d'une iconographie de Guillaume – bibliophore et astrophore? –, encore largement méconnue<sup>57</sup>.

Grégoire OGUEY

Adresse de l'auteur: Grégoire Oguey, rue de l'Ecluse 68, 2000 Neuchâtel.

<sup>57</sup> A propos de l'iconographie de saint Guillaume, voir également l'article de Gaëtan CASSINA ici-même.

### III. Le vitrail de Fenin : saint Guillaume retrouvé?<sup>58</sup>

Il arrive que ce que l'on cherche laborieusement soit sous nos yeux; il arrive aussi qu'à force de chercher quelque chose, on le voie partout. Difficile de dire pour l'instant laquelle de ces situations sera illustrée par les lignes qui suivent.

L'histoire des vitraux médiévaux du canton de Neuchâtel est pour l'essentiel une histoire de leurs mentions dans les sources, tout ce patrimoine ayant disparu, à l'exception de trois ou quatre pièces<sup>59</sup>. Parmi elles, les deux vitraux de l'église St-Laurent de Fenin, dans le Val-de-Ruz, pièces en bon état de conservation, sans doute déplacées et peut-être remaniées. Ils sont actuellement formés de quatre unités séparées : deux saints, considérés comme saint Laurent et saint Léonard, et deux armoiries, celles de la ville de Neuchâtel et celles de Blaise Fornachon, connu comme curé de St-Blaise et chapelain de la collégiale de Neuchâtel. Les armes de Neuchâtel sont placées sous saint Laurent et celles de Dom Fornachon sous saint Léonard<sup>60</sup>.



Fig. 8. Vitraux de Fenin, 1502 (cliché OPMS).

<sup>58</sup> Pour des raisons de commodité et de cohérence, cette esquisse d'un réexamen des vitraux de Fenin a été placée à la fin de la contribution de G. Oguey. Ce sujet n'a pas été abordé lors de la table-ronde. Je remercie Gaëtan Cassina, Yann Dahhaoui et Grégoire Oguey de leurs conseils.

<sup>59</sup> H. LEHMANN, « Les vitraux neuchâtelois... », pp. 233-242. La contribution originale de Lehmann, parue entre 1906 et 1912 sous le titre « Zur Geschichte der Glasmalerei in der Schweiz », dans les *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. 26, pp. 346-358, ne contient rien d'important, pour Neuchâtel (VI. « Die Grafschaft Neuenburg », pp. 346-358), qui n'aurait pas été repris par les adaptateurs neuchâtelois.

<sup>60</sup> Pour une description soignée des vitraux, l'histoire de l'église et les références bibliographiques, cf. Jean COURVOISIER, *Les Monuments d'Art et d'Histoire du Canton de Neuchâtel*, t. 3, Bâle, 1968, pp. 195-200.



Ces vitraux de style gothique tardif peuvent être datés sans peine, car une notice des comptes de la ville de Neuchâtel fait état, pour 1502, du don d'un vitrail à une église St-Laurent<sup>61</sup>. La présence des armes de la ville à Fenin et le fait qu'il n'y ait pas d'autre église dédiée à ce saint dans la région<sup>62</sup>, rend le lien assuré. Certes, Fenin était dans la seigneurie de Valangin et non dans celle de Neuchâtel, mais elle dépendait ecclésiastiquement de l'église de St-Blaise, elle-même dépendance du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel<sup>63</sup>. La présence d'un curé de St-Blaise comme donateur s'explique par là-même, comme le geste de courtoisie de la ville de Neuchâtel.

Tout cela est bel et bon, les sources matérielles recoupant parfaitement les sources documentaires, mais sur quoi repose l'identification des deux saints? Celle de Laurent ne fait aucun doute: il tient son gril à la main, l'instrument de son supplice. Comme il était le patron de cette église, sa présence est naturelle. Mais que penser de celle de saint Léonard? Léonard de Noblat, mort au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, fondateur du monastère limousin de ce nom, est un saint au culte assez fervent encore à l'époque du vitrail; et ce n'est pas un saint totalement inconnu des Neuchâtelois, puisque l'une des chapelles de la collégiale lui est dédiée, mais ce n'est évidemment pas une raison suffisante pour l'identifier! Or, de raisons plus précises, il n'y en a aucune. L'identification de saint Léonard ne repose sur rien, apparemment, ni notice de compte, ni inscription sur le vitrail lui-même, ni attribut distinguant le saint sans conteste, comme le gril pour saint Laurent. Par ailleurs, le curé donateur s'appelait Blaise, ce qui ne pouvait attirer son choix sur saint Léonard...

Apparemment, l'identification de saint Léonard est traditionnelle, puisqu'elle figure déjà chez Bachelin, en 1879, à une époque où l'hagiographie ne fleurissait pas vraiment à Neuchâtel<sup>64</sup>. D'où Bachelin la

<sup>61</sup> *Item delivré pour la fenestre que la ville a donner à l'église Monseigneur saint Laurent, por ce, V.É. : AVN, Comptes de la Bourserie, vol. 5, fol. 369r; édité par WAVRE, «Extrait des comptes...», Musée neuchâtelois, 1906, p. 88.*

<sup>62</sup> Le sanctuaire non neuchâtelois le plus proche serait Estavayer. Michel BENZERATH, «Catalogue des Patrons des églises du diocèse de Lausanne au Moyen Age», *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 6 (1912), p. 224.

<sup>63</sup> Pour l'organisation ecclésiastique de la région, cf. Antoine GLAENZER, «Le plaid de Saint-Pierre: présence du prieuré de Vautravers dans le Val-de-Ruz, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles», dans *Un monastère suisse du haut moyen âge redécouvert: Saint-Pierre de Vautravers (Môtiers) = Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 95 (2001), pp. 37-39, et Jean-Daniel MOREROD, «Valangin, capitale ecclésiastique. Le contrôle croissant du chapitre sur la vie religieuse de la seigneurie (1505-1517)», *Revue historique neuchâteloise*, 2005, p. 63.

<sup>64</sup> Auguste BACHELIN, «Vitraux de l'église de Fenin», *Musée neuchâtelois*, 1879, pp. 197-198; à la suite peut-être de Bachelin, Charles CHÂTELAIN, «L'Église dans la seigneurie de Valangin au XVI<sup>e</sup> siècle», *Musée neuchâtelois*, 1898, p. 198, fait de Léonard et Laurent les patrons de Fenin. L'information est passée chez BENZERATH, «Catalogue...», p. 103.

tirait-il, nous n'en savons rien ! Peut-être était-il homme à inventer, en partant de la chapelle de ce nom à la collégiale ? Mais c'est douteux. Quoi qu'il en soit, cette identité traditionnelle a été reprise depuis, comme un fait acquis, sans vérification. Que faut-il en penser ? Le saint est représenté revêtu d'une riche chasuble rouge sur son aube et portant un livre. Léonard, d'ordinaire, est représenté en abbé, parfois avec un livre, mais ses attributs sont surtout une chaîne avec des cadenas, car c'est le libérateur par excellence. Quand il n'est pas représenté en abbé, il l'est en diacre<sup>65</sup>.

Les raisons d'identifier le second saint de Fenin comme étant Léonard de Noblat sont donc nulles, dans l'état actuel de nos connaissances et dans l'état actuel du vitrail. Nous sommes autorisés à chercher ailleurs, mais faut-il pour autant s'arrêter à saint Guillaume ? Il y aurait deux raisons à cela : la vêtue du saint et la politique neuchâteloise en fait de vitraux. Les vitraux de Fenin distinguent les deux saints quant à leur dignité ecclésiastique : le vêtement porté par « saint Léonard » renvoie au monde des prêtres et des chanoines, tandis que celui de Laurent le campe en simple diacre, son statut dans ses *Actes*. Si on y ajoute le soin mis à représenter l'attribut de Laurent, le gril, et à pourvoir l'autre saint d'un livre ouvert, symbole de célébration liturgique, on mesure le sérieux mis à représenter les deux figures. Le saint célèbre qu'est Laurent a été représenté selon la tradition ; si l'autre saint avait également été célèbre, il aurait reçu ses attributs classiques. Saint local, Guillaume, si c'est lui, n'en avait pas et a été simplement représenté dans l'exercice de sa profession, si l'on ose dire, c'est-à-dire en chanoine ou si l'on préfère en clerc séculier d'un certain rang, portant un livre liturgique ouvert. Il reste à se demander si l'inscription que porte le livre – *D(omi)n(u)s Deus noster perpetuam mente[m]* – offrirait un indice en faveur ou à l'encontre d'une identification avec saint Guillaume. Notons, en tout cas, la présence d'un livre ouvert dans les autres représentations, certaines ou hypothétiques, de Guillaume.

L'étude de ce qu'on peut appeler la politique de bon voisinage de la ville permet de consolider l'hypothèse. On sait que Neuchâtel offrait assez souvent des vitraux ; il existe de nombreuses attestations comptables de ces dons<sup>66</sup>. Les bénéficiaires pouvaient être des particuliers, des aubergistes de villes voisines, des corporations, mais aussi des églises, ainsi celle de Boudevilliers, dans le Val-de-Ruz, gratifiée d'un vitrail en 1505, trois ans après Fenin<sup>67</sup>.

<sup>65</sup> Pour une première approche de l'iconographie de saint Léonard, v. *Lexikon der christlichen Ikonographie*, 7, Rome, etc., 1974, col. 394-398. Pour Laurent, *ibid.*, col. 374-380.

<sup>66</sup> H. LEHMANN, « Les vitraux neuchâtelois... », p. 239.

<sup>67</sup> AVN, Comptes de la Bourserie, vol. 6, fol. 40v ; édité par WAVRE, « Extrait des comptes... », *Musée neuchâtelois*, 1906, p. 94. Bien que située au Val-de-Ruz et dépendant ecclésiastiquement de la paroisse d'Engollon, Boudevilliers appartenait au comté de Neuchâtel, raison sans doute du geste de la ville.

La ville en a-t-elle profité pour diffuser le culte ou, en tout cas, l'image de saint Guillaume, emblème de la ville à l'instar de ses armes? C'est vraisemblable et, dans un cas, certain: en 1519, la ville fit faire une verrière pour St-Imier; elle représentait et saint Guillaume et les armes de la ville<sup>68</sup>.

Sans considérer le moins du monde l'affaire comme réglée, nous suggérons que la question des vitraux de Fenin soit reprise et qu'elle le soit en gardant à l'esprit qu'il puisse s'agir, à côté de saint Laurent, patron de l'église, de saint Guillaume, patron de Neuchâtel.

Jean-Daniel MOREROD

Adresse de l'auteur: Jean-Daniel Morerod, Institut d'histoire, Faculté des lettres, Espace Louis-Agassiz 1, Université de Neuchâtel, 2000 Neuchâtel.

<sup>68</sup> Comme on l'a vu précédemment. St-Imier n'était pas dans le comté de Neuchâtel, mais son chapitre contrôlait la cure de Dombresson, dans le Val-de-Ruz, et, surtout, celle de Serrières, aux portes de Neuchâtel, raison sans doute de cette courtoisie.

## POSTFACE

Dans ses *Dialogues*, rédigés à l'extrême fin du VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire le Grand se donne pour mission de prouver que la sainteté n'a pas disparu d'Italie après les persécutions, et que des saints « modernes » accomplissent à leur tour des miracles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, devant le constat que le siècle précédent, pris dans le mouvement général dit « humaniste » de dénigrement du Moyen Age, a concentré son intérêt surtout sur les saints antiques, le jésuite belge Héribert Rosweyde entame un ambitieux projet de retour aux sources en rassemblant, dans les bibliothèques, manuscrits et documents hagiographiques médiévaux : il ouvre ainsi la voie à une entreprise philologique qui restera sans précédent par sa durée et le volume de ses productions, et dont la direction reviendra d'abord à Jean Bolland. Avec celui-ci, le centre d'intérêt philologique du programme bollandien, conçu d'abord comme une histoire de la littérature hagiographique, se déplace alors ostensiblement vers une contribution apologétique à la Contre-Réforme : l'entreprise d'édition prend vite une dimension inquisitoriale dans laquelle, selon les périodes et les éditeurs, on trouve des dossiers textuels parfois squelettiques ; l'essentiel réside dans le prolix *Commentarius praeivus*, cauchemar des jeunes historiens d'aujourd'hui, souvent moins aguerris que leurs aïeux dans la connaissance de la langue latine. Ce savant commentaire introductif, qui disserte d'abord sur les mentions des saints dans les martyrologes, sur leurs reliques et leur culte, puis sur les textes qui leur sont consacrés, fonctionne comme un procès en inquisition : c'est la notoriété du saint qui doit le différencier des saints factices dont la prolifération superstitieuse avait contribué à favoriser la naissance de la Réforme. L'enquête textuelle des Bollandistes dans les bibliothèques européennes s'était ainsi donné l'objectif d'accumuler les preuves tangibles de l'historicité et de la sainteté d'êtres exceptionnels, charismatiques, « amis de Dieu, promus au rang de puissances surnaturelles » selon une expression de Guy Philippart<sup>1</sup>. Ces êtres d'exception, que les textes médiévaux nommaient indifféremment *sancti* ou *beati*, avant qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle la procédure de canonisation ne codifie les modes et les étapes d'accession à la sainteté tels qu'on les connaît aujourd'hui, remplissent soixante-sept volumes dans l'édition originale des *Acta sanctorum*.

<sup>1</sup> Guy PHILIPPART, « L'hagiographie, histoire sainte des 'amis de Dieu' », dans IDEM (dir.), *Hagiographies. Histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550*, vol. IV, Turnhout, 2006, pp. 13-40.

Avant le XI<sup>e</sup> siècle, en effet, si le pape intervenait dans la « fabrique » d'un saint, ce n'était que pour soutenir des cultes locaux et leur donner plus d'éclat, ou pour proposer à son tour des sanctifications. C'est ainsi que Jean XV déclara saint l'évêque d'Augsbourg Ulrich, en 993, et que Léon IX fit quelques saints en Lorraine. Il n'y a encore à cette époque ni monopole de Rome en l'affaire, ni procédure canonique. Le terme *canonizare* remonte à 1016, mais jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle il a régné un certain flou, avec des cas d'opposition entre les processus de sanctification populaire et ecclésiastique, en particulier pour des personnages atypiques comme Hildegarde de Bingen, vénérée comme sainte de son vivant, mais dont le procès de canonisation n'aboutit jamais. Ce n'est que peu à peu, avec la réforme grégorienne, que la papauté se réserva le droit de décider qui était saint.

La sanctification se fit alors à l'issue d'une enquête sur la vie et les miracles du candidat (n'oublions pas qu'aujourd'hui encore un miracle est nécessaire à la canonisation), souvent après de longs délais, et des risques importants de refus. La procédure entraîna un mouvement important de rédaction de textes hagiographiques, qui devinrent autant de preuves de sainteté. Ce n'est qu'au XIII<sup>e</sup> siècle que naquirent les procès de canonisation en règle, avec proclamation de la sainteté du candidat par une bulle pontificale. Mais, comme l'a mis en évidence Jean-Claude Schmitt<sup>2</sup>, les critères de sainteté n'ont jamais été nettement définis au Moyen Âge, et, par ailleurs, la papauté s'est généralement abstenue de faire obstacle au développement de cultes locaux. L'explication en est donnée par les travaux d'André Vauchez<sup>3</sup>, qui ont montré comment l'introduction de la procédure de canonisation apporta à la papauté les moyens de maîtriser et d'endiguer les formes nouvelles de sainteté, en bloquant parfois des saints « populaires » ou contestataires, ou, au contraire, l'occasion de promouvoir des saints au-dessus du commun, de mettre leur popularité énorme au service de l'Église – c'est le cas de saint François d'Assise – et de distinguer certaines grandes familles qui lui apportaient leur soutien. La proclamation de sainteté devint ainsi un acte politique, et ce n'est pas un hasard si les procès de canonisation sont contemporains des enquêtes et des grands procès menés par les pouvoirs monarchiques, et aussi de l'Inquisition. Les sanctifications « spontanées » de saints locaux ou régionaux ne constituant que rarement une menace ou même une gêne en ce domaine, la papauté se garda bien de s'y opposer.

<sup>2</sup> « Note critique. La fabrique des saints », *Annales E.S.C.*, 79 (1984), pp. 286-300.

<sup>3</sup> *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, 1981. Voir aussi Gábor Klaniczay (dir.), *Procès de canonisation au Moyen Âge. Aspects juridiques et religieux*, Rome, 2004.

De façon paradoxale, donc, le procès de canonisation est une création originale de la chrétienté romaine, qui instaure l'intervention de l'autorité pontificale dans la sélection juridique des saints, mais qui, loin de devenir un processus obligatoire, restera un phénomène marginal durant toute la fin du Moyen Âge: il n'empêchera pas l'émergence de saints régionaux ou locaux. Autrement dit, la situation reste globalement stable au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Les saints les plus prestigieux sont les saints les plus anciens, ceux qui ont subi le martyre sanglant, d'où, très tôt, l'invention d'équivalences de la mort martyriale que les contextes historiques ne permettaient plus: toute mort sanglante survenue dans une lutte contre les païens (fût-elle une pure guerre de conquête), tout sacrifice d'une vie au profit de l'orthodoxie (fût-il purement politique), est une mort héroïque décrétée équivalente au martyre; toute mortification extrême de l'âme et du corps devient un martyre «blanc». La plupart des vierges et des confesseurs, après un consensus flou, souvent tacite, entre peuple et prélats, sont sanctifiés et honorés d'un culte en vertu de leur *fama sanctitatis in vita et post mortem*, dont la preuve se trouve généralement consignée dans une biographie ou un éloge hagiographique.

Dans ce contexte général de «fabrique des saints», comment situer Guillaume de Neuchâtel? Ce Guillaume a toutes les recommandations requises. La sainteté de la vie érémitique pour laquelle il semble avoir opté après son retrait des affaires est confirmée par des témoignages, et non des moindres: celui de son contemporain, le célèbre inquisiteur Etienne de Bourbon, sous la plume duquel il est déjà devenu le héros d'un *exemplum* par le truchement oral d'un ancien prieur de Besançon, son homonyme. Un autre contemporain du saint, Aubri de Trois-Fontaines, atteste sa *vita mirabilis* et ses miracles; il est suivi par les Annales de Colmar et de Marbach. Mieux, la sainteté de Guillaume a, selon toute apparence, fait l'objet d'une enquête, comme l'atteste un détail des *Miracula* du fragment 73 des Archives du chapitre de Sion, fol. 1v (c. 3):

Comme le prieur des Dominicains de Besançon, qui s'y était rendu pour prier et voir les miracles, était alors présent quand ces hommes racontèrent ce que nous venons de dire, pour s'assurer de la vérité du miracle il leur parla séparément à tous les neuf, comme on doit le faire en recevant des témoignages. Ils lui racontèrent la vérité sous la forme que nous avons dite, comme si tous avaient parlé d'une seule bouche, ne divergeant sur aucun point.

Certes on ne sait pas si l'enquête précéda un procès, et si celui-ci, le cas échéant, eut une issue favorable; mais si neuf témoins ont été unanimes, même en l'absence de procédure canonique, la renommée de sainteté

populaire était acquise. La preuve en est que, selon un récit de miracle, la sépulture de Guillaume s'était vite transformée en lieu de culte où l'on venait se coucher (*incubare*) pour être guéri, comme dans les sanctuaires antiques.

Deuxième point: l'ancienneté du culte de Guillaume est bien établie, depuis cinquante ans après sa mort environ; un autel lui a été dédié dans la collégiale de Neuchâtel à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; ses traces dans les missels et les bréviaires sont ténues et tardives, mais elles existent. La tradition de sainteté du patron de Neuchâtel naît donc de son vivant, fait l'objet d'une enquête dont elle triomphe, et traverse les trois siècles antérieurs à la Réforme, non sans peut-être avoir été contestée à une époque qu'il est difficile de préciser parce qu'elle dépend de la date de rédaction des Miracles (en tout état de cause, entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle). Au fol. 2v du fragment de Sion (c. 7), on lit en effet ceci :

Tandis que beaucoup qui étaient venus au tombeau étaient guéris de diverses infirmités, il arrivait que quelques-uns repartent sans être guéris. Il n'y a pas là de quoi discuter des mérites de saint Guillaume, puisque nous lisons que ni un saint ni même le fils de Dieu n'ont rendu la santé à tous les malades. Il arriva qu'alors qu'un paralytique, reparti sans être guéri, traversait une vallée proche de Neuchâtel, un homme vint en sens inverse et se mit à se moquer de lui et lui dit : « Qu'est-ce que ça signifie que tu reviennes du tombeau de saint Guillaume sans être guéri? » (...) Et c'est ainsi qu'il rentra en bonne santé à un domicile qu'il avait quitté infirme. Et je ne crois pas devoir taire que le bâton, fiché dans le sol, alors qu'il bougeait facilement dans son trou, ne pouvait pas être arraché du sol, bien que de nombreuses gens, venus pour voir ça, aient essayé, non pas individuellement, mais en groupe. Ils ne purent arracher de terre un bâton qui, pourtant, était facile à bouger. Nous pensons que cela a été fait miraculeusement, pour que, voyant cette trace de ce qui était advenu, on ne croie plus les absurdités qui se racontaient quant aux mérites du saint.

Qu'il faille lire là en filigrane l'expression d'une rivalité entre églises voisines ou autre chose, il y eut apparemment une tentative avortée de mise en cause de la puissance de Guillaume, donc de son statut de saint, sauf si, par une habile manœuvre rhétorique, l'auteur s'était ainsi donné le moyen de mieux affirmer la véracité de ses miracles. A tout le moins, cette contestation établit la réalité de la tradition de sainteté dont bénéficiait l'intéressé, ce qui à l'époque suffit à faire un saint régional.

Troisième preuve, et non des moindres: Maître Guillaume, l'homme de l'art, chanoine, chancelier du comte et détenteur du sceau, diplomate actif, est attesté dans les archives de Neuchâtel et d'ailleurs. Ce saint est donc de chair et d'os.

Il a même une trace de biographie pieuse, transmise sur un méchant fragment de parchemin, restée longtemps cachée dans la reliure d'un manuscrit, dont l'exhumation récente a créé l'occasion de ce colloque. La forme liturgique du texte invite à supposer l'existence d'un hypotexte narratif plus disert sur la vie de Guillaume que ne l'est cette lecture pour l'office. Malheureusement les rares données biographiques fournies par le texte, à savoir l'origine anglaise de Guillaume et sa rencontre avec les deux fils du comte Rodolphe à Paris posent problème, car avant la carrière neuchâtoise de Guillaume, aucun comte Rodolphe n'a eu deux fils en âge d'étudier à Paris. Supposer qu'au moment de la rédaction de la *vita* on ait ignoré ou oublié les origines du chanoine Guillaume et les circonstances de son passage de Paris à Neuchâtel, et qu'un hagiographe inventif ait joliment arrangé ce petit roman d'amitié entre maître et élève, n'aurait rien d'une hypothèse hardie. La *vita* obéit généralement aux règles de la rhétorique antique, commençant par l'origine et finissant par la mort; quand on ne sait rien de l'origine du saint, il n'est pas interdit d'inventer.

Guillaume a également des Miracles, fragmentaires, transmis dans un manuscrit de Sion du XV<sup>e</sup> siècle, et de forme liturgique eux aussi comme l'attestent les mentions *Tu autem* en fin de leçon. Le texte en est assez passe-partout pour avoir été écrit entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, mais le témoignage du moine de Marbach, contemporain de Guillaume, sur la renommée de ses miracles, oriente plutôt vers le XIII<sup>e</sup> siècle. S'ajoute un autre argument en ce sens, qu'il faut néanmoins relativiser en vertu du caractère fragmentaire des *miracula*: au XV<sup>e</sup> siècle, Guillaume est vénéré comme patron des mort-nés; ce que nous lisons aujourd'hui ne le suggère nullement. Il se peut aussi que, comme cela a été proposé pour la *vita*, nous ayons affaire à l'adaptation liturgique d'un texte du XIII<sup>e</sup> siècle, réalisée, ou tout au moins copiée, au XV<sup>e</sup> siècle; à ce compte, Guillaume ne se serait pas encore «spécialisé» dans la résurrection des mort-nés à des fins de baptême.

Or l'une des dernières phrases de la Vie liturgique invite à considérer *vita* et *miracula* comme deux pièces complémentaires d'un même dossier hagiographique:

Par les mérites de ce très saint homme, Dieu fit de nombreux miracles, qui ont été fidèlement mis par écrit dans l'église de Neuchâtel, à la louange et pour la gloire du Seigneur et de la très glorieuse Vierge Marie, sa mère, en l'honneur de qui cette église fut fondée. (l. 26-29)

Il existait donc des Miracles antérieurement à la rédaction de l'adaptation liturgique de la *vita*, dont le support manuscrit est, selon les experts,



datable du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, mais dont l'original peut avoir été rédigé assez tôt après la mort de Guillaume. La mention de l'existence matérielle d'un recueil de miracles dans l'église de Neuchâtel confirme l'impression que le texte liturgique est le remaniement d'un hypotexte narratif (ce qui est d'ailleurs le cas de figure le plus fréquent). L'occasion de la rédaction d'un dossier composé d'une *vita* et de *miracula* se trouverait plus facilement au XIII<sup>e</sup> siècle qu'au XIV<sup>e</sup>. La *fama sanctitatis* de Guillaume s'est en effet répandue très vite, on l'a vu; ses miracles ont attiré immédiatement l'attention et ont fait l'objet d'une vérification. Sont attestées, dès 1281, la dédicace d'un autel à saint Guillaume, et, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, une cérémonie d'élévation de ses reliques. L'une ou l'autre de ces occasions pourrait avoir été une excellente *causa scribendi* pour ce dossier, peut-être sous sa forme narrative perdue, mais surtout sous la forme liturgique qui est parvenue jusqu'à nous<sup>4</sup>.

Quelle qu'en soit la date de rédaction, le dossier actuel de saint *Willelmus de Novo Castro* (ou *Novi Castri*) est largement suffisant, je ne dirai pas pour en faire un saint puisque ce statut ne lui a jamais été vraiment contesté<sup>5</sup>, mais pour que les historiens dont les contributions sont ici rassemblées puissent demander aux Bollandistes de Bruxelles de lui donner un jour la consécration suprême: son admission au panthéon des textes hagiographiques, la *Bibliotheca hagiographica latina*, où, dans une mise à jour à venir du *Novum Supplementum*, il prendrait sa place alphanumérique entre *Willelmus puer martyr Norwicensis* († 1144, BHL 8926-8927) et *Willelmus presbyter, eremita et fundator coenobii Olivae Beatae Mariae* († 1240, BHL 8928-8929).

Monique GOULLET

Adresse de l'auteure: Monique Goulet, 4, rue Eugène Sue, 75018 Paris.

<sup>4</sup> Pour intéressante que soit la question de la date du manuscrit de Fribourg, sa résolution n'est pas essentielle pour notre propos, dans la mesure où nous ne prétendons pas avoir affaire à la rédaction originale.

<sup>5</sup> Rome l'a certes radié du propre de Lausanne en 1853, mais les affaires pontificales sont une chose, les affaires historiques une autre. La rencontre scientifique dont ce livre publie les actes avait pour objet de travailler sur les représentations médiévales de la sainteté de Guillaume, et elle a conclu que celles-ci ne peuvent être contestées. Cela n'a évidemment rien à voir avec les procès en canonisation ou en reconnaissance de sainteté instaurés par l'Église moderne.

## SOURCES POUR L'HISTOIRE DE SAINT GUILLAUME DE NEUCHÂTEL († 1231/2)

### 1. Aubri de Trois-Fontaines († après 1252), *Chronica*

Ed.: *Monumenta Germaniae Historica (MGH), Scriptores*, XXIII, p. 929

*Anno 1231 [...] moritur in dyocesi Lausannensi quidam vir sanctus Guilelmus, qui mirabilis exitit vita et operibus et modo facit magna miracula.*

En 1231 [...] est mort dans le diocèse de Lausanne Guillaume, un saint homme, qui s'illustra par sa vie et ses œuvres et fait maintenant de grands miracles.

### 2. *Annales Colmarienses minores*

Ed.: *MGH, Scriptores*, XVII, p. 189

1232. *Sanctus Wilhielmus miraculis claruit.*

1232. Saint Guillaume brilla par des miracles.

### 3. *Annales 'Marbacenses'*

Ed.: *MGH, Scriptores*, XVII, p. 176

A. 1232. *Magister Wilhelmus, canonicus de oppido Nuowenbuch quod est in dyocesi Lausunensi [sic], vir multe abstinentie magneque sanctitatis, adhuc in vita degens nec minus post mortem miraculis claruit.*

1232. Maître Guillaume, chanoine du bourg de Neuchâtel, qui se trouve dans le diocèse de Lausanne, homme très abstinent et très saint, fut renommé de son vivant et pas moins après sa mort, grâce à ses miracles<sup>1</sup>.

### 4. Etienne de Bourbon († vers 1261), *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*

Ed.: *Stephani de Borbone Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, éd. Jacques Berlioz, Turnhout, 2002, pp. 153-154 (CCCM 124)

*Ex timore solo et non vere penitens. Item audivi a fratre Guillelmo, quondam priore Bisumptinensi, quod, cum quidam capellanus apud Novumcastrum in dyocesi Lausanensi, Willelmus nomine, qui etiam sanctus modo dicitur propter miracula multa que Dominus dicitur per eum fecisse, esset in domo sua, super lacum maximum, et quidam miles, qui erat cum eo, quereret ab eo cur se affligeret, immo quasi occideret jejuniis, ciliciis et lacrimis, cum assercione dixit quod vellet esse usque ad diem iudicii in tanto igne quantus erat lacus et esset securus quod posset evadere cum omni penitencia sua vel ignem inferni vel purgatorii. De latrone ab angelis portato*

<sup>1</sup> La fin du texte latin se comprend différemment selon que l'on rattache *miraculis* à *post mortem* ou que l'on pose *miraculis claruit* en facteur commun à *adhuc in vita degens* et à *nec minus post mortem*. Dans le premier cas, il faut comprendre que Guillaume s'est illustré de son vivant par son abstinence et sa sainteté et après sa mort par ses miracles; dans le second, que l'auteur affirme que Guillaume a réalisé des miracles de son vivant déjà.

*et heremita a demonibus. Et referebat quoddam exemplum quod, cum quidam latro fugaretur ab hostibus suis, videns se non posse evadere, prostravit se in cruce, dicens quod bene mortem promeruerat, quia Deum offenderat; flebat pro hoc, confitebatur se peccatorem et rogabat eos ut Deum de eo vindicarent exponendo membra martyrio. Quidam autem heremita erat prope, qui multis annis penitenciam egerat; cui revelatum est quod angeli cum laudibus in celum illius latronis animam deportarent. Qui non egit Deo gratias sed indignatur hoc, dicens apud se quod, postquam se exposuisset omnibus flagitiis, similiter in fine peniteret et sic ei fieret ut latroni. Et cum ad seculum rediret, transiens aquam, de ponte cadens, submergitur et a demonibus in infernum proicitur. Idem exemplum de latrone refert magister Jacobus de Vitriaco.*

**Pénitent par crainte seulement et non pas véritablement.** J'ai entendu frère Guillaume, autrefois prieur de Besançon, raconter qu'un chapelain de Neuchâtel, dans le diocèse de Lausanne, du nom de Guillaume, dont on dit même maintenant qu'il est saint en raison des nombreux miracles que le Seigneur aurait réalisés par son entremise, était dans sa maison surplombant le vaste lac; un chevalier, qui se trouvait auprès de lui, lui demandait pourquoi il s'affaiblissait ou plutôt se tuait, pour ainsi dire, à grand renfort de jeûnes, de cilices et de larmes, il répondit en affirmant qu'il voudrait demeurer jusqu'au jour du Jugement au milieu d'un feu aussi grand que le lac et qu'il serait alors assuré d'échapper au feu de l'enfer ou du purgatoire. **Le larron emporté par les anges et l'ermite par les démons.** Il<sup>2</sup> rapportait l'*exemplum* du larron pourchassé par ses ennemis, qui, voyant qu'il ne pouvait leur échapper, se jeta à terre les bras en croix, reconnaissant qu'il avait bien mérité de mourir pour avoir offensé Dieu. Il se lamentait sur son offense, confessait ses péchés et demandait à ses poursuivants de venger Dieu en exposant son corps au martyre. Or, un ermite, qui avait passé de nombreuses années dans la pénitence, vivait non loin de là. Il lui fut révélé que les anges emportaient l'âme du larron au ciel en chantant des louanges. Plutôt que de rendre grâce à Dieu, il s'indigna et se dit qu'après s'être exposé à toutes les turpitudes, il ferait, lui aussi, pénitence à la fin de sa vie et qu'il lui adviendrait la même chose qu'au larron. Tandis qu'il retournait dans le siècle, en traversant une rivière, il tomba du pont, se noya et fut jeté en enfer par les démons. Maître Jacques de Vitry rapporte le même *exemplum* du larron.

### 5. *Legenda de Guillaume de Neuchâtel*

Ms.: Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, ms. L 316 (ancienne claié, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)

1. De beato *Willelmo Novicatri*, confessore
2. [F]uit igitur beatus *Willelmus* de partibus anglicis ex nobili [prosa-]
3. pia ortus. V<ersus> Uti de bono in melius posset proficere, ..[...]
4. adiit *Parisiis*, theologie vacans *lectioni*. Tu autem
5. [I]n illo namque tempore erat qui[d]am vir nobilissimus [Rodul-]

<sup>2</sup> Il est difficile de dire si l'homme qui rapporte le second exemplum est Guillaume de Neuchâtel ou Guillaume de Besançon.

6. plus nomine, comes Novicastri, qui duos filios s[uos mi-]
7. sit Parisius litterarum studiis imbuendos.
8. [C]um<sup>3</sup> divina gratia beati Willelmi sanctitatem a[g]noscentes [.....]
9. ....arunt. Idem vero ipsos quantum potuit litterarum stud[.....]
10. .... laudabili et moribus erudit. [F]<sup>4</sup>ui[t....]
11. .... non modicum tem[p]us cum dicto [b]eato viro moram contra[he...]
12. ..ac de mandato patris eorum ad partes suas vellent [.....]
13. beato viro affectuose supplica[ver]unt ... cum eis veniret ind[.....]
14. .. etiam formaverat perseverans. ...ris<sup>5</sup> an<sup>6</sup>[.....]
15. ....bonum affectum, annuens eorum precibus ve[.....]
16. ....animarumque populi salutem effectus est [.....]
17. ....st canonicus ecclesie Novicastri .... jugum Domini s[u]s[tulit..]
18. .... idem s....acium est.....[V]<sup>7</sup>ir Dei serv[.....]
19. ....p..... omni die Deo serviebat orando, vigi[lando]
20. cilicio clam inductus [!] circa carnem a vino et carnibus ab[stinendo]
21. ....inherens et quidquit habere poterat pauperibus ero[ga....]
22. .... vitam sine crimine s.....migrans [.....]
23. vivens in Christo, anno incarnationis eiusdem MCCXXXI<sup>mo</sup>I<sup>o</sup> ·II[II]<sup>o</sup> [kal<sup>p</sup>]
24. aprilis, ad cujus tumultum multi oppressi in diversis infirm[itati-]
25. bus convenerunt ibique, disponen[te] Domino, adepti sunt sa[n]tatem].
26. [A]c ipsius viri sanctissimis meritis fecit Deus plurim[a mi-]
27. racula que scripta [s]unt fideliter in dicta ecclesia ad laudem et g[loriam]
28. [e]jusdem Domin[i] et gloriosissime Marie virginis matris ...[.....]
29. [..]aiorum honore fundata est ecclesia memorata.

Le bienheureux Guillaume était originaire d'Angleterre, issu d'une famille noble. **Verset.** Afin de pouvoir progresser de bien en mieux, il se rendit de là à Paris pour se consacrer à l'enseignement de la théologie. **Mais toi, <Seigneur, prends pitié de nous>.**

A la même époque, il y avait un très noble personnage du nom de Rodolphe, comte de Neuchâtel, qui envoya deux de ses fils à Paris pour les y faire instruire.

Apprenant, par grâce de Dieu, la sainteté du bienheureux Guillaume, *ils allèrent le trouver.* Et lui, autant qu'il put, leur enseigna les Lettres, *une vie honorable et de bonnes mœurs.*

[...] *Quand les deux frères eurent passé un certain temps avec le bienheureux, et que, sur ordre de leur père, ils voulurent retourner chez eux, ils le supplièrent affectueusement de les accompagner. [...] se rendit à leurs prières. [...] Il devint une source de salut pour les âmes du peuple et fut fait chanoine de l'Eglise de Neuchâtel, acceptant le joug du Seigneur. [...].*

<sup>3</sup> Ou <D>um.

<sup>4</sup> «F» en lettre d'attente.

<sup>5</sup> Ou ns.

<sup>6</sup> an + tilde ou au + tilde.

<sup>7</sup> «V» en lettre d'attente.

L'homme de Dieu servait [...] Il servait Dieu tout le jour, en veillant et en priant. En secret, il portait un cilice à même la chair et s'abstenait de prendre du vin et de la viande [...] tout ce dont il pouvait disposer, il le donnait aux pauvres [...] Il mourut dans le Christ l'an de l'incarnation du Seigneur 1232, le 4<sup>e</sup> jour des calendes d'avril (29 mars). De nombreuses victimes d'infirmités vinrent sur sa tombe et là, *par la volonté* de Dieu, ils recouvèrent la santé.

Par les mérites de ce très saint homme, Dieu fit de nombreux miracles qui ont été fidèlement mis par écrit dans l'Eglise de Neuchâtel, à la louange et pour la gloire du Seigneur et de la très glorieuse Vierge Marie, sa mère, [...] en l'honneur de qui cette église fut fondée.

## 6. Notice du chanoine DuBois (XV<sup>e</sup> siècle)

Ms.: Neuchâtel, Archives de l'Etat, Manuscrits du chapitre, n° 237, fol. 11-11v

*Hec nostra ecclesia beatissime Marie virginis usque ab inicio – ut in veteribus scripturis, maxime in legenda beati Guillermi confessoris et canonici Novicastris, facile est videre – habet numerum canonicorum jurat<or>um videlicet duodecim canonicorum incluso preposito cujus sola est dignitas. [...] Decima tertia vero prebenda addita fuit ab illustri domino domino Rodulfo, comite Novicastris, qui, ob reverenciam et devotionem prefati beati Guillermi, qui tunc erat pedagogus filiorum ipsius comitis et ejus duos filios Parisius egregie docuerat et huc incolumes reduxerat hanc tertiā decimam prebendam suis impensis fundavit et prefato beato Guillermo contulit. Huic veritati astipulatur quod, usque ad tempora nostra, prebenda illa sola mortua esse dicatur, eo quod domini comites volunt succedere in bonis illius prebendati. [...] Et licet dignitas prepositure sit electiva per dominos canonicos ecclesie et prefatum dominum abbatem Fontis Andree, tamen ejus institutio pertinet eidem reverendissimo domino Lausanense. Que dignitas libera est sicut et omnes prebende ecclesie sunt libere, excepta una que «hospitalis» dicta est. Quam, ut fertur, possederat beatus Guillermus suo tempore.*

Notre église dédiée à la bienheureuse Vierge Marie compte, dès l'origine, un nombre de chanoines assermentés, à savoir douze chanoines, y compris le prévôt dont la dignité est la seule<sup>8</sup>, comme des textes anciens et surtout la légende du bienheureux Guillaume, confesseur et chanoine de Neuchâtel, permettent de le constater facilement. [...] La treizième prébende fut ajoutée par l'illustre Rodolphe, comte de Neuchâtel, pour marquer sa déférence et son dévouement envers saint Guillaume qui était alors le précepteur de ses fils et en avait brillamment instruit deux à Paris avant de les ramener indemnes à Neuchâtel. Le comte fonda cette treizième prébende à ses frais et la remit au bienheureux Guillaume. On en trouve la preuve dans le fait que, jusqu'à notre époque, cette prébende est la seule qui est dite « morte » (*de mainmorte*) parce que les comtes veulent succéder aux biens de son prébendé. [...] Et bien que la dignité du prévôt soit laissée à l'élection des chanoines et de l'abbé de Fontaine-André, son institution, cependant, relève de l'évêque de Lausanne. Cette dignité est libre, comme toutes les autres prébendes,

<sup>8</sup> Le chapitre de Neuchâtel, comme beaucoup de petits chapitres collégiaux, n'avait qu'un dignitaire, son prévôt.

sauf une qui est dite «de l'hôtel» et qu'avait reçue, à ce qu'on raconte, le bienheureux Guillaume à son époque.

### 7. *Miracula de Guillaume de Neuchâtel*

Ms.: Sion, Archives du chapitre, Fr. 73 (copie du XV<sup>e</sup> siècle)

[...] /fol. 1/ [1] *aliquo per spatium dicti temporis, ut creditur, non accepto, tandem ab amicis suis detentus et fune ligatus, a pluribus eorum, tanta erat ejus insania, vix duci potuit; quod ad sepulcrum [...] <sup>9</sup> ibique pernoctans et dormiens, mane facto sanus effectus est et, profitens cunctis videntibus se sanatum, funem ibi in memoriam miraculi quod acciderat dereliquit.*

[...] n'ayant, à ce qu'on croit, reçu aucun <répit> durant ce laps de temps; finalement maîtrisé par ses amis et ligoté avec une corde, il put avec peine – si grande était sa folie – être conduit par plusieurs d'entre eux. Puis, passant la nuit et dormant devant le tombeau, le matin venu, il fut guéri et, déclarant à tous ceux qui le voyaient qu'il avait été guéri, il abandonna là sa corde en mémoire du miracle qui s'était produit.

[2] *Quedam mulier de Teutonia potens et nobilis filiam habebat parvulam, pulchram facie, sed ad eundum penitus impotentem quia gibbum habebat in dorso, qui ita nervos contraxerat quod nec se erigere, nec stare poterat super pedes. Hanc mater devota duxit ad tumulum, insistens orationibus, rogans sanctum ut innocenti creature dignaretur pietate solita subvenire. Cumque puellam super imposuisset lapidi sepulture statim gibbus evanuit. Quam mater decedens super pedes stare precepit. Illa vero statim cepit divino auxilio ambulare. Tu aut<em>.*

Une femme riche et noble d'Allemagne avait une petite fille, belle de visage, mais totalement incapable de se déplacer en raison d'une bosse dans son dos qui lui avait comprimé les nerfs au point de l'empêcher de se dresser ou de se tenir sur ses pieds. Sa mère, pieuse, la conduisit au tombeau, pressant le saint de prières et lui demandant de daigner secourir l'innocente créature par sa miséricorde habituelle. Aussitôt qu'elle eut placé la fillette sur la pierre tombale, la bosse disparut. La mère s'éloigna et lui demanda de se tenir sur ses pieds. Aussitôt, elle commença à marcher avec l'aide de Dieu. **Mais toi, <Seigneur, prends pitié de nous>.**

[3] *<S>eptem viri de villa que dicitur Corcellis prope Paterniacum, profecti peregre ad beati Willelmi tumulum, oratione facta, navem ingressi sunt, volentes ad locum unde venerant remeare. Cumque iidem septem cum duobus nautis qui eos ducebant essent a portu aliquantulum elongati, ecce subito nebula densa cecidit super lacum, illis tam inferens cecitatem quod terram ex parte aliqua non viderent. Sic ergo fortune expositi, nunc huc, nunc illuc per lacu solitudinem vagabantur. Nox vero imminens omnem eis spem prorsus abstulit evadendi, quos diurne tenebre de vita reddiderant non securos. Cum igitur esset Epiphanie vigilia, quo tempore frigus intensum maxime in illis partibus esse solet, modum evadendi non vident, oppressi*

<sup>9</sup> Il manque un adjectif ou un participe signifiant «amené».

*frigore et tenebris involuti. Duplex enim periculum, imminens noctis et frigoris nimirum, cogit morti expositos desperare. Nam si cesset oppressio frigoris, ad portum quomodo venire poterunt non videntes? et si diem oporteat expectare per noctes illo tempore spaciosas, antequam venerit, peribunt frigore congelati. In hiis ergo mortis periculis constituti, ad beatum Willelmum toto mentis affectu orationes cum lacrimis dixerunt quatenus ipse peregrinis suis morti deditis /fol. 1v/ misericorditer subveniret, ejus nomen et auxilium cum clamore et gemitu invocantes. Nec mora ipsis lumen quasi candele apparuit in medio tenebrarum, nunc se sursum elevans, nunc se infra dimittens et circa navem pluries illis videntibus se rotando tandem quievit ante navem. Illi autem, viso miraculo, magno stupore et gaudio concitati, lumen secuti sunt quo ductore ad portum Novicastri veneranter sunt reducti, ibique navem exeuntes accesserunt pariter ad sepulcrum et, reddentes Domino gracias, quicquid eis acciderat retulerunt. Cum igitur prior domus predicatorum de Bisuntio, qui causa orandi et videndi miracula ad locum accesserat, illo tempore esset presens cum dicti homines id quod prediximus narraverunt, ad confirmandam miraculi veritatem illis novem separatim, sicut solet fieri in receptione testium, est locutus. Qui enim veritatem, acsi omnes uno ore locuti fuissent, sub forma qua prediximus narravit, in nullo articulo discordans. Tu aut<em>.*

Sept hommes du village appelé Corcelles-près-Payerne, partis en pèlerinage au tombeau de Guillaume, après avoir prié, embarquèrent, souhaitant rentrer là d'où ils étaient venus. Tandis que ces sept hommes, ainsi que les deux bateliers qui les conduisaient, s'étaient éloignés un peu du port, voici soudain qu'un brouillard épais tomba sur le lac qui les plongea dans une telle obscurité qu'ils ne voyaient plus la terre d'aucun côté. Ainsi donc, abandonnés à la fortune, ils erraient sur le lac désert, tantôt par-ci, tantôt par-là. La nuit qui tombait leur enlevait absolument tout espoir d'en réchapper, eux que des ténèbres diurnes avaient rendus déjà incertains de sauver leur vie. Comme c'était la veille de l'Épiphanie, période habituelle de froid intense, surtout dans ces régions, ils ne voient pas de moyen d'en réchapper, engourdis par le froid et entourés par les ténèbres. Ce double péril – la proximité de la nuit et le froid intense – les pousse au désespoir, exposés qu'ils sont à la mort. En effet, si l'assaut du froid vient à cesser, comment parviendront-ils au port sans rien y voir? Et s'il leur faut attendre le jour – les nuits sont longues à cette saison –, avant qu'il ne se lève, ils périront gelés. Dans ces périls mortels, ils prièrent saint Guillaume de toute la force de leur âme, en pleurant, le conjurant de venir miséricordieusement au secours de ses pèlerins voués à la mort et invoquant avec des cris et des gémissements son nom et son aide. Sans délai, une lumière qui semblait celle d'un cierge leur apparut au milieu des ténèbres, montant et descendant; ils la virent tourner plusieurs fois autour du bateau, avant de se fixer devant lui. Voyant le miracle, mus par la surprise et la joie, ils suivirent la lumière et furent ainsi ramenés, pleins de vénération, jusqu'au port de Neuchâtel; descendant du bateau, ils se rendirent ensemble au tombeau et, rendant grâce à Dieu, rapportèrent ce qui s'était passé. Comme le prieur des Dominicains de Besançon, qui s'y était rendu pour prier et voir les miracles, était alors présent quand ces hommes racontèrent ce que nous venons de dire, pour

s'assurer de la vérité du miracle, il leur parla séparément à tous les neuf, comme on doit le faire en recevant des témoignages. Ils lui racontèrent la vérité sous la forme que nous avons dite, comme si tous avaient parlé d'une seule bouche, ne divergeant sur aucun point. **Mais toi, <Seigneur, prends pitié de nous>.**

[4] *<C>um vero miraculorum fama ubique discurreret, nobilis mulier domina de Pesmes quamdam cecam, quam amore Dei diu nutrierat, illuc misit, quemdam qui eam duceret et reduceret servientem conducens. Que cum ad tumulum pervenisset, eo tempore, comitissima [sic] de Froborg et filiorum suorum uxores ad eundem locum venerant peregrine. Cumque super tumulum vigilarent pauperes et divites, nobiles et ignobiles, qui de diversis partibus ibi convenerant, circa mediam horam noctis, lumen redditum est pauperi mulieri non videnti. Et videntibus comitissa predicta et multis qui ibi vigiliis et orationibus insistebant, tunc comitissa, repleta gaudio, se felicem appellat cui Dominus patens miraculum dignatus est ostendere. Ipsam in christiana fide solidavit.*

Comme la renommée de ses miracles se répandait partout, une noble femme, la dame de Pesme, envoya une aveugle qu'elle avait longtemps entretenue pour l'amour de Dieu, engageant un serviteur pour la conduire et la ramener. Elle arriva au tombeau au moment où la comtesse de Frobourg et ses belles-filles y étaient arrivées en pèlerinage. Alors que les pauvres et les riches femmes, les nobles et les humbles venues de bien des régions veillaient au-dessus du tombeau, vers le milieu de la nuit, la lumière fut rendue à la pauvre femme aveugle. La comtesse et toutes celles qui faisaient assaut de veilles et de prières virent cela; la comtesse, pleine de joie, se jugea heureuse que Dieu ait daigné lui montrer un miracle évident. Cela renforça sa foi.

[5] *Quidam mutus, nutritus apud Friburg, XVI habens annos, adductus est ad sepulcrum. Qui cum ibi fuisset, ab eis qui eum adduxerant dicebatur: «Roga beatum Willelmum ut te loqui faciat!» Ille vero, qui numquam locutus fuerat, statim dixit: «Rogo eum». Illi vero, mirati plurimum et gaudentes, dixerunt: «Ubi moram fecisti?» /fol. 2/ Qui dixit: «Apud Friburg, in domo advocati». «— De qua villa es tu?» Ille statim villam de qua natus fuerat nominavit. Illi autem exultantes, viso miraculo, illum loquentem ad locum unde venerant adduxerunt. Tu aut<em>.*

Un muet, élevé à Fribourg, âgé de 16 ans, fut amené au tombeau. Lorsqu'il s'y trouva, ceux qui l'avaient conduit lui disaient: «Demande au bienheureux Guillaume de te faire parler!». Et lui, qui n'avait jamais parlé, dit aussitôt: «Je le lui demande». Alors eux, très étonnés et joyeux, dirent: «Où demeures-tu?» et lui répondit: «A Fribourg, dans la maison de l'avoyer». «Et d'où viens-tu?». Et lui, aussitôt, nomma le village où il était né. Alors, eux, tout heureux, ayant constaté le miracle, ramenèrent l'homme qui parlait à l'endroit d'où ils venaient<sup>10</sup>. **Mais toi, <Seigneur, prends pitié de nous>.**

<sup>10</sup> Il peut paraître étrange que ses accompagnants le ramènent chez eux plutôt que chez lui, mais le texte latin a indiscutablement *venerant* et non pas *venerat*.



[6] <A>ccidit quod puer quidam et puella cum eo, de villa que dicitur Vilier, pecudes quasdam per nemora quererent quas crediderant amisisse. Venientes autem ad bivium dixerunt invicem: «Eas tu viam illam et ego ibo istam». Et hoc dicebant ut ciccius possent, per diversas vias euntes, hoc quod amiserant invenire. Cum vero puer per viam quam elegerat aliquantulum processisset, casu fortuito in machinamentum quoddam incidit quod vulgariter dicitur «onus dorsi», quod erat ad capiendos ursos vel apros ab illius loci hominibus preparatum. Taliter autem disposita esse dicta machina perhibetur quod qui ipsam incidit, statim cadit moles maxima super eum et sub tanto pondere omnia supposita confringuntur. In hac ergo puer incautus incidens, tanto nimirum confractus pondere expiravit. Puella vero de lignis et lapidibus que puerum opprasserant prout poterat removebat cum lacrimis et clamore. Ad clamorem cujus indigene advenerunt et, lignis remotis et lapidibus, confractum corpus pueri detulerunt. Quem parentes, beati Willelmi meritis commendantes, candelam pro ipso ad ipsius tumulum transmisere. Et cum jam exequie pararentur et deferrī debebat cadaver ad ecclesiam tumulandum, vita sibi repente reddita, paulo post sancti viri tumulum propriis pedibus acturus gratias visitavit.

Il arriva qu'un garçon de Villiers, accompagné d'une jeune fille, cherchaient dans les bois du bétail qu'ils croyaient avoir perdu. Arrivant à un carrefour, ils se dirent: «Toi, prends ce chemin et moi je prendrai l'autre». Et ils se le disaient pour pouvoir retrouver plus rapidement ce qu'ils avaient perdu, en parcourant plusieurs chemins. Quand le garçon eut progressé un peu sur le chemin qu'il avait choisi, il tomba par hasard dans un piège qu'on appelle communément «charge dorsale», qui avait été disposé par les hommes de l'endroit pour capturer les ours et les sangliers. Il était ainsi préparé qu'à peine y était-on tombé, voilà qu'une grande masse s'abattait et que sous un tel poids tout était écrasé. Le garçon, inattentif, étant tombé là-dessous, expira, brisé par un tel poids. La jeune fille, en larmes et appelant à l'aide, enlevait comme elle le pouvait les morceaux de bois et les pierres qui écrasaient le garçon. A ses cris, les habitants de l'endroit accoururent et, ayant ôté bois et pierres, retirèrent le corps brisé du garçon. Ses parents le recommandèrent aux mérites de saint Guillaume et firent placer pour lui un cierge devant son tombeau. Comme on préparait les obsèques et qu'on allait amener le cadavre pour l'enterrer à l'église, la vie lui fut soudainement rendue et bientôt il put aller sur ses jambes visiter le tombeau du saint homme pour le remercier.

[7] Cum igitur plures venientes ad tumulum de diversis infirmitatibus sanarentur, aliquos eciam non sanatos quandoque recedere continebat. Super quo non erat beati Willelmi meritis obloquendum, cum vero legamus sanctum aliquem nec etiam Dei filium prestitisse omnibus languidis sanitatem. Contigit autem quod, dum quidam contractus recederet non sanatus et per quamdam vallem que prope Novumcastrum est transitum faceret, quidam homo, ei obviam veniens, ei cepit illudere et dicebat: «Quid est hoc quod recedis a sancti Willelmi tumulo non sanatus? Cum /fol. 2v/ te videam contractum in reditu sicut fueras in adventu, quid tibi profuit iter tuum?» Ille initens baculum quem gerebat respondit: «Si nondum beatus Willelmus michi prestitit sanitatem, scio quod potens est eam michi quando sibi placuerit exhibere».

*Cumque ille qui ei illuserat aliquantulum processisset, dum contractus, volens recedere, baculo suo, sicut consueverat, initi vellet, statim baculus terram subito est ingressus. Ille vero, subtracto baculo, cadere metuens, divino statim interveniente auxilio per se stetit, non indigens baculi fulcimento. Qui, sentiens se sanatum, clamans post eum qui ab ipso illudens discesserat, dixit ei: «Ecce baculum sine quo ire non poteram hic dimitto, et beati Willelmi meritis confiteor me sanatum». Sanus ergo recessit ad propria, qui prius venerat imbecillis. Tacendum non arbitror quod baculus, terre fixus, licet in foramine in quo erat moveretur de facili, de terra tamen non poterat extrahi, cum plures, causa videndi, accedentes ad locum, non quilibet per se, sed plures insimul nitebantur, nec tamen baculum de terra trahere poterant, qui de facili in loco proprio movebatur. Quod miraculose credimus esse factum, ut, hoc viso indicio rei geste, figmenta esse ab aliquibus non credantur, que de sancti meritis enarrantur.*

Tandis que beaucoup qui étaient venus au tombeau étaient guéris de diverses infirmités, il arrivait que quelques-uns repartent sans être guéris. Il n'y a pas là de quoi discuter des mérites de saint Guillaume, puisque nous lisons que ni un saint ni même le fils de Dieu n'ont rendu la santé à tous les malades. Il arriva qu'alors qu'un paralytique, reparti sans être guéri, traversait une vallée proche de Neuchâtel, un homme vint en sens inverse et se mit à se moquer de lui et lui dit: «Qu'est-ce que ça signifie que tu reviennes du tombeau de saint Guillaume sans être guéri? Puisque je te vois au retour handicapé comme à l'aller, à quoi ce voyage t'a-t-il servi?» Lui, s'appuyant sur le bâton qu'il portait, répondit: «Si le bienheureux Guillaume ne m'a pas encore rendu la santé, je sais qu'il a le pouvoir de la susciter quand cela lui plaira». Lorsque celui qui s'était moqué de lui se fut un peu éloigné, le paralytique, voulant repartir, chercha, comme de coutume, à s'appuyer sur son bâton; mais aussitôt celui-ci s'enfonça dans le sol. Privé de son bâton et craignant de tomber, voilà qu'il tint debout par lui-même, grâce à l'aide de Dieu; il n'avait plus besoin du secours du bâton. Comprenant qu'il était guéri, il cria pour rappeler celui qui était passé en se moquant de lui et lui dit: «Voilà! je laisse ici le bâton sans lequel je ne pouvais pas marcher et je confesse que je suis guéri par les mérites du bienheureux Guillaume!» Et c'est ainsi qu'il rentra en bonne santé à un domicile qu'il avait quitté infirme. Et je ne crois pas devoir taire que le bâton, fiché dans le sol, alors qu'il bougeait facilement dans son trou, ne pouvait pas être arraché du sol, bien que de nombreuses gens, venus pour voir ça, aient essayé, non pas individuellement, mais en groupe. Ils ne purent arracher de terre un baton qui, pourtant, était facile à bouger. Nous pensons que cela a été fait miraculeusement, pour que, voyant cette trace de ce qui était advenu, on ne croie plus les absurdités qui se racontaient quant aux mérites du saint.

### 8. Antienne, répons et versets de saint Guillaume

Ms.: Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire, ms. A. F. A 24 (4822), fol. 32-33v (XIV-XV<sup>e</sup> siècle)

#### *De sancto Guillermo ant<iphona>*

*O Guillaume, pastor bone, sancte pater et patrone, /fol. 32v/ fac nos tuo precamine simus mundi a crimine. Euae. R<esponsorium> Beatus Guillelmus, cum remearet a scolis ad [...] <sup>11</sup> non rediit, fugiens mundi glori-/fol. 33/-am, \*in monte Syon Novicastro elegit sibi mansionem. V<ersus> Constituit eum Dominus super familiam suam ut det illis in tempore tritici mensuram. In <monte Sion>. /fol. 33v/ R<esponsorium> Hic captivos liberavit detentos ligamine, cecos multos illustravit oculorum lumine. \*Hec ad preces confessoris /fol. 34/ cunctis Deus facit horis. V<ersus> Dominus solvit compeditos, Dominus illuminat cecos. Hec ad <preces>. /fol. 34v/ Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.*

**Antienne de saint Guillaume:** Ô Guillaume, bon pasteur, saint père et protecteur, fais que, par tes prières, nous soyons purifiés de nos péchés. <Aux siècles des siècles, amen>. **Répons:** Comme le bienheureux Guillaume rentrait des écoles, il ne retourna pas \*\*\*\*\*, mais, fuyant l'éclat du monde, il se choisit un logis sur le mont Sion de Neuchâtel. **Verset:** Le seigneur l'a établi sur ses gens pour leur donner en temps voulu leur ration de blé. <Sur le mont Sion>. **Répons:** Là, il libéra les captifs entravés par leurs liens et rendit la vue à de nombreux aveugles. Ces miracles, Dieu les fait à chaque instant, accédant aux prières du confesseur. **Verset:** Le Seigneur délie les entravés, le Seigneur rend la vue aux aveugles. <Dieu fit tous> ces <miracles> à la demande <du saint>. Gloire au Père et au Fils et au saint Esprit.

### 9. Le compagnon prémontré de saint Guillaume

Ms.: Neuchâtel, AEN, 3PAST-1A, Manuscrits de la Bibliothèque des Pasteurs, Petit Obituaire des Prémontrés de Fontaine-André, fol. 97r (fin XIV<sup>e</sup> siècle)

*o(biit) frat(er) Otho, abbas hui(us) ecc(lesi)e, soci(us) s(an)c(t)i Williermi de Novocast(ro), q(u)i const(r)uxit claustrum hui(us) ecc(lesi)e.*

(Le 15 juin) mourut Frère Othon, abbé de cette église, compagnon de saint Guillaume de Neuchâtel, qui fit construire le cloître de cette église.

**10. Le remplacement de saint Guillaume au service du seigneur de Neuchâtel (1234), voir ici l'annexe à l'article de M. DE TRIBOLET, «Droit savant...»**

<sup>11</sup> Le mot initialement écrit n'est pas identifiable; le mot corrigé était *propr*[...], qu'il faut sans doute lire *propriam*, *ad propriam* étant une formule fréquente pour signifier «chez soi»; dans ce texte, en plus, il faut penser que *ad propriam* rimait avec *gloriam*.

## BIBLIOGRAPHIE

Marc-Antoine KAESER (dir.), *De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940). Des fouilles de La Tène au «néolithique lacustre»*. Neuchâtel, Service et musée d'archéologie (Archéologie neuchâteloise, 35), 2006, 165 pages.

Conçu comme une forme d'hommage à celui qui fut en quelque sorte le premier archéologue cantonal neuchâtelois (p. 17), le présent ouvrage, publié sous la direction de Marc-Antoine Kaeser, intervient de manière tout à fait opportune, et probablement non fortuite, alors que l'archéologie neuchâteloise est en passe d'aborder un tournant décisif dans ses activités de recherches au sens large. «En matière d'archéologie comme ailleurs, la rétrospection ne se cultive qu'en période de doute; au cœur de l'action, lorsqu'il s'agit de mettre à exécution des projets déjà établis, il n'est ni possible ni profitable de méditer longuement sur le passé. Lorsqu'il s'agit de définir les options futures, en revanche, le regard historique prend tout son sens.» (p. 16)

Le choix de composition de ces «mélanges», qui donne la parole à différents spécialistes s'exprimant dans le prolongement de certains sujets abordés par Paul Vouga, éclaire particulièrement bien l'envergure et le caractère complet de l'activité du savant, foisonnante et rigoureuse à la fois, alliant les travaux de terrain à la réflexion théorique.

Marc-Antoine Kaeser (pp. 11-31) esquisse, en début de volume, une série de tableaux historiographiques qui posent, à la manière d'une «biographie intellectuelle», le décor que constitue la jeune discipline archéologique dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle en Suisse et à Neuchâtel, et dans lequel Paul Vouga développera son parcours scientifique. Ce premier exposé trouve une issue en forme d'ouverture puisque M.-A. Kaeser y présente les différents auteurs réunis autour du projet ainsi que leur contribution, offrant par là un tour d'horizon rapide et alléchant de l'ensemble (pp. 22-28). Après les textes scientifiques de Jacques Bujard, Denis Genequand, Michelle Joguin Reguelin, Claus Wolf, Noël Coye, Cynthia Dunning, Gilbert Kaenel et Pierre-Yves Chatelain, les lignes de Jean-Pierre Vouga viennent enrichir le propos en lui apportant une note plus personnelle; au moment de prendre congé du personnage, ces mots sont bienvenus.

Base documentaire essentielle, un inventaire commenté des archives concernant les travaux de Paul Vouga conservées à Neuchâtel est présenté en fin de volume par Natacha Aubert; la bibliographie de l'archéologue neuchâtelois est également réunie, basée sur le travail de M.-I. Cattin publié en 1990 dans le *Musée Neuchâtelois*.

Avec une thèse intitulée «Essai sur l'origine des habitants du Val-de-Travers», Paul Vouga dévoile, à 25 ans, son intérêt pour la problématique historique régionale. Jacques Bujard (pp. 33-40), en présentant les résultats des fouilles opérées à Môtiers dès 1995 par l'Office des monuments et des sites, signe un hommage à Paul Vouga en forme de réponse aux réflexions émises par le chercheur à l'aube de sa carrière archéologique.

Alors que les travaux de terrain ont permis d'identifier la présence d'une église dès le VI<sup>e</sup> ou le VII<sup>e</sup> siècle, le mobilier mis au jour invite à remonter encore le temps. Il en va ainsi de la fibule gallo-romaine étudiée par **Denis Genequand** (p. 41), et de l'ensemble céramique présenté par **Michelle Joguin Reguelin** (pp. 42-43) qui atteste, quant à lui, la continuité de l'occupation entre le I<sup>er</sup> siècle de notre ère et le début du Moyen Âge.

Très fouillée, présentant des documents d'archives inédits et nombre de citations, l'analyse de **Claus Wolf** (pp. 47-81) aborde la mise en place par Paul Vouga de sa «Classification du néolithique lacustre», travail dont la base méthodologique – la stratigraphie – constitue une innovation majeure pour l'archéologie, alors que la classification elle-même produit une avancée considérable pour la chronologie du Néolithique européen: «... ein Meilenstein in der Erforschung des europäischen Neolitikums...» (p. 47). La réception de ces travaux par la discipline est abordée, tant en Suisse qu'en Europe; les échanges et discussions développés en particulier avec Hans Reinerth, figure archéologique d'importance en Allemagne, mettent en lumière l'existence de courants de recherche déjà divers, alors qu'ils révèlent l'envergure internationale de Paul Vouga.

Même s'il reconnaît le rôle majeur de Paul Vouga dans la mise en œuvre de la méthode stratigraphique, **Noël Coye** (pp. 83-99) porte un regard global sur la démarche du chercheur; il nous dit la complexité d'une approche empirique, puisant dans différents courants de pensées en refusant tout dogmatisme, dépassant certains antagonismes méthodologiques; en réalité parfaitement à l'image des études préhistoriques européennes de l'entre-deux-guerres.

Les intérêts de Paul Vouga n'étaient pas limités aux rives lacustres. **Cynthia Dunning** (pp. 101-109) nous le rappelle ici en évoquant son implication dans les travaux touchant les tertres funéraires de l'Âge du Fer. Entre 1910 et 1922, puis en 1929 et 1935, il entreprend l'identification et l'exploration systématique des tumuli neuchâtelois (un catalogue présente ces interventions en fin de contribution).

Rédigé en 2001, l'article de **Gilbert Kaenel** (pp. 111-125) a le ton d'un vibrant appel à la mobilisation des scientifiques européens qui contribuerait à offrir au site de La Tène l'étude d'ensemble qu'il mérite. C'était avant que de nouveaux travaux de fouille ne soient entrepris en 2003<sup>1</sup>, et que 2007, année de la commémoration de la découverte du site en 1857, n'imprime un influx positif avec de nombreuses manifestations nées de la collaboration entre le Laténium (Neuchâtel), le Musée Schwab (Bienne) et le Musée national (Zurich), et avec la mise en route de plusieurs projets de recherche soutenus par le Fonds national suisse de la recherche scientifique<sup>2</sup>. Mentionnons également ici le

<sup>1</sup> G. REGINELLI SERVAIS, «La Tène revisitée en 2003: résultats préliminaires et perspectives», dans P. BARRAL et al. (dir.), *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges: dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du fer*. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Bienne, 5-8 mai 2005, Besançon, 2007, pp. 373-389.

<sup>2</sup> Voir entre autre: K. ALT, *La Tène: la recherche – les questions – les réponses. La publication sur l'état de la recherche et son histoire*. Catalogue d'exposition (2007-2009; Musée Schwab Bienne, Landesmuseum Zürich), Bienne, 2007; M. HONEGGER et al. (dir.), *Le site de La Tène: bilan des connaissances – état de la question*. Actes de la Table ronde internationale de Neuchâtel, 1<sup>er</sup>-3 novembre 2007, Neuchâtel, 2009.

sanctuaire du Mormont, près d'Yverdon (VD) qui livre, depuis sa découverte fortuite en 2006, des centaines de fosses et des ensembles de mobilier dans un état de conservation exceptionnel; considéré actuellement comme l'espace sacré le plus important du peuple helvète, c'est peut-être du Mormont que viendra l'impulsion qui permettra à G. Kaenel de réaliser finalement un projet déjà envisagé en 1991, puis entre 1995 et 1997 «... un corpus raisonné des trouvailles de ce site éponyme et mythique.» (p. 121)

En évoquant la naissance puis les premières décennies de l'existence de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Neuchâtel, **Pierre-Yves Chatelain** (pp. 127-136) montre comment les circonstances historiques, politiques et scientifiques mais aussi les personnalités de William Wavre et de Paul Vouga ont favorisé l'engagement de cette Société savante dans l'exploration des stations lacustres. Enthousiasme des origines, déception puis éloignement, telles semblent avoir été les étapes de la relation entre historiens et archéologues neuchâtelois entre les milieux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Le regard de **Jean-Pierre Vouga**, (pp. 139-151), fils aîné de Paul, disparu peu après la sortie du livre, ne pouvait manquer de nous faire rencontrer finalement l'homme lui-même, au-delà de son œuvre. Dans une succession de tableaux, où ces petites histoires qui ont le don de redonner vie à un nom ne manquent pas, l'auteur retrace les grandes étapes du parcours personnel de Paul Vouga. Voici «Budge» comme le surnommait sa sœur Marguerite, puis «Mégot» pour les Zofingiens. Le cursus scolaire de P. Vouga est classique avec baccalauréat puis licence ès lettres et doctorat en philologie. L'on découvre les qualités d'enseignant du scientifique, à l'École de Commerce de Neuchâtel d'abord, puis à l'Université où il occupe dès 1919 la chaire extraordinaire d'archéologie pré- et protohistorique nouvellement fondée. Le savant fut inventeur avec l'idée de la «virole» pour fouiller les sites lacustres immergés et audacieux lorsqu'il s'approcha de l'Aérodrome fédéral pour réaliser les premières photos aériennes. Dans sa soixantième année, atteint gravement par la maladie, il choisit d'en finir; nous sommes en mai 1940 alors que les Allemands entrent dans Paris.

Ces mélanges autour de la figure de Paul Vouga, associant bilan d'une contribution scientifique majeure et histoire de la recherche archéologique entre les milieux du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle invitent à chercher, en un regard très global, quelques faits majeurs de notre discipline, à Neuchâtel, au long du siècle passé, pour mieux aborder le présent.

L'archéologie neuchâteloise de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle aura vu l'exploration fructueuse des stations lacustres, Paul Vouga et la mise en place de sa chronologie du Néolithique; celle de la deuxième moitié aura vécu les grands travaux d'infrastructures publiques<sup>3</sup>, les publications de la série Archéologie neuchâteloise<sup>4</sup>,

<sup>3</sup> G. KAENEL (éd.), *30 ans de grands travaux. Quel bilan pour la préhistoire suisse?* Actes du colloque de Bâle (13-14 mars 1998), Lausanne, 1998.

<sup>4</sup> M.-A. KAESER, «Archéologie neuchâteloise: deux décennies de publications», *Revue historique neuchâteloise*, 2003, 1, pp. 5-43.

Michel Egloff et le Laténium<sup>5</sup>. L'on ne peut que croire en un prochain épisode tout aussi actif, marqué peut-être, entre autres, au plan politico-économique, par une redéfinition du mode de financement de l'archéologie préventive. «... l'archéologie a affaire à des sources non renouvelables que les pouvoirs publics ont pour mission de préserver ou, du moins, d'étudier avant destruction. Pour assurer la sauvegarde et l'étude de ces témoins, il faut donc adapter le financement aux nouvelles exigences de notre discipline et à une conscience accrue face aux destructions qui ont lieu quotidiennement.»<sup>6</sup>

Marie-Hélène GRAU BITTERLI

<sup>5</sup> M. EGLOFF, «Le temps, la pensée, l'objet», dans L. CHENU (éd.), *Laténium pour l'Archéologie, Le nouveau Parc et Musée d'archéologie de Neuchâtel*. Neuchâtel, 2001, pp. 43-47; «Le Laténium: un projet muséographique et sa réalisation», rencontre avec Michel Egloff, propos recueillis par C. Briner, *Dossiers d'Archéologie* 333, mai-juin 2009, pp. 12-17; M.-A. KAESER, «Le Laténium, consécration de deux siècles de recherches et d'enthousiasme archéologiques», *Ibidem*, pp. 5-9.

<sup>6</sup> D. LEESCH, F. BACHMANN, R. MICHEL, «Quel avenir pour l'archéologie préventive en Suisse après les grands travaux?» *Les Nouvelles de l'Archéologie* 73, 1998, pp. 27-34.

## TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 2009

146<sup>e</sup> ANNÉE

	<i>Pages</i>
<i>Bartolini, Lionel, Bujard, Jacques et Morerod, Jean-Daniel.</i> Saint Guillaume de Neuchâtel. Actes du colloque du 11 octobre 2008**	249
<i>Bauer, Jean-Didier.</i> Le canal d'Entreroches.	213
<i>von Bergen, Céline.</i> Souvenirs de 1914 à 1918: le journal de Willy Russ*	105
<i>Cassina, Gaëtan.</i> Saint Guillaume à Sion: en marge ou au cœur de programmes iconographiques à Valère (1434/37) et à Tourbillon (vers 1447)?**	353
<i>Courvoisier, Jean.</i> Le journal du Chaux-de-Fonnier Ulysse Dubois, 1830-1845*	141
<i>Dahhaoui, Yann.</i> Le culte de Guillaume de Neuchâtel**	253
<i>Fabrni, Anouk.</i> De la chaire au pupitre. Une page de la vie de Jaques Henriod (1918-1933)*	33
<i>Fleischner, Fiona.</i> La polyvalence professionnelle d'un paysan-vigneron de Peseux à travers ses écrits personnels (1781-1828)*	87
<i>Girardier, Sandrine.</i> Neuchâtel philarménienne: réactions neuchâteloises face aux massacres des Arméniens de 1894 à 1896	177
<i>Glaenzer, Antoine.</i> Les actes du chapitre de Neuchâtel et la fondation de l'autel de saint Guillaume**	283
<i>Gouillet, Monique.</i> Postface**	397
<i>Henry, Philippe.</i> Les écrits personnels, l'individu et l'histoire*	5
<i>Inderwildi, Frédéric.</i> L'Association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire (AVO): portrait de famille*	13
<i>Jornod, Joël.</i> Louis Turban (1874-1951) et son monde: esquisse du réseau d'un diariste chaux-de-fonnier*	65
<i>Morerod, Jean-Daniel.</i> La vie terrestre du saint? M <sup>e</sup> Guillaume, chanoine de Neuchâtel et de Lausanne**	299
<i>Oguy, Grégoire et Morerod, Jean-Daniel.</i> Saint Guillaume à Neuchâtel: images perdues, images possibles**	377
<i>Prétôt, Jean.</i> Deux exemples de récits neuchâtelois de vies « ordinaires » au XX <sup>e</sup> siècle*	53
<i>de Reynier, Christian.</i> « In domo sua, super lacum maximum »**	325

\* Numéro thématique 2009, 1-2: Autour des Archives de la vie ordinaire. Les écrits personnels et le retour de l'individu dans l'histoire.

\*\* Numéro thématique 2009, 4: Saint Guillaume de Neuchâtel.



<i>Rossier, Jacqueline</i> . Nature et intérêt des fonds conservés aux Archives de la vie ordinaire* . . . . .	17
<i>Schaller, Zélie</i> . Epistolarité familiale: la correspondance d'Auguste Viatte avec ses parents (1918-1927)* . . . . .	121
<i>Siegrist, Eric et Müller, Wulf</i> . A la recherche de Ruz au Val-de-Ruz: un mystère éclairci . . . . .	165
<i>de Tribolet, Maurice</i> . Droit savant et pouvoir seigneurial: la gestion du comté de Neuchâtel à ses débuts (1214-1240)** . . . . .	315
Sources pour l'histoire de saint Guillaume de Neuchâtel († 1231/32)**	403
<i>Wyss, Marco</i> . Des Vampires pour la Suisse. Hiérarchies militaires et acquisition des premiers avions à réaction au début de la Guerre froide	201

## COMPTES RENDUS

Notes de lecture (Frédéric S. Eigeldinger) . . . . .	163
Lionel Bartolini, <i>Une résistance à la Réforme dans le pays de Neuchâtel. Le Landeron et sa région (1530-152)</i> , Alphil, 2006 (Rémy Scheurer) . .	239
Notes de lecture (Jean Courvoisier) . . . . .	243
Marc-Antoine Kaeser (dir.), <i>De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880-1940)</i> (Archéologie neuchâteloise 35), Hauterive, 2006 (Marie-Hélène Grau Bitterli) . . . . .	413

## CHRONIQUE

Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel: Assemblée générale au Château de Valangin, samedi 2 mai 2009 (Pauline de Montmollin) . . . . .	229
--	-----

## ILLUSTRATIONS DE LA COUVERTURE

- N° 1-2. Fonds André Vuille (AVO)  
 N° 3. Atlas Siegfried (1875)  
 N° 4. Vitrail de la collégiale de Neuchâtel

## PLANCHES HORS TEXTE

Fig. 1. Envoi d'argent en faveur des Arméniens par le Conseil communal de La Sagne, 1896 . . . . .	183
Fig. 2. Avis de legs en faveur des orphelins arméniens, 1908 . . . . .	191
Fig. 1. Organigramme des acteurs au sein du DMF . . . . .	203
Fig. 1. <i>Miracula</i> liturgique de saint Guillaume, XV <sup>e</sup> siècle . . . . .	257

Fig. 26.	Neuchâtel, collégiale, vues de la chapelle Saint-Guillaume (Lombard) .....	349
Fig. 4-6.	Sion, chapelle de Tourbillon (dessins) .....	359, 362, 364
Fig. 11-13.	Sion, Tourbillon, détails .....	373
Fig. 2.	Neuchâtel, collégiale, porche (DuBois de Montperreux) ...	382

## ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

Fig. 1.	Relation de voyage, Adèle Lambelet, 1860 .....	18
Fig. 2.	Cahier n° 7, fonds Henri Baldrachi .....	19
Fig. 3.	Inventaire de mariage, 1866 .....	20
Fig. 4.	Plan de la maison, Fonds Tissot-Suter, 1975-2000 .....	21
Fig. 5.	Journal de Jean-Daniel Art, 1849 .....	22
Fig. 6.	Fonds Bossonet-Hauser-Vouga .....	28
Fig. 7.	Fonds André Vuille .....	28
Fig. 1.	Lettre de Jaques Henriod à sa sœur, avril 1900 .....	34
Fig. 1.	Louis Turban, 1911. Souvenirs. Couverture .....	66
Fig. 2.	Louis Turban, 1911. Souvenirs. Sept.-oct. 1937 .....	75
Fig. 3.	Topologie du réseau de Louis Turban .....	79
Fig. 1-3.	Livre de raison et cahier de copies de lettres de David Roulet-Py (1781-1828) .....	87-88, 93
Fig.	Willy Russ par Ferdinand Hodler (MAH) .....	105
Fig. 1.	Lettre d'Auguste Viatte à sa famille (1919) .....	129
Fig.	Pierre-Frédéric et Marianne Dubois par Jean-Jacques Müller .	144
Fig. 1.	Carte de la région du Mormont, avec le tracé du canal à travers la cluse d'Entreroches .....	215
Fig. 2.	Vestiges du canal d'Entreroches .....	218
Fig. 3.	Un chemin de halage .....	219
Fig. 4.	Canal d'Entreroches. Coupe au niveau du bief de partage ...	220
Fig. 5.	Plan de la partie nord de la cluse d'Entreroches .....	224
Fig. 6.	Maison des éclusiers .....	225
Carte 1.	Diffusion de la nouvelle de la mort de Guillaume de Neuchâtel	255
Fig. 2.	Filigrane du bifeuillet des <i>miracula</i> .....	258
Tableau 1.	Fêtes de saint Guillaume dans les calendriers liturgiques conservés à la BPUN .....	261
Fig. 3 et 7.	Missel neuchâtelois, fin XIII <sup>e</sup> siècle .....	262-264
Fig. 4 et 6.	Bréviaire neuchâtelois, XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> siècle .....	262-263
Fig. 5 et 8.	Missel de Payerne, XIV <sup>e</sup> siècle .....	263-264
Carte 2.	Diffusion du culte de Guillaume de Neuchâtel au XV <sup>e</sup> siècle	266
Fig. 9.	Missel commandé par Guillaume III de Rarogne, 1439 ....	268
Fig. 10.	Claie contenant la <i>vita</i> liturgique de saint Guillaume .....	272
Fig. 11.	Oraison de saint Guillaume .....	275
Fig. 1.	Sceau de «M <sup>e</sup> W., chapelain de Neuchâtel» .....	303

Fig. 2.	Missel neuchâtelois, fin XIV <sup>e</sup> siècle . . . . .	308
Fig. 3.	Nécrologe de l'abbaye de Fontaine-André, vers 1400 . . . . .	311
Fig. 1.	Le comté de Neuchâtel à la fin du XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	325
Fig. 2.	Restitution du plan du <i>castrum</i> et du bourg de Neuchâtel au XII <sup>e</sup> siècle . . . . .	326
Fig. 3.	Château de Neuchâtel, vestiges romans . . . . .	328
Fig. 4.	Neuchâtel, la porte du Chastel en 1922 . . . . .	328
Fig. 5.	Neuchâtel, la tour des Prisons en 1953 . . . . .	329
Fig. 6.	Restitution du chantier de la collégiale à la fin du XII <sup>e</sup> siècle, dessin Willfried Trillen, 2006 . . . . .	330
Fig. 7.	Neuchâtel, la collégiale aujourd'hui . . . . .	331
Fig. 8.	Neuchâtel, plan de la collégiale illustrant les principales étapes de construction . . . . .	332
Fig. 9.	Neuchâtel, vue du chevet et du chœur roman de la collégiale . . . . .	333
Fig. 10.	Neuchâtel, élévation sud de la collégiale illustrant les principales étapes de construction . . . . .	334
Fig. 11.	Neuchâtel, tympan roman du portail sud de la collégiale relevé par Jonas Barillier, avant 1672 . . . . .	335
Fig. 12.	Neuchâtel, collégiale, chapiteau à feuilles de chêne . . . . .	335
Fig. 13.	Neuchâtel, extrait du Plan du château et de la collégiale par A. Bocquillon, 1802 . . . . .	336
Fig. 14.	Neuchâtel, collégiale, galerie nord du cloître aujourd'hui . . . . .	337
Fig. 15.	Neuchâtel, collégiale, préau du cloître aujourd'hui . . . . .	339
Fig. 16.	Neuchâtel, collégiale, mur ouest du cloître . . . . .	339
Fig. 17.	Neuchâtel, collégiale, mur nord de la nef . . . . .	340
Fig. 18.	Neuchâtel, collégiale, chapiteau à crochet provenant du cloître du XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	341
Fig. 19.	Neuchâtel, collégiale, vue de l'intérieur de la sacristie, 1852 . . . . .	342
Fig. 20.	Neuchâtel, collégiale, anciennes arcatures du bâtiment du chapitre du XIII <sup>e</sup> siècle . . . . .	343
Fig. 21.	Neuchâtel, collégiale, détail des anciennes arcatures . . . . .	343
Fig. 22.	Neuchâtel, collégiale vers 1830 . . . . .	344
Fig. 23.	Neuchâtel, collégiale, plan de l'extrémité occidentale (DuBois de Montperreux) . . . . .	345
Fig. 24.	Neuchâtel, collégiale, culot à feuillage . . . . .	347
Fig. 25.	Neuchâtel, collégiale, porche occidental . . . . .	347
Fig. 1-2.	Sion, église de Valère, registre supérieur de l'abside . . . . .	354, 356
Fig. 3, 7-10.	Sion, chapelle de Tourbillon . . . . .	358, 366, 367, 370, 371
Fig. 1.	Neuchâtel, plan de la collégiale (DuBois de Montperreux) . . . . .	380
Fig. 3-6.	Neuchâtel, collégiale, armoiries . . . . .	384-386
Fig. 7.	Neuchâtel, collégiale, vitrail (Samuel de Chambrier) . . . . .	391
Fig. 8.	Fenin, église, vitrail . . . . .	393